15 Rue de la Baume

LE NOUVEAU

CONSERVATEUR BELGE.

POUR SERVIR DE SUITE A

L'ANCIEN CONSERVATEUR.

TOME XI.

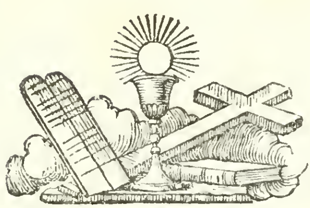
SEM. PROV. LUGD. S.J.
IHS
BIBL. PROF.

LE NOUVEAU CONSERVATEUR BELGE,

RECUEIL ECCLÉSIASTIQUE, PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

Quod bonum est, tenete.
1. *Thessal.* 5, 12.

TOM. XI.



LOUVAIN,

CHEZ VANLINTHOUT ET VANDENZANDE.

1835.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lenouveauconserv11louv

LE NOUVEAU
CONSERVATEUR BELGE.

DISSERTATION
SUR LES MARTYROLOGES (1)

PAR LE DOCTEUR BINTERIM,

TRADUITE DE L'ALLEMAND (2).

§. I.

De la différence qui existe entre les Martyrologes et les Calendriers. — Origine des Martyrologes.

Les Latins donnent aux catalogues des martyrs le nom de *Martyrologes*, les Grecs celui de *Ménologes*. Nous avons fait remarquer qu'ils tirent leur origine des calendriers et des diptiques, et nous avons indiqué la diffé-

(1) Voyez Baronii *Præfatio ad Martyrologium Rom.* — Benedicti XIV. *Epist. Encyclica de novo martyrologio.* — Bollandi, Henschenii, Papebrochii, Sollerii *Dissert. martyrologiis Hieronymi, Bedæ, Usuardi, et antiquis aliis* (Inter *Acta Sanctorum*). — Valesii *dissertat. de Martyrologio Romano a Rosweydo edito.*

(2) *Die Vorzüchligsten Denkwurdigkeiten der Christ. Katholischen Kirche aus den ersten, mittlern und letzten Zeiten, tom. IX, p.* 42.

rence qui existe entre eux (1). Les martyrologes contiennent non-seulement le nom du martyr, mais encore le lieu où il a souffert, le genre de mort qu'il a subi, et les circonstances qui s'y rapportent.

Ils s'étendent sur toute l'Église, et ne désignent pas seulement tels martyrs dont les fêtes se célèbrent, mais en général tous ceux qui étaient venus à la connaissance des premiers compilateurs. Il est très-probable qu'au commencement l'on n'insérait au catalogue que ceux qui avaient souffert la mort par le martyre ; plus tard on y ajouta les saints confesseurs, puis les saints évêques, enfin les moines, les vierges, les religieux et tous ceux que l'Église reconnaissait et honorait comme Saints. Bénoit XIV s'étend longuement sur cette matière dans son encyclique.

C'est ainsi que le zèle des évêques et la piété des fidèles firent naître dans chaque église de petits catalogues de martyrs, qui plus tard se convertirent en grands martyrologes. Car chaque église annotait ses martyrs et leurs actes, les récitait publiquement aux anniversaires, et les communiquait aux églises éloignées comme d'éclatans monumens de triomphe. Nous en trouvons le plus ancien exemple dans l'Église d'Afrique, où furent rédigés, par les soins de S. Cyprien, les premiers martyrologes (2). Les évêques africains recommandèrent fort cet usage dans un concile (3). Ces catalogues, à la vérité, ressemblaient plus aux calendriers ou diptyques qu'à nos martyrologes, vu qu'ils indiquaient rarement le lieu ni le genre du martyre ; mais ils eurent un mérite particulier, en ce qu'il fut d'autant plus facile pour la postérité de compléter les martyrologes au moyen des martyrs d'Afrique. Le grand nombre de martyrs qu'il y eut dans les temps de persécution ne permit d'abord que d'inscrire leur nom, dans

---

(1) Voyez la dissertation sur le Calendrier ecclésiastique, tom. IX, p. 113, *Nouv. Conservateur Belge*.

(2) Voyez *Epist.* 37. *Cyprian. ad presbyt. et diacon.*

(3) Voyez *Codicem African. can.* 46; *tom. II. Concil. Labbei.*

l'espoir d'y ajouter le reste à une époque plus favorable (1). Il en fut de même d'autres pays et d'autres villes. La lettre de l'Église de Smyrne sur le martyre de S. Polycarpe ne laisse aucun doute sur l'existence d'un catalogue de martyrs de cette Eglise. Rome avait ses notaires ou écrivains qui rédigeaient les actes des martyrs, de là aux martyrologes la transition était facile. Les Eglises des Gaules et d'Espagne récitaient selon le témoignage de S. Césaire d'Arles (*Sermon.* 3200 *in append. op. S. Augustin. tom. V.*) et de S. Braulion (*Vit. S. Æmilian. Præst.*) les actes des martyrs dans l'office; leurs *contestations* ou *allations* dans la messe se composaient de ces actes : ils avaient donc aussi certainement de petits catalogues de martyrs. Walafride Strabon rapporte que l'empereur Théodose, dans une assemblée des évêques, donna des éloges à Grégoire, évêque de Cordoue, d'avoir fait une liste exacte des noms des martyrs et de l'avoir, tous les jours à la messe, récitée devant le peuple (2).

Tous ces catalogues particuliers de martyrs donnèrent naissance aux grands martyrologes, qui, ne se renfermant pas dans un pays déterminé, indiquaient les noms des martyrs de tous les pays, de toutes les provinces, ainsi que de tous les temps, en y ajoutant le nom du lieu où ils ont souffert, celui de l'empereur ou du gouverneur qui a ordonné leur martyre et le genre de leur mort. Nous en trouvons le plus beau témoignage dans une lettre du pape Grégoire I à Euloge, évêque d'Alexandrie. Comme nous aurons occasion plusieurs

---

(1) In antiquis hujusmodi Fastis, quod maxime dolendum est, incredibilis quidem martyrum africanorum numerus occurrit, ut prope tertio quoque die aliquorum memoria celebretur : ut vix unquam vel tempus vel locus saltem certaminis enunciatur : ut præter martyrum nomina, quæ sæpe vexata atque incerta sunt, nihil fere ex iis exploratum, nihil definitum habeamus. MORCELLI *Africa Christ.* ad ann. 207. V. 2. tom. II, p. 71.

(2) « Quod omni die missas explicans eorum martyrum, quorum na» talitia essent, nomina plurima commemoraret. » *Wal. Strabo de reb. ecclesiast*, cap. 28.

fois, dans cette dissertation, de renvoyer à ce passage de S. Grégoire, nous le donnons ici en entier et nous le ferons suivre de quelques explications : « Sanctissima vestra beatitudo » scribere studuit, ut cunctorum martyrum gesta, quæ piæ » memoriæ Constantini temporibus ab Eusebio Cæsariensi col- » lecta sunt, transmittere debeam. Sed hæc neque si collecta » sint, neque si non sint, ante vestræ beatitudinis scripta » cognovi. Ago ergo gratias, quia sanctissimæ vestræ doctrinæ » scriptis eruditus, cœpi scire, quod nesciebam. Præter illa » enim, quæ in ejusdem Eusebii libris de gestis sanctorum » martyrum continentur, nulla in archiva hujus nostræ ec- » clesiæ, vel in romanæ urbis bibliothecis esse cognovi, nisi » pauca quædam in unius codicis volumine collecta. Nos au- » tem pene omnium martyrum distinctis per dies singulas » passionibus collecta in uno codice nomina habemus, atque » quotidianis diebus in eorum veneratione missarum solemnia » agimus.

» Non tamen in eodem volumine qualiter quis sit passus » indicatur, sed tantummodo nomen, locus est dies passionis » ponitur. Unde fit, ut multi ex diversis terris atque pro- » vinciis per dies, ut prædixi, singulos cognoscantur martyres » coronati. Sed hæc habere vos beatissimos credimus. Ea vero, » quæ transmitti voluistis, quærentes quidem non invenimus, » sed adhuc non invenientes quærimus, et si potuerint in- » veniri, transmittemus. » *Epist.* 39, lib. VIII.

On voit par la réponse du Pape, qu'Euloge n'avait pas simplement demandé un catalogue des martyrs, mais leur histoire ou leurs actes détaillés, écrits et recueillis par Eusèbe de Césarée. Grégoire n'en connaissait alors pas d'autres que ceux d'Eusèbe, lesquels sont insérés dans l'histoire ecclésiastique. Or Eusèbe dit dans plusieurs passages de son histoire ecclésiastique qu'il a réuni les actes des martyrs dans un livre particulier. Voyez lib. V. *Histor. Eccles. Eusebii*, cap. 14, ex edit. Christoph., ou cap. 15, ex edit. Valesii, et lib. V, cap. 4 et cap. 20, ex edit. Christoph. ou 21, ex edit. Valesii, à la fin. Ou bien ces passages ont échappé à la mémoire de S. Grégoire, car comment aurait-il pu écrire ces mots : *Neque*

si collecta sint, neque sive non sint, ante vestræ beatitudinis scripta cognovi? Ou bien ces passages n'ont été introduits dans l'histoire qu'après S. Grégoire. Euloge savait cependant qu'Eusèbe avait écrit un livre particulier sur les martyrs.

Grégoire renvoie en outre à un petit catalogue des martyrs de différens pays et de différentes provinces ainsi que de différentes époques, depuis long-temps en usage dans l'Eglise romaine; on n'y trouve que le nom, le jour et le lieu du martyre.

Le Pape ne dit pas positivement qu'Alexandrie en ait de pareils; il dit seulement *credimus : nous sommes d'opinion, nous croyons qu'Alexandrie en a de pareils;* il dit encore bien moins : qu'Alexandrie possède les *mêmes.* Ces mots : *Hæc habere*, paraissent se rapporter à *pauca quædam in unius codicis volumine collecta*, qui précède. Celui qui voudrait, d'après les paroles de S. Grégoire, établir une identité entre les martyrologes d'Alexandrie et ceux de Rome, verrait dans ce passage plus qu'il ne contient. Enfin il est certain d'après les paroles de S. Grégoire que ce martyrologe n'était pas un catalogue uniquement destiné aux martyrs romains, mais qu'il contenait en général les martyrs de différens pays et de différentes provinces : *ex diversis terris atque provinciis.* Donc c'était un martyrologe dans le véritable sens de ce mot, mais court, et sans indication du genre de mort, *qualiter quis passus sit.*

§. II.

Des premiers auteurs des Martyrologes. Du Martyrologe d'Eusèbe, de S. Jérôme et de l'Eglise romaine.

Il est donc hors de doute que l'Eglise romaine, du temps de S. Grégoire, avait un martyrologe. Mais qui en est l'auteur? Quelques savans en attribuent la première composition à Eusèbe de Césarée. Walafride Strabon dit : *Litania sanctorum nominum postea creditur in usum assumta, quam Hieronymus martyrologium, secutus Eusebium Cæsariensem, per anni circulum conscripsit, ea occasione ab episcopis Chromatio et Heliodoro, illud opus rogatus componere.* (*De reb. eccles.* c. 28.)

Le passage où Eusèbe dit, dans son histoire ecclésiastique, qu'il a fait une collection des *anciens martyres* donne quelque fondement à cette opinion. Mais si l'on considère attentivement les expressions de l'historien l'on verra bien qu'il n'a pas voulu parler d'un simple catalogue, mais bien d'actes de martyrs dans lesquels les souffrances de ces généreux confesseurs de la foi étaient détaillées. Cet ouvrage avait pour titre : των αρχαιων μαρτυριων συναγογη. Du Valois traduit partout les passages où Eusèbe parle de cette collection par ces mots : *des actes des martyrs. Quam nos in opere de priscis martyribus, quorum passiones collegimus, ordine suo inseruimus.* (Lib. IV, cap. 15.)—*Quam quidem nos, ut supra monuimus, in passionibus martyrum a nobis collectis integram inseruimus.* (L. V, c. 4.) *Quisquis nosse voluerit, ac antiquorum martyrum passionibus a nobis collectis poterit percipere.* (Libr. cit. cap. 21.)

Dans ces trois passages, l'historien renvoie le lecteur à la collection des martyres, afin que dans cet ouvrage, publié antérieurement, il lise avec plus de détail ce que l'auteur n'a fait que toucher légèrement dans son histoire. Donc la collection des martyres était un grand ouvrage et non pas un martyrologe ou petit catalogue. Il n'est aucunement question dans Eusèbe d'un autre ouvrage plus abrégé ou de moindre étendue. N'aurait-il pas, dans le cours de son Histoire ou de sa Chronique, fait mention du petit catalogue, de même qu'il parle de la grande collection. S. Jérôme (lib. *de viris illust.* cap. 81, où il cite les ouvrages d'Eusèbe), dit simplement : *scripsit de martyribus alia opuscula.* Grégoire I[er] ne connaissait certainement point de martyrologes d'Eusèbe sans quoi il en aurait parlé dans sa lettre à Euloge. Bède et Walafride parlent cependant d'un martyrologe d'Eusèbe; mais le premier ne le connaît que d'*ouï dire : narratur*, dit-il (1); et le second affirme, que S. Jérôme a succédé à Eusèbe dans la composition d'un

(1) Adstipuletur liber martyrologii, qui Hieronymi nomine ac præfatione attitulatur : quamvis idem Hieronymus illius libri non auctor, sed interpres, Eusebius autem auctor extitisse *narretur. Retract. in Acta Apost.* cap. 1.

martyrologe, sans rien dire de positif à ce sujet; peut-être qu'alors la lettre apocryphe de saint Jérôme à Chromatius et Héliodore était connue, ce qui induisit en erreur Bède et Walafride.

Il est tout aussi incertain, que S. Jérôme ait composé un martyrologe. L'on croit que S. Jérôme a puisé dans la collection des martyres et dans l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe un court extrait, un petit catalogue, et que c'est là le martyrologe, dont le fond appartient à Eusèbe et la composition à saint Jérôme. Cependant ni saint Jérôme dans la liste de ses écrits, ni Gennadius *Libr. de Scriptorib. ecclesiast.* n'en font mention. Le sénateur Cassiodore, qui vivait au commencement du sixième siècle, fut le premier qui fit mention d'un martyrologe de saint Jérôme. D'après ce témoignage il est évident qu'un martyrologe sous le nom de saint Jérôme était alors en circulation, et si l'on s'en rapporte à Cassiodore, il devient très-probable que saint Jérôme était le véritable auteur de ce martyrologe, car il n'est pas croyable que Cassiodore, si versé dans la littérature de cette époque, se soit laissé induire en erreur par un simple *ouï-dire*. Il connaissait sans doute le martyrologe qu'il attribue à S. Jérôme, il l'examina, et ce n'est pas sans raison qu'il le considère comme l'œuvre du saint Docteur. Cassiodore parle en effet d'une lettre du saint Docteur adressée à Chromatius; mais l'on ne sait pas si c'est la lettre que l'on connaît aujourd'hui. Bollandus paraît croire, qu'alors la lettre véritable du saint Docteur existait encore. Car, dit-il, il est impossible que Cassiodore ait eu assez peu de sagacité pour ne pas reconnaître au style de la lettre actuelle qu'elle était apocryphe.

Toutes ces raisons déterminent les critiques à considérer le martyrologe de S. Jérôme comme le plus ancien et le meilleur. Cependant l'on en a plusieurs éditions, que le bollandiste Sollier cite dans sa *Præfatio ad Martyrologium Usuardi*. Nous nous contenterons de nommer les principales. Luc d'Achéry en publia une dans son *Specilegium* IV tom., qu'il compléta dans le mois de Juillet à Décembre à l'aide d'un autre *Codex* que lui communiqua Bollandus. On trouve aussi cette édition dans les ou-

vrages de S. Jérôme, publiés à Vérone par Villarsi, tom. XI, part. 2. D'Achéry ne le donne nullement comme un ouvrage dont la rédaction appartienne exclusivement au saint Docteur, puisqu'il contient plusieurs Saints postérieurs à l'époque où il vivait. Ceci ne fait que prouver qu'on y a fait plus tard des additions. Car comme les martyrologes faisaient partie des livres d'église et étaient employés presque journellement, on avait soin d'y intercaler de temps en temps les noms d'autres Saints. Nous en avons une preuve évidente dans les extraits que Bollandus a cités *Præf.* ad tom. I, *Januar.* pag. XLVI, où il fait également remarquer qu'il a trouvé un autre exemplaire, rapporté d'Irlande, chez le franciscain Jean Colganus, professeur à Dowen, dont Sollier parle plus longuement (Art. I, § 2, pag. VIII, *Præfat. ad Usuardi martyrolog.*). Le savant jésuite Rosweydus publia un second martyrologe, que Sollier appelle le court ou petit martyrologe, pour le distinguer d'un plus grand. — Le célèbre Florentin de Lucques publia une nouvelle édition du martyrologe de S. Jérôme, en collationnant les différens manuscrits; il y ajouta une dissertation très-savante sur l'authenticité, la valeur et l'utilité de ce martyrologe, et intercala partout de très-belles notes dont la plupart ont été approuvées par Sollier.

Aussi d'après le témoignage de la critique, ce martyrologe semble être celui dont parle le pape Grégoire dans sa lettre à Euloge, et que l'on nomme avec raison le martyrologe romain; soit à cause de l'usage constant de l'Eglise romaine, soit parce que Jérôme le composa pour l'usage de cette Eglise et d'après les ordres du pape Damase. Du Vallois (*Diss. de Martyrolog. Roman. ad Euseb. hist. eccles.*) en conteste la possession exclusive à l'Eglise de Rome et l'appelle un martyrologe commun à toutes les Eglises d'Occident. Il s'appuie sur les paroles de S. Grégoire, d'après lesquelles le martyrologe contient *diversos martyres ex diversis terris et provinciis.* Mais ces mots excluent-ils l'Eglise romaine du droit de propriété? Ils prouvent seulement que c'était un vrai martyrologe et non un calendrier ou diptyque. D'ailleurs les autres Eglises d'Occident ne pouvaient-elles pas avoir tiré leurs martyrologes de celui de

Rome, de manière qu'il n'y eût qu'un seul martyrologe pour toutes ces Eglises? C'est ce qui est clairement prouvé par le synode de Cloveshove ou Cliffe (1) de l'an 747, dans lequel il est ordonné : *Ut per gyrum totius anni natalitia sanctorum uno eodemque die juxta martyrologium Romanæ ecclesiæ cum sua sibi convenienti psalmodia et cantilena venerentur.* De même que S. Augustin introduisit le martyrologe romain en Angleterre (2) de même d'autres missionnaires romains peuvent l'avoir importé en France et en Allemagne, ce qui le rendit général, sans que l'Eglise romaine dût pour cela se départir de son ancien droit de propriété. Il est certain que Chrodegang, dans sa règle, et le synode d'Aix-la-Chapelle de l'an 817 ne parlent d'aucun autre martyrologe que de celui de Rome. Car l'empereur Charlemagne tenant rigoureusement à ce que le rit romain fût introduit et observé partout, et ce martyrologe se rattachant intimement à ce rite, il est plus que probable qu'il ne pouvait pas être question d'un autre martyrologe que de celui de Rome. Le martyrologe d'Usuard n'était pas encore rédigé du temps de Chrodegang, et à l'époque du synode d'Aix-la-Chapelle il n'était pas encore généralement adopté.

Le martyrologe de S. Jérôme a tous les caractères distinctifs que cite le pape Grégoire. Il contient tous les martyrs des différens pays et des différentes provinces; en outre, il ne dit que le nom, le lieu, le jour, sans indication du genre de mort. Cette dernière circonstance est la meilleure preuve en faveur de l'identité de ce martyrologe. Le martyrologe publié par Rosweydus sous le nom de : *Vetus Martyrologium Romanum*, n'a pas tous ces caractères; car premièrement il y a plusieurs jours pour lesquels il n'a pas indiqué de Saint, il y en a ensuite qui n'en ont qu'un, quoique Grégoire dise qu'on y cite plusieurs Saints de différens pays et de différentes provinces, en troisième lieu il entre plusieurs fois dans des détails relatifs au martyre; il donne aussi les noms des prophètes du vieux

(1) Concilium Cloveshovienze in Anglia.

(2) V. sa notice sous le 26 mai, nouv. édit. de Butler, tom. VII, p. 335.

testament, qui ne sont pas mentionnés dans celui de S. Jérôme : enfin il contient des fêtes qui n'ont été instituées qu'après S. Grégoire ; par exemple : *XIII Maji. Festum S. Mariæ ad Martyres; XIV Septembr. Lignum salutiferum S. Crucis a Sergio papa inventum ; I Novembris Festum omnium Sanctorum.* Sollier place ce martyrologe dans le huitième siècle et le défend contre les attaques de Du Valois et de Florentin, ainsi que contre Du Saussay et Fronto. Il adopte l'opinion de Chastelain, chanoine à Paris, qui croit que le martyrologe publié par Rosweydus remplaça celui de S. Jérôme, d'abord à Rome et ensuite en d'autres contrées. Le synode même de Cloveshove et le concile d'Aix-la-Chapelle ne peuvent avoir fait allusion, selon lui, à d'autre martyrologe qu'à celui de Rosweydus, qui était alors en usage. Les martyrologes ont peut-être partagé le même sort que les *ordres liturgiques* et de même que l'*ordo* et le *ritus Gregorianus* remplacèrent celui de Gélase ; de même le martyrologe publié par Rosweydus peut avoir mis hors d'usage celui de saint Jérôme : mais il est hors de doute qu'il porte plusieurs caractères d'ancienneté ; il est surtout à remarquer qu'il ne donne que deux vigiles, l'une à la fête de saint Laurent; l'autre à la naissance de Jésus-Christ ; et qu'il fait rarement précéder le nom des Saints des termes *Sancti* ou *Beati.* D'après Sollier, il est plus que probable que ce petit martyrologe romain a servi de fondement au grand martyrologe du vénérable Bède.

§. III.

Des Martyrologes du moyen-âge, de ceux de Bède, de Florus, d'Adon, d'Usuard, de Raban-Maur, de Wandelbert, de Notker et Ditmar.

Pendant le moyen-âge, surtout au huitième et au neuvième siècle, le nombre des martyrologes s'est beaucoup accru ; Bède en Angleterre, Florus en France, Raban, Notker et Wandelbert en Allemagne composèrent, presque tous pour leur usage privé, ou pour celui de leur couvent, des martyrologes par-

ticuliers. Adon et Usuard paraissent s'être occupés davantage de l'Eglise en général.

Bède à la fin de son *Epitome*, qu'il publia peu de temps avant sa mort, parle de son martyrologe : *Martyrologium de natalitiis sanctorum martyrum diebus, in quo omnes, quos invenire potui, non solum qua die, verum etiam quo genere certaminis, vel sub quo judice mundum vicerint, diligenter annotare studui.*

Le martyrologe de Bède se distingue donc spécialement en ce qu'il donne les noms des juges et des gouverneurs sous lesquels les martyrs furent condamnés et détaille minutieusement le genre de mort qu'ils souffrirent. Voilà deux caractères distinctifs d'après lesquels nous devons juger les martyrologes connus sous le nom de Bède. Nous en puisons un troisième dans Usuard, qui dit que Bède laissa plusieurs jours sans indication (1). D'après ces données nous pouvons hardiment rejeter comme apocryphes : *a*) le *Martyrologium Bedæ*, qui se trouve dans le *tom. III Oper. Bedæ edit. Venetæ* 1563, et qui fut imprimé séparément dans l'an 1564 *Typis Plantinianis*. Dans celui-ci, chaque jour a son Saint ; *b*) le *Martyrologium, libellus annalis domini Bedæ Presbyteri*, *dans le tome VI ampliss. collectio Martene et Durand. fol.* 637. Il contient simplement les noms des Saints sans citer le juge sous lequel ils ont subi la mort, ni la nature de leurs souffrances ; d'un autre côté chaque jour a son Saint. Cependant dans le codex, qui compte huit siècles, il porte l'inscription de Bède; il nomme aussi plusieurs Saints d'Angleterre qui sont tous morts avant Bède ; mais ceci peut tout au plus appuyer la conjecture, que c'est peut-être un extrait du véritable martyrologe de Bède, qui aurait été complété par une main étrangère. Martène ne le donne nullement pour le vrai *Martyrologium Bedæ* (2), mais il avoue qu'il y trouve plusieurs différences et beaucoup d'additions.

---

(1) Beda quamplures dies intactas relinquens, multa inveniuntur hujus operis præterisse necessaria.

(2) Variis sanctorum, præsertim Trevirensium et circumvicinorum locorum, accessionibus auctum esse fatendum est.

Selon le témoignage de l'évêque Adon (1), Florus, diacre et ensuite prêtre de l'Eglise de Lyon, refondit et augmenta le martyrologe de Bède, de sorte qu'il devient difficile de distinguer ce qui est de Bède des additions de Florus (2). Aussi le grand martyrologe de Florus paraît avoir obtenu la préférence; ce qui fit tomber dans l'oubli le petit martyrologe de Bède. Les deux agiographes, G. Henschenius et D. Papebrochius, trouvèrent quelques exemplaires sous le nom de Bède avec le supplément de Florus, qu'ils soumirent à la plus sévère critique. Ils firent tous leurs efforts pour purger le martyrologe de Bède des additions de Florus. Ils firent imprimer ce savant travail en tête du *tom. II. Mart. Actor. Sanct. Antverp.* sous le titre de: *Martyrologium ven. Bedæ Presbyteri ex octo antiquis MSS. acceptum, cum Auctario Flori, ex trium codicum collatione discreto.* L'on se réjouissait de retrouver ici le véritable ouvrage de Bède, revêtu de tous les caractères que nous avons cités plus haut; l'on était aussi bien aise d'apprendre à connaître le supplément de Florus. Mais plus de quarante ans après un continuateur du grand ouvrage des *Acta Sanctorum* découvrit un nouvel écueil, où vint échouer toute la critique de ses deux devanciers Henschenius et Papebrochius. Sollier démontra, par l'aveu même d'Usuard, que celui-ci avait suivi dans la composition de son martyrologe les additions de Florus. Raban de son côté prit pour base de son martyrologe celui de Bède avec les additions de Florus. Maintenant si l'on compare Usuard et Raban avec les supplémens que l'on attribue à Florus l'on y trouve une grande différence; ils ne s'accordent qu'en très-peu de points, et l'on est forcé de convenir que ni Usuard ni Raban n'ont connu ces prétendus supplémens, qui ne sont donc pas de Florus mais proviennent d'un inconnu. Nous pouvons de plus admettre comme certain, que Florus, dans ses additions, s'est si bien

---

(1) Quod venerabilis Flori studio in labore domini Bedæ accreverat.

(2) V. la notice sur la vie et les écrits de Florus dans l'*Histoire littéraire de la France*, par Dom. Rivet, tom. V, p. 213 — 240.

pénétré du style simple de Bède et l'a si ponctuellement suivi, que l'on peut difficilement distinguer les additions sorties de sa plume, de l'œuvre primitive de Bède. Nous trouvons au contraire que les additions publiées par Henschenius et Papebrochius s'écartent beaucoup de la simplicité du style de Bède et sont écrites dans un genre si recherché qu'il est facile de les distinguer du texte original de Bède ; elles ne peuvent donc pas être attribuées à Florus, mais bien à quelque autre auteur plus moderne.

Sollier nous indique bien un autre moyen de distinguer les additions de Florus de l'ouvrage de Bède. Il compare le martyrologe en vers de Bède, publié par d'Achéry, *tom. X, Spicileg.*, avec celui trouvé par Papebrochius et écrit en prose. Ce que le dernier contient de plus que le premier, il l'attribue à Florus et le considère comme complément et addition. — Mais ici s'élève une nouvelle question. Peut-on considérer le martyrologe publié en vers par d'Achéry, comme le véritable ouvrage de Bède? Nous savons que Bède aimait à écrire en vers et qu'ensuite il traduisait ses poésies en prose. C'est ainsi qu'il dit, en parlant de sa vie de saint Cutbert : *Vitam S. Patris monachi simul et antistitis Cutberti et prius heroico metro, et postmodùm plano sermone descripsi.*

Il a également mis en prose les poésies de saint Paulin sur le martyr Félix (1). De sorte qu'on pourrait supposer avec beaucoup de fondement que Bède traduisit plus tard son martyrologe en vers, peut-être même peu de temps avant sa mort. Le plus jeune Saint qui s'y trouve, est Wilfride, qui mourut trois ans avant Bède (2). On y avait ajouté en même temps qu'il était mort récemment.

Wilifridus ternis superam penetravit in aulam,
Tempore posterior, non morum flore secundus.

Au reste il existe un très-frappant accord entre les deux mar-

---

(1) Librum vitæ passionis Felicis confessoris, de metrico Paulini opere in prosam transtuli. Voyez *Epitome Bedæ.*

(2) Voyez D'Achery *Præfat. in tom. X. spicileg.* pag. 15.

tyrologes; ils citent même l'un et l'autre au premier novembre la fête de tous les Saints, qui ne fut célébrée en France et en Allemagne qu'au commencement du neuvième siècle, et en Angleterre peut-être plus tôt.

Vers le milieu du neuvième siècle Adon qui fut plus tard évêque de Vienne en Dauphiné (1), entreprit un nouveau martyrologe. Il prit pour source celui de S. Jérôme et du vénérable Bède et un autre trouvé à Aquilée qui était probablement le petit martyrologe de Rome.

Il expose son plan dans la préface : *Primum fuit imperium ac jussio sanctorum virorum, ut supplerentur dies. qui absque nominibus Martyrum in Martyrologio (quod venerabilis Flori studio in labore domini Bedæ accreverat) tantum notati erant. Deinde collecti undecumque passionum codices animum in tantum suscitaverunt, ut non solum præteritas dierum festivitates, verum et aliorum, qui per totum annum ibi notatim positi erant, latius et paulo apertius describerem, infirmioribus fratribus et minus legere valentibus serviens, ad laudem omnipotentis Dei, ut in memoriis martyrum haberent compendiosam lectionem, atque in paruo codicillo, quod multo labore alii per plures codices exquirunt.* D'après ce plan, Adon donne la biographie de plusieurs Saints célèbres : quant à ceux dont la vie était moins connue, il ne fait que les nommer; il en résulta dans l'ouvrage même une disparité, qui nécessita bientôt une révision. Comme il avait suivi la méthode de Bède avec les supplémens de Florus, l'on considéra son ouvrage comme un supplément aux deux premiers et on le nomma la suite ou le second volume de Florus, ainsi que Sollier le prouve avec sa sagacité ordinaire. Aloysius Lipomanus publia le premier ce martyrologe; après lui Jean Mosander, chartreux à Cologne et continuateur des *Vitæ Sanctorum* de Surius, en fit une nouvelle édition. La meilleure, nous la devons au Jésuite Rosweydus qui collationna les éditions impri-

(1) Voyez la nouv. édit. de Butler, tom. XIX, p. 84.

mées avec plusieurs anciens manuscrits, d'après lesquels il les corrigea.

Le martyrologe d'Usuard, qui parut à peu près dix-huit ans plus tard, est beaucoup plus célèbre que celui d'Adon, parce qu'il observe un meilleur ordre et une méthode plus régulière. Usuard était un moine Bénédictin du couvent de Saint-Vincent à Paris (1), il se chargea par ordre de l'empereur Charles-le-Chauve d'un nouvel examen des martyrologes. Dans sa dédicace à l'empereur, il cite les sources auxquelles il a puisé et donne les raisons qui l'ont déterminé à entreprendre cet ouvrage. *Vestram minimè latet celsitudinem, o Reverende Princeps, qualiter imitandis antiquorum studiis monemur, quidquid in libris, maximæ ecclesiasticæ doctrinæ congruis, minus debito perfectum habetur, vel pro posse supplere, vel suppleri optare. Quæ res, pia quidem sollicitudine, addito etiam vestræ dignitatis jussu, me compulit, ut videlicet sanctorum recurrentes festivitates, ex diversis Sanctorum Patrum martyrologiis in quamdam acciperem unitatem. Recolebam siquidem in sacris Sanctorum solemniis multimodos propriæ negligentiæ excessus; quod me plurimum ad hoc ci vertat in Dei amore persolvendum cogebat officium, etsi non satis idoneum, utpote inscium, sed tamen divino, ut confidebam, ac indigno eorum sublevandum auxilio. Nam et venerabilium, Hieronymi videlicet ac Bedæ, presbyterorum in hoc provocabar descriptis; quorum unus brevitati admodum studens, alter vero quamplures calendarium dies intactos relinquens, multa probantur hujus opusculi præteriisse necessaria. Adhibui igitur Flori memorabilis viri collecta e pluribus in eodem negotio secundi libri commenta; quin maxime imitandum, in his, quæ visa sunt congrua, ac memoria digna censui, quia plura summo studio, quæ breviter perstrinxi, et correxit et addidit.* Parmi les sources qu'il nomme, il cite le second livre de Florus qui n'était proprement que le martyrologe d'Adon. Il est difficile de deviner pourquoi il

---

(1) On trouve une notice détaillée sur Usuard et sur son ouvrage dans l'*Hist. littéraire de la France* par Dom. Rivet, tom. V, p. 436-445.

cache le nom du vrai auteur. Peut-être qu'Adon ne publia que plus tard la préface de son martyrologe, et qu'ainsi Usuard ne connaissait pas encore le nom de l'auteur.

Sollier, dans ses remarques sur le martyrologe d'Usuard, a prouvé par des exemples convaincans qu'Usuard s'est servi, pour sa critique, du martyrologe d'Adon; il commence même son martyrologe, comme Adon, au vingt-quatre décembre à la veille de Noël, tandis que tous les autres martyrologistes commencent au premier janvier.

Nous devons la meilleure édition du martyrologe d'Usuard revue d'apres les règles de la plus sévère critique, collationnée avec tous les martyrologes antérieurs et postérieurs, et avec les meilleurs manuscrits, au bollandiste Sollier, qui le plaça à la fin des tomes V et VI *junii*, et le fit aussi imprimer séparément (1). Mais Sollier s'attira une dispute avec les Bénédictins du couvent de Saint-Germain-des-Prés à Paris, au sujet de la valeur et de l'autorité d'un *Codex* conservé dans ce couvent et renfermant quelques corrections que les Bénédictins attribuaient à Usuard, et qui, d'après les recherches de Sollier, devaient appartenir à une main étrangère. Dom Bouillart, religieux du couvent des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés à Paris, publia le *Codex* avec les changemens et s'expliqua longuement à ce sujet dans une lettre adressée à Sollier et placée en tête de l'ouvrage. Stilting dans son *Elogium J. B. Sollier* (2) nous dit pourquoi Sollier n'a pas répondu (3).

Raban de Fulde et Wandelbert de Prüm, avaient déjà, avant

---

(1) Le titre seul fait voir la grandeur de la tâche que l'éditeur s'est imposée : *Martyrologium Usuardi monachi, ad excusa quatuordecim exemplaria, ad codices Mss. integros decem et septem, ad alios ferme quinquaginta collatum, ab additamentis expurgatum, castigatum et quotidianis observationibus illustratum.*

(2) *Tomo V Augusti præfixum.*

(3) Nous donnons à la suite de la dissertation du docteur Binterim deux lettres inédites de Dom Bouillart et de Sollier relatives à cette publication.

Adon et Usuard, travaillé à compléter les martyrologes de saint Jérôme et de Bède ; leurs ouvrages cependant ne sortirent point des murs de leurs couvens, ils paraissent même ne pas avoir été connus des martyrologistes postérieurs ; Raban écrivit son martyrologe à la demande de son abbé Ratleich, et recueillit, tout ce qui avait été dit par ses prédécesseurs (1). Quels furent ces prédécesseurs ? Nul autre que S. Jérôme, Bède et Florus. Basnage ajoute encore à ces sources le martyrologe romain. *Convenit in plerisque cum Romano martyrologio.* C'est sans doute au martyrologe romain moderne, qui a sans contredit quelque ressemblance avec celui de Raban, que Basnage fait allusion. Raban tomba dans les mêmes fautes qu'Adon, ses additions répandirent dans son ouvrage beaucoup d'inégalité, on y trouva tantôt des vies décrites tout au long, tantôt de simples noms qui ne sont pas même toujours très-exacts. Il accueillit aussi plusieurs fables accréditées de son temps. Voyez *XIX Calend. Septembris*, où il parle assez longuement d'Eusèbe et où il dépeint le pape Libère comme un entêté arien. Basnage dit avec raison de ce martyrologe : *Re vera plurima forent observanda circa hoc martyrologium, si singula liceret expendere, obscura aperire, spuria rejicere.* — Henri Canisius le fit réimprimer d'après un *Codex* de Saint-Gall dans le *tom. VI, Antiquar. Lection.*, ou d'après la nouvelle édition de Basnage *tom. II*, 2e *part.* Mabillon trouva le *Prologus* et l'*Epistola ad abbatem Grimoaldum*, qui en faisaient partie. Voyez tom IV, *Analect. Mabillonii*, pag. 326 (2). Canisius publia aussi le martyrologe de Notker, moine de Saint-Gall, qui est un composé de celui de Raban et d'Adon et auquel manquent cependant les mois de novembre et de décembre. Basnage croit qu'il était autrefois en usage en Allemagne, peut-

(1) Quæ scripta sive notata ab antecessoribus in libellis reperi, ibidem inserui. *Prolog. Rabani* apud Basnagium tom. II. *Monument. ecclesiast. Thesaur.* IIe partie, fol. 290.

(2) V. la notice de S. Raban Maur, sous le 4 février, dans la nouv. édit. de Butler, tom. II, p. 340.

être chez les moines de Saint-Gall. Il lui donne au reste beaucoup plus d'importance qu'il n'en mérite ; car Notker a encore ajouté de nouvelles fables à celles de Raban. Nous n'en citerons qu'un exemple. On lit sous le vingt-six avril : *Romæ Nativitas S. Anacleti Papæ, qui duobus post B. Petrum cum Ecclesiam rexisset annis XII, persecutione Domitiani martyrio coronatus est. Hic memoriam B. Petri construxit et composuit loca, ubi Episcopi reconderentur. Hic presbyter a B. Petro est ordinatus. Hic ad sacrificandum idolis ductus, sacrificavit; deinde pœnitentia ductus, pro confessione veræ fidei, capite truncatus est.* Tous les autres martyrologistes et agiographes ne savaient rien de tout cela. Voyez *tom. III, Julii. Bollandiani, pag.* 473.

Wandelbert composa d'après Bède et Florus son martyrologe en vers, à l'âge de 35 ans et lorsqu'il était encore diacre. Car on lit à la fin :

Trinis ecce decenniis
Vitam dego miser, quintus et insuper
Ævi curriculis orbis adest atque meatibus.

Ses vers et son mètre furent probablement la cause qu'il omit entièrement plusieurs Saints, et que d'autres se trouvent transposés loin des jours qui leur appartiennent. Dans sa préface il se réfère à Florus (1). D'Achéry dit que celui-ci n'est pas le martyrologiste Florus, mais bien un plus jeune Florus, également diacre à Lyon (2) qui aurait écrit du temps de

---

(1) In hoc opere præcipuè usus sum sancti et nominatissimi Flori Lugdunensis ecclesiæ subdiaconi, qui ut nostro tempore revera singulari studio et assiduitate in divinæ Scripturæ scientia pollere, ita librorum authenticorum non mediocri copia et veritate cognoscitur abundare.

(2) Florus, quem mire laudat Wandalbertus in præfatione, non martyrologus notatur, cujus meminere Usuardus, Ado, et alii, sed junior ipse, nimirum accerrimus ille, Carolo Calvo imperante Ecclesiæ Lugdunensis pro gratia Christi etc. propugnator. *In præfat. tom. V, spicileg. pag.* 20.

Charles-le-Chauve. D'Achéry se trompe sur ce point; car comment Wandelbert qui d'après l'aveu même d'Achéry, écrivit son martyrologe vers l'an 842, aurait-il pu parler d'un Florus, qui aurait écrit et vécu du temps de Charles-le-Chauve, c'est-à-dire vingt ans plus tard. Wandelbert dit très-clairement que l'ouvrage de Florus a servi de base à son martyrologe. Ce n'est pas le prétendu Florus le jeune, mais bien l'ancien Florus de Lyon, contemporain de Wandelbert qui écrivit un martyrologe.

Dans sa préface l'auteur donne le nombre de vers dont est composé son martyrologe. *Quod opus ab initio positionis usque ad completum martyrologium, heroicos versus DCCCXL continet.* C'est ce qui préserva ce martyrologe d'additions postérieures. L'édition qu'en donna d'Achéry, *tom. V, Spicileg.*, contient en outre un *Horologium per duodecim mensium punctos*, auquel les rédacteurs de calendriers des époques postérieures ont emprunté plusieurs vers.

Ditmar, évêque de Mersbourg, en Saxe, fait mention *libr. VII, Chronic.*, d'un martyrologe qu'il a fait, et qui selon toute apparence a été perdu.

§. IV.

Des Martyrologes modernes (1).

Le savant Bellarmin fait remarquer que dans les derniers siècles, plus l'Eglise fut exposée aux attaques des hérétiques et des apostats, plus elle fut riche en saints confesseurs, en saints religieux et en saintes vierges. De même que ces héros avaient leur place dans le ciel, de même ils devaient ici-bas être mis au nombre des héros de la religion, dont les noms brillent dans le livre de vie. Il s'ensuivit que non-seulement les anciens martyrologes s'accrurent, mais qu'on en fit de nouveaux pour chaque pays et chaque ordre religieux. Ainsi s'établit une différence entre le martyrologe universel, *Martyrologium universale*, nom que l'on donne à celui de Rome,

(1) Des ouvrages de la plus haute importance pour ceux qui veulent

et les martyrologes particuliers des différentes contrées ou provinces et des différens ordres religieux, *Martyrologia particularia.* Nous ne citerons ici que ceux qui exercent quelque influence sur l'histoire et sur les antiquités de l'Eglise, en commençant par ceux qui ont été composés pour les différens pays et en faisant suivre les autres.

1. Le savant auteur de l'ouvrage *Africa Christiana,* Etienne, Antoine Morcelli, tira de l'histoire d'Afrique un martyrologe qui contient presque pour chaque jour du mois un saint martyr d'Afrique. Voyez *Africa Christ.*, tom. II, pag. 359.

2. Le docteur Molanus a donné deux ouvrages précieux pour l'agiographie de la Belgique : 1° *Indiculus alphabeticus et Chronicon Sanctorum Belgii*, à la suite de son édition du martyrologe d'Usuard publiée à Louvain 1573 et à Anvers 1583 in-8°; 2° *Natales Sanctorum Belgii et eorum chronica recapitulatio*, Louvain 1595 in-8°, et 1616 à Douai avec les additions de P. Lowius. Il faut y joindre la suite publiée par Arnould de Raisse: *Ad Natales Sanctorum Belgii Joannis Molani Auctarium, in quo tam martyres quam alii Sancti, Beati aut Venerabiles ac pietatis famâ celebres homines recensentur;* Douai 1626 in-8° (1).

3. Walasser fit imprimer en 1562 et Canisius en 1573 à Augsbourg, un martyrologe des Saints d'Allemagne. Nous en

---

étudier le martyrologe romain sont le *Tractatus prævius Cæsaris Baronii* et les *Litteræ apostolicæ Benedicti XIV, de emendatione martyrologii*, ainsi que sa *Dissert. de martyrologiis*, tom. IV operis *de Canonizatione Sanct.* 2ᵉ partie, chap. 17.

(1) Le jésuite Ghesquière a extrait de la grande collection des Bollandistes les vies des Saints de la Belgique, qu'il publia sous le titre : *Acta Sanctorum Belgii selecta*, Bruxelles et Tongerloo 1783 — 1794, 6 vol. in-4°, avec des commentaires des notes critiques, historiques, géographiques, etc. Cette collection publiée sous les auspices du gouvernement contient plusieurs pièces qui ne se trouvent pas dans les Bollandistes ; elle est rédigée par ordre chronologique et s'arrête à l'année 729. Un membre de la Commission royale d'histoire (M. l'abbé de Ram) est chargé d'en publier la continuation. V. les *Extraits des procès-verbaux, etc.*, séance du 4 août et du 27 octobre 1834; et l'appendice p. 35.

avons encore un plus ancien de Frédéric Beck, imprimé à Augsbourg en 1687 et particulièrement remarquable par le commentaire qu'on y a ajouté. Il faut encore nommer ici *Animæ illustres Juliæ, Cliviæ, Montium, Marchiæ, Ravenspurgi, Morsæ anexarumque provinciarum e monumentis redivivæ calamo R. D. Theodori Ray soc. Jesu, Neoburgi ad Danubium* 1663.

4. Le *martyrologium Gallicanum* fut rédigé avec beaucoup de soin par André du Saussay, et parut en deux volumes in-folio l'an 1638.

5. Nous en possédons un pareil de l'Espagne et du Portugal, imprimé à Coimbre sous le nom de *Martyrologium Lusitanum.*

6. Jean Wilson fit imprimer en 1608 un martyrologe des Saints d'Angleterre (1). Le catalogue que Jean Alford joint à ses *Annales Britannorum, Saxonum et Anglorum, t. III*, peut être considéré comme un martyrologe anglais, quoiqu'il suive l'ordre de l'alphabet au lieu de celui des mois. Ajoutez le double index 1). *Virorum apostolorum, qui e Britannia egressi, alias provincias doctrina et fide orthodoxa illustrarunt, cum eorum elogiis*, et 2) *Virorum apostolicorum qui Britanniam fide illustrarunt.* L'on a pour l'Ecosse le *Martyrologium Scoticum* d'Adam Regius.

7. L'*Idea operis de vitis SS. Siculorum* parut à Panorme, en 1617, *opera Octavii Cajetani.* Mais le *Commentarius in vetus marmoreum S. Neapolitanæ Ecclesiæ calendarium* d'Alexis Symmachus Mazochius, imprimé en trois vol. in-4° à Naples avec la *Dissertatio de Sanctorum Ecclesiæ Napol. Episcoporum cultu* du même auteur, vaut beaucoup mieux.

8. Nous avons encore beaucoup d'autres ouvrages que l'on peut regarder comme de petits martyrologes. : — a) *Florarium Sanctorum sive Promptuarium*, dont l'auteur doit être d'après l'opinion de Bollandus, Antoine Gentius ou

(1) L'Angleterre avait déjà au onzième siècle un martyrologe particulier, dont il est fait mention *in Concilio Lemovicensi*, tom. VI. *Concil. Harduini.* col. 865.

Jean Gillemans (1); — b) *Viola Sanctorum et Panis quotidianus*, edit. *Haganoæ in Alsatio anno* 1508 *et* 1509; — c) *Topographia Sanctorum ;* par François Maurolycus, *Abbas Messanensis*, *Venitiis*, 1586, etc.

Nous pouvons classer les martyrologes des couvens d'après les différens ordres religieux. Le *Martyrologium Benedictinum*, composé par Arnould Wion, se trouve dans le troisième livre de l'ouvrage *Lignum Vitæ*, 1595. Le *Martyrologium Præmonstratense*, fut composé par Joseph Chrys. Vandersterre; celui des chanoines réguliers, par Constant Ghinius l'an 1621 ; le *Calendarium ordinis Cisterciensis* fut imprimé en 1617 ; le *Martyrologium Ord. Prædicatorum* en 1616; le *Martyrologium Franciscanorum* par Arturus en 1732.

Tous ces martyrologes ayant été composés par des hommes privés, ne furent point généralement répandus. Beaucoup d'assertions reposaient sur des témoignages peu sûrs, dont plusieurs furent tirés des vieilles légendes de couvens. L'amélioration que subit le martyrologe romain ouvrit une nouvelle ère aux martyrologes des ordres religieux. Grégoire XIII avait permis que les Saints qui étaient honorés dans divers lieux ou dans des églises particulières fussent insérés dans un catalogue distinct du martyrologe romain (2); les martyrologes des ordres religieux servirent donc de supplément à celui de Rome; toutefois on n'y inséra pas tous ceux qui étaient morts en odeur de sainteté, mais seulement ceux dont le culte

---

(1) Jean Gillemans était sous-prieur du monastère de *Roo-Clooster* ou *Val-rouge* situé à une lieue et demie de Bruxelles dans la forêt de Soigne. Il mourut en 1487. On conservait dans ce monastère les écrits suivans de Gillemans : *Hagiologium Brabantinorum*, 2 vol. ; *Novale Sanctorum*, 2 vol. ; *Sanctilogium*, 4 vol. ; ces écrits ont été d'une grande utilité à Laurent Surius, Molanus, Rosweydus, Le Mire et aux Bollandistes.

(2) Siquos alios habuerint sanctos in suis ecclesiis aut locis celebrari solitos, eos in suum librum ne inserant, sed separatim scriptos habeant, eumque illis locum atque ordinem tribuant, qui regulis hic descriptis tradatur.

avait été autorisé par un décret solennel du Chef de l'Eglise ou de la congrégation des Rites. C'est ainsi que se trouve à la suite du martyrologe romain du pape Benoît XIV : 1) *Martyrologium Sanctorum pro Canonicis regularibus*; 2) *Martyrologium Sanctorum ordinis S. Benedicti*; 3) *Martyrologium Sanctorum pro omnibus Monachis utriusque sexus totius ordinis Cisterciensis*; 4) *Martyrologium Sanctorum et beatorum trium ordinum S. Francisci*; 5) *Martyrologium Seraphici Ord. ad usum Fratr. Minor. Conventual.*; 6) *Martyrologium Sanctorum Ordinis Eremitarum S. Augustini*; 7) *Martyrolog. ad usum Fratrum et Monialium Ordinis Minor. Capucinorum*; 8) *Martyrologium Carmelitarum discalceatorum.*

§. V.

De l'usage canonique des Martyrologes et de l'autorité dont ils jouissent dans l'Eglise.

Les martyrologes ont probablement remplacé les diptyques. Ils furent adoptés à mesure que les autres tombèrent en désuétude (1). Déjà la grande règle de Chrodogang semble indiquer que le martyrologe était récité à primes. *Post lectionum recitetur ætas mensis et lunæ et nomina Sanctorum, quorum festa* crastinus *excipiet dies; et postea pariter dicant versum;* PRETIOSA IN CONSPECTU DOMINI MORS SANCTORUM EJUS. Le chapitre 69 du concile d'Aix-la-Chapelle de 817, ordonne : *Ut ad capitulum primitus Martyrologium legatur et dicatur versus.* Il paraît que cette mesure fut généralement suivie; car l'auteur de l'ouvrage : *Ordo qualiter agendum sit monachis in monasterio constitutis*, que Menard attribue au saint abbé Bénoît d'Aniane, affirme qu'au moins dans les couvens ce martyrologe était toujours récité à primes. Des couvens cet usage passa aux autres

---

(1) Præmonemus, ut unusquisque vestrum, Missalem, lectionarium, evangelium, martyrologium, antiphonarium, psalterium... habere laboret., cap. 6., tom. VI. *Concil. Harduini*, col. 415.

églises, si bien que Riculfe dans ses constitutions exige que chaque prêtre, outre son bréviaire et son missel, possède un martyrologe.

Nous avouons que dans le moyen-âge, le nom Martyrologe pris dans un sens plus étendu fut confondu avec le *calendarium necrologium.* Peut-être même Riculfe le prend-il dans cette acception. Le *Tabellarium S. Eparchii*, fol. 43, parle aussi d'un martyrologe semblable. *Quatenus ipsi fratres memoriale meum post mortem meam in martyrologio suo subscribant, et dominum omnipotentem pro peccatis meis et parentum meorum devotius exorent.* Le martyrologe de Ditmar, dont nous avons parlé, n'a été peut-être autre chose qu'un nécrologe. Car il dit lui-même qu'il y a annoté plusieurs circonstances accessoires (1).

Il ne sera pas hors de propos de dire ici quelques mots sur l'autorité dont les martyrologes jouissent dans l'Eglise et chez les critiques. Nous avons remarqué plus haut que les plus anciens martyrologes furent composés et rédigés par des hommes privés. L'Eglise les adopta, sans leur donner une autorité plus grande, qu'à tout autre livre historique, bien moins encore une autorité infaillible, c'est ce que prouvent, indépendamment d'autres circonstances, les fréquentes substitutions qu'ils éprouvèrent, les divers changemens et les améliorations qu'on y fit, la différence même qui existe entr'eux et les témoignages non équivoques de leurs auteurs, qui dans leurs préfaces avouent naïvement que leurs martyrologes ne doivent être considérés que comme des ouvrages d'hommes privés, sujets à toutes les erreurs attachées à ces sortes de productions. Que de défauts et d'indications erronnées la postérité ne découvrit-elle pas dans les martyrologes! L'Eglise, à la vérité, fit réciter les martyrologes dans le chœur, mais sans prescrire spécialement ni l'un ni l'autre. Elle en laissait le choix aux évêques et aux supérieurs des différens ordres religieux. Jamais, avant Grégoire XIII,

(1) Sanctorum reliquias et munda eorum receptacula, cum aliis utilitatibus plurimis tam in prædiis quam in mancipiis ego acquivisi, et ne forsitan laterent, Martyrologio inscripsi meo. *Loc. cit.*

l'Eglise n'avait approuvé de martyrologe par un décret solennel; et même après, lorsque les papes Grégoire XIII, Urbain VIII et Bénoît XIII, eurent ordonné une sévère correction du martyrologe, et confirmé cette œuvre par une bulle, eux-mêmes se refusèrent encore à regarder ces martyrologes corrigés comme une autorité infaillible. *Asserimus* (écrit Bénoît XIV, tom. IV, oper. de Canonizatione Sanct. p. II, cap. 17, §. 9) *apostolicam sedem non judicare, inconcussæ esse et certissimæ veritatis, quæcumque in martyrologium Romanum inserta sunt, uti animadvertitur in citata Diss.* CHRISTIANI LUPI, *art.* 7, *nec non animadvers. super regul. et usum critic. editis a Patre* HONORATO *de S.* MARIA, *tom. II, libr.* 1, *Diss.* 2, § 3. *in fine. Quod et optime colligetur ex mutationibus et correctionibus a Sancta ipsa sede demandatis.... Nec vero urgent apostolicæ litteræ Gregorii XIII, martyrologio Romano præfixæ, in quibus dicitur, emendatum fuisse romanum Martyrologium, idque esse legendum in choro, nec aliud ulla in re minutum, auctum aut mutatum esse edendum. Ex hoc etiam recte non infertur, omnes et singulos errores fuisse a martyrologio sublatos, nec viris in ecclesiastica historia peritis prohibitum dici potest confugere ad S. Sedem, si novæ correctionis fundamenta suppetant : quod ea ipsa colligitur Sanctæ Sedis disciplina, quæ etiam post litteras apostolicas supra memoratas Gregorii XIII, novas martyrologii correctiones demandavit et admissit.* Ceci prouve évidemment l'ignorance de Casimir Oudin, quand il avance que les catholiques accordèrent au martyrologe romain une infaillibilité dogmatique (1).

La valeur d'un martyrologe aux yeux de la critique dépend du crédit de l'auteur et des sources où il a puisé. Le martyrologe de saint Jérôme occupe sans contredit, à cet égard, la première place, puisque de l'avis de tous les critiques, il est le plus ancien. Avant que l'on eût découvert ce martyrologe, plu-

---

(1) Monachos aliosque minoris notæ viros in communione catholica martyrologiis suis, Romano potissimum, infallibilitatem adscribentes. *Comment. in script. eccles. tom. I. in Eusebio Cæsariens.* pag. 315.

sieurs critiques avaient posé en principe, que plus un martyrologe était court, plus il devait être ancien, et d'autant plus grande devait être son autorité. Cependant ce martyrologe a mis cette règle en défaut. Voy. d'Achery *Præfat. et scit Martyrolog.*

Sollier s'est donné la peine de faire minutieusement la généalogie des martyrologes. Selon lui le petit martyrologe de Rome doit être placé au premier rang après celui de S. Jérôme, et mérite par conséquent d'être considéré comme la source de tous les autres. — Launoy se prévaut beaucoup trop des martyrologes, lorsqu'ils passent sous silence quelque fait, mais quand ils en attestent un, il regarde leur témoignage comme inadmissible. Honoré de Sainte-Marie adresse le même reproche à Tillemont et Baillet. Voyez *Animadvers. in regul. et usum critices*, tom. I, *Diss.* 1, pag. 87—90, edit. Venet., in-fol.

APPENDICE A LA DISSERTATION DU D. BINTERIM.

I. *Lettres inédites du P. Sollier et de Dom Bouillart, éditeurs du Martyrologe d'Usuard* (1).

Le martyrologe d'Usuard fut imprimé, pour la première fois, à Lubeck, à la suite du *Rudimentum Novitiorum* (2). Il en parut ensuite plusieurs autres éditions, mais toutes plus ou moins défectueuses (3). Bollandus avait projeté d'en donner une autre ; n'ayant point les secours nécessaires pour la donner dans toute sa pureté, son projet demeura en idée jusqu'à ce que le P. Sollier se chargeât de l'exécuter.

---

(1) V. ci-dessus. p. 20.
(2) La Serna, Diction. tom. III, p. 318.
(3) V. Hist. litt. de la France, par Dom Rivet, tom. V, p. 440.

Après toutes les recherches dont la sagacité humaine est capable en pareille occasion, il en donna une édition aussi belle que savante. Ce travail long et fastidieux lui coûta six années d'application. Le texte d'Usuard est tiré d'un MS. du onzième siècle ou environ qui appartenait aux Chartreux de Hérines. Après le texte de chaque jour viennent les principales variantes qui se trouvent dans les MSS. et les anciennes éditions. Ces variantes sont suivies de doctes observations sur chaque Saint annoncé dans le texte. Ensuite l'éditeur donne les additions et augmentations dont le texte se trouve grossi dans les MSS. et les imprimés. A la tête de l'ouvrage, se lit une préface où l'éditeur rend compte du dessein et de l'exécution de l'ouvrage, et où il discute tout ce qui a rapport aux anciens martyrologes.

Dom Bouillart, religieux de S. Germain-des-Prés à Paris, piqué par les reproches que Sollier faisait aux Bénédictins de ne pas avoir publié leur MS. d'Usuard, qu'on croyait être l'original même de l'auteur, en donna une édition sous le titre suivant : *Usuardi San-Germanensis Monachi Martyrologium sincerum, ad autographi in San-Germanensi abbatia servati fidem editum, et ab observationibus R. P. Sollerii S. J. vindicatum, operâ et studio D*** Presbyteri et Monachi Benedictini e congregatione S. Mauri;* Paris 1728, in-4°. L'éditeur a eu soin d'accompagner le texte de quelques observations critiques et historiques qui tendent à justifier son MS. des fautes que Sollier lui impute. Dans la préface il fait connaître la personne d'Usuard et son martyrologe, et répond au reproche fait aux Bénédictins d'avoir tant tardé à le publier. Après la préface se trouve une longue lettre de l'éditeur au P. Sollier, dans laquelle il veut prouver que le MS. des Bénédictins est l'autographe d'Usuard. Il règne dans le travail de Dom Bouillart beaucoup d'aigreur; aussi cette attaque ne fit rien perdre à l'édition de Sollier de l'estime des savans (1).

Le P. Stilting, dans la notice biographique de Sollier (2),

(1) V. Journal de Trevoux, mai 1729.

(2) Tom. V Augusti.

donne les raisons qui déterminèrent Sollier à ne pas répondre aux attaques du Bénédictin. Il ajoute : *Misit Scriptor ille anonymus* (Dom Bouillart) *Opusculum suum ad Sollerium cum epistolâ aliâ anonymâ, quam præ manibus habeo unà cum responsariis Sollerii datis* 20 *decembris* 1728. Cet exemplaire du martyrologe envoyé par Dom Bouillart à Sollier, avec les deux lettres mentionnées par le P. Stilting, se trouve actuellement en notre possession. Nous donnons ici ces lettres qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire littéraire.

Lettre de Dom Bouillart au P. Sollier.

« Mon reverend Père. — L'édition du martyrologe d'Usuard » que vous avez donnée au public depuis quelques années est » une marque de votre grande érudition et de votre grand » travail, dont la republique littéraire doit vous avoir beau- » coup d'obligation. Le desir que vous temoignez, dans plu- » sieurs endroits de votre préface, que l'on mette au jour » l'ancien martyrologe MS. d'Usuard qui est à Paris dans la » bibliothèque de l'abbaye de St. Germain des Prez, m'a porté » à le faire imprimer avec quelques notes ou observations pour » repondre aux votres. Je l'ay fait autant pour vous faire plaisir » que pour contenter plusieurs personnes savantes qui sont » entrées dans votre dessein. J'ay mis à la tête du livre une » lettre qui vous est adressée, où j'ay tâché de prouver du » mieux qu'il m'a été possible aux objections que vous avez » proposées au contraire dans votre ouvrage. J'ose esperer que » mes reponses vous satisferont, puisque vous marquez par- » tout l'amour que vous avez pour la vérité. Vous me per- » mettrez cependant, mon reverend Père, de vous dire que » votre critique sur le MS. a été un peu trop sevère en plu- » sieurs endroits, et qu'en lisant vos notes, je n'ay pu m'em- » pêcher de le défendre, comme je le devois en suivant toujours » les règles de la vérité. Ainsi si dans mes reponses il y a » quelque chose qui vous puisse deplaire, cela s'est fait sans » dessein, et je suis prêt de vous donner toute la satisfaction » convenable, n'ayant pas eu d'intention de vous choquer,

» ny de vous faire de la peine en aucune manière. Je reçois » de même tout ce que vous avez pu dire dans vôtre ouvrage » qui put faire quelque impression. Ce ne sont que des dis- » putes littéraires qui se doivent faire pour éclaircir la vérité » et non pas pour blesser la charité. Je prens la liberté de vous » présenter l'édition que j'ay faite et que j'ay mise entre les » mains de Monsieur de Montalan libraire qui m'a promis de » vous la faire tenir. Je vous supplie très humblement de vouloir » bien la recevoir comme venant de la part de celuy qui est » très sincèrement — Mon reverend Père — Votre très humble » et très obéissant serviteur ***. — Si vous m'honorez d'une » reponse, vous pourrez addresser votre lettre au libraire qui » est Monsieur Giffard demeurant dans la rue St. Jacques à » l'image de Ste. Thérèse à Paris. »

Réponse du P. Sollier.

« Mon reverend Père, — Je vous pardonne de m'avoir écrit » sans date, mais je trouve assez peu de bienseance à m'en- » voyer des étoiles au lieu de vostre nom. La lettre m'a été » rendue le 3 novembre dernier, le livre n'est suivy que le » 18 décembre. Je repons par le premier ordinaire, pour té- » moigner la parfaite reconnaissance, que je conserverai toute » ma vie pour un tel présent. Soyez persuadé que je prens » toutes vos reponses, et toutes les douceurs que vous me » dites, dans le sens que vostre lettre m'explique, sans pré- » tendre aucune satisfaction, ny de vous ny de ceux qui liront » vostre livre, que celle de vouloir bien confronter ensemble » les endroits que vous tachez de refuter par lambeaux deta- » chez, de confronter, dis-je, passages avec passages, ce qui » me déchargera de vous suivre pour servir de replique, à » laquelle vous ne devez pas vous attendre, mon reverend Père, » puisque vous ne pouvez ignorer, que j'ay bien autre chose » à faire que de relever une poignée de minuties, qui ne fe- » ront jamais aucun prejudice au dessein de tout mon ouvrage. » Je me sai bon gré de vous avoir contraint à publier vostre » codex, et j'ay toujours été dans la vraye disposition de vous

» épargner cette peine, si vos Pères eussent voulu user envers » moy de la mesme complaisance qu'avait eu autrefois pour » eux le P. Papenbroucq en leur envoyant l'autographe vray » ou prétendu de Thomas a Kempis, dans un temps aussi » dangereux que celuy, auquel je les ay fait prier tant de fois » de m'accorder cette grace, plus pour leur intérest que pour » le mien. On est assez convaincu par ce que j'ay dit dans ma » préface et ailleurs, que je n'ay pu agir plus honnétement, » et que tout autre que moy, avec les secours dont j'ay du » me servir, ne pouvait se former un jugement plus sensé » de vostre Usuard que celuy que j'ai porté, avec un peu plus » de modération, que vous n'avez la bonté de faire par rap» port à mon édition, qui est cependant à l'abri de toute votre » critique et qui saura se maintenir sans aucune apologie. » Encore un coup, mon reverend Père, je vous serai toujours » très obligé et pour vostre édition et pour vostre présent, » avec un contentement entier, libre et volontaire, qu'un cha» cun redresse dans mon Usuard toutes les annonces que je » pourrois avoir effacées trop librement; on verra par la col» lation de l'année quelle perte l'Eglise allait souffrir, si vostre » édition ne fust pas venue fort à propos pour reparer le » grand tort que j'avois fait à toute la republique des mar» tyrologes. Si cela ne vous suffit pas, je passerai encore con» damnation sur le titre de vostre manuscrit, et je permettrai » bonnement qu'on l'appelle autographe, de la main propre » d'Usuard. Voila toute la reparation d'honneur que vous sou» haitez, et que je vous accorde de tout mon cœur, très » content d'avoir obtenu, ce que j'avois en vue, qui était » uniquement la recherche de la vérité, par la publication » de vostre manuscrit qui nous manquoit. Je suis avec toute » la sincérité possible — Mon reverend Père — Votre très » humble et très obéissant serviteur, *Sollier S. J.* — Anvers « ce 20 décembre 1728. »

II. *Sur la continuation des Actes des Saints de la Belgique, de Ghesquière.*

Il a été dit dernièrement que ce serait *un étrange abus que de faire réimprimer aux frais du gouvernement des Vies des Saints imprimées plusieurs fois et dont une partie a été réimprimée dans les* Acta Sanctorum *des Bollandistes*. Les détails suivans serviront à prouver que celui qui a cru remarquer ici un *étrange abus*, s'est fait une idée peu exacte des sources de notre histoire nationale et du travail qui a été confié à un membre de la commission royale d'histoire.

On avait reconnu d'après une longue expérience que l'on ne pouvait espérer une bonne histoire nationale sans le secours des Actes des Saints de la Belgique, noyés en grande partie dans la collection des Bollandistes. Dans la vue d'épargner bien des frais et des travaux aux savans qui voudraient s'appliquer à écrire l'histoire, le comte de Cobentzl proposa au père Clé, provincial des jésuites à Anvers, de faire imprimer séparément les actes des principaux Saints de la Belgique. De Nelis, Paquot et plusieurs autres savans qui s'appliquaient à la recherche de nos monumens historiques, avaient exprimé le désir que l'ouvrage fût entrepris par des jésuites et exécuté sous la direction d'un des Bollandistes comme étant le plus au fait de ces matières. Ghesquière en fut chargé ; il forma le plan d'une nouvelle collection dans laquelle il se proposait de faire entrer, avec les Actes des Saints, plusieurs articles de la plus grande importance pour l'histoire civile du pays. Ce plan, imprimé en latin en 1772 sous le titre de *Prospectus*, fut présenté au gouvernement par le père Clé ; il donna à Ghesquière pour collaborateurs les pères Dujardin et Cornet, et s'appliqua à établir dans la maison professe d'Anvers un *Musée historique*, dont il conserva la surintendance.

Ghesquière, encouragé par les suffrages du gouvernement, et voulant donner à son ouvrage toute la perfection dont il était susceptible, forma en 1773 un nouveau plan plus détaillé que le premier, et divisé en trois parties.

La *première* devait contenir toutes les recherches qui concernent les provinces et les peuples des Pays-Bas, suivant leurs divers états, sous les Celtes, les Romains, les Francs; sous les divers comtes, ducs ou seigneurs particuliers; sous les Bourguignons et la maison d'Autriche. La *seconde partie* aurait été consacrée aux Actes des principaux Saints de la Belgique, et la *troisième* aux anciennes chroniques inédites et autres monumens historiques qui n'auraient pas pu entrer dans les deux parties précédentes (1).

Chacun s'intéressa vivement à ce projet; mais arrêté par la suppression des jésuites et par la dispersion du musée des Bollandistes, il ne fut repris qu'en 1779. Ghesquière commença, sous les auspices du gouvernement, la publication des Actes des principaux Saints de la Belgique rédigée par ordre chronologique (2) : *Acta sanctorum Belgii selecta, quæ tum ex Monumentis sinceris necdum in Bollandiano opere editis, tum ex vastissimo illo opere, servatâ primigeniâ scriptorum phrasi, collegit, chronologico ordine digessit, commentariisque, illustravit Josephus Ghesquierus Presbyter. tomus I complectens Acta SS. Belgii ab exordio Ecclesiæ Christianæ usque ad annum Christi* 532, *Brux.* 1783, *in-4°; — Tomus II, complectens Acta Sanctorum Belgii qui a S. Remigii obitu usque ad annum circiter* 654 *ad Superos migrarunt, ibid.* 1784; — *Tomus III, ab obitu S. Bavonis ad an.* 671, *ibid.* 1785; — *Tomus IV, ab an.* 671 *ad an.* 693, *ibid.* 1787; — *Tomus V, ab an.* 693 *usque an. circiter* 709, *ibid.* 1789; — *Tomus VI, a sæculi octavi initio usque ad an. circiter* 729. *Tongerloæ typis abbatiæ* 1794 (3).

---

(1) V. Extrait des procès-verbaux de la commission royale d'histoire, séance du 27 octobre 1834, p. 24.

(2) D'autres s'occupèrent de la publication des chroniques. V. Nelis, *Belgicarum rerum Prodromus*; de Reiffenberg, *Archives*, tom. VI, p. 323, et les procès-verbaux de la commission royale d'histoire.

(3) Ghesquière fut assisté pour le 3e, 4e et 5e volume par le père Smet, et pour le 6e par Isfroi Thys, chanoine régulier de Tongerloo

La collection de Ghesquière s'arrête justement au milieu de l'époque la plus intéressante de notre histoire, celle qui ne pourra jamais être étudiée avec succès sans le secours des Actes des Saints. « Presque toute l'histoire de l'Europe, dit Camus, et une partie de celle l'Orient, depuis le septième siècle jusqu'au treizième, est dans la vie des personnages auxquels on donna alors le titre de *Saints;* chacun a pu remarquer, en lisant l'histoire, qu'il n'y avait aucun événement de quelque importance, dans l'ordre civil, auquel un évêque, une abbaye, un moine ou un saint n'eussent pris part. » C'est dans les Actes des Saints qu'on trouve mille particularités sur les usages et les mœurs de nos ancêtres, qu'on chercherait vainement ailleurs. On y rencontre des événemens certains, des époques indubitables, qui servent à débrouiller la chronologie, à rectifier ou à compléter la suite des rois, des comtes, des ducs ou seigneurs particuliers, à constater les caractères intrinsèques de l'authenticité des anciennes Chartes.

Les événemens relatifs à la Belgique se trouvent épars çà et là dans les 53 vol. in-folio du recueil général des Bollandistes. Ce recueil, rédigé suivant l'ordre des martyrologes, ne va pas au-delà du 14 octobre, et ne contient pas les Actes des Saints dont on fait la fête après cette date, et pour la publication desquels l'on trouve des monumens précieux à la bibliothèque de Bourgogne, dépositaire d'une partie considérable des manuscrits du musée des Bollandistes. C'est de ces manuscrits et du recueil général des Bollandistes que le continuateur de Ghesquière devra extraire tout ce qui se rapporte aux Actes des principaux Saints de la Belgique; il devra y ajouter des notes historiques et critiques. Cette continuation, si vivement désirée par tous ceux qui possèdent les six volumes de Ghesquière, sera d'une utilité incontestable, et l'on doit savoir gré à la commission royale d'histoire de l'avoir fait entrer dans le cadre de ses travaux.

DES ARTS ET DES LETTRES

SOUS LES RÈGNES D'ADRIEN, DE TITE-ANTONIN ET DE MARC-AURÈLE.

Premier article (1).

On a dit avec raison de l'époque que nous nous proposons d'étudier, qu'*elle peut se comparer à la guérison apparente d'un moribond, qui, peu de temps avant sa mort, semble reprendre des forces nouvelles* (2). Ce fut en effet comme un point d'arrêt dans la désorganisation progressive de la société ancienne; le paganisme rassembla toutes ses forces pour mieux lutter : il voulut se faire jeune, il se rappela les beaux jours où, facile et voluptueux, puissant et riche, il comptait par milliers les trépieds d'or, les statues de marbre et d'ivoire que l'on consacrait dans ses temples. Alors l'ardente imagination des peuples l'entourait du prestige de fêtes poétiques et enchantées; c'était un joyeux conquérant dont le front orné par la main des Grâces se levait avec fierté au milieu des adorations et des hommages. Mais bientôt vint la philosophie, la prosaïque, la moqueuse philosophie, épluchant un à un les fleurons de sa couronne, montrant du doigt des plaies hideuses sous la fine écorce de sa divinité, et insultant sans pitié à ses charmes. Puis, l'antique simplicité, la vieille foi, les vertus traditionnelles firent place à d'affreux désordres. Un vaste système d'abrutissement, marchant sous la garde des dieux, s'en vint ruinant tout ce que le cœur de l'homme a de sentimens nobles et élevés. La jeune fille forma ses pas aux danses licencieuses de l'Ionie; elle apprit à tromper, à séduire, et dès ses plus jeunes ans, médita des amours il-

(1) *Revue Européenne*, n° 17.

(2) Winkelmann, *Hist. de l'art*, t. II.

légitimes (1); il lui fallut des festins, de larges coupes dont la profonde capacité ressemblât à un navire et puis des ris, des jeux, d'odieux plaisirs; car la modestie avait fui comme une étrangère.... (2), « O vous, s'écriait Lucien, qui vous laissez éblouir par » l'or et la puissance, au point d'en faire dépendre votre bonheur; » vous qui, accoutumés depuis long-temps aux détours de la flat- » terie et de la souplesse insidieuse, ne connaissez plus le prix de » la vérité; vous qui, énervés par les délices, ne vivez que pour » vous traîner dans les plaisirs brutaux de la crapule, dont l'oreille » efféminée n'aime que les sons dangereux d'une musique lascive » ou les paroles obscènes d'une chanson lubrique; c'est ici, c'est » à Rome que vous devez fixer votre séjour; tout y sera attrayant » pour vous : les rues, les places publiques, tout y respire la vo- » lupté; elle y pénètre par toutes les portes; on l'y reçoit par tous » les sens; bientôt comme un torrent rapide qui grossit dans son » cours, elle traîne avec elle l'adultère, l'avarice et tous les cri- » mes. La pudeur, la vertu, la justice, n'y trouvent que des écueils » et pas un asile; leur doux germe périt dans ce sol aride et des- » séché, mais les vins y croissent en abondance. Telle est Rome (3)! » Telle elle était à l'époque même dont nous nous occupons, car Lucien écrivait sous Marc-Aurèle. Pauvre vieux paganisme! il était là, s'efforçant de cacher ses membres grêles sous les replis de la toge, affectant un air athlétique, lui, vieux, grivois, ridé, ne vivant plus que d'infamie, cette *dernière volupté*, comme dit Tacite, *de ceux qui ont usé de tout!*

Le siècle qui venait de s'écouler avait encore vu de beaux génies; mais étouffés la plupart au milieu de tout ce dévergondage. C'étaient Lucain, déclamateur verbeux et ampoulé; Sénèque, philosophe austère, orateur disert et fleuri, mais s'imprégnant des

(1) Motus doceri gaudet ionicos.
Matura virgo, et fingitur artibus.
Jam nunc et incesto amores
De tenero meditatur ungui.

(HOR. *Od.* III. 6.)

(2) Pline, l. XIV, ch. XIII.

(3) Lucien, *Nigrinus.*

vices d'une société qu'il désapprouvait, prêchant la pauvreté et vivant dans une orgueilleuse opulence ; cherchant à réformer les mœurs, et accusé lui-même d'adultère ; exaltant la vieille éloquence des Cicéron, des Hortensius, et s'adonnant à l'afféterie, aux antithèses des Horatius et des Domitius Afer. C'était encore Quintilien, rhéteur ingénieux, observateur plein d'imagination et de tact, éloquent même lorsque semblable à un vieux tronc dépouillé de ses branches, il voyait sa belle famille disparaître autour de lui, mais homme de cour vil et rampant, s'essuyant froidement les yeux, baissant la ête et adorant Domitien. Plus fier, plus indépendant, s'élevait Juvénal, le cynique, l'âpre Juvénal, dont les coups pressés pesaient comme des remords ; puis venaient Silius Italicus, poète à force de travail plutôt que de génie ; Pétrone, libertin à froid ; Martial, licencieux et moqueur ; Stace, affrontant les plus hautes sommités de l'Hélicon, mais trébuchant, mais vingt fois culbuté par Pégase ; le vieux Pline prodigieux écrivain, crédule, irréligieux, naturaliste par étude plutôt que par observation, mais trésor inépuisable de connaissances, s'épuisant de travail, et avec cela d'une candeur d'âme, d'une bonté naturelle qui faisaient oublier le disciple d'Epicure ; puis enfin ces deux amis que l'on citait ensemble comme le type de la probité et du talent ; Pline le jeune, courtisan spirituel et délicat, dont l'âme tendre s'était éprise de la vertu, comme d'une jeune et douce beauté, et qui la paraît de tant de charmes, que force était de l'aimer avec lui ; homme né pour les palais, car il savait céder au torrent sans se laisser dominer, blâmer sans emportement, flatter sans bassesse, donner à toutes ses paroles ce voile d'affection et de bienveillance qui fait mieux goûter les leçons ; Tacite, vieux Romain, chez qui l'austère vertu, l'énergique improbation du vice, la noblesse de caractère conservaient toute la franchise des anciens temps. Plus heureux que le chêne de la Fable, il porta la tête constamment haute au milieu des orages, et il n'en fut pas ébranlé. Tacite imposait le respect là où Pline savait le faire naître ; censeur quelquefois rigide, toujours éloquent, toujours profond, il louait peu, mais louait avec justesse, tandis que Pline brûlait l'encens comme moyen de conviction ; hommes rares tous les deux par l'élévation de leur jugement, par leur amitié, par ce mutuel échange de pensées, qui réformait ce que l'expression de

leur génie aurait pu avoir d'exclusif, et qui, les séquestrant d'un monde vieilli, leur faisait une société à part, société intime et palpitante d'émotions jeunes et passionnées.

Pline et Tacite vivaient encore sous Adrien; c'est même sous le règne de ce prince qu'ils écrivirent une grande partie de leurs ouvrages, derniers et majestueux échos d'une littérature qui se mourait. Le génie grec commençait depuis un siècle à réagir sur l'Italie, mais le règne d'Adrien venu, sa domination fut absolue et despotique. Singulier génie! tantôt paré de fleurs, vidant les coupes, dansant avec les Ménades, il lui faut des chansons, de l'amour, du plaisir avec les sons moëlleux de la cithare, et des guirlandes de roses de Pœstum. Tantôt jeune enthousiaste, il prodigue sa féconde imagination au marbre du Pentelique; le marbre vit sous ses doigts, la divinité se révèle avec des traits sublimes, et lui, enfant, il rit; il brise son ciseau pour emboucher la trompette; il se joue avec les pipeaux rustiques; quelquefois il discute, il analyse, sophiste et querelleur; puis il plaisante, il se moque, acerbe et méchant. Nul n'a plus de sagesse et de folie, d'épanchement dans le plaisir, et de fierté à la tribune. Vaincu, il se courbe, il vous flatte, vous abuse; bientôt, c'est lui qui régentera à la maison et forcera d'obéir à ses caprices. Exilé de sa patrie, chassé dans des pays lointains, il part, habile à tous les métiers, consommé à toutes les ruses; il ira, brillant et parfumé, apprendre la danse pyrrhique aux jeunes filles d'Antioche; les palais de Pergame le verront échanger ses chefs-d'œuvre contre les trésors d'Attale; courtisan fin et délié à Nicomédie, philosophe au manteau troué, érudit à la face blême, joyeux convive, ouvrier paresseux et conteur, il sera tout à Alexandrie, la *belle Alexandrie*, retentissante soir et matin du bruit des chars, des cris des esclaves appelant à l'ouvrage l'échanson, le pannetier, les *douze cuisiniers* de leur maître (1). Les enfans pleurent lorsqu'ils n'ont pas rivalisé de grâce avec le beau Ganimède, en offrant aux conviés le petoncle de Chio et le vin œil de perdrix, que produisent les coteaux de Pessinunte (2). Roule tes

(1) Athen. Deip. l. IX.

(2) Ibid. l. X.

flots, mer orageuse, qu'ils se brisent en écumant, au pied du roc où viendra échouer la fortune de Pompée ; ta grande voix ne saurait se faire entendre au milieu des disputes de l'école, du marbre criant sous la scie, des chants du manœuvre, des éclats de joie de cette nuée de fugitifs d'Athènes et de Corinthe, accueillis et fêtés au palais des rois. Ici, l'on fait des processions de statues aux fêtes solennelles ; ici, le porphyre et le basalte ne sont plus impénétrables au ciseau, et leurs vives couleurs ajoutent à l'éclat des formes qu'ils revêtent : ici les Ptolémées convoquent poètes, artistes, philosophes, tout ce qu'il y a de ravissant sous le beau ciel de la Grèce ; ici Callimaque, Eustade, et l'amoureux Théocrite, qui marie son idylle dorienne aux anagrammes de Lycophron.

Rome ne put échapper à cette fascination générale ; elle aussi se vit lentement subjuguer par le génie de la Grèce, et s'il faut attendre jusqu'au règne d'Adrien pour voir les écrivains grecs disposer en souverains de la littérature, depuis long-temps les beaux-arts appelés avec honneur dans la reine des cités, avaient consacré la suprême domination des enfans de Phidias et de Praxitèle. Les beaux-arts appartiennent tout entiers à la Grèce : c'est dans les exercices du gymnase, dans les danses au bord de l'Ilissus, dans les luttes des jeux olympiques, que les formes acquéraient ce développement, ces proportions sveltes et élancées, cette vigueur, et en même temps cet abandon et cette aisance que nous admirons dans les statues antiques. Il faut de l'imagination pour les arts, une imagination féconde, riante, planant au-dessus de cette agitation fébrile qui tourmentait les citoyens de Rome, mais restait inconnue à l'insouciant peuple d'Athènes. Les beaux-arts s'élèvent par l'inspiration ; et où l'aurait-elle trouvée, l'inspiration, cette société de froids spéculateurs, qui s'en allait ravageant le monde, dont les passions étaient de sang, et chez qui la religion, basse et dégradée, ne cachait même pas du voile de la poésie ses mystères ridicules ? Étaient-ce les dieux *Crepitus* et *Mephytis*, la déesse *Cloacina*, et cette *Volupia*, foulant la vertu aux pieds, qui pouvaient exalter l'imagination et révéler à l'âme palpitante de l'artiste, ces formes idéales, apanage exclusif de la divinité ? La théogonie grecque, amalgame hétérogène de traditions confuses, eut du moins cet avantage d'être formulée et présentée à l'adoration des peuples, par deux beaux

génies, qui suppléèrent par la richesse des tableaux à la pauvreté des doctrines, et surent lier les aventures de leurs dieux aux souvenirs les plus glorieux et les plus populaires de l'histoire.

Homère et Hésiode sont les vrais thaumaturges de la Grèce ; c'est à l'aide de leurs vers, chantés de ville en ville, que la mythologie prit une sorte de grandeur et d'uniformité. Il ne fallait que peu de mots à Homère, qu'un petit nombre de traits fortement prononcés, pour caractériser les héros. L'imagination livrée à elle-même, échauffée par les premières paroles du poète, achevait alors ce qu'il avait commencé. Voyez comme il représente Jupiter : « Le fils de Saturne dit : et le mouvement de ses noirs sourcils confirma sa promesse, ses cheveux divins s'agitèrent sur sa tête immortelle, et le vaste Olympe en fut ébranlé. » Livrez ces images à une âme d'artiste ; et comme Phidias, elle vous créera de ces monumens sublimes qui restent à jamais, toujours imités, reproduits, tant ils paraissent à nos faibles sens l'expression vraie de la divinité. Le Jupiter Olympien, pas plus que celui d'Homère, ne se distinguait par une attitude théâtrale, ou par des accessoires pompeux et brillans ; il était seul, mais la vaste capacité de son front, les cheveux relevés sur la tête et agités comme par la force d'une pensée active et surhumaine, le calme, la sérénité de son visage, la perfection idéale de ses traits, sa large poitrine fortement sillonnée, tout jusqu'à la draperie jetée autour de ses membres, et qui augmentait la majesté par la décence ; tout était d'Homère, et donnait une plus haute idée du maître de l'Olympe, que les auréoles dont Phidias aurait pu le doter.

Homère accompagne toujours le nom des dieux d'une ou de plusieurs épithètes réunies, qui, revenant sans cesse, s'identifient avec le dieu lui-même, et lui créent une nature parfaitement distincte et modelée. Ainsi c'est toujours la *vénérable Junon, aux yeux de bœuf et aux beaux bras* (1) ; *Apollon, au glaive d'or, à la belle chevelure, le beau fils de la candide Latone, le dieu qui lance au loin d'inévitables traits* (2) ; *Diane, la vierge bruyante, qui se*

---

(1) Λευκωλεη, Βοωπις ποτνια Ηρη.

(2) Χρυσαορον, etc.

plaît dans les bois et sur le sable des déserts (1); *Minerve, aux yeux bleus* (2); *Vénus, au doux sourire* (3).

Ces qualifications devinrent tellement consacrées, qu'aujourd'hui encore l'homme le plus étranger aux arts, peut facilement appliquer son nom à une statue antique, s'il est familier avec Homère. Il n'est pas jusqu'aux expressions de physionomie qu'on n'ait empruntées au vieux poète. Homère fut tout pour la Grèce; ses chants propagés par les rhapsodes étaient la première mélodie qui accueillait l'enfant au berceau; les contes de nourrice, les refrains des guerriers, les souvenirs des vieillards, tout était pris à Homère. L'âme ductile de l'enfance se façonnait à ces brillantes images; elle se créait une nature idéale, qui plus tard se représentait à elle dans les pompes de la religion, la force des athlètes, leurs luttes héroïques; et la poésie débordait de cette âme enivrée; car Homère n'avait pas seulement jeté des traits épars, il ne s'était pas épuisé en escarmouches légères; son beau génie aimait à s'épandre en récits charmans, qui donnaient je ne sais quelle grandeur et quel intérêt aux dogmes les plus monstrueux du paganisme. Il n'est pas jusqu'à Mercure qui ne prenne sous sa main des formes héroïques, ce fils de *Maïa aux riches brodequins*, ce filou qui, une heure après sa naissance, avait déjà volé le luth d'Apollon; une heure après, l'enclume de Vulcain; une heure après, les ciseaux des Parques, et mettait tout l'Olympe en émoi par ses fredaines.

C'est là ce qui donna aux Grecs une immense supériorité pour tous les arts de l'imagination; c'est le charme poétique qu'un seul homme, Homère, parvint à répandre sur leurs traditions, la noblesse qu'il inspira à leurs croyances, la sphère idéale dans laquelle il les berça comme des enfans. Le paganisme n'avait rien par lui-même d'inspirateur, et son histoire, ne se composant que d'aventures très-communes, ne pouvait à elle seule élever l'âme. Mais Homère l'avait exalté, l'avait divinisé; les arts à leur tour lui donnèrent une nouvelle magnificence; on n'osa plus douter d'une

---

(1) Αρτεμιν Κελαδεινην, etc.

(2) Γλαυκωπιν Αθηνην.

(3) Φιλομμειδης.

religion qui ne se manifestait aux hommes que par des prodiges de grandeur et de talent, qui semblait donner l'inspiration au ciseau, l'enthousiasme aux poètes, qui frappait, étonnait par la pompe de ses cérémonies, par la majesté de ses temples; et ainsi que le remarque Quintilien du Jupiter de Phidias, la sublimité de l'ouvrage ajouta à la foi du peuple (1).

C'était toute autre chose à Rome : là, point de poésie, point de chants, point d'Homère, dans cette république, jalouse, austère et vivant de passions haineuses et concentrées; là, un code rigide, des rapports de mari à femme, de père à enfant, empreints d'une sévérité froide et énervante; là, point de mœurs privées, une vie guindée sans naïveté et sans candeur; là, une religion dont rien ne palliait l'incohérence, religion étouffée par les pontifes sous le poids de ses dieux, hébétée par les superstitions du peuple et par les momeries de ses aruspices; et avec cela un beau ciel, des âmes de feu, des passions jeunes et enthousiastes, mais usées par une tension continuelle, s'épuisant en troubles et en émeutes, en vertus de parade et en vices contagieux et brillans.

Alors Rome, pressée d'un côté par la grande Grèce, toute palpitante du génie d'Athènes, avec ses cirques, ses amphithéâtres, ses temples de Crotone et de Capoue; pressée d'autre part par l'Etrurie, avec ses milliers de statues et d'artistes qui encombraient les rues de Volsinium; Rome demeurait insensible à tous les prestiges du talent. Une ordonnance de Numa défendait de représenter les dieux; et les ordonnances du vieux législateur étaient encore protégées par le respect.

Lorsqu'un citoyen avait bien mérité de la patrie, on lui érigeait une colonne; plus tard on fit venir des ouvriers de Syracuse pour modeler en terre les statues des triomphateurs, lesquelles ne devaient pas avoir plus de trois pieds, et cela fait, on renvoyait les ouvriers à Syracuse. Mais vinrent les guerres de Sicile, les prises de Capoue, d'Ambracie, les luttes qui ensanglantèrent si long-temps l'Etolie et l'Argolide. Les légions romaines s'enivrèrent des parfums

(1) Cujus pulchritudo adjecisse aliquid etiam receptæ religioni videtur. (*Inst.* l. XII, chap. X.)

de la Grèce ; elles se mêlèrent aux danses nationales, aux chœurs de jeunes hommes chantant les louanges des dieux ; et, revenus en Italie, on les vit naturaliser les folies des bacchanales, encenser les dieux de Delphes et de Corinthe, et sauter par les villes au bruit des crotales et du tympanon. En même temps, une multitude d'ouvrages d'art arrivaient comme d'immenses trophées à la Cité-reine. C'étaient des monumens de conquêtes nouvelles, d'une domination qui s'étendait de jour en jour, et, à ce titre, l'admiration publique leur fut naturellement acquise chez un peuple ambitieux et vain. Les palais des Césars, les maisons des consulaires s'emplirent de chefs-d'œuvre; des murs entiers ornés de peintures furent apportés à Rome, et pendant que la littérature, la poésie, l'éloquence, se ravivaient au feu de la Grèce, s'imprégnaient des formes et des traditions homériques ; pendant ce temps là, on voyait les temples s'enrichir de dépouilles, les carrières de Luni (*Carrare*) prodiguer des blocs d'un marbre aussi pur, aussi fin que le plus beau marbre de Paros et du Thase; les vingt et une statues équestres des compagnons d'Alexandre, tués au passage du Granique, venaient couronner de leur gloire le portique de Métellus; l'Apollon *Musagète* de Timarchides avec sa guirlande de lauriers, sa lyre, sa longue tunique sur laquelle se jouait le chlamyde des cytharèdes prenait place au portique d'Octavie; la vache de Myron, au Forum, et le Jupiter Capitolin, haut de cinquante coudées, s'élevait, dominait la ville et la campagne, depuis les Cascatelles de Tibur jusqu'à la haute colline où fut Albe-la-Longue.

Ici se révèle déjà tout le génie de Rome; elle jugeait des hommes à la taille, et à son avis, la plus haute stature était la plus belle. C'est par les ordres d'Auguste, que le Jupiter Capitolin fut sculpté; Néron voulut que sa statue eût cent vingt pieds de hauteur, et il fut ponctuellement obéi. N'avait-on pas vu Alexandre vouloir découper à sa mesure les sommets du mont Athos? Aussi les arts ne furent-ils jamais protégés, encouragés à Rome par un vrai et profond sentiment du beau. C'était une recherche, un luxe nouveau : il fallait des jouets, des spectacles, des richesses aux maîtres du monde, et ils prirent les arts comme ils prenaient les gladiateurs, avec cette même passion de prodigalité et d'orgueil. Le seul écrivain romain qui nous ait laissé quelques mots

sur la peinture et la statuaire, le vieux Pline, n'en parle qu'à propos des plantes qui servaient à la composition des couleurs ou des pierres et métaux employés dans la sculpture; et, après avoir énuméré les chefs-d'œuvre que Rome possédait, il ajoute naïvement que les devoirs et les affaires ne laissaient à personne le loisir de s'occuper de tels objets : *a magni officiorum negotiorumque acervi omnes contemplatione talium abducunt.* Ainsi ne pensaient ni Cicéron ni Asinius Pollion; mais pour quelques hommes comme eux, qui faisaient venir à grands frais des statues de la Grèce pour orner leurs maisons de plaisance, choisissant, appréciant le mérite des ouvrages avec cette haute supériorité du talent, on comptait mille Verrès entassant sans ordre et sans goût, ce qu'il y avait de plus renommé et de plus vil; les Canéphores de Polyclète, par exemple, et leurs propres statues qu'ils faisaient multiplier par des manouvriers, en raison du grand nombre de monumens dont ils dépouillaient les provinces (1). Paule Emile avait voulu qu'un artiste grec enseignât le dessin à ses enfans; un membre de la famille des Fabius s'était exercé à la peinture, mais ces exemples furent peu suivis. Ce fut toujours de Rhodes, de Tralles, d'Ephèse, que vinrent les artistes. Les Romains, pâles copistes des Grecs, portèrent dans tous leurs ouvrages ce cachet de l'imitation qui ne peut jamais atteindre la spontanéité du premier sentiment, la fraîcheur, l'abandon d'une pensée qui part du cœur, plutôt que de la mémoire.

Ainsi, l'art chez les Romains fut tout grec; l'empereur Tibère acheta au poid de l'or des tableaux obscènes de Parrhasius; Claude fit conduire à Rome une partie des chefs-d'œuvre dont les réfugiés grecs avaient peuplé Alexandrie : puis, vint Caligula, qui recherchait aussi, lui, les statues des grands maîtres, mais pour leur faire couper la tête et mettre son buste à la place. Vespasien, Tite, Trajan, multiplièrent les pensions en faveur des artistes, et le nombre des monumens de la capitale. Durant toute cette première période, les artistes ne modifièrent en rien les traditions qu'ils avaient puisées dans leurs écoles de Sicyone, d'Elis ou de Corinthe. Ce fut toujours à faire ressortir la beauté des formes qu'ils s'appliquèrent,

(1) Ciceron, in *Verrem.*

à présenter la nature dans ce qu'elle a de plus noble, un repos sans affaissement, sans fatigue, animé par une expression pleine de sentiment et de vie. Jamais, à leur avis, l'impression du plaisir, de la douleur, de la colère, ne devait altérer la pureté des contours, et c'est une chose admirable, que l'art avec lequel ils parvinrent à rendre les passions, sans jamais rien forcer dans les mouvemens ni dans les attitudes. Quelques traits imperceptibles, la direction des yeux, la pose de la tête, le gonflement des narines suffisaient pour révéler les sentimens intérieurs du dieu ou du héros qu'on avait voulu représenter. Les gros yeux de Junon respiraient une majesté sévère; Polymnie s'enveloppait de son manteau et penchait la tête sur sa main comme pour rassembler ses souvenirs; Melpomène levait fièrement le pied sur un débris de rocher, et ses longs cheveux épars, la tristesse de son visage, témoignaient assez la vierge des hautes catastrophes et des poignantes douleurs. La ligne de démarcation entre les dieux et les héros était également tracée avec une simplicité grandiose. Le héros présentait l'aspect de l'homme avec toutes ses forces, l'ensemble de toutes les qualités que lui a données la nature. Le dieu était plus que cela; on épuisait pour donner de lui une idée plus haute, tout ce que l'imagination peut ajouter de perfection aux plus belles formes, sans les altérer. Les veines, symbole de la vie, disparaissaient d'un corps revêtu de l'immortalité; une jeunesse inaltérable, un rayon de joie que la douleur elle-même ne pouvait obscurcir, embellissaient son visage. L'expression du bonheur était chez lui plus élevée; celle de la tristesse moins mélancolique. Deux statues de l'époque des empereurs, l'Apollon du Belvédère (1), réalisation sublime de cette pensée d'Homère : « Il prit la forme d'un homme jeune et vigoureux, dans la première fleur de la beauté et de l'adolescence (2), » et le *Germanicus*, chef-d'œuvre de Cléomènes, présentent d'une

---

(1) M. Visconti a remarqué avec une parfaite raison que l'Apollon étant de marbre de Carrare, ne pouvait pas être plus ancien que les empereurs.

(2) Homère, *Hymn.* Ier.

manière sensible ces différences, et sont une éclatante preuve que les émigrés de la Grèce avaient conservé toute la hauteur de leur génie sur les bords du Tibre.

Il est remarquable que les anciens cherchaient tellement à éviter toute espèce de charlatanisme dans la pratique des arts, qu'ils composaient un fort petit nombre de groupes. Ils présentaient leurs statues isolées et obligées de suppléer à elles seules à tout l'intérêt d'une action complexe. Pline assure qu'au temps des premiers empereurs, on ne citait que deux groupes de marbre qui eussent quelque célébrité : l'un était à Rome, et l'autre à Pergame. C'est là ce qui a fait penser à Lessing, que le Laocoon appartenait à une époque plus rapprochée de nous. Le Laocoon est du petit nombre d'ouvrages antiques où l'artiste ait cherché à mettre en jeu toutes les puissances de l'âme, par le pathétique de la situation. Un problême difficile était à résoudre, celui de concilier les contorsions du visage et la beauté des formes, l'excès de la douleur et la noblesse, de diversifier les émotions chez des individus éprouvés par un même supplice ; et c'est le triomphe de ces difficultés qui rend le Laocoon, sinon le plus bel ouvrage de l'antiquité, du moins celui dont l'impression est la plus profonde et la plus généralement sentie. On ne conçoit pas que trois artistes aient pu confondre leurs pensées, leurs inspirations, au point de former un tout aussi complet, d'une composition aussi simple, d'un jet aussi harmonieux, d'une expression aussi sublime. Ce père à qui la pression des serpens fait renverser la tête de telle sorte qu'il ne voit plus ses fils, et que son courage ne peut être ébranlé par leurs souffrances; cet enfant enlacé dans les replis du dragon comme un jeune arbre qu'une plante parasite étouffe et lacère, et dont le visage fléchit sous la douleur ; cet autre fils qui est presque parvenu à se débarrasser du monstre, mais reste frappé d'horreur à la vue du danger de son père : tout cela est affreux, mais noble, mais grand ; tout cela élève l'âme, surtout cette lueur de résignation et de confiance en une puissance suprême, qui répand une inconcevable dignité sur la tête du vieux sacrificateur ; tout, jusqu'à cet autel sur lequel le prêtre est renversé, jusqu'à ce vaste manteau du sacrifice qui tombe désormais inutile, tout est admirablement combiné pour aug-

menter le grandiose d'une des plus belles scènes qu'ait ébauchées le pinceau de Virgile.

C'était chose commune à Rome que ces réunions d'artistes mariant leurs génies pour opérer un chef-d'œuvre. « Il n'y a pas beaucoup » d'autres artistes dont le nom ait été fameux, raconte Pline, parce » qu'il y a des ouvrages exquis où le nombre des artistes a été un » obstacle à la réputation particulière de chacun d'eux. » Pline cite ici le Laocoon, « ouvrage préférable à tout ce qui a été fait en » peinture et en sculpture ; *opus omnibus et picturæ et statuariæ* » *artis anteponendum.* Ce groupe a été fait de concert par les trois » excellens artistes Agésandre, Polydore et Athénodore, Rhodiens. » Cratérus avec Polydore, Polydecte avec Hermolaüs, un autre » Pythodore avec Artémon, et Aphrodisius de Tralles, seul, ont » également rempli d'excellentes figures les maisons des Césars au » mont Palatin. Diogène d'Athènes a orné de ses ouvrages le pan- » théon d'Agrippa (1). »

« Remarquez que Pline ne prononce pas un seul nom romain. Les architectes eux-mêmes venaient de la Grèce, apportant leurs colonnes sveltes et élancées, leurs riches chapiteaux, leurs frises, leurs triglyphes, afin de relever la lourdeur des immenses travaux auxquels s'adonnaient les légions romaines. La gravité du caractère romain modifia bien quelque chose aux proportions et aux ordres grecs ; on diversifia les ornemens, on maria les volutes ioniques aux feuilles d'acanthe corinthiennes : la forme circulaire fut quelquefois substituée pour les temples, au rectangle environné de colonnes, et terminé par un fronton à chacune de ses extrémités (*amphiproctiles*), qui était la forme grecque. Mais ce fut toujours ce même style, cette même élégance simple et régulière, cette même pureté de goût qui font des monumens grecs d'admirables modèles, qu'après plus de vingt siècles nous ne savons encore qu'imiter. Les monumens d'architecture élevés par les premiers empereurs furent nombreux. On admirait surtout le Panthéon d'Agrippa, le théâtre de Pompée rebâti sous Claude, et qui pouvait contenir 80,000 spectateurs ; le grand Cirque, le palais des Césars ou mont Palatin,

(1) Pline, chap. 36.

hôtellerie splendide, *domus transitoria*, comme on l'appelait, où la foule des Césars passait nombreuse, répandant autour d'elle les dépouilles du monde, les meubles d'or et d'ivoire ; propageant les bâtimens de sa demeure jusqu'aux montagnes voisines, et environnant les salles des festins de larges tribunes, d'où l'on répandait sur les conviés des parfums et des fleurs. C'étaient encore l'amphithéâtre de Vespasien, avec ses blocs immenses de travertin ; ses étages d'arceaux, ses vomitoires, vaste arène que les Juifs esclaves préparaient pour les disciples de Jésus-Christ, et ce temple de la Paix, dont les colonnes de marbre d'un seul jet avaient quarante-quatre pieds de haut ; et ces Thermes de Néron, dont Martial disait : « Rien de pis que Néron, mais rien de meilleur que ses Thermes. »

Quid Nerone pejus ?
Quid Thermis meliùs Neronianis ?

Ces Thermes de Titus, qu'ornaient le Mercure-Lantin (1) et le groupe du Laocoon, tous monumens de luxe et de plaisir, si l'on en juge par les Thermes de Caracalla, où 3000 personnes pouvaient se baigner en même temps, où l'on comptait 1600 siéges de marbre et de porphyre, où l'on était étourdi par le bruit des jets d'eau retombant en cascade, et les cris de joie du peuple, assistant dans de vastes salles aux exercices de la naumachie. Puis venaient les arcs de triomphe, le Forum de Trajan, et cette colonne fameuse qui semblait vouloir porter au ciel la gloire de l'empire.

Adrien vint tout-à-coup donner un nouvel essor à cette activité intellectuelle. Ce prince, originaire d'Espagne, n'avait que peu des qualités qui distinguaient alors les Celtibères. Souple, rusé, d'un esprit prodigieux, mais dégénérant en finesse, d'une jalousie cruelle, et pourtant doux envers le peuple, clément, ennemi de toute vexation arbitraire, parce qu'il ne voyait rien dans le peuple qui pût contrarier la haute opinion qu'il s'était faite de lui-même, il sut

(1) C'est le nom donné par M. Visconti à l'Antinoüs de Belvédère qu'il a parfaitement prouvé être un Mercure.

être populaire, accessible, et réfréner l'ambition inquiète de sujets accoutumés à l'anarchie ; il sut réduire les impôts, malgré des charges immenses ; se montra quelquefois cruel sans sujet, et fit de grandes choses sans avoir cette hauteur de pensée qui imprime l'élan à tout un siècle. Apollodore, à qui Trajan avait confié les travaux de son Forum et la construction du pont sur le Danube, vivait encore sous le règne d'Adrien. Ce prince le consultait souvent ; mais Apollodore l'entendant un jour émettre une opinion insoutenable sur des matières d'art, lui dit avec aigreur : *Allez peindre vos citrouilles*, genre d'occupation favori de l'empereur. Apollodore fut exilé. Il s'était retiré dans la Thrace, où il vivait seul, ignoré, se consolant par l'étude des rigueurs des palais ; lorsqu'un envoyé d'Adrien vint lui demander son avis sur le temple de *Vénus* et *Rome*, dont le prince lui-même avait tracé le plan. — Le monument n'est pas assez dégagé, répondit Apollodore ; il manque d'ailleurs d'élévation, et si les statues voulaient se lever, elles se briseraient la tête. La critique était mordante, et le poison en fit justice.

On peut s'étonner qu'avec des formes aussi cavalières, Adrien trouvât des artistes prêts à le servir dans ses desseins ; mais il aimait passionnément les arts, il rémunérait largement ceux qui s'y adonnaient, et il ne fallait qu'un peu d'humilité personnelle et un peu d'adulation à son égard, pour être dans ses bonnes grâces : lui aussi ne manqua-t-il jamais de zélés collaborateurs dans tout ce qu'il lui plut d'entreprendre. L'érection du temple de *Vénus* et *Rome* fut une des premières pensées d'Adrien. On sait que Vénus avait été adoptée par César pour patrone de l'empire. Ses vieilles bontés pour le père Anchise, et son fils Enée, et son petit-fils Ascagne, d'où *descendent les Jules,* assure Virgile, lui donnaient toute espèce de droits à ce titre. Mais la langueur voluptueuse de cette déesse, sa mollesse, ses honteux plaisirs, s'accordaient peu avec l'humeur farouche et le caractère guerrier des Romains. Il leur fallait une Vénus qui alliât l'énergie à la beauté, que n'effrayât ni le baudrier ni la javeline. Une statue de *Vénus Victrix*, telle qu'on l'adorait à Lacédémone, avait été apportée à Rome par Fabius Fabricianus, après la prise de la capitale des Samnites : ce fut là le type auquel se fixa la religion romaine. Vénus fut ordinairement

représentée debout, soulevant de la main droite le baudrier qui lui presse l'épaule, et détournant ses yeux pleins d'une noble fierté; son casque est près d'elle, porté par l'Amour, qui cherche de ses petites mains à ajuster sur son front la pesante coiffure de sa mère. César donna une nouvelle qualification à son aïeule; c'est au nom de *Vénus-Genitrix* qu'il vainquit à Pharsale, et il lui érigea sous cette invocation un temple magnifique, où la statue de la déesse envoyée par Cléopâtre, et celle de Cléopâtre elle même furent environnées de sacrifices et d'hommages. Ainsi, ce fut pour réunir dans un même culte tous les souvenirs de gloire de l'empire, pour rattacher plus intimement ce beau nom de Rome à celui de sa protectrice qu'Adrien conçut le projet de son temple, et qu'il l'exécuta avec cette profusion de luxe qui caractérise les derniers temps de la domination impériale. Pauvre empereur! il s'évertuait à récrépir un édifice rongé par le salpêtre; il faisait fumer l'encens, plongeait ses mains dans le sang des victimes, puis il priait, lui, empereur, lui monstre de débauches, il allait le front ceint de bandelettes, moribond chancelant, adorer des moribonds comme lui!

Qui n'a ouï parler d'Antinoüs, infortuné jeune homme appelé de Bythynie par la passion de l'empereur? Un jour, il vient à la pensée d'Adrien qu'une victime humaine est nécessaire pour sauver ses jours, et Antinoüs se précipite dans le Nil. Alors il devint un dieu; tous les peuples soumis à la domination de Rome durent élever des autels, prodiguer les statues, multiplier les hécatombes, en l'honneur du nouvel habitant de l'Olympe. Les artistes s'épuisèrent en efforts pour relever, par les prodiges de leur talent, la foi vacillante du peuple, et étouffer les paroles des chrétiens, qui disaient: « Par ce dieu, jugez de tous les autres. » On représenta Antinoüs avec tout ce que l'adolescence offre de candeur, de grâce, de contours purs et délicats. Une couronne de ces lotus qui promènent leurs blanches corolles sur les flots du Nil ombrageait sa tête, mais son visage était triste! Pauvre fleur! Flétrie à son aurore par le souffle brûlant de *l'Africus*, elle courbait sa tige languissante comme le héros de Virgile.

Frons læta parum et dejecto lumina vultu.

Ce caractère se retrouve à toutes les statues d'Antinoüs; on porta

la flatterie jusqu'à lui donner successivement les attributs de tous les dieux. Il y eut un Antinoüs-Hercule, portant la massue, et à moitié couvert de la peau de lion ; quelquefois on lui donna le chapeau de fleurs et la courte tunique des bergers, ou bien les cheveux bouclés, les grappes pendantes, et la nébride de Bacchus. Les Egyptiens lui érigèrent un temple où sa statue apparaissait avec les lignes droites de leurs sphinx et de leurs momies. Ailleurs, c'est avec les attributs d'un bon génie, la main ouverte et la corne d'abondance qu'on l'exposait à la vénération des peuples ; mais toujours ce front abattu rappelait l'infortuné Bithynien.

Les statues qui nous restent d'Antinoüs, sont une preuve éclatante de la hauteur à laquelle l'école d'Adrien avait porté les arts. Toutes les traditions de la Grèce s'y trouvent reproduites avec cette simplicité, cette supériorité de talent qui répandirent un si vif éclat sur le siècle de Périclès. Jamais peut-être le marbre n'avait exprimé la vie avec autant de naturel, n'avait rendu toutes les nuances de la vérité avec moins d'effort, moins d'exagération ; témoin l'Antinoüs du Capitole. Cette fraîcheur de sentiment, cette franchise d'exécution qu'on admirait dans les anciens ouvrages, y reparaissaient avec une perfection étonnante. Ce qui distingue cette nouvelle époque de l'art, c'est un fini de travail qui, s'attachant aux accessoires, dégénéra plus tard en minutie, et répandit une désolante sécheresse sur les ouvrages de la statuaire. Sous Adrien, on sut éviter cet écueil, et il est inconcevable avec quelle précision on parvint à reproduire les plus petits détails d'une armure, la finesse des cheveux, les plis ondoyans des vêtemens. Les Grecs avaient pour coutume de figurer leurs héros sans draperies ; c'est ainsi qu'ils les voyaient aux jeux olympiques, dans les luttes du Pnyx et du Cynosarge, partout où les forces devaient se développer librement. Le sentiment des convenances devait d'ailleurs peu influer sur un peuple dont la religion prêchait le vice loin de le flétrir. Quant aux femmes, ils les représentaient vêtues de la tunique sans manches et du *peplum*, non point de celui dont parle Homère, lorsqu'il dit : « Minerve laisse tomber sur les célestes parvis le vaste et brillant manteau (πεπλον) qu'elle avait tissu de ses mains (1). »

(1) Iliad., liv. VIII, v. 383.

Mais du petit *peplum*, sorte de mantelet qui laissait les bras nus et descendait peu au-dessous des hanches. La tunique et le *peplum* étaient rassemblées autour de la taille par une ceinture. Tel était aussi le costume des matrones romaines, mais il avait infiniment plus d'ampleur ; aussi le manteau ou *palla* s'agençait-il de mille manières différentes ; tantôt on s'en couvrait la tête ; tantôt il formait comme un vaste cercle autour des bras, ainsi qu'on le voit aux statues des *adorante ;* et tantôt retombant à pans inégaux, il se perdait en une multitude de plis s'effaçant et renaissant avec une insaisissable diversité. Les hommes étaient représentés, soit vêtus de la pesante armure, de la cuirasse ciselée, du casque et des jambarts, soit enveloppés de la toge ou du laticlave. La toge embrassait dans son étendue trois fois la hauteur d'un homme, et pressait le corps d'un triple jet. Elle était spécialement affectée aux citoyens romains : aussi ne s'en dépouillaient-ils jamais. Jamais on ne voyait à Rome, dans les jeux publics, dans les fêtes, les guerriers, les athlètes rejeter leurs vêtemens, comme c'était l'usage dans les villes de la Grèce. Les gladiateurs eux-mêmes venaient appesantis sous le poids de leurs bracelets de fer, de la visière qui leur protégeait les tempes, et des différentes pièces d'une armure lourde et sans abandon (1). Ce ne fut donc que lorsque les artistes voulurent agrandir un héros, l'élever au-dessus de la nature commune, le représenter dans tout l'éclat d'une force active et puissante, qu'ils rappelèrent l'ancien usage des écoles grecques. Le plus souvent il fallut s'ingénier à agencer avec grâce une robe épaisse, à faire ressortir sous sa triple enveloppe la justesse des proportions, la délicatesse des membres, la finesse des contours qui y étaient comme enfouis.

Il fallut imprimer assez de souplesse, assez de transparence au marbre pour qu'il rendît sans les confondre les ondulations différentes de trois couches de vêtemens qui réagissaient les uns sur les autres. Ceci est une étude prodigieuse ; on pouvait imiter les formes de l'Apollon ou du Méléagre sans être traité de copiste, car les élémens de la beauté ne varient pas à l'infini ; mais le jet d'un manteau ne produit pas deux fois les mêmes accidens, et l'imitation

---

(1) C'est cette remarque qui a servi à M. Visconti pour prouver que la statue du *Gladiateur* avait été fort improprement nommée.

devient dès-lors impossible. Peut-être ce travail minutieux de toges, de cuirasses, avait-il quelque chose de mesquin, lorsqu'on le comparaît au *faire* des anciens artistes, qui, rejetant tout accessoire, s'attachaient à rendre les sentimens, à donner du relief aux passions, non pas seulement par les traits du visage, mais par le balancement du corps, le mouvement des articulations, l'expression même qu'ils savaient donner aux muscles et aux artères.

Mais à force de glaner un même champ, on n'avait rien laissé après soi. Il fallait pousser l'art plus avant; il fallait combiner le sentiment des caractères avec des détails de costumes savans et compliqués; et c'est là, il faut en convenir, ce à quoi l'école d'Adrien a admirablement réussi. La plupart des statues des empereurs appartiennent à l'école qui atteignit sous ce prince à son apogée. C'est elle qui nous a conservé le sourire affreux de Tibère, la physionomie lourde et peureuse de Claude, la tête froidement blasée de Caligula, la chevelure artistement peignée et les petits yeux vains et cruels de Néron, le replet et pesant Vitellius, le bon gros visage de Tite, la belle figure de Domitien, et surtout cette noble tête de Marc-Aurèle, les yeux levés au ciel avec le calme d'une conscience que ne venait pas troubler le remords, et qui répandait sur ses traits une incomparable majesté. Jamais individualités n'avaient été mieux saisies que dans ces statues; jamais les monumens des arts n'avaient mieux rivalisé avec l'énergique pinceau des Tacite et en même temps voyez comme les cuirasses de Caligula et de Tite, toutes surchargées d'ibis et de griffons, se prêtent avec souplesse aux inflexions de la poitrine, comme la draperie de Tibère est admirablement *fouillée* comme celles des statues de Julie, de Sabine, épouse d'Adrien, de Matidie, sa mère, de Tranquillina, de Mammée, se déploient avec variété et élégance autour de membres parfaitement soutenus. Les Grecs avaient bien donné aux draperies des femmes une légèreté et une finesse qu'il était difficile de surpasser; mais, je l'ai remarqué, l'usage des draperies était plus rare chez eux; puis le costume romain était plus compliqué et plus ample, les difficultés s'étaient accrues, et ce n'était pas l'effort de talens médiocres de les avoir surpassés avec cette simplicité de bon goût qui était une tradition des siècles.

Il était d'usage à Rome que toute statue devait avoir son pen-

dant, et pour conserver une plus parfaite symétrie, ce pendant était la copie de la statue elle-même; de la sorte les répétitions d'ouvrages antiques se multiplièrent; ce n'étaient pas seulement les jeunes artistes, mais encore les plus habiles, dans leurs instans de loisir, qui s'adonnaient à ce genre de travail; et de là peut être, le maintien de ce goût pur et éclairé qui se perpétuait avec l'étude des chefs-d'œuvre. Adrien favorisa de plus en plus les copistes. Il voulut rassembler dans le palais, ou plutôt dans la réunion des palais qu'il s'était fait construire au pied de Tibur, sinon les originaux, du moins des imitations fidèles des monumens les plus célèbres de tous les pays et de tous les âges. Les ruines de la *villa Adriana* occupent encore aujourd'hui 625 toises de long sur 325 de large; elle occupait autrefois, dit-on, plus de trois milles d'Italie. Cette vaste étendue de terrain avait été bouleversée, façonnée en vallons et en collines, en fleuves, en chaînes de montagnes, en immenses naumachies, en sites riants et pittoresques, qui rappelaient et l'Ilissus et Tempé, l'Olympe, l'Hélicon, les Champs-Elysées avec leurs blanches asphodèles, et l'Achéron, le Styx, toute la ténébreuse horreur du royaume de Pluton. Ailleurs c'était le Pœcile avec son double rang de portiques ornés de peintures, le Lycée, le Prytanée, les hauts arbres de l'Académie, tels qu'ils étaient à Athènes alors que Platon, Xantippe, Aristote s'y promenaient avec leurs graves disciples. Ailleurs des aqueducs, d'immenses théâtres accompagnés de palestres, des bains pratiqués sous terre dans de sombres réduits et enrichis de sculptures et d'arabesques, puis de longues colonnades, puis des temples égyptiens, pesamment assis avec leurs statues rondes empêchées comme des conscrits en sentinelle.

Adrien dans ses longs voyages avait parcouru l'Egypte, et il en avait rapporté un nombre considérable de monumens qu'il rassembla à sa campagne. Le temple de Neptune y fut dédié sous le nom de Canope, qui était l'appellation égyptienne de cette divinité; il fut entouré de figures d'Isis, Osiris, Horus et du cheval marin qui était consacré à Neptune. Les statues des autres peuples n'étaient pas moins multipliées dans cette somptueuse habitation. Là étaient *les Centaures de Furietti*, géants de marbre noir, armés de crosses et de peaux de bêtes sauvages, et ces muses du Vatican, imitations heureuses de quelques chefs-d'œuvre, de ces muses de Philiscus

peut-être qui ornaient le portique d'Octavie. Là était encore le Discobole, tel que Lucien et Stace nous le représentent, « examinant la circonférence de son disque pour le saisir de la manière la plus sûre et la plus convenable ; le corps courbé, les deux genoux pliés ramassant toutes ses forces, élevant le disque et le faisant voler par dessus sa tête; enfin retournant son visage, et se redressant de toute sa hauteur après l'avoir lancé (1). » Et cette statue de Flore, dont le prodigieux travail fait l'admiration des artistes. Flore était une divinité toute romaine, c'était le nom de guerre de cette fameuse courtisane Larentia, qui institua des jeux et donna ses biens à la république. Les jeux se perpétuèrent, jeux cyniques, folâtres, curieux pourtant, s'il est vrai, comme le dit Suétone, qu'on y voyait parfois des éléphans dansant sur la corde, *novum spectaculi genus*, *elephantes funambulos ;* jeux que fuyait Caton, et à l'occasion desquels saint Augustin écrivait : « Jugez quel affreux démon y préside ! l'immolation des oiseaux, des quadrupèdes, le sang même de l'homme ne saurait l'apaiser ; il lui faut de plus coupables offrandes, le sacrifice de la pudeur (2). »

La théogonie romaine, souple et élastique, se prêtait facilement aux caprices du peuple, et admettait sans peine les divinités des nations étrangères. Ainsi vers le règne de Titus, le culte de Mithra fut admis au droit de bourgeoisie, et des effigies du nouveau dieu se répandirent dans les provinces. Il est probable qu'Adrien en admit quelques-unes dans sa ménagerie, et ce devait être chose plaisante à voir que ces statues ordinairement représentées dans des cavernes avec le pantalon des barbares (*anaxyrides*), la tunique à manches à double retroussis, la chlamyde agraffée sur l'épaule et le bonnet pointu, auprès de cette foule d'images charmantes, de l'Apollon *Sauroctone* peut-être, de *l'Enfant étranglant une oie*, chef-d'œuvre de naïveté et de grâce de Boëthus, sculpteur de Car-

(1) Stace, liv. VII. Voyez aussi *Musée des Antiques*, par M. Bouillon, tom. II.

(2) Quivis intelligat quale dæmonium sit quod placari aliter non potest, nisi illi non aves, non quadrupedes, non denique sanguis hominum, sed multò scelestiùs pudor humanus tamquam immolatus intereat. (S. August. *Epist.* 202.)

thage, de *la Joueuse d'osselets*, du *Tireur d'épine*, ouvrages incomparables, où tout ce que l'imagination peut concevoir de candide et de naturel a été épuisé par le ciseau de l'artiste.

Après avoir si magnifiquement enrichi la demeure qu'il devait occuper durant sa puissance, il ne restait plus à Adrien que de s'édifier un gigantesque tombeau. Il avait vu les pyramides d'Egypte, et il se flatta, l'insensé! que ses cendres seraient plus respectées que ne l'avaient été celles de Chéops et de Ramsès. Le môle d'Adrien forma un immense carré, et la tour ronde qui subsiste encore fut couronnée de chevaux, de chars, de statues; on revêtit les murs de marbre de Paros; on les environna de ces belles colonnes de marbre qui, transportées par Constantin à la basilique de Saint-Paul, gisaient, ces années dernières, abattues, calcinées par l'incendie de 1823. Enfin, au sommet du môle apparut bientôt la statue d'Adrien, emporté dans un quadrige d'une telle dimension qu'un homme pouvait se tenir dans la cavité oculaire des chevaux.

Nous ne suivrons point Adrien dans ses autres entreprises; dans son riche palais d'Antium, qu'ornaient l'Apollon du Belvédère et le Gladiateur (1), cette expression sublime de la force dans tous ses développemens; nous ne le suivrons point dans ses voyages de Grèce, où il achevait le temple de Jupiter Olympien, interrompu depuis 700 ans, encourageait les arts, répandait la liberté et les trésors, et cherchait à réchauffer un peuple glacé de vieillesse.

Les Romains eux-mêmes étaient déjà bien vieux! Encore deux règnes, Antonin-Pie, Marc-Aurèle, et puis l'œuvre de destruction se reprendra; elle se continuera progressivement non-seulement pour la religion, mais pour les mœurs, pour les arts, pour la littérature, afin qu'il ne reste rien de l'ancien monde; que la civilisation nouvelle ne soit pas entée sur l'ancienne, et que l'esprit de vie qui venait réveiller la terre trouvât le cœur de l'homme pur de tout alliage, afin de lui prodiguer librement de plus hautes inspirations.

C'est grande pitié de voir cette société païenne polie, instruite, philosophe, et s'avilissant chaque jour par de honteux hommages, adorant non-seulement Mercure le voleur, Vénus l'impudique, mais

---

(1) L'Apollon et le Gladiateur ont été trouvés dans les ruines d'Antium.

Claude l'imbécile, Caligula, Domitien! Les lois autorisaient les proconsuls à faire ériger des statues et des temples, et ce qu'il y a de honteux, c'est que le génie se prêtât à ces momeries impures; c'est que ces apothéoses devinssent une source féconde de chefs-d'œuvre! Les efforts du talent furent alors tous dirigés à élever, à agrandir des traits naturellement bas et ignobles, à leur donner quelque chose de cet idéal qui distinguait les dieux. C'était ordinairement avec le manteau symbolique de Jupiter et le *parazonium* ou épée romaine, que les empereurs voulaient être représentés. Caligula, extrême dans toutes ses folies, adoptait tantôt les attributs du maître de l'Olympe, tantôt ceux d'Hercule, tantôt ceux de Vénus. Les temples, les statues se multipliaient à l'infini. Quelquefois, à la mort d'un empereur, ses statues étaient brisées, on les lacérait, on les traînait au Tibre; puis venait un nouveau maître, et de nouveaux monumens, de nouveaux autels avec leurs colléges de prêtres, leur encens, leurs sacrifices, de nouvelles profanations de tout ce qu'il y a de sacré dans la vertu. Ce qui étonne, c'est que l'art ait pu se soutenir à toute la hauteur où l'avaient élevé les Grecs, au milieu d'une telle démoralisation; c'est que les artistes pussent conserver ce caractère noble, ce sentiment de l'exécution pour des ouvrages que le caprice d'un despote commandait, et qu'un jour de colère du peuple suffisait pour détruire. Du reste, les apothéoses devinrent tellement nombreuses qu'aucun relâche ne fut laissé au talent. Auguste avait eu sitôt après sa mort, trois temples, l'un à Rome, un second à Antium, et un dernier à Nole; on lui avait consacré une statue d'or, des jeux publics et un culte dont Livie fut la prêtresse. Bientôt les mêmes honneurs furent accordés à Claude; ce devint une coutume sans importance, un accessoire nécessaire des funérailles. Adrien empoisonne sa femme Sabine, et la met ensuite au rang des dieux; Antonin, le noble et vertueux Antonin, l'homme de l'esprit le plus juste, du cœur le plus droit qu'ait produit l'antiquité païenne, consacre aussi lui par un apothéose, la mort de son épouse Faustine, l'impure, la hideuse Faustine, dont les désordres avaient été le tourment continuel de sa vie. Rome se prêta à la folie de son empereur, et un temple fut édifié dans la *Via Sacra* à la mémoire d'Antonin et Faustine. Dix colonnes de ce temple subsistent encore avec leurs

feuilles d'acanthe corinthiens, leurs chapiteaux finement sculptés; et sur une des bandes de l'architecture cette inscription, dernier souvenir d'un culte qui n'est plus :

Divo Antonino, diva Faustina : ex S. C.

Qu'on fit une déesse de Faustine, c'était peu de chose à une époque où, pour conserver quelques principes de sociabilité, ainsi que le dit saint Augustin, il fallait s'étudier à ne pas ressembler aux dieux (1); mais on fit plus, on chercha à environner la défunte impératrice des attributs d'une vertu moins équivoque. Plusieurs de ses bustes nous la représentent alliant la modestie à la beauté, et parée d'une large main symbolique, qui rassemble, en forme d'agrafe, ses vêtemens sur sa poitrine; c'était un des emblêmes de la pudeur. Et c'était au milieu de Rome, publiquement souillée par les désordres de cette autre Messaline, qu'on la présentait ainsi aux adorations et aux hommages! Est il époque au monde où l'on se soit plus joué du bon sens et de la raison?

Quant à Antonin, le seul peut-être des empereurs romains dont les mœurs firent honte à son siècle; c'était avec la couronne d'épis entortillée de rubans des frères Arvales qu'il aimait à être figuré dans ses statues. Ces frères Arvales étaient une congrégation fondée par Romulus pour rendre Cérès propice aux guérets de l'empire, et obtenir sa protection contre la grêle et la nielle. Cérès était une des divinités les plus pures du paganisme; aussi les cérémonies de son culte étaient-elles peu fréquentées. Qu'il y en a peu qui soient dignes de toucher les bandelettes de Cérès! disait Juvénal :

Pauce adeo Cereris vitias contingere dignæ!

Cette sévérité de mœurs d'Antonin ne le rendait point néanmoins tellement ennemi du luxe, qu'il ne conservât, dans ses palais, toute la majesté du titre dont il était revêtu.

C'était surtout à Lorris et à Lanuvium qu'il aimait à chercher avec ses amis un refuge contre les soucis du trône. Ces deux pa-

(1) Nihil homines tam insociabiles reddit vitæ perversitate, quam illorum deorum imitatio. (S. August., *Epist.* 220.)

lais, simples et modestes, si on les compare à la magnifique habitation d'Adrien, resplendissaient néanmoins de richesses. C'est dans les ruines de Lanuvium qu'on a trouvé et la statue de philosophe, connue sous le nom de *Zénon*, et *le Faune en repos*, charmant jeune homme, nonchalamment appuyé contre un tronc d'arbre, la main gauche sur la hanche, les jambes croisées, tenant encore la flûte dont il vient de faire retentir les échos, tandis que sa nébride, jetée négligemment, tombe avec son écorce velue sur sa poitrine et ses épaules. C'est encore à Lanuvium que fut trouvée, dans le courant du dernier siècle, cette statue de Thétis, se hasardant timidement sur une frêle nacelle au milieu des flots amoncelés; statue qui excita à un si haut degré l'admiration de Winkelman, et dont la draperie est parvenue à rivaliser de souplesse et de ténuité avec la plus légère étoffe. Les bains de Lanuvium étaient célèbres, l'eau et les parfums y coulaient par des robinets d'argent, façonnés en forme de coq. Cette belle demeure, après avoir fait les délices d'Antonin, fit encore ceux de Marc-Aurèle.

Marc-Aurèle avait pris le goût des arts dans les leçons de Diognète; aussi continua-t-il l'œuvre qu'avaient si bien commencée ses prédécesseurs. Les arts protégés poursuivent leur brillante carrière; le haut style des anciens se retrouve avec toute sa pureté dans les statues des deux chefs de l'état, Marc-Aurèle et Lucius Verus. On s'attache à rendre les détails avec une finesse incomparable; les cheveux sont travaillés un à un; la belle chevelure de Lucius Verus, que cet empereur faisait poudrer avec de la poussière d'or, est conservée à la postérité, bouclée, ondoyante, s'échafaudant avec grâce au-dessus de la tête, toute différente des cheveux plats des autres empereurs romains. Les barbes longues donnent un nouvel exercice à la patience des sculpteurs. C'était l'usage des premiers temps de la république de laisser croître la barbe; mais en l'an 454 de la fondation de Rome, P. Ticinus avait amené de Syracuse une colonie de barbiers, lesquels sont de « grands babillards, dit Plutarque, et coutumièrement les plus grands truans et faict-néans d'une ville s'assemblent en leur boutique pour les ouïr caqueter. » Bref, chacun se prit d'envie de se faire raser; Scipion l'Africain trancha même du petit-maître jusqu'à se faire raser une fois par jour au moins; et les têtes romaines restèrent ainsi fraîches et badigeonnées

jusqu'à Adrien, que la nature malheureusement avait doté de poireaux au menton. Le bon empereur laissa vite croître sa barbe, et son exemple fut promptement suivi.

Les statues qui nous restent de Marc-Aurèle portent la longue barbe, minutieusement ouvragée; et soit que cet empereur eût un extérieur aussi remarquable que son esprit était élevé, soit que le respect pour son noble caractère portât à le figurer d'une manière différente des autres citoyens, c'est à la manière héroïque que les artistes se sont plu à nous le représenter. Marc-Aurèle régnait encore lorsque le sénat ordonna à chaque citoyen d'avoir chez lui l'effigie de tel ou tel empereur. Cet édit eut pour effet immédiat de faire abandonner les grands ouvrages pour les bustes et les portraits. C'était un premier pas vers la décadence, qui une fois commencée chemina rapidement. Le génie se rapetissa, les traditions anciennes se perdirent, et à peine quelques beaux monumens furent-ils élevés de temps à autre pour servir de points de comparaison dans l'histoire des arts. Une partie où la lutte entre les faibles souvenirs qui restaient encore de l'antiquité, et la dégénération nouvelle se fait le plus sentir, c'est sans contredit la toreutique.

Les bas-reliefs sont d'un bien ancien usage, s'il faut en croire Homère, qui attribue à Dédale ce *triomphe d'Ariane*, que Pausanias vit plus tard dans ses voyages. La toreutique était comme un intermédiaire entre la statuaire et la peinture. Elle s'appliquait en même temps à tous les détails de l'architecture, et donnait aux froides combinaisons des plans et des lignes un intérêt grandiose en associant toute l'histoire du dieu et celle du héros au monument qui lui était consacré. Les frontons des temples, les frises, les métopes de l'ordre dorique, les piédestaux des statues, les faces des autels et définitivement les joyeuses coupes des festins furent les premiers objets auxquels on plaça des bas-reliefs que l'on cisela avec art. Lorsque la domination romaine s'étendit sur tout le monde, les bas-reliefs devinrent d'un emploi encore plus fréquent. Alors on inventa les triomphes, les arcs qui devaient en perpétuer la mémoire, les colonnes, les trophées. Ce n'étaient plus les succès des jeunes Chorèges aux fêtes de Bacchus que les artistes imprimaient sur le marbre, mais les victoires de Vespasien, de Tite, de Trajan; mais des légions pesamment armées, des trou-

peaux d'esclaves conduits par les licteurs, et l'aigle romain perché au bout des enseignes que portaient fièrement des guerriers couverts de peaux de lion. Tout en se rapprochant de la peinture par la représentation d'une action complexe, la toreutique n'avait point l'aide de la lumière et des ombres pour faire ressortir les plans. Aussi les artistes grecs s'étudiaient-ils constamment à mettre leurs personnages sur une même ligne ; et comme le développement du sujet en devenait plus difficile, ils le divisaient en plusieurs épisodes qui se répondaient symétriquement, et étaient assez bien liés les uns aux autres pour former un tout uni et complet. Ainsi, dans le bas-relief des Amazones, les extrémités sont occupées par deux de ces guerrières luttantes à cheval, mais avec des chances différentes, contre deux soldats athéniens ; tandis qu'au milieu un Athénien et une Amazone gisent frappés à mort, et qu'un quatrième guerrier soulève son camarade, tout en parant du bouclier les traits de son ennemi. Il n'est pas là deux situations qui soient copiées l'une sur l'autre, bien qu'elles soient toutes réciproquement symétriques. Les actions s'unissent, s'enchevètrent, et présentent un tout d'une incontestable variété.

Les Romains suivirent long-temps ces principes, mais le défaut de bois pour les bûchers des funérailles ayant amené l'usage de placer les cadavres dans des tombeaux, et le luxe des particuliers se plaisant à couvrir ces tombeaux de bas-reliefs, le grand nombre des artistes en ce genre nuisit beaucoup à la perfection du travail. Il se forma dans les carrières de la Grèce d'immenses manufactures de sarcophages, où des manœuvres sans verve et sans aucun sentiment de l'art exécutèrent les desseins de quelques maîtres plus habiles. De là ce mélange inoui d'idées heureuses, de conceptions suaves et délicates, et de froideur, de sécheresse, de grossièreté dans l'exécution qu'on remarque dans ces monumens. Très souvent ils ne portaient aucune inscription ; d'autres fois quelques lignes seulement consacrant le souvenir du mort : « Médius à la mémoire de Sinopete, sa femme ; » ou bien le nom était accompagné de quelques mots d'éloge : « A Servilia Sympheru, son épouse incomparable, Marius Servilis Tirannus ; elle vécut avec moi depuis notre mariage, trente ans. » Ainsi le nom de l'érecteur du monument était presque toujours joint au nom de celui à qui il était érigé ;

quelquefois même et par occasion l'érecteur s'affublant de quelques bonnes épithètes : « Ce monument a été élevé à la mémoire de Télesphore, par son excellente femme. » Ailleurs c'était l'expression de la reconnaissance : « Le sénat et le peuple couronnant d'une couronne d'or Eurysthome, fils d'Epitochus, enlevé par une mort prématurée ; » ou bien « Apelles et Méthralthémis ont élevé ce tombeau à leur nourrice Melestie, fille de Lysanius, en récompense de ses soins et de ses bontés pour eux. » On trouve quelques sarcophages qu'à défaut de parens et d'amis, le futur défunt s'était lui-même fait construire : « Caius Julius Hermès, fermier des greniers de Séjan ; il s'est donné et dédié ce monument de son argent. » Souvent on trouve de longues énumérations de titres, de succès, de victoires : « Passant, tu vois ici mon cadavre, celui de Mélanippe, intrépide dans les stades.... désigné le second par le sort ; je n'entends plus la trompette d'airain et je ne fais plus retentir le son des flûtes inégales. On dit qu'Hercule accomplit douze travaux ; moi, je suis mort après le treizième. » Jamais une pensée d'avenir, ne vient consoler sur une mort triste et douloureuse ; on dirait que toute la société d'alors ne voyait après la vie que le néant.

S'il est question des dieux, c'est des dieux mânes, des dieux qui protègent la cendre ; mais de l'âme, rien ! De fades plaisanteries viennent insulter au trépas : « Moi, Boëtinus Hermès, le jeune fabricant de lits, je suis couché ici ; passant, adieu ! » Il faut déchiffrer bien des inscriptions avant de trouver une pensée empreinte de cette tristesse mélancolique qui appartient si naturellement à la mort : « J'étais beau, et les Parques, après avoir filé, m'ont envoyé dans les enfers.... adieu ! » et autour de ces épitaphes, des images riantes, des orgies, des bacchanales, tout ce que la mythologie offrait de joyeux et d'enivrant était représenté comme pour endormir la douleur. C'était le triomphe d'Apollon sur Marsyas, Diane visitant Endymion sur le mont Latmus, le génie du mont Latmus et les Heures retenaient les blancs coursiers ; Morphée répandait autour d'Endymion les pavots et les songes, et près de là un vieux berger, paissant son troupeau, fronçait le sourcil à l'inconduite de la déesse. D'autres fois, c'étaient des processions de génies, génies des saisons, génies bacchiques, puis le vieux

Silène, *petit vieillard replet, velu, au ventre rebondi, au nez camus, aux oreilles de chèvre, à la démarche chancelante* (1).

Il est des sarcophages où les conceptions les plus folâtres se jouent avec la mort. Tel est, par exemple, ce bas-relief des *Forges de Vulcain*, où le vieux forgeron est représenté achevant un bouclier qu'un de ses manœuvres tient devant lui. Deux cyclopes sont à ses côtés ; l'un cisèle des jambarts, l'autre donne le dernier poli à un casque, tandis qu'un tout petit cyclope à demi caché derrière une porte, lui enlève malignement son bonnet. Ailleurs, ce sont des *adorantes*, figures antiques exprimant avec naïveté cette première pensée de l'homme, qui est de lever les mains au ciel.

Manibus supplex orasse supinis !

Ailleurs, des *conclamations ;* c'étaient des assemblées de parens et d'amis, qui, réunis autour du mort, l'appelaient à grands cris pour la dernière fois. On voit souvent sur les faces latérales des sarcophages, des génies funèbres figurés par de jeunes hommes debout, une jambe nonchalamment pliée sur l'autre, les deux bras croisés sur la tête, et la tête toute couverte de beaux cheveux bouclés, penchée tristement avec une expression ravissante de douleur. Parmi les sarcophages antiques qui nous sont parvenus, il en est un qui réveille de douces émotions : c'est une histoire complète de la vie. L'artiste a représenté Prométhée donnant la dernière main à sa statue de limon : le vase de limon est encore près de lui, Minerve lui donne les derniers conseils ; Apollon répand la vie sur cette masse inanimée, et voilà que l'âme de cette nouvelle créature voltige, rieuse et insouciante. C'est une jeune fille parée d'ailes de papillon ; elle rencontre tout d'abord les Parques, non point laides et revêches, mais belles, mais fraîches, mais joyeuses. L'une d'elles lui montre le fil d'or dont elle va tisser ses jours ; une autre, le signe sous lequel elle est née ; la troisième lui serre tendrement la main, et près de là, un petit vieillard rabougri joue avec un enfant ; il n'y a qu'un jour de l'enfance à la vieillesse ! plus loin se voit Mercure, *conducteur des âmes ;* puis

---

(1) Lucien.

Némésis, inscrivant le bien et le mal sur le livre de vie. Pauvre âme! tout cela est là, tout cela se pressant, venant vite, tout cela lui enviant les beaux jours qu'elle a rêvés! Cette conception est charmante, mais elle appartient aux derniers temps de l'art, et la multiplication des plans y jette une confusion qu'il est difficile de pénétrer. Ce qui est singulier, c'est que ce sarcophage si éminemment philosophique, le seul philosophique peut-être de l'antiquité, dépouillé des ossemens qu'il contenait, renferma aux premiers jours du christianisme les reliques de saint Trophime, évêque d'Arles.

Le christianisme trouva les arts complètement dégénérés, et le moment n'était pas encore venu où il devait leur donner une impulsion nouvelle. Proscrits, traqués comme des bêtes fauves, se cachant dans les souterrains pour accomplir les cérémonies de leur culte, les premiers disciples de la foi n'avaient de temps que pour prier et pour souffrir. Et néanmoins, on les voyait quelquefois ébaucher de grossiers bas-reliefs, pour en décorer les sarcophages des martyrs et des vierges. Là, point de joies profanes, point de folles plaisanteries avec la mort, mais des pensées de consolation et d'espérance exprimées avec une touchante naïveté. Tantôt, c'était Elie emporté dans un char de feu, tantôt Jean-Baptiste, prêchant par les vallées et les montagnes. Un ancien tombeau chrétien nous représente Jésus-Christ envoyant ses disciples promulguer la foi au milieu du monde : *Ite et docete omnes gentes.* Il est élevé sur un rocher d'où coulent des torrens d'eau vive, et où un petit vieillard, symbole de la gentilité, vient se désaltérer à longs traits. Le nombre de ces premiers monumens chrétiens était fort considérable; on les entassait dans les petites chapelles des catacombes, et les paroles bibliques qui y étaient gravées, ajoutaient par leur simplicité grandiose, au charme de ces glorieux souvenirs. L'art se tait, s'efface devant cette piété des premiers âges, cette foi vive, cet amour brûlant, ces derniers hommages rendus à des hommes flétris par le pouvoir, reniés du monde, et qui, fidèles à leur vocation, avaient passé en faisant le bien. La religion était alors dans son époque militante; il lui fallait jeter les bases de l'édifice, propager ses dogmes, et en faire comme le fondement des lois, des mœurs, et renverser pour reconstruire à neuf toutes les croyances des nations. Pendant ce temps-là, les arts et la littérature s'évanouissent; mais

lorsque la religion, haute et dominante, eut accompli son œuvre, lorsqu'elle eut constitué fortement la société, alors ses branches s'étendirent, se ramifièrent; elle féconda l'esprit humain, l'aiguillonna dans toutes les directions, et, à la lueur de son flambeau, éclaira ses investigations nouvelles.

Ce serait une étude intéressante de comparer l'état des arts chez les anciens et les modernes, d'examiner les différences que la diversité de religion a dû leur imprimer à ces deux époques. Remarquons seulement ici que les anciens, si admirables dans l'expression simple de la beauté et des passions, n'ont pas connu un des plus beaux caractères, cette modestie, attribut naturel d'un être imparfait, qui ne se laisse point aller à de folles joies, ni abattre par de folles terreurs; modestie, non point farouche comme celle de Diane, non point d'une rigidité affectée comme celle de Minerve, non point molle et voluptueuse comme celle de Vénus, lorsque les artistes ont voulu donner à cette déesse quelques faux semblans de vertu, mais franche et intime, pleine de naïveté et de candeur, partant d'une âme dont la pureté s'effarouche d'un regard, d'une parole, mais sans afféterie, avec ce naturel charmant et cette beauté ravissante que les passions effleurent à peine, et dont elles ne peuvent troubler la constante sérénité. Ce n'est pas dans une société où l'exemple des dieux faisait un scrupule de la vertu, que l'on pouvait comprendre cette fleur de sentiment et ces pensées délicates. Il fallait des hommes nouveaux à qui un Dieu avait dit : *Soyez saints*, *parce que je suis saint*, pour s'élever à cette hauteur. Le type de la Vierge appartient tout entier au christianisme; et c'est parce que les paroles de l'ange : *Je vous salue*, *Marie*, *pleine de grâce*, *le Seigneur est avec vous*, comprennent à elles seules tout ce qu'il y a de plus grand au monde, le repos de l'âme, la présence de Dieu, que les artistes se sont épuisés en efforts pour les rendre avec des traits plus sublimes, que Vinci surtout, Corrège, Raphaël, ont multiplié sans fin leurs madones, modifiant, touchant et retouchant sans cesse pour atteindre au grandiose de l'Evangile. Il n'est pas jusqu'à Michel-Ange, au rude Michel-Ange, qui n'ait fait trois groupes de la *Pitié*. Tout cela est chrétien, et ne présente aucun point de similitude avec l'antiquité païenne.

Une autre remarque, c'est que les modernes ont généralement

mieux réussi que les anciens dans les têtes d'enfans. L'enfant, chez les anciens, n'était considéré que comme une masse inerte qu'on détruisait si elle était mal constituée, qu'on abandonnait aux soins des esclaves, si elle présentait l'aspect de la force, et jamais le sourire d'un père ne venait répondre à ses caresses. La religion, si attentive à environner d'oblations et de sacrifices les circonstances les moins importantes et quelquefois même les plus ridicules de la vie, ne faisait rien pour l'enfant. Elle semait de roses la couche nuptiale, et ne venait pas environner de ses joies l'être faible et souffrant qui y trouvait la vie. Ce n'était que plusieurs jours après la naissance, que l'on pratiquait quelques cérémonies religieuses, auxquelles la présence du prêtre n'était même pas requise. Aussi les artistes anciens n'ont-ils su en général donner à leurs enfans quelque expression qu'à un âge plus avancé, et lorsque les fantaisies préludent déjà aux passions. Il appartenait au christianisme, qui accueille l'enfant dès sa venue au monde, qui voit en lui un être privilégié et participant de la sainteté primitive dont le reste de l'humanité est déchue, de donner à sa petite tête un caractère que les anciens ne pouvaient comprendre. C'est l'ignorance de toutes les vaines choses de la vie, s'exprimant par un doux sourire, une fraîcheur d'émotions qu'un rien met en jeu, la grâce singulière d'une figure que l'âge n'a point encore sillonnée, et cette émanation divine qui semble répandue sur son front pur et candide. C'est là ce qui a été révélé au génie du Corrège, ce qu'il a exprimé sur la toile, avec toute la supériorité de son talent, réalisation charmante d'un des types les plus aimables qu'il soit donné à l'imagination de l'homme de former.

Eugène de la Gournerie.

SCIENCES NATURELLES.

Fragmens asiatiques, *par M. Alex. de Humboldt* (1).

Volcans de l'intérieur de l'Asie. — Nouvelle éruption dans la chaine des Andes. — Phénomènes volcaniques en Chine et au Japon. — Température de quelques parties de l'Asie. — Inflexion des lignes isothermes. — Neiges perpétuelles.

Volcans de l'intérieur de l'Asie. — Une grande partie du premier de ces importans Mémoires est consacrée à la description géographique détaillée des chaînes de montagnes qui traversent la partie moyenne et intérieure de l'Asie de l'est à l'ouest, et que M. de Humboldt divise en quatre systèmes : l'Altaï, le Thian-Chan, le Kuen-Lun et l'Himâlaya. Les trois plateaux situés entre ces grandes chaînes comprennent 1° la Dzoungarie et le bassin de l'Ill ; 2° la Petite-Bouckarie, et le Tangout septentrional des Chinois ; 3° le Tubet.

Il existe entre les chaînes de montagnes et les grandes dépressions terrestres, tels que les lacs et certaines mers, des rapports d'origine et de formation qui établissent pour l'étude et la connaissance de ces phénomènes une méthode d'analogie. Cette méthode que M. de Humboldt a suivie déjà dans son tableau géognostique de l'Amérique méridionale, il a essayé de l'appliquer ici aux limites des grandes masses de l'Asie moyenne dont nous venons de parler. Il pense que la grande depression du nord-ouest de l'Asie, dont la mer Caspienne et le lac Aral forment la partie la plus basse (50 et 52 toises au-dessous du niveau de l'Océan), et qui, d'après les nouvelles mesures barométriques de MM. Hoffmann, Helmerson, Gustave Rose et Humboldt, s'étend dans l'intérieur des terres jusqu'à Saratov et Orenbourg et au S.-E. jusqu'au

(1) 2 vol. — 1831. Paris chez Pihan-Laforest, rue des Noyers.

cours inférieur du Sihoun et de l'Amou ; il pense, dis-je, que l'époque d'affaissement de cette vaste portion de l'Asie occidentale ne peut être en rapport d'origine avec la chaîne des monts Ourals, chaîne trop peu considérable et qui, si elle ne datait d'un temps postérieur, se serait déjà nécessairement affaissée, mais qu'elle doit coïncider avec l'exhaussement du plateau de l'Asie centrale, de l'Himalaya, du Kneu-Lun, du Thian-Chan, du Caucase et des montagnes de l'Arménie et de la Perse. Il pense encore que cette vaste dépression se continuait autrefois vers le nord jusqu'à l'embouchure de l'Ob et jusqu'à la mer Glaciale.

MM. Klaproth et Abel Remusat ont fait connaître les volcans de l'Asie intérieure, ceux du Péchan et de Ho-Tcheou sur les pentes septentrionale et méridionale du Thian-Chan, la solfatare d'Ouroumtsi et celle de Khobok (crevasse voisine du lac Darlaï). Le volcan nommé Pé-Chan (Mont-Blanc) par les auteurs chinois est situé par 42° 25′ ou 42° 35′ latit. entre Korgos et Koutché. Il appartient à la chaîne du Thian-Chan et se trouve peut-être sur son versant septentrional. Les traditions historiques chinoises s'accordent à le désigner comme vomissant autrefois sans interruption du feu et de la fumée, et comme rejetant une grande quantité de sel ammoniac et de soufre. Les Boukhars qui apportent le sel ammoniac en Sibérie le recueillent sur le Péchan ; autrefois dans le commerce le sel ammoniac s'appelait sel tartare : on voit à présent quelle est l'origine de ce nom. D'après les descriptions les plus récentes, le Péchan doit peut-être être considéré comme un volcan qui ne brûle plus. Quant à l'influence de la mer sur la production des phénomènes volcaniques, il faut noter que le Péchan est éloigné de 3 à 400 lieues de toutes les mers.

La pente septentrionale du Thian-Chan présente d'autres phénomènes volcaniques dont le principal est la solfatare d'Ouroumtsi. Ce vaste espace de cinq lieues de circonférence, sur lequel la neige ne peut rester en hiver et au-dessus duquel les oiseaux ne peuvent voler sans être frappés de mort, est sans cesse couvert de cendres et s'appelle la *Plaine enflam-*

mée. Une pierre qu'on y jette en fait jaillir de la flamme et une fumée noire qui dure long-temps. Près de là est la *fosse des Cendres*, gouffre un peu moins étendu dont la surface endurcit quand il a plu, où la chute d'une pierre fait seulement entendre un bruit semblable à celui du choc d'un bâton contre le fer; tout animal qui marche sur cet abîme est à jamais englouti.

A une petite distance N.-O. de la solfatare d'Ouroumtsi, près du petit lac Darlaï est la colline de Khobok, dont les crevasses laissent échapper de la fumée et fournissent un sel ammoniac abondant et très-dur.

Sur la pente méridionale du Thian-Chan, nous rencontrons le volcan de Turfans ou Tourfan, qui tire encore son nom de Ho-Tcheou (ville de feu), ancienne ville aujourd'hui détruite. M. Abel Remusat surtout a donné des détails sur cette montagne : les habitans du pays vont y chercher le *hao-cha* ou sel ammoniac : le jour on voit s'en élever sans cesse une colonne de fumée qui, la nuit, est remplacée par une flamme semblable à celle d'un flambeau : c'est un curieux spectacle que celui du reflet rouge de cette flamme sur les oiseaux et les animaux qui en sont éclairés.

Il était nécessaire de rappeler les foyers d'action volcanique connus jusqu'à présent dans l'intérieur de l'Asie, Pé-Chan, Ho-Tcheou, Ouroumtsi et Khobok, avant d'arriver au nouveau volcan sur lequel M. de Humboldt fixe l'attention des voyageurs. Dans le voyage que fit ce savant, en 1829, avec MM. Ehremberg et Gustave Rose dans l'Asie septentrionale, il chercha à obtenir des Tartares, des Bouckars et des Tachkendis, quelques renseignemens sur l'Asie intérieure. Les voyages étant bien plus fréquens dans le bassin situé entre l'Altaï et le Thian-Chan que dans les contrées qui sont au-delà de cette dernière chaîne de montagnes, c'était surtout à ce premier bassin que devaient se rapporter les documens. Un itinéraire, communiqué à M. de Humboldt par M. de Gens, directeur de l'école asiatique à Orenbourg, lui apprit qu'on avait vu dans le lac Ala-Koul, au N.-E. du grand lac Balkachi, une montagne qui avait autrefois vomi du feu et

qui occasionnait encore des tempêtes violentes dans ce lac. Ces tempêtes effraient et troublent beaucoup les caravanes : c'est pourquoi on sacrifie en passant quelques moutons à cet ancien volcan. Un Tatar voyageant au commencement du dix-neuvième siècle avait fourni les renseignemens que nous venons de signaler. M. de Klosterman, directeur impérial de police à Sémipolatinsk, tenait des Bouckhars et des Tachkendis des informations non moins précieuses, qui indiquent positivement la situation d'une grande montagne nommée *Aral-Toubé* dans le lac *Alakoul* (1). L'Aral-Toubé, mont conique et insulaire du lac Alakoul, encore en ignition dans les temps historiques, situé à l'ouest de la caverne d'ammoniac de Klobok et au nord du Pé-Chan fait donc partie de ce territoire volcanique de l'Asie intérieure que MM. Klaproth et Abel Remusat ont déjà fait connaître, territoire dont la surface est de plus de 2500 milles géographiques carrés, et qui est éloigné de trois à quatre cents lieues de la mer.

Ainsi l'Asie, depuis l'Isthme caucasique qui sépare la mer Noire de la mer Caspienne jusqu'à l'extrémité orientale de l'Altaï, est un pays de volcans, et les tremblemens de terre s'y font ressentir violemment; les cercles de secousses souterraines s'y croisent, et la partie occidentale où l'on trouve deux volcans encore en activité, le Demavend et l'Ararat, n'en est pas

---

(1) Un renseignement donné par le savant professeur de langue persane à Kasan, Kazim-Beg, ne confirme pas la donnée de l'itinéraire d'Orenbourg.

D'après ce renseignement, un vieux tatar Sayfculla, qui a voyagé dans ces lieux et les connaît, parle du lac Ala-Goul et du lac Ala-tau-Goul, d'une montagne qui se trouve dans celui-ci, et dont il n'a jamais entendu dire que c'ait été un volcan. Il indique au-delà de ces deux lacs une caverne pleine de tempêtes et très-formidable, la caverne souterraine d'Oubé. Il n'a point entendu parler de sacrifices.

Les sacrifices en question se rapportent-ils au volcan ou à la caverne? Souvent il y a de la contradiction entre les récits des Tatars. Mais en tout cas, n'y a-t-il pas ici un résultat commun : un phénomène volcanique? Et n'est-ce pas là le point principal, celui que M. de Humboldt signale aux savans et aux voyageurs

exempt. Tous les phénomènes volcaniques doivent y abonder, et outre ceux de l'Asie intérieure dont nous avons parlé tout-à-l'heure, ne connaît-on pas les sources de Naphthe et les salses ou volcans de boue qui se rencontrent entre la mer Noire et la mer Caspienne? La production des masses de trachytes, de porphyres et de sel gemme dans le Caucase et dans l'Adzarbaïdjan, la température élevée de plusieurs lacs situés de l'un et l'autre côté de la mer Caspienne, circonstances liées par leur nature avec l'action volcanique, sont des indices du même genre.

Nouvelle éruption dans la chaîne des Andes. — En 1826, M. le docteur Roulin, compagnon du docteur Boussingault, vit fumer le pic de Tolima, et écrivit à l'institut, le 4 mai 1829 : « Les habitans n'avaient observé, avant le tremblement de terre de 1826, rien de semblable à cette colonne de fumée. Elle a donc été comme le signal de l'inflammation, ou plutôt de la manifestation de l'action volcanique à la surface de la terre. » M. Roulin a trouvé dans une *Historia de la conquista de Nueva Grenada*, des indices d'une éruption volcanique du Paramo de Tolima en 1595; M. Roulin s'étonnait de trouver un volcan à quarante lieues de la mer. Mais, pour ne parler que de l'Amérique, le Cotopaxi et le Copocatepelt sont encore plus loin de la côte.

M. Boussingault vit fumer le Paramo de Ruiz et en écrivit à M. de Humboldt en 1829. Ce Paramo est à peine à deux milles de celui de Tolima. N'est-ce point Tolima que M. Boussingault a vu fumer, ou Tolima et Ruiz fument-ils tous les deux? Cette question n'est pas décidée.

Phénomènes volcaniques en Chine et au Japon. — En Chine, il n'y a pas de volcans proprement dits en activité, mais, et seulement, des phénomènes volcaniques, tels que les Ho-Tsink, ou puits de feu, et les Ho-Chan ou montagnes ignées. Ce sont surtout les missionnaires de la Chine, et, parmi eux, M. Imbert, qui ont fait connaître les puits de feu ou puits salans de la Chine. Ces puits sont toujours dans le voisinage des salines et fort nombreux : ils se comptent par milliers dans un espace de dix lieues de longs sur quatre ou cinq de

large. L'air qui en sort est très-inflammable, et l'eau qu'on en retire est chargée d'une très-grande quantité de sel très-âcre, saturé de nitre, et facile à extraire par l'évaporation. C'est lorsqu'ils sont épuisés d'eau saline que ces puits perdent leur nom de *salans* pour prendre celui de *puits de feu.* Les habitans du pays font servir ce feu à leur usage domestique, et conduisent le gaz inflammable dans leurs maisons et où ils veulent au moyen de tuyaux de bambous ce qui fait une sorte d'exploitation naturelle de gaz inflammable, semblable à l'exploitation artificielle des grandes villes d'Europe comme Paris et Londres, ayant sur celle-ci l'avantage d'un foyer souvent inépuisable, mais ayant aussi tous les inconvéniens du bitume puant dont le gaz est fréquemment imprégné. Ces puits salans ou de feu sont creusés à quinze ou dix-huit cents pieds de profondeur sur cinq ou six pouces de largeur, par un moyen qui est à la fois d'une grande économie et d'une lenteur incroyable : ce moyen consiste à faire jouer, par une machine à bascule, dans un tube de bois creux planté en terre, un mouton ou tête d'acier de trois ou quatre cents livres pesant, crenelé à son pourtour en couronne, rond par sa face intérieure, et concave à sa face supérieure pour recueillir les débris de son action pressurante. De temps en temps on verse de l'eau pour pétrir et réduire en bouillie les matières du rocher, et l'on retire le mouton avec toutes les matières dont il est surchargé; on ne sera pas étonné, d'après cela, que le creusement d'un pareil puits dure au moins trois ans. Il y a aussi en Chine quelques Ho-Chan ou *montagnes de feu,* c'est-à-dire quelques montagnes dont les flancs ou les sommets fument et s'allument par intervalles et produisent du soufre et du sel ammoniac.

La chaîne volcanique du Japon s'étend depuis l'île Formose (qui dépend de l'extrémité orientale de l'Himalaya) jusqu'au Kamtchatka en passant par l'Archipel des îles Lieou-Kieou, et celui des îles Kouriles. Cette chaîne volcanique est dans une activité continuelle : le tremblement de terre et les éruptions de flamme, de pierre, de laves, agitent et ravagent d'une manière effrayante toute cette portion de l'Asie. Les sources

thermales abondent au pied de toutes ces montagnes brûlantes. Le phénomène volcanique le plus remarquable qui se soit produit au Japon, est l'éboulement affreux survenu tout-à-coup, deux cent quatre-vingt-cinq ans avant notre ère, dans la grande île de Niphon, suivi de la formation du grand lac Mitsou-Oumi et de la naissance du Fousino-Yama, la plus haute et la plus terrible des montagnes de cette contrée qui en renferme un si grand nombre de hautes et de terribles.

La nature essentiellement volcanique de ce vaste Archipel, qui s'étend de l'île Formose au Kamtchatka, et dont le Japon forme la plus grande partie, semble bien confirmer l'idée que les phénomènes volcaniques sont dus au voisinage de la mer. M. de Humboldt n'admet cette opinion qu'avec restriction : il pense que cette coïncidence du voisinage de la mer et de la production des phénomènes volcaniques est moins due à l'action chimique de l'eau et aux rapports souterrains que l'on supposerait entre les mers et les volcans, qu'à la configuration de la croûte terrestre présentant, dans le voisinage des bassins maritimes, bien moins de résistance à l'action des fluides élastiques de l'intérieur du globe; il croit que des phénomènes volcaniques, même d'une grande intensité, se peuvent manifester loin des mers et cite à l'appui de son opinion les volcans de l'intérieur de l'Asie dont nous avons parlé, situés à plus de trois et quatre cents lieues des côtes. Par l'effet d'anciennes révolutions une fissure dans la croûte du globe peut s'être faite loin des mers, et alors la communication de l'intérieur de notre planète avec son atmosphère peut s'établir en ce point : une crevasse antérieure de la croûte terrestre, telle est la condition des éruptions volcaniques qui paraît à M. de Humboldt devoir être mise bien avant l'action chimique de la mer sur les foyers volcaniques, si même cette action existe.

Température de quelques parties de l'Asie. — En se dirigeant du nord-ouest de l'Europe vers le nord-est de cette partie du monde et le nord-ouest de l'Asie qui l'avoisine, on remarque qu'aux mêmes latitudes la température s'abaisse de plus en plus. Cette diminution de température vers le nord-ouest de l'Asie a

été long-temps attribuée à l'exhaussement progressif du sol, mais des mesures récentes et plus précises ont prouvé que cette élévation des terres au-dessus du niveau de l'Océan était beaucoup moins grande qu'on ne l'avait cru jusque-là et ne pouvait rendre compte du phénomène observé. M. de Humboldt, dans son Mémoire sur la température de quelques parties de l'Asie, expose les circonstances géographiques qui rendent raison de leur climat excessif.

L'Europe à configuration sinueuse, coupée par des golfes et des bras de mer, peut être considérée par rapport à l'Asie comme une péninsule ayant son plus grand développement au sud-ouest de cette autre partie du monde. Favorisée par les vents d'ouest qui sont pour elle des vents de mer, c'est-à-dire, des vents échauffés par le contact d'une surface dont même en hiver la température ne descend pas au-dessous de 10° Réaumur; placée sous l'influence des vents ascendans venant de la zone tropicale terrestre de l'Afrique et de l'Arabie laquelle est toujours plus chaude qu'une zone tropicale océanique semblablement situé; enfin, séparée des glaces polaires par une mer libre, l'Europe doit offrir les conditions de température des îles ou des péninsules, avoir un climat *tempéré* ou *insulaire*. Quel contraste avec l'Asie, dont le climat essientiellement *continental* ou *excessif* donne des étés très-ardens et des hivers très-rigoureux, et condamne ses habitans

A sofferii tormenti caldi e gieli (1)!

Le continent d'Asie s'étend bien au-delà du 70ᵉ parallèle boréal, et est 13 fois plus long que l'Europe; ses côtes septentrionales touchent la limite des glaces polaires; les vents d'ouest sont pour lui des vents de terre, conséquemment froids; une très petite portion de ses terres est placée dans la zone torride, aucune n'est sous l'équateur, de sorte que les vents ascendans n'ont pas pour lui, comme pour celui de l'Europe, passé par

(1) Dante, *Purgat.*, canto III.

une zône tropicale terrestre. Telles sont les principales circonstances qui donnent le caractère *excessif* au climat de l'Asie N. O., circonstances dont l'action est encore favorisée par le développement vertical d'une partie de la surface (grandes chaînes de S. O. au N. E. dont nous avons parlé) et par la configuration horizontale des bords qui livrent les plaines à l'influence des mers glaciales polaires.

Des ossemens fossiles de grands animaux des tropiques ont été trouvés dans les plaines qui sont à l'est et à l'ouest de l'Oural, ainsi que sur le dos de cette montagne. La présence de ces animaux dans de pareilles contrées n'était pas difficile à expliquer : à une époque où la chaleur intérieure du globe agissait plus vivement sur la croûte de sa surface, ils pouvaient avoir trouvé un climat qui leur fût favorable dans des lieux qui, depuis le refroidissement de la surface terrestre, ne le leur offriraient plus. De plus, on avait trouvé récemment aux mêmes latitudes les mêmes ossemens recouverts de chairs musculaires et d'autres parties molles. M. Cuvier avait dit qu'un refroidissement subit avait dû saisir ces parties animales et les envelopper instantanément d'une couche de glace, pour qu'elles pussent parvenir jusqu'à nous sans corruption et sans décomposition, comme le cadavre entier que M. Adam a découvert. M. de Humboldt et M. Ermann ont trouvé en Sibérie des couches de terre congelée de 9 à 10 pieds de profondeur, dans le temps de la plus haute élévation de la température extérieure. On voit quel est le rapport de cette nouvelle observation avec l'explication donnée par M. Cuvier, et l'on comprend comment, dans une révolution terrestre, des animaux ont pu se trouver saisis dans des couches de terrains de rapport ainsi congelées à une grande profondeur.

Un fait qui a également frappé l'attention de M. de Humboldt en Sibérie, c'est la présence de tigres semblables à ceux des grandes Indes. A mesure que, par l'effet du refroidissement de la surface terrestre, le climat des contrées habitées par les animaux de la zône torride s'est trouvé changé, ces races ont dû s'éteindre ou émigrer vers d'autres lieux. Cependant on peut croire que quelques espèces plus vigoureuses se

sont habituées à un climat de plus en plus tempéré, même à un climat boréal. Les tigres royaux de la Sibérie viendraient à l'appui de cette opinion. Et si l'on suppose que des individus de ces espèces fassent une incursion dans une contrée encore plus boréale, et soient surpris par des éboulemens subits, ne pourront-ils pas servir d'exemples de fossiles trouves à une latitude dont le climat est opposé à leurs mœurs et à leur vie habituelle : nouvelle explication donnée par M. de Humboldt de la singularité apparente de l'existence des fossiles loin des climats propres aux animaux auxquels ils appartiennent.

Inflexion des lignes isothermes. — Dans le Mémoire consacré aux *Recherches sur l'Inflexion des lignes isothermes*, M. de Humboldt présente une foule de considérations les plus importantes et les plus curieuses sur cette partie de la physique du globe qui constitue la *climatologie*.

Le nom de *lignes isothermes* a été donné à des lignes qu'on suppose être tracées sur la sphère terrestre et passer par tous les lieux dont la chaleur moyenne de l'année est la même : la chaleur moyenne d'une année pour un lieu est représentée par la demi-somme de la température *maximum* et de la température *minimum* de ce lieu dans l'année. Il est clair que si le globe terrestre était une masse sphéroïde de matière homogène, unie, dont les pouvoirs émissifs et absorbant de la surface fussent partout les mêmes, la température des différens lieux serait directement et exclusivement dépendante de l'action des rayons solaires, autrement dit, le climat *réel* se confondrait et ne ferait qu'un avec le climat *solaire*, et, dans cette hypothèse, les *lignes isothermes* évidemment seraient parallèles à l'équateur et aux latitudes. Mais, comme chacun peut s'en rendre compte tout d'abord, il n'en est pas ainsi.

Un grand nombre de causes modifient et troublent cette simplicité supposée et un grand nombre d'élémens entrent dans la constitution réelle des climats. Ainsi, outre la distance de l'équateur et l'exposition plus ou moins directe aux rayons solaires, la température d'un lieu dépend de sa plus ou moins grande élévation au-dessus d'un plan normal (le niveau de l'Océan) de sa situation littorale ou continentale, de sa con-

figuration, de l'état de sa surface nue, boisée, etc. Ce sont autant d'influences qu'il faut chercher à apprécier isolément, et individuellement en quelque sorte, pour avoir de chacune une idée plus complète, et qui ont leur part relative dans l'*effet total* dont se compose le climat. Il n'est question ici que des températures, parce que M. de Humboldt s'occupe de ce seul objet dans le Mémoire dont nous parlons : ce qui n'empêche pas que d'autres élémens, faisant aussi partie constitutive des climats, tels que l'électricité atmosphérique, le magnétisme terrestre, etc., ne méritent une grande considération, et n'appellent toute l'attention et tout le talent d'observation des savans.

Par la seule énumération des causes modificatrices de la température des différens lieux que nous venons de faire, on comprend comment les lignes isothermes, tracées primitivement et *théoriquement* d'après l'hypothèse que nous avions faite d'une masse homogène pour le globe, doivent changer réellement et *dans la pratique* de direction et *s'infléchir*. C'est à jeter quelque jour sur les lois de cette inflexion qu'est consacré le dernier Mémoire des *Fragmens Asiatiques*.

Ainsi que nous l'avons vu en comparant l'état géographique de l'Europe avec celui de l'Asie, grande est l'influence du voisinage des mers sur la température d'un lieu. On peut se rendre raison de ce fait : la chaleur se conduit fort différemment à l'égard des masses liquides et diaphanes : dans les masses liquides, les molécules les plus denses, c'est-à-dire dont la température va s'abaissant de plus en plus jusqu'à $+4°$ gagnent les régions inférieures, et le mouvement des eaux venant offrir au contact des rayons solaires de nouvelles molécules qui s'échauffent, celles qui, chaudes tout à l'heure, se refroidissent à présent sont précipitées et il en résulte un bien plus grand mouvement et une distribution bien plus généralement égale de la chaleur que ceux qui s'accomplissent dans les masses solides en vertu de leur faculté conductrice ; dans ces dernières c'est à la surface et dans la couche la plus voisine de la surface que toute la chaleur se concentre, et dès lors il est facile de voir combien plus variables seront l'émission et l'absorption de la chaleur, et conséquemment les températures de

l'air échauffé par le contact des terres. De là pour les mers bien plus d'uniformité dans la température : dans l'Océan atlantique et dans le grand Océan, les eaux ne varient pas d'un degré de chaleur (à une extrême distance des côtes), pour une étendue de plusieurs milliers de lieues carrées ; ce n'est que vers les latitudes très-élevées, où la fonte des glaces polaires et les courans qui en résultent, joints à la grande obliquité des rayons solaires, viennent diminuer la température de l'Océan, que cette température éprouve de notables variations.

Cette uniformité de température se fait nécessairement sentir dans les régions voisines des mers et des lacs : si ces régions sont sous l'influence d'une très-forte action solaire, leur température sera diminuée par le contact de l'air qui viendra des mers ; si les rayons solaires n'arrivant à elles que dans une direction oblique leur communiquent peu de chaleur, les vents de mer élèveront leur température : de sorte que des terres ainsi situées auront généralement des étés peu ardens et des hivers peu rigoureux. Veut-on des exemples de cette influence du voisinage des mers? Voici la diminution de la chaleur moyenne annuelle depuis le littoral occidental de l'Europe jusqu'au-delà du méridien de la Caspienne :

Amsterdam (latit. 52° 12', temp. ann., 11° 9), et Varsovie (latit. 52° 14', temp. ann. 8° 2); Copenhague (lat. 55° 41', tempér. ann. 7°' 6) et Kasan (latit. 55° 48', temp. ann. 3° 1). Et les différences exprimées par la végétation et les produits de l'agriculture autant que par des chiffres, sont plus marquées encore dans les termes de rapports qui représentent les chaleurs moyennes de l'été et de l'hiver : dans le centre de la Hongrie, à Bade (latit. 47° 29', temp. ann. 1° 6), temp. hiv. —0° 6, tempér. est. +21°, 4 ; à Vienne (latit. 48° 12', temp. ann. 10° 3) temp. hiv. 0°, 4, temp. est. 20°, 7 ; à Kasan (lat. 55° 48', temp. ann. 3°, 1) temp. hiv. — 16°, 6, temp. est. + 18° 8 ; et sous des latitudes à peu près correspondantes, mais dans le voisinage de l'Océan, à Nantes (lat. 47° 13', temp. ann. 12° 6) temp. hiv. 4° 7, temp. est. 18° 8; à Saint-Malo (lat. 48° 39', temp. ann. 12° 1) temp. hiv. 5° 7, temp. est. 18° 9 ; à Edimbourg (lat. 55°, 57', temp. ann. 8° 8) temp. hiv.

3° 7, temp. est. 14° 6. Que l'on compare, dans ce tableau, les températures de Kasan et d'Edimbourg situés à une même distance de l'équateur (55° 58′ et 55° 57′), mais l'un dans le centre continental de la Russie, et l'autre dans les îles britanniques : les différences hivernales sont — 16° 6 et + 3° 7, et les différences estivales + 18° 8 et + 14° 6.

Passons à d'autres causes modificatrices des climats, et d'abord à l'état de la surface du sol considéré relativement à sa couleur, à sa perméabilité pour la chaleur, à sa nudité ou à sa fertilité végétale, à son humidité ou à sa sécheresse habituelles. Quelle source féconde de variations dans la température! «Quelle différence d'effets, dit M. de Humboldt, entre les déserts rocheux ou sabloneux, les savanes couvertes de gazon, les steps ou plaines *herbageuses* (pour me servir d'une expression de Volney), offrant des dicotylédonées non-frutescentes, de 6 à 7 pieds de hauteur, les forêts, les marécages et les pays d'ancienne culture!..... Depuis l'extrémité occidentale du Sahara (Afrique), jusqu'à l'extrémité orientale du Gobi (Asie), sur une étendue de 132° en longitude, on trouve une large ceinture presque continue de déserts à travers le centre de l'Afrique, l'Arabie, la Perse, le Candahar, le Thianchan Nanlou et le pays des Mogols. Plus des deux tiers de cette surface du sol, nue et aride, est située à l'ouest de l'Indus et dans la zône la plus rapprochée du tropique. En se rappelant que l'irradiation (solaire) élève de jour sous cette latitude ses sables à plus de 50° ou 60°, on peut concevoir de quelle influence la continuité d'un tel état de la surface doit être pour la distribution de la chaleur d'une vaste partie du globe. Le seul Sahara d'Afrique a une aire de 194,000 lieues carrées de 20 au degré, ce qui est plus que le double de la surface de la Méditerranée. Dans les forêts de l'Orénoque, où, au milieu de la plus vigoureuse végétation, on découvre d'immenses îlots de roche nue s'élevant à peine de deux ou trois pouces au-dessus du reste de la plaine, j'ai trouvé, dans les longues nuits des tropiques, à 36° la température des strates de granite gneis, l'air n'étant qu'à 25°, 8. Les effets calorifiques de ces strates et leur action sur le courant ascendant continuaient, par con-

séquent, pendant l'absence du soleil. Je voyais les roches nues revenir aux mêmes heures à peu près à la même température, parce que le milieu environnant qui détermine la perte de la chaleur par rayonnement éprouvait des variations très-régulières. Quant aux différences des pouvoirs absorbans et émistifs dépendant de la couleur, de la densité, de la capacité et du poli de la surface, il suffit de rappeler les contrastes qu'offrent les formations blanches de calcairessecondair es ou tertiaires, de grès quarzeux et de trachytes feldspathiques avec les syénites riches en amphibole, les diorites, les basaltes, les mélaphyses, les calcaires bleues ou noires de transition, les thonschicfer soyeux et les micachistes d'un éclat métallique; c'est de l'état particulier de la surface que dépend le partage entre les rayons absorbés et les rayons réfléchis (p. 497-502). Pour concevoir dans toute leur étendue les phénomènes signalés par ces dernières paroles de l'auteur, il n'y a qu'à se rappeler les notions les plus élémentaires de l'influence de la couleur et du poli de la surface d'un corps sur le rayonnement et le réfroidissement de ce corps; les surfaces blanches et polies réfléchissent une bien plus grande quantité de chaleur, et conséquemment échauffent bien plus une atmosphère, que les surfaces noires ou non polies. Les savanes par exemple (plaines couvertes de graminées), avec leurs petites plantes à feuilles membraneuses, aiguës, lancéolées, douées d'une faculté émissive et d'une force de rayonnement très-grandes, refroidiront beaucoup le sol, et l'humecteront abondamment par la quantité de vapeur qu'elles pourront précipiter à sa surface : toutefois leur action se bornera à la couche la plus inférieure. MM. Bonpland et Humboldt ont éprouvé cette fraîcheur humide des savanes dans les plaines de Venezuela et du Bas-Orénoque, pendant les belles nuits des tropiques, tandis qu'à cinq ou six pieds au-dessus d'eux les couches de l'atmosphère étaient à 26° ou 27°. Les arbres élevés agissent bien différemment : rayonnant avec activité par leurs cîmes, ils précipitent au-dessous d'eux des couches d'air saturées d'une vapeur refroidie, et sont ainsi une cause bien plus puissante de l'abaissement de la température. Ajoutons qu'ils écartent

par leur ombrage les rayons solaires du sol, et répandent dans l'air une grande quantité de vapeur par la transpiration aqueuse de leurs feuilles, et l'on concevra quelle influence doivent exercer les forêts sur le climat d'un lieu par cette triple source de froid et d'humidité.

Les montagnes modifient un climat de diverses manières : tantôt, c'est l'état même de leur propre surface, qui, plus élevée que celle des régions voisines, est aussi plus froide, et répand sur elles son influence; tantôt elles sont un puissant réverbérateur de la chaleur, et souvent au pied d'une chaîne ou d'un pic la température est bien plus haute qu'elle ne le serait sans la présence de cette cause de réflexion calorifique; tantôt elles mettent un lieu à l'abri de vents chauds ou froids, et dans ce cas, diminuent ou augmentent la chaleur; tantôt, enfin, elles modifient la direction des vents des couches supérieures et produisent ainsi des *courans descendans* dont les effets très-variés, tels que le froid produit à certaines heures du jour, les oscillations des couches de nuages, etc., dépendant eux-mêmes de beaucoup de causes, la hauteur des chaînes, leurs couronnemens de forêts, leurs neiges, méritent la plus grande attention dans l'appréciation exacte des phénomènes et dans la détermination précise des lois de la climatologie.

Avant de finir, un mot sur les neiges perpétuelles; car nous ne pouvons offrir qu'une esquisse rapide et fort incomplète de ce précieux ouvrage, ayant moins la prétention de l'analyser que celle d'inspirer à nos lecteurs le désir de le connaître par eux-mêmes. La limite inférieure des neiges perpétuelles, c'est-à-dire, la plus grande hauteur à laquelle se tiennent les neiges qui couvrent le sommet des montagnes, ne coïncide point, comme on le croyait primitivement, avec la ligne isotherme zéro. Les meilleures et les plus modernes observations apprennent que cette zône des neiges perpétuelles se trouve partout à la hauteur des couches aériennes où se forme et tombe la neige, hauteur qui varie elle-même et qui est loin d'être toujours à zéro : en général, c'est quand l'air est à quelques degrés au-dessus ou au-dessous du point de la congélation, et le plus souvent dans le premier cas, que s'observe la neige.

La limite inférieure des neiges perpétuelles, le maximum de la hauteur à laquelle on trouve de la neige pendant l'année entière, produite par l'action de l'été sur les neiges accumulées pendant l'hiver, ne dépend pas exclusivement de la chaleur moyenne de l'été, mais est le résultat d'un grand nombre de causes *superposées* : la rigueur de l'hiver, et la quantité et la consistance des neiges tombées pendant cet hiver, la masse des neiges voisines, la proximité de plateaux nus ou couverts eux-mêmes de neige, la direction des vents. Puisque la limite inférieure des neiges perpétuelles ne dépend pas des causes estivales seules, on voit bien qu'il n'y a pas de raison absolue pour qu'elle aille constamment en s'élevant de plus en plus à mesure qu'on s'approchera de l'équateur, et pour qu'elle soit la plus élevée sous la ligne équinoxiale : l'expérience confirme cette idée. En 1803, pendant son séjour en Mexique, M. de Humboldt avait trouvé, à 19° de l'équateur, dans l'hémisphère boréal, cette ligne, plus basse de 110 toises que dans la partie des Andes de Quito traversée par l'équateur. M. Pentland a trouvé dans le Haut-Pérou (aujourd'hui république de Bolivia), la moyenne de la limite inférieure des neiges, à 16° 17′ 3|4 lat. aust., à 5213 mètres ou 2674 toises, et c'est là la hauteur la plus grande de la limite inférieure de toutes les neiges, hauteur qui elle-même l'emporte peu sur celle de la pente septentrionale de l'Himalaya (2600 toises), située par les 31° de latitude nord.

Sur la Vie et les Travaux scientifiques de Champollion jeune, et sur l'application du système hiéroglyphique aux Ecritures-Saintes (1).

Les travaux de Champollion se lient sous plusieurs rapports avec les faits de l'Histoire sainte ; ils tiennent d'ailleurs une grande place parmi les recherches d'antiquité qui appartiennent à notre époque. C'est ce qui nous a engagé à en donner un court aperçu.

La France était en proie aux plus horribles discordes lorsque ses armes illustraient encore une fois son nom dans les plaines que fertilise le Nil. A la suite d'un guerrier célèbre par ses exploits en Italie, plus fameux depuis par le rang où il est arrivé dans notre patrie, l'élite des savans et des artistes de l'époque exploitait les richesses d'un sol qu'il eût été glorieux de ravir à la barbarie des musulmans. Malheureusement, nous semblâmes n'y avoir laissé d'autres traces que les ravages de la guerre ajoutés à des ruines d'un immense intérêt. En compensation de cette infructueuse et triste expédition guerrière, il nous est resté les travaux des savans qu'on appela l'Institut d'Egypte ; travaux et recherches qui ne furent pas toujours dirigés dans le meilleur esprit, mais qui réveillèrent peut-être chez nous cet amour de l'étude de l'antiquité, que l'orage révolutionnaire avait fait oublier au milieu de l'écroulement de la religion et de la monarchie. Alors même que l'Institut d'Egypte vit le cours de ses observations suspendu par le retour forcé des débris de notre armée, le souvenir des trésors scientifiques qu'il avait amassés ne se transmit pas moins à ceux qui, en Europe, avaient profité de ses premiers travaux. C'est ce qui fit entreprendre ces nombreux voyages, et inspira tant de zèle pour la science à Belzoni, à Gau, à Cailliaud, et à tant d'autres encore, qui sup-

(1) Extr. de l'*Ami de la Religion*. Voir sur les Antiquités égyptiennes, ci-dessus tom. I, p. 262 ; tom. II, p. 545 ; tom. IV, p. 83 et 383 ; tom. VI, p. 539 ; tom. VII, p. 30 ; tom. VIII, p. 317 et 471, et tom. IX, p. 270.

portèrent tant de fatigues et de privations dans leurs scientifiques explorations sur les bords du Nil.

Mais parmi la jeunesse d'alors, capables d'apprécier déjà l'importance future de ces travaux; parmi ceux qui tentèrent avec le plus de succès de ne point laisser inachevé l'œuvre de l'Institut d'Egypte, se place au premier rang Champollion jeune. Né à Figeac (Dordogne) en 1790, Jean-François Champollion devint ensuite élève impérial au lycée de Grenoble. Il s'y fit remarquer par son goût pour les antiquités les moins familières aux esprits de son âge, et surtout par l'avidité avec laquelle il recueillait tout ce qui avait rapport aux nouvelles découvertes tentées par les Français en Egypte. A peine a-t-il achevé ses études classiques que déjà il a rassemblé de nombreux matériaux sur la géographie égyptienne, coordonné toutes les connaissances acquises jusque-là sur la position, la description de ses momies, de ses villes, de ses temples, et qu'en 1807 il présente à la Société des Sciences et Arts de Grenoble ce premier fruit de son goût pour l'archéologie. On ignore ce qu'était alors ce mémoire, qui fut comme le germe de son ouvrage, *l'Egypte sous les Pharaons*. Nous ne savons quel fut le jugement qu'en porta cette société; mais ce qui dut frapper et ce qu'on remarquera en effet, c'est l'espoir qu'inspira cette production hative de Champollion, lequel, malgré sa jeunesse et le petit nombre de ressources qu'il rencontra dans cette entreprise, devant laquelle avaient échoué tant de vieilles éruditions, l'aborda néanmoins, grâce à cet amour du savoir, qui était chez lui une passion. Déjà il laissait deviner cette incroyable activité morale, qui ne le quitta qu'au tombeau.

Mais ce n'était pas à Grenoble qu'il pouvait mettre à exécution le grand projet qui l'occupa toute sa vie; il lui fallait des sources plus abondantes où pût s'abreuver son zèle ardent. Il vint donc à Paris, et ce fut sous les auspices de MM. Sylvestre de Sacy et Langlès qu'il mit la main à l'œuvre; leurs conseils le dirigèrent dans l'étude des langues orientales, et du copte en particulier, que déjà il regardait comme la base nécessaire de toute connaissance sérieuse de la vieille Egypte. Trois ans s'étaient à peine écoulés depuis son arrivée à Paris, et déjà était commencée l'impression du premier volume de la partie géographique de son grand ouvrage de

l'*Egypte sous les Pharaons*. Avant de présenter le résultat des premiers travaux de notre archéologue, il nous semble utile de rappeler l'état des connaissances acquises sur l'Egypte avant lui. Ses travaux furent sa vie, et l'on sera plus à même de l'apprécier lorsqu'on verra le point de départ et l'étendue de la carrière qu'il a parcourue (1).

Si l'on en excepte quelques écrivains religieux, les érudits ne s'occupaient guère que de l'Italie et de la Grèce, ignorant presque que, dans cette même antiquité, il existait un champ non moins fertile en decouvertes archéologiques. Souvent, il est vrai, on parlait de l'Egypte; mais à peine osait-on donner quelques détails sur ses monumens, son histoire et sa langue qui méritassent quelque intérêt; ou bien on ne présentait que les notions grecques et latines sur ce point, lesquelles, après tout, n'étaient que des commentaires mille fois renouvelés sur les écrits des anciens. Avait-on oublié que l'Egypte était la mère de la Hellade, et que lors même que cette dernière arrivait au plus haut point de l'antique civilisation, ses philosophes allaient encore étudier sur les bords du Nil? Que disait-on sur son histoire? ce qu'en avaient dit Manéthon, Hérodote, Eusèbe et Diodore de Sicile, sources précieuses sans doute, mais non toujours sures et souvent mal interprétées. A l'aide de ces ouvrages et de quelques passages des annales judaïques, le judicieux Rollin essaya de combler la lacune historique sur les Egyptiens; mais fréquemment sa critique dut s'exercer en vain sur des points inexpliquables, et la chronologie lui faire défaut. De là les intermissions et les contradictions que nos professeurs modernes ont cru remarquer dans son histoire ancienne; encore est-ce Rollin qu'on suit la plupart du temps, tout en le dénigrant. Quant à la connaissance des lois et des coutumes et de la religion de l'Egypte,

---

(1) Champollion publia quelques opuscules avant son grand ouvrage. En 1811, il fit insérer dans le numéro d'octobre du *Magasin Encyclopédique* une notice que G. Zoega avait donnée des manuscrits coptes du Musée Borgia à Veletri. On y trouva déjà cette finesse d'aperçus et ce genre d'érudition qui ne cessa jamais de le caractériser. Les orientalistes seuls peuvent juger de l'intérêt de ces diverses productions qui furent les préludes de plus grands travaux.

on savait peu de chose au-delà de ce que renferment les *Stromates* de Clément d'Alexandrie, et personne, que nous sachions, n'a bien étudié les lois des Egyptiens depuis le grand Bossuet.

La partie géographique avait peut-être été mieux explorée par les voyageurs modernes; par-là l'Egypte semble avoir été mieux vue par eux, parce que Strabon et les voyages de Paul Lucas, Pockoke, Norden, Volney étaient venus les éclairer; et toutefois même après les immenses travaux de l'expédition, combien d'erreurs s'étaient glissées dans les cartes!

Mais l'écueil qui avait été le plus funeste à toutes les éruditions, ce fut l'explication des peintures nombreuses et bizarres qui couvrent les monumens égyptiens. Là venaient s'abîmer toutes les connaissances et les efforts. Tantôt on n'avait vu dans les hiéroglyphes qu'une sorte d'arabesques, de décorations architecturales, comme on en trouve dans certaines frises et anneaux de colonnes qui n'avaient jamais servi à peindre des idées (1); tantôt que des emblêmes relatifs au calendrier, à l'astronomie, à l'agriculture (2). Quelques-uns néanmoins imaginèrent des moyens plus ou moins défectueux et erronés pour les déchiffrer; et l'on sait à quels singuliers résultats le père Kircher était parvenu en expliquant, d'après une méthode à lui propre, les hiéroglyphes de l'obélisque Pamphile; Georges Zoega (3), le savant auteur *de Origine et usu Obeliscorum* n'avait guère été plus heureux.

---

(1) L'abbé Tandeau de Saint-Nicolas, auteur d'une *Dissertation sur l'écriture hiéroglyphique*, 1762, in-12. On a du même une *Lettre sur l'Histoire naturelle de l'âme*, 1745, in-12, et des Lettres sur les *Pensées philosophiques* de Diderot et sur les *Mœurs* de Toussaint, 1749, in-8°.

(2) Pluche.

(3) Georges Zoega, antiquaire danois, né en 1755, dans le Jutland, vint de bonne heure à Rome, et y étudia avec passion les antiquités et les arts. Il s'y fixa tout-à-fait en 1783, se fit catholique, se maria et devint interprète de la Propagande. Le cardinal Borgia le protégea, et l'employa pour classer et décrire les richesses de son beau cabinet. En 1790, Zoega perdit son père, ministre luthérien dans sa patrie, et qui avait été fort sensible au changement de religion de son fils. L'exécuteur testamentaire voulait le priver de la succession comme catholique; mais les frères et sœurs de Zoega ne le permirent pas. Ce

L'Institut d'Egypte avait seul véritablement mis la main à l'œuvre, sans cependant que les travaux sur les inscriptions et les zodiaques de MM. Dupuis, Nouet, Halma, Jomard, Biot, Jollois et Devilliers, et surtout du célèbre Fourrier, eussent rien pu produire qu'une fausse antiquité de la civilisation égyptienne. Une inscription bilingue trouvée à Rosette semblait cependant avoir jeté quelque jour sur la question; mais ce fut en vain que l'Europe savante tenta d'aller plus loin avec cette clé nouvelle; en Suède M. Ackerblad, en Angleterre le docteur Young, en France M. de Sacy, cherchèrent inutilement à éclaircir ce texte, tout n'était que difficultés et incertitudes.

Telles étaient en 1814 les notions sur l'Egypte, tels étaient les résultats limités auxquels était parvenue la science archéologique: résultats si peu décisifs qu'une sorte de découragement s'était déjà comme emparée des esprits qui proclamaient presque l'impossibilité d'arriver à mieux, quand Champollion, âgé de vingt-quatre ans, fit paraître l'*Egypte sous les Pharaons*.

Dans ce premier écrit, il s'était proposé de donner une description complète de l'Egypte sous le rapport géographique; c'était la première partie du grand ouvrage qu'il ne put terminer. Une analyse des deux volumes qui le composent serait difficile et d'un intérêt contestable : tout s'y enchaîne, s'y lie, se corrobore d'une manière si parfaite, qu'en détacher une partie, c'est en détruire l'ensemble qui en fait tout le prix. Et puis, comment intéresser dans une notice à toutes ces discussions minutieuses, à ces aperçus curieux, qui demandent, pour être appréciés, une grande part à

---

fut par l'ordre de Pie VI qu'il rédigea son grand ouvrage *de Origine et usu Obeliscorum*, qui parut en 1800, mais avec le titre de 1797, l'auteur ayant tenu à le dédier au Pontife qui le lui avait fait entreprendre. Dans l'occupation de Rome par les Français, en 1798, il eut le malheur d'être dupe, comme bien d'autres, de l'espérance de voir ressusciter la république romaine. Il resta à Rome pendant ces temps orageux, et continua ses recherches d'archéologie, de numimastique et d'antiquités de toute espèce. Il mourut à Rome le 10 février 1809. Il y a un article curieux sur ce savant dans la *Biographie Universelle;* seulement, l'auteur de l'article, M. Guigniaut, a l'air de regarder comme une faiblesse la conversion de Zoega à la religion catholique.

l'érudition de l'auteur? Ce livre est surtout pour les philologues de profession. Là il détermine la position d'une ville contestée, ici il rétablit le cours d'un fleuve. Le premier chapitre et les suivans, où il donne le plan de Thèbes et de Memphis, ces cités toutes royales et toutes religieuses, seront lus avec un vif intérêt. D'abord il recherche l'origine du nom de la contrée qu'il fait parcourir, examine les opinions émises à cet égard, lesquelles faisaient tantôt venir le nom d'Egypte de celui d'un de ses rois, Egyptus, tantôt du fleuve qui la fertilise, tantôt de la couleur du sol, et même du nom de l'épervier qui fut vénéré comme l'image vivant du soleil. Dans les suivans, il transporte le lecteur dans les salles immenses de ces palais majestueux, dans ces allées de sphynx et de lions qui servent d'avenues aux *Naos*, dont les voûtes sont couvertes de peintures bizarres, et où de vives couleurs expriment des scènes mythologiques qui luttent de beauté avec bien des tableaux modernes; puis il vous conduit dans les nécropoles, vous fait descendre dans les hypogées; il salue ces pyramides, ces obélisques, ces stèles, dont les inscriptions étaient restées autant d'énigmes inabordables; et au sein de toutes ces merveilles, il vous fera convenir que l'Egypte avait aussi ses arts, qu'elle eut ses Phidias, ses Polyclète et ses Scopas; en un mot, il vous inspire le désir d'aller plus avant dans la connaissance d'une terre jadis opulente, aujourd'hui riche seulement par ses ruines.

La science était restée muette devant la mystérieuse écriture des Egyptiens; après tant d'efforts, elle s'avouait impuissante pour dérober un secret si bien caché. La grande difficulté se trouvait vraisemblablement dans cette préoccupation d'esprit où l'on était généralement que les hiéroglyphes étaient une écriture figurative qui représentait directement les objets.

Champollion admit au contraire qu'un moyen aussi grossier, bon à l'origine d'une civilisation, n'aurait pas pu répondre long-temps aux besoins d'un peuple qui fut incontestablement très-policé, et que, cette raison n'eût-elle pas suffi pour le conduire à la découverte d'une écriture phonétique, il en aurait senti la nécessité par l'impossibilité de faire autrement dans plus d'une circonstance : ainsi indépendamment de la difficulté de peindre des idées morales, métaphysiques ou de rapports par des images, quand les Egyp-

tiens eurent à graver sur leurs monumens des noms propres, et cette occasion se présenta plus d'une fois depuis l'expédition d'Alexandre et la conquête des Romains, il leur fallut nécessairement renoncer au système symbolique, au moins pour ces noms propres.

Les Chinois ont aussi une écriture hiéroglyphique; mais, pour exprimer les noms propres, ils font usage d'un nouveau système de signes. Champollion saisit ce fil de l'analogie, et ce fut sans doute l'idée première à laquelle il dut ses découvertes. Le docteur Young avait fait aussi ce rapprochement avec les hiéroglyphes chinois : c'est peut-être à ce titre qu'on a réclamé pour lui l'honneur de la découverte. Le docteur Young était digne de la faire ; mais il ne l'a pas faite, et il ne serait pas plus raisonnable de la lui attribuer qu'il ne l'eût été de regarder comme l'inventeur du système de l'attraction, ce philosophe grec qui prétendait, au grand scandale de Plutarque, que les corps étaient retenus à la surface de la terre par *un mouvement* vers son milieu; que la terre était ronde, et qu'il y avait des antipodes (1).

Champollion eut une première occasion de vérifier ses conjectures dans l'inscription polyglotte de Rosette. Le grec faisait connaître que le nom de Ptolémée se trouvait inscrit dans le texte hiéroglyphique ; il s'agissait de retrouver le groupe de signes qui lui répondait; Champollion crut le remarquer dans ces sortes de cadres elliptiques, fréquens parmi les hiéroglyphes, et que l'on nomme *cartouches ;* il soumit un de ces groupes à l'analyse, qui lui donna pour résultat sept caractères lesquels auraient répondu à ceux du mot πτολμης. Ce n'était encore qu'une conjecture ; il fallait pour contre-épreuve un texte déjà connu, qui pût la transformer en certitude. Ce point de comparaison se rencontra heureusement dans un autre monument. Un voyageur anglais, Bruce, rapporta à Londres un obélisque trouvé dans l'île de Philae. Il avait une légende hiéroglyphique qui renfermait plusieurs cartouches ; une inscription grecque qui se lisait sur le socle apprenait que le texte hiéroglyphique renfermait une supplique des prêtres d'Isis adressée au roi *Ptolémée* et à la reine *Cléopâtre :* ces deux

(1) Plutarque, *De la Figure qui apparaît au rond de la lune.*

noms ayant plusieurs lettres communes devaient offrir un rapprochement curieux sur le véritable sens des signes. Ainsi, le signe qui occupait la première place dans *Ptolémée* devait se trouver à la cinquième dans *Cléopâtre*. Vérification faite, la ressemblance fut constatée : le signe qui était à la seconde place dans *Ptolémée* devait occuper la septième dans *Cléopâtre*, et c'était ainsi. Cette confrontation dissipait les doutes, les caractères reconnus sur la pierre de Rosette avaient bien le sens que Champollion leur avait attribué : c'était déjà sept lettres π, τ, ο, λ, μ, η, ς, connues dans l'alphabet phonétique; l'étude du monument de Philae en faisait connaître trois nouvelles (A, K, P).

Nous entrons dans ces détails pour faire assister en quelque sorte nos lecteurs à la naissance d'une découverte qui fut un premier pas dans une science nouvelle.

La manière dont les Egyptiens procédaient à la peinture d'un nom propre était fort simple; mais elle doit présenter beaucoup de difficultés à ceux qui voudront lire des noms ainsi écrits. S'agissait-il, par exemple, d'écrire le mot *César?* La première lettre eût été représentée par un char, la seconde par un épervier, la troisième par un sabre, la quatrième par un arbre, la cinquième enfin par une roue : or, pour comprendre un tel *rebus*, il faut connaître la langue copte comme la parlaient anciennement les Egyptiens. Ce n'est pas tout : si l'objet peint a plusieurs synonymes dans la langue, commençant par des lettres différentes, lequel faudra-t-il choisir pour avoir la lettre dont il est momentanément l'image? L'embarras peut encore se compliquer d'un usage fréquent dans les langues semitiques, celui de supprimer les voyelles d'un mot, et de n'en conserver que les consonnes; ainsi, le nom du roi Touthmosis se lit ainsi écrit $\mathrm{S}\text{-}\genfrac{}{}{0pt}{}{\mathrm{T}}{\mathrm{M}}\text{-}\mathrm{T}$. Si l'on n'a pas d'ailleurs d'autres renseignemens, la difficulté pour suppléer ces prétermissions peut devenir très-grande; heureusement Champollion trouva dans les listes des dynasties égyptiennes de Manéthon des secours pour lire les noms des rois qui sont si fréquemment inscrits sur les monumens. C'est à l'aide de ces études laborieuses qu'il acheva de recomposer l'alphabet phonétique, qu'il trouva être de vingt et un signes correspondans à vingt et une lettres de l'alphabet grec.

L'auteur avait donc obtenu des résultats par ses premiers travaux; il les résume ainsi :

« Les Egyptiens avaient trois sortes d'écritures : l'hiéroglyphique, l'hiératique et la démotique La première procédait à la peinture immédiate des idées, au moyen de caractères représentant les formes plus ou moins exactes des objets physiques, caractères pris tantôt au sens propre, tantôt au sens figuré. Dans le premier cas, les Egyptiens la nommaient cyriologique, dans le second tropique ou énigmatique. Quant à sa forme, elle était de deux espèces : d'abord hiéroglyphique pure, dont les caractères étaient une imitation souvent très-recherchée de l'objet physique, elle était employée dans les inscriptions et les grands monumens publics; et l'hiéroglyphique appelée linéaire, parce que les signes qui la composent sont formés de lignes fort simples, combinées souvent avec esprit, offrant aussi l'image des objets physiques, écriture confondue souvent mal à propos avec l'écriture hiératique.

» Cette dernière, dont les caractères sont la plupart du temps arbitraires, conserve à peine de faibles traces de l'imitation physique; simple tachygraphie du premier système d'écriture, elle est surtout employée dans les manuscrits funéraires.

» La troisième, la démotique, était adoptée pour les usages civils et privés; elle était une abréviation de la précédente, qui elle-même l'était de la première. La démotique formait le texte intermédiaire de l'inscription de Rosette; elle empruntait ses signes à l'hiératique, mais les combinait différemment.

» Ces trois systèmes étaient purement idéographiques. »

Nous avons déjà vu comment Champollion constata l'existence d'une écriture phonétique; mais, dit-il, on s'en formerait une idée fausse si l'on croyait qu'elle représente rigoureusement et chacun dans un ordre particulier tous les sons et toutes les articulations qui forment le mot d'une langue; comme l'écriture hébraïque, samaritaine, syriaque et arabe, elle n'offre en quelque sorte à l'œil que le squelette des mots (les consonnes et les voyelles longues), laissant à la science du lecteur le soin de suppléer les voyelles brèves.

On pourrait croire que cette écriture phonétique fut un résultat

des communications qui s'établirent entre les Egyptiens et les autres peuples qui faisaient usage de ce système d'écriture; mais le contraire est prouvé par la lecture qu'on a faite de caractères phonétiques exprimant les noms de plusieurs Pharaons sur des monumens bien antérieurs aux Lagides.

Les signes hiéroglyphiques sont rangés sur des lignes horizontales ou en colonnes verticales, à raison de l'espace qui est laissé par la forme et l'étendue du monument; mais, dans tous les cas, ils se lisent toujours *horizontalement*, et peuvent se tracer indifféremment de *droite à gauche* ou de *gauche à droite;* mais il est impossible de se tromper sur le sens dans lequel on doit lire des légendes égyptiennes. Champollion a remarqué que les figures d'hommes et d'animaux, presque toujours dessinées de profil, sont constamment tournées du même côté dans la même inscription, et que la lecture des textes doit commencer par le côté vers lequel elles regardent. Il en est de même des parties *saillantes*, *anguleuses* ou *recourbées* des objets inanimés qui figurent dans ces textes, et qui, à défaut de figures d'animaux, détermineraient par leur direction le commencement de ces textes.

Les Egyptiens faisaient un emploi simultané de ces quatre systèmes de signes; l'examen des monumens a démontré ce fait; les inscriptions les plus courtes offrent le mélange de tous ces genres; il n'est pas rare même de les trouver employés dans l'expression d'un seul mot qui, commencé par une image, finit par un caractère phonétique.

Des observations isolées ont fait reconnaître aussi des symboles ingénieux au moyen desquels les Egyptiens représentaient des idées qui, dans leurs inscriptions, devaient se rencontrer souvent. L'année, pour eux, se divisait en trois saisons de quatre mois chacune, et voici comment ils les représentaient : une sorte de parallélogramme figurait le *sol*, ou la *terre;* sur ce parallélogramme ils dessinaient des plantes des arbres : c'était la première saison, celle de la *végétation ;* le même symbole de la terre, placé au-dessus d'un grain de blé, représentait la seconde saison; celle de la *moisson ;* enfin, en substituant au grain de blé des lignes ondulées, on avait le caractère de la troisième saison, celle de l'*inondation*.

Mais chacune de ces saisons avait quatre mois; pour préciser à

quel mois de la saison se référait l'objet de l'inscription, on suivait une méthode aussi ingénieuse.

Au-dessus du symbole de la saison, on traçait un arc dont la convexité était tournée en haut : c'était la voûte céleste ; au milieu de l'arc on plaçait un petit demi-cercle, c'était la lune : ces deux signes caractérisaient le mot *mois*. Voulait-on indiquer qu'on était au premier, au second, au troisième, au quatrième mois de la saison? on inscrivait au-dessous un, deux, trois, quatre petits cercles, et l'indication chronologique était complète. Nous n'avons pas su résister à l'intérêt que semblent mériter des notions si nouvelles ; ce sera notre excuse si ces détails ne nous ont pas encore permis de parler des vérifications et des rapprochemens historiques que l'on a déjà pu faire au moyen de ces découvertes inespérées, surtout dans leurs rapports avec les livres saints.

Pour un chrétien, la parole de Moïse n'a pas besoin d'autre preuve qu'elle-même; mais cette raison inquiète et hardie, qui fatigue l'homme de ses exigences, a suscité des contradicteurs à Moïse. Ils n'ont pas voulu croire, non que le contraire leur fût prouvé par des histoires contemporaines, mais *précisément parce qu'il n'y avait pas d'histoires contemporaines*. L'équité voudrait pourtant qu'on crût à ce qu'un seul affirme quand personne ne contredit, et que d'ailleurs il reste sur le globe des traces aussi nombreuses qu'incontestables de la partie merveilleuse de ce récit.

A défaut de preuves historiques, on a voulu tirer des argumens contre Moïse par des inductions tirées de la civilisation perfectionnée des Egyptiens, et surtout de leurs connaissances avancées en astronomie; par des considérations déduites de l'état actuel du globe et des révolutions successives qu'il a subies : c'est-à-dire qu'à des faits précis, motivés, historiques, enfin, on a opposé des conjectures. Le temps des conjectures doit être passé, et leur crédit ruiné; elles n'ont pas embarrassé un instant la science de Cuvier dans cette revue magnifique qu'il fait des témoignages traditionnels, monumentaux ou écrits sur l'antiquité du genre humain : nous verrons quel affront leur a valu ce célèbre zodiaque de Denderah, qui rappelle des calculs si savans, des preuves si convaincantes en apparence, et puis des déceptions si amères.

Champollion ne se montra d'abord nullement exempt de ces

préoccupations hostiles touchant l'exactitude de notre histoire révélée ; la part religieuse avait été trop minime dans son éducation au Lycée-Impérial pour ne pas venir se perdre dans la tendance presque générale alors parmi les savans vers le scepticisme de Lalande et de Dupuis. Aussi, en 1818, dans ses leçons d'histoire au collége royal de Grenoble, Champollion enseignait-il que les découvertes récentes prouvaient l'antiquité de notre globe bien au-delà des époques assignées par Moïse. Mais il faut dire aussi que le professeur revint plus tard de cet enseignement démenti par des recherches plus impartiales. La tournure de cet esprit naturellement grave et dévoué aux connaissances approfondies ne lui permettait point d'afficher une impiété de vogue ou de misérable imitation ; son intelligence était trop élevée pour descendre jusqu'à insinuer, ainsi que tant d'autres, des principes anti-chrétiens dans ses leçons : il parut toujours respecter la jeunesse de ses auditeurs. Dans les cérémonies religieuses comme dans ses rapports classiques, s'il n'encouragea pas la foi, du moins, nous le vîmes de près, il se garda de la contrister.

Les Egyptiens se sont beaucoup occupés de la postérité, c'est évident ; car on n'entasse pas des pierres pour les morts, quoiqu'on élève des pyramides sur les tombeaux ; et cependant ils n'ont pas laissé les plus sûrs des monumens, ceux qui durent plus que le granit, une histoire et une littérature. Ils n'ont pas laissé de littérature, parce qu'ils n'en eurent pas : leurs institutions politiques, leurs mœurs civiles, leurs préjugés religieux étaient peut-être, à cet égard, autant d'obstacles ; mais le plus grand de tous fut incontestablement leur système mystérieux et compliqué de quatre écritures diverses. Ils eurent une histoire sans doute ; on retrouve encore dans les vieux monumens de la Haute-Egypte des traces trop profondes de révolutions politiques pour le nier ; mais ce peuple, à qui la réticence était si naturelle, se contenta probablement de consacrer par des monumens les grandes époques de son existence, et de confier le reste à la tradition. La tradition s'est éteinte, il ne nous reste plus que les monumens, et ce dernier souvenir de l'enseignement oral que Manethon nous a laissé dans la liste des dynasties égyptiennes.

Quels que soient donc les résultats futurs de la science hiéro-

glyphique, nous ne pensons pas qu'ils puissent faire renaître quelque chose d'équivalent à une histoire ; on constatera bien quelques époques capitales dans l'interprétation des inscriptions monumentales; on parviendra ainsi à tracer une ligne chronologique que l'œil pourra suivre plus ou moins sûrement dans l'obscurité des siècles ; mais rien ne comblera les lacunes : on retrouvera sans doute quelques usages de la vie civile ou domestique, mais ils ne nous feront jamais connaître la vie privée, moins encore la vie publique d'un seul personnage. Pour avoir une histoire, il faut qu'un peuple l'écrive, et nous ne pensons pas que les feuillets de son livre puissent être les faces d'une pyramide, les pans de murs d'un temple ou les bandelettes d'une momie.

Mais les événemens qui ont pu opérer des points de contact entre les Juifs et les Egyptiens ont été assez éminens pour qu'on puisse raisonnablement espérer retrouver dans les annales hiéroglyphiques des vestiges de l'histoire de Moïse : ainsi, l'élévation extraordinaire de l'esclave Joseph, qui, par son habile administration, sauve l'Egypte d'une grande famine; le long séjour dans le pays de Gessen d'un peuple étranger qui renonce violemment à l'hospitalité qu'on voulait lui faire payer de sa liberté; la conquête de l'Egypte par les Perses, etc.... voila des faits mémorables qui ont dû mériter aux yeux des Egyptiens quelque chose de cette importance qu'ils ont obtenue chez les Juifs. De nombreux rapprochemens ont déjà été tentés dans cet esprit, et tous les résultats auxquels on est parvenu tendent à justifier la vérité des récits de la Bible. Il ne nous reste plus qu'à faire voir en quoi consistent ces résultats sous le triple rapport de la langue, de l'histoire et de la géographie, en nous aidant du savant Essai de M. l'abbé Greppo, vicaire général de Belley, sur le système hiéroglyphique de Champollion.

On avait pensé qu'il devait y avoir plusieurs traits de ressemblance entre l'hébreu et l'ancienne langue égyptienne; cette conjecture, autorisée par les fréquentes relations des deux peuples, s'est déjà vérifiée dans ce que l'on a pu déchiffrer sur les monumens égyptiens. On reconnaît d'abord l'analogie la plus frappante entre plusieurs lettres de l'alphabet hébraïque et les signes correspondans dans les trois alphabets égyptiens. Champollion fait une autre re-

marque très-ingénieuse au sujet des signes qui composent son alphabet phonétique : chacun de ces hiéroglyphes exprime toujours le son de la lettre initiale du nom donné à l'objet matériel dont ce signe phonétique est l'image. Ainsi, un *Aigle*, appelé par les égyptiens *Akhôm*, exprime la lettre *A ;* une *Hache*, *Kelebin*, exprime la lettre *K ;* une *Chouette*, *Mouladji*, la lettre *M*. Or, on sait que dans l'hébreu, comme dans le grec, chaque lettre de l'alphabet est la première de celles qui composent son nom écrit : *Aleph*, *Beth*, *Ghimel*, *etc.....*

Les dates qu'on a lues en grand nombre dans les inscriptions hiéroglyphiques, hiératiques ou démotiques, sont toujours mentionnées selon les mêmes formules, et ne diffèrent en rien de la manière dont les Livres saints ont coutume de les exprimer : « Dans l'année cinquième, le cinquième jour du mois de...... de la direction du roi du peuple obéissant...... » Cette similitude d'expression n'est-elle pas frappante ?

Sur un beau manuscrit funéraire, Champollion a retrouvé le nom de l'officier de Pharaon, auquel Joseph fut vendu en Egypte, nom qui, par un cas singulier, fut aussi celui du prêtre d'Héliopolis, qui plus tard donna sa fille en mariage à l'esclave devenu premier ministre de Pharaon. Les Septante ont en effet traduit Putiphar par Πετεφρὴ ; or, les signes du papyrus donnent précisément les mêmes sons, qui veulent dire : *Celui qui appartient à phré* (le soleil). Ce nom a dû être commun chez les Egyptiens ; car le soleil y était une des principales divinités ; sa rencontre inattendue sur un monument de ce genre prouve avec quelle exactitude l'Ecriture cherchait à rendre les noms propres.

Malheureusement on n'a rien pu trouver encore de satisfaisant sur deux noms plus célèbres de la Bible : celui qui voulait dire *Sauveur du monde*, que Pharaon substitua au nom de Joseph, et que les Septante ont rendu par Ψονθομφανηχ, et le nom de Moïse, qui, selon l'interprétation de l'écrivain sacré, voudrait dire : *sauvé des eaux*.

Dans les ténèbres où la chronologie égyptienne se dérobe encore à nos regards, les deux Champollion, par leurs travaux réunis, sont parvenus à fixer une époque qui semble désormais hors de doute, et qui servira pour des déterminations ultérieures.

Les Egyptiens faisaient leur année de 365 jours. Ils savaient cependant qu'en réalité elle était à peu près de 365 1/4. Le renouvellement de chacune de leurs années civiles correspondait donc avec une nouvelle position du soleil dans le zodiaque, cercle dans lequel cet astre rétrogradait annuellement d'un quart de jour; ce n'était qu'après une période de 1460 ans que le soleil se trouvait ramené au même point du ciel avec le commencement de l'année civile. Ce point était marqué par la brillante étoile nommée Sirius (*Sothis*); c'est pourquoi les Egyptiens appellèrent Sothiaque cette grande période de 1460 ans. Et, pour le dire en passant, ils ne s'en servirent point comme *ère*, ainsi qu'on le pense ordinairement. Clément d'Alexandrie et Censorin sont les premiers auteurs qui citent cette période comme époque, et ils vivaient au IIIe siècle après Jésus-Christ. Un manuscrit grec nous apprend que cette période se renouvela sous le règne de Ménophrès, troisième roi de la dix-neuvième dynastie. Censorin nous dit, de son côté, qu'elle finit l'an 138 de l'ère vulgaire. En retranchant donc 138 de 1460, il reste 1322 ans avant l'ère chrétienne, date du règne de Ménophrès; et comme ce règne a duré 40 ans, par un calcul dont nous passons les détails, M. Champollion Figeac a prouvé que ce renouvellement du cycle sothiaque se rapporte à la trente-deuxième année de ce règne.

La Genèse et l'Exode parlent de plusieurs Pharaons; mais comme ce n'était là qu'une désignation générique, on n'a pu encore d'une manière positive déterminer auxquels des princes de la liste de Manéthon, ou de ceux dont les noms se lisent sur les monumens, devaient s'attribuer les faits que rapporte l'Ecriture : il paraît cependant à peu près certain que celui dont la fille sauva Moïse des eaux se nommait Ramsès : on lit son nom sur plusieurs monumens de Louqsor. Son tombeau a été retrouvé près de Thèbes, dans la vallée de Biban-el-Molouk; le sarcophage, en beau granit rose, a été transporté à Paris il y a cinq ou six ans, et décore aujourd'hui le musée du Louvre.

Le premier des rois d'Egypte dont les historiens sacrés nous fassent connaître le nom propre est celui qu'ils appellent Σουσακὶμ selon les Septante, et Sésac selon la Vulgate. L'an cinq du règne de Roboam, fils et successeur de Salomon, Sésac envahit la Ju-

dée, s'empara de Jérusalem, pilla le temple du Seigneur et les trésors du roi, et enleva les boucliers d'or que Salomon avait fait faire (1). Les savans cherchèrent à reconnaître ce Sésac parmi les princes dont parle l'histoire profane, ils crurent l'avoir trouvé dans Sésostris; c'était une erreur de plusieurs siècles. Sur une des colonnades qui décorent la première cour du palais de Karnac, à Thèbes, Champollion a lu deux cartouches qui renferment son nom, Scheschonk, que l'Hébreu écrit Scheschok; le rapport est frappant, et ce nom est évidemment le même que Σεσογχις de la liste de Manéthon. Pour confirmer ce rapprochement, citons les propres paroles de Champollion.

« Dans ce palais merveilleux de Karnac, j'ai contemplé, dit il, Sesonchis traînant aux pieds de la trinité thébaine, Ammon, Mouth et Kons, les chefs de plus de trente nations vaincues, parmi lesquelles j'ai retrouvé comme cela devait être, et en toutes lettres, ΙΟΥΔΑΗΑΜΑΛΕΚ *le royaume de Juda;* c'est là un commentaire à joindre au chapitre XIV du Ier livre des Rois, qui raconte en effet l'arrivée de Sésonchis à Jérusalem, et ses succès. »

Or, à quelle époque vivait Sésonchis ou Sésac? Au temps de Roboam : la cinquième année de son règne, époque de l'invasion égyptienne, répond à l'an 791 avant Jésus-Christ ; et, suivant les calculs de M. Champollion-Figeac, ce fut cette même année 791 que Sésonchis monta sur le trône des Pharaons!

Les rapprochemens géographiques que les découvertes récentes nous permettrait de faire exigeraient de trop longs détails pour offrir de l'intérêt, et en les abrégeant ils perdraient de leur clarté; nous allons donc nous hâter d'arriver au résultat qui fit la plus grande sensation, même hors du monde savant : nous voulons dire la solution qui fut donnée aux problêmes qui s'agitaient sur le zodiaque de Denderah.

On attribuait assez généralement aux Egyptiens des notions très-exactes en astronomie; quand le général Desaix eut découvert un zodiaque dans le temple de Denderah, et que le dessin en eut été

(1) II Paralipon. XII, 3.

envoyé en France, on se persuada que dans ce planisphère les Egyptiens avaient certainement représenté l'état du ciel et la situation du point équinoxial à l'époque où le monument avait été élevé, et que, de la comparaison de cet ancien état de choses avec les phénomènes célestes qui s'accomplissent de nos jours, on pourrait, par le calcul, déterminer l'âge du zodiaque. Sur des figures assez grossières et peu géométriquement fixées, on n'hésita pas à asseoir de longues et savantes recherches; les estimes ne furent pas d'accord; les variations y furent si grandes, que l'on ne devait y trouver que des raisons de douter; mais un autre intérêt que celui de la science animait quelques-uns de ces calculateurs, et l'intrépide Dupuis affirma que le zodiaque remontait au moins à 15 mille ans avant notre ère. On voit les conséquences qui résultaient de cette découverte. Dupuis cependant trouva aussi des incrédules; il réduisit sa première approximation à 2500, avouant une modeste erreur de 12,500 ans. Cependant des inscriptions grecques qui se lisaient sur le fronton du temple de Denderah et sur une colonne trouvée à Esné nous apprenaient que ces monumens avaient été terminés sous Tibère et Antonin; l'indication était positive, mais elle démentait trop de calculs; elle fut rejetée, Champollion lui-même la repoussa..... jusqu'en 1821, où, armé de son alphabet phonétique, il vint à découvrir et à lire sur le planisphère même ces caractères AOTKPTP, *Αυτοκρατωρ empereur,* qualification romaine qui appartenait vraisemblablement à Claude et à Néron, princes qui, dans les médailles égyptiennes, sont habituellement désignés par ce titre. Cette démonstration ne souffrait pas de réponse; elle se trouva encore confirmée par une découverte assez singulière : une momie fut ouverte, elle renfermait la peinture d'un petit zodiaque semblable à celui de Denderah. On voulait attribuer à cette momie une haute antiquité, et on l'aurait probablement prouvée; mais il se rencontra dans l'intérieur et sur les bords du cercueil les vestiges d'une inscription grecque qui apprenait que le personnage enseveli était mort sous Trajan! On devait aussi conclure de là que, si pour les Egyptiens un zodiaque avait quelque mérite, il était peut-être plus astrologique qu'astronomique; et cette conclusion a été celle de M. Letronne :

« Les zodiaques égyptiens, dit-il, déchus de cette haute anti-

quité qu'on leur avait si généreusement départie, et du caractère purement astronomique qu'on leur avait supposé, perdent presque toute leur importance; ils ne sont plus qu'un objet de simple curiosité, qui peut offrir quelques rapprochemens à l'artiste et à l'antiquaire, mais qui n'offre désormais aucun but de recherches vraiment philosophiques; car, au lieu de recéler, comme on se l'était promis, le secret d'une science perfectionnée bien avant le déluge, ils ne seraient plus que l'expression de *rêveries absurdes*, et la preuve encore vivante d'*une des faiblesses* qui eût le plus déshonoré l'esprit humain. »

Notre but sera atteint si nous avons pu faire entrevoir l'intérêt des découvertes du célèbre Champollion, et le degré de vraisemblance dont leurs résultats peuvent être susceptibles. Faut-il cependant leur demander, pour la justification des Ecritures saintes, une illustration éclatante de leurs plus grandes obscurités? Ce serait s'en exagérer les résultats probables : ce n'est pas du peuple le plus mystérieux qui fut sur la terre que nous peuvent venir ces grandes clartés, dont après tout l'histoire de la religion peut se passer. Les rois d'Egypte envoyaient, nous dit-on, des énigmes aux rois leurs contemporains; c'étaient peut-être alors les plus inextricables difficultés du pouvoir. Les Egyptiens ont voulu aussi laisser un défi à la postérité; ils l'ont écrit en hiéroglyphes, et, malgré les indiscrétions d'Hérodote et de Manéthon, le secret a été assez bien gardé. Pendant deux mille ans, la curiosité du genre humain a été irritée, et non satisfaite; les pyramides, assises sur leurs bases éternelles, ont vu les peuples se renouveler, les générations s'écrouler et leurs mystères toujours voilés. Enfin parut un homme dont la science fit entendre une première réponse au sphinx qui garde les temples de l'Egypte; mais une mort prématurée vint interrompre l'oracle à demi-expliqué.

Champollion avait été nommé en 1818 à la chaire d'histoire du collége de Grenoble. Enseigner les rudimens de l'histoire à des enfans n'était pas en harmonie avec les forces d'un homme qui aimait à se jouer dans les obscurités profondes de l'antiquité; il sut néanmoins toujours et vivement intéresser son jeune auditoire. Mais il fallait à son esprit d'autres études, d'autres ressources. Il vint à Paris en 1821, et dès cette époque commence la longue série de

découvertes dont nous avons tâché de donner une idée. Ses travaux si curieux obtinrent la récompense qu'il ambitionnait depuis long-temps : il reçut du gouvernement la mission d'aller en Egypte étudier sur les lieux les debris de sa vieille civilisation ; son courage et ses fatigues excédèrent ses forces. A son retour en France, il fut créé pour lui une chaire d'antiquités égyptiennes au collége de France ; il l'occupa quelques mois, et mourut au printemps de 1832, à l'âge de quarante-deux ans. Une fin si précoce trompa sans doute bien des espérances ; Champollion dut regretter amèrement la vie ; il se résigna néanmoins en disant : « Au moins, je laisse une carte de visite à la postérité. » Espérons qu'une âme aussi haute n'est point arrivée surprise en présence de l'Auteur de tout savoir. C. F.

DU RATIONALISME ET DE LA TRADITION.

Coup-d'œil sur l'état actuel de l'opinion philosophique et de l'opinion religieuse en France ; par J. B. C. Riambourg (1).

M. Riambourg est connu des esprits sérieux par un ouvrage couronné, en 1828, à la Société catholique des bons livres. *L'Ecole d'Athènes* (c'est le titre de cet ouvrage) mettait en scène un des tableaux les plus vantés de Raphaël (2). Tout le pêle-mêle des opinions philosophiques de l'antiquité, avec leurs contradictions innombrables et leurs incertitudes infinies, était là sous une forme dramatique, et pour ainsi dire vivante : tant l'évocation des ombres fameuses qui interviennent dans cette joûte posthume était frappante de vérité. Une conclusion d'une logique pressante, où l'auteur, prenant la parole en son propre nom, faisait ressortir la nécessité d'une révélation de l'impuissance même de tant de génies supérieurs à constituer le bon et le vrai, servait comme d'introduction au travail que nous annonçons en ce moment.

(1) Paris, Bricon, rue du Vieux-Colombier, n. 3.

(2) V. ci-dess. tom. II, p. 27 et 39.

M. Riambourg se renfermait à cet égard dans les termes exprès de l'enseignement chrétien de tous les temps. De vives instances lui furent adressées pour qu'il modifiât la conclusion de son livre dans le sens des doctrines du second volume de l'*Essai sur l'Indifférence*. Mais ces sollicitations furent vaines; car, dès la première manifestation de ces doctrines, M. Riambourg s'en était déclaré l'antagoniste modéré, mais non équivoque, dans un jugement d'une netteté et d'une fermeté d'aperçus fort rares, dont il enrichit les *Mémoires* de l'académie de Dijon.

Plus tard, on vit paraître dans le *Correspondant* une série d'articles où les prétentions de la philosophie contemporaine étaient appréciées avec une exquise justesse et une lucidité singulière (1). La portée de ces articles ne fut point méconnue. M. Damiron, entre autres, l'adroit historien de la philosophie en France au dix-neuvième siècle, ne dissimulait point combien lui pesait un critique d'une raison si calme et si vigoureuse; il s'étonnait surtout de cette sérénité d'intelligence qui distingue M. Riambourg, et qui, dans la polémique la plus active, ne lui coûte aucun effort et ne lui défaut jamais.

A l'époque dont nous parlons, l'auteur de l'*Ecole d'Athènes* occupait dans la magistrature une position élevée (2). Rentré dans la vie privée, en 1830, il a voué ses loisirs à la défense de la cause catholique, et de la solitude volontaire qu'il s'est faite est sorti le livre *Du Rationalisme et de la Tradition*.

La partie spéculative de ce livre n'est rien; elle occupe à peine cinq pages. L'auteur a hâte d'aborder les faits; car c'est l'autorité des faits qu'il s'attache surtout à faire prédominer

(1) Sur *la Philosophie de M. Cousin*, et sur *l'Insuffisance de la Philosophie écossaise*; voir ci-dess. tom. I, p. 171, 216, 277, 374, 497 et 547. Sur *la Philosophie au 18e et au commencement du 19e siècle*; tom. II, p. 142, 155 et 186.

(2) M. Riambourg était président à la cour royale de Dijon. Il est démissionnaire par refus de serment. Procureur-général à cette même cour en 1815, la fermeté de ses principes déplut à M. Decazes, et il fut destitué.

dans la controverse culminante de notre temps. Voici comment il pose les questions qui divisent présentement l'opinion philosophique et l'opinion religieuse en France.

Une révélation était nécessaire ; la raison l'indique. Aussi Dieu a-t-il parlé; il y a eu révélation (1). Mais quelle a été la révélation primitive? Examinons. — Point de monumens à cet égard, sinon les livres sacrés des nations. Entre ces livres, ne peut être compté celui de Lao-Tseu, car tout caractère de révélation lui manque; son auteur lui-même se donne pour un philosophe, et non pour le dépositaire d'une doctrine surnaturelle. L'*Edda* et le *Coran*, bien que renfermant des débris traditionnels plus ou moins précieux, ont été rédigés à des dates comparativement récentes et qui excluent ces livres de toute concurrence avec le Pentateuque. Restent les Kings, le Zend-Avesta, les Védas. Mais, sous le triple rapport de l'ancienneté, de l'authenticité et du fond, ces compilations ne peuvent soutenir un parallèle sérieux avec le livre de Moïse. — D'ailleurs les données de ce livre sont confirmées par quelques faits généraux que la science a dégagés du cahos des traditions profanes.

On peut expliquer, du reste, la dégénérescence de ces traditions. Il ne faut point accuser le temps seul d'altérations si profondes ; l'abus des symboles et la confusion de quelques traits d'histoire locale y ont grandement contribué.

Des hommes sages ont alors paru. Choqués avec raison de l'absurdité des dogmes païens, de l'inanité et des abominations du culte, au lieu de recourir aux Hébreux, ils s'adressèrent aux Egyptiens. De là, dégoût des traditions, et tentatives pour constituer la vérité en dehors d'elles. Ainsi s'explique la première apparition du rationalisme sur la terre.

Mais, en s'isolant de la tradition, le raisonnement, la sen-

---

(1) M. Riambourg aurait dû, peut-être, expliquer par quelques développemens certaines expressions de la page neuvième de son livre. En effet, malgré la pureté parfaite de ses intentions, malgré l'orthodoxie même de toutes ses paroles, quelques-unes semblent au premier abord pouvoir être mal interprétées.

sation, le sens intime, invoqués tour à tour, échouent; le septicisme gagne du terrain; la philosophie éplorée se jette dans l'éclectisme et s'y éteint.

Par bonheur, pendant que s'accomplissait cette épreuve, s'opérait une autre révolution. A l'avénement du libérateur prédit par les livres sacrés des Juifs, le genre humain rentre peu à peu dans ses voies. Une longue période de foi se prépare. Cette foi guidera la science humaine dans les siècles éclairés; elle luttera contre l'ignorance dans les âges d'obscurcissement.

Toutefois, après avoir sommeillé long-temps, le rationalisme se réveille; il marche d'abord parallèlement à la foi (Luther); puis il se hasarde à la perdre de vue (Descartes); enfin il rompt avec elle (dix-huitième siècle).

Mais le rationalisme moderne a dépassé son terme: il ne peut plus que rétrograder.

Où en sont, en effet, les adeptes eux-mêmes? Quelques-uns se sont réfugiés dans l'éclectisme, les plus sages dans la philosophie écossaise; le reste erre dans le vague d'un rêve de progrès indéfini.

Or, l'éclectisme est à bout de voie. La philosophie écossaise reconnaît elle-même qu'elle a besoin d'un complément, et que le rationalisme ne peut le lui fournir. Contredite par l'analogie, démentie par l'histoire, la théorie du progrès indéfini est une hypothèse gratuite repoussée par les plus nobles instincts de l'humanité. Le rationalisme antique pouvait donner la raison de son existence : le rationalisme moderne ne le peut pas. C'est un soulèvement sans motifs, une révolte insensée de l'orgueil humain contre la foi. Pour constituer le vrai en dehors des traditions sacrées, toutes les facultés humaines ont été mises en jeu. Vains efforts! résultat nul!

Mais, pendant que l'orgueil philosophique se débat, la raison publique a pris l'avance. Saturée de rationalisme, elle n'en veut plus. Les théories *à priori* sont décréditées; on veut des faits.

Il y a donc un mouvement réactionnaire. Ce mouvement doit tourner au triomphe des traditions.

Pour cela, il faut que les hommes de foi, condescendant à

l'esprit de la génération actuelle, se placent sur le terrain des faits et se mettent en rapport avec la science contemporaine. Mais qu'ils ne se précipitent point au-devant des nouveautés; qu'ils se gardent d'admettre les faits légèrement, d'accueillir étourdiment des théories équivoques; qu'ils se tiennent fermes sur les traditions, et les esprits qui auront été frappés de la sublimité de celle des chrétiens, étonnés de leur profondeur, touchés de ce que leur foi a d'aimable et des trésors de dévouement qui sont en elle, ces esprits, disons-nous, à la vue des tendances du mouvement scientifique, sentiront leur esprit ébranlé. Car, qu'elle le veuille ou non, la science marche à la rencontre de la tradition. La philosophie elle-même participe à ce mouvement, elle arrive et se mettra bientôt d'accord avec la foi.

Les choses ainsi préparées, rien n'empêchera que la raison et la foi ne renouvellent le pacte antique. Alors seront nettement posées les prérogatives de la raison, la prééminence de la foi; et le rationalisme est fini.

Nous croyons cette analyse d'autant plus fidèle, que nous sommes plus strictement attachés à reproduire les expressions mêmes de l'auteur. Mais le lecteur se tromperait gravement, s'il pensait avoir une idée suffisante du livre de M. Riambourg, et s'il se dispensait de faire une plus ample connaissance avec ce consciencieux écrivain.

Les divers points de cette controverse, qui ont été traités par d'autres, sont ici complétés et renouvelés à beaucoup d'égards.

Ainsi, la partie de la discussion relative au Pentateuque, est peut-être ce que nous avons de plus satisfaisant sur ce sujet. Bergier a parlé de Zoroastre et de Confucius; mais le dix-huitième siècle n'avait connu ni Lao-Tseu, ni Bouddha. M. Riambourg en parle en homme familier avec les travaux les plus récens de l'érudition française, en juge sévère des élucubrations du savoir allemand. Cette partie de sa polémique remplit une lacune notable, et l'opportunité en sera vivement sentie par ceux qui n'ignorent point quelle excessive importance on prétend donner depuis quelques années aux documens du polythéisme et du panthéisme indien.

Le chapitre sur l'origine et les progrès de l'idolâtrie n'est pas moins neuf. M. Riambourg fait toucher au doigt l'illusion de ceux qui veulent faire découler tout le polythéisme d'une seule source. Il en signale trois principales, dont chacune se trouve spécialement chez l'une des trois grandes races qui ont peuplé le monde; le culte des génies chez les nations japhétiques, le Sabéisme chez les fils de Sem, et l'idolâtrie, proprement dite, parmi les enfans de Cham. On ne peut nier que la gradation indiquée par l'auteur, dans la génération successive des religions de l'antiquité, ne soit, qu'on nous passe le terme, éclatante de vraisemblance; nous regrettons de ne pouvoir l'analyser ici, faute d'espace.

Celui qui écrit cet article ne se rappelle pas avoir lu nulle part, sur les mystères du paganisme, rien d'aussi précis que les développemens de M. Riambourg sur ce point capital. C'est dans l'ouvrage même qu'il faut voir comment le symbolisme égyptien a naturellement engendré l'*ésotérisme*, et comment ce qui était théologie secrète en Egypte est devenu mystères dans la Grèce. L'institut de Pythagore apparaît comme la transition entre cette théologie occulte et le rationalisme grec.

Mais ce qui, à nos yeux, constitue surtout l'originalité du livre de M. Riambourg, c'est que le débat entre l'incroyance et la foi y est ramené à son expression la plus simple : rationalisme et tradition, tels sont les deux derniers mots de cette controverse. D'un côté déification de la raison, proclamée supérieure à tout, même aux faits; de l'autre, réhabilitation des faits, seule capable de faire rentrer la raison dans ses bornes constitutives et dans sa voie légitime.

L'ouvrage nouveau de l'auteur de l'*Ecole d'Athènes* sera particulièrement recherché, nous le croyons, par la jeunesse des écoles et par les établissemens d'instruction publique. Toutefois il se recommande par sa clarté parfaite et son extrême brièveté à tous ceux qui veulent se faire une idée exacte des questions qui sont à l'ordre du jour depuis dix ans sur ces graves matières. Il était difficile assurément de resserrer dans un moindre volume la réfutation radicale de toutes les erreurs qui ont joui de quelque vogue dans ces derniers temps. Nous

avons particulièrement distingué toute la discussion qui a trait à la plus vague, à la plus insaisissable de toutes, à ces rêves de perfectibilité indéfinie dont M. Riambourg dit si bien que c'est moins une philosophie qu'une sorte de religion, qui a ses prophètes et ses mystiques. Cette partie est sans contredit la plus neuve et la plus *actuelle* du livre, et par conséquent celle où l'auteur a le mieux mérité de la religion.

Th. Foisset, juge à Beaune.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

ARTICLES ADDITIONNELS

AUX RÉGLEMENS DU 18 SEPTEMBRE ET DU 21 OCTOBRE 1834 (1).

Art. I.

Les inscriptions se feront annuellement dans la huitaine qui précède et dans celle qui suit le premier mardi d'octobre ; après l'expiration de ce terme, les frais fixés pour l'inscription seront triplés.

Art. II.

Le recensement ou renouvellement de l'inscription aura lieu chaque année dans la première huitaine après le premier mardi d'octobre ; après l'expiration de ce terme, les frais fixés pour le recensement seront triplés.

Pour être admis au recensement, chaque Elève est tenu d'exhiber 1° l'acte d'inscription ; 2° un certificat de la Faculté constatant que l'Elève a suivi avec assiduité et avec fruit les cours de l'année précédente ; 3° la quittance constatant le paiement du premier et du second semestre de l'année précédente, ou l'acte en vertu duquel l'Elève a été exempté de payer les rétributions.

Art. III.

Les leçons de la Faculté de Philosophie, des Lettres et des Sciences se divisent en leçons *ordinaires* ou *obligatoires*, et en leçons *extraordinaires* ou *facultatives*.

---

(1) Voir ci-dessus, tom. X, p. 373 et 376.

Art. IV.

Les leçons extraordinaires et facultatives n'exigent de la part des Elèves aucune rétribution particulière. Ceux qui se proposent d'en suivre une ou plusieurs, devront se faire inscrire chez les Professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

Art. V.

Les Elèves sont tenus de fréquenter assidûment toutes les leçons ordinaires et obligatoires; ils ne pourront jamais s'en absenter sans une permission spéciale du Vice-Recteur ou du Président de leur collége. La même obligation s'étend, pendant un semestre, à ceux qui se sont fait inscrire pour des cours extraordinaires et facultatifs.

Art. VI.

Les Elèves externes qui pour cause de maladie seront empêchés d'assister aux leçons, devront en informer de suite le Vice-Recteur. Ils auront également soin de faire connaître quand cet empêchement aura cessé.

Art. VII.

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire, chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui aura été assignée. Pendant les leçons, le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés : si quelqu'un se permettait de les troubler, le Professeur pourra lui enjoindre de sortir de l'auditoire, et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Art. VIII.

Il y aura annuellement, dans la Faculté de Philosophie, des Lettres et des Sciences, un Concours dont la forme et l'objet seront déterminés ultérieurement.

Fait à Malines, le 15 janvier 1835.

Le Recteur de l'Université.
P.-F.-X. DE RAM.

Le Secrétaire,
BAGUET, Prof.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

RÉGLEMENT

POUR LES CONCOURS DANS LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, DES LETTRES ET DES SCIENCES.

ART. I.

Il y aura annuellement à la fin de chaque semestre un concours.

ART. II.

Chaque Professeur proposera sur les matières du cours ordinaire et obligatoire qu'il aura donné pendant le semestre, une ou plusieurs questions qui devront être résolues dans l'espace d'une heure. Le Professeur, en posant les questions, indiquera le nombre des notes attachées à chacune d'elles. Le nombre total des notes sera, par semestre, de quarante pour un cours entier et de vingt pour un demi-cours.

ART. III.

Les Elèves qui, pour cause de maladie ou autres causes également légitimes, ne pourront prendre part à un concours, devront justifier leur absence devant le Professeur.

ART. IV.

Les places du concours général seront décernées par les Professeurs de la Faculté d'après le nombre des notes que chacun des

Élèves aura obtenu dans les différentes branches pour lesquelles il aura concouru à la fin du premier et du second sémestre.

ART. V.

Le nombre des places à proclamer sera proportionnel au nombre des Elèves inscrits pour les cours de la même année; on en proclamera un sur quatre.

ART. VI.

Les prix du concours général seront une médaille en or pour le premier, et deux médailles en argent pour le premier et le second accessit. Chaque médaille sera accompagnée d'un certificat signé par le Recteur et par tous les Professeurs de la Faculté.

ART. VII.

Toutes les faveurs qui pourront être à la disposition de l'Université, seront accordées de préférence aux Elèves qui auront obtenu les places les plus honorables.

Fait à Malines, le 14 Février 1835.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P.-F.-X. DE RAM.

Le Secrétaire,
BAGUET, PROF.

UNIVERSITAS CATHOLICA.

SERIES LECTIONUM

PER SEMESTRE ÆSTIVUM ANNI MDCCCXXXIV-MDCCCXXXV HABENDARUM.

IN S. FACULTATE THEOLOGICA.

J.-B ANNOQUÉ, Prof. Ord. et S. Fac. p. t. a Secretis, feriâ II, IV, VI et sabbato, horâ III, dabit Commentationem in Librum Exodi et S. Evangelium secundùm Matthæum.

H.-G. WOUTERS, Prof. Ord. feriâ III et V, hora IX et dimidiâ, feriâ VI et sabbato, hora VIII, prosequetur Historiam Ecclesiasticam usque ad Constantini M. ætatem.

P. F.-X. DE RAM, Prof. Ord. et Rector Univ., feriâ III et V, horâ XI, expositis prænotionibus de Juris Ecclesiastici publici et privati naturâ, objecto, fontibus etc., interpretabitur Librum primum Institutionum Canonicarum Joannis Devoti.

J.-M. THIELS, Prof. Ord. et S. Fac. p. t. Decanus, feriâ II, IV, VI et sabbato, horâ X, tradet eam Theologiæ Dogmaticæ partem, quæ continet demonstrationem Religionis Christianæ.

J.-B. VERKEST, Prof. Ord. et Præses Seminarii Provincialis, feriâ II, III, IV et V, horâ VIII, exponet doctrinam de peccatis et de actuum humanorum regulis.

IN FACULTATE PHILOSOPHIÆ, LITERARUM ET DICIPLINARUM MATHEMATICARUM AC PHYSICARUM.

Lectiones Ordinariæ.

G.-C. UBAGHS, Prof. Ord. et Fac. p. t. Decanus, diebus Lunæ, Martis, Veneris et Saturni, horâ X, tradet Metaphysicam generalem et specialem.

C. DE COUX, Prof. Ord., diebus Lunæ et Mercurii, horâ III, Œconomiam Politicam docebit, exponere pergendo quæ pertinent ad divitias producendas et distribuendas.

J. MOELLER, Prof. Extraord., diebus Martis, horâ VIII, et Jovis, horâ X, Introductionem in Historiam Universalem continuabit et exitum Imperii Romani occidentalis ac primordia Civitatum, quæ tunc ortæ sunt, Germanicarum enarrabit.

G.-A. ARENDT, Prof. Extraord., diebus Veneris Saturni, horâ III, lectiones Archæologicas continuabit, atque, expositis Antiquitatibus Ægyptiacis, statum conditionemque artium præcipuaque earum monumenta apud Græcos et Romanos explicabit.

F.-N.-J.-G. BAGUET, Prof. Ord., diebus Lunæ, Mercurii et Jovis, horâ VIII, Xenophontis Memorabilia Socratis interpretabitur et Historiam Litterarum Græcarum continuabit. Diebus Veneris et Saturni, horâ VIII, Ciceronis Libros de Officiis explicare perget.

H.-J. KUMPS, Prof. Ord. et Fac. p. t. a Secretis, diebus Martis, Jovis, Saturni, horâ XI, et Mercurii, hora X, Mathematica continuabit.

J.-G. CRAHAY, Prof. Ord., diebus Lunæ, Mercurii et Veneris, horâ XI, Physicam tradere perget, exponendo Acusticam, Electricitatem, Magnetismum et Opticam.

Lectiones Extraordinariæ.

G.-A. ARENDT, Prof. Extraord., diebus Lunæ, horâ II, introductionem ad studium Linguarum, quæ vocantur Orientalium earumque historiam principiaque exponet.

F.-N.-J.-G. BAGUET, Prof. Ord., diebus Martis, horâ VII, Platonis Apologiam Socratis interpretabitur.

J.-B. DAVID, Prof. Extraord., diebus Saturni, hora II, Linguæ et Litterarum Belgicarum Historiam enarrabit atque loca optimorum Auctorum selecta exponet.

H.-J. KUMPS, Prof. Ord. et Fac. p. t. a Secretis, diebus Veneris, horâ II, exponet Geometriam descriptivam.

J.-G. CRAHAY, Prof. Ord., diebus Jovis, horâ VII, Astronomiam Physicam docebit.

RECTOR UNIVERSITATIS,
P.-F.-X. DE RAM.

BAGUET, *a Secretis.*

MÉLANGES. — Janvier et Février 1835.

Mémoires sur la vie et les ouvrages de Jean Desprez, dit d'Outremeuse, par M. Polain. — Séance de l'Académie de Bruxelles du 16 Janvier et du 7 Février. — Bref de S. S. Grégoire XVI à Mgr. l'évêque de Strasbourg, sur la doctrine de M. Bautain. — Sur la théogonie des Indiens. — Sur un écrit inédit d'Abailard. — Notice de M. l'abbé Compans.

M. L. M. Polain, archiviste-adjoint de la province de Liége, vient de publier dans le *Messager des Sciences et des Arts de Gand*, un premier mémoire *Sur la vie et les ouvrages de Jean Desprez dit d'Outremeuse*, chroniqueur du XIVe siècle.

Jean Desprez, dit d'Outremeuse, naquit à Liége le 2 janvier 1338, de Jean Desprez d'Outremeuse, *citain* de Liége, et de dame Maron; il descendait de l'illustre famille des Desprez, si célèbre dans l'histoire de Liége pendant le moyen-âge. La famille des Desprez occupait presque tout le quartier d'Outremeuse; c'est sans doute à cela qu'il faut attribuer le nom de *Jean d'Outremeuse*. Il fut revêtu de différentes dignités importantes; il était notaire audiencier de la cour de Liége et comte palatin. On pense qu'il mourut vers l'an 1399 ou 1400.

M. Polain possède un exemplaire précieux de la Chronique de Jean d'Outremeuse, en ce que seul il lui semble offrir le texte véritable de Jean d'Outremeuse. Dans cet exemplaire, l'ouvrage s'étend depuis la création du monde jusqu'à l'année 1273. C'est surtout vers la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe que la Chronique de Jean d'Outremeuse devient intéressante, non-seulement pour l'histoire de Liége, mais aussi pour celle de la France, de l'Angleterre et de la Flandre. Il s'occupe de tous les événemens un peu importans qui se passèrent dans ces différens pays, et les renseignemens qu'il donne sont d'autant plus précieux qu'ils ont été puisés aux chroniques de Hugues de Pierrepont et d'Enguerrand de Bar, monu-

mens historiques inconnus jusqu'aujourd'hui et qui sont peut-être perdus pour toujours.

La Chronique de Jean d'Outremeuse est donc un monument historique d'une importance d'autant plus grande, qu'outre le nombre considérable d'événemens qui y sont rapportés, dans une époque de l'histoire si pleine d'obscurité, on a la preuve qu'elle a été composée d'après une connaissance exacte des faits et d'après les meilleures sources, sans compter que l'auteur s'est aussi appuyé de l'autorité des chartes, puisqu'il en rapporte plusieurs que nous connaissons déjà.

Voilà ce que nous apprend M. Polain, ainsi que beaucoup d'autres détails fort curieux, et dès-lors on conçoit que la Chronique de Jean d'Outremeuse soit un des premiers ouvrages que la commission royale d'histoire se propose de livrer à l'impression.

Il y a aussi une chronique rimée de Jean d'Outremeuse, dont M. Polain s'occupera dans une prochaine livraison du *Messager des Sciences et des Arts*, et dont il connaît plusieurs copies manuscrites. Nous ne saurions trop encourager un travail qui se recommande sous tant de rapports à l'attention des amis du pays et des lettres. Ce sera, avec les publications de la commission d'histoire, le commencement d'une immense série de recherches qui promettent d'éclairer d'une lumière toute nouvelle les temps si peu connus du moyen-âge, et à l'aide desquelles des écrivains de talent pourront recomposer en quelque sorte, par l'étude de ces monumens fossiles, l'une des parties les plus importantes de l'histoire de la Belgique, et ajouter ainsi un magnifique fleuron à sa couronne de gloire. Car la Belgique n'a pas seulement produit son inimitable Ph. de Commines, son véridique Froissart. « Outre ces deux célébri-
» tés, dit M. Polain, de combien d'autres ne pouvons-nous pas
» encore nous enorgueillir ; combien d'autres aussi n'attendent
» que des cœurs studieux (1) et des mains habiles, pour ré-

(1) *Des cœurs studieux ;* M. Polain a éminemment raison, les grandes entreprises comme les grandes pensées viennent du cœur.

» clamer leur part de gloire? » On se figure déjà la Chronique de Jean d'Outremeuse; eh bien! les archives du pays en renferment quantité d'autres semblables et une foule de documens non moins précieux. Encore un peu de temps, et nous jouirons à notre aise de ces vieux trésors d'érudition.—*Extrait de l'Union.*

— ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES. — *Séance du* 16 *janvier* 1835. — Le secrétaire perpétuel de l'Académie de Lisbonne, M. Macedo, communique une note sur les monnaies du Portugal.

M. Quetelet fait part des lettres qui lui ont été adressées par M. Wartman, astronome de Genève, et M. Schumacher, directeur de l'Observatoire d'Altona, sur les comètes qui occupent actuellement les savans. Le même membre lit des observations sur la comparaison que M. Villermé vient d'établir entre ses tables de mortalité pour la Belgique et les tables de M. Rickman pour l'Angleterre, comparaison qui est à l'avantage de notre pays.

MM. Dekoninck et Stas font parvenir à l'Académie des échantillons d'une substance qu'ils ont découverte dans l'ecorce de plusieurs arbres et qu'ils ont nommé *phloridzin.*

M. Fohmann lit une notice sur le serpent *achrocordus javanicus.* L'Académie reçoit en outre plusieurs autres Mémoires sur l'histoire naturelle, parmi lesquels nous avons distingué les suivans :

Revue des coléoptères carnassiers de la Belgique, par M. Wesmael;

Sur l'émigration du puceron du pêcher, et sur les caractères et l'anatomie de cette espèce, par M. Morren;

Sur un nouveau poisson de la Méditerranée, par M. Cantraine;

Sur l'odorat des poissons, par M. Desvignes;

Sur l'histoire naturelle et anatomique d'un genre nouveau dans la famille des mytilacées, par M. Van Beneden;

Sur un nouveau genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers: par M. le chevalier B. Dubus.

L'Académie reçoit aussi plusieurs Mémoires de ses membres, MM. Van Mons, de Reiffenberg, Marschal, etc.

M. de Reiffenberg a également lu une notice sur le célèbre jurisconsulte Meyer, que l'Académie a perdu depuis peu.

M. Dumortier a présenté un rapport très-développé sur un Mémoire *sur les tilleuls d'Europe*, que M. Courtois avait précédemment envoyé à l'Académie. Il est également donné lecture de divers rapports de MM. de Reiffenberg, Bekker, Pagani, Garnier, Quetelet, etc.

L'Académie, sur la proposition de ce dernier membre et afin de continuer à donner plus de publicité à ses travaux, a décidé qu'il y aurait annuellement une séance publique, le 16 décembre, jour de sa fondation. Elle a ensuite nommé correspondans pour la classe des sciences, MM. Morren et Courtois; et M. le baron de Stassart a été élu, à la majorité des suffrages, comme directeur, en remplacement de M. Quetelet, désigné pour remplir les fonctions de secrétaire perpétuel.

Séance du 7 Février. — M. le baron de Stassart, directeur. — M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Correspondance. — M. Jules Van Praet, secrétaire du roi, annonce que S. M. continue à voir avec intérêt les travaux de l'Académie et qu'elle a favorablement accueilli l'envoi de son *Annuaire* pour 1835.

M. le ministre de l'intérieur demande à l'Académie d'examiner la question de savoir s'il convient que le gouvernement forme à ses frais un cabinet de numismatique et demande un rapport à ce sujet.

M. Quetelet fait connaître qu'il est adressé au gouvernement à l'effet d'obtenir la franchise du port pour la correspondance officielle de l'Académie. M. le ministre des finances ne pouvant faire droit à cette demande avant la révision du réglement général relatif au service des postes, M. le ministre de l'intérieur a informé l'Académie qu'il avait invité MM. les gouver-

neurs des provinces à recevoir et à lui transmettre successivement sous leur couvert les lettres, rapports, ouvrages qui leur seront remis par les membres de l'Académie résidant dans leurs provinces respectives. Il consent en même temps à recevoir et à transmettre à ces membres, avec la correspondance de son département, les documens qui leur seront adressés revêtus du cachet de l'Académie et du contreseing de son secrétaire-perpétuel. — L'Académie accepte ces offres avec reconnaissance et arrête qu'il sera adressé des remercîmens à M. le ministre de l'intérieur.

M. le marquis de Fortia, correspondant, et membre de l'institut de France, engage l'Académie à faire les démarches nécessaires pour que dans le projet de loi qui doit régler sa réorganisation, elle soit autorisée à l'acceptation de legs tels que ceux de Monthyon et de Lalande.

M. de Fortia annonce à l'Académie l'envoi d'un nouvel exemplaire magnifiquement relié, de son Jacques de Guys, en 16 vol. in-8°.

CONCOURS DE 1835. — L'Académie avait proposé, pour le concours de 1835, six questions pour la classe d'histoire et huit pour la classe des sciences. M. Quetelet annonce qu'il a reçu les Mémoires suivans :

Sur la première question de la classe des lettres.

Quels sont les principaux monumens d'architecture qui, dans la province de Hainaut, *ont été construits, à commencer de la période chrétienne et pendant le moyen-âge, jusqu'au commencement du seizième siècle, et qui, ou n'existent plus, ou existent encore de nos jours?*

Un Mémoire portant la devise : *Quand à l'aspect d'un monument nous pouvons déterminer à peu près l'époque de sa construction, il nous rappelle en même temps une foule de souvenirs, etc.* — Commissaires, MM. Cornelissen, de Gerlache et de Stassart.

Sur la seconde question :

Déterminer l'état de la province flamande depuis l'époque la plus reculée jusqu'à l'époque du quatrième siècle.

Un Mémoire portant la devise : *La vérité est-elle un poème dont l'originalité soit la première condition? etc.* — Commissaires, MM. de Reiffenberg, Cornelissen et Pycke.

Sur la cinquième question :

Quelles ressources trouve-t on dans les chroniqueurs et autres écrivains du moyen-âge, pour l'histoire de la Belgique avant et pendant la domination romaine, en faisant concorder les matériaux avec les données chronologiques dont on ne conteste pas l'authenticité, et en discutant la valeur de ces témoignages historiques?

Deux Mémoires portant les devises : *On n'invente pas les traditions*, et *Res ardua vetustis novitatem dare*, etc. — Commissaires, MM. Marshal, de Reiffenberg et Raoux.

Sur la seconde question de la classe des sciences :

Déterminer le moyen le plus avantageux d'élever l'eau à des hauteurs de plus de cent mètres par le moyen de l'air atmosphérique.

Un Mémoire portant la devise : *Et adhuc sub judice lis est.* — Commissaires, MM. Pagani, Cauchy et Quetelet.

Sur la troisième question :

Un Mémoire sur l'analyse algébrique, dont le sujet est laissé au choix des concurrens.

Un Mémoire comprenant une théorie générale de l'élimination par la méthode du plus grand commun diviseur, par M. Voizot, professeur à Châtillon-sur-Seine. — Commissaires, MM. Pagani, Thiry et Garnier.

Sur la sixième question :

Décrire la constitution géologique de la province de Brabant; *déterminer avec soin les espèces minérales et les fossiles que les divers terrains renferment et indiquer la synonymie des auteurs qui en ont déjà traité.*

Un Mémoire portant la devise : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas.* — Commissaires, MM. Cauchy, d'Omalius et Sauveur.

Communications. — *Géométrie.* — M. Chasles, correspondant de l'Académie, dans une lettre adressée à M. Quetelet, fait part de différens résultats géométriques auxquels il est parvenu sur l'analogie de certaines courbes, considérées dans les surfaces du second degré et les foyers dans les coniques ou les lignes locales dans les cônes.

Optique. — M. Quetelet communique une lettre qui lui a été adressée par M. Potter, de Manchester, sur les variations du pouvoir réfléchissant d'un rhomboïde de spath calcaire pour différens plans formant les angles voisins de ceux de polarisation.

Histoire naturelle. — M. Cornelissen, membre de l'Académie, fait connaître qu'on se propose d'ériger, dans le Jardin botanique de l'université de Gand, un monument à la mémoire de M. Van Hulthem, dont les efforts généreux ont principalement encouragé les arts, les sciences et les lettres, et à qui sa ville natale doit en grande partie la création et la conservation de ses établissemens les plus remarquables.

L'Académie désirant contribuer également à honorer la mémoire de ce savant qu'elle comptait au nombre de ses membres, et qui fut son secrétaire perpétuel lors de sa réorganisation en 1806, a résolu à l'unanimité de s'associer à cet acte de reconnaissance publique.

M. Delmotte, bibliothécaire de la ville de Mons, informe l'Académie qu'il s'est procuré à Vienne les lettres d'anoblissement du célèbre musicien *Orlando Lassus.*

Chimie. — M. Quetelet met aussi sous les yeux de l'Académie de la salicine, deuxième cristallisation, qui lui a été remise par M. de Koninck, et qui a été obtenue d'après le nouveau procédé communiqué à la séance du 6 décembre dernier, par ce jeune chimiste et par M. Hensmans.

Lectures. — *Histoire nationale.* — M. Marshal donne lecture de la notice sur le tombeau des ducs de Brabant qu'il a indiqué conjointement avec feu M. Dewez, d'après les instructions du ministère de l'intérieur, notice qu'il avait présentée à la séance du 8 novembre dernier. Les historiens donnaient autre-

fois à ce monument le nom d'*odicum* ou de *mausoleum*, à cause de sa magnificence qui a disparu pendant les désastres de la révolution française.

On n'a jamais connu exactement quels étaient les princes qui y furent enterrés; sa construction ne paraît point être antérieure à Jean II, duc de Brabant, d'après les recherches de l'auteur.

M. de Reiffenberg fait ensuite part de ses *Nouvelles recherches sur Rubens*, et lit le Mémoire présenté à la séance précédente.

Numismatique. — Au rapport fait précédemment sur un Mémoire de M. Carmoly, touchant une médaille hébraïque en l'honneur de Louis-le-Débonnaire, M. Bekker ajoute quelques observations.

Lexicographie. — MM. Cornelissen et de Reiffenberg, présentent leur rapport sur le nouveau dictionnaire flamand-français de M. Olinger. L'Académie adopte les conclusions de ce rapport qui sera communiqué à M. le ministre de l'intérieur pour satisfaire à la demande qu'il en fait.

Mollusques. — M. Dumortier lit un rapport sur le Mémoire que M. Van Beneden a présenté sous le titre : *Histoire naturelle et anatomique du dreissena polymorpha.* (Commissaires M. Dumortier et Van Mons.)

Entomologie. — M. Wesmael, correspondant de l'Académie, présente la seconde partie de sa *Revue des coléoptères de la famille des carnassiers de la Belgique*, etc.

Météorologie. — M. Quetelet présente le résultat des observations météorologiques faites à l'Observatoire de Bruxelles, pendant l'année 1834. Il résulte de ces observations que l'année 1834 a été remarquable par l'élévation de la température et par la faible quantité d'eau qu'elle a donnée, du moins dans le Brabant. Les résultats météorologiques comparés à ceux de l'année précédente offrent des différences assez sensibles, excepté pour l'hygromètre.

On en pourra juger par les nombres suivans :

Hauteur moyenne	en 1833	en 1834.
Du baromètre (1)	755mm 28	759mm 10
Du thermomètre centigrade	10° 42	12° 17
De l'hygromètre de Saussure	76° 15	77° 90
De la quantité d'eau tombée	761mm 61	511mm 03

« La quantité de pluie tombée à Bruxelles en 1834 ne forme que les deux tiers environ de celle qu'on recueille année commune. En effet, d'après tous les documens que j'ai pu réunir sur l'état de la météorologie en Belgique, dit M. Quetelet, et que j'ai présenté dans le 1er volume des *Annales de l'Observatoire*, la quantité de pluie qui tombe annuellement peut s'évaluer, pour Bruxelles, à 669 mill. 6; Mons, 698, 9; Liége, 711, 0; Maestricht, 707, 4.

Ce dernier nombre que je regarde comme le plus exact pour notre climat est celui de dix années d'observations de 1834 à 1835 inclusivement. »

Des recherches ayant été faites sur la quantité de pluie tombée en 1834 à Maestricht, Bastogne, Paris et Genève, il paraîtrait que la sécheresse n'a pas été locale, mais qu'elle s'est fait ressentir à des distances assez grandes de Bruxelles.

Optique. — Il est donné lecture du Mémoire que M. Van Mons a présenté à la séance précédente sous le titre : *Des composans présumables de la lumière blanche.* L'auteur examine différentes théories émises récemment sur la nature de la lumière; il a aussi soumis à un nouvel examen la théorie de Newton et il croit pouvoir conclure de ses recherches, que, conformément à l'opinion de plusieurs physiciens, trois au moins des sept couleurs qui ont été admises comme simples par l'illustre physicien anglais doivent être considérées comme composées.

Chimie. — M. Quetelet annonce qu'il lui a été adressé par

---

(1) Le baromètre qui a servi en 1834 est d'accord avec celui de l'Observatoire de Paris ; mais le baromètre dont il a été fait usage en 1833 était plus bas de O, 58mm. Il en été tenu compte dans l'estimation de la moyenne.

M. Martens, correspondant de l'Académie, une notice *sur la théorie électro-chimique de l'affinité et sur le mode de composition moléculaire des corps.* — Cette notice est renvoyée à une commission d'examen composée de MM. Cauchy, de Hemptinne et Van Mons.

Analyse transcendante. — Le secrétaire communique de la part de M. Pagani, membre de l'Académie, un Mémoire sur la *résolution d'un problème relatif au calcul des variations.*

Optique. — M. le professeur J. G. Crahay a fait parvenir à l'Académie une *note sur quelques phénomènes de vision.* Le fait principal qui fait l'objet de cette note est le suivant : Placez un corps mince tel qu'une épingle, à 5 ou 6 centimètres de l'œil, regardez-le à travers un trou d'épingle percé dans une carte; et, pendant que vous tiendrez l'épingle dans une position immobile, faites mouvoir la carte en va-et-vient suivant son plan et dans une direction perpendiculaire à la longueur de l'épingle; vous verrez que celle-ci semblera également en mouvement, mais dans un sens opposé à celui du mouvement du trou, c'est-à-dire que pendant que celui-ci marchera par exemple de droite à gauche, l'épingle semblera s'avancer de gauche à droite; et au contraire elle paraîtra se transporter de droite à gauche quand le trou se meut de gauche à droite. En éloignant graduellement l'épingle de l'œil, on s'aperçoit que son aptitude au mouvement diminue et qu'elle est nulle quand l'épingle est arrivée à une distance telle que l'œil le voit nettement; plus loin l'épingle semblera au repos.

Photométrie. — M. Plateau, correspondant de l'Académie, lit des observations *sur un principe de photométrie.*

Histoire des sciences. — M. Ch. Morren, correspondant, présente une *Notice historique sur François-Antoine Roncel*; mais l'heure avancée en fait remettre la lecture à la séance suivante.

Le directeur a fixé l'époque de la prochaine séance au 7 mars prochain.

— Mgr. l'évêque de Strasbourg a reçu du Saint-Père le bref

suivant, relatif à son *Avertissement* contre les opinions de M. Bautain (1) :

A notre vénérable Frère Jean-François-Marie, évêque de Strasbourg, — GRÉGOIRE P. P. XVI. — Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique. — « Nous avons reçu avec vos lettres pleines de déférence pour nous, un exemplaire de la Lettre pastorale par laquelle vous avez cru, vénérable Frère, devoir donner au clergé et au peuple de votre diocèse un avertissement sur le danger de certaines opinions que le prêtre Bautain persiste à défendre avec quelques partisans. Soyez sûr que, de notre côté nous partageons les vives inquiétudes dont nous vous voyons pénétré à ce sujet. Toutefois un espoir consolant nous soutient, celui que vous réussirez enfin et au plus tôt, avec l'aide du Ciel, à persuader ces prêtres d'adhérer aux sentimens des docteurs approuvés dans l'Eglise. A cette fin, nous continuerons d'offrir d'un cœur humilié nos prières et nos supplications au Père des lumières et des miséricordes. Au surplus, nous n'avons que des éloges à vous donner, vénérable Frère, à vous qui avez si bien senti l'obligation de déférer une telle affaire à notre jugement; ne doutez donc pas de notre bienveillance particulière; nous vous en donnons l'assurance avec empressement. Pour gage de ces sentimens, nous joignons avec effusion de cœur notre bénédiction apostolique pour votre fraternité, ainsi que pour votre clergé et les fidèles que vous gouvernez.

» Rome, à Saint Pierre, le 20 décembre 1834, 4e année de notre pontificat. *Signé* GRÉGOIRE P. P. XVI (2). »

---

(1) V. ci-dessus, t. X, p. 354.

(2) *Venerabili Fratri Joanni Francisco Mariæ, Episcopo Argentoratensi*, — GREGORIUS PP. XVI. — Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem. — Accepimus cum tuis ad nos obsequentissimis litteris exemplar pastoralis epistolæ, quâ tu, venerabilis Frater, clerum populumque istius Ecclesiæ admonendum censuisti de periculo quarumdam opinionum quas presbyter Bautain cum nonnullis suis asseclis propugnare istic non destitit. Nos quidem in augustiis, in

— On remarque dans la *Gazette de Bourgogne* un article sur les *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or.* Dans la préface de ces *Mémoires*, années 1832 et 1833, on lit cette phrase : *Placé sur le globe sublunaire, l'homme, dès le principe, après avoir pourvu à la satisfaction de ses besoins physiques, a été porté naturellement à rechercher la connaissance des faits qui l'avaient précédé ; telle est la source de toutes les théogonies, dont la plus ancienne est celle des Indiens.* Il y a deux choses à remarquer dans ce passage, dit l'auteur de l'article ; la première que la connaissance des faits antérieurs à l'homme est la source de toutes les théogonies, et la deuxième que la plus ancienne des théogonies est celle des Indiens. Or, ces deux assertions, dont il est facile de voir le but, annoncent plus de malice que d'érudition et de critique. C'est une prétention insoutenable de présenter la théogonie des Indiens comme la plus ancienne de toutes, comme plus ancienne par exemple que celle des Hébreux.

Car 1° il y a des preuves multipliées de l'existence de Moïse, législateur des Hébreux, et il n'y en a point de l'existence de Brama ; il est même vraisemblable que ce ne fut qu'un personnage imaginaire, un attribut de Dieu personnifié. 2° La loi de Moïse a incontestablement existé, elle existe même encore ; au lieu que la loi de Brama, si jamais elle a existé, ce qui est

---

quibus te hanc ob causam esse significas, multam capimus partem ; sed bonâ simul spe erigimur fore ut feliciter tandem tibi, Deo bene juvante, quàm citissimè contingat memoratos viros reducere ad eamdem cum probatis doctoribus tenendam rationem. Nec sanè intermittimus in hunc finem cœlesti eidem luminum et misericordiarum Patri in humilitate cordis preces supplicationesque nostras offerre. De reliquo, meritis te, venerabilis Fratrer, prosequimur laudibus, quod de negotio illo ad nos pro tuo officio retuleris ; tibique ipsi studium singularis benevolentiæ nostræ impensissimè confirmamus. Ac nostri hujus in te animi pignus adjungimus Apostolicam Benedictionem, quam Fraternitati tuæ et omnibus quibus præes, Clericis Laicisque fidelibus, peramanter impertimur.

Dat. Romæ apud S. Petrum, die 20 decemb. an. 1834, Pontificatûs nostri anno IV. — *Sign.* Gregorius PP. XVI.

douteux, ne subsiste plus depuis long-temps ou a subi des altérations sensibles, puisque les Brames ne s'accordent pas entre eux sur les points les plus essentiels. 3° Les commentaires sur la loi de Brama augmentent l'obscurité et l'incertitude par leur divergence, par leur défaut d'authenticité, par le mystère dont ils sont enveloppés. 4° La législation de l'Indostan n'est point une preuve de son antiquité. La distinction des castes ne suppose autre chose que le mélange de plusieurs peuples, dont le plus puissant a écrasé le plus faible. Quel code plus intolérant et plus barbare, qui dégrade l'homme, avilit la femme, outrage la morale, consacre le fanatisme et la superstition! 5° On est désabusé aujourd'hui de ces millions d'années que les Indiens attribuent à la durée du monde, de ces périodes mythologiques, de ces observations célestes, de cette chronologie, de cette civilisation, auxquels les Brames eux-mêmes ne croient pas. Mettre en avant de telles chimères quand on rejette des faits authentiques et une histoire démontrée, c'est une partialité choquante. En fouillant dans les entrailles de la terre, on trouve comme Cuvier des témoignages de la cosmogonie de Moïse, on n'en trouve point de celle de Brama. On ne conçoit pas que la commission des antiquités de la Côte-d'Or ait pu laisser échapper son assertion qui ne lui fera pas honneur auprès des savans. Telle est la substance de l'article que nous venons d'analyser.

— Dans un rapport au roi Louis-Philippe, concernant les monumens de l'histoire de France, M. Guizot parle avec grande importance d'un ouvrage d'Abailard, intitulé *Sic et Non*, et veut faire entendre que la découverte de cet ouvrage est due à des recherches récentes. Une telle prétention a de quoi surprendre les hommes versés dans la connaissance de l'antiquité, et elle ne fait pas honneur à la sagacité du ministre de l'instruction publique.

Le passage de Martène que nous allons citer fait voir que, loin d'être inconnu aux savans Bénédictins, cet écrit d'Abailard avait été répudié par eux, comme une rapsodie indigne de la publicité. Voici le passage en question : « Nous avons

entre les mains un livre du même Abailard, dans lequel il se fait un jeu de soutenir le pour et le contre sur tous les mystères de la religion chrétienne, niant et affirmant tour à tour ce qu'il avait affirmé et nié d'abord. Notre d'Achery avait eu autrefois la pensée de publier cet ouvrage, mais après l'avoir sérieusement examiné, il fut d'avis, avec tous les hommes instruits, qu'une telle production était plus digne de rester à jamais dans les ténèbres que de voir le jour (1). »

Ainsi, le *Sic et Non* est un vieil oripeau de philosophie ecclésiastique. Serait-ce à ce titre qu'il se recommandait à la bienveillance de M. Guizot et de ses amis, comme une précieuse découverte? Nous ne savons; mais il nous semble que l'époque actuelle est bien assez féconde en productions bizarres, pour qu'on se dispense de l'affubler des guenilles du passé. Nous verrons qui aura raison, ou les savans Bénédictins, ou M. Guizot.

— M. Jean Compans, de la congrégation de Saint-Lazare, ancien professeur de dogme à la faculté de théologie de Toulouse, est mort dans cette ville le 7 février. Il était né en 1751 à Dalou, diocèse de Pamiers, et étudia au séminaire de Cahors, sous MM. de Saint-Lazare. Son estime pour eux l'engagea à entrer dans cette congrégation, où il occupa différens emplois. Il fut directeur au séminaire de Saint-Firmin à Paris, puis aumônier des Invalides, et ensuite directeur au séminaire de la mission à Toulouse. Il donna en 1788 une édition du *Traité des Dispenses* de Collet. M. Compans le revit avec soin, et y fit beaucoup d'additions et de corrections; il avoue avec candeur qu'il a beaucoup profité de l'ouvrage de l'abbé Collin. L'auteur a donné en 1827 une deuxième édition du même *Traité*, 2 vol. in-8°. Cette édition porte son nom, qui ne paraissait pas dans la première. M. Compans avait

(1) Est penes nos ejusdem Abelardi liber, in quo genio suo indulgens, omnia christianæ religionis mysteria in utramque partem versat, negans quod asseruerat, et asserens quod negavererat; quod opus aliquando publici juris facere cogitaverat noster Acherius, verum serio examinatum æternis tenebris potiùs quam luce dignum de virorum eruditorum consilio existimavit. (*Martene*, Præfat., tom. V, Anecdota.)

eu des relations avec madame Louise, et ce fut d'après les désirs de cette princesse qu'il composa l'*Histoire de la vie de Jésus-Christ.* Il obtint par son entremise la grâce d'un jeune homme condamné à mort, et le rendit à une mère désolée. L'*Histoire de la vie de Jésus-Christ* donne la concorde des évangélistes, éclaircit les endroits obscurs, et résout les difficultés qui s'offrent sur le texte.

La révolution trouva M. Compans à Toulouse; il passa en Espagne, d'où il visita Rome et l'Italie. Nous ne savons à quelle époque il rentra en France, ni quelles furent ses premières occupations à son retour. Nous croyons qu'il exerça le ministère dans le diocèse de Toulouse, qui comprenait le diocèse de Pamiers. Ce ne fut que sous la restauration qu'il fut nommé à une chaire de théologie à Toulouse, et il en remplit les fonctions jusqu'en 1830; n'ayant point prêté le serment à cette époque, il dut se retirer. Son âge l'avait empêché de se réunir à ses confrères, lorsque la congrégation de Saint-Lazare fut établie sous la restauration; mais il en avait conservé tout l'esprit. Plein de zèle autant que de charité, il interrogeait les pauvres sur la religion, avant de leur faire l'aumône, et dans un carême il les réunissait dans une église, et leur faisait le catéchisme. Esprit juste, théologien exact, professeur lumineux, prêtre humble et charitable, M. Compans vivait dans la pratique habituelle des vertus de son état. Les quatre dernières années de sa vie n'ont été qu'une longue préparation à la mort. M. l'évêque de Pamiers lui avait donné des lettres de grand-vicaire. Ce que nous venons de dire sur lui est extrait d'une très-bonne notice qui a paru dans la dernière livraison de *l'Album Catholique* de Toulouse. — *L'Ami de la Religion*, n° 2402.

ETUDES

SUR L'ÉCRITURE, LES HIÉROGLYPHES ET LA LANGUE

DE L'ÉGYPTE,

ET SUR L'INSCRIPTION DE ROSETTE,

SUIVIES D'UN ESSAI SUR LA LANGUE PUNIQUE;

PAR M. L'ABBÉ DE ROBIANO.

Analyse des travaux des Égyptologues sur l'inscription de Rosette. — Sylvestre de Sacy. — Akerblad. — Thomas Young. — De Guignes. — Champollion. — Ce savant complète l'alphabet phonétique ; — et soutient que la langue égyptienne a été conservée dans le copte moderne. — Objections de M. Klaproth. — Travaux de M. de Robiano. — Méthode de raisonnement, plutôt que de grammaire. — Comparaison des groupes. — Objections contre l'opinion de Champollion. — La langue égyptienne est une langue sémitique. — Explication d'une inscription démotique au moyen de l'hébreu. — Sa traduction comparée à celle de quelques autres savans. — Dissertation sur la langue punique. — Explication des passages de Plaute. — Coup-d'œil sur l'état des études égyptiennes. — Espérances que l'on peut concevoir de les voir arriver à une explication satisfaisante des hiéroglyphes.

On savait que depuis long-temps M. l'abbé de Robiano s'occupait d'un grand travail sur la fameuse inscription de Rosette, et sur la langue égyptienne : c'est ce travail qu'il vient enfin de publier.

Avant de présenter l'analyse de l'ouvrage de M. de Robiano, nous croyons devoir faire ici un abrégé rapide des travaux des autres savans qui se sont occupés de l'inscription de

Rosette et du déchiffrement des deux écritures égyptiennes qui y sont conservées. Nous nous servirons, pour cet exposé, de l'analyse qu'en a faite M. Arago, de l'académie des sciences, dans son *Eloge historique* du docteur Young, un des égyptologues les plus distingués.

Les hommes ont imaginé deux systèmes d'écriture entièrement distincts. L'un est employé chez les Chinois : c'est le système *hiéroglyphique ;* le second, en usage actuellement chez tous les autres peuples, porte le nom de système *alphabétique* ou *phonétique.*

Les Chinois n'ont pas de lettres proprement dites. Les caractères dont ils se servent pour écrire, et qui sont de véritables *hiéroglyphes*, représentent, non des *sons*, non des *articulations*, mais des *idées.* Ainsi *maison* s'exprime à l'aide d'un caractère unique et spécial, qui ne changerait pas, quand même tous les Chinois arriveraient à désigner les maisons, dans la langue parlée, par un mot totalement différent de celui dont ils font usage aujourd'hui. Songez, au surplus, à nos *chiffres*, qui sont aussi des *hiéroglyphes.* L'idée de l'*unité ajoutée huit fois à elle-même*, s'exprime partout, en France, en Angleterre, en Espagne, etc., à l'aide de *deux ronds* superposés verticalement et se touchant par un seul point, 8 ; mais en voyant ce signe idéographique, le Français prononce *huit ;* l'Anglais, *eight;* l'Espagnol, *ocho.* Personne n'ignore qu'il en est de même des nombres composés. Ainsi, pour le dire en passant, si les signes idéographiques chinois étaient généralement adoptés, comme le sont les chiffres arabes, chacun lirait dans sa propre langue les ouvrages qu'on lui présenterait, sans avoir besoin de connaître un seul mot de la langue parlée par les auteurs qui les auraient écrits.

Il n'en est pas ainsi des écritures alphabétiques :

« *Celui de qui* nous vient cet art ingénieux
» De peindre la parole et de parler aux yeux, »

ayant fait la remarque capitale, que tous les mots de la langue parlée la plus riche, se composent d'un nombre très-borné de sons ou articulations élémentaires, inventa des signes ou

lettres, au nombre de 22, 24 ou 30, pour les représenter. A l'aide de ces signes, diversement combinés, il pouvait écrire toute parole qui venait frapper son oreille, même sans en connaître la signification.

L'écriture chinoise ou hiéroglyphique semble l'enfance de l'art. Ce n'est pas, toutefois, ainsi qu'on le disait jadis, que pour apprendre à la lire, il faille, en Chine même, la longue vie d'un mandarin studieux. Rémusat n'avait-il pas établi, soit par sa propre expérience, soit par les excellens élèves qu'il formait tous les ans, dans ses cours, qu'on apprend le chinois comme toute autre langue? Ce n'est pas non plus, ainsi qu'on l'imagine au premier abord, que les caractères hiéroglyphiques se prêtent seulement à l'expression des idées communes : quelques pages du roman : *Yu-Kiao-li*, ou les *deux Cousines* suffiraient pour montrer que les abstractions les plus subtiles, les plus quintessenciées, n'échappent pas à l'écriture chinoise. Le principal défaut de cette écriture serait de ne donner aucun moyen d'exprimer des noms nouveaux. Un lettré de Canton aurait pu mander par écrit à Pékin, que le 14 juin 1800, une bataille très-célèbre fut livrée en Europe; mais il n'aurait su, en caractères purement hiéroglyphiques, comment apprendre à son correspondant que la plaine où se passa ce glorieux événement était près du village de *Marengo*, et que le général victorieux s'appelait *Bonaparte*. Un peuple chez lequel la communication des noms propres entre une ville et l'autre ne pourrait avoir lieu que par l'envoi de messagers, en serait, comme on voit, aux premiers rudimens de la civilisation; aussi tel n'est pas le cas du peuple chinois. Les caractères hiéroglyphiques constituent bien la masse de leur écriture; mais quelquefois, et surtout quand il faut écrire un nom propre, on les dépouille de leur signification idéographique, pour les réduire à n'exprimer que des sons et des articulations, pour en faire de véritables lettres.

Ces prémices ne sont pas un hors d'œuvre. Les questions de priorité que les méthodes graphiques de l'Egypte ont soulevées, vont être maintenant faciles à expliquer et à comprendre. Nous allons trouver dans les hiéroglyphes de l'antique peuple des

Pharaons, tous les artifices dont les Chinois font usage aujourd'hui.

Plusieurs passages d'Hérodote, de Diodore de Sicile, de Clément d'Alexandrie, ont fait connaître que les Egyptiens se servaient de deux ou trois sortes d'écriture, et que, dans l'une d'elles au moins, les caractères symboliques ou représentatifs d'idées, jouent un grand rôle. Horapollon nous a même conservé la signification d'un certain nombre de ces caractères; ainsi l'on sait que l'*épervier* désignait l'*âme*; l'*ibis*, le *cœur*; la *colombe* (ce qui pourra paraître assez étrange), un *homme violent*; la *flûte*, l'*homme aliéné*; le nombre *seize*, la *volupté*; une *grenouille*, l'*homme imprudent*; la *fourmi*, le *savoir*; un *nœud coulant*, l'*amour*, etc., etc.

Les signes ainsi conservés par Horapollon, ne formaient qu'une très-petite partie des *huit* à *neuf cents* caractères qu'on avait remarqués dans les inscriptions monumentales. Les modernes, Kircher entr'autres, essayèrent d'en accroître le nombre. Leurs efforts ne donnèrent aucun résultat utile, si ce n'est de montrer à quels écarts s'exposent les hommes les plus instruits, lorsque, dans la recherche des faits, ils s'abandonnent sans frein à leur imagination. Faute de données, l'interprétation des écritures égyptiennes paraissait depuis long-temps, à tous les bons esprits, un problême complètement insoluble, lorsqu'en 1799, M. Boussard, officier du génie, découvrit dans les fouilles qu'il faisait opérer près de Rosette, une large pierre couverte de trois séries de caractères parfaitement distincts. Une de ces séries était du grec. Celle-là, malgré quelques mutilations, fit clairement connaître que les auteurs du monument avaient ordonné que la *même inscription* s'y trouvât tracée en trois sortes de caractères, savoir : en caractères *sacrés* ou *hiéroglyphiques* égyptiens, en caractères *locaux* et *usuels*, ou *démotiques*, et en lettres *grecques*; ainsi, par un bonheur inespéré, les philologues se trouvaient en possession d'un *texte grec* ayant en regard sa *traduction* en langue *égyptienne*, ou tout au moins, une transcription avec les deux sortes de caractères anciennement en usage sur les bords du Nil.

Cette pierre de Rosette, devenue depuis si célèbre, et dont

M. Boussard avait fait hommage à l'Institut du Caire, fut enlevée à ce corps savant à l'époque où l'armée française évacua l'Egypte. On la voit maintenant au musée de Londres.

Un des plus illustres membres de l'institut, M. *Silvestre de Sacy*, entra le premier, dès l'année 1802, dans la carrière que l'inscription billingue ouvrait aux investigations des philologues. Il ne s'occupa toutefois que du *texte égyptien* en caractères usuels. Il y découvrit les groupes qui représentent différens noms propres et leur nature phonétique. Ainsi, dans l'une des deux écritures, au moins, les Egyptiens avaient des signes de sons, de véritables lettres. Cet important résultat ne trouva plus de contradicteurs, lorsqu'un célèbre savant suédois, M. *Akerblad*, renchérissant sur le travail de notre compatriote, eut assigné, avec une probabilité voisine de la certitude, la valeur phonétique individuelle des divers caractères employés dans la transcription des noms propres que faisait connaître le texte grec.

Restait toujours la partie de l'inscription purement hiéroglyphique ou supposée telle. Celle-là était demeurée intacte, personne n'avait osé entreprendre de la déchiffrer.

C'est ici que nous verrons *Thomas Young* déclarer d'abord, comme par une sorte d'inspiration, que dans la multitude des signes sculptés sur la pierre, et représentant soit des animaux entiers, soit des êtres fantastiques, soit encore des instrumens et des produits des arts ou des formes géométriques, ceux de ces signes qui se trouvent renfermés dans des *encadremens elliptiques*, appelés depuis par M. Champollion, *cartouches*, correspondent aux noms propres de l'inscription grecque, en particulier, au nom de Ptolémée, le seul qui, dans la transcription hiéroglyphique, soit resté intact. Immédiatement après, Young dira que dans le cas spécial de l'encadrement ou cartouche, les signes ne représentent plus des idées, mais des sons; enfin il cherchera, par une analyse minutieuse et très-délicate, à assigner un hiéroglyphe individuel à chacun des sons que l'oreille entend dans le nom de Ptolémée de la pierre de Rosette, et dans celui de Bérénice d'un autre monument.

Voilà, si je ne me trompe, dans les recherches de Young

sur les systèmes graphiques des Egyptiens, les trois points culminans. Personne, a-t-on dit, ne les avait aperçus, ou du moins ne les avait signalés avant le physicien anglais! Cette opinion, quoique généralement admise, me paraît contestable. Il est, en effet, certain que, dès l'année 1766, M. *de Guignes*, dans un mémoire imprimé, avait indiqué les cartouches des inscriptions égyptiennes comme renfermant tous des noms propres. Chacun peut voir aussi, dans le même travail, les argumens dont s'étaie ce savant orientaliste pour établir l'opinion qu'il avait embrassée sur la nature constamment phonétique des hiéroglyphes égyptiens. Young a donc la supériorité sur un seul point : c'est à lui que remonte la première tentative qui ait été faite pour décomposer en lettres les groupes des cartouches, pour donner une valeur phonétique aux hiéroglyphes composant, dans la pierre de Rosette, le nom de Ptolémée.

Dans cette recherche, Young fournit de nouvelles preuves de son immense pénétration ; mais égaré par un faux système, ses efforts n'ont pas obtenu un plein succès. Ainsi, quelquefois il attribue aux caractères hiéroglyphiques une valeur simplement *alphabétique;* plus loin, il leur donnera une valeur *syllabique* ou même *dissyllabique*, sans s'inquiéter de ce qu'il y aurait d'étrange dans ce mélange de caractères de natures difrentes. Aussi le fragment d'alphabet publié par le docteur Young renferme du vrai et du faux, et si l'on se fût arrêté là, on n'aurait pas pu dire que l'alphabet phonétique des cartouches égyptiens était trouvé; mais vint bientôt Champollion le jeune, lequel devait faire faire un pas nouveau à la science (1).

Le travail de Champollion, quant à la découverte de la valeur phonétique des hiéroglyphes, est simple, homogène, et ne semble donner prise à aucune incertitude. Chaque signe équivaut à une simple voyelle ou à une simple consonne. Sa valeur n'est plus arbitraire : tout hiéroglyphe phonétique est l'image d'un objet physique, dont le nom, en langue égyptienne, commence par la voyelle ou par la consonne qu'il s'agit de représenter.

---

(1) V. *tom. VIII*, *p.* 292, la liste de ses ouvrages, et *ci-dessus*, *p.* 86, la Notice de sa vie et de ses travaux.

L'alphabet de Champollion une fois modelé sur la pierre de Rosette et deux ou trois autres monumens, sert à lire des inscriptions entièrement différentes; par exemple le nom de *Cléopâtre*, sur l'obélisque de *Philæ*, transporté depuis long-temps en Angleterre, et où M. Young, armé de son alphabet, n'avait rien aperçu. Sur les temples de *Karnac*, Champollion lira deux fois le nom d'*Alexandre;* sur le zodiaque de *Denderah*, un *titre impérial romain ;* sur le grand édifice au-dessus duquel le zodiaque était placé, les noms et surnoms des empereurs *Auguste*, *Tibère*, *Claude*, *Néron*, *Domitien*, etc. Ainsi se trouva tranchée d'une part, la vive et éternelle discussion que l'âge de ces monumens avait fait naître; ainsi, de l'autre, fut constaté sans retour que, sous la domination romaine, les hiéroglyphes étaient encore en plein usage sur les bords du Nil.

L'alphabet qui a déjà donné tant de résultats inespérés, appliqué, soit aux grands obélisques de Karnac, soit à d'autres monumens qui sont aussi reconnus pour être du temps des Pharaons, nous présentera les noms de plusieurs rois de cette antique race; des noms de divinités égyptiennes; disons plus : des mots *substantifs*, *adjectifs* et *verbes* de la *langue copte*. M. Young se trompait donc, quand il regardait les hiéroglyphes phonétiques comme une invention moderne; quand il avançait qu'ils avaient seulement servi à la transcription des noms propres, et même des noms propres étrangers à l'Egypte.

M. de Guignes, et surtout M. Etienne de Quatremère, établissaient, au contraire, un fait réel d'une grande importance, que la lecture des inscriptions des Pharaons est venue fortifier par des preuves irrésistibles, lorsqu'ils signalaient la *lange copte* actuelle, comme celle des anciens sujets de Sésostris.

Ainsi tels furent les principaux résultats des travaux de M. Champollion le jeune :

Compléter et déterminer l'alphabet phonétique;

Décider que la langue égyptienne, conservée dans les hiéroglyphes et l'écriture démotique, était la langue copte moderne.

Que les hiéroglyphes contenus dans les cartouches, et servant à écrire les noms propres, soient de véritables lettres phonétiques, c'est là un point qui est fixé et admis aujourd'hui par les

savans; mais il n'en est pas de même du second principe, concernant la langue copte. M. Klaproth, le premier, je crois, éleva la voix (1), et prétendit prouver, d'une manière trop absolue peut-être, que, de toutes les explications données par M. Champollion, à peine quelques-unes pouvaient soutenir l'épreuve de la critique. M. de Robiano, dans l'ouvrage qu'il publie aujourd'hui, vient ajouter de nouvelles preuves aux objections de M. Klaproth. Il n'entre pas dans nos prétentions de décider une si grande question; nous allons seulement présenter une analyse succincte des travaux de ce dernier, et nous attendrons avec impatience que la publication de la *Grammaire Egyptienne* de M. Champollion vienne répondre aux objections faites contre son système.

L'ouvrage de M. de Robiano se compose de deux parties distinctes : un volume in-4° de texte, et un Atlas de 18 planches in-folio.

Les 5 premières planches sont consacrées à reproduire fidèlement, d'après les planches du grand ouvrage sur l'Egypte corrigées sur l'édition du docteur Young, le monument de Rosette; publication qui fournit aux savans les matériaux de nouvelles études sur ce précieux reste de langue égyptienne.

Les 4 planches suivantes (côtées II) reproduisent la partie démotique de l'inscription, comparée à la traduction grecque, et accompagnée d'une traduction *latine* correspondant à chaque groupe *démotique* et à quelques groupes hiéroglyphiques.

La 10e planche (côtée II) contient une analyse et une reproduction des signes simples et doubles, des variantes, des traits, et des exemples de la séparation des mots du démotique.

La 11e (côtée III) reproduit les groupes multiples du démotique et l'indication des lignes où ils se trouvent répétés, et, en outre, un assez grand nombre de groupes, avec les mots grecs, de différens cas, genre et nombre, auxquels ils correspondent.

---

(1) Voir *Examen critique des travaux de M. Champollion,* brochure in-8°.

La planche 12e (côtée IV) reproduit le texte grec en caractères ordinaires, et avec le supplément aux lacunes et cassures, proposé en 1817 par M. F. Schlichtegroll.

Les planches 13 et 14 (côtées V) reproduisent la partie hiéroglyphique qui nous reste du monument, ayant sous chaque ligne la partie démotique qui lui correspond.

La planche 15 (cotée VI) met sous les yeux quelques dérivations et synonymes des écritures égyptiennes.

Les planches 16 et 17 (cotées VII et VIII) reproduisent la stèle que nous donnons ci-après, et les preuves de l'explication qu'en a faite M. de Robiano.

Enfin la planche 18 (cotée IX) est consacrée à un examen comparatif et critique de l'explication que le docteur Young a donnée du monument de Rosette.

Maintenant nous allons laisser M. de Robiano exposer lui-même l'état de la question des hiéroglyphes, et donner le plan de ses travaux.

« Quelque faibles que je doive avouer que sont mes connaissances, en ce genre surtout, et quelque peu important que doive en sembler le premier fruit, j'ose cependant l'offrir au public tel qu'il est, persuadé que, dans l'état actuel de cette grande question, tout, jusqu'aux erreurs où je serai tombé, peut contribuer à la solution d'un problême qui tient encore l'Europe savante en suspens sur le sens et la valeur de cette grande bibliothèque lapidaire (si je puis m'exprimer ainsi), que lui ouvrent les plaines jadis si opulentes de la malheureuse Egypte. Peut-être, en effet, nous sommes-nous trop vite applaudis de nos premiers succès; peut-être notre état stationnaire indique-t-il une méprise primitive, un premier principe trop légèrement admis comme évident; peut-être y employons-nous trop d'érudition, et déplaçons-nous l'état de la question. »

Après ce préambule, l'auteur prévient qu'il va envisager la question sous un point de vue *logique* plutôt que *grammatical*, et ce qui le détermine à suivre cette marche, c'est que, depuis 40 ans que l'Europe savante cherche à expliquer l'écriture égyptienne par les règles ordinaires de la *philologie* et de la *grammaire*, ni l'une ni l'autre n'ont amené de progrès réels;

de telle manière, dit-il, que l'on n'est pas sûr de la *lecture* d'un seul mot de la langue. La comparaison du texte a bien donné le sens vrai de plusieurs passages, mais comme en bloc, et pour ainsi dire sous le cachet.

M. de Robiano essaie donc d'attaquer ces formidables masses par un autre côté; et voici la méthode qu'il a suivie, et qu'il décrit en ces termes :

» Lorsque je me mis à étudier l'inscription de Rosette, pour me guider dans ce labyrinthe de signes si nouveaux, je plaçai sur le premier groupe qui me frappa par une forme remarquable, un jeton *à jour;* et, chaque fois que le même groupe se rencontra dans le reste de l'inscription, un nouveau jeton le marqua de même, pour qu'il se retrouvât au premier coup-d'œil. La matière diaphane du jeton me permit de voir si, aux différentes places qu'occupait ce premier groupe de traits, il était accompagné d'autres qui fussent les mêmes partout; et, de cette manière, j'aperçus bientôt une phrase assez longue, répétée plusieurs fois, avec quelques légères altérations, dans la suite de l'inscription.

» La copie que j'étudiais pour le moment était sur *papier végétal*, et au *crayon* seulement : la première de ces circonstances me permettait de renverser à volonté l'inscription, et de la lire également de droite à gauche ou de gauche à droite, selon que l'étude montrerait qu'il fallait lire. Ceci rendait commode la *subscription* de la traduction grecque, reproduite, comme on sait, par la troisième partie de l'inscription totale; tandis que le trait au crayon me permettait de mettre à *telle encre* que je voulais les groupes reconnus ou du moins supposés identiques. C'est en effet ce que je fis. Je me figurais que, nuancées par des couleurs différentes, les diverses phrases sauteraient aux yeux tout d'elles-mêmes, abrégeraient infiniment une recherche, sans cela des plus fastidieuses et assez peu sûre, soulageraient beaucoup l'attention et les yeux qui se perdent dans tout ce déluge de traits insolites, et rendraient en même temps plus faciles les rapprochemens des divers passages semblables ou analogues; de même qu'elles trancheraient

plus évidemment ceux qui n'avaient entre eux rien de commun quant à la forme.

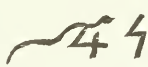
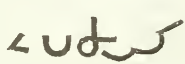
» Ce que j'ai dit d'un groupe, il faut l'entendre de tous, et bientôt toute l'inscription parut fort diversement coloriée, offrant en noir pâle les endroits qui n'offraient *nul analogue* dans le reste de la pierre.

» J'oubliais de dire que les diverses parties de phrases, lorsqu'elles se représentaient *seules*, étaient mises à l'encre de même couleur que la phrase où elles se trouvaient, ce qui me servit beaucoup pour m'assurer de la fin et du commencement *des mots* pris un à un.

» Ce travail exécuté, l'inscription me présenta une longue phrase (*rouge*) répétée *vingt-deux* fois, dont *huit* intégralement; d'autres phrases l'étaient plus ou moins souvent, plus ou moins complètement ou identiquement. Toutes, mais principalement les premières, devaient me fournir des *points d'appui*, et comme des *limites* entre lesquelles les autres groupes étaient serrés de près, et devenaient naturellement plus faciles à saisir. »

C'est en effet dans cet état, et avec ces couleurs semblables des groupes semblables, que M. de Robiano nous donne le monument de Rosette dans les 5 planches qui le contiennent.

Le premier effet de cette méthode fut de découvrir dans le texte plusieurs signes *isolés* et groupes *monogrammes*, que M. de Robiano croit pouvoir appeler des *afformantes ou abréviations*, que les Grecs nommaient *sigles*. Il put encore dresser la liste de *tous les caractères employés* dans l'inscription et de *leurs variantes*. C'était comme le *dictionnaire de tous les mots*, lesquels, joints aux *traits* et aux *lettres* différentes, en portent le nombre à environ *cent quatre-vingt*. Ces signes sont classés et divisés dans les planches II et III.

C'est ainsi aussi qu'il trouva la signification exacte de certains groupes, entre autres, que le groupe  répond au grec αἰωνόβιος, *toujours vivant*, et le groupe  au mot εὐχάριστος, *bienfaisant.*

M. de Robiano passe ensuite à l'examen des différens systèmes inventés jusqu'à ce jour pour lire et expliquer l'écriture égyptienne, et combat surtout l'opinion de ceux qui prétendent que le copte est la langue cachée sous les hiéroglyphes. On sait que, sans parler de M. Champollion, le plus illustre de tous, cette opinion a été soutenue par le P. Kircher, et par MM. Tatam, Seyffarth, Kosegarten, Young et Goulianoff. M. de Robiano n'est pas effrayé de l'autorité de ces grands noms; et comme c'est là une question européenne, nous croyons qu'on verra avec plaisir les raisons par lesquelles il attaque une opinion qui paraît dominante; et nous attendons, pour en exposer aussi les preuves contraires, qui ne manqueront pas, la publication de la *Grammaire Égyptienne* de M. Champollion.

L'histoire, la grammaire et la logique, dit M. de Robiano, s'opposent à ce que l'on reconnaisse la langue copte comme la même que la langue égyptienne.

D'abord, l'inscription de Rosette datant de peu de siècles avant notre ère, et les plus anciens livres coptes étant de peu d'années après, il a de la peine à croire que, dans un espace d'environ 300 ans, il ait pu se faire dans la langue égyptienne parlée alors, des changemens assez notables pour qu'elle soit devenue tout d'un coup, de langue hiéroglyphique ou démotique, langue copte, et remplie de mots qui ne ressemblent en rien aux anciens. Aucun fait pareil ne s'est jamais passé dans les langues.

C'est en vain que les égyptologues susnommés prétextent que les chrétiens, en se servant, dans les anciens livres coptes, de la langue égyptienne, en ont élagué *tous les mots* qui servaient au culte païen. M. de Robiano montre d'abord qu'il n'en a pas été de même chez les chrétiens grecs et latins et que c'est gratuitement que l'on fait ce reproche aux premiers chrétiens coptes; mais que, même en élaguant de l'inscription de Rosette les mots qui appartiennent au culte, il reste encore un grand nombre d'autres mots communs, tels que *père*, *frère*, *fille*, etc., lesquels ne sont pas plus reconnaissables pour être coptes.

A défaut de preuves *positives*, il recherche en outre s'il n'existerait pas quelque preuve *négative* dans ce que nous connaissons jusqu'à présent de l'Égypte littéraire. Nous savons, dit-il, que l'ancienne Égypte écrivait de droite à gauche, à la façon des *Sémites;* — le copte, au contraire, écrit de gauche à droite, selon le mode européen et éthiopien ou abyssin.

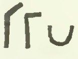
Les 40 caractères découverts dans l'ordre alphabétique répondent exclusivement aux 16 lettres cadméennes; — le copte en compte 32 dans ses alphabets.

L'inscription démotique de Rosette est plus courte de *deux tiers* que la grecque sa correspondante, tandis que le copte est *aussi long* que le grec tracé sur une même échelle.

Le copte décline, propose des préfixes, a ses affixes, pratique des insertions fort remarquables, pour la construction grammaticale des temps et des modes, des genres et des cas. — Nulle insertion dans le démotique, nulle marque de distinction entre les genres, les dérivés, les nombres, les temps, etc.

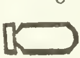
Le copte n'a qu'environ 30 lettres dans son alphabet; il confond même incessamment les six voyelles; il supprime souvent des lettres; — et notre démotique compte plus de 180 caractères.

Enfin l'épellation de plusieurs mots dont le sens est démontré, tels que,

 *Dieu*,  *prêtre*, et  *temple*,

etc, donnent des assemblages de lettres qui ne répondent ni à du copte, ni à aucune langue connue.

Au reste M. de Robiano va encore plus loin, et prétend que non-seulement le démotique n'est pas le copte, mais encore que ce n'est pas même une *langue écrite*. Ce serait seulement un composé d'hiéroglyphes *cursifs* ou plutôt *écrits*, et d'hiéroglyphes *alphabétiques* ou plutôt *phonétiques;* et, pour distinguer ces derniers, il donne la règle suivante, proposée aussi par MM. Goulianoff et Klaproth : « Les caractères démotiques, » pour devenir phonétiques ou alphabétiques, doivent se lire » *acro-logiquement*, et se distinguent par l'abrégé démotique

 du cartouche hiéroglyphique  qui ren-

ferme ces noms. ; » signe d'où est venue peut-être nôtre parenthèse (....).

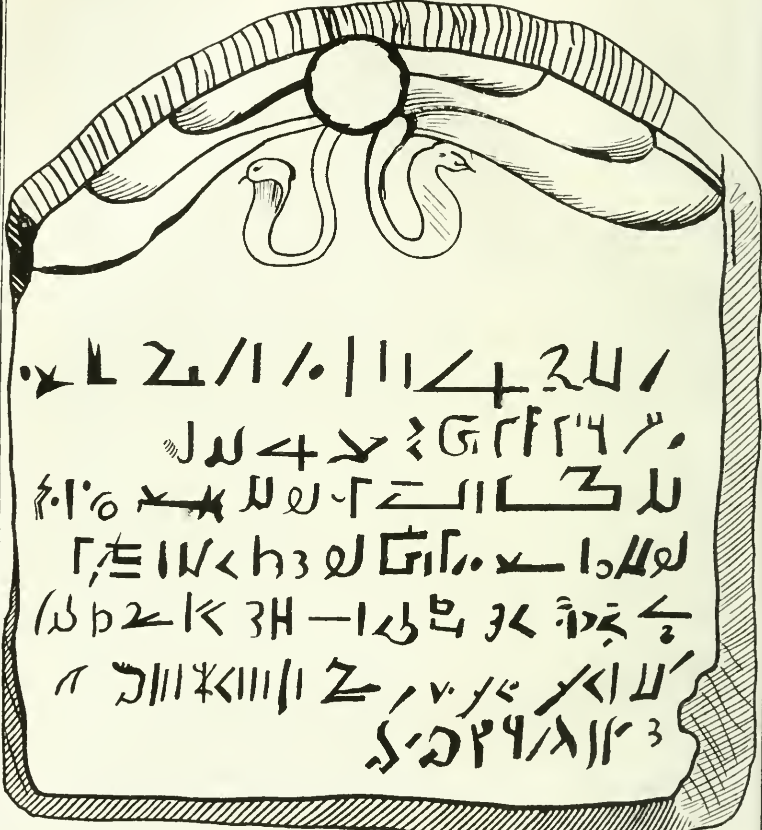
Nous ne pouvons suivre M. de Robiano discutant ensuite si c'est bien une seule pensée qui a dicté l'inscription hiéroglyphique et la démotique, et si les deux textes égyptiens n'accusent pas deux idiomes différens, et nous passons à la partie de son travail, où il cherche à prouver que les égyptiens parlaient une *langue sémitique*.

En soutenant cette opinion, M. de Robiano ne prétend pas cependant que les habitans du Nil parlassent l'hébreu ou le chaldéen tel qu'il était parlé sur les rives du Jourdain ou de l'Euphrate; mais la position géographique de l'Egypte, ses relations avec les peuples voisins, enfin plusieurs monumens, donnent, dit-il, à penser que *du moins* on entendait aussi en Égypte une langue fort rapprochée de l'*hébreu*, ou, si l'on aime mieux, du *phénicien*.

Pour donner plus de probabilité à son opinion, il entreprend, comme il le dit lui-même, une excursion sur les terres voisines qui enveloppaient l'Égypte, assuré que, si tous ces peuples parlaient une langue sémitique, il est plus que probable que l'Égypte parlait une langue identique aussi, sinon par toutes les tournures, du moins par le fonds. Cette opinion devient très-probable lorsque l'on considère que l'Égypte, bornée à l'ouest par le dialecte phénicien de Carthage, au sud par les Ethiopiens, à l'est par les tribus arabes et la Palestine, toutes tribus sémitiques, il est difficile que sa langue n'eût pas de nombreuses affinités avec celles de tant de voisins qui lui étaient unis par des rapports si fréquents.

Telles étaient ses raisons, toutes logiques et théoriques, sur l'analogie des langues hébraïque et égyptienne démotique, lorsqu'une stèle ou colonne funéraire offrant une inscription égyptienne, vint lui fournir l'occasion de faire une application de ses idées. Voici quelques détails sur la manière ingénieuse dont M. de Robiano est venu à bout de donner de cette inscription une explication telle qu'elle équivaut à une véritable démonstration.

Sur cette stèle, qui se trouve dans le musée royal de Turin,

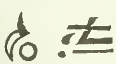


Inscription Démotique Égyptienne, extraite d'une Stèle ou Colonne funéraire et expliquée au moyen de l'Hébreu par Mr l'Abbé de Robiano.

Lith de Gerard Brux.

on lit une inscription de sept lignes et demie en caractères égyptiens démotiques, telle que nous la donnons dans la planche ci-jointe.

En examinant cette inscription avec quelque attention, on remarque que les deux premières lignes contiennent *vingt-deux* caractères différens, et qui, par conséquent, ne peuvent donner aucun sens. On remarque encore que la *quatrième* lettre et la *vingtième*, la *onzième* lettre et la *dix-neuvième*, se ressemblent. Or, l'alphabet sémitique se compose en effet de *vingt-deux* lettres, et les mêmes lettres, dans l'hébreu, se ressemblent précisément dans l'ordre de la ressemblance des lettres de la stèle. Outre cela, plusieurs autres lettres présentent encore une analogie avec l'hébreu, soit cursif, soit des inscriptions ou des médailles.

Fort de ces découvertes, M. de Robiano se mit à en faire l'application, bien assuré qu'il serait impossible d'en tirer un sens raisonnable si l'idée qu'il se faisait de son alphabet était fausse aussi. Pour cela, il se mit à écrire toute l'inscription sur une seule ligne, et sans aucune séparation; au-dessous de chaque caractère démotique, il plaça son équivalent en caractères hébraïques, et à fur et à mesure qu'il distinguait un mot formé par ces lettres, il s'empressa de l'extraire et de l'isoler des autres. Cette séparation lui donna d'abord les mots *époux, compagnon*, *affligée*, *a dressé, élevé;* et enfin il en forma l'inscription suivante, que nous mettons ici en caractères hébraïques, et que l'on peut comparer lettre pour lettre avec l'inscription de la stèle qui s'y trouvera conforme, à l'exception des signes  ——, non déterminés par l'alphabet, et et que M. de Robiano lit, d'après le sens, par un ד, un ק, et un ג

בטח רע שבד זור
שבל כזעף שגלי בוקע
יי ילגט שומה גיל כבל א
ברקת יל גוהו. יסע הפח
גה ו חם עשת

Ce qui signifie :

« A mon fidèle compagnon, qui périt, s'étant malheureuse-
» ment fracturé les épaules (ou les jambes), Kzaph, mon époux :
» Iligth a posé un cénotaphe. De même, sa bru, pieuse envers
» son beau-père, a fait transporter son corps avec pompe, lui
» a dressé un cippe, et élevé une enceinte tout autour. »

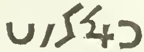
Un sens aussi régulier, dit M. de Robiano, aussi soutenu, aussi en harmonie avec les circonstances, paraît prouver sans réplique que l'on a rencontré effectivement la langue dans laquelle il fut conçu; et il en tire aussi la conséquence que, puisque les particuliers, en Egypte, écrivaient pour le public en *caractères reconnus égyptiens*, et cependant en *langue sémitique*, il est légitime d'en conclure que le peuple, en Egypte, entendait et parlait aussi un idiome qui ne devait que fort peu différer des dialectes hébraïques que nous connaissons.

Il faut voir, dans la dissertation, toutes les preuves qui viennent à l'appui de ces assertions, et surtout comparer la traduction que nous venons de donner de la stèle égyptienne, avec une autre publiée précédemment par M. Günter Wahl, qui, ayant voulu y voir la langue copte, n'a pu en tirer qu'un sens insoutenable.

M. de Robiano passe ensuite à l'examen de la traduction proposée par le docteur Young, des deux inscriptions, l'hiéroglyphique et la démotique, et tout en rendant un juste hommage aux travaux de ce savant (1), il fait observer qu'il y a quelque lieu de s'étonner de voir combien de *sens entièrement différens* il a donnés au *même groupe*. La planche IX[e] met sous les yeux ces groupes et les sens assignés par le docteur Young, et il est difficile de n'être pas de l'avis de M. de Robiano, lorsqu'on voit qu'il donne pour valeur du même mot égyptien, les termes latins *quædam*, *oportebat*, *tributis*, *vinctos*, *conspicuus*, *magis curans*, etc.

---

(1) Ces travaux ont été publiés dans l'ouvrage intitulé *Hiéroglyphies.*, 2 vol. in-folio, 1823-25

M. de Robiano tire en outre, de cette comparaison, de nouvelles preuves de la *non-grammaticalité* de la langue égyptienne, en démontrant, par exemple, que, sans aucune différence, le groupe  ou son abrégé  et  répondent à *roi, reine, royaume, royal*, et ce, dans *tous les cas* possibles. Le démotique même n'a pas la variété que l'on remarque dans les figures hiéroglyphiques, et le groupe  répond à toutes les différentes expressions que nous venons de signaler.

M. de Robiano fait encore remarquer que le docteur Young lui-même semble entrer dans son sentiment, et avoir pressenti une langue sémitique dans l'égyptien, lorsqu'il traduit le signe  par le ב, *b* des Hébreux, c'est-à-dire, *in*, *dedans*, et le nom  par *Apis*, et le mot  par le mot *père*, en hébreu, אב, *ab*, d'où les Éoliens ont fait leur ἀβφυς, et les Latins leur *Avus*.

Pour donner une nouvelle preuve que la langue égyptienne n'est pas de beaucoup différente de la langue sémitique, M. de Robiano ajoute à ses études sur les hiéroglyphes, un *Essai sur la langue punique*.

On sait que le seul monument un peu remarquable qui nous reste de cette langue se trouve dans une des comédies de Plaute, dans l'acte V, scènes 1, 2 et 3 du *Pœnulus*, on voit en effet, un soldat qui débite une longue tirade en sa langue, écrite par Plaute en caractères romains.

Plusieurs savans ont déjà essayé l'explication de ces passages. Bochart, le premier, y avait reconnu de l'hébreu; Parée, du syriaque; Agius, du maltais; Vallencey, de l'irlandais; et deux savans, don Iztueta et le R. P. Bartholomée, du basque de Guipuscoa et de S. Sébastien; mais leurs explications, bien que plausibles sur plusieurs points, étaient loin d'offrir un sens recevable et satisfaisant dans l'ensemble. M. de Robiano conçut

donc le projet d'appliquer de nouveau l'hébreu à l'interprétation de ces passages; mais non point, comme Bochart, en s'astreignant à la prononciation et à l'explication massorétiques, mais en dégageant l'hébreu de toute voyelle, et en ne l'examinant que d'après la racine nue et primitive des mots. C'est en suivant cette méthode qu'il est parvenu à donner une explication entière et plausible de tous les passages de Plaute. On peut conclure de ces travaux, que l'on parlait à Carthage du phénicien, partagé entre le syriaque et l'arabe, et remarquable par des insertions assez fréquentes des consonnes *c*, *d*, *l*, *n*, et l'usage du duel, inconnu aux Hébreux, du moins sous cette forme.

Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse; c'est dans l'ouvrage même qu'il faut voir l'explication et les preuves sur lesquelles s'appuie l'opinion de M. de Robiano.

Nous terminerons par la conclusion suivante, que ce savant a placée à la fin de son travail sur les hiéroglyphes : « Si ces » études font éviter *une seule erreur*, une seule perte de temps; » si elles offrent aux philologues un *simple matériel* utile à » leurs recherches, je m'estimerai heureux d'avoir eu la pensée » de le leur offrir avec simplicité et une juste défiance. »

Le public savant ne peut qu'applaudir à un travail utile, présenté avec cette modestie.

Pour nous qui, dans cette grande question, ne cherchons qu'à tenir nos lecteurs au courant des progrès que fait l'étude de la langue égyptienne, nous attendons, pour asseoir un jugement quelconque, la publication de la *Grammaire égyptienne* de M. Champollion. Ce que nous pouvons en dire déjà, c'est qu'elle est achevée à moitié, et qu'elle est un chef-d'œuvre parfait de typographie. L'habile éditeur, M. Champollion-Figeac, hésite à publier séparément cette première partie. Si nous avions à donner notre opinion sur ce fait, quelqu'avantage qu'il y eût en effet à ne publier ce travail que complet, et de telle manière qu'il se trouvât expliqué et prouvé par la seconde partie, pourtant nous ne laisserions pas que de conseiller à M. Champollion de faire paraître celle qui est achevée. La critique, qui ne manquera pas de s'exercer sur ce travail, pour-

rait présenter quelques idées utiles, et si des objections sont faites, elles seraient très-convenablement réfutées dans la seconde partie. Nous ne finirons pas non plus sans émettre le vœu de voir bientôt publier la collection entière des dessins apportés d'Egypte, au moins de les voir placés dans un lieu convenable, où le public savant ait la faculté de les consulter. L'intérêt de la science l'exige, et l'honneur national y est engagé, d'autant plus que le compagnon de voyage de M. Champollion, l'abbé Rosellini de Florence, est sur le point d'achever la publication de ses travaux, qui ne sont pas toujours d'accord, dit-on, avec toutes les assertions émises par M. Champollion.

En attendant, quoiqu'en aient pu dire quelques hommes qui sont loin de faire autorité en cette matière, entr'autres, M. l'abbé Affre (1), dans une brochure de quelques pages, sans portée, sans autorité, et dont nous avons de la peine à nous expliquer la publication, l'étude des écritures égyptiennes n'est pas abandonnée, et n'a pas fait un pas rétrograde. Au contraire, nous croyons fermement que si l'on n'a pas encore obtenu un succès entier et complet, on est sur une voie large et sûre, et qui ne peut manquer de procurer tôt ou tard le résultat tant désiré. La langue égyptienne n'a pu disparaître totalement de sur cette terre. Elle a dû avoir de nombreuses affinités et ressemblances avec les langues voisines. Une autre voie sur laquelle on est sur le point de la poursuivre, c'est dans son origine, qui paraît venir du centre de la Chaldée. Il faut donc que l'on compare les hiéroglyphes égyptiens avec les hiéroglyphes des briques babylonniennes et des monumens persépolitains; et c'est là à quoi travaillent plusieurs paléologues. Nous savons que M. de Paravey s'occupe de les comparer aussi avec les anciens hiéroglyphes chinois, lesquels ont été apportés, suivant sa pensée, du centre de l'Assyrie, ce qui assurerait encore plus de probabilité à l'opinion qui fait venir les premières colonies égyptiennes de ces mêmes contrées. Plusieurs savans, et

(1) V. ci-dessus tom. IX, p. 214.

M. de Robiano lui-même, ont tourné les yeux vers ce nouveau point de vue, qui, tôt ou tard, ne peut manquer de produire de merveilleux résultats.

Enfin, pour nous qui, dans les phases diverses de la science, aimons à voir la main de la Providence, tantôt élevant, tantôt abaissant cette lumière de l'homme, nous avons la ferme espérance que ce n'est pas en vain que tant de précieux documens ont été conservés sur des masses indestructibles, et que tant de morts ont été amoncelés dans la terre sans devenir poussière comme elle. Qui sait? quelque vieux hiérophante, moitié grec, moitié égyptien, garde peut-être dans son tombeau une double et entière signification des vieux caractères hiéroglyphiques que l'on voit sur les monumens; et un jour, une main que le hasard semblera guider, comme celle des mineurs français qui allèrent de leur pioche frapper le monument de Rosette, ira heurter à la porte de ce tombeau, et le mort, ayant dormi son sommeil, répondra : « Me voici; j'ai » conservé le dépôt confié, et voilà l'explication entière de » ce que vous cherchez depuis si long-temps. »

Alors l'Egypte, ses monumens et ses morts parleront; et un nouveau monde sera révélé.

A. Bonnetty,

De la société asiatique de Paris.

DES ARTS ET DES LETTRES

SOUS LES RÈGNES D'ADRIEN, DE TITE-ANTONIN ET DE MARC-AURÈLE.

Deuxième article (1).

Les arts et les lettres furent la partie brillante du paganisme. Tout ce qui tenait à l'imagination, tout ce qui pouvait semer de fleurs le sentier épineux de la vie et voiler ses impénétrables mystères, était avidement recherché par ces enfans, qui, après s'être épuisés en jeux folâtres, sautaient d'un bond à la vieillesse, sans avoir jamais connu la prudence de l'âge mûr. Le paganisme s'est personnifié dans ses ouvrages; vous y trouvez rarement cette gravité méditative, expression naturelle d'une raison sérieuse et réfléchie; mais de la joie et de la douleur s'épanchant avec ivresse; des accords pleins de volupté et d'harmonie, quelquefois d'utiles leçons, mais enveloppées de fictions ingénieuses, et revêtant, comme les dieux, des formes étrangères, pour être admises au seuil hospitalier. C'est Homère, auteur naïf et moral, condamnant toujours le vice, mais après l'avoir enjolivé de couleurs charmantes; comme ces moines du quinzième siècle, qui peignaient les sept péchés capitaux dans leurs missels, afin d'en inspirer plus d'horreur à leurs âmes saintes et timorées. C'est Ésope, faisant parler les bêtes pour la plus grande instruction de l'humanité. Anacréon savourant la coupe des plaisirs; Théocrite moëlleux et ingénu; Tibulle avec l'amour et Lesbie; Horace alourdi par de capricieuses libations de Falerne; Virgile enfin, le sage Virgile, chantant Didon, César et Mécène, et portant une telle candeur jusque dans le tableau des passions les plus honteuses, qu'on ne sait en vérité s'il croyait à la vertu. Le paganisme, c'est la Vénus de Praxitèle, belle, naïve,

---

(1) *Revue Européenne*, n° 26. — V. ci-dessus p. 38.

jeune et séduisante, amoureuse de joie et de folie, ainsi que le révèle si bien son attitude où la modestie n'apparaît que comme un nouveau raffinement à la plus ardente volupté; pour elle, il n'y a de vrai que ce qui passe, de solide que les élans immodérés du plaisir; l'oubli surtout, l'oubli, et cette légèreté d'esprit qui cherche dans les illusions une vie trompeuse et idéale :

Cras amet qui nunquam amavit ;
Quique amavit cras amet.

Figurez vous maintenant cette belle fille voulant parler sagesse, vertu, philosophie; et sa bouche charmante deviendra hideuse et grimacière. Fée comme Alcine, elle sût dissimuler sa laideur sous une jeunesse factice et enivrante; elle fascina, elle berça de plaisirs, elle abrutit ses stupides amans, mais quand vînt le désenchantement après le songe, la raison après la folie, on ne vit plus qu'une vieille tête sale et dégoûtante :

Donna si laida, che la terra tutta
Nè la più vecchie avea nè la più brutta (1).

C'est alors que pullulèrent les Sophistes, *plus hargneux que les petits chiens, plus timides que les lièvres, plus flatteurs que les singes, plus lascifs que les ânes, plus voleurs que les chouettes, plus querelleurs que les coqs* (2); gens à qui l'on pouvait appliquer le mot d'Aristote : « Ce qui m'étonne, c'est qu'on ait des oreilles pour vous entendre, quand on a des pieds pour vous échapper. »

La philosophie marqua le déclin du paganisme. Roi de théâtre, il fallait le voir à distance, au milieu de la magie de la scène et des décorations; il fallait le voir dans toute la splendeur dont les arts l'avaient environné. Mais une poignante inquiétude travaillait les masses, on s'ennuyait sur les bancs de l'amphithéâtre, de toutes parts on pénétrait dans les coulisses, le spectacle était usé,

---

(1) Orland. Furios. ch. VII.

(2) Lucien, *Philosophes ressuscités.*

on en voulait maintenant épier les ressorts, faire mouvoir soi-même les décorations, et affubler à son tour la défroque divine, afin d'apprendre si c'était là tout le secret de la divinité. Or, que voulez-vous qu'il advînt de ce pauvre vieux squelette, lorsque, lui arrachant les fleurs de la tête, le dépouillant pièce à pièce de ses vieux oripeaux, chacun prit plaisir à mettre à nu sa peau terreuse et ridée? Que de plaies cachées, bon Dieu! Que de dégoûtans apostêmes apparurent alors dans tout leur éclat! Ce fut chose curieuse à voir, et ce fut chose non moins curieuse de voir l'acharnement avec lequel on se disputa les oripeaux qui avaient si bien joué leur rôle pendant des siècles. Il n'y eut pas de difformité si hideuse, de cul-de-jatte ou de bossu qui n'espérât égaler Jupiter, en se parant de ses dépouilles. On mit en pièce cette dépouille; chacun en arracha son lambeau, chacun eut son école, sa secte et sa théologie; mais le charme était détruit, mais le manteau divin tout morcelé laissait passer la queue et les oreilles; et puis venait l'indifférence, froide et dédaigneuse, et puis les érudits, hommes de glace, impitoyables léthargiques, qui voient, sentent avec toute la froideur du cadavre, pour qui tout est nu, tout est désenchanté, qui anatomisent tout, jusqu'à la poésie, afin de découvrir sous ses fibres palpitantes une desséchante réalité.

Les érudits achevèrent la ruine du paganisme en lui mettant continuellement la glace devant sa laide figure; et des philosophes, en enregistrant scrupuleusement les actes de leur vie privée, rappelant leurs contradictions, leur orgueil, leurs débauches, et perçant à jour, à coups de faits authentiques, l'enveloppe ténébreuse et imposante dont ils cherchaient à se protéger. On était las d'ailleurs de cette vie inquiète et morose, s'épuisant en penibles investigations que n'éclairait aucune lumière. Mieux valait encore le roi des festins, les couronnes et les danses de l'Ionie; mieux valait cette vie étourdissante et insoucieuse des enfans de l'ancienne Grèce, que les sophismes creux et la stupide outre-cuidance de cette nuée d'aveugles qui se donnaient pour conducteurs de l'humanité. Mais la société était vieillie; la confusion inextricable et les guerres intestines des raisonneurs l'avaient dégoûtée de la raison; elle n'avait plus d'ailleurs cette fleur de jeunesse qui vous échauffe, vous berce, vous enivre, et donne un indicible attrait aux élans du plaisir.

Figurez-vous une vieille débauchée, aux yeux creux, aux dents rares et tombantes, une de ces figures usées qui hantent les carrefours et croupissent dans le ruisseau. Telle était la société aux derniers jours du paganisme; il lui fallait des contes, des anecdotes, des souvenirs, et les érudits lui en donnèrent à pleines mains; il lui fallait aussi quelque chose d'harmonieux et de brillant qui lui rappelât la grandeur de ses anciens jours, et les rhéteurs affluèrent, et le luxe pompeux de leurs discours attira, mieux que l'éloquence de Cicéron, les acclamations de la foule.

C'est surtout, vers le règne d'Adrien et celui de ses successeurs, qu'on vit les érudits envahir la littérature. Cet idiôme grec, si souple, si flexible, dont la délicatesse exprimait si bien toutes les nuances de la pensée, qui fut si brûlant dans la bouche de Démosthènes, si nombreux et si naïf dans celle d'Homère, si moëlleux et si passionné dans celle d'Anacréon; ce bel idiôme s'énerva pour redire, en forme de table analytique, les vieux usages, les vieilles lois, les vieux excès de la société payenne. Il n'y eut plus d'entraînement, plus de spontanéité dans les récits, mais d'interminables citations, des multitudes d'anecdotes s'enchassant pêle-mêle comme des figurines dans un médailler. C'était un résumé de tout ce qui fut, en présence d'un nouveau monde, monde inconnu encore, poursuivi, se réfugiant dans les cavernes, mais se préparant en silence à reprendre à neuf les fondemens de l'édifice. Or, on ne peut se dissimuler qu'il y eût quelque chose de mystérieux et de providentiel dans cette apparition soudaine, au sein même du paganisme, d'investigateurs impartiaux et froids compulsant les ruines du passé, et se donnant le mot, ce semble, pour mieux faire ressortir toutes les stupidités et les inconséquences des symboles qu'ils adoraient. Tels furent entre autres Athénée, Aulu-Gelle, et Diogène Laërce. Lucien forme une classe à part : destiné à porter le dernier coup à la société croulante par sa verve inépuisable de critique et d'ironie, il lui fallait des auditeurs désabusés, un monde blasé sur tout, et qui ne craignît plus de tourner ses croyances et son culte en amères plaisanteries. Lucien tira les conséquences qui ressortaient naturellement des ouvrages des érudits. Le cadavre était nu, et lui le flagella du fouet mordant de la satyre; une discussion compliquée et spirituelle s'entremêla dans ses

ouvrages à ce que la raillerie a de plus sardonique et de plus piquant. Ce fut l'épitaphe du paganisme écrite de la main d'un sceptique; le scepticisme est au fond de toutes les erreurs; c'est lui qui tue les sociétés; à la foi il appartient de les relever sur leurs bases, et de leur rendre des jours de prospérité et de grandeur.

Nous avons vu qu'Adrien protégeait les arts; il s'y exerçait même avec ce talent de prince qu'on exalte toujours, mais qu'on admire souvent fort peu. Il s'occupait également de littérature en homme qui appréciait les avantages qui pouvaient en résulter pour ses peuples, en propageant chez eux l'instruction et les détournant des occupations politiques. Malheureusement son goût était loin d'être pur et élevé, s'il est vrai, comme le rapporte Phlégon son affranchi dont lui-même paraît avoir dicté l'ouvrage, qu'il mit Antimaque de Colophon fort au-dessus d'Homère et de la colère d'Achille, Caton l'ancien au-dessus de Cicéron, et Cneius Antipater au-dessus de Salluste. Peut-être était-ce là un effet de cette humeur jalouse et impériale qui se trouvait offusquée de toutes les gloires, quelles qu'elles fussent, qu'elles se nommassent Homère ou Cicéron, Favorin ou Apollodore. Adrien recherchait les artistes, les rhéteurs, les hommes de lettres, mais c'était pour entendre ses louanges dans la bouche du génie; c'étaient les courtisans qu'il aimait, et il lui plaisait de voir son riche palais d'Antium embaumé de l'encens que venaient offrir à sa divinité tous les savans de l'empire. Ceux-ci à leur tour peu soucieux, pour la plupart, d'une indépendance qu'Apollodore avait chèrement payée, se prêtaient aux fantaisies du maître, se mêlaient à ses plaisirs, et épuisaient, pour le flatter, toutes les recherches de l'esprit le plus insidieux et le plus souple. Lorsque le clairon sonnait la chasse, que les coursiers hennissaient, que le cheval bien aimé de l'empereur, l'ardent Borysthène, s'élançait blanc d'écume au-devant du sanglier des Abruzzes, on voyait toute une foule jeune et vieille courir haletante, essoufflée après le joyeux prince; puis on élevait de somptueux monumens à des chiens, à de braves coursiers; on allait secouer la poussière des champs dans des baignoires de porphyre, où les esclaves venaient avec l'aiguière d'or et les parfums rendre l'agilité à vos membres roides et tendus; puis enfin, dans d'austères réunions, on discutait des mystères du monde, entremêlant la gravité de la philosophie et l'enjoûment des muses, les systèmes et les chansons.

Parmi les membres des *musiciens*, ou de l'académie qu'Adrien avait formée dans son palais, on distinguait surtout Favorin d'Arles, qui naquit dans les Gaules et parlait la langue d'Athènes, qui contredit l'empereur et ne mourut pas; Arrien qui fut disciple d'Epictète, et rappelait dans les histoires l'éloquence simple et nombreuse de Xénophon; Heliodore et Denys de Milet, tous les deux philosophes, tous les deux choyés par l'empereur, puis disgraciés comme Apollodore et Favorin; parmi les Latins, c'était le sévère préfet du prétoire, Turbo, qui disait : — Il faut qu'un préfet du prétoire meure debout; Similis, à qui tous les instans passés à la cour semblaient rayés de la vie, et qui rédigeait ainsi son épitaphe : — Ci-gît Similis, qui est demeuré soixante-seize ans sur la terre et n'en a vécu que sept. Suétone fut long-temps secrétaire d'Adrien; c'était un plat courtisan qui insulta l'impératrice pour plaire à l'empereur, et que cette conduite-là même fit chasser; narrateur obscène comme Brantôme, il n'eut point d'ailleurs cette verve d'esprit naïf et mordant, qui donne un caractère si original aux mémoires de notre vieux chevalier. Enfin Florus, l'emporté Florus faisait assaut d'épigrammes avec le maître; c'était un des seuls écrivains qui sachent rendre à la langue de Cicéron et de César sa vieille prééminence. Malheureusement Florus prenait les tavernes pour bibliothèques et les tréteaux pour tribune aux harangues. Joyeux censeur, alourdi par le vin, « je ne veux pas être César, disait-il, pour courir chez les Bretons et souffrir des frimas de la Scythie. »

Ego nolo Cæsar esse
Ambulare per Britannos,
Scythicas pati pruinas.

A quoi le malicieux Arius répondait : « Je ne veux pas être » Florus, pour courir dans les tripots, me cacher parmi les bou» teilles et souffrir de la vaste capacité des gobelets. »

Ego nolo Florus esse,
Ambulare per tabernas,
Latilare per popinas,
Calices pati rotundas.

Le vieux Plutarque vivait encore, mais loin de Rome, rendait

la justice, comme Nestor sur le seuil de son palais, aux habitans de la petite ville de Chéronée dont il disait : « Je suis né dans une ville fort petite, et, pour l'empêcher de devenir encore plus petite, j'aime à l'habiter. » Plutarque avait trouvé les mœurs patriarcales au foyer de Lamprias son aïeul, *qui dansait si gentiment la morisque..., et se montrait plus docte, plus léger et plus riche en inventions quand il avait bu qu'il ne faisait en tout autre temps, disant qu'il ressemblait à l'encens à qui la chaleur fait rendre ce qu'il a de bonne odeur* (1). Cette naïveté de sentiment, ce jugement droit, cette bonhomie que l'éducation lui avait donnés, Plutarque le porta au milieu des pompes, des richesses et des flatteries qui l'environnèrent pendant tout le temps qu'il professa à Rome. Venu à une époque où la science et les lettres se faisaient pointilleuses et sophistiques, né dans un pays réputé depuis longtemps le plus stérile de la Grèce, il étonna le monde par la facilité et l'abondance de son élocution, la bienveillance intime et consolante de sa morale, sans afféterie, sans vanité, sans rien de cette morgue jalouse et tracassière qui transformait alors les écoles en arènes de gladiateurs. Plutarque était érudit et l'était de bonne foi ; il avait beaucoup entendu conter dans sa vie, et, comme Hérodote, il redisait ces contes avec cette naïveté candide qui croit sur parole et ne sait pas s'étonner. Il y avait d'ailleurs trop de spontanéité et de naturel dans son talent pour qu'il put se ressentir du genre déclamatoire dont les beaux esprits du règne de Trajan, admiraient l'éclat dans les oraisons de Dion Chrysostôme.

Dion n'était plus ; cet éloquent sophiste, dont la vie fut si singulièrement agitée, qui passa de la faveur à l'exil, du palais aux déserts, tantôt vêtu de peaux de bêtes sauvages et courant sur la neige dans le traineau des Scythes, tantòt affublé d'une dépouille de lion et s'étalant avec orgueil dans le char triomphal de Trajan ; prêchant les rois, appaisant les révoltes, racontant ses voyages, et répandant à pleine bouche de vertueuses sentences. Dion, comme Plutarque, s'était éloigné à l'avènement d'Adrien ; il était courbé par l'âge, et bientôt il mourut.

---

(1) Plutarque. *OEuvres morales, Propos de tables. Quest* v.

Alors parurent Athénée, Diogène Laërce, Aulu-Gelle et plus tard Elien (1). J'ai dit que ce qui distingua leurs ouvrages, ce ne fut plus cette richesse de style qu'on admirait chez les anciens, cette noblesse, cette hauteur de pensées, qui avaient jeté tant d'éclat sur la vieille littérature; ce ne fut point non plus cette grâce minaudière et souvent affectée, mais quelquefois suave et mélodieuse, dont plus tard Longus, Achille, Tatius et Xénophon d'Ephèse donnèrent des modèles. Les antiquaires du siècle des Antonins s'étudièrent à composer comme l'abbé Trublet, sans rien mettre du leur; et vraiment c'est une chose plaisante à voir comme dans leurs mains, toutes les roses de la poésie s'effeuillent, toute la magie de la scène s'évanouit, comme tout est nu, pauvre, hideux dans ce style de dictionnaire abrupt et desséché.

Athénée suppose un certain nombre de citoyens assis à la table du romain Laurentium et discutant longuement sur tout ce qui pouvait intéresser la société payenne. La vie morale, avec tout ce qu'elle a dû laisser aller d'inconséquence et d'abandon, s'y révèle surtout naïvement. Figurez-vous les rues désertes de Pompéï rétentissant encore du bruit des chars, des accords du citharède et des éclats de joie de la débauche; figurez-vous ces boutiques désertes de boulangers, de parfumeurs, ces impurs *Lupanaria,* ces théâtres, où l'affiche des spectacles est restée empreinte comme au premier jour, tous ces lieux, aujourd'hui mornes, reprenant leur ancienne vie bruyante et insoucieuse, et vous aurez une idée de l'effet magique que produit la lecture d'Athénée. Et cependant point d'ordre dans ses récits, point d'ensemble, point de couleurs; des discussions hygiéniques y viennent pêle-mêle avec de licencieuses anecdotes, de fastidieuses énumérations et des citations interminables. Mais, par cela même peut-être, c'est l'expression la plus naturelle de la vie où tout se presse, s'agite, tourbillonne, la vo-

(1) J'embrasse ici les trois règnes d'Adrien, d'Antonin et de Marc-Aurèle. Athénée écrivit sous le dernier. Si j'en parle en même temps que d'Adrien, c'est que la cour de ce prince réfléta beaucoup mieux la vie payenne dont Athénée nous a laissé le tableau, que ne fit celle de Marc-Aurèle. Nous aurons à examiner sous ce dernier les écoles et la vie des philosophes.

lupté et l'ennui, l'apathie et les plaisirs sans harmonie, sans règle fixe, non point comme la marche posée et régulière du triomphateur, mais comme le peuple turbulent qui l'entoure, l'applaudit ou le hue, le porte au ciel ou le déchire de sa poignante ironie.

Jamais le narrateur ne se fait sentir dans les *Deiphosophistes* d'Athénée. Ce sont les hommes de l'ancien temps, les sages, les rois, les poètes, les philosophes qui parlent, agissent, racontent; vous diriez une mosaïque grotesque et vivante, où dieux et héros, vaillans lutteurs des jeux olympiques, filles de l'Ionie, empereurs déhontés, efféminés sybarites, joyeux buveurs de Syracuse apparaissent avec toute la vérité de leurs costumes nationaux et toutes les anomalies de leurs caractères. Là point d'illusions, point de physionomies artistement peintes; c'est l'antiquité payenne en déshabillé avec tout ce qu'elle avait de noble et de vil, de séduisant et d'affreux.

Un livre de la nature des *Deiphosophistes* ne saurait être analysé. C'est moins un corps d'ouvrage qu'un amas de matériaux pour les auteurs qui voudraient traiter de la société avant la prédication du christianisme. Remarquons seulement quel est le genre d'observations auxquelles Athénée s'attache de préférence : ce sont les détails, les habitudes de vie, de ce monde essentiellement occupé de ses plaisirs, le luxe des festins, l'énumération des vins, des poissons, des volatiles de toute espèce dont on chargeait les tables, qui servent de texte au plus grand nombre de ses chapitres. La moitié de la journée antique s'écoulait dans les repas; et c'était aux heures de ces copieuses refections, le front ceint de couronnes, le coude mollement appuyé sur des tapis de Milet, que les anciens discouraient de choses graves ou folâtres, et faisaient échange de leur instruction et de leurs souvenirs; c'est la coupe à la main qu'Epicure épanchait dans le sein de ses disciples ses idées sur les atômes, sur la volupté, sur les maladies, ayant soin d'y joindre un aperçu des propriétés hygiéniques de chaque mets, afin de se défier des traîtres et de n'admettre au droit de bourgeoisie que ceux dont les qualités salubres et édulcorantes pouvaient assurer le repos de la cité. Platon rassemblait à sa table des médecins, des poètes, des philosophes, et la conversation s'élançait sérieuse ou enjouée. On expliquait les causes premières, on redisait de joyeux contes,

et le disciple chéri de Socrate était le premier à exciter, de sa morale tolérante, la folie des buveurs. « Que la crainte d'être quelquefois surpris par les vapeurs de la bouteille, disait-il, n'empêche pas ces assemblées charmantes; au contraire, c'est là qu'il faut apprendre à se rendre maître du vin. Je n'ai jamais connu de sage constamment sobre et tempérant dont la vertu ne soit exercée contre les erreurs des passions, au milieu même des attraits du plaisir. Qu'arrive-t-il en effet à l'homme qui jamais n'eut de commerce avec les grâces aimables qui président aux festins, si l'occasion, la fantaisie ou la nécessité lui mettent la coupe à la main? Il se laisse amollir : le voilà pris, frappé d'un coup imprévu; esprit, forces, raison, il a tout perdu. Il faut donc, oui, il faut combattre de près les voluptés, et s'aguerrir de bonne heure contre les séductions de Bacchus. La fuite ou l'absence ne dissipent pas le péril : la vigueur de l'âme, la constance et la modération, voilà l'égide de la sagesse. Ainsi, que de temps en temps le feu d'un nectar pétillantr échauffe nos cœurs, qu'il en bannisse cette langueur qui le glace et cette mauvaise honte qui cherche à le flétrir (1). » Ainsi il y avait des accommodemens avec la philosophie; elle soumettait volontiers sa dialectique aux caprices du plaisir; bonne fille, elle disait peut-être comme Rousseau :

Je ne prends point pour vertu
Les noirs accès de tristesse,
D'un loup-garou revêtu
Des habits de la sagesse,

. . . .

Toujours ces sages hagards
Maigris, hideux, et blafards
Sont souillés de quelque opprobre,
Et des premiers des Césars
L'assassin fut homme sobre (2).

Il y avait vingt-huit convives au banquet de Platon (3), et en cela le philosophe de l'académie contrevenait au vieux principe qui

(1) Plato ap., Aulu-Gelle.
(2) Epître à l'abbé Courtins.
(3) Athénée, l. 1er, ch. IV.

voulait que le nombre des convives fût au moins égal à celui des grâces, mais ne dépassât jamais celui des muses (1). « Il y a une certaine grandeur de festin jusques à laquelle il demeure festin, mais oultre laquelle, s'il passe, les conviez ne se peuvent plus entre-saluer, n'y entre-caresser de boire les uns aux autres, non pas seulement s'entre-cognoistre, de manière qu'il n'y a plus forme de festin : car il ne faut pas qu'en un festin il y ait comme en un camp des advertisseurs pour envoyer çà et là; n'y comme en une galère, des comites et sous-comites avec leurs sifflets. Ains, faut que les conviez par eux-mêmes parlent et devisent les uns avec les autres, et que ne plus ne moins qu'en une danse, celui qui est à la queue s'entende avec celui qui est à la tête (2). »

A peine les esclaves avaient-ils annoncé l'heure du repas, que chacun se parait de la couronne qui répondait le mieux à ses inclinations et à ses habitudes. Les feuilles de lière ombrageaient la face rubiconde du biberon, le voluptueux s'enjolivait de guirlandes de myrtes; les fleurs, les herbes au parfum le plus irritant, l'ache, la menthe, le fenouil, l'anet et la marjolaine circulaient en festons autour des murs, ou jonchaient le pavé (3). Partout de licencieuses images, des statues, des tableaux; ici Bacchus, plus loin Silène ou la troupe lascive des ménades trébuchant sous le poids du vin. De vastes lits, soutenus par des colonnes d'or et d'ivoire, enrichis de thyrses et de feuilles d'acante, *plus magnifiques que ceux même consacrés au culte des dieux* (4), étaient rangés en cercle. Trois convives par chaque lit, formant entr'eux les trois côtés du parallèlogramme, attendaient avec impatience l'entrée solennelle du paon de Samos; du chevreau d'Ambracie ou du thon de Chalcédoine. Le menu des festins circulait à l'avance sur des listes savamment dressées, afin qu'il fût possible aux convives de calculer leurs forces, de combiner les ressources de leur appétit suivant le nombre et la nature des mets qui devaient se

---

(1) Athenée, l. xv, ch. iii.

(2) Plutarque, *OEuvres morales. Des Propos de table.* Quest. v.

(3) Athenée, l. xv, ch. v.

(4) Aulu-Gelle.

succéder sur la table (1). Bientôt retentissent au loin les accords éclatans d'une marche triomphale : c'est la tourbe des cuisiniers apportant les chefs-d'œuvre de leur art ; ils sont précédés de femmes, de jeunes enfans à peine vêtus d'une gaze légère, ou même nus quelquefois, enlaçant leurs pas moelleux au son bruyant de la cithare, et soufflant à pleine bouche le feu qui les dévore (2). Plus graves, d'une physionomie conforme à l'importance de leurs fonctions, les artistes culinaires répondent par des danses sérieuses aux pas enivrans des filles de l'Ionie ; ils approchent en cadence ; se succèdent suivant la hiérarchie des talens, et déposent les plats en récitant les premières paroles du *Timée : Un, deux, trois, quatre, notre ami Timée, où donc est le convive* (3)?

Les cuisiniers étaient de tels hommes dans l'antiquité payenne, qu'on leur érigeait quelquefois des statues. Platon a consacré à la postérité, dans le *Gorgias*, la mémoire de Milthacus, qui préparait les mets suivant la méthode de Sicile ; de Phéarion, renommé par ses pains mollets, dans la confection desquels il mélangeait artistement l'huile, le lait et le sel ; et du marchand de vins Serraubus, dont la cave était remplie de tout ce que les côteaux de Chio, de Rhodes ou d'Héraclée avaient produit de plus exquis depuis que la chienne de Deucalion était accouchée d'un cep de vigne (4).

Le cuisinier n'était pas de ces esclaves obscurs qui végétaient ignorés et oubliés. Il devait être peintre, afin de donner à l'agencement de ces ragoûts ce jet harmonieux et cette grâce exquise que peut seule apprendre l'étude de l'art ; il devait être astrologue, afin de connaître l'influence des astres, savoir à quelle époque la citrouille est émolliente, et sous quelles conjonctions les intestins du surget peuvent provoquer les terribles douleurs du choléra (5) ;

---

(1) Athénée, l. IV.

(2) Cùm autem jam nos voluptate perfusi, nimis temperantes erremus, ecce repente intermittuntur cantores, tibicinæ, et quædam mulieres.., nudæ. (Athenée, l. IV, ch. I.)

(3) Athenée, l. IX, ch. VII.

(4) Ib. l. II, ch. I.

(5) Ib. l. VII, ch. XI et l. VIII, ch. XIII.

Quamobrem ejus intestina choleram-morbum invehant.

il devait être philosophe, afin d'apprécier la disposition morale des convives, de savoir les exciter ou les admirer, les traiter au piment ou au miel; il devait être architecte, car ce n'était pas petite chose, que d'édifier les cônes des gâteaux, les parallèlipipèdes des pâtés de becfigues, et de dresser savamment le cadastre d'un festin; il devait enfin connaître la stratégie, afin de simuler dans la succession des mets des évolutions militaires (1). Les élémens de toutes ces sciences lui étaient enseignés dans la fameuse université culinaire de Scyone. Aussi s'arrachait-on les néophytes de cette école; on les payait jusqu'à quatre et cinq talens, et leur habileté n'était égalée que par leur arrogance (2); il n'était pas d'orateur ou de général d'armée, à les entendre, dont les travaux contribuassent autant que les leurs au bien-être de la république. C'étaient les hommes nécessaires, les génies de l'état; et, réellement, il y avait quelque chose de prodigieux dans les merveilles qu'ils opéraient. Tantôt c'étaient des animaux entiers demi-bouillis et demi-rôtis, parfumés de vin et d'essences (3); tantôt des porcs farcis de grives, des mammelles de truies et de poules entières, lesquelles étaient farcies à leur tour d'un menu hachis de différentes viandes assaisonnées au poivre. La physionomie du porc était d'ailleurs si fidèlement reproduite, qu'il était souvent impossible de découvrir le lieu de la saignée et l'ouverture assez grande pour donner place à d'aussi énormes morceaux (4). D'autres fois, c'était une pâte composée de cervelles de volailles, de jaunes d'œufs, de feuilles de roses pilées ensemble, et cuites à petit feu avec de l'huile, du garum et du vin (5). A la vue de ces ragouts succulens, les convives s'agaçaient l'appétit avec des cigales et des raves (6). C'est alors sans doute que Philoxène demandait aux dieux d'alonger son cou comme celui de la grue, afin que les friandes

(1) Pour toutes ces qualités acquises chez les cuisiniers, voyez Athenée, l. VII, ch. XI, et Salipatrum in eodem, l. IX, ch. V.

(2) Athenée, l. VII, ch. XI.

(3) Ibid. l. IX, ch. VII.

(4) Ibid. l. IX, ch. V.

(5) Ibid.

(6) Ibid. l. IV, ch. VI.

bouchées eussent un peu plus long trajet à parcourir depuis le palais jusqu'à l'œsophage (1); c'est alors que le gosier d'Hercule rendait un bruit sourd, que ses joues claquaient, que ses dents rétentissaient les unes contre les autres, et qu'aux sifflemens de son nez, ses deux oreilles s'agitaient en cadence (2); et c'est en rêvant sans doute à ces impressions délicieuses, que Cambletta, roi de Lydie, se jeta sur son épouse, pendant qu'elle dormait à ses côtés, et l'avala si bien, qu'à son réveil il ne trouva plus de sa compagne chérie qu'une seule main adhérant encore à son gosier (3).

De copieuses libations de vins du Thase ou d'Apumée venaient bientôt faciliter d'aussi gigantesques déglutitions ; car, de tous les temples consacrés aux dieux, celui de *Bacchus droit* était le moins fréquenté par les joyeux enfans de Vénus et de Minerve (4). C'était Bacchus chancelant, Bacchus paré de lierre et des grelots de la folie, qui recevait tous leurs hommages. Dix-huit espèces de coupes différentes faisaient ruisseler son jus dans les festins : les Athéniens se servaient de la corne d'argent ; il fallait à leurs épouses de larges vases dont la puissante rotondité se modifiât en grâcieux contours (5). A Rome, les convives devaient vider autant de coupes qu'il y avait de lettres dans les noms de leurs amis et des personnes qu'ils voulaient honorer.

> Mevisa sex cyathis, septem Justina bibatur,
> Quinque Lycon, Lyda quatuor, Ida tribus (6).

On employait les vins de Rhodes avec de la myrrhe, du baume et du safran pour diminuer les effets de l'ivresse (7); et, néan-

---

(1) Aulu-Gelle.

(2) Fremunt intùs fauces; strepunt buccæ : morales dentes sonant; sibilat naribus ; aurem utramque movet. (Epicharm, in Athen. l. x c. 1.)

(3) Xanthus, in Athen. l. x, ch. III.

(4) Ορθο Διονυσον (Athenée. l. II, ch. 1.)

(5) Athenée, l. XI, ch. IX.

(6) Martial, l. I.

(7) Athenée. l. XI, ch. III

moins, qui ne sait l'effet de ces lotions irritantes sur les héros d'Eschyle? qui ne sait comment les ustensiles dont s'était muni leur sage prévoyance devenaient d'affreux projectiles qui volaient en hideux éclats sur leurs têtes (1)? Si l'appétit du convive le trahissait avant l'heure; si, rouge et hébété, il ne pouvait plus assouvir que des yeux sa cupidité vorace, les bains étaient là, et le malheureux, plongé jusqu'au cou dans une eau brûlante, faisait panse nouvelle.

Tel est le tableau inoui que nous présente Athénée, et prenez garde que ce n'est là qu'un petit nombre de faits pris au hasard parmi les nombreux feuillets de son volume; prenez garde que ce n'étaient pas des excès isolés, des orgies de tavernes dont se repait seulement la canaille; c'était Philippe, Alexandre de Macédoine, les Denys, les Antiochus et tout le peuple frivole d'Athènes, de Corinthe, de la folle Alexandrie; c'etaient les sénateurs, les consulaires, les empereurs de Rome; c'étaient les poètes, les philosophes! Sophocle et Euripide s'adonnaient aux plus dégoûtantes turpitudes (2), Platon était de mœurs impures (3), Socrate se laissait facilement entraîner aux plus honteux écarts (4), et les lieux de réunion des sophistes étaient hautement réputés pour des écoles de débauche. Lisez maintenant Lucien, et ses récits n'auront plus rien pour vous d'exagéré. Lucien introduit dans un de ses dialogues un certain Lycinus, qui demande à son ami Philon des détails du banquet donné par Aristonète pour célébrer le mariage de sa fille Cléanthis avec un philosophe. Les convives appartenaient tous aux écoles des sages; c'étaient des disciples de Platon, de Zénon, de Pythagore, de Diogène, quelques grammairiens et des rhéteurs. La discussion roula d'abord sur des matières philosophiques; mais bientôt on se contredit, on s'échauffa, et le festin dégénéra en un combat d'orgueil, d'indécences et d'inepties. Eh! que pouvait-on attendre d'une époque où les hommes les plus froids, les

(1) Athenée, l. I.

(2) Athenée, p. 604.

(3) Diogène-Laert, liv. III.

(4) Lucien, *Les Sectes à l'encan*

caractères les moins passionnés avançaient bonnement que la volupté élève l'âme et donne plus de ressort à ses facultés ; où l'on citait, pour preuve de ce fait, les Mèdes et les Perses, les plus voluptueux, disait-on, et en même temps les plus courageux des barbares ! On prétendait de la même manière que c'était lorsque le luxe florissait à Athènes, que les citoyens se vêtissaient de tuniques de pourpre, enjolivaient leur front et leurs cheveux de cigales d'or, et se faisaient suivre d'esclaves portant des plians, afin de pouvoir reposer, quelque part qu'ils voulussent, leurs membres endoloris ; que c'était alors que la puissance de la république jeta le plus vif éclat (1).

La société payenne ne reposait que sur le despotisme, et rien au monde comme le despotisme pour abrutir les sentimens, énerver les traditions domestiques, et vous créer une nature vaniteuse tout étrangère aux impressions et aux besoins des autres hommes. Le despote n'appartient plus à l'espèce humaine ; il se regarde lui-même comme bien au-dessus, et, de son côté, l'espèce humaine le repousse comme une de ces monstruosités qui sortent des règles de la nature, et déforment quelquefois jusqu'à la plus dégoûtante laideur les plus beaux ouvrages. Parce que Dieu gouverne le monde sans autre règle que son éternelle justice, le despote s'imagine être un petit dieu ; parce que les desseins de Dieu sont impénétrables, qu'il épargne ou frappe comme au hasard le probe et l'impie, le despote frappe en ne suivant que son caprice ; que lui importent la douleur, les remords, la vertu ? sait-il ce que c'est que tout cela ? a-t-il pâti dans la misère ? a-t-il souffert, pleuré, épanché ses maux dans le sein d'un ami ? ivre de débauches, prévenu dans ses désirs, enivré de séductions et de flatteries, a-t-il jamais éprouvé de ces angoisses palpitantes de l'âme, qui vous apprennent quel bien c'est que la vertu ? son cœur a-t-il jamais battu sur un autre cœur ? n'est-il pas le maître ? le sort ne lui a-t-il pas donné la force ? Approchez donc, esclaves, combattez pour le plaisir du

(1) Athenée, l. XII, ch. I.

Voluptati certe quicumque student et delicatè sibi vivendum esse constituunt, magnanimi sunt.

maître; que les coups retentissent, que le sang coule pour donner plus de saveur à ses festins. Vous hésitez, vous tremblez, lâches! Et ne voyez-vous point ce sourire amer qui plaisante en se jouant de votre imbécile pusillanimité! Marchez donc, lacerez-vous, tuez-vous, ou les panthères et les murènes feront justice de votre peu d'aptitude à récréer celui qui vous a payés. Que la poudre de safran efface maintenant les traces de sang dans l'arène; que les parfums de la rose fassent oublier l'odeur du combat. Venez, joueuses de flûte, danseuses de l'Ionie, que vos pas cadencés se marient à la voix du théorbe; rejetez cette tunique dont les plis ondoyans altèrent la grâce de vos mouvemens et la volupté de vos attitudes. Vous rougissez? et n'êtes-vous donc pas esclaves! vos biens, votre honneur, votre vie n'appartiennent-ils pas à votre maître? n'avez-vous pas été acquises au poids de l'or de quelque marchand de Syrie?....... Le despote, dans la société payenne, c'était l'homme des hautes classes, planant, comme le vautour, au-dessus d'une longue échelle de servitudes, dont la femme, même libre, n'occupait que le premier degré.

Que la femme commît une faute, et l'épée de Damoclès ne restait pas vainement suspendue sur sa tête; mais l'homme! ah! l'homme! gloire au seigneur et maître! A lui le sceptre et le glaive, à lui les plaisirs et les orgies! La femme n'était pour lui qu'un inconvénient qu'il fallait subir comme on subit la peste et la famine. « Citoyens, disait Metellus aux Romains pour les engager à se marier, si nous pouvions être sans femmes, il n'est pas un seul homme qui voulût se charger d'un pareil embarras; mais puisque, d'après l'institution de la nature, d'un côté il n'est pas possible de vivre sans peine avec elles; et que, de l'autre, elles sont absolument nécessaires à la propagation de l'humanité, ayons plutôt devant les yeux l'intérêt public qu'un déplaisir particulier (1). » Caton avait mis la dernière main à ce système: « Si tu trouves ta femme en adultère, écrivait-il, tu peux, sans rien craindre, la tuer, indépendamment même de la sentence du juge. Si c'est elle qui te surprend en pareille faute, *il ne lui est pas même permis de te montrer au doigt* (2). »

(1) Aulu-Gelle.
(2) *Ibid.*

Que voulez-vous, bon Dieu! qu'il advint de la morale avec de tels principes? Que voulez-vous qu'il advint d'une société où le bien et le mal n'étaient appréciés que suivant le sexe et la qualité des personnes? Vous vous plongez librement dans le vice, parce qu'aucune autorité au monde n'est supérieure à la vôtre. Eh bien! prenez garde, ce sexe si inférieur à vous, que vous méprisez, que vous humiliez, que vous traquez, n'est pas sans moyens de vous subjuguer, vous orgueilleux et farouche. Vous le réduisez à employer la séduction, eh bien, il l'employera; il n'a qu'un seul élément de puissance, mais cet élément sera terrible : vous filerez la quenouille aux pieds d'Omphale, et Omphale rira, vous lui prodiguerez les sermens, et Omphale rira encore. Ses attraits deviendront pour elle une spéculation comme votre force a été une spéculation pour vous. Dites-moi donc ce qui pourrait l'arrêter? vos lois, vos menaces? Et n'êtes-vous donc pas les premiers qui l'excitiez à les enfreindre? Vous avez voulu l'annihiler, et pouvez-vous, après cela, vous étonner qu'elle use largement du seul mode d'influence qui lui reste? N'a-t-elle pas vu d'ailleurs la statue de Phryné, honorée par vous à l'égal des dieux dans le temple de Delphes? ne sait-elle pas Corinthe et ses prêtresses de Vénus, et ses offrandes, et ses sacrifices? Pauvres hommes! oh oui, bien pauvres! lorsque, s'enflant comme la voile, ils ne se repaissent que de gloriole et de vent; pauvres, lorsque la fortune les élève, que, flattés, adulés, séduits, ils ne voient qu'eux au monde, qu'eux et leurs intérêts, ne connaissant d'autre justice que leurs plaisirs, d'autre frein que leur caprice; pauvres lorsque, travaillés de ce besoin de félicité qui nous tourmente, épuisés de recherches et d'orgueil, fatigués, blasés, ne voulant adorer d'autres dieux que leurs passions et en trouvant partout un autre, ils flottent à tout vent de doctrine, chancelans comme les convives après les joies du festin. Et la société s'en allait croulante, et la dépravation gagnait de proche en proche, et il n'y avait plus ni lois, ni sagesse, ni dieux.

Athénée se complait au livre V de ses *Deiphosophistes* à nous faire la description d'un vaisseau construit pour Hiéron par Archimède. Les cordages en étaient sculptés en relief, les clous y étaient d'airain; il était à vingt rangs de rames, et l'aménagement intérieur égalait la magnificence des palais. On y trouvait des gymnases,

des bibliothèques, un jardin tout émaillé de fleurs, des treilles arrondies en bosquets; puis un temple splendide, pavé d'agathes : les portes en étaient de cèdre et d'ivoire; des tableaux, des statues, de larges coupes, tout ce que le luxe le plus effréné avait pu inventer de magnifique, s'y trouvait prodigué; c'était le lieu consacré à la débauche (1). Ces lieux se multiplièrent, lorsque vint l'empire des Césars et sa décrépitude; c'était un privilége que des villes entières se disputaient, et *l'abomination régnait dans ces lieux où l'on n'avait plus la liberté d'être chaste* (2). Il fallut voir alors ces graves sénateurs, ces consulaires, parcourant les rues avec leurs esclaves et leurs bouffons.... Devant ces familles oisives marchent d'abord des cuisiniers enfumés, ensuite des esclaves avec les parasites. Le cortége est fermé par des eunuques vieux et jeunes, pâles, livides, affreux (3).

Chaque jour resserrait de plus en plus les liens de l'esclavage, cette cause si active d'immoralité. Qui ne sait l'édit d'Auguste, par lequel, lorsqu'un citoyen était tué, tous les esclaves qui se trouvaient sous le même toit que lui, et dans un lieu assez proche pour qu'on pût y entendre la voix d'un homme, étaient indistinctement condamnés à mort. Ceux qui auraient, dans ce cas, donné asyle à l'esclave, eussent été passibles de la même peine. On avait alors pour principe que *rien de probe, rien de juste ne pouvait germer dans l'âme d'un esclave, et que Jupiter avait privé d'une partie de l'intelligence ceux que le destin avait assignés à la servitude.*

Nihil enim probum ac sanum est in animis servorum, nec huic generi hominum, si mens constet, fidendum est : quod nostrorum omnium poëtarum sapientissimus ita pronuntiavit :

> Altisonus mentis privavit Juppiter omnes
> Dimidio, quotquot fatum servire coegit (4).

Et c'est après les chefs-d'œuvre d'Horace et de Terence au mo-

---

(1) Athenée, l. v, t. x.
(2) Salv. de Gubern. Dei, l. VII.
(3) Amm-Marcel, l. XIV.
(4) Athenée, l. VI, ch. XVIII.

ment où le fils d'un affranchi, Pertinax, couvrait de gloire les armes de l'empire, qu'Athénée se plaisait à répéter les beaux oracles du *plus sage des poètes* (σοφοστατος των ποιητων). Qu'importait après cela, qu'il fût versé un peu plus ou un peu moins de sang de ce bétail immonde sans raison et sans intelligence : lorsqu'il s'agissait de venger la mort d'un citoyen, on n'avait pas à craindre que la race en disparût jamais, n'y avait-il pas tel sénateur qui en comptait jusqu'à dix et vingt mille sous sa dépendance (1)?

Les fonctions de ces esclaves étaient disposées de manière à ce qu'aucune loi, aucune peine d'esprit et de corps ne venait troubler la quiétude du maître. Il y en avait pour la chambre, pour le cellier, pour la table, pour tous les biens des champs, la chasse, la pêche, les usines, quelques-uns n'avaient d'autre affaire que de nommer les passans à leur maître (*nomenclatores*); d'autres, d'imposer silence aux esclaves (*silentiarii*); d'autres, d'indiquer chaque matin au maître, le jour où l'on était des kalendes, des ides où des nones (*servi ab ephemeride*); les médecins, les secrétaires, les portiers, les entremetteurs, les copistes étaient pris parmi les esclaves. Chez quelques peuples on enchaînait les esclaves *balneatores* aux baignoires, de peur qu'ils ne répandissent sur vous avec trop de précipitation le nard de Cyzique, ou frotassent durement de la brosse d'ivoire vos membres échauffés et assouplis (2).

Les bains étaient des monumens de luxe public à Rome, ils étaient précédés de jeux de paume où l'exercice dilatait les pores, et vous préparait aux lotions onctueuses qui allaient suivre. Le bain était de tous les jours ; c'était le préliminaire indispensable des repas ; vous choisissiez parmi les nombreuses salles, celles qui répondaient le mieux à votre tempérament et à la saison. Il y avait le *Frigidarium* où l'eau glacée ruisselait dans de larges cuves ; le *Tepidarium* qui vous pressait d'une chaleur douce et pénétrante, le *Caldarium* dont l'onde bouillante amollissait la peau, distendait les vertèbres, et faisait filtrer par tout le corps la force et la vie. Les vapeurs brûlantes du *Laconicum* provoquaient la transpiration,

(1) Athenée, l. VI, ch. XVIII.

(2) Ibid. l. XII, ch. III.

et faisaient sourdre à la place d'humeurs malfaisantes un sang limpide et pur. Or, quand la fatigue avait cédé à ces moëlleux topiques; quand les articulations jouaient sans effort; qu'il y avait plus de vigueur, plus de grâce, plus de souplesse dans toute l'économie; alors enveloppé de moëlleux tissus, on vous portait à l'*Unctuarium.* Là étaient rangés le nard, la myrrhe, l'iris de l'Elide, l'huile onctueuse et rosée de Capoue, le safran de Cilini, la lambrusque de Chypre, l'huile de coing, la pâte de marjolaine, et cet onguent parfumé qu'avaient inventé les joyeux fils d'Athènes, et dont le secret, comme les mystères des dieux, ne fut jamais divulgué aux autres peuples (1).

Jetons maintenant un voile sur les infamies dont les thermes étaient le théâtre; Adrien et ensuite Marc-Aurèle crurent y remédier en ordonnant que les bains des hommes fussent distincts de ceux des femmes; digue impuissante que le torrent culbuta en un jour! Dans une telle extrémité, au milieu d'une telle décrépitude, qu'elles étaient à plaindre les âmes dont une existence toute matérielle n'avait pas encore complètement abruti les généreuses inclinations! Qu'elles étaient à plaindre, lorsqu'on les voyait errant de superstitions en superstitions, et s'adonnant tremblantes à toutes les pratiques de la magie, plutôt que de ne croire à rien! Adrien avait un de ces caractères tourmentés et inquiets. La pensée de l'avenir, de l'avenir sombre, impénétrable, l'accablait de ses poignantes terreurs. Qu'allait-il trouver, qu'allait-il devenir à cet instant fatal, où un souffle qui s'arrête, une palpitation inachevée, quelque chose de moins qu'un soupir marque l'écueil où vient échouer toute une vie d'illusions et de folies? Vénus viendra-t-elle à sa rencontre? Soutiendra-t-elle son courage abattu, cette Vénus à qui il a dédié des temples magnifiques, et au culte de laquelle chacune de ses actions est un nouvel hommage? Reverra-t-il Antinoüs beau comme au premier jour, ce dieu de fabrique impériale, tout souillé des débauches d'Antium? Ou bien Sabine, cette épouse qu'il a élevée au rang des dieux, après l'avoir emprisonnée; malheureuse Sabine qu'il a délaissée, calomniée, elle qui lui avait apporté la

---

(1) Athenée, l. XII, ch. III.

couronne, et qui évitait de devenir mère, dans la crainte que ses enfans ne fussent un jour les fléaux du monde.

Adrien passait les jours triste et abattu ; il semblait que chacun lui disputait le peu de vie qui lui restait encore, à voir sa jalousie haineuse et concentrée. Il appelait des devins de Thessalie, recueillait les livres d'Apolonius de Thyanes, puis le lendemain, il voulait élever des temples au Christ, puis c'était le culte de Vénus qu'il impatronisait dans la grotte de Bethléem et sur le calvaire. Il avait voyagé, interrogé les sages ; il avait édifié des monumens splendides, de riches palais ; il avait cherché l'énigme du monde dans la science et la philosophie ; et voilà que tout tremblait sous lui, tout lui échappait comme l'eau à la bouche de Tantale : tout, vie, grandeur, croyances, plaisirs ! Le désespoir le rend alors sanguinaire comme aux premiers jours de son règne ; il faut des sacrifices, peut-être des hécatombes pour porter la lumière aux yeux de l'empereur. Eh bien ! les hécatombes ne manqueront pas. Sainte Symphorose meurt comme Antinoüs pour détourner les maux qui semblent menacer la tête impériale. Dans un accès de fureur, Adrien ordonne de massacrer plusieurs membres du sénat, et sans la sage piété d'Antonin, Rome eût vu encore une fois le sang de ses plus vertueux citoyens ruisseler sur ses places. Il y avait à peine quelques années que Falcus et son aïeul Servien avaient été conduits à l'échafaud sous le vain prétexte d'avoir blâmé l'adoption de Venus ; Servien avait levé les mains au ciel : « O dieux, s'était il écrié, vous savez que je suis innocent, la vengeance que je vous demande, c'est qu'Adrien soit réduit à implorer la mort sans pouvoir l'obtenir. » Et cette imprécation recevait déjà son entier accomplissement.

La maladie d'Adrien était une sorte d'hydropisie dont les douleurs cuisantes ruinaient de jour en jour ses forces, mais sans rien ôter à son esprit de sa lucidité accoutumée. Il y a de ces maladies accablantes qui vous abattent du premier coup ; c'est un paroxysme d'un instant, et dont la violence s'attaque si cruellement à toutes vos facultés, qu'il ne saurait laisser de place aux angoisses morales. Mais voir la mort s'approcher lente, avec son interminable agonie ; sentir ses idées, ses perceptions, ses espérances s'en aller une à une ; assister à la décomposition morale et physique de cet être

que vous avez adoré ; et puis voir qu'autour de vous rien ne change, que la nature est toujours belle, l'air embaumé de parfums, que les jours, à votre mort, sont brillans et purs comme aux premières heures de vos plaisirs ; voir tout cela, comme si vos tourmens n'étaient rien pour le monde, vos tourmens à vous puissant, riche, empereur ! comme si le grain de sable qui court sur la grève, la vague qui roule imposante et solennelle étaient de plus grands événemens que vos souffrances ; car eux du moins ils font du bruit ! puis attendre cette heure poignante, irremédiable, où il n'y aura plus de mystères pour vous que les mystères troublent et agitent ; puis râler, râler encore, savourer à petites gorgées la coupe d'absynthe, quel supplice, quel enfer pour l'âme incertaine et épuisée ! Mieux vaut se bander les yeux et se lancer à l'aveugle au fond du précipice. A quoi bon vouloir sonder un abyme que les regards ne peuvent pénétrer ! C'est un coup de dé qu'il faut jouer vite, vite, en se confiant aux chances de la fortune ; à moi donc, mort que je redoute ! à moi ! à moi ! Et rèvant cela, Adrien demandait du poison, un glaive, quelque chose qui pût lui donner la mort.

Mais Antonin veillait comme un pieux gardien auprès de son vieux père. Il défend d'obéir à ses ordres, et le protège contre l'égarement de sa raison. Cependant Adrien souffre d'insurmontables douleurs ; il appelle un esclave, se dépouille, lui trace avec un pinceau la place où il faut frapper ; l'esclave promet, hésite, et s'enfuit. Une vieille est introduite ; elle a été avertie en songe de détourner l'empereur du suicide parce qu'il doit recouvrer la santé. Ayant négligé d'obéir à cet ordre divin, elle est devenue aveugle ; mais dans une seconde révélation, on lui a annoncé que l'usage de ses yeux lui reviendrait, sitôt qu'elle aurait accompli sa mission. Les paroles dites, la vieille se frotta de l'eau d'une fontaine sacrée, et la vue lui fut aussitôt rendue. Adrien est ébranlé par cette scène bizarre qu'Antonin avait secrètement préparée afin d'apaiser son âme superstitieuse. Il quitte Rome, se fait porter à Baïes ; et là fatigué de lutter sans cesse contre la volonté impénétrable du destin, il cherche dans d'irritans plaisirs, la paix que jusqu'alors il n'y avait pas trouvée.

Baïes, lieu d'enchantement et de folies ; bruyante, joyeuse, retentissante des accords mélodieux qui se marient le soir à la grande

voix de la mer de Naples ; tout près de là, Cicéron était venu souvent méditer dans une cahute qu'il appelait son *académie ;* Marius, Pompée, César, y avaient édifié d'immenses châteaux, *non villas, sed castra* (1). Les rives de Baïes, les côteaux de Puteoli, le cap Misène avaient vu passer successivement Hortensius et sa mâle éloquence, Lucullus et la prodigalité de ses festins, le triumvirat de César, Lépide et Antoine ; la conspiration ardente de Pison ; puis Néron, Caligula, Agrippine, et les murènes de Domitien. C'est là qu'Agrippine se sauva à la nage de l'infâme vaisseau de son fils ; c'est là que mourut Marcellus et que pleura Octavie.

> Heu! miserande puer, si qua fata aspera rumpas,
> Tu Marcellus eris!

Mais aujourd'hui, ville charmante, elle ne connaît plus que l'ivresse des festins et l'éclat bruyant des orgies ; aujourd'hui les sénateurs, les courtisanes sillonnent le golfe de leurs barques peintes ; chaque été les ramène autour de ses fontaines sulfureuses, et chaque été l'épuisement et le remords viennent y chercher de la fièvre et de l'oubli. Oh ! que la nature est belle sous ce ciel de Baïes ! que l'air y est transparent et pur ! que la mer s'y berce avec amour, cette mer que voulut dompter Caligula, et qui a mis au néant jusqu'aux vestiges de son orgueil ! Qu'il y a de beautés et de richesses dans ce vaste amphithéâtre, que dominent les colonnes corinthiennes du temple d'Auguste, le tombeau d'Agrippine, le temple des Nymphes ; puis qu'il s'incline en demi-cercle jusqu'à la ville, au golfe, aux bains de Vénus, tout parfumés, tout ornés de bas-reliefs où reparaissent aux yeux les scènes des orgies ! De la joie douce, des chants, du plaisir ! chassons les terreurs et la crainte ! et Adrien revenait à tout l'égarement de ses vieux jours, et il opposait aux angoisses qui l'oppressaient une raillerie moqueuse, et il chantait, le malheureux !

> Animula vagula, blandula,
> Hospes comesque corporis,
> Quæ nunc abibis in loca

---

(1) Senèque.

Pallidula, rigida, nudula;
Nec, ut soles, dabis jocos.
Ma petite âme, ma mignonne,
Tu t'en vas donc, ma fille, et Dieu sache où tu vas!
Tu pars seulette et tremblotante, hélas!
Que deviendra ton humeur folichonne?
Que deviendront tant de jolis ébats (1)?

Les plaisirs se succèdent pour lui; la mort se hâte; le 24 janvier est son dernier jour; et le lendemain les jeux furent plus brillans à Baïes, les joies furent plus vives. Transporté à la maison de Cicéron, le cadavre de l'empereur y fut brûlé par ordre d'Antonin, puis ses cendres vinrent prendre possession du monument gigantesque qu'il s'était fait construire sur les bords du Tibre, car le tombeau des empereurs était plein. Cependant l'irritation concentrée pendant la vie d'Adrien éclate avec fureur; le sénat veut lacérer ses actes et livrer à l'infamie sa mémoire : *L'un de ces actes est mon adoption*, s'écrie Antonin, *vous le casserez donc, je ne suis point votre empereur!* Ces paroles d'un prince justement chéri sont accuellies avec respect. Antonin fait sortir de prison les sénateurs qu'on croyait immolés, et attribuant cette généreuse clémence à Adrien, il parvint à calmer l'orage. Quelques jours après l'apothéose du prince défunt fut célébrée avec magnificence; le sénat et le peuple y assistèrent, et l'encens fuma à grands flots sur les autels du nouveau protecteur de l'empire, tandis que son âme nue et palpitante criait *merci* à la justice de Dieu.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

---

(1) Charmante traduction de Fontenelle.

REMARQUES CRITIQUES

Sur le Répertoire des connaissances usuelles, ou Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture; trente-unième et trente-deuxième livraisons.

Nous avons déjà émis notre jugement sur les premières livraisons de ce dictionnaire (1), et notre critique consciencieuse et motivée a déplu. Nous ne laisserons pas de signaler avec la même franchise les écarts, et, disons-le, les bévues de plusieurs des écrivains qui travaillent à ce recueil. On nous dit à l'article *Conversation* que l'on se propose de combattre dans ce livre les préjugés par les préjugés. C'est une fort mauvaise méthode. Remplacer une erreur par une autre n'est pas le moyen d'arriver à la vérité. La lumière peut-elle sortir du sein des ténèbres? Malheureusement les écrivains que nous avons en vue ont un tort plus grave encore. Ils substituent des préjugés à des vérités, et l'on peut dire que leur répertoire, au moins dans bien des articles qui se rattachent à la religion, n'est pas à l'usage de ceux qui aiment l'exactitude dans les faits, et la justesse dans les réflexions. Le lecteur va juger si nos reproches sont fondés.

On apprend, à l'article *Conclave*, qu'il règne dans ces sortes d'assemblées, *des brigues continuelles où la fourberie elle-même ne craint pas de se montrer.... que les intrigues*, et *quelquefois les plus basses, s'y croisent dans tous les sens. Il s'agit de conquérir la puissance, et ce sont, d'ordinaire, des vieillards remplis d'ambition qui se l'arrachent à l'envi.* On cite en preuve Léon X et Sixte-Quint. Le premier feignait, dit-on, une maladie incurable, le second se présentait comme un homme prêt à succomber sous le poids des années. Je ne

(1) V. ci-dessus tom. VII, p. 439 et tom. VIII, p. 228.

sais où M. Teulet a pris ce qu'il nous raconte de Léon X ; mais si les cardinaux sont aussi rusés qu'il le prétend, à qui fera-t-on croire qu'ils aient pu être les dupes d'un artifice aussi grossier? Jean de Médicis avait, sans doute, bien d'autres titres pour être placé sur la chaire de Saint-Pierre. Quant à Sixte-Quint, un écrivain, qui faisait profession de chercher plutôt à plaire qu'à être vrai, lui fait jouer, au moment de son élection, une petite scène qui s'accorde mal avec le caractère élevé de ce pontife, mais qui convenait fort à Leti pour l'amusement de ses lecteurs. Voici quelque chose de plus curieux. Le cardinal d'Ossat, en 1314, dit notre auteur, usa d'une autre supercherie. Les suffrages se trouvant partagés entre plusieurs candidats, on convint, à sa sollicitation, de s'en remettre enfin à sa décision ; ce fut alors qu'il se proclama Pape sous le nom de Jean XXII. Assurément, c'est bien mal choisir ses exemples. Il n'y eut point d'élection de Pape en 1314. Le cardinal d'Ossat naquit en 1536, et ne put, par conséquent, se proclamer Pape en 1314. Enfin, il ne fut jamais ni élu ni proclamé, et mourut cardinal sous Clément VIII. Ce fut Jacques d'Euse de Cahors, cardinal-évêque de Porto, qui fut fait Pape en 1316 sous le nom de Jean XXII, et c'est lui qui, suivant Villani, se proclama lui-même, et prononça ces paroles : *Ego sum Papa,* que M. Teulet préte à Sixte-Quint. Mais le récit du florentin Villani est ici démenti par les faits, puisque Jean XXII fut élu à l'unanimité des suffrages, et n'accepta que sur les instances des cardinaux. N'est-on pas bien fondé à déclamer contre les *brigues* et les *intrigues* des conclaves, quand on en connaît si bien l'histoire ?

Passons à l'article *Concordat.* On suppose qu'il en fut conclu un secret entre Léon III et Charlemagne. L'histoire ne dit rien de ce prétendu concordat, mais M. A. soutient qu'il a été trop clairement révélé par les faits ; *œuvre*, ajoute-t-il, *d'une suprématie arbitraire décernée à la cour de Rome, croyance fondamentale et caractéristique de l'ultramontanisme, et qui le sépare radicalement du catholicisme.... œuvre vigoureusement soutenue par les intrigues et les criminelles manœuvres de toute la milice ultramontaine, enrégimentée en congrégations*

monastiques et laïques, à la tête desquelles ont toujours figuré les enfans de Loyola, et maintenue finalement par le fameux concile de Trente. Ainsi, cette suprématie qu'on traite d'arbitraire est bien la suprématie spirituelle, puisque c'est celle qui fut confirmée par le concile de Trente. Il est vrai que les enfans de saint Ignace se sont distingués par leur zèle à défendre cette primauté du Siége apostolique, mais assurément il leur eût été difficile de *figurer toujours* dans ce dévouement au Saint-Siége, à la tête de tous les ordres monastiques, depuis Charlemagne jusqu'à nous, puisqu'ils n'ont commencé d'exister qu'en 1536 ; c'est-à-dire sept siècles après Charlemagne. Quant à la distinction radicale entre *l'ultramontanisme* et le *catholicisme*, nous dirons à M. A. que, si le dogme de la primauté du Pape, et par là nous entendons primauté d'autorité et de juridiction, si ce dogme était la marque caractéristique de l'ultramontanisme, l'ultramontanisme serait à son tour la marque caractéristique du catholicisme, puisque le Saint-Siége est la pierre fondamentale de l'Eglise catholique. Mais que dire à un homme qui ignore que le célèbre concile de Trente est reçu dans toute cette Eglise, et qui s'imagine qu'on peut lui contester à bon droit le titre de concile œcuménique ou général ; *d'abord parce que l'église d'Orient n'y fut pas représentée ;* puissant théologien ! *et surtout parce qu'il ne fut pas libre ?* En vérité, nous ne savions pas que la représentation d'une église schismatique fût nécessaire pour l'œcuménicité d'un concile ; et l'histoire ne nous avait pas appris que les Pères de Trente n'eussent pas joui de toute la liberté qu'ils pouvaient justement désirer. Nous ne sachions pas même que les écrivains français s'en soient jamais plaint. Mais quand on a découvert dans l'histoire un concordat secret passé entre Léon III et Charlemagne, que ne peut-on pas y trouver ? Seulement, M. A. aurait pu se dispenser de prêter ces absurdités à Fleury. Faut-il s'étonner, après cela, de le voir nous présenter la fameuse constituante *s'efforçant de rétablir l'antique puissance du catholicisme par sa constitution civile du clergé,* qui renversait l'Eglise de fond en comble ?

« Nous sommes convaincu, après cinquante ans d'études et

de méditations indépendantes, dit M. A. en terminant son article, qu'un retour aux vrais principes de l'Eglise catholique est la clef de voûte pour l'édifice des réformes politiques et sociales déjà opérées, ou que réclame encore l'intérêt de l'humanité. Ceux qui en douteraient n'auraient compris ni l'Evangile ni le christianisme. » Nous doutons fort que M. A. les ait bien compris. Du moins a-t-il fort mal compris la constitution de l'Eglise catholique. Si vous croyez avoir besoin de son concours pour élever l'édifice des réformes sociales, il ne faut pas commencer par ruiner ses fondemens; et c'est la détruire dans ses fondemens, que de n'accorder au Pape qu'une prérogative honorifique, un témoignage de respect et de déférence.

L'article *Congrégation* n'est qu'une virulente déclamation contre toutes les associations religieuses. *L'acte le plus habile de la politique romaine*, dit l'auteur déjà cité, *et en même-temps le plus funeste coup qu'elle ait frappé sur la catholicité, est la création de la société des enfans de Loyola.... La religion et la morale des Jésuites ne laissaient hors de sa sphère de domination aucun genre de superstition et de fanatisme, aucun penchant pervers, aucune mauvaise passion.... C'est à eux qu'on doit tous les complots, toutes les machinations qui soulevèrent et alimentèrent, avec une persévérance infatigable, le fanatisme populaire....* Et où est donc le fanatisme s'il n'est pas dans ces déclamations emportées? *La plus célèbre des congrégations s'est caractérisée par ses œuvres...* Eh! oui sans doute; et ces œuvres ont été passées au creuset, et il n'en est resté pour ses ennemis que d'absurdes ou d'atroces calomnies, comme celles de M. A. Croirait-on qu'il accuse les Jésuites d'avoir enfanté ces scandaleuses compagnies de Flagellans qui parurent aux douzième et treizième siècles, deux ou trois cents ans avant la naissance de saint Ignace? d'avoir encouragé au meurtre des rois, témoins Henri III, Henri IV (et Louis XVI, sans doute)? Je le répète, ces dégoûtantes calomnies ne peuvent flétrir que celui qui ne rougit pas d'y recourir encore. N'en est-ce pas assez pour faire juger l'esprit d'une entreprise à laquelle de tels écrivains sont appelés à concourir?

Ajoutons encore quelques traits. Voulez-vous savoir comment

est présenté l'acte du plus sublime dévouement peut-être dont l'histoire fasse mention, la conduite du clergé français dans l'assemblée nationale : « Le clergé, après l'envahissement de ses propriétés, détruit comme corps politique, dit M. J. P. Pagès, sentit la nécessité de se constituer comme corps religieux (comme s'il ne l'était pas déjà). Il résista à la constitution civile du clergé.... Les évêques publièrent des mandemens pour exciter à la révolte; on voulut faire un schisme, une hérésie, ce n'était *qu'un sacerdoce aux prises avec l'ambition et l'intérêt.* » Voilà tout ce que la prévention laisse d'intelligence pour comprendre ce qui est noble et grand.

L'auteur de la notice sur Condé, M. Durosoir, après avoir adressé à ce grand prince plusieurs reproches plus ou moins fondés, finit par cette réflexion : « Après tout, les hommes de lettres ne peuvent oublier qu'il fut l'admirateur de Corneille, le protecteur de Racine, de Molière, de Boileau, et que si, dans ses dernières années, son esprit à la fois orgueilleux et léger fléchit devant les terribles menaces du catholicisme, il ne fallut rien moins que le génie de Bossuet pour l'amener à une mort chrétienne. » La gloire du grand Condé serait donc bien obscurcie par *sa mort chrétienne*, si le génie du grand Bossuet qui l'y disposa ne devait lui faire pardonner cette *faiblesse* de ses dernières années !

Nous n'avons pas cité assurément tout ce qui pourraît être l'objet d'une juste censure dans le seizième tome du *Dictionnaire de la Conversation*. Nous ne prétendons pas non plus que tous les articles qui traitent quelque point de doctrine religieuse soient également répréhensibles; tous ceux de l'Encyclopédie ne l'étaient pas. Mais nous disons que, dans la plupart de ceux qui se rattachent à la religion, on peut juger de la justesse des réflexions par l'exactitude des faits, et de l'exactitude des faits par les traits que nous avons cités et que nous pourrons citer encore. Nous nous proposons d'examiner incessamment l'article *Constantin*, signé d'un académicien. — *L'Ami de la Religion*, n° 2426.

Défense de la Morale catholique contre l'Histoire des Républiques italiennes de Sismondi ; par Manzoni : traduite de l'italien par l'abbé Delacouture (1).

Le talent peut nous plaire lorsqu'il met en scène de grands événemens et nous peint de nobles caractères, lorsqu'il nous retrace, dans un récit plein de grâce et de naturel, l'esprit et les mœurs d'un peuple et d'une époque de l'histoire; mais on aime surtout à le voir prendre en main la défense de la vérité, dissiper les nuages dont on voulait l'obscurcir, pour découvrir aux hommes la voie du vrai bonheur. M. Manzoni, auteur de poésies diverses et d'un roman historique qui ont répandu son nom dans toute l'Europe, n'est pas de ces littérateurs tellement épris du charme des belles-lettres qu'ils négligent les connaissances qui importent le plus à l'homme. M. Manzoni a fait une étude approfondie de la religion, de ses dogmes et de ses préceptes. Lorsqu'il a rencontré, dans l'*Histoire des Républiques italiennes*, le tableau qu'on y présente de la doctrine morale catholique, il s'est étonné de la trouver si différente de celle que l'Eglise propose à ses enfans. Il a voulu montrer que cette morale bien connue est à l'épreuve de toutes les objections, et que toutes les censures qu'on prétend faire retomber sur elle ne servent qu'à mieux faire éclater la sagesse et la perfection qui la caractérisent.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en commençant par leur donner quelques détails sur un écrivain qui se recommande encore moins par son talent que par la manière dont il l'emploie.

M. Alexandre Manzoni est né à Milan en 1784; sa mère est fille de Beccaria, auteur du traité *des Délits et des Peines*. Son goût pour la poésie se manifesta de bonne heure; et, à peine

(1) Paris, chez Gaume, frères. in-12.

âgé de vingt-deux ans, il se fit connaître dans le monde littéraire par son épître à sa mère, sur la mort de Carlo Imbonati. Cet opuscule fut publié à Paris, où l'auteur se trouvait alors, et où il demeura pendant quelque temps.

De retour à Milan, il s'unit à une protestante, qui, peu de temps après son mariage, embrassa la foi catholique. C'est à elle qu'est dédiée *Adelessi*, l'une des deux tragédies que M. Manzoni a données au public. L'autre est intitulée : *Carmagnola*. M. Manzoni, dont la plume ne sait pas s'écarter des règles que prescrit la religion et la bonne morale, a banni de ses tragédies ces intrigues d'amour, dont presque tous les poètes croient ne pouvoir se passer. Il a pensé que la tragédie, au lieu d'allumer dans le cœur de l'homme de dangereuses passions, ne devait servir qu'à inspirer de grandes pensées et de nobles sentimens. Nous devons surtout nommer ici les hymnes sacrées que la piété et le goût désireraient seulement trouver plus nombreuses; le recueil des poésies de M. Manzoni n'en offre que cinq sur les principales fêtes de l'année; les pensées et l'expression poétique nous en ont paru également admirables.

L'ouvrage qui a peut être le plus contribué à la réputation de M. Manzoni est son *Histoire milanaise des Fiancés* (1). C'est un roman historique où l'auteur s'est proposé de représenter l'état de la société en Lombardie vers le commencement du xvie siècle. Il est difficile de raconter avec plus d'intérêt, de décrire avec plus de simplicité, de grâce et de naïveté, de porter dans la peinture des caractères un tact plus fin et plus délicat. Ce qui augmente l'intérêt de ce livre, c'est qu'il peut être parcouru tout entier sans aucun danger pour la vertu. Ce n'est pas un de ces ouvrages où l'on soit obligé de supprimer des phrases, des pages et même des chapitres, et de sacrifier les agrémens de l'esprit à l'intérêt des mœurs. Un traducteur n'y est jamais réduit à se substituer à son original. M. Manzoni a voulu montrer l'heureuse influence de la religion dans la

(1) V. ci-dessus tom. II, p. 57 et 488.

société, et il l'a fait d'une manière convenable au but qu'il avait en vue. Le dernier des ouvrages que M. Manzoni ait donnés au public, est celui que nous annonçons. M. Manzoni a fait un second voyage à Paris en 1820. Du reste cet illustre écrivain mène, dit-on, une vie fort retirée et fort studieuse; passant la plus grande partie de l'année dans sa villa de Brussano, à cinq lieues de Milan.

A tous les sentimens d'une âme élevée, M. Manzoni joint un attachement sincère à la religion, il a le bonheur de croire aux vérités saintes qu'elle nous propose, et il a le courage de pratiquer ce qu'il croit. Cette fidélité à des préceptes qui humilient l'orgueil et contrarient toutes les passions du cœur humain, ne saurait plaire à tout le monde. Un journaliste qui, dans un recueil mensuel (1), a donné dernièrement au public une notice assez longue sur M. Manzoni, en paraît singulièrement attristé. Avoir du talent, un esprit au-dessus du commun, et être catholique, et surtout catholique *dans sa vie comme dans ses écrits*, au siècle où nous sommes, au milieu de tant de lumières; c'est une chose que M. D. ne peut ni comprendre ni digérer. Pour se consoler, il décide que M. Manzoni n'est pas un talent de première ligne. Que n'a-t-il adopté les idées et les doctrines de M. D., supposé qu'il en ait d'arrêtées? Mais non, M. Manzoni a eu la simplicité d'examiner et la faiblesse de trouver concluantes des preuves qui ont convaincu Descartes, Pascal, Bossuet, Leibnitz; dès-lors le défenseur de la morale catholique n'est plus qu'un homme de transition. Effectivement, il s'est attaché à une religion qui existe seulement depuis dix-huit cents ans, et qui, par une autre religion dont elle n'est que le développement, remonte à l'origine des temps. Dieu sait ce que dureront les systèmes de M. D. quand ils paraîtront. Le monde en a vu bien d'autres qui n'ont pas attendu, pour tomber et disparaître, toutes les épreuves dont la religion a triomphé.

Le docte critique, passant en revue les ouvrages de M. Man-

(1) *Revues des Deux-Mondes*, livraison de décembre.

zoni, dit quelques mots du traité *de la Morale catholique*. Il ne peut s'empêcher d'avouer (ce qui est assez remarquable et ne laisse pas de faire quelque honneur à sa bonne foi), il reconnaît, dis-je, que, *les textes une fois admis de part et d'autre comme divinement révélés*, le catholique a raison en droit et le protestant est vaincu. Mais il y a dans l'ouvrage de M. Manzoni une proposition qui le scandalise étrangement. « Toute idée de réforme dans la foi, dit le défenseur de la morale catholique, est chose impossible et impie. » « Flétrir du nom d'impie, s'écrie M. D., toute tentative de réforme dans la foi, *c'est nier positivement le progrès*, *c'est prétendre*, *par conséquent*, *pétrifier l'esprit humain dans une forme usée et nécessairement transitoire.* »

Ce jeune philosophe ignore donc que la vérité demeure toujours la même et ne connaît pas de changement; que ce qui était vrai hier doit l'être encore aujourd'hui, et que ce qui est vrai aujourd'hui ne peut cesser de l'être demain? Son progrès à lui consiste donc à rejeter la vérité parce qu'elle est ancienne, pour rouler d'erreur en erreur? Admirable progrès! Quoi! prétendre que l'homme doit se soumettre à des vérités révélées de Dieu, et qu'il ne lui est pas permis d'y rien changer, c'est *pétrifier l'esprit humain?* quel délire! Mais voulez-vous savoir ce que M. D. nous promet à la place du catholicisme qui, suivant sa conviction ferme et inébranlable, n'est plus qu'une forme usée, qui a fait son temps? Il nous promet une statue! « La science, dit-il, fournira à l'art la matière première; l'art taillera la statue et l'idéalisera : de l'alliance inévitable et prochaine de ces deux puissances, trop long-temps rivales, naîtra la religion de l'avenir. » Voilà les belles espérances de cet admirateur du progrès et des lumières du siècle : le monde renoncera au christianisme pour se prosterner de nouveau devant un simulacre. N'en est-ce pas assez pour montrer jusqu'où peut s'emporter une aveugle et présomptueuse raison, ou, comme dit Bossuet, un orgueil qui ne peut souffrir son remède, c'est-à-dire, qui ne peut souffrir une autorité légitime?

« On use, dit M. Manzoni, d'une étrange injustice envers les apologistes de la religion; on écoute favorablement ce qu'on

avance contre elle, et, quand ceux-ci se présentent pour répondre, on leur dit que le temps des discussions théologiques est passé.... Il est permis de parler de dogmes, de rites, de sacremens pour combattre la foi, et cela s'appelle philosophie; mais parler pour la défendre, c'est vouloir faire l'ascétique et le prédicateur. » C'est qu'il est un grand nombre d'hommes qui, suivant l'expression de l'apôtre, aiment mieux leurs ténèbres que la lumière, et qui craignent de voir troubler la fausse paix qu'ils se promettent dans les biens et dans les plaisirs de ce monde. Quant à ceux qui cherchent la vérité de bonne foi, ils seront sans doute curieux de connaître les réponses de M. Manzoni aux objections d'un écrivain célèbre.

M. Sismondi examinant, dans son *Histoire des Républiques italiennes*, les causes qui ont altéré le caractère des Italiens depuis l'asservissement de leurs républiques, assigne pour première de ces causes la religion. Mais comment se fait-il que la religion catholique, étant la même partout, ait produit en Italie un effet si différent de celui qu'elle a produit, par exemple, en France et en Allemagne? Reconnaître l'unité de foi dans l'Eglise romaine, comme le fait M. Sismondi, et lui attribuer dans un pays une influence toute différente de celle qu'elle a exercée dans d'autres, n'est-ce pas une contradiction manifeste? La même doctrine peut-elle faire naître ici des vertus, et là des vices? C'est pourtant ce que soutient l'historien des républiques italiennes. Il présente, comme causes de la corruption de l'Italie, non des coutumes ou des opinions particulières à cette contrée, mais des maximes de morale ou des préceptes ecclésiastiques reçus par toute l'Eglise catholique, et il prétend que les observations qu'il doit faire sur la religion de l'Italie et de l'Espagne pendant les trois derniers siècles, ne doivent pas s'appliquer à toute l'Eglise catholique. Ne faut-il pas, pour mettre en avant de pareilles assertions, compter beaucoup sur la simplicité d'un lecteur? Il est bien manifeste que c'est la religion qui se trouve attaquée dans sa morale par les objections de M. Sismondi, et c'est cette morale et non des opinions privées que M. Manzoni a entrepris de défendre. Il examine donc quelle est la véritable doctrine de l'Eglise sur

l'amour que nous devons au prochain, sur la pénitence, l'abstinence, etc., et il montre que sur tous ces points. M. Sismondi a méconnu l'enseignement de l'Eglise catholique ; qu'il l'a dénaturé, ou qu'il en a tiré des conséquences qui n'appartiennent nullement aux principes. Ainsi, par une méprise assez singulière, cet auteur impute aux théologiens de l'Eglise romaine d'avoir enseigné qu'un seul acte de foi est suffisant pour opérer la justification, ce qui est précisément une des erreurs que le concile de Trente a condamnées dans Luther et dans Calvin. Il prétend sans cesse faire retomber sur la doctrine les travers et les fautes de ceux qui la professent. Mais, dit M. Manzoni, on ne doit demander compte à une doctrine que des conséquences qui s'en tirent légitimement, et non de celles que les passions peuvent en déduire.

Si à chaque conséquence absurde que les passions veulent tirer de sa doctrine, l'Eglise consentait à abandonner une vérité pour cette conséquence, il y a long-temps que l'Eglise aurait perdu toute vérité. *Instruisez toutes les nations*, dit le Sauveur dans l'Evangile, *leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit.* M. Sismondi ne laisse pas, malgré ces paroles, d'avancer que la morale est une science absolument distincte de la théologie, comme si Jésus-Christ n'avait proposé que des vérités spéculatives, sans rien prescrire pour la règle des mœurs. Ce qui peut encore paraître assez surprenant, c'est que l'historien génevois reproche sérieusement aux casuistes d'avoir inventé l'humilité : c'est assurément leur faire beaucoup d'honneur ; mais le Sauveur n'avait-il pas dit à ses apôtres : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur ?*

A propos des abus qui servent de texte continuel aux esprits faux et aux demi-philosophes pour argumenter contre les institutions les plus utiles, M. Manzoui fait cette observation judicieuse : « Le système de l'Eglise n'est ni ne doit être d'extirper les abus, quoi qu'il en puisse coûter, mais de combiner la conservation des choses essentielles avec l'extirpation possible des abus. » Les plans de réforme les plus beaux en apparence, s'ils ne sont réglés par ce principe, ne sont bons qu'à tout bouleverser.

On peut dire que cette *Défense de la Morale catholique* est un modèle de la clarté, de l'exactitude qui doivent régner dans une discussion. L'auteur ne se borne pas à réfuter l'objection de son adversaire, il en prend occasion d'exposer les raisons du point de doctrine attaqué, d'en montrer la convenance et l'utilité. Ce n'est point une discussion sèche et aride. M. Manzoni sait que la vérité doit être présentée à l'esprit et au cœur, qu'il faut faire aimer la vertu pour la pratiquer; et ses paroles respirent l'amour de la vérité et de la vertu, parce qu'il parle de ce qu'il aime. *Pectus est quod disertum facit.* Les chapitres sur les haines religieuses, sur le délai de la conversion, sur les préceptes de l'Eglise nous ont paru surtout remarquables par la vigueur du raisonnement. Il faut avouer que les objections de son adversaire y sont mises en poudre. Les chapitres sur la médisance, sur la modestie et l'humilité sont pleins de réflexions qui supposent une étude attentive et réfléchie du cœur humain. Pour mieux faire sentir le prix de l'humilité, M. Manzoni trace dans la personne de J. J. Rousseau une image frappante des excès de l'orgueil, de ses travers et de ses malheurs.

La plupart des questions touchées par M. Manzoni ont sans doute été traitées par un grand nombre d'écrivains; mais on peut dire que l'illustre auteur les a comme rajeunies par son talent et par des observations pleines d'à-propos, de sens et de justesse. Quant à la traduction, le style nous en a paru naturel et coulant. Il est seulement à regretter qu'une impression un peu précipitée n'ait pas laissé le loisir de faire disparaître certaines inexactitudes qu'il eût été facile d'éviter.

Nous finirons par une citation qui ne trouve que trop son application dans le siècle où nous sommes, et surtout dans le pays où nous vivons.

« Ne croyons pas, lorsqu'il s'agit du clergé, qu'il soit facile d'avoir cet esprit d'impartialité qui devrait nous servir de règle. Croyons bien plutôt que dans le jugement qu'on porte des défauts des prêtres, il n'est que trop facile de céder à des préventions, et que ces préventions viennent d'une malheureuse aversion que nous éprouvons avant tout pour leur ministère.

Ceux qui nous indiquent la voie étroite du salut, qui combattent nos mauvais penchans, qui, par leur seul habit, nous font souvenir qu'il est un juge dont ils sont les ministres, qu'il y a un ministère établi pour remettre et retenir les péchés, qu'il est un modèle qu'ils sont chargés de proposer à notre imitation; ah! l'occasion de les rendre suspects est trop précieuse à la nature corrompue pour la laisser échapper. L'aversion de la chair et du sang pour la loi est trop forte pour ne pas s'étendre à ceux qui la prêchent, pour ne pas désirer de pouvoir dire qu'ils ne la suivent pas eux-mêmes, et que par conséquent nous y sommes encore moins obligés, nous qui devons la recevoir d'eux. C'est en partie cette aversion qui nous porte à faire retomber sur tous le mal que nous voyons dans quelques-uns, à dire que rien ne serait plus respectable que le ministère si les ministres l'exerçaient dignement, et à fermer les yeux quand il s'en présente d'irréprochables, ou à censurer malignement les vertus que nous ne pouvons nier. Ainsi, si l'on ne suppose de l'avarice dans la conduite d'un prêtre zélé, parce que sa pauvreté volontaire et son désintéressement généreux sont trop évidens, on explique cette conduite par le désir de dominer, de diriger, d'acquérir de l'influence et de la considération. Si le zèle est si éloigné de toute intrigue, si droit, si simple, qu'il repousse encore cette interprétation, on y voit du fanatisme, un zèle inquiet et intolérant. Que si le zèle ne respire qu'amour, paix et patience, il ne reste plus qu'à l'attribuer aux préjugés, à la petitesse d'esprit, au défaut de lumière; dernière raison par laquelle le monde explique la perfection de la sagesse et de la vertu. » — *L'Ami de la Religion*, n° 2372 et 2379.

FRAGMENS D'UN ESSAI
SUR L'HISTOIRE DU ROYAUME DES PAYS-BAS,
DEPUIS 1815 JUSQU'EN 1830 (1).

Introduction.

Quelles ont été les véritables causes de la révolution belge? Est-ce le roi des Pays-Bas qui nous a méconnus, qui a provoqué cette catastrophe par son imprudence? ou bien, au contraire, sont-ce les Belges eux-mêmes qui ont trahi leurs propres intérêts, qui se sont montrés ingrats envers leur bienfaiteur, en se soustrayant à son autorité. Notre révolution est-elle une cause de perturbation pour l'Europe; ou la Belgique a-t-elle simplement pris la place qui lui appartenait parmi les peuples? Réunit-elle, aux yeux de la politique et de la raison, les conditions nécessaires pour être indépendante au-dehors, heureuse et libre au-dedans? Sous ce double rapport, ses institutions, son gouvernement, sa situation physique et morale offrent-ils de suffisantes garanties? Cette nation enfin n'a-t-elle pas dépassé dans sa constitution toutes les limites de la liberté? Telles sont les questions que nous adressent, à l'étranger surtout, nos amis et nos ennemis : questions auxquelles on ne répondra jamais bien que par les faits. C'est assez dire qu'il n'appartient qu'à l'impartiale histoire de les résoudre. Le Congrès national avait demandé un manifeste pour justifier aux yeux de l'Europe la révolution belge. Ce manifeste était peut-être impossible alors. Trop court, on ne l'eût pas compris : pour le rendre complet il eût fallu remonter fort haut; il eût fallu retracer le ta-

---

(1) Ces fragmens si dignes d'intérêt ont pour auteur un des hommes les plus honorables de notre pays. Ils sont dûs aux loisirs de M. le Président De Gerlache, et ils nous annoncent la prochaine publication d'un ouvrage qui se distinguera par un esprit d'observation consciencieuse, par une fermeté simple et élégante dans le style.

bleau de cette suite d'erreurs et d'injustices dont nous avons été victimes pendant deux siècles, et combattre beaucoup de préjugés; et nous étions trop occupés de la crise du moment pour faire de la polémique officielle. D'ailleurs une révolution doit se défendre d'abord par le succès, et après le succès, par la persévérance à vouloir ce qu'on a voulu. La Belgique n'a guères produit jusqu'à présent de ces puissans écrivains dont les accens retentissent au loin, et qui rendent la cause d'une nation respectable et sacrée au tribunal des peuples et des rois; et c'est peut-être en partie là le motif des déplorables méprises de l'Europe à notre égard. Il est possible qu'en réunissant la Belgique à la Hollande, les hautes puissances aient cru faire beaucoup pour celle-là. En effet, en l'incorporant à un peuple qui ne pouvait l'accabler par sa supériorité numérique, ils l'appelaient à une existence nouvelle; ils lui faisaient sentir qu'elle était une nation. Quel rôle avait-elle joué en Europe, pendant deux siècles, sous les dominations espagnole et autrichienne? Qu'étaient devenus et son immense commerce, et sa prodigieuse industrie, et ses arts, qui avaient jeté tant d'éclat sous les ducs de Bourgogne et sous Charles-Quint? Bloquée en quelque sorte dans ses étroites limites, par la jalousie de ses voisins, à quoi lui avaient servi le sol le plus riche et le plus beau port du monde? Cependant le principe de vie propre n'était pas éteint parmi les Belges. Aucune nation peut-être n'avait conservé une empreinte plus profonde de son caractère primitif et original; aucune ne s'était montrée, à de longs intervalles, plus semblable à elle-même; aucune n'était demeurée plus attachée à ses vieilles institutions, à ses vieilles mœurs et à ses croyances. Elle pouvait bien oublier, par amour de la paix, ce qu'elle avait été dans le temps de son ancienne prospérité; mais non se résigner à être impunément vexée et opprimée.

Le plus puissant prince de son époque, un roi doué de grandes qualités, que l'histoire a jugé presque hostilement, a prodigué ses trésors et le sang de ses sujets en s'efforçant de soumettre par la violence un peuple qu'il aurait facilement subjugué par la douceur, en respectant ses libertés. « Mais Philippe II, dit le président » Neny, ne voulut jamais assortir son système de gouvernement » au génie et aux mœurs des différentes nations soumises à son

» empire, ni les varier selon les lois de chacune, ainsi que la » justice et la bonne politique l'exigeaient. L'Américain, le Cas» tillan, le Belge, suivant ses principes, devaient être gouvernés » dans la même forme. » Ce peu de mots explique les causes de la révolution du 16e siècle, et la révolution de 1788 et celle de 1830.

En considérant la dissolution du royaume des Pays-Bas comme un mécompte de la part des puissances qui l'érigèrent dans l'intérêt de leur politique, ne doivent-elles pas se reprocher aujourd'hui de n'avoir point stipulé plus de garanties en faveur de la nation dont elles disposaient sans la consulter? L'histoire ne parlait-elle pas assez haut? Et si Guillaume s'est trouvé tout-à-coup dépouillé d'une partie de ses Etats, n'est-ce pas pour avoir suivi l'exemple de Philippe et de Joseph II? Peut-il dire qu'il ait *assorti son système de gouvernement au génie et aux mœurs de la nation belge?* Ne nous a-t-il pas traités le plus souvent *en prince étranger?*

Mon dessein n'est point d'approfondir ici ces graves questions; j'ai cru devoir les indiquer toutefois, parce qu'elles préoccupent nécessairement l'esprit de tous ceux qui veulent étudier ou écrire impartialement l'histoire de nos vingt dernières années. Je dirai maintenant quelques mots du but que je me suis proposé dans cet ouvrage....

Je n'ai pas voulu faire une histoire : les événemens sont trop près de nous, et les personnages aussi : je raconte ceux-là de mon mieux ; je ne me hasarde guères à peindre ceux-ci, mais je les laisse parfois se peindre eux-mêmes par leurs actions et leurs paroles publiques. J'ai beaucoup cité, parce que ne pouvant imprimer un bien vif intérêt à mon ouvrage, je voulais lui donner au moins quelque gravité. J'ai dit le pour et le contre sur le gouvernement hollandais, parce que le ressentiment des haines nationales est déjà fort affaibli; et que le moment n'est pas loin, sans doute, où Belges et Hollandais se rechercheront comme des voisins qui ont besoin les uns des autres. L'histoire est un procès, dont l'écrivain est juge-rapporteur : il doit mettre les pièces sous les yeux du public, qui écoute toutes les parties et décide en dernier ressort.

Depuis son émancipation, la Belgique a eu quelques journées glorieuses; elle a éprouvé aussi de cuisans et d'humilians revers. Si j'ai retracé les uns avec joie, mon patriotisme ne va pas dis-

simuler les autres. Il faut être vrai avant tout : les nations comme les individus s'instruisent à l'école du malheur. Puissions-nous devenir sages, au prix de nos fautes et de nos malheurs passés!!

Quand le moment sera venu, non plus de compiler des matériaux ou des mémoires, comme je le fais ici, mais de composer une histoire complète et détaillée de la révolution belge, on pourra je l'espère, puiser quelques renseignemens et quelques particularités dans cet ouvrage. Pour moi, je l'avoue, mon âme se reporte, non sans quelque douceur, vers cette époque, déjà bien éloignée, où mal compris de nos amis, méprisés de nos ennemis, nous commencions, en si petit nombre, une lutte difficile et périlleuse, dans l'intérêt de ce que la société et l'humanité ont de plus cher et de plus sacré : lutte d'abord inégale; puis grande et forte, par la résistance aveugle et obstinée du pouvoir; puis triomphante avec des succès inespérés, grâces à Dieu, à la patrie et à notre bon droit!...

* * *

Chute de Napoléon. Invasion des Alliés. Réunion de la Belgique à la Hollande.

Cet homme, illustré dès sa jeunesse par ses victoires en Italie; qui fut salué d'une voix unanime, à son retour d'Égypte, du titre de libérateur de sa patrie; qui reconquit la France à main armée, au milieu des discordes civiles et des guerres étrangères; qui la retira de l'abîme de honte et de misère où l'avait plongée la corruption du Directoire; qui lui assura tous les bienfaits de la révolution, dont il s'était rendu successeur et maître, moins la liberté, dont elle était pour le moment dégoûtée; qui fit succéder l'ordre à l'anarchie, reconstitua l'administration, rouvrit les temples, et rétablit l'empire des lois; qui sut rallier autour de lui tous les noms, toutes les capacités contemporaines, pour les faire servir à ses desseins; dont l'intelligence était si vaste et si prompte, la parole si entraînante, et l'action si rapide; qui comprenait aussi bien le mécanisme de la société civile, que l'organisation et la conduite des armées; qui reçut la couronne impériale des mains d'un pape, et força l'orgueilleuse Autriche à lui donner sa fille pour épouse et pour rançon; qui eut les plus puissans rois pour courtisans et pour vas-

saux, et des souverains pour otages et pour prisonniers; qui distribuait et reprenait à volonté les diadêmes, et en dépouillait les vieilles races royales; qui assignait à ses frères et sœurs des apanages en Allemagne, en Italie, en Espagne; qui avait humilié, asservi, ou fait trembler les plus grands princes de l'Europe; cet homme prodigieux, qui semblait avoir enchaîné la fortune même; qui avait tant de fois risqué ses couronnes au jeu sanglant des batailles, les joua toutes une dernière fois, et les perdit toutes. Il avait reçu du Ciel une mission de réparation : tant qu'il suivit sa voie, il fut grand; quand il en sortit, il s'égara; et il fut brisé. Napoléon n'avait trouvé de résistance insurmontable que dans l'Angleterre, vieille patrie de la liberté, éternelle rivale de la France, heureusement protégée par l'Océan; et dans cette Russie, déjà plusieurs fois terrassée, mais non vaincue; et il avait résolu de frapper au cœur le colosse du nord, pour revenir de là, dit-on, combattre l'Angleterre au fond de l'Inde. Mais ce nouveau Cambyse, qui entraînait après lui la moitié des forces de l'Europe, perdit dans ces contrées lointaines, au milieu des frimats, la plus belle et la plus redoutable armée dont fasse mention l'histoire des conquérans fameux. Alors le prestige de son nom s'évanouit. Ses alliés se tournèrent contre lui avec ses ennemis. Il remporta encore d'éclatantes victoires; mais il succomba sous l'effort réuni de toutes les nations qu'il avait si long-temps foulées, et que leurs souverains appelaient aux armes, aux noms décevans de la patrie et de la liberté. Il avait fait la guerre à l'Europe; l'Europe se conjura pour l'écraser. Il se vit enfin abandonné de cette France qu'il avait tant élevée, et qui avait été si idolâtre de ses triomphes; de cette France, naguères si grande par lui, et qu'il allait laisser plus petite qu'il ne l'avait trouvée. Enfin cet homme, dont les conceptions étaient si hautes, et la volonté si ferme, que lui seul semblait capable d'asseoir les institutions nouvelles de la France, et de fermer l'abîme de ses révolutions, aima mieux succomber avec elle, et laissa ainsi s'échapper le prix d'un immense bienfait, et une couronne immortelle. Toutefois, tant qu'on parlera de ce vaste empire, des jours de sa gloire, et de ses revers, il sera impossible de n'y pas mêler le grand nom de Napoléon.

Les événemens si funestes de 1813 furent la suite des calamités

de 1812, et la retraite de Russie fut le prélude de la retraite de Leipsick et de l'invasion de la Belgique et de la France en 1814. Les rois coalisés ayant déclaré qu'ils ne faisaient point la guerre aux peuples, mais à l'homme qui n'avait cessé de troubler leur repos, qu'ils ne voulaient point de conquêtes, mais rétablir l'équilibre et l'ordre politique de l'Europe sur ses anciens fondemens, les nations soumises rouvrirent leurs cœurs à l'espérance; tandis que les princes et les rois, prisonniers, exilés, dépossédés, sortaient de leurs obscures retraites, et se hâtaient de reprendre le chemin de leurs états à la suite des vainqueurs, qui rendaient aux uns et donnaient aux autres des couronnes, à certaines conditions.

C'est ainsi que, par un étrange retour, cette Hollande, que Napoléon avait d'abord donnée à son frère Louis, comme un fief du grand empire, et qu'il avait ensuite réunie à la France, *comme complément de territoire* (1), fut tout-à-coup érigée en suzeraine de la Belgique, et reçut celle-ci au même titre, et précisément aux mêmes conditions.

Echappé une première fois des mains de ses geoliers, la dernière lutte de Napoléon contre ses ennemis fut en Belgique; et jamais la Belgique, où furent données tant de mémorables batailles, n'en vit une plus terrible. Celle-ci fixa le sort de l'Europe, et nos destinées pour 15 ans (2).

Avant de dire comment ce pays fut cédé à la Hollande, par un calcul de politique toute matérielle, pour former avec elle le *royaume des Pays-Bas*, nous croyons devoir rappeler ici, en peu de mots, comment cette dernière, affranchie du joug étranger qui avait si long-temps pesé sur elle, fut érigée en monarchie, au profit de *Guillaume-Frédéric de Nassau*, fils de son dernier stathouder.

* * *

Histoire des Arrêtés de 1825 *sur l'instruction publique* (3).

Le résultat des mesures prises par Guillaume, en matière d'in-

---

(1) V. les *Documens historiques sur la Hollande*, par Louis Bonaparte. T. III, p. 213.

(2) V. le traité de Paris, du 30 mai 1814, art. 6.

(3) Nous croyons devoir insérer ici les *sommaires* de la première partie

struction, fut immense. Elles ébranlèrent d'abord insensiblement, puis d'une manière ouverte et violente, les ressorts du gouvernement. L'atteinte portée aux droits des pères de famille donna l'éveil

---

de *l'Histoire du royaume des Pays-Bas*, pour rappeler au lecteur l'ordre et la liaison des faits que nous laissons en arrière, depuis 1814 jusqu'en 1825. — *Sommaires.* — Invasion de la Hollande, de la Belgique et de la France, en novembre 1813. Retraite des Français. — Création d'un *gouvernement provisoire en Hollande.* — Le 30 novembre, Guillaume débarque à Schevelingen. Il est reçu par le peuple de La Haye avec enthousiasme. — Déclaration de Guillaume. — Il est proclamé prince souverain à Amsterdam. — Dans son adresse aux habitans de cette ville, il dit qu'il accepte la souveraineté parce que l'intérêt de la patrie et de l'Europe l'exige. — Commission de 14 membres chargée de rédiger un projet de Constitution. — Vote approbatif des notables, à Amsterdam. — Principales dispositions de la Constitution hollandaise. — Les communes et les provinces son réduites à l'administration de leurs intérêts particuliers. — Les États-Généraux réunis en une seule Chambre. — La religion réformée déclarée celle du prince. — Garanties des droits individuels. — La Constitution de 1814 était un acte de politique adroite par lequel le prince acquerrait plus de droits qu'il n'en cédait au peuple. — Guillaume y succède aux droits de la vieille aristocratie communale et provinciale. — Abdication de Napoléon. — Organisation d'un *gouvernement provisoire pour la Belgique.* — 1er août 1814 : proclamation de Guillaume en prenant possession des provinces belgiques, comme gouverneur-général. — Il dit que les négociations de Vienne auront pour but de consolider l'agrandissement de la Belgique ; qu'il veut s'entourer des hommes les plus considérés de la nation ; protéger la religion ; honorer la noblesse ; encourager tous les genres d'industrie ; mériter l'estime des Belges. — Convention du 13 août. Possessions cédées par la Hollande à l'Angleterre. — Reconstruction des forteresses vers la France. — Diversité des opinions sur le sort futur de la Belgique. — 1er mars 1815. Napoléon reparaît en France. — Proclamation du prince d'Orange aux habitans des Pays-Bas. Il annonce que les événemens qui se passent dans un pays voisin, le forcent à déclarer le nouveau royaume constitué avant que le Congrès de Vienne ait terminé ses opérations ; — que pour premier gage de l'union intime qui doit régner entre tous les pays rangés sous sa domination, ils seront désormais désignés sous le nom de *Royaume des Pays-Bas* ; — que l'héritier de la couronne prendra

aux esprits. Comme le pouvoir restait sourd à toutes les plaintes, on s'aperçut qu'on manquait de garanties, et on les revendiqua hautement. Chaque jour surgissaient de nouveaux griefs, auxquels on

---

le titre de prince d'Orange pour conserver le nom de ses illustres aïeux; — que la loi fondamentale sera modifiée et mis en harmonie avec les intérêts et les vœux de tous; — que la religion des Belges en particulier y trouvera toutes les garanties désirables. — Discours de Guillaume à l'assemblée des États-Généraux de Hollande. Il fait sonner bien haut l'importance des contrées nouvelles ajoutées aux Provinces-Unies : il dit que cette réunion, autrefois projetée par différens souverains, doit consolider à la fois l'indépendance et la puissance de la Belgique et de la Hollande. — Une commission de 23 membres est nommée pour reviser la loi fondamentale des Provinces-Unies, et l'adapter au royaume des Pays-Bas. — Napoléon rassemble et réorganise, avec une célérité inouie, une armée de 220,000 hommes. — Armée des alliés. — Plan de campagne de Napoléon : rapidité de sa marche. — Combats de Ligny et des Quatre-Bras. — Wellington délibère s'il se retirera devant l'armée française. — Bataille de Waterloo. — Conséquences de cette grande action pour la Belgique et pour l'Europe. — Proclamation du 18 juillet. Publication des six articles de Londres. Ces articles portaient : 1° que l'union entre la Belgique et la Hollande serait intime et complète; 2° qu'il ne serait rien innové aux dispositions de l'ancienne Constitution hollandaise concernant la protection égale accordée à tous les cultes; 3° que les provinces belgiques seraient convenablement représentées aux États-Généraux; 4° que tous les habitans des Pays-Bas seraient constitutionnellement assimilés entr'eux; 5° que les charges et les bénéfices seraient communs entre les deux parties du royaume. — Le roi annonce qu'un nouveau projet de loi fondamentale va être soumis, en Belgique et en Hollande, à l'acceptation des notables. — Ce projet, dit-il, reconnaît le partage des pouvoirs sur la base d'institutions protectrices, déclare l'indépendance du pouvoir judiciaire, et renferme les élémens de toute amélioration graduelle. — 8 août : discours du roi des Pays-Bas à La Haye. — 18 août : réunion des notables belges. — La Constitution est rejetée par ces notables. — Arrêté royal du 24 août, qui la déclare au contraire acceptée. — Le roi censure amèrement la conduite du clergé catholique, comme ayant influencé les votes des notables. — De l'esprit public dans ces provinces, sous le gouvernement provisoire, et sous Guillaume. — Beaux commencemens de Guillaume. — Après la victoire de Waterloo, et le rejet de la loi fonda-

n'eût jamais pensé si le roi eût laissé la partie la plus nombreuse et la plus paisible de ses sujets en repos. Les catholiques, convaincus enfin que toutes les libertés se tiennent, ne se contentèrent plus de demander timidement que l'instruction fût affranchie; ils réclamèrent à la fois la liberté de la presse, la responsabilité ministé-

---

mentale, le roi change d'esprit et de ton. — Querelles avec le clergé. — Mémoire de M. de Broglie aux souverains alliés. Réclamation des chefs de diocèses au roi. Les évêques disent qu'ils sont tenus, en conscience, de s'opposer aux doctrines contraires au catholicisme. — Instruction pastorale de l'évêque de Gand. — M. de Broglie proteste solennellement contre certains articles de la loi fondamentale relatifs à la liberté des cultes. — Instruction pastorale de l'évêque de Tournay, saisi par la police, d'après les ordres de M. Van Maanen. — Jugement doctrinal des évêques, après la publication de la loi fondamentale. Ils déclarent qu'on ne peut prêter serment à cette loi. — Réflexions sur la résistance du clergé belge, et sur la conduite politique que le gouvernement aurait dû suivre à son égard. — La liberté des cultes proclamée par toutes les constitutions antérieures n'avait été qu'un prétexte pour les asservir. — Une partie des objections du clergé contre la loi fondamentale étaient justes. — Quelques autres de ces prétentions ne pouvaient se soutenir avec le traité de Londres, qui commandait la fusion des deux parties du royaume. — Vices nombreux, et d'abord inaperçus, de la loi fondamentale. — Inauguration du roi. — Discours d'ouverture des États-Généraux. — Responsabilité ministérielle vainement réclamée aux États-Généraux par M. Dotrenge. — Besoin d'argent. — Système financier de 1816. — Syndicat. — Procès de M. l'abbé de Foere. Il est condamné. — Procès du prince de Broglie, évêque de Gand. Il est exécuté par effigie, entre deux voleurs. — Procès de Vanderstraeten. Il est condamné. Sept avocats, qui avaient signé une consultation en sa faveur, sont poursuivis, arrêtés et suspendus, par ordre de Van Maanen. — Poursuites contre l'*Observateur*. — L'arrêté de 1815, fait pour les temps de troubles, converti en loi, en pleine paix. — Préférences accordées aux Hollandais et aux protestans pour les places. — Langue nationale. — Nouveaux Codes. M. Kemper. Système financier de 1822. — Mouture; abattage; distilleries; douanes. — Ces lois sont vigoureusement attaquées par les députés belges, et notamment par MM. Dotrenge et Reyphins. Presque tous nos représentans s'entendaient alors pour réclamer des mesures protectrices en faveur de notre industrie, au moins contre les nations prohibitives....

rielle, le jury, la liberté du langage, l'égale répartition des emplois, l'abolition du régime des arrêtés, etc. De là, le *pétitionnement* général; de là, la fameuse *union;* de là, la *révolution.*

Avant de retracer les longs et vifs débats qu'excitèrent dans la Chambre les arrêtés sur l'enseignement, nous croyons devoir, pour plus de clarté, en rappeler ici textuellement les principales dispositions.

Le premier de ces arrêtés, en date du 11 juin, portait :

« Considérant qu'il s'est formé, sans notre consentement, un grand nombre d'écoles et d'établissemens où l'on enseigne les langues grecque et latine, et dans lesquels aussi les jeunes gens sont préparés à *l'état ecclésiastique*, ou *à un autre état scientifique;*

» Eu égard à l'article 226 de la *loi fondamentale,* qui confie l'instruction publique *à notre sollicitude ;*

» Considérant que l'instruction d'un nombre considérable de jeunes gens ne peut demeurer confiée à des instituteurs dont les talens et la *capacité* ne *nous sont pas garantis*, et dont l'enseignement n'est soumis à *aucune surveillance de notre part ;*

» Voulant faire cesser cet état *irrégulier* de choses, *qu'aucune disposition législative* ne sanctionne dans ce royaume;

» Désirant en même temps *faciliter et favoriser* ce qui peut rendre les jeunes gens plus habiles à devenir des ecclésiastiques instruits pour l'Eglise catholique romaine;

» Eu égard à la nécessité d'étendre et de modifier les dispositions des arrêtés des 2 août 1815, 25 septembre 1816, et 19 février 1818, concernant la reconnaissance et le régime des écoles latines et des colléges :

» Sur le rapport de notre ministre pour l'instruction publique, l'industrie nationale et les colonies, et du directeur-général pour les affaires du culte catholique, *en date du* 6 *octobre* 1823, et *du* 23 *octobre* 1823 :

» Vu l'avis de notre ministre de l'intérieur du 19 mai dernier :

» Le conseil d'Etat entendu; nous avons arrêté et arrêtons.......

» Article.... 2. Il ne pourra être établi aucune école latine, collége ou athénée, *sans l'autorisation expresse* du département de l'intérieur.

» Art. 3. Nul ne pourra enseigner simultanément, à des enfans *de plus d'une famille*, les langues latine et grecque, soit dans les écoles primaires, soit dans des maisons particulières, *à moins d'avoir obtenu à l'une des universités du royaume*, le grade de candidat ou de docteur en lettres;

» Art. 4. Tous colléges, athénées, ou écoles latines, sont *sous la surveillance du département de l'intérieur....*

» Art. 5. Toutes écoles latines, colléges ou athénées, mentionnés à l'art. 1er, qui à la date du présent arrêté n'ont pas été confirmés comme tels par des arrêtés antérieurs, seront fermés à la fin du mois de septembre 1825, à moins d'avoir été reconnus avant cette époque. »

Cet arrêté fut suivi d'un autre du même jour, en 16 articles, portant organisation du *Collége philosophique*.

« Eu égard (y disait Guillaume) *aux représentations de quelques chefs du clergé* (1), sur l'insuffisance de l'enseignement préparatoire donné aux jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique;......

» Et voulant favoriser les moyens de former *des ecclésiastiques capables* pour *l'Eglise catholique romaine* (2) :

---

(1) Quels étaient ces prétendus chefs du clergé? On ne l'a jamais su. La *lettre* de Mgr. Mazio à Mgr. l'archevêque de Malines donne un démenti bien formel aux considérans de cet arrêté.

(2) Il est curieux de comparer l'arrêté de Guillaume, qui érige un *Collége philosophique*, à l'édit de Joseph II, du 16 octobre 1786, qui établit un *Séminaire général*, à Louvain. Tous deux, à les entendre, n'avaient que des intentions infiniment louables : c'était de donner au pays des ecclésiastiques vertueux et éclairés, et d'en faire de bons citoyens. Tant il est vrai que les meilleurs motifs n'ont jamais manqué aux plus mauvaises lois! Leur but fut le même au fond; mais leur tactique fut différente. Guillaume, instruit par l'expérience de son prédécesseur, sut mieux dérober sa marche. Joseph se montra plus maladroit et plus violent, en calomniant à la fois le clergé et la nation, dont il accusait les mœurs; en dépeignant les évêques *comme incapables d'instruire convenablement les jeunes ecclésiastiques* confiés à leurs soins, et de les préserver d'une corruption qu'il disait, à tort, être générale. Les vues

» Art. 1er. Il sera érigé provisoirement près l'une des Universités *des provinces méridionales du royaume*, un établissement d'instruction préparatoire pour les jeunes catholiques romains qui se destinent à la carrière ecclésiastique.

» Cet établissement, sous la dénomination de *Collége philosophique*, sera installé dans un local convenable.... Les élèves y seront reçus avec permission de porter l'habit ecclésiastique.... »

L'art. 2 contient l'énumération de 22 branches de connaissances qui devaient être enseignées au Collége philosophique.

« Art. 3. Notre ministre de l'intérieur nous proposera pour ce collége trois professeurs, *après avoir entendu l'archevêque de Malines*, etc. »

Le 11 juillet suivant, Guillaume porta un nouvel arrêté, ainsi conçu :

« Sur la proposition du directeur général pour les affaires du culte catholique, en date du 3 de ce mois; vu notre arrêté du 14 juin 1825, contenant les dispositions sur l'établissement *d'un Collége philosophique* pour les jeunes gens du culte catholique romain destinés à l'état ecclésiastique;

» Voulant assurer la stricte exécution de notre arrêté susmentionné ;

» Avons trouvé bon et entendu de statuer, qu'à dater de ce jour, *il ne sera plus admis dans les séminaires épiscopaux* de nouveaux élèves, *que ceux qui auront convenablement achevé leurs études préparatoires au Collége philosophique*.... »

Toutes ces mesures de rigueur furent complétées, quant à l'en-

---

de Joseph sont dévoilées avec une grande impudence, dans un écrit semi-officiel, intitulé : *Plan de l'institut des séminaires généraux* (imprimé à Bruxelles, chez Emm. Flon, en 1787). On y voit qu'il s'agissait de former notre clergé, trop imbu *de maximes étrangères, aux vrais principes du système social; d'écraser l'hydre ultramontaine;* de ramener les prêtres *au christianisme pur, ou primitif;* de supprimer *les solitaires inutiles, voués à une vie purement contemplative;* de substituer *à l'éducation monacale et à l'égoïsme des couvens, l'enthousiasme de la monarchie autrichienne*, etc.

seignement ecclésiastique, par un arrêté royal du 20 novembre de la même année.

Il résultait de ces prohibitions, que les grands séminaires allaient demeurer deux années sans recevoir de nouveaux élèves, et qu'ainsi il y aurait dans la collation des ordres sacrés deux années d'interruption, pendant lesquelles il serait impossible de remplacer par de jeunes prêtres ceux que la mort aurait moissonnés.

Enfin une disposition, en date du 14 août, vint mettre le sceau au système de l'asservissement de l'instruction. Le roi y dit :

« Qu'il a été informé que quelques parens envoient leurs enfans à l'étranger pour être instruits dans les humanités;

» Qu'il est à craindre avec raison que dans quelques-unes de ces écoles étrangères, *ils puisent des principes* en opposition *à nos institutions nationales*, et *aux sentimens de ses sujets*; qu'en conséquence il a trouvé bon d'ordonner ce qui suit :

» Art. 1er. Aucun des jeunes Belges qui, après le premier octobre prochain, auront étudié les humanités hors du royaume, ne pourront être admis *aux Universités*, ou *au Collége philosophique*...

» Art. 3. Les jeunes Belges qui, après le premier octobre prochain, auront étudié les humanités ou fait leurs études académiques ou théologiques *hors du royaume*, *ne seront nommés à aucuns emplois*, ni admis à exercer aucunes fonctions *ecclésiastiques*... »

Ces arrêtés étaient le déploiement d'un vaste système, habilement combiné et dissimulé sous des formes astucieuses. Le grand but de la politique du roi était, comme on le sait, la fusion de la Belgique et de la Hollande; et pour y parvenir, il crut qu'il fallait effacer insensiblement toute empreinte du caractère national belge. Guillaume ne voyait pas de plus grand obstacle à ses desseins que l'attachement de ses nouveaux sujets à leurs croyances. Il n'avait point oublié que son projet de loi fondamentale avait été rejeté en 1815, en grande partie par l'influence du clergé catholique, ni les longues et vives querelles qui s'en étaient suivies entre lui et l'épiscopat. Au-dessus du catholicisme, lui apparaissait sans cesse le fantôme effrayant de la puissance papale, commandant à une milice invisible, unie, redoutable, et remuant à son gré les esprits par des ressorts secrets et puissans. Pour maintenir sa suprématie,

il pensa qu'il fallait détruire, ou si cela ne se pouvait, user peu à peu les chaînes qui unissaient les Belges au chef de l'Eglise catholique; à ce souverain étranger, dont la domination absolue et tyrannique constituait, selon lui, un état dans l'état : il pensa que pour atteindre plus sûrement son but, il fallait, tout en se couvrant du manteau du bien public et de la religion même, concentrer dans ses propres mains l'instruction de la jeunesse ecclésiastique et laïque, et la faire élever par des hommes de son choix.

On ne peut guères douter au surplus que le projet de Guillaume n'eût les plus vastes ramifications; qu'il ne fût concerté avec les princes protestans de l'Allemagne (1), et que ce ne fût enfin qu'un prélude à des mesures plus hardies contre le catholicisme.

Le moment semblait favorable. La presse catholique et la presse libérale, qui avaient fait entendre, pendant les cinq ou six premières années du nouveau royaume, des accens généreux, étaient frappées de mutisme. Il faut le dire : elles n'avaient guères été d'abord soutenues par la nation, qui, fatiguée de ses longues agitations, semblait tombée dans une sorte d'affaissement moral. Ces écrivains courageux, qui jadis avaient pris la défense de nos droits constitutionnels, dans des écrits périodiques souvent remarquables (2), s'étaient retirés d'une arène périlleuse, où ils se voyaient sans cesse harcelés par les limiers du pouvoir, et impitoyablement condamnés par des tribunaux amovibles, ou des cours spéciales. Les gazettes belges, presqu'exclusivement occupées de politique étrangère, n'étaient pour l'ordinaire que l'écho des journaux français, soi-disant libéraux, qui attaquaient l'influence du clergé, sous la monarchie restaurée des Bourbons, avec la philosophie irréligieuse et intolérante du 18e siècle. Quelques-unes de ces feuilles, qui par leur

(1) On trouve dans la 5e livraison de 1834, du *Journal historique et littéraire*, imprimé à Liége, chez M. Kersten, un article fort curieux sur la situation de *l'Eglise catholique dans les Etats protestans d'Allemagne*. V. dans l'Echo des Vrais Principés tom. VIII, p. 168, une lettre sur les causes qui ont amené l'asservissement de l'Eglise catholique en Allemagne.

(2) Tels que *l'Observateur belge* et *le Spectateur*.

cynisme, leur impiété et leurs calomnies outrageaient chaque jour les mœurs et les croyances de la nation, étaient non-seulement tolérées, mais, à ce qu'on assure, instiguées et soudoyées par le gouvernement. Ce qui pouvait faire croire ici à la connivence de l'autorité, c'étaient les poursuites sévères exercées, avec une sorte de privilége, contre des écrivains recommandables et contre des hommes vénérés, dont tout le tort était d'avoir osé prendre avec quelque chaleur la défense de notre culte et de nos libertés (1).

A la tribune on ne s'était point occupé, jusqu'à cette époque, de questions religieuses : la majeure partie des membres de l'opposition même paraissait avoir peu de sympathie pour ce genre de libertés. Guillaume croyait être bien sûr de la patience du peuple belge, après tant d'essais et d'empiétemens successifs, impunément hasardés, et soufferts avec tant de résignation. Et en effet, lorsque les arrêtés de juin furent publiés, ils ne produisirent pas d'abord sur les masses une bien vive impression : on n'en sentit pas généralement toute la portée. Mais quelques hommes habitués à suivre la marche du gouvernement, et qui connaissaient le passé, n'en furent point dupes, malgré les spécieux prétextes dont il s'enveloppait. Ils dirent que le roi était mal conseillé; que c'était un piége qu'il se tendait à lui-même, et une nouvelle révolution qu'il provoquait.

En effet, son Collége philosophique n'était qu'une seconde édition, déguisée, avec une rédaction attenuante, du séminaire général de Joseph II; et l'histoire était là pour attester ce qui pouvait advenir d'une semblable épreuve. Comment concevoir que le prince lui-même s'avisât de troubler cette paix profonde, et cette longue possession dont les Belges avaient joui, sous son propre règne,

---

(1) On sait quel fut le sort de M. l'abbé de Foere et de son journal. On sait comment furent traités, un peu plus tard, les abbés Buelens et Zinzerling. Celui-là avait dit : *Hæreticum nescit Belga subire jugum;* et celui-ci avait prétendu, par forme de plaisanterie, *que si l'archevêque de Malines refusait la curatelle du Collége philosophique, l'évêque d'Utrecht était prêt à l'accepter.* Cela fit deux graves procès; et ils furent condamnés, l'un et l'autre, à une année de prison, par l'excellente justice de ce temps-là.

sans nul inconvénient, pendant dix années? Conservait-il encore, comme on le prétendait, d'anciens ressentimens envers les prêtres catholiques, parce que quelques-uns d'entr'eux s'étaient élevés contre la loi fondamentale et avaient conseillé le refus de serment aux notables? Mais il y avait long-temps de cela; mais le corps entier du clergé lui avait donné, depuis, les preuves les plus sincères de condescendance et même d'attachement! N'allait-il pas réveiller et justifier leurs défiances et leurs vieilles appréhensions? Quoi de plus étrange en réalité, qu'un roi, zélé calviniste, s'érigeant en grand-pontife et en réformateur, pour le plus grand bien de ses sujets catholiques? ouvrant un séminaire pour leurs lévites? s'attribuant le monopole exclusif du jeune clergé, et le contraignant à passer par son officine? C'est un axiome trivial en politique, qu'il n'y a pas de meilleure sauve-garde pour les trônes, que la religion des peuples. Et le roi des Pays-Bas allait frapper les Belges au cœur, en attaquant et leurs prêtres et leurs croyances! S'il éprouvait de l'opposition (et pouvait-il en douter)? il allumait un brandon de discorde entre ses sujets de différens cultes; il fallait qu'il appelât à son secours toute la lie du libéralisme et du philosophisme, tous les hommes sans religion, ou dévoués à la religion du prince, pour en faire une espèce de coalition contre les catholiques!

Les chefs de diocèse réclamèrent d'abord unanimement auprès du roi, qui leur donna des réponses évasives. Ils écrivirent ensuite à Rome, qui leur fit connaître qu'elle venait d'adresser à la cour des Pays-Bas d'énergiques représentations, dont il convenait d'attendre le résultat; que cependant le clergé devait se tenir sur la réserve, et purement passif, si l'on voulait en venir immédiatement à l'exécution des arrêtés.

Le gouvernement poursuivit son entreprise avec célérité; il fit tous les préparatifs nécessaires pour l'ouverture du Collége philosophique, à Louvain, dans le local même qui avait servi, 35 ans auparavant, au grand séminaire de Joseph II.

Les arrêtés du 14 juin étaient conçus (sans doute à dessein) d'une manière assez ambiguë : on pensa que leurs dispositions n'atteignaient pas les Frères de la *Doctrine chrétienne*, appelés en Belgique par quelques personnes généreuses et animées d'un zèle

éclairé. En vain s'étaient-ils résignés à l'humiliante formalité des examens, et aux visites inquisitoriales des inspecteurs de l'enseignement primaire : on fut inexorable. Expulsés des villes de Dinant, de Namur, de Liége, de Tournay, un certain nombre d'entre eux furent reconduits aux frontières par la gendarmerie, en qualité d'étrangers. Les gouvereurs furent chargés de la fermeture de leurs écoles. Quelques-uns exécutèrent, dit-on, personnellement cette triste commission, quoiqu'avec une répugnance extrême; mais il y allait de leurs places : ils obéirent. Les prétendus amis du roi applaudirent. Mais si le roi avait eu des gens sages et fermes dans ses conseils, ils lui auraient dit : « Sire ! vous voulez chasser, comme » des malfaiteurs, des hommes qu'il faudrait combler d'honneurs » et de bienfaits, s'il était en votre pouvoir de leur en faire ac- » cepter! des hommes qui finiraient par rendre déserts les bancs » des cours d'assises et des tribunaux correctionnels, si vous pou- » viez les multiplier sur tous les points de votre royaume! Croyez » que les ennemis des Frères, sont des ennemis de la religion, » du pays, et de Votre Majesté ! » Mais il y a peu d'hommes qui disent à l'oreille des rois, des paroles qu'ils n'aiment point à entendre, quand les rois sont puissans et redoutés, comme l'était alors Guillaume!

En même temps on supprima divers établissemens ou colléges libres, tenus par des particuliers, prêtres ou laïcs, à Liége (1),

(1) Un membre des Etats-Généraux, inspecteur de l'instruction moyenne et primaire, avait adressé au ministre de l'intérieur, en septembre 1825, deux rapports, l'un en faveur du collége de Beauregard, tenu par M. Stas; l'autre, pour le maintien de l'école des Frères, à Liége. Ces rapports, qui ne furent nullement approuvés par ses collègues de la commission, le mirent au plus mal avec S. M., qui trouva les opinions de cet inspecteur fort arriérées, et tout au plus dignes *d'un marguillier*. Celui-ci jugea qu'il était opportun de se démettre de ses fonctions.

Les commissions d'instruction, créées par le gouvernement, plus ou moins utiles, tant qu'elles jouirent de quelque indépendance; mais à dater de l'époque dont nous parlons, elles devinrent des instrumens passifs du pouvoir. On peut en juger par la résolution suivante de la

à Floreffe, à Alost, à Malines. D'autres écoles, dont la tendance n'était nullement catholique, ne furent point inquiétées. Le gouvernement espérait faire refluer dans ses colléges les élèves des établissemens qu'il avait détruits : il se trompa. La répugnance des parens était tellement prononcée, qu'un grand nombre d'entr'eux envoyèrent leurs enfans à l'étranger, malgré les incapacités politiques dont on les menaçait.

Les uns attribuaient l'idée première des malencontreux arrêtés au fanatisme de Van Maanen ; d'autres à M. Goubau, directeur du culte catholique, ancien janséniste, semi-théologien, semi-philosophe, fort entiché des projets de Joseph II ; d'autres, à M. Van Gobbelschroy. Mais ceux qui virent de près ourdir toute cette intrigue ne sauraient douter que son principal moteur ne fût le roi lui-même ; et que si MM. Goubau, Van Maanen, Van Gheert et autres, y apportèrent le tribut de leur bonne volonté ou de leur coopération, ils n'étaient que ses instrumens. Il y tenait comme si sa couronne y eût été attachée. Il n'en était pas d'ailleurs à son

---

commission de Liége (extraite du procès-verbal de cette commission, du 9 août 1826) :

« Considérant (dit-elle), que l'assiduité qu'exige l'état d'instituteur » primaire, est incompatible avec les devoirs attachés *au saint minis-* » *tère*, et que d'ailleurs les ministres d'un culte quelconque ne peu- » vent, aux termes de l'art. 6 du réglement pour le plat pays, être » revêtus d'une *fonction publique* ;

» Est d'avis qu'aucun ecclésiastique, ayant charge d'âmes, et comme » tel, exerçant actuellement des fonctions religieuses dans une paroisse, » *ne sera désormais plus admis à l'examen* de la commission ; et *ne* » *pourra obtenir aucun brevet de capacité*, ouvrir ni faire *ouvrir au-* » *cune école*, sous quelque prétexte que ce soit. »

Ces Messieurs, dans leur sollicitude pour *le saint ministère*, entendaient mal assurément les paroles de l'Evangile, *Ite et docete.* Toutes les rigueurs furent réservées pour les écoles catholiques. En Hollande, pas un seul établissement calviniste ne fut fermé. Là quoique près des deux cinquièmes de la population fussent catholiques, sur 68 inspecteurs d'écoles, pas un seul catholique ! Voilà comment on entendait, et comme on entend encore aujourd'hui la tolérance sous le régime neérlandais.

coup d'essai : il voulait renouveler, en grand, dans son royaume des Pays-Bas, ce qu'il avait jadis tenté vainement dans sa petite principauté de Fulde, où il avait si bien tourmenté les catholiques, que sur leurs plaintes réitérées la Diète lui ordonna sérieusement de laisser les consciences de ses sujets en repos. Guillaume y pensa long-temps néanmoins avant de franchir le dernier pas. Les arrêtés étaient prêts, depuis plus de deux ans, qu'on n'osait encore les publier. Mais, dans cet intervalle, on chargeait la mine en silence ; on s'approchait de quelques-uns des membres les plus influens de la seconde Chambre ; on faisait des démarches amicales auprès des chefs du clergé, et notamment auprès de l'archevêque que l'on accablait alors de prévenances. On avait grand soin de lui présenter l'institution du Collége philosophique comme étant toute de bienveillance, dans l'intérêt de la religion et du clergé. Heureusement le vénérable prélat était entouré d'hommes fort avisés (1); ils sentirent le piége, et le repoussèrent avec fermeté.

Vers cette époque, les gazettes du gouvernement se mirent à parler avec beaucoup d'affectation et d'emphase des libertés de l'Église belgique, jusque-là, disait-on, trop négligées. La plupart d'entre nous ignoraient complètement qu'il existât, au fond de la Hollande, une secte, soit disant-catholique, qui se nommait la *petite église d'Utrecht.* Ces mêmes journaux nous l'apprirent. Ils nous apprirent que Monsieur Guillelmus Vet en était archevêque, et qu'on l'accueillait depuis peu à la Cour avec beaucoup de distinction et d'honneur. Nous devinâmes enfin que c'était d'après cette secte janséniste, imperceptible, même en Hollande, qu'on se proposait de réformer les catholiques dans les Pays-Bas, en l'an de grâce 1825. Malheureusement Monseigneur Guillelmus Vet manquait d'un caractère essentiel pour un évêque orthodoxe ; car ayant fait connaître à Rome sa nomination, comme tous ses prédécesseurs, il en avait reçu comme eux (à ce qu'on assure), et poste pour poste, sa bulle d'excommunication.

(1) Parmi les ecclésiastiques qui rendirent alors d'inappréciables services à la cause catholique par leurs conseils et leur énergie morale, on peut citer MM. Barr..., Van B..... St.... et M****, avocat, à La Haye.

En même temps le gouvernement, voulant combattre le clergé par ses propres armes, chargeait de vieux Jansénistes belges, ou Joséphistes, tout étonnés de se voir remis en honneur et en faveur, de remuer la poudre des bibliothèques pour tâcher d'y découvrir quelques bons argumens contre les prétentions des papistes. Il envoyait des apprentis théologiens étudier dans les universités d'Allemagne, multipliait les bourses, et grossissait les traitemens des professeurs au Collége philosophique.

Enfin, au milieu de cette propagande ministérielle, on voyait beaucoup d'hommes, surpris tout-à-coup d'un beau zèle pour les libertés de *l'Église belgique*, qui au fond de leur âme se moquaient de toutes les églises du monde, et qui fraîchement « gonflés de con- » ciles et de canons, n'auraient peut-être pas soutenu, comme le » dit un orateur aux États-Généraux, un examen sur le catéchisme. »

Un célèbre écrivain français avait le premier défendu la liberté de l'instruction, dans quelques pages étincelantes d'éloquence et de logique. Mais il n'avait été compris en France d'aucun parti; tandis que le danger de notre position nous montrait cette doctrine, en apparence si hardie, comme notre unique planche de salut. L'étrange manie de vouloir administrer la science, la morale et la religion, comme on administre la police au milieu d'une population suspecte, se faisait sentir à nous, sous un prince hostile à nos croyances, avec ses conséquences nécessaires et immédiates. Tout nous forçait enfin à nous réfugier dans les bras de la liberté. Et après cinq années de combats, ce remède héroïque fut appliqué par la Constitution de 1831 au vigoureux tempérament du catholicisme belge. Il a produit déjà d'heureux fruits, qui dureront et croîtront, il faut l'espérer, pour servir d'exemple aux autres pays, aussi longtemps que durera chez nous le gouvernement représentatif.

De très-honnêtes gens, d'excellens catholiques, scandalisés de la licence toujours croissante des mauvaises doctrines, s'effrayaient de la liberté de l'enseignement, comme d'une arme infiniment dangereuse dans la main des pervers. Ils s'efforçaient d'envisager toujours le gouvernement comme un pouvoir protecteur par essence, comme une sorte de despotisme nécessaire pour le bien. Ces principes peuvent convenir à la monarchie absolue, quand il n'y a qu'une seule religion reconnue dans l'état; mais non à la monarchie constitu-

tionnelle, où la liberté des cultes est proclamée en première ligne.

Parmi les 55 catholiques du Midi, il y avait un assez grand nombre d'hommes sages, également attachés à la religion, au pays et au roi. Dès les premiers jours de notre arrivée à La Haye, tous s'expliquaient ouvertement sur la faute capitale dans laquelle le gouvernement venait de tomber : c'était, disaient-ils, le devoir de chacun de l'éclairer. Mais, à mesure que l'instant de la discussion approchait, leur zèle et leur indignation allaient se refroidissant. Les uns avaient découvert que le roi tenait très-particulièrement à ses arrêtés, et ils disaient qu'il serait dangereux de le heurter; qu'il valait mieux recourir à des représentations officieuses, en évitant le bruit et le scandale. Les autres, qui craignaient de compromettre leurs places ou leur crédit, avaient pris le parti de garder un silence prudent. Mais cela ne faisait pas le compte du roi, qui aurait bien voulu, pour en imposer davantage aux catholiques, déterminer quelques-uns des membres les plus influens de la seconde Chambre et les plus attachés au catholicisme, à prendre la défense de ses arrêtés. Il sollicita donc vivement ceux sur lesquels il pensait avoir le plus d'ascendant, soit à cause de leurs fonctions, soit à cause des faveurs dont il les avait gratifiés, à prendre la parole dans la Chambre; mais tous s'en excusèrent, pour ne pas compromettre soit leurs principes, soit leur réputation. Quelques-uns de ces hommes politiques promirent toutefois de faire des instances auprès de ceux de leurs collègues qui avaient annoncé formellement l'intention d'attaquer les arrêtés, pour les en détourner, s'il était possible. Mais comme ils n'y réussirent point, le gouvernement, mécontent de leur peu de franchise, leur en voulut presqu'autant qu'à ses adversaires déclarés.

En définitive, la grande majorité garda le silence sur cette haute question qui intéressait tout le monde. C'est ce défaut d'énergie, cette couardise dans les anciens Etats-Généraux, qui perdit tout, et qui perdra toujours les assemblées délibérantes, à majorités flottantes, molles et craintives. D'autres dangers nous menaçaient : c'étaient nos divisions. Ce ne fut point parmi les Hollandais, mais dans nos propres rangs que nous trouvâmes nos plus redoutables ennemis. J'ai peur qu'aujourd'hui même, nous ne soyons pas encore guéris de cette vilaine maladie. A cet égard, nos frères du Nord se montrèrent plus sages que nous.

Les orateurs de la liberté de l'enseignement furent MM. Fabri-Longrée, le baron de Stassart, Surmont de Volsberghe, de Gerlache, de Sasse d'Ysselt et le baron de Sécus, le Nestor de notre opposition, digne et intrépide défenseur de toutes nos libertés politiques et religieuses, l'un de ces hommes qu'on peut louer de leur vivant, sans craindre d'être démenti. Les argumens puisés dans la théologie, quoique les meilleurs peut-être de tous, contre le Collége philosophique, ne me semblaient guères convenables dans la circonstance. Je préferai me placer sur le terrain de la Loi fondamentale.

Mon système était de faire dériver la liberté même des séminaires, de la liberté générale de l'instruction; d'établir en principe que tout citoyen, catholique ou non, philosophe ou croyant, avait droit d'ériger une école; et que les évêques devaient être rangés à cet égard dans la même catégorie que les simples particuliers. Il me paraissait singulier de venir plaider la cause de notre orthodoxie devant une Chambre dont la moitié était calviniste, et dont une certaine partie catholique ne se piquait pas d'être très-catholique. Je déduisais la liberté de l'instruction, de la liberté de la presse et de celle des cultes, et j'en faisais un tout indestructible. Je ne crois pas qu'il fût possible de poser la question d'une manière plus nette et plus solide. Ceux qui ont prétendu que c'était ici un plan concerté d'avance avec l'épiscopat belge se sont étrangement mépris. Le clergé, jusqu'alors, n'avait point réclamé la liberté de l'instruction; pas plus en 1825 qu'en 1815, où il avait témoigné une si grande crainte de la liberté des cultes. Cette conception hardie, et sans aucun antécédent chez nous, était toute laïque. Et elle avait besoin de la sanction de l'expérience, et de la nécessité, pour être adoptée par le clergé. Les attaques de quelques catholiques zélés, en 1815, contre les articles de la Constitution qui garantissaient la liberté des croyances et de la presse, avaient attiré au clergé beaucoup d'ennemis, sans aucun profit pour la religion. Si nous avions maintenu la question sur ce terrain, comme le croyait et l'espérait le gouvernement, son triomphe était assuré.

On n'aurait qu'une idée bien incomplète de ce grand débat parlementaire, si je me bornais à rapporter les analyses aussi sèches qu'inexactes des journaux du temps. Je crois devoir donner en en-

tier quelques-unes des opinions émises dans cette mémorable séance. Comme actes publics, ils appartiennent à l'histoire de l'époque. Quel que soit le parti que l'on adopte, on pourra puiser ici des argumens et des réponses. D'ailleurs, dans cette grande cause, le parti vaincu est loin de se tenir pour vaincu. Il en appelle incessamment à l'opinion, en attendant qu'il puisse en appeler au législateur. J'avoue qu'il y a bien des choses que je voudrais retrancher aujourd'hui de mon propre discours, et bien d'autres que je voudrais dire plus haut. Les conséquences de la liberté n'y sont pas assez largement déduites ; il fallait oser la réclamer hardiment pour tout le monde, *sans en excepter les Jésuites.* Un principe vrai, est vrai dans toutes ses applications. C'est donc une malheureuse concession que faisait mon inexpérience aux préjugés de l'époque. J'entendais dire des Jésuites, dont je m'étais jusqu'alors fort peu inquiété, des choses si épouvantables, choses que je n'avais pas le temps de vérifier, qu'il me semblait que, prudemment et par amour de la paix, on pouvait ne pas les recevoir en Belgique. Mais au fond, c'était rouvrir la porte à l'arbitraire. Tous les hommes qui déplurent au gouvernement pour leurs opinions religieuses, furent qualifiés de Jésuites, et ce avec d'autant plus d'instance et de perfidie, qu'ils cherchaient plus à s'en défendre. Pour savoir à quel point le sophisme peut être rusé, déloyal et audacieux, il faut l'avoir vu manier par les passions politiques. Toutefois je ne puis m'empêcher d'ajouter ici que j'étais frappé de la faute qu'avait commise un gouvernement voisin, en conservant, d'une part, le monopole de l'université impériale, où l'éducation n'était ni royaliste ni religieuse, et en rappelant, de l'autre, les Jésuites *incognito,* pour leur livrer, en quelque sorte par surprise, l'instruction de la jeunesse. Ce fut l'occasion de beaucoup de troubles et de scandales en France. Tandis que si l'on y eût déclaré hautement l'instruction libre, pour tout le monde, au lieu de vouloir la diriger et la *protéger*, l'autel sur lequel on voulait appuyer le trône, comme on disait alors, triomphait de lui-même avec la liberté. C'est cette protection malencontreuse du pouvoir qui a tout perdu.

MM. Fabri-Longrée, de Stassart, de Gerlache, de Sécus, parlèrent dans la séance du 13. Le 14, on entendit M. de Surmont, puis M. de Sasse, dont le discours dura plus de deux heures. M. le

baron de Sasse, homme doué du plus noble et du plus généreux caractère et qui pensait qu'une question de cette importance devait être plaidée sous toutes ses faces, reproduisit à la tribune une partie des raisons que les évêques avaient alléguées dans leur correspondance avec le gouvernement. M. Geelhand-Dellafaille dit quelques mots seulement, après M. de Sasse, pour désavouer, en ce qui le concernait, comme catholique, la tournure théologique et irritante qu'avait prise la discussion, et ajouta qu'il s'en référait du reste à l'opinion de M. de Gerlache. Jusque là, les orateurs contraires à la liberté de l'enseignement, n'avaient point abordé la question, sauf MM. Beelarts Van Blockland et Van Alphen, qui en avaient dit quelques mots en passant.

Le 15, M. Van Uttenhove van Imstède, fort savant astronome, et plus zélé calviniste, se leva pour réfuter les adversaires du Collége philosophique. « Cette institution, tant calomniée, dit-il, n'est » pas seulement un acte très sage du gouvernement; c'est une mesure » commandée par la nécessité, puisque le clergé catholique, et » même le haut clergé, est encore plongé dans les ténèbres de » l'ignorance, et se montre animé du plus intolérant fanatisme... » Ces téméraires paroles, accueillies par les uns avec des marques d'approbation, et par les autres avec murmures, mirent toute la Chambre en émoi. Comme l'orateur voulait continuer sur le même ton, l'assemblée devint tumultueuse, et M. Van Uttenhove termina son discours au milieu du bruit et de la confusion générale.

J'avais compté, je l'avoue, dans l'origine, sur le bon sens et la sympathie de nos frères du nord, pour leur faire sentir le danger qui les menaçait eux-mêmes, si l'on venait à reconnaître en principe que l'instruction tombait dans le domaine du gouvernement. Le roi pouvait changer de religion, et se faire catholique. Auraient-ils trouvé bon alors, me demandais-je, qu'on supprimât arbitrairement les écoles calvinistes? Mais, dans les assemblées délibérantes, comme ailleurs, la passion, les intérêts du moment, l'emportent d'ordinaire sur la crainte d'un péril éloigné, et même souvent sur la justice, quand elle est réclamée par le parti le plus faible.

Immédiatement après la violente sortie de M. Van Uttenhove, M. le baron de Stassart demanda la parole pour une motion d'ordre, et dit : « J'invite tous mes collègues à prendre l'engagement

» de renoncer à ces malheureuses discussions théologiques; d'autant » plus qu'on vient d'avoir à l'instant même la preuve de ce qu'elles » peuvent produire. » *Appuyé! Appuyé!* s'écrie-t on de toutes part (1)! M. de Muelenaere se lève alors immédiatement, et dit « qu'il se conforme à la décision de la Chambre; qu'il s'abstiendra » particulièrement de parler de la création d'un établissement dont » plusieurs orateurs ont fait, depuis deux jours, le texte principal » de leurs discours; qu'il regrette cependant de ne pouvoir expri- » mer franchement son opinion; mais que la décision de la Cham- » bre étant là, il la respecte, pour passer à une discussion plus » positive, celle du budget en délibération.... » — Mais au fond, la motion de M. de Stassart ne pouvait réellement produire l'effet qu'il s'en était promis. Comme personne n'avait encore réfuté jus- que-là ceux qui avaient attaqué si vivement les arrêtés, il était impossible de clôturer ce débat. M** fut le premier orateur des provinces méridionales qui prit la défense des arrêtés du gouver- nement. Il parla long-temps, et avec une grande véhémence. N'o- sant nous en rapporter à nos souvenirs, dans cette circonstance délicate, et ne possédant point le texte de son discours, nous nous bornerons à en rapporter ici l'analyse très-affaiblie et très-incomplète que nous avons recueillie dans un journal du temps (2).

« M** désapprouve, dit ce journal, qu'on ait traité dans le sein » de cette assemblée, et dans une discussion publique, la question » du Collége philosophique; il dit qu'il a même prié des honora- » bles collègues, qui en avaient l'intention, de s'en abstenir; mais » puisqu'ils n'ont pas voulu l'écouter et que la question y a été » portée, il croit de son devoir de parler, et de défendre la me- » sure du gouvernement. *On n'a pas voulu*, dit-il, *s'adresser » au roi directement*, mais on a voulu agiter la question dans » une discussion publique; on a eu tort, car si l'on avait en effet » de bonnes raisons à alléguer, en s'adressant au chef de l'Etat, » qui, par la loi fondamentale, *est chargé du soin de l'instruction » publique*, on aurait pu obtenir des modifications à l'arrêté du

(1) V. *l'Oracle*, du 18 décembre 1825.

(2) V. *le Politique*, du 19 décembre 1825.

» 14 juin dernier.... L'orateur entre en matière, et trace un tableau » frappant *de toutes les machinations mises en œuvre par le clergé » catholique :* d'abord, pour empêcher *l'adoption de la loi fon- » damentale par l'assemblée des notables ;* ensuite, pour empêcher » l'organisation des états provinciaux. Quel en était le principal » motif? C'est que *le clergé ne pouvait souffrir que l'instruction » publique eût été confiée aux soins du gouvernement !....* Il cite » des faits pour prouver quelle était l'influence du clergé sur les » personnes de l'ordre judiciaire, dont plusieurs *n'ont pu prêter » le serment* prescrit par le gouvernement, en se laissant intimider » par les prêtres. Il y avait donc nécessité d'organiser l'instruction » publique, et de prendre des mesures sages, *pour qu'à l'avenir » on eût, dans la Belgique, un clergé instruit et éclairé :* c'est » ce que le gouvernement a fait, en créant le Collége philosophi- » que, qui doit nous fournir des prêtres dont les connaissances et » les lumières seront à la hauteur du siècle. Il ne suffit pas (con- » tinue l'honorable membre), que les prêtres connaissent leurs de- » voirs envers la religion; il faut qu'ils connaissent aussi leurs » devoirs envers le roi et la patrie; il faut donc les instruire, leur » faire connaître ces devoirs; en un mot, il faut organiser l'instruc- » tion publique. S'il est vrai que le gouvernement se serait trompé » dans les moyens d'exécution (car ses intentions ne sont attaquées » par personne), on peut y remédier; et l'on prendra sans doute » des moyens dignes de la sagesse du monarque sous lequel nous » avons le bonheur de vivre : mais *il ne faut pas que nous subis- » sions davantage la loi d'un misérable prélat* qui exerçait, il » y a quelques années, une trop grande influence sur les conscien- » ces des Belges; qui, fort heureusement pour nous, a quitté le » sol de la patrie, auquel il était étranger, et s'est réfugié dans » le pays qui lui a donné le jour. (Il s'agit ici de *M. de Broglie, » évêque de Gand*) (1).

» Le gouvernement ne doit pas se borner à surveiller l'instruc- » tion publique, mais il doit encore la diriger; il doit avoir soin

(1) Le journaliste a probablement mal recueilli les paroles de l'orateur, car ce prélat était mort depuis plus de quatre ans !

» que les jeunes gens soient instruits *dans de bons principes ;* dans » des principes *conformes à nos mœurs* et *à nos institutions.* Voilà » mon opinion, dit l'orateur, sur l'instruction publique et les me- » sures du gouvernement ; et *j'espère que ce sera pour la dernière* » *fois que nous aurons à discuter de tels objets....* »

A M** succéda M***, dont les argumens acérés et les sarcasmes contre les Ignorantins et les Jésuites, excitèrent une grande hilarité dans certaine partie de l'auditoire, sur laquelle l'orateur semblait exercer ce jour-là un ascendant plus grand encore que de coutume. M*** ayant fait réimprimer, en forme de brochure, le discours qu'il prononça dans cette occasion mémorable, nous croyons donner preuve d'impartialité en reproduisant fidèlement, et en entier, cette longue et vigoureuse apostrophe, sans laquelle on s'imaginerait peut-être que le champ de bataille ne fut pas vivement disputé (1).

Je rends justice plus que personne au courage et aux talens de ces vieux athlètes de nos libertés, dont on a peut-être, aujourd'hui, trop oublié les anciens services. Mais j'oserai demander s'ils étaient

---

(1) Sommaire du discours de (*M. Dotrenge*).— « La critique que l'on a faite des arrêtés, dit cet honorable membre, est *inoportune* et *imprudente.* — C'était au gouvernement seul qu'il fallait s'adresser, si l'on avait à se plaindre. — Le gouvernement a eu raison de faire fermer les écoles des *Ignorantins*, si leurs principes étaient *anti-nationaux.* — Nous ne les connaissions point autrefois, non plus que les *petits séminaires.* — Il est faux de dire (comme on l'a prétendu dans cette discussion), que l'histoire ecclésiastique et le droit canon soient du domaine particulier de l'épiscopat. — C'est encore pour ressusciter une calomnie, que l'on vient répéter que le *Collége philosophique* sera la même chose que le *séminaire général de Joseph II.* — L'orateur, sans être *un théologien bouffi de conciles*, sait très-bien son *catéchisme.* — *L'ordre légal* exigeait la clôture des petits séminaires. — Les arrêtés *ne* portent *nullement* atteinte à *l'autorité paternelle.* — Le gouvernement pourrait même *défendre aux pères*, d'une manière absolue, de *faire élever leurs enfans à l'étranger.* — Il peut aller encore *jusqu'à défendre certains livres doctrinaux*, soit historiques, soit théologiques. — *L'ultramontanisme* est aussi menaçant aujourd'hui que jamais. — Les *Jésuites* ne sont pas des *fantômes* puisqu'ils ont pénétré chez nous. »

ici bien d'accord avec leurs propres antécédens? Que dire de cette étrange prétention, qu'on ne devait point parler des intérêts *religieux* de la nation *à propos du budget?* Et quand donc l'aurait-on pu faire? car alors, on n'interpellait pas les ministres à volonté et à tout propos. Que dire de cette autre objection, qu'au lieu de faire du bruit, il fallait s'adresser au roi directement? Comme si des représentans, qui ont pour mandat spécial de parler à la tribune de tout ce qui intéresse la nation, devaient aller mendier justice dans les antichambres ministérielles ou royales! Que dire enfin du reproche adressé au clergé, de n'avoir point réclamé lui-même auprès du roi? Certes personne n'ignorait qu'on avait fatigué le roi de représentations réitérées, auxquelles il n'avait répondu qu'avec des paroles fallacieuses. Dans le fait, dit-on, le clergé avait toujours paru hostile à nos institutions, et il s'était opposé *à l'adoption de la loi fondamentale!* Mais, si cette loi (comme on l'a souvent démontré) offrait trop peu de garanties à nos libertés, comment pouvait-on faire un grief aux prêtres d'avoir cherché à éclairer d'abord le gouvernement, puis leurs concitoyens, en ce qui concernait spécialement la religion? Quoi! c'est au nom, et pour le maintien de *l'ordre légal* qu'on voulait donner au roi le monopole de l'enseignement! le droit de fermer tous les colléges libres, et les petits séminaires! de prescrire dans les écoles *certains livres,* soit théologiques, soit historiques! et l'on voulait encore que le roi eût le droit d'exclure de *toutes fonctions publiques*, ceux qui avaient reçu leur éducation à l'étranger! on voulait qu'il eût le droit de renvoyer de chez nous les frères ignorantins, parce qu'ils avaient un général résidant à l'étranger! Voilà donc un *index*, une *inquisition*, des *proscriptions!* Mais pour faire prévaloir de pareils argumens, il fallait changer et réformer la Belgique tout entière; car elle était, et elle est demeurée catholique; et les catholiques et leurs prêtres reconnaissent un chef résidant à l'étranger! Et cependant l'on finit par s'écrier : *Dans quel pays l'instruction est-elle plus indéfiniment libre?* Dieu nous préserve de la liberté que voulaient nous faire ceux qui déclament si haut contre l'intolérance et le fanatisme! Les catholiques seuls, en Belgique, avaient compris la liberté, puisqu'eux seuls osaient la réclamer, et pour eux, et pour leurs adversaires. — Sous le régime précédent, disait-on encore, nous

n'avions ni les ignorantins, ni les petits séminaires! Mais de bonne foi, quels rapports possibles y avait il entre les gouvernemens espagnol et autrichien, et celui de Guillaume? Philippe II et Marie-Thérèse étaient rois absolus, mais catholiques et très-catholiques; sous leurs règnes, la religion catholique était dominante, et seule reconnue; l'éducation *publique* et *privée* était *de fait* tout entière dans les mains du clergé. Et sous Guillaume, prince calviniste et très-calviniste, ayant quatre millions et demi de sujets catholiques, l'on voulait donner au gouvernement l'éducation des catholiques, et qui plus est celle de leurs prêtres! Il faut, dit-on enfin, l'intervention du gouvernement pour donner à la génération naissante et au clergé lui-même une éducation *nationale* qui soit à la hauteur des lumières du siècle et d'accord avec nos institutions! L'éducation publique doit être *nationale!* qui le conteste? les plus sages législateurs des temps anciens et modernes l'ont reconnu : mais c'est à condition que le pouvoir lui-même soit *national.* Si le gouvernement se laisse emporter à l'esprit de système; s'il veut attirer tout à lui; s'il veut s'immiscer dans l'intérieur des familles, violer le sanctuaire des consciences, nous nions que l'éducation, par cela seul qu'elle est donnée au nom du gouvernement, soit *nationale!* Quand Joseph II commandait aux Belges *l'enthousiasme* de *la monarchie autrichienne* et de son grand séminaire, tout en attaquant nos lois, nos mœurs, nos priviléges, nos croyances, était-ce là *une éducation nationale?* L'éducation doit être *nationale!* Eh quoi! les établissemens libres détruits par le gouvernement précédent n'étaient donc point nationaux! Et pourquoi cela? parce qu'ils étaient catholiques? Mais qu'y a-t-il de plus national en Belgique que le catholicisme? non pas sans doute pour ceux qui ne croient point, mais pour les 19 vingtièmes de la nation qui croit! Souffrez qu'on vous prenne par vos paroles! L'empire le plus légitime est celui des intelligences : vous le dites, et nous l'avouons avec vous! Eh bien combattez avec des armes loyales! faites mieux que vos rivaux, mais ne les calomniez pas! érigez des écoles; éclairez la génération nouvelle en l'améliorant; méritez la confiance qui ne se commande point : car vainqueurs ou vaincus, l'on nous jugera tous d'après nos œuvres!

Quand la liberté et la concurrence ne seraient pas le meilleur

moyen de remédier à l'insuffisance vraie ou prétendue des études, la question n'est point seulement là. L'expérience démontre que les hommes diffèrent entr'eux plus encore par leurs *principes* que par leurs facultés et leurs talens. D'où vient que de jeunes gens doués de moyens à peu près égaux ont des destinées si diverses? C'est que les uns, sans idées fixes et sans doctrines, sont aussi incapables de rien produire de durable et de fort dans l'ordre intellectuel, que de beau et de bon dans l'ordre moral; tandis que les autres ont un fanal qui les guide et leur montre le but. Or, c'est l'éducation seule qui infuse les *principes* dans l'âme encore flexible de la jeunesse. On ne les trouve guères en soi-même, et l'on ne les cherche plus quand on est une fois lancé dans le monde....

Je termine ici l'historique de ce débat mémorable, qui fit beaucoup d'effet sur la Chambre, mais sans changer la disposition des esprits. Au-dehors l'impression, sans être aussi générale ni aussi vive que celle qu'avait produite la mouture, fut bien autrement forte sur ceux qui avaient compris toute la gravité de la question.

Quant au gouvernement, le résultat de la discussion fut de le mettre pour le moment tout à fait à son aise. Quoique les hommes de l'ancienne opposition eussent attaqué avec leur acerbité ordinaire les éternels abus du système financier, le syndicat, la mouture, et une foule d'arrêtés royaux contraires à la loi fondamentale; quoiqu'ils eussent fustigé, comme de coutume, les ministres jusqu'au sang, et voté contre tous leurs budgets: comme ils étaient tombés vec une violence inouie sur le clergé; qu'ils avaient insisté beaucoup sur la nécessité de prêter main forte au pouvoir, quelques torts qu'on eût à lui reprocher d'ailleurs, le roi, qui avait ses arrêtés bien autrement à cœur que son budget, crut avoir tout l'avantage de son côté, méprisa hautement ce qui ne lui semblait qu'une velléité d'opposition catholique, et fut si content d'avoir rencontré pour auxiliaires des hommes qui jouissaient d'un grand talent et d'une immense popularité, qu'il leur pardonna de bon cœur leurs vieux péchés, et désira les avoir pour amis. Les catholiques au contraire furent mal vus, malgré la modération, les précautions et les réticences des uns, malgré le silence absolu des autres, et malgré les votes favorables de la plupart d'entr'eux sur le budget Il y avait alors à la Chambre de bonnes âmes qui au-

raient volontiers transigé sur tout, excepté sur le point de la religion; et c'était précisément celui-là qu'on ne voulait pas leur céder !

Enfin tous les journaux du temps, libéraux ou ministériels; tous les ennemis du clergé; tous les instituteurs salariés; toutes les médiocrités qui redoutaient la libre concurrence, se réunirent pour arranger les adversaires des arrêtés à qui mieux mieux. On trouvait à peine que leur opinion fût digne d'une réfutation sérieuse.

Une pluie de brochures et de pamphlets tomba sur eux, avec les épithètes obligées d'obscurantins, de jésuites, d'agens de l'étranger. Mais d'un autre côté cette discussion délia la langue à une ou deux feuilles catholiques, qui attendaient impatiemment quelque bruit de la tribune pour le répéter dans leurs colonnes. Parmi les journaux qui ont bien mérité du pays à cette époque, et depuis, le *Courrier de la Meuse* doit être cité au premier rang (1). Près de trois années s'écoulèrent, après cette époque, sans que la lutte recommençât relativement à l'instruction publique. On ne laissait toutefois passer aucune occasion d'en dire quelques mots. Mais l'opinion publique sommeillait, et la presse libérale ne se convertissait point. Enfin l'une et l'autre prirent feu. A dater de la fin de 1828, jusqu'à la fin de 1830, parmi tous les griefs reprochés au gouvernement hollandais, l'asservissement de l'instruction fut toujours articulé comme le plus important. Les anciens argumens furent reproduits sous mille formes variées, toujours plus vives et plus poignantes (2). La Constitution belge, qui déclare l'instruction

(1) Dirigé par M. Stas, hommes tout dévoué à son pays; cette feuille avait alors pour principal rédacteur M. Kersten, écrivain remarquable par l'étendue de ses connaissances, par la solidité de ses principes, la justesse et la force de sa logique, et par les qualités de son style, simple, clair, précis, plein de bienséance et de raison. Le *Courrier de la Meuse* n'a jamais varié, même après le triomphe de sa cause. Chose assez rare parmi les écrivains, et aussi parmi les journalistes.

(2) Voir notamment les opinions émises 1° dans le comité général du 28 octobre 1828, sur le projet d'adresse; 2° sur le budget de 1829; 3° sur le redressement des griefs, à propos du pétitionnement général, en mars 1829; 4° sur le budget de 1830; 5° les procès-verbaux des sections, sur le projet de loi sur l'instruction, présenté aux Etats-Généraux, à La Haye, le 26 novembre 1829.

affranchie de toute entrave, fut comme l'acte de clôture de ce long combat, qui avait commencé avec les arrêtés du 14 juin 1825, et qui se termina par une révolution.

Que désormais le gouvernement crée des universités, des colléges, des athenées ; des écoles primaires pour le peuple ; des écoles modèles et des écoles normales pour former de bons maîtres et propager les meilleures méthodes : c'est son droit, c'est son devoir. Mais il ne peut plus envisager l'enseignement comme étant dans son domaine particulier; comme devant servir d'appui et d'écho à sa politique, ni à ses systèmes. Le règne du monopole est expiré. Encore la nation peut-elle exiger, sans doute, que l'argent qu'elle fournit au gouvernement pour salarier l'instruction publique soit employé conformément à ses intentions et tourne à son profit. Et s'il était prouvé, comme on l'a soutenu, peut-être à tort, que l'instruction donnée aux frais de l'Etat eût été jusqu'ici trop peu soucieuse des bonnes doctrines morales et religieuses, il ne serait pas étonnant que nos représentans demandassent au pouvoir, avant de sanctionner la loi nouvelle sur l'enseignement, plus de garanties pour l'avenir....

MÉLANGES. — Mars et Avril.

Inauguration de la statue de J. J. Rousseau à Genève. — Instruction primaire en Belgique. — Le pape Sylvestre II (*Gerbert*), inventeur des machines à vapeur. — Découverte d'une ville cachée sous terre, et pouvant servir à faire connaître l'histoire ancienne de l'Inde. — Médailles et monnaies trouvées entre Leuze et Péruwelz. — Cahiers d'Histoire universelle, par MM. Ed. Dumont, Th. Burette et C. Gaillardin. — Ouverture du Lycée de Freisingen. — Séances de l'Académie de Bruxelles du 7 mars et 4 avril.

— On vient d'inaugurer à Genève avec grand appareil la statue de Jean-Jacques. Toute la population, dit le *Journal de Genève*, était sur pied; la statue a été saluée avec enthousiasme; les jeunes gens l'ont saluée de leurs cris de joie, et ont formé des danses autour; enfin, M. Fuzy-Pasteur, président du comité de la souscription à laquelle on doit ce monument, a prononcé un discours dans lequel l'orateur a dit que ce monument était inutile à la gloire de Jean-Jacques, mais que Genève *se devait à elle-même* de rendre cet hommage à un *grand citoyen* méconnu.

La manifestation de ces sentimens a été vivement accueillie par l'assemblée, mais quant à nous, nous sommes loin de les partager. Qu'on fasse à Rousseau une part de gloire littéraire aussi large que l'on voudra, nous ne nous y opposerons pas, et nous reconnaîtrons en lui volontiers un grand talent d'écrivain, fort mal employé il est vrai. Mais qu'on travestise en grand citoyen celui qui vingt fois a méprisé les liens de patrie et de famille, et fait l'éloge de l'homme de la nature, production anti-sociale sortie de son cerveau; qu'on fasse un grand homme de celui qui a dévoilé en lui-même tous les vices de la vie privée et la sécheresse de cœur d'un homme sans dévoûment réel aux intérêts généraux et particuliers; qu'on fasse un grand philosophe d'un sophiste qui tour à tour a

protégé et combattu les principes les plus contradictoires avec la même apparence de conviction, preuve évidente qu'il n'en avait aucune : voilà ce qu'il est difficile de croire, aujourd'hui que l'enthousiasme qu'il avait excité est singulièrement amorti, aujourd'hui que la réflexion a démontré aux hommes sages que Rousseau doit rester, non comme un modèle que l'on doive imiter, mais comme un exemple frappant des écarts où peut entraîner un grand talent que ne soutiennent pas de vives croyances, le désir du bien et l'amour de la vérité.

— Un recueil de Paris (*Journal des travaux de la Société française de Statistique universelle*) publie les renseignemens statistiques suivans sur l'instruction primaire dans les neuf provinces du royaume de Belgique, qui lui ont été adressés par M. A. Rodenbach, représentant :

« Avant la révolution belge, en 1830, l'instruction primaire était alors organisée sous l'influence du gouvernement. L'un des premiers bienfaits du gouvernement provisoire fut d'anéantir cette espèce de monopole, ironiquement appelée *instruction officielle*, et de donner à l'enseignement la liberté qu'il réclamait à grands cris.

» Au 1er janvier 1830, dans la province du Hainaut, le nombre d'enfans fréquentant les écoles était de 48,000, tandis qu'en 1834 le nombre d'élèves est au-delà de 64,000, c'est-à-dire, 16,000 de plus que sous le monopole du roi Guillaume. Il s'ensuit que le système de liberté a augmenté dans le Hainaut d'un tiers le nombre des élèves frequentant les écoles.

» Dans les provinces de la Flandre orientale et occidentale, le nombre des élèves qui fréquentaient les écoles, en 1833, était de 150,000, ce qui fait 1 élève sur 10 habitans; et, d'après les rapports du précédent gouvernement, il n'y en avait qu'un sur 15; on remarque donc, comme dans la province du Hainaut, que depuis la révolution un tiers de plus d'enfans vont aux écoles.

» Dans la province de Namur, avant 1830, le nombre des

écoles était de 233, maintenant on en compte 333, ce qui fait une augmentation de 100 écoles; et le nombre des élèves, qui était de 23,000, s'est accru de 28,000.

» Dans les provinces de Liége et du Limbourg, on comptait, avant la révolution 620 écoles; maintenant on en compte 975; le nombre des élèves n'était, sous le règne de Guillaume, que de 40,000, aujourd'hui il se monte à 60,000.

» Dans les provinces d'Anvers et du Brabant, il y avait, avant 1830, 933 écoles; actuellement il y en a 1225. On ne comptait en 1830 que 70,800 élèves, aujourd'hui on en porte le nombre à 84,000.

» Avant 1830, il y avait dans la province de Luxembourg 700 écoles, avec 42,000 élèves, maintenant il y a 831 écoles, avec 43,250 élèves, donc augmentation, depuis la révolution, de 131 écoles et de 1250 élèves.

» Ces documens statistiques sur l'instruction primaire en Belgique prouvent à l'évidence, qu'avec le principe large de la liberté d'instruction, les lumières pénètrent dans toutes les classes de la société. En un mot, tous les villages sont pourvus d'écoles libres ou communales, et, comme succursales de ces écoles, on trouve dans presque toutes des communes des écoles dominicales, où les enfans pauvres sont instruits par millier, dans la lecture, l'écriture et le calcul.

» Nos instituteurs, pénétrés de l'obligation inviolable de leurs devoirs et instruits autant que l'exigent leurs penibles fonctions, n'épargnent aucun moyen pour former le cœur, l'esprit et les mœurs des enfans dont le soin leur a été confié. »

— Les journaux ont publié dernièrement une lettre d'où il résulterait que la découverte de l'application de la vapeur comme agent mécanique appartient à un individu qui fut enfermé comme fou à Bicêtre par ordre du cardinal de Richelieu, qu'il importunait par les démonstrations de ses procédés. Un passage de Vincent de Beauvais, cité dans le numéro de février de la *Revue Britannique*, donne à entendre que le premier inventeur des machines à vapeur aurait été le célèbre

Gerbert, élevé en 999 sur la chaire de S. Pierre sous le nom de Sylvestre II, qui avait construit des horloges et des orgues qui se mouvaient ou fonctionnaient, comme on dit aujourd'hui, par la vapeur : *fecit arte mechanicâ*, dit Vincent de Beauvais (1), *horologium et organa hydraulica ubi, mirum in modum, per* AQUÆ CALEFACTÆ VIOLENTIAM *implet ventus emergens concavitatem habiti et permulti foratiles tractus æreæ fistulæ modulatos clamores emitunt.*

Gerbert était en effet un des plus savans hommes de son siècle. Il nous reste de lui 149 épîtres qui se trouvent dans le tome XVII de la *Bibl. max. Patrum*, une Vie de S. Adalbert archevêque de Prague, et quelques ouvrages de mathématiques. Entre les inventions utiles qui furent les fruits de ses études avant qu'il montât sur le trône pontifical, on remarque celle de l'horloge à balancier, dont on se servit jusqu'en 1650, qu'au balancier on substitua le pendule. Le président Hénault dit que l'on attribue à Gerbert l'introduction du chiffre arabe ou indien, qu'il avait bien pu tenir des Sarrasins, lors d'un voyage qu'il fit en Espagne. La connaissance qu'il avait des sciences les plus abstraites, le fit accuser de magie. V. la *nouv. édit. de Butler*, *tom. XIX*, *p.* 113, *not.* 19; *Louvain* 1833.

— *Découverte d'une ville cachée sous terre, et pouvant servir à faire connaître l'histoire ancienne de l'Inde.* — Dans une lettre adressée à la *Société asiatique*, de Calcutta, le capitaine Cantley, surintendant du canal de Douab, annonce l'envoi d'un certain nombre de médailles tres-intéressantes, destinées pour le Musée, qu'il dit avoir été trouvées sur l'emplacement d'une ancienne ville, bâtie vraisemblablement par les Hindous,

---

(1) Vincent de Beauvais (*Vincentius Bellovacensis*), savant dominicain du treizième siècle qui a commencé la classification véritable des sciences et qui peut être regardé comme le précurseur des Encyclopédistes à une époque où le nom d'Encyclopédie n'était pas même inventé. V. *Biographie Univ.* tom. XLIX, pag. 119.

mais maintenant ensevelie à cinq mètres environ au-dessous de la surface du sol. Il résulte de la courte notice qu'il donne sur cette découverte, qu'elle a été faite en nettoyant le canal de Douab, au-dessous et assez près de la ville de *Behut*, que la carte de Renell place par 26° et quelques minutes de latitude septentrionale et 78° 50' environ de longitude. Le canal ayant été mis à sec, on ne tarda pas à trouver au fond des médailles, et divers autres objets enfouis parmi les débris de vieux ais, de vieilles planches. « Je dois faire observer, dit » le capitaine Cantley, que la direction du canal actuel est » tout-à-fait distincte de celle qui suivait, dit-on, l'ancien. » Lors donc qu'il n'existerait pas d'autres preuves du con- » traire, on ne serait point autorisé à soutenir que tout ce » qu'on a trouvé dans ce canal y a été entraîné par l'eau, » comme on l'a dit plus d'une fois en pareil cas. »

Voici comment est composée une coupe verticale prise sur le canal, dans cette partie où la surface du sol est beaucoup au-dessous du niveau de celle où est bâtie la ville de *Behut*.

Le sol, à la surface, est en partie cultivé, en partie couvert d'herbes sauvages. Immédiatement au-dessous se trouve une couche de sable de rivière de 4 pieds et demi (1 mètre 368 millimètres); vient ensuite un lit très-peu épais de sable, dans lequel sont quelques débris de bois ou de planches. Au-dessous est une couche d'argile rougeâtre, mêlée de sable, et dont l'épaisseur est de 12 pieds et demi (3 mètres 80 centimètres). Sous cette dernière couche est l'emplacement de l'ancienne ville, dans une terre noire, épaisse de 6 pieds (2 mètres 824 millimètres), et remplie d'os, de poteries, etc.; on y a trouvé les pièces de monnaies et autres objets envoyés par le capitaine Cantley au Muséum.

Le sol sur lequel la ville paraît avoir été bâtie est très-noir, rempli d'os et de débris de vases de différentes formes. Il s'y trouve, en outre, des briques très-grandes, et qu'on dirait, à la manière extraordinaire dont elles sont faites, avoir été destinées à servir dans la maçonnerie circulaire des puits, des morceaux de scories sorties de fournaux à fondre le fer, fournaux dont on n'a jamais connu l'usage à *Behut;* des poin-

tes de flèches, des anneaux, des grains de verre de différentes sortes; en un mot, c'est un autre *Herculanum*, et tout porte à croire qu'on pourra y pousser beaucoup plus loin les découvertes.

Le secrétaire de la *Société Asiatique* a publié la note suivante au sujet de la lettre du capitaine Cantley :

« L'époque où existait la ville souterraine, dont il est question dans cette lettre, peut être assignée ou plutôt renfermée avec assez d'exactitude dans des limites connues, grâce à la découverte très-précieuse de beaucoup de pièces de monnaies enfouies à la même place que les briques et les os. Les monnaies appartiennent à trois classes différentes, que M. Wilson a déjà fait connaître dans un mémoire inséré dans le 17e volume des *Recherches asiatiques.*

» 1° Une de ces pièces portant la figure d'un homme avec une cotte de mailles, offrant quelque chose sur un petit autel, peut être regardée comme monnaie *indo-scythe.* M. Wilson pense, avec beaucoup de probabilité, que cette pièce peut être d'une date rapprochée du commencement de l'ère chrétienne. Sur vingt-six médailles de cette première espèce, une seule est assez bien conservée pour en reconnaître l'empreinte.

» 2° La plus grande partie des monnaies envoyées par le capitaine Cantley, sont semblables à d'autres dont on a donné la figure dans le même volume des *Recherches asiatiques;* mais on ignore entièrement ce qu'elles étaient. Les unes et les autres portent un éléphant sur une de leurs faces, et sur l'autre un ou plusieurs monogrammes particuliers. Quelques-uns diffèrent, et portent sur leur revers le taureau des brahmines, et sur la tranche une inscription en caractères inconnus.

» 3° La dernière espèce de ces monnaies est en argent. Ce sont des pièces épaisses et carées, sans aucune impression régulière, mais portant simplement plusieurs marques, comme il est vraisemblable que cela se faisait avant qu'on eût généralement adopté l'usage de battre la monnaie. La collection de Mackensie contient un grand nombre de ces médailles, mais sans donner rien de certain sur leur ancienneté, sans pouvoir même garantir si ce sont de vraies médailles. La découverte

nouvelle pourra servir à résoudre ces deux points. Toutes ces médailles doivent être postérieures à l'existence des dynasties indo-scythes dans la Bactriane, et appartenir à une époque où, comme aujourd'hui en Chine, l'argent avait généralement cours au poids, tandis que les métaux inférieurs circulaient comme signe d'une valeur nominale fixe.

» La découverte de ces médailles, très-précieuse en elle-même, ne forme qu'un des points sans nombre qui sera sans doute éclairci par cet *Herculanum* oriental. L'apparence et l'état des dents et des os envoyés par le capitaine Cantley, offrent également un grand intérêt. Ils ne sont pas entièrement dépouillés de toute leur matière animale, mais celle-ci est en grande partie remplacée par du carbonate de chaux. »

— On lit dans l'*Echo de la frontière :* — « Un laboureur vient de trouver entre Leuze et Péruwelz une grande quantité de médailles et monnaies d'or et d'argent de pays et de temps très divers. Nous avons eu sous les yeux douze des médailles d'or de cette trouvaille, et nous en avons particulièrement distingué une de Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche, père de Charles-Quint. Elle porte d'un côté l'effigie de St. Philippe portant le blason du prince avec ces mots : SA PHE, *intercede pro nobis*, et de l'autre une croix fleuronnée et l'inscription : PHS *dei gra. Archid. Aus. dux. Bg. Ce. rex.*

» Les autres plus belles médailles d'or sont anglaises : l'une porte la tête de *Jacques* Ier, avec ces mots : *Jacobus D. G. mag. Brit. Fran. et Hi. rex*, le roi porte le globe et dans ses armes se voyent les fleurs de lys françaises, avec cette inscription fastueuse autour de l'écu : *Faciam eos in gentem unam.* Une seconde du même monarque a le double de valeur et d'extension. Une autre de *Charles* Ier porte : *Carolus D. G. mag. Br. Fr. et Hi. rex.* avec le revers : *Florent Concordiâ regna;* une dernière du même souverain présente la devise : *Cultores suî Deus protegit.*

» Toutes ces médailles d'or fin, auxquelles il faut ajouter plusieurs Philippe d'Espagne frappées en Europe et au Mexique, et un *Ferdinand*, archevêque de Cologne, avec la date de 1637,

sont de la plus belle conservation. Elles sont aujourd'hui en la possession de M. Hottelart, marchand d'antiquités, pont Saint-Jacques, à Valenciennes. »

— *Cahiers d'Histoire universelle à l'usage des colléges et des écoles normales primaires* (1). — L'histoire est devenue depuis quelques années une des parties les plus cultivées de notre éducation. Mais ce n'est pas dans les collections volumineuses de nos biographies, dans les Œuvres des Noël, des Malte-Brun, des Ampère que nos enfans peuvent s'instruire. Cette nourriture. substantielle fatiguerait leur jeune intelligence; l'abondance des matières la surchargerait. On ne mettra pas non plus entre leurs mains les Manuels du baccalauréat, remarquables peut-êtrepar leur exactitude et leur arrangement ingénieux; du reste, squelettes décharnés dont chaque articulation est une date; fantasmagorie insaisissable de noms inconnus qui surgissent devant nous comme des ombres, et disparaissent sans laisser dans la mémoire aucune trace de leur apparition. Un livre intéressant, écrit avec clarté, avec esprit d'analyse, remplirait un grand vide dans la liste de nos auteurs classiques; vide si réel, qu'il n'est pas un professeur d'histoire qui ne sente la nécessité de rédiger lui-même ses cahiers.

Tel est le but que MM. Ed. Dumont, Th. Burette et C. Gaillardin se sont proposé, en livrant à la presse le sujet de leurs leçons dans différentes chaires d'histoire à l'Académie de Paris. La collection de leurs cahiers présentera un tableau complet des temps anciens, du moyen âge et de l'histoire moderne, accommodé au cadre de l'université, pour l'examen du baccalauréat. Les six premiers cahiers, par M. Th. Burette, traitent des commencemens du monde, des grandes traditions de l'Orient et de la Grèce jusqu'à Philippe. Les six suivans, de l'accroissement et des révolutions du royaume de Macédoine sous Philippe, Alexandre et leurs successeurs, jusqu'à la con-

(1) A Paris, chez Chamerot, quai des Augustins, n° 13; et chez Crochard, place de l'Ecole de Médecine, n° 13.

quête des Romains. Six autres, par M. Ed. Dumont, conduisent Rome de son berceau aux derniers jours de Théodose, où, lassée de vaincre et de commander, elle divise l'empire avec la ville nouvelle bâtie sous Constantin. Là s'arrête la série des temps anciens. La première division est destinée à la sixième, la deuxième à la cinquième, la troisième ainsi que l'histoire moderne et l'histoire de France par M. Burette, devront être données aux élèves par les professeurs, suivant que ces derniers le jugeront à propos.

Les cahiers de M. Burette sont loin d'être à l'abri de tous reproches. Son style et sa manière intéressent, mais son érudition nous paraît puisée à des sources mauvaises, et son zèle pour la vérité, nous voulons dire pour la religion, fort douteux. Nous ne voyons nulle part qu'il accorde à la Bible son caractère d'inspiration. Pour lui c'est le plus complet, le plus grand des documens sur les empires, mais ce n'est pas une juste mesure de vérité en dehors de laquelle il n'y a qu'erreur ou que mensonge. M. B. admet le système des dynasties égyptiennes de M. Letronne. C'est assez dire que ce professeur d'histoire mérite peu de confiance; et certes, à voir son indifférence pour la religion et ses préventions contre elle, nos lecteurs ne seront pas tentés de lui en accorder beaucoup. Il paraît même qu'il aurait publié un cahier sur la réforme qui donne lieu aux plaintes les plus justes et les plus graves sur son enseignement; mais ce cahier ne nous est pas encore tombé sous les yeux.

Pour MM. Dumont et Gaillardin, ils s'attachent, dans leurs cahiers, à la méthode élémentaire. Les faits seuls les dirigent. Seulement ils font halte aux grandes époques pour tracer une esquisse rapide des mœurs et des institutions des peuples pendant l'espace qu'ils ont parcouru. Ces MM. parlent convenablement de tout ce qui tient à la religion. Aussi pensons-nous que, laissant de côté les cahiers dont nous avons signalé le mauvais esprit, les ecclésiastiques qui se vouent à l'éducation de la jeunesse cléricale pourront recourir avec avantage à ceux qui traitent de l'histoire romaine et de celle du moyen âge. Ils y trouveront la simplicité de style, la lucidité dans les pen-

sées, l'impartialité, la foi en la Providence, qualités que l'on a droit d'exiger de l'historien plus que de tout autre écrivain.

— Le 20 novembre dernier, on a fait avec pompe, en Bavière, l'ouverture du lycée de Freisingen et du cours de théologie qui y est joint. Après avoir imploré la bénédiction de Dieu, de qui viennent tous les succès, M. de Gebsettel, archevêque de Munich, qui a donné une somme de 30,000 florins (64,000 francs) en faveur du nouvel établissement, se rendit au palais des anciens évêques, avec le comte de Seinsheim, commissaire du gouvernement. Le prélat prononça un discours devant les notables de la ville, les professeurs et les élèves, et fit sentir l'importance d'une bonne éducation cléricale. Le comte de Seinsheim prit ensuite la parole : Dans ces derniers temps, dit-il, la science s'était séparée de la religion, et s'était engagée dans les voies de l'erreur. Plus de relations étroites entre les professeurs et les élèves. Un enseignement aride étouffait la doctrine qui vivifie. Toute influence morale du maître avait cessé, et la confiance était éteinte. Ces inconvéniens n'avaient pas échappé à la perspicacité du prince. Après avoir essayé d'y porter remède par ses ordonnances, il avait formé le projet d'ériger un lycée complet réuni au séminaire du diocèse, pour offrir aux jeunes élèves du sanctuaire un cours complet d'éducation. Des hommes généreux ont secondé ces vues. Honneur et reconnaissance à M. l'archevêque, au chapitre, au clergé du diocèse et à la ville de Freisingen, dont les offres et les dons ont hâté l'exécution. Le comte exhorta les maîtres à se montrer dignes de leur mission, et à hâter par leurs soins le succès des élèves. La séance finit par des acclamations pour le roi de Bavière.

— ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES LETTRES DE BRUXELLES. — *Séance du 7 Mars.* — Le secrétaire présente la correspondance de l'Académie et différens ouvrages, parmi lesquels on remarque 17 volumes des Mémoires de l'Académie royale de Lisbonne, 2 volumes des Transactions de la Société philosophique américaine de Philadelphie, le 37e volume des Mé-

moires de l'Académie royale de Turin, et le Bulletin de la Société géologique de France. L'administration du Muséum de Paris et la Société royale des antiquaires annoncent également l'envoi de leurs publications.

M. *Quetelet* communique une lettre qui lui a été adressée par M. Whewell, membre de la Société royale de Londres, pour l'engager à demander au gouvernement de concourir avec l'Angleterre et les autres pays éclairés de l'Europe, à faire entreprendre des observations suivies sur les marées. « J'ose me flatter, dit le savant Anglais, que votre gouvernement ne restera pas en arrière quand il s'agit de faire avancer la science et spécialement l'astronomie qui est aujourd'hui l'orgueil et la gloire des nations les plus avancées. Long temps, dans chaque partie de l'Europe, l'on a considéré les progrès de l'astronomie comme une dette nationale, mais nos connaissances sur les marées n'ont pas participé à l'élan donné aux autres branches de l'astronomie. L'instant est venu de réparer cette omission, et c'est aux nations maritimes qu'il appartient surtout d'établir des observations dans ce but. Nous aurons bientôt une chaîne d'observations sur les marées le long des côtes de l'Europe, et il serait bien pénible pour les géomètres de ne pas trouver une solution de continuité dans cette chaîne sur les côtes de la Belgique. » M. Quetelet fait connaître ensuite les travaux nombreux d'observations qui ont été entrepris dans ces derniers temps, en Angleterre, pour répandre plus de jour sur la théorie des marées, et insiste sur la convenance et sur l'utilité qu'il y aurait pour la Belgique à s'associer à un pareil système d'observations.

Tout ce qui est relatif à la connaissance de nos côtes a été extrêmement négligé parmi nous, comme tout ce qui tient en général aux sciences d'observation. Les hommes instruits de ce pays et de l'étranger s'accordent à élever des plaintes à ce sujet, et il serait d'autant plus urgent de remédier au mal que l'état actuel des choses peut nuire à nos relations maritimes et faire envisager nos côtes comme étant mal connues et peu sûres.

Le secrétaire communique aussi deux lettres qu'il a reçues,

l'une de M. Bache, professeur à l'université de Pensylvanie, et l'autre de M. Philips, directeur du musée d'Yorck, relativement aux variations diverses de l'aiguille aimantée.

M. Dumortier communique une carte qu'il a construite sur les degrés comparatifs des températures des mois de l'année pour différens lieux.

Histoire littéraire. — M. Dumortier a communiqué à l'Académie une note d'où il résulterait que le fameux navigateur Le Maire qui découvrit le détroit auquel son nom est resté, était né à Tournai. Or, les témoignages les plus authentiques nous apprennent qu'il naquit en Hollande, et que son père, négociant entreprenant, habitait Egmont près d'Alkmaar. M. Dumortier ayant confié une copie du texte même de Dufief à M. de Reiffenberg, celui-ci a lu ce qui suit :

Chapitre III. — *Touchant Isaac Le Maire, Tournesien, et la descouverte de ses navigations aux Indes et circuit du tour du monde. — Isaac Le Maire est né à Tournai, y a demeuré, s'y est marié avec N. de Bary, sœur à Maddeleine de Bary, femme à maistre Guillaume de Coi...., conseiller pensionnaire dudict Tournay, et à N. de Bary, femme de Louis Gyvert (?), bourgeois de ladicte ville, le frère desquelles sœurs laissa une fille qui espousa M. Jean Meurisse, mayeur des finances d'icelle ville, y ayant exercé plusieurs autres estast; le traicté de mariage duquel Isaac Le Maire est aujourd'hui en la puissance de M Bargibant, conseiller de la même ville (à ce qu'il m'a déclaré), et autres titres concernant ses moyens y estant, lesquels sont à présent possédés par ledict Bargibant et ses coo...., lesquels ledict Isaac vendit à leurs ancêtres. Durant le trouble de ces pays, il se retira en Hollande où il a laissé deux filles et s'est adonné aux navigations, qui lui ont si bien succédé qu'il a découvert quelque détroict, etc.*

M. de Reiffenberg remarque qu'il est probable que Dufief a pris Isaac pour Jacques Le Maire, c'est-à-dire le père du célèbre navigateur pour ce navigateur lui-même, qui est bien né en Hollande, mais d'un père tournaisien. Il serait, au surplus, très-intéressant de faire des recherches dans les registres des baptêmes de la ville de Tournai. Il ajoute ensuite : « Pour

indemniser en quelque sorte Tournai, et pour attirer l'attention des personnes qui s'occupent d'histoire littéraire, je consignerai ici les noms de deux écrivains de cette ville qu'on ne trouve dans aucune biographie. Le premier s'appelait Messire Alard Janvier qui composa, vers l'an 1479, une histoire en vers de St. Piat et de St. Eleuthère dont il existe une copie manuscrite à la bibliothèque de Tournai (in 4° pap.). On lit, vers la fin, ces lignes rimées qui font allusion à un travail que méditait l'auteur :

.... Si Dieus par sa sainte grâce
Me prestoient tant sens et espasse
Que d'accomplir ma volonté,
Mon traittié seroit augmenté
De la fortune et adventure
De Tournay et de sa structure
Et des grans désolations
Et nobles restaurations.... etc.

Le second, quoique imprimé, n'est pas plus connu. On a de lui un ouvrage *de poésie* intitulé : *Harangue descripte au livre doré de Marc-Aurèle, empereur, d'un paysan (sic) des rivages du Danube, appelé Milène, laquelle il fit en plein Sénat dans Rome, remonstrant les grandes exactions et tirannies que les censeurs romains faisoient en son pays...., nouvellement mis en vers par* Gabriel Fourmennois, *Tournisien*, *Utrecht*, *Salomon De Roy*, 1601, *in*-4° *de* 40 *pages*.

Les personnes qui aiment à trouver partout des imitateurs, ne manqueront pas de dire que Lafontaine a emprunté à Gabriël Fourmennois sa belle fable du *Paysan du Danube*. (Voy. le *Bulletin du Bibliophile*, de Techener, n° 13, pag. 14-16.)

Histoire nationale. — Statistique ancienne. — M. de Reiffenberg qui a fait des recherches sur la population de l'ancienne Belgique, lit, par forme de supplément aux mémoires publiés par lui sur ce sujet, un passage tiré d'un manuscrit *in-folio* sur papier, de la bibliothèque de l'université de Louvain. Il est intitulé *Chronicon Diestense*, a été rédigé vers l'an 1516 et

ne renferme que huit feuillets. Voici le passage qui donne, pour Diest, le chiffre du recensement par foyers fait en Brabant en 1480. « *Anno* 1480 *fuit facta in Brabantiâ focorum enumeratio, quam vulgo nuncupamus* HEERT'-TELLINGNE, *quo tempore compertæ fuerunt in Diest intra portas et muros habitatæ domus* XVe XLII *et non habitatæ* LXXXVIIJ. *In begginagio magno domus habitatæ* LXXXI *et non habitatæ* XI. Il faut remarquer que MM. Willems et Schayes, le premier dans ses *Mengelingen*, le second dans le *Messager des Sciences et des Arts*, ont parlé du recensement de 1480, mais sans donner les détails qu'on vient de lire. Une chronique manuscrite d'Aerschot, tirée des archives de cette ville et communiquée à M. de Reiffenberg par M. Schayes, rapporte qu'en 1486 on y comptait environ 500 maisons (*heersteden*), et hors des remparts environ 300. Quant à Anvers, on peut ajouter qu'en 1589, Diercxsens y comptait 55,000 habitans, et au temps du siége de 1583, 90,000 âmes.

M. de Reiffenberg a cru que la détermination de l'époque où l'imprimerie fut introduite dans chaque localité, importait beaucoup à la statistique intellectuelle. N'ayant rien précisé à cet égard pour Namur, il a trouvé depuis, dans des documens authentiques, que la première imprimerie de Namur fut érigée en 1617, par Thierry Furlet, qui obtint du magistrat une certaine somme pour couvrir les premiers frais d'établissement. Le deuxième imprimeur de Namur se fixa dans cette ville en 1637 et obtint exemption des aides extraordinaires et du logement des gens de guerre, outre la somme de 15 écus que le magistrat lui paya. Le troisième imprimeur établi à Namur en 1650, obtint exemption du guet et de la garde, ainsi que du logement des gens de guerre.

Ornithologie. — Il est donné lecture du rapport suivant sur un Mémoire de M. le chevalier De Bus de Ghisignies, intitulé : *Description d'un nouveau genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers.* (Commissaires MM. Sauveur, et Dumortier, rapporteur.)

« Parmi les différentes classes d'animaux, celle qui présente le plus de difficultés dans l'établissement des genres,

est sans contredit la classe des oiseaux. Les caractères génériques employés par quelques auteurs modernes, sont tellement futiles, que si cette marche continuait à être suivie, l'ornithologie deviendrait bientôt un chaos. Mais, lorsqu'un être présente des caractères nettement tranchés, et qui ne permettent pas de le confondre avec les genres existans, la création d'un genre nouveau ne peut qu'avancer la science, et c'est ce qu'a fait l'auteur du Mémoire qui fait l'objet de ce rapport.

» La notice présentée par M. Du Bus contient la description d'un genre nouveau, nommé *lephtorhynque;* l'oiseau sur lequel il repose est aquatique et provient de la Nouvelle-Hollande. L'auteur fait remarquer que son genre a les plus grands rapports avec les avocettes dont il se rapproche par le port, le bec lisse et grêle, les doigts palmés, les ailes et la queue; mais il en diffère par la forme du bec qui est droit et non recourbé supérieurement, et par l'absence d'un pouce aux pattes. On voit par là que le lephtorhynque est un échassier-palmipède, et qu'il appartient par conséquent à cette petite famille intermédiaire entre les échassiers et les palmipèdes proprement dits, et dans laquelle figurent les genres *recurviostra*, *dromas* et *phœnicopterus*.

» La description générique du lephtorhynque est tracée avec beaucoup de soin; néanmoins, il est à regretter que l'auteur ait passé sous silence quelques caractères secondaires qui paraissent ne pas devoir être négligés. C'est ainsi qu'il ne dit pas jusqu'où s'étend le sillon supérieur du bec, qui, d'après la figure qu'il donne à cet organe, paraît se prolonger jusqu'à la moitié de sa longueur. En outre, il aurait dû indiquer si la membrane qui réunit les doigts, est égale des deux côtés du doigt médian. A ces légères observations près, nous devons reconnaître que la description générique tracée par M. Du Bus ne laisse rien à désirer.

» Quant à l'absence du pouce aux pattes, ce caractère se trouve dans quelques autres genres et particulièrement dans la famille des strathionnées. Mais outre que, par son port et ses autres caractères, le lephtorhynque n'a aucune affinité

avec les oiseaux que je viens d'indiquer, l'auteur reconnaît lui-même que son échassier présente à la partie postérieure du tarse, un peu au-dessus du podium, une petite protubérance qui peut faire soupçonner l'existence d'un pouce sous-cutané. A cet égard, nous devons faire remarquer que déjà le pouce est presque nul et simplement rudimentaire dans le genre avocette, quoique cependant on y rencontre encore un article et un ongle. La protubérance dont parle l'auteur est donc due à l'avortement de ce pouce, il serait curieux de pouvoir observer sur le squelette, si, comme nous le supposons, il y existe un rudiment de pouce.

» M. Du Bus donne le nom de *leptorhynchus pectoralis* à l'unique espèce du genre qu'il décrit. Sa description spécifique est traité avec soin; elle est claire, précise, méthodique et accompagnée d'une bonne figure représentant l'animal nouveau qui fait l'objet de la notice.

L'Académie, adoptant les conclusions de MM. les commissaires, a décidé que les remercîmens seraient adressés à M. le chevalier Du Bus pour son intéressante communication.

Optique. — M. Quetelet lit un rapport sur le Mémoire que M. Crahay a présenté à l'Académie *sur quelques phénomènes de vision* et conclut en ces termes :

« En résumé, le Mémoire présenté par M. Crahay est l'ouvrage d'un observateur exercé; il renferme plusieurs faits curieux et expliqués d'une manière ingénieuse, et peut jeter de nouvelles lumières sur la théorie si épineuse de la vision. »

L'Académie, sur la proposition de MM. les commissaires, décide que des remercîmens seront adressés à l'auteur.

Séance du 4 *Avril.* — M. le baron de Stassart, directeur. M. Quetelet, secrétaire.

Correspondance. — M. le ministre de l'intérieur informe l'Académie qu'un arrêté royal du 19 mars approuve l'élection faite dans sa dernière séance de MM. Belpaire, greffier du tribunal de commerce d'Anvers, et Grangagnage, conseiller à la Cour de Liége, en qualité de membres ordinaires de la classe des sciences.

Il est donné lecture de plusieurs autres lettres de M. le ministre de l'intérieur relatives à des envois de livres destinés à la bibliothèque de l'Académie.

La Société royale de Londres annonce à l'Académie la réception du tome 8 de ses Mémoires. Par une seconde lettre la Société royale donne connaissance à l'Académie qu'elle propose au concours des savans de toutes les nations, deux médailles d'or instituées par S. M. le roi d'Angleterre. Ces deux médailles seront décernées en 1837, l'une au meilleur mémoire sur les documens sur un système de chronologie géologique fondé sur un examen des restes fossiles et les phénomènes qui s'y rapportent; l'autre à l'auteur du Mémoire inédit le plus important sur la physique qui aura été communiqué à la Société royale pour être inséré dans ses mémoires, à partir de cette époque et avant le mois de juin 1837.

Dans le cas où il n'aurait été présenté aucun Mémoire sur le sujet géologique mentionné précédemment ou qu'il n'aurait point été adressé à la Société royale d'écrit d'un mérite suffisant pour être publié dans ses transactions, une des médailles royales sera accordée au meilleur écrit sur tout autre sujet de géologie ou de minéralogie présenté pendant la période déjà mentionnée.

La Société géologique de Cornouailles propose et l'Académie accepte l'échange de ses publications contre celles de l'Académie.

Communications. — *Théorie des marées.* — Le secrétaire fait connaître qu'il s'est empressé de communiquer à M. le ministre de la marine la lettre de M. Whewell relative aux observations sur les marées, en même temps que les offres faites par l'Académie de seconder de tout son pouvoir ce sujet important de recherches. M. le ministre l'a informé depuis que des mesures ont été prises pour que les observations demandées pussent avoir lieu.

Le secrétaire met sous les yeux de l'Académie une lettre par laquelle M. Dubosch, major du génie, l'informe qu'il a été désigné avec M. Celarier, par la Société des sciences, lettres et arts d'Anvers, pour faire des observations régulières sur

les marées, mais qu'il désire connaître le mode d'observation adopté en Angleterre. M. Jacquet, lieutenant-colonel, commandant maritime en non activité, a écrit également à M. Quetelet qu'il désirerait s'associer à un système d'observations dont il reconnaît le besoin indispensable pour la Belgique.

L'Académie, pour répondre aux désirs des personnes qui voudraient s'occuper de l'observation des marées, a cru utile de faire insérer dans le Bulletin de ses séances, d'après les instructions des savans anglais, une notice sur les principaux points qu'on doit avoir en vue de déterminer.

Météorologie. — Le secrétaire communique à l'Académie le résultat des observations météorologiques faites à Maestricht par feu M. Minckelers, professeur de chimie et de physique et membre de l'Académie de Bruxelles. Ce résumé qu'il doit à l'obligeance de M. Crahay, peut être considéré comme un appendice à l'*Aperçu historique des observations météorologiques faites en Belgique jusqu'à ce jour*, inséré dans le tome 8 des Mémoires de l'Académie. Ces observations en s'enchaînant avec celles de M. Crahay, nous donnent, pour Maestricht, une série de 32 années d'observations de température, de 26 années pour le baromètre et de 20 pour la quantité de pluie tombée.

Les résultats des observations de M. Minckelers seront imprimés dans le recueil de l'Académie, pour servir de documens à l'histoire de la météorologie en Belgique.

— Il est donné lecture à ce sujet d'une lettre de M. le professeur Gantois, directeur de l'observatoire de Genève, qui confirme les observations présentées à la séance du 7 février dernier, sur la sécheresse de l'année 1834 et sur l'état d'épuisement des sources. Les mêmes observations ont été faites à Genève, et sans les pluies qui sont tombées depuis, on aurait eu lieu d'être inquiet sur les récoltes.

Magnétisme terrestre. — M. Quetelet communique à l'Académie les résultats des observations qu'il fait annuellement à la même époque sur l'inclinaison et la déclinaison de l'aiguille magnétique à Bruxelles. Il est à regretter que ce soient les seules observations suivies que nous possédions jusqu'à présent pour la Belgique.

— L'Académie reçoit ensuite communication des plans d'un instrument nouveau de l'invention de M. Voizot, qui a pour objet de résoudre, sans calcul, tous les problèmes de trigonométrie sphérique. Ces plans sont accompagnés d'une notice sur la composition et l'usage de l'instrument, en même temps que d'un rapport fait à l'Académie royale des sciences de Paris, par MM. Bouvard et Damoiseau.

— On annonce de la part de la commission du Musée de Bruxelles, qu'elle se propose de faire sculpter, par souscription, le buste en marbre de feu M. Dewez, secrétaire perpétuel de l'Académie, afin de le placer dans la galerie nouvelle qu'elle organise et qui est destinée à recevoir successivement les bustes des hommes qui se seront le plus distingués en Belgique. L'Académie, voulant honorer la mémoire d'un savant qui, depuis sa réorganisation, n'avait cessé de lui rendre les services les plus importans, a chargé son secrétaire de l'inscrire sur la liste qui lui a été adressée par la commission du Musée. En prenant part à cette souscription, contre ses usages, l'Académie a désiré que l'on comprît que c'était un témoignage de sa reconnaissance particulière qui, de même que sa souscription pour le monument à ériger à M. Vanhulthem, ne devait établir aucun antécédent obligatoire pour l'avenir.

Lectures. — *Physiologie.* — L'Académie entend la lecture d'un rapport de M. Fohmann, sur le Mémoire intitulé : *Remarques sur le siége du goût dans la carpe*, présenté par M. Van Beneden dans la séance du 7 décembre 1833. (Commissaires MM. Dumortier et Fohmann, rapporteur.)

L'Académie décide que ces observations seront communiquées à l'auteur du Mémoire qui lui a été soumis, et qu'elles seront de plus imprimées dans le Bulletin de ses séances.

Palæontologie. — M. Ch. Morren, correspondant de l'Académie, donne lecture d'une notice sur des fossiles de la Flandre.

Météorologie. — Il est donné lecture d'un Mémoire de M. Van Mons, *sur une rosée de glace; théorie de la rosée.* L'auteur fait connaître dans cet écrit le résultat de ses observations sur deux rosées auxquelles il a trouvé des caractères

particuliers; il a donné par suite une exposition de ses idées sur la théorie de la rosée. — Commissaires MM. Garnier et Quetelet.

Zoologie. — M. Morren présente ensuite un Mémoire intitulé : *Observations ostéologiques sur l'appareil costal des batraciens,* accompagné d'une planche.

Sciences physiques. — Le secrétaire présente de la part M. Jacquemyns, professeur à l'école industrielle de Gand, un écrit intitulé : *Mélanges de physique et de chimie*, dans lequel l'auteur fait connaître diverses particularités qu'il a observées dans le cours de ses recherches; il y examine aussi quelques questions qui lui ont été soumises par des industriels.

Agriculture. — M. Goetmaekers, horloger mécanicien à Tournay, adresse à l'Académie un modèle en petit de la *Charrue-Brabant,* à laquelle il applique un nouveau système de force dans le but de la perfectionner.

« Une roue d'un diamètre double de celui de la roue de l'avant-train est adaptée dans un chassis mobile derrière le sep. Ce chassis porte une crémaillière non détachée en forme d'arc de cercle et qui entre dans une mortaise pratiquée au milieu du mancheron, de manière que lorsque le laboureur veut donner une plus grande impulsion, il défait la broche servant à fixer le batis et il peut, par le mouvement de la crémaillière, réduire la perte de la force motrice.

» De plus pour le point de traction, à la flèche se trouve annexé un arc de manière à pouvoir rendre le tirage beaucoup plus horizontal, sans qu'il faille raccourcir les traits des chevaux. »

Le modèle de cette charrue et la description qui l'accompagne sont renvoyés à MM. Pycke et Dumortier, qui ont été chargés d'examiner une première description de la charrue que M. Goetmaekers a fait parvenir à l'Académie au mois de mai 1832.

Horlogerie. — M. Goetmaekers fait aussi parvenir à l'Académie un Mémoire manuscrit *sur l'horlogerie* et qui traite en particulier de la montre à verge. Cet ouvrage est renvoyé à l'examen de MM. Thiry et Quetelet, nommés commissaires pour

le *Traité élémentaire sur l'horlogerie*, présenté par le même au mois de mars 1832.

Antiquités. — Il est donné lecture de différentes pièces que M. le ministre de l'intérieur fait parvenir à l'Académie, concernant les fouilles qui ont été faites par ses ordres dans un terrain à Sommeraing, province de Luxembourg. (Nous reviendrons sur ces pièces lors de la distribution du Bulletin de la séance de l'Académie.)

Ces différens documens sont renvoyés à l'examen d'une commission composée de MM. de Reiffenberg, Cornelissen et Marshal.

Histoire. — M. de Reiffenberg lit une notice sur un diplome inédit de l'empereur Henri IV, diplome accordé à l'abbaye de Waulfort ou Wausore, voisine de Dinant. On sait que l'empereur Henri IV vint chercher à Liége un asile contre ses ennemis et qu'il y mourut en 1106, le 7 août.

Le même lit une autre notice *sur l'introduction de l'imprimerie dans les différentes villes de Belgique.*

— MM. Raoux et de Gerlache font leur rapport sur le Mémoire de M. le baron de Reiffenberg, intitulé : *Nouvelles recherches sur Rubens*, qui a été présenté à la séance du 7 février dernier. Le Mémoire sera inséré dans les recueils de l'Académie.

— M. de Gerlache annonce qu'il communiquera à la prochaine séance des extraits d'un ouvrage qui lui a paru fort intéressant et qui a pour titre : *Suites des chroniques* par Li Muisis. Les événemens dont il est parlé se rapportent aux années 1349, 1350 et 1351.

— M. Dumortier met sous les yeux de l'Académie un travail intitulé : *Species jungermanni dearum Europæ ad genera naturalia systematicè relatæ.*

Après la présentation de quelques ouvrages l'assemblée se sépare.

Les ouvrages manuscrits qui ont été présentés ou lus sont les suivans :

3e partie de la *Revue des individus de la famille des carnassiers* de la Belgique, par M. Wesmael.

2e partie du mémoire de M. Morren, sur l'émigration du puceron du pêcher (*aphis persicæ*) en 1834.

Note de M. Plateau sur une particularité que présente la pupille de pouvoir se dilater et contracter à volonté.

Mémoire de M. Van Mons sur une particularité dans la manière dont se font les combinaisons par le pyrophore.

Notice historique sur le botaniste François-Antoine Roncel, par M. Morren.

Mémoire sur le mythe de Dédale considéré par rapport à l'origine de l'art grec, par M. Roulez, professeur d'antiquités à la faculté libre des sciences de l'université de Gand.

M. Carnoy, major de la garde civique de Venloo, a fait parvenir à l'Académie un dragonneau vivant qu'il a rencontré dans un ruisseau des environs de cette ville.

Cette séance a été terminée par la nomination de deux membres dans la classe des lettres, M. Belpaire d'Anvers et M. Grangagnage, conseiller à la cour de Liége. Ces nominations qui ont été faites à l'unanimité doivent être soumises à l'agrément du Roi.

DES ARTS ET DES LETTRES

SOUS LES RÈGNES D'ADRIEN, DE TITE-ANTONIN ET DE MARC-AURÈLE.

Troisième article (1).

Il y a dans la vie des peuples comme dans celle des individus des alternatives de raison et de folie, de sang-froid et de passions. Rien d'inconséquent et de fantasque comme la marche de l'homme, lorsqu'il ne prend d'autre guide que ses fantaisies et ses caprices. Il sera courageux et lâche, esprit fort et superstitieux, débauché et philosophe, et tout cela dans quelques heures, tout cela à mesure que chaque planche de salut viendra à sombrer sous sa main. Puis il recommencera son cercle habituel de pensées, d'espérances et d'inclinations, cherchant toujours avec la même foi, épuisant tout et prostituant sur la route tout ce que son âme avait de jeunesse et de vie. Prenez un homme blasé, lorsque la fatigue a succédé à l'ivresse, que les roses se sont effeuillées sèches et arides entre ses doigts; que ses yeux sont creux, sa tête lourde et abîmée sous le poids d'un affreux dégoût; oh! alors il redevient sage, car il est las des plaisirs; il prendra gaiement sa part de la table frugale du philosophe, car la coupe des festins s'est brisée entre ses dents, corrosive et amère : mais vienne demain, après demain, et la sévérité de sa nouvelle existence lui pèsera à son tour; et la magie du plaisir se représentera à son imagination plus séduisante; et la fatigue aura été oubliée. Il retombera alors, le pauvre homme, plus bas que jamais; véritable juif errant, il reprendra son voyage, cherchant toujours, toujours trompé. Il ne se sera arrêté qu'une

(1) *Revue Européenne*, n° 29. — V. ci-d. p. 153.

heure, heure du calme sans pilote, repos impuissant, car il ne se fondait que sur la lassitude de la route. En vain vous voudrez édifier une philosophie, une morale, si vous ne la basez que sur les utopies de votre intelligence : *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.*

Telle fut la société romaine à l'époque des Antonins, dernier jour d'un malade qui semble reprendre ses forces au bord de l'éternité, dernière lueur d'un flambeau qui va s'éteindre. Antonin présida à ce mouvement des esprits avec toute la noblesse d'un génie pur et élevé. C'était un de ces caractères rares où les vertus se développent naturellement, sans affectation, sans effort; une de ces âmes candides à qui l'expérience des misères de l'humanité inspire une philosophie douce et tolérante, sans faste, sans vaine pédanterie, sans ce luxe d'orgueil dont ses prédécesseurs avaient aimé à s'environner. Antonin sut imposer le respect mieux que ne l'avaient pu Adrien et ses folles jalousies, Néron et ses statues d'or. Jamais du reste plus hautes qualités ne se révélèrent à l'extérieur par des formes plus pures et une expression plus gracieuse. Antonin avait hérité de la franchise gauloise, mais avec cette teinte de bienveillance et de politesse que lui avait communiquée Aria Padilla, sa mère, lorsqu'elle le mit au jour dans les beaux vallons de l'Ombrie. Il était éloquent de cette éloquence chaleureuse qui part d'un cœur noble et droit; à lui les grandes pensées, les sentimens généreux, et cette influence persuasive d'une vie constamment digne et régulière.

Cette belle physionomie recevait un nouvel éclat de la difformité morale de Vérus, premier fils adoptif d'Adrien : Vérus était un sybarite menant bonne chère et joyeuse vie, un de ces types qu'Athénée saisissait avec empressement pour donner quelque idée des mœurs payennes. Son lit était à quatre chevets, ombragé de rideaux de fin lin, parsemé de narcisses et de roses. Autour de lui voltigeait une nuée de jeunes esclaves avec les ailes, les yeux bandés et la fraîcheur de l'Amour; tantôt ils l'enveloppaient d'un manteau tissu de lys et de jasmins; tantôt ils lui apportaient ses auteurs favoris; et Vérus lisait, il s'enivrait des turpitudes de Martial et d'Ovide, puis,

lorsque sa poitrine oppressée versait des flots de sang, appelant Borée et Zéphyr, ses coureurs chéris, il demandait des vins de Chypre, de la chair de faisan pilée, des mammelles de truie, et se gorgeait de viandes et de débauches. De tels excès amenèrent vite la mort au jeune César. Ayant avalé une potion excitante la veille du premier janvier, jour auquel il devait haranguer Adrien, ses forces défaillirent tout-à-coup, il succomba; et les fêtes de renouvellement de l'année ne furent point interrompues un seul instant pour lui accorder quelques pleurs.

Les hideux défauts de Vérus étaient d'ailleurs relevés par l'amour des arts et une appréciation judicieuse des beautés de la littérature. Nul n'avait l'esprit plus prompt, nul ne savait mieux faire assaut de malice et de poésie avec les membres du *Muséum* d'Adrien. Mais sous ce rapport-là même, Antonin ne lui était point inférieur. Petit-fils de cet Arrius Antoninus dont les épigrammes et les vers grecs étaient célébrés par Pline-le-Jeune, il se laissait volontiers prendre aux charmes de la belle littérature (*Nitidæ litteraturæ*); et l'on pouvait lui redire ce que Pline disait à son aïeul : « Si l'on en trouve deux ou trois parmi vos prédécesseurs qui vous aient égalé, c'est beaucoup. Vous tenez rang parmi les premiers citoyens de la ville par une vie irréprochable, et par la considération due à votre mérite. Voilà bien des titres pour attirer nos respects; mais je vous admire encore davantage dans vos délassemens. Car, assaisonner la sévérité des mœurs, telle qu'elle est en vous, par une douceur qui n'est pas moindre, et associer les grâces à une solidité parfaite dans l'esprit et le caractère, c'est ce qui est extrêmement rare et difficile : c'est ce qui n'est donné qu'aux hommes supérieurs (1). »

La littérature sous Antonin commença à prendre une nuance plus philosophique. La régularité des habitudes du prince,

(1) Ego tamen te vel magis in remissionibus miror. Nam severitatem istam pari jucunditate condere, summæque gravitati tantam comitatis adjungere non minus difficile, quàm magnum est. (*Plin.* 4, *ep.* 3.)

l'ordre et l'habileté de son gouvernement, devaient naturellement reporter l'attention sur les sages maximes que les philosophes avaient mises en crédit. Zinthe se faisait oublier dans sa cahute, mais Favorin brillait encore, et Polémon, Hermippus de Byblos, Apollonius, consacraient encore leurs veilles aux méditations et aux recherches. Les historiens Appien et Callinique écrivirent sous le règne d'Antonin leurs annales de Rome et d'Alexandrie. En même temps Justin réunissait, dans un cadre plus facile à saisir, les volumineux matériaux de Trogue-Pompée; Ptolémée *racontait les cieux à la terre*. Sulpice Apollinaire entremêlait ses dissertations grammaticales d'aperçus philosophiques remarquables par la générosité de son caractère et la douceur de sa morale : puis venait Cornelius Fronto, dont la sévérité de mœurs se reproduisait si admirablement dans ses ouvrages. On n'y trouvait ni l'afféterie de Pline, ni l'âpre concision de Salluste, ni le nombre et la cadence de Cicéron; mais une simplicité pleine d'expression, entraînante quelquefois par la rapidité des pensées, et ne fatiguant que rarement par sa monotonie. Fronto fut élevé au consulat; il eut des statues dans Rome; et lorsque vieux et perclus de goutte, il languissait tristement sur d'épais carreaux, les sénateurs, les savans, les consulaires, venaient autour de lui. On proposait des questions de philosophie et de grammaire, et au milieu des avis divergens, de la lutte des opinions et des systèmes, tout le monde se taisait devant la parole du vieillard, tant on admirait la justesse de son esprit et la sagacité avec laquelle il savait dépouiller de leur enveloppe les difficultés les plus ardues. La plupart des hommes éclairés de cette époque parlaient la langue d'Homère, mais il en était encore quelques-uns, Fronto surtout, Justin, Florus, qui demeuraient fidèles aux traditions de la patrie, et s'efforçaient de raviver l'idiôme mourant de Cicéron et de Tacite.

Alexandrie commençait à prendre une influence singulière sur le mouvement intellectuel par ses écoles de philosophie. Le judaïsme, sans Dieu et sans prophètes; le paganisme, rongé de vers; la Grèce, belle encore comme la courtisane, mais d'une beauté flétrie; et le christianisme, veillant avec une sur-

abondance de vie qui se répandait partout, allaient bientôt y lutter en champ-clos avec les seules armes de la tradition et de la dialectique. C'est là que tous les préjugés, toutes les erreurs, allèrent passer au creuset d'une discussion publique et animée. Déjà, sous les Antonins, on préludait à cette longue guerre, à ce résumé de toutes les opinions, de toutes les vagues hypothèses des siècles passés, en présence d'une foi nouvelle. J'ai dit comment les Ptolémées rassemblaient à Alexandrie des ouvriers, des artistes, des savans de toutes les contrées et de tous les peuples. A mesure qu'un nouveau peuple était rayé de la carte du monde, par les armes de Rome, ce qu'il y avait de citoyens plus distingués venaient se réfugier à Alexandrie. De là le chaos d'idées de cette population hétérogène, son anarchie morale, son indifférence; de là aussi l'activité de l'industrie, la perfection des méthodes, et l'émulation dans les sciences physiques qui se développèrent rapidement, grâce aux expériences réunies de tant d'individus, de nature et de génie divers.

La Grèce avait perdu ses héros et ses dieux; nous avons vu comment ses artistes allaient étudier dans les carrières de Paros, puis venaient à Rome prostituer leur talent à l'adulation et à la flatterie. Athènes prise et saccagée; Corinthe dépouillée des monumens qui faisaient sa gloire, languissaient mortes et désertes. Adrien avait cherché à relever Athènes de ce complet dépérissement. Il s'était fait initier à ses mystères, avait revêtu l'habit de ses magistrats, et l'avait comblé de largesses. C'est avec les dons d'Adrien qu'Athènes avait formé une colonie à Délos, relevé les murailles de l'Acropolis, et construit une bibliothèque. Mais qu'était-ce que tout cela pour la patrie d'Alcibiade, devenue aujourd'hui, comme les villes des barbares, simple municipe de l'empire? Qu'était-ce que des jeux, des lois, des statues, lorsque nul vaisseau ne venait apporter les trésors de l'Ionie et de la Sicile aux ports de Munychie et de Phalère? lorsque la tribune était muette, les jardins d'Andémus abandonnés, et que prêtres, poètes, philosophes, allaient traîner mendiant la tunique et les sandales parmi les toges de pourpre et les laticlaves des Romains? Que restait-il donc à

Athènes? Un petit nombre d'érudits et de sages appelés par leurs fonctions, ou qui, fatigués du bruit incessant de l'Italie, venaient chercher sous le beau ciel de la Grèce un peu de calme et de méditation. C'étaient, entre autres, Hérode Atticus, Calvilius Faurus et Aulu-Gelle.

On faisait remonter la généalogie d'Hérode à Cimon et Miltiade, mais sa famille était demeurée oubliée et pauvre jusqu'à son père Altécus, qui découvrit un jour, dans sa maison, un immense trésor. L'empire gémissait alors sous la tyrannie de Domitius, et malheur à celui qu'une telle bonne fortune serait venue trouver ; mais Domitius s'en va, Nerva lui succède, et nul n'avait plus de justice dans l'âme et de bonté naturelle que le vieux Nerva. Il apprend d'Atticus la trouvaille qui a été faite, et lui permet de garder le trésor. Atticus répond qu'une telle somme est au-dessus de la condition d'un citoyen : — Usez-en sans scrupule et sans crainte, répliqua l'empereur, il est à vous. Depuis lors, Atticus avait mené grande vie. Préposé au gouvernement des villes libres de l'Asie par Adrien, il y avait déployé une générosité pleine de magnificence. C'est ainsi que la ville de Troade, manquant d'eau, Atticus lui avait fait édifier un aqueduc, ajoutant quatre mille sesterces de ses deniers aux trois mille qu'avait accordés l'empereur.

Le jeune Hérode, d'un caractère bouillant et impétueux, avait noblement hérité des grandes qualités de son père. Il fréquenta les écoles des rhéteurs, se lia avec Favorin d'une étroite estime, et s'adonna spécialement à la pratique de l'éloquence. L'éloquence était alors considérée comme un art qui s'apprend, qui a ses difficultés et ses problèmes, pour la solution desquels il faut de longues études et une persévérante obstination. Une harangue à l'empereur était une chose grave, que l'on travaillait dans le silence, non point précisément pour développer quelque grande vérité, pour tâcher de séduire et de convaincre ; mais afin d'enchaîner savamment de brillantes périodes, de louer avec éclat et retentissement, et d'éblouir par une diction constamment magnifique et élevée. Je ne saurais dire si Hérode tomba dans ces défauts, car nous ne connaissons que des fragmens de ses ouvrages ; mais du moins un discours était

pour lui une affaire tellement sérieuse, qu'ayant bronché un jour en pérorant Adrien, il faillit s'aller jeter dans le Danube.

Riche et voluptueux, plein de goût et de délicatesse, Hérode prodiguait ses tresors à ériger des temples, construire des bains, des amphithéâtres, dans les villes les plus célèbres de sa patrie, à Athènes, à Olympie, à Delphes; puis il revenait cordial et affectueux disserter avec les sages que rassemblait la maison de Taurus. Rien enfin n'eût troublé son bonheur, si son fils avait répondu à ses espérances paternelles; mais idiot, hébété, ce fils vivait dans une stupide ignorance. On le voyait portant gravement sur sa poitrine une grosse lettre de l'alphabet, que son père faisait changer tous les jours; et environné d'esclaves marqués au dos du même signe, afin que les élémens de la lecture pussent se graver dans sa pauvre tête.

Calvisius Taurus était un stoïcien de la vieille roche, d'un caractère noble et généreux, mais sachant adoucir la morale tant soit peu guindée de Zénon, par la bienveillance plus conciliante des doctrines platoniciennes. Il avait de nombreux disciples à Athènes, et conservait dans les formes extérieures de son enseignement tout ce qu'il y avait de patriarcal dans les leçons du portique et de l'académie. Aulu-Gelle, vieil et bon antiquaire, écoutant, reproduisant tout dans son livre avec une naïveté candide, nous présente souvent le tableau de ces réunions familières où tous les égards dus au savoir et à la puissance, étaient religieusement observés. « Après avoir fini une de ses leçons, Taurus s'entretenait familièrement avec nous à l'entrée de sa maison, lorsque nous aperçûmes le proconsul de Crète qui, accompagné de son père, venait visiter le philosophe et lier connaissance avec lui. Taurus se lève, reçoit le salut du magistrat, le rend et s'assied. On approche un siége qui se trouve sous la main, et pendant qu'on en va chercher d'autres, Taurus prie le père du proconsul de se servir de celui qui était à ses côtés. « *Moi*, dit cet homme étonné, *que je m'asseie pendant qu'un gouverneur romain est debout! — Qu'il soit ainsi fait, sans préjudice de la dignité*, répondit le philosophe; *croyez-moi, finissons toute contestation sur la prééminence, et asseyons-nous.* Le père s'étant enfin rendu à cette

invitation, et le siége pour son fils étant arrivé, Taurus prit occasion de l'aventure pour examiner les déférences que les pères et leurs enfans se doivent réciproquement. Si, dans ce moment, les dieux eussent tenu la balance, je ne crois pas qu'ils eussent prononcé avec plus de discernement, de lumière et d'équité (1). » Ne dirait-on pas le vieux Nestor racontant les coutumes des générations passées à la table d'Agamemnon ou de Ménélas?

Les promenades de Taurus, les heures de ses repas, étaient également occupées par des dissertations philosophiques, qui se ressentaient malheureusement de la disposition pointilleuse et sophistique des anciennes écoles. Lorsque Taurus m'invitait à manger avec ceux de ses disciples les plus attachés, il nous recommandait, pour payer notre écot, de préparer quelques questions subtiles et ingénieuses qui fissent l'assaisonnement et la gaîté d'un repas frugal; chacun arrivait avec sa provision, et l'on commençait dès que la faim était apaisée... On demandait, par exemple : *Quand peut on dire qu'un homme meurt?* est-ce lorsqu'il est dans les bras de la mort, ou lorsqu'il est encore en vie? L'une et l'autre de ces réponses sont ridicules, et il est plus ridicule encore de les admettre ou de les répéter toutes deux. Quelqu'un de l'assemblée s'étant avisé de dire que ce n'était là qu'un sophisme vain et puéril : — « Gardez-vous, répondit notre hôte, de mépriser ces sortes de questions; leur solution a très-sérieusement exercé les plus grands maîtres de la philosophie. Les uns ont pensé qu'on pouvait appliquer la dénomination de mort à l'homme qui lutte encore contre ses derniers momens; d'autres soutiennent qu'il faut avoir rendu le dernier soupir, et n'attribuent à l'empire de la mort que la proie qu'elle a privée de la vie. Platon est d'un sentiment tout différent; il pense que les momens de l'agonie n'appartiennent ni à la vie, ni à la mort, et qu'on ne peut les qualifier que de passage de l'un à l'autre. — C'est ainsi que se terminaient ordinairement nos repas chez Taurus, et ce qu'il

(1) Aulu-Gelle.

en appelait le *dessert* (1). » Singulier dessert pour des hommes graves, et qui ne manquaient d'ailleurs ni d'élévation, ni de justesse dans l'esprit.

Tel fut le mouvement des intelligences pendant les vingt-trois années du règne d'Antonin. Ce prince avait suivi les coutumes simples et populaires qui, depuis Trajan, étaient devenues une habitude de l'empire. Il avait même enchéri sur l'affabilité de ses prédécesseurs, allant aux bains publics, affranchissant ses esclaves, et suivant, à son insu, l'impulsion réformatrice que le christianisme donnait à la société. Nous avons vu de quelle manière Caton avait établi la balance de la morale entre les deux sexes; Antonin modifia tout à cet égard. D'après un rescrit publié sous son règne, il fut nécessaire à tout homme qui accusait sa femme d'adultère, de n'avoir pas donné lui-même l'exemple de la violation de la foi conjugale; car il serait tout-à-fait injuste, disait l'empereur, *qu'un mari prétendît exiger de sa femme une fidélité que lui-même il ne lui garde pas.* S'il est vrai que la faute de la femme soit plus préjudiciable à la société, ce devient une nouvelle raison pour l'époux de ne pas autoriser, par sa conduite, un oubli qui peut avoir d'aussi graves conséquences. Ainsi, pendant que les chrétiens étaient livrés aux bêtes dans les amphithéâtres, qu'ils étaient poursuivis, traqués, pendant qu'ils se réfugiaient dans les catacombes autour de leurs pasteurs, et s'environnaient d'obscurité et de silence; leurs doctrines étaient déjà partout; elles adoucissaient les mœurs, perfectionnaient les lois, et donnaient un caractère de grandeur à la réaction toute païenne des Antonins. Mais ces germes avortés demeurent encore stériles; on admirait le temple et l'on méconnaissait le Dieu! Il fallait que le paganisme poursuivît jusqu'au bout sa carrière, qu'il épuisât l'erreur jusqu'à la lie; que les sages comme les fous, les vertueux comme les enfans de la débauche, échouassent dans le vain projet de réchauffer le cadavre par leurs frénétiques embrassemens; il fallait que toutes les puissances de

(1) Aul.-Gel.

l'homme ployassent sous la main de Dieu, et elles ployèrent; que tout s'en fût pièce à pièce de ce vain échafaudage d'orgueil, et tout s'en fut, tout, mœurs, institutions, croyances, ne laissant de stable au monde que le souvenir de leur impuissante frivolité.

Antonin avait atteint soixante-treize ans, et l'âge ne lui avait rien fait perdre de cette activité pour le travail, qui dégénérait quelquefois en minutie. De là de violens maux de tête, dont les retours périodiques prenaient avec le temps un caractère d'infirmité. Il était à Lorrium, maison de plaisance qu'il affectionnait spécialement, parce que là s'étaient écoulés joyeux et purs les premiers jours de son enfance, lorsqu'une maladie plus grave affaissa tout-à-coup ses facultés. Il comprit de suite le danger qui le menaçait, se dépouilla de la couronne, et ordonna de porter la statue de la *Fortune*, signe vénéré de la puissance impériale, au palais de Marc-Aurèle. Puis, tombant dans le délire, il rêvait du gouvernement de l'état, des occurois dont il avait à se plaindre, de tout ce qui avait occupé, durant de longs jours, sa paisible mais patriotique imagination. Le tribun des gardes prétoriennes étant venu lui demander le mot d'ordre : — *Æquanimitas* (*la tranquillité*), répondit Antonin; et se retournant, il mourut.

Un roi sage faisait place à un roi philosophe; car la philosophie, dans l'antiquité païenne, ce n'était point la sagesse simple et nue; mais la sagesse orgueilleuse, la sagesse pointilleuse et déclamatoire, théâtrale et drappée. C'était Diogène et son manteau troué; c'était Platon *le doré*, comme l'appelait Epicure, à cause du faste et de la pompe que déployait dans sa vie habituelle et dans ses leçons, le philosophe de l'académie : c'était Empédocle vêtu de pourpre, portant la couronne delphienne et les sandales d'airain, en disant : *Ma personne ne vous paraît-elle pas celle d'un dieu plutôt que celle d'un mortel* (1)? C'était Héraclite vivant d'herbes et mourant dans le fumier; Carnéades laissant croître sa barbe et ses ongles;

---

(1) Diogène-Laër. liv. VIII.

Epicure avec ses atômes et les gracieuses épithètes de *porteur de mannequins*, de *scribe de village*, de *chassieux*, qu'il distribuait à ses confrères (1); ou bien Pythagore se souvenant d'avoir été Æthalide, puis Euphorbe, puis Hermatime, puis un simple pêcheur de Délos, avant qu'une nouvelle transmigration le rendît la gloire de la philosophie (2). Faut-il rappeler après cela Arcésilas qui prêchait la vertu et passait les nuits dans les bras de Théodète? Faut-il rappeler Xénophanes, Aristippe, Protagoras, Leucippe, Démocrite, toute cette nuée de sophistes qui mettaient leurs rêves creux en quolibets et en apophtegmes; ou bien Anaxarque, prétendant qu'*il ne savait même pas qu'il ne savait rien*, ou bien Pyrrhon, voyant dans le corbeau l'image du sage (3)? Pauvres gens, dont je ne conçois pas qu'on ait pu écrire sérieusement l'histoire, tant il est ridicule, dégoûtant, hideux, ce vagabondage d'une raison sans guide et sans appui!

Il y avait pourtant, dans l'esprit de ces hommes, de hautes vérités; ils les exprimaient souvent avec éloquence, mais tout cela était souillé par un commerce impur de subtilités et d'erreurs. Le *divin* Platon prêchait la communauté des femmes; le stoïcien Attale soutenait au milieu des tourmens que la douleur n'était pas un mal; ce ne sont partout que des charlatans sur les tréteaux avec leur jargon ampoulé et énigmatique.

Plusieurs siècles s'étaient écoulés, et la philosophie n'avait rien appris. Elle était encore comme un enfant d'un jour, vacillant sur ses pieds grêles. On rougit à la seule pensée des vices que Lucien reproche avec tant d'amertume aux philosophes de son époque. L'hypocrisie, l'âpreté au gain n'en étaient que les moindres; profitant de la faiblesse de Marc-Aurèle, ils l'accaparèrent, l'exploitèrent largement, *se faisant payer jusqu'à la longueur de leur barbe* (4). L'orgueil était d'ailleurs

(1) Diogène-Laërt. liv. x.

(2) *Id.* liv. VIII.

(3) *Id.* liv. IX.

(4) Tatien, p. 157.

chez eux héréditaire : on sait comment Polémon de Laodicée mit à la porte de sa maison, au milieu de la nuit, l'empereur Antonin qui y avait pris logement, lors de son passage à Smyrne. On sait comment le même Antonin ayant mandé à Rome le stoïcien Apollonius pour donner des leçons de philosophie à Marc-Aurèle, Apollonius s'empressa d'accourir avec une nombreuse compagnie d'Argonautes, *à la recherche de la toison d'or* (1). Etant arrivé, l'empereur le fit prier de passer au palais recevoir son élève. — C'est à l'élève à venir trouver son maître, répondit fièrement Apollonius ; — et le bon Antonin se contenta de sourire. — Il est plaisant, dit-il, qu'Apollonius ait bien su venir de Syrie à Rome, et qu'il ne puisse venir de sa maison jusqu'au palais. — A peine quelques hommes d'un caractère pur et généreux s'élevaient-ils du milieu de cette tourbe avide et grossière. Epictète et Marc-Aurèle sont de ces exceptions rares, et qui ont plus de droit dès-lors aux hommages de la postérité.

Marc-Aurèle avait de nobles et grandes qualités, et il est fâcheux que l'étude d'une philosophie trop souvent minutieuse et desséchante, donnassent quelquefois chez lui une expression dogmatique à des sentimens qui n'auraient dû partir que du cœur. La bonté, la grandeur d'âme, la clémence n'avaient point chez lui cette spontanéité et cette bonhomie que nous avons remarquée chez Antonin. Tout était réfléchi dans ses actions et ses paroles, et tout portait le cachet de la réflexion. De là plus d'austérité peut-être, une vie plus dure, plus rigoureuse, mais aussi moins d'épanchement, moins de candeur, moins de ce laisser aller qui charme dans les rapports habituels, surtout de la part d'un prince. Ajoutons qu'il en est des philosophes de métier, comme des mathématiciens, comme des artistes, qui rapportant exactement leurs impressions aux objets de leurs études privilégiées, les colorent d'une nuance qui leur est

(1) *Lucien Demonax.* C'est dans la bouche de cet Apollonius que l'emphatique Thomas a mis son ronflant et soporifique éloge de Marc-Aurèle.

propre, et font ainsi un alliage hétérogène d'idées fausses et vraies, naturelles et exagérées. Marc-Aurèle s'était tellement imbu du jargon philosophique qu'il le mettait partout; il avait pris l'habitude de disséquer ses émotions, de passer à l'alambic ses moindres idées, et ne trouvant nulle part d'appui solide, comme s'il marchait sur un sable mouvant, il finit par tomber dans une espèce de fatalisme dont il se fit un rempart contre toutes les chances de la vie. Sa lettre à Vérus, qui lui avait découvert les sourdes menées d'Avidius Cassius, présente sous ce rapport quelques idées hautes et vraies, mais adultérisées par une aveugle philosophie.

« J'ai reçu votre lettre pleine de défiance, au-delà de ce » qui convient au rang que nous occupons et à un gouverne» ment tel que le nôtre. Si les dieux destinent à l'empire ce» lui contre lequel vous m'exhortez à me tenir en garde, nous » ne pouvons pas nous en défaire, quand nous le voudrions; » car vous savez le mot de notre aïeul Adrien, *personne n'a jamais* » *tué son successeur*. Si au contraire Avidius combat l'ordre » des destins, lui-même trouvera sa perte, sans que notre » cruauté s'en attire le reproche. Ajoutez que nous ne pou» vons mettre en justice un homme que personne n'accuse, » et qui est aimé des soldats. De plus, telle est la nature des » crimes d'état, que ceux même que l'on vient à bout d'en » convaincre, passent toujours pour opprimés. Je vous citerai » encore ici l'empereur notre aïeul qui disait que la condition » des princes était bien à plaindre, en ce que les conspira» tions tramées contre eux n'étaient jamais crues dans le pu» blic, s'ils n'y périssaient... Laissons donc la conduite d'Avidius » et ses projets pour ce qu'ils sont, puisque d'ailleurs il est » bon et vaillant général, et nécessaire à la république. Car, » quant à ce que vous me dites, qu'il faut, par sa mort, met» tre en sûreté la vie de mes enfans; périssent mes enfans, si » Avidius mérite mieux qu'eux d'être aimé, et si le bien de la » république demande qu'il vive plutôt que les enfans de Marc» Aurèle. »

Il y a quelque chose de grand dans ces pensées; elles sont parfois hautes et judicieuses, mais quelle irréflexion dans leur

enchaînement! quel fatalisme! c'est en s'enveloppant sans doute de ce stoïcisme inconsidéré, que Marc-Aurèle contemplait de sang-froid les infamies de Vérus; qu'il contemplait Faustine, l'épouse qu'il s'était donnée, effrayant le monde de ses dissolutions, et prostituant les charges de l'état aux histrions et aux gladiateurs qui avaient reçu ses caresses. Lui-même, par stoïcisme encore, dispensait volontiers des faveurs aux misérables qui le déshonoraient. Lorsque Faustine mourut, il n'y eut pas assez d'encens pour ses autels; son apothéose fut gravée sur le marbre, et de nouveaux titres furent demandés à la vieille langue du Latium, pour célébrer une déesse, qui vraiment, il faut en convenir, surpassait toutes celles dont jusqu'alors s'était peuplé l'Olympe.

La conduite de Marc-Aurèle à l'égard de Vérus, et plus tard de Commode, le fils qu'il eut de Faustine, n'est pas moins inexplicable. Il n'y avait nulle énergie chez lui, et le fatalisme lui allait naturellement comme à tous ceux qui ne savent pas avoir une volonté. Rien d'étrange comme le disparate qu'offrait son caractère avec celui de Lucius-Vérus, fils de celui dont nous avons parlé, et collègue de Marc-Aurèle à l'empire. Vérus était un haut et bel homme, mais énervé, mais gangrené jusqu'à la moelle, passant les nuits dans les folies du jeu et de la débauche; soit à Daphné, ce faubourg d'Antioche qui renouvelait pour les légions romaines toutes les séductions de Capoue; soit dans son riche palais de la voie Célodienne; quelquefois, à l'instar de Néron, barbouillé, encapuchonné, il se mêlait à la gent oisive, et courait par les rues et les *Lupanaria*, à la recherche de coups et d'irritans plaisirs pour ses sens émoussés. Son luxe et sa prodigalité étaient sans exemple; il lui fallait des gladiateurs, des chevaux, des courses de char. Son coursier favori, l'*Oiseau*, était nourri de raisins et de pistaches; sa housse était de pourpre; la récompense de son agilité, des boisseaux de pièces d'or; et ainsi Vérus s'en allait rappelant Néron et Caligula en présence d'un collègue dont la vertu surpassait celle de Vespasien et de Tite. Et ce collègue se taisait! et sa pusillanimité donnait à sa conduite un caractère inexcusable de dissimulation et d'hypocrisie! Ce fut là le

côté faible de Marc-Aurèle; c'est par là qu'il paya sa dette à l'humanité, dont ses mœurs pures et ses hautes pensées étaient d'ailleurs un des plus beaux titres de gloire.

Marc-Aurèle adopté par Antonin, sur l'ordre positif d'Adrien, avait été environné de tous les soins de ces deux empereurs. Tout ce que l'empire comptait d'hommes élevés avait été appelé à Rome pour former sa jeune intelligence. Hérode, Atticus et Cornelius Fronto l'initièrent aux secrets de l'éloquence grecque et latine; Claudius Severus lui enseigna la philosophie péripatéticienne, mais il l'abandonna bientôt pour s'adonner à la secte stoïque, dont Apollonius de Chalcide, Sextus de Cheronnée, petit-fils de Plutarque, Junius Rusticus, Maximus de Tyr, Bacchius et Tandaside lui apprirent les dogmes. Dès-lors sa passion pour la philosophie devint telle qu'il revêtit le manteau et coucha sur la dure. Etant déjà monté sur le trône, on le voyait tout pâle de sobriété, se confondre dans la foule des auditeurs d'Hermogène, sophiste si merveilleux à quinze ans, qu'il ne fut plus qu'un enfant à vingt-cinq. Ce goût dominant chez Marc-Aurèle l'empêchait de comprendre les charmes de la littérature, et il s'en estimait heureux (1). Aussi ne fut-elle nullement protégée sous son règne; abandonnée à ses propres forces, elle végéta, se traînant péniblement sur les sentiers battus sans affronter aucun nouvel obstacle. Polyxène, Amyntianus, Damophile manièrent en tremblant le burin de l'histoire; Pausanias prit soin de noter les statues et les monumens de la Grèce, comme on fait l'inventaire d'un défunt; Herodien rassembla les couleurs dont il devait plus tard faire le portrait de Marc-Aurèle; Marcellus de Side, un autre Marcellus, Corvinus Clemens, noms ignorés, chantèrent l'art d'Hippocrate et les hauts faits d'Alexandre. Mais en même temps Galien préparait la thériaque pour l'estomac fatigué de l'empereur; Apulée se défendait avec une entraînante éloquence d'avoir capté par magie l'amour de Pudentilla; et, dans une œuvre bizarre de moqueuse et cynique allégorie, tâchait de relever la majesté caduque des mystères païens.

---

(1) *Pensées de Marc-Aurèle*, Παρα των θεων, etc. liv. XVII.

Les philosophes formaient un groupe à part, groupe flagellé par Lucien, et faiblement protégé par Diogène-Laërce, dont l'histoire candide ne faisait que mettre plus au jour les turpitudes de leur vie, et l'inextricable confusion de leurs systèmes. Il y a de telles physionomies que leur simple reproduction est plus grotesque que ne le seraient les plus mordantes caricatures. Diogène-Laërce essayait pour la philosophie ce que faisait Athenée pour les mœurs païennes; il en compulsait les archives, en racontait les vicissitudes, et mettait sans cesse les doctrines en présence des actions et des paroles de ceux qui les avaient émises. Il y a dans ce rapprochement des opinions et des hommes une haute moralité. Les maximes retentissantes, les sentences laborieusement exprimées sont comme l'étalage de la boutique; il faut pénétrer plus avant, scruter un peu la face du marchand pour savoir quelle foi on peut ajouter à la marchandise; et c'est alors qu'on apprend d'incroyables choses! C'est alors que Diogène-Laërce vient, avec son imperturbable bonhomie, vous éplucher, comme un éloge, toute une foule de vies d'ostentation et de crapule!

Sous un autre rapport, son livre est encore précieux; car nulle part on ne peut mieux suivre toutes les incertitudes de cette pauvre raison humaine, disant avec Héraclite que tout est produit par le feu, et que la différence des objets ne vient que des diverses modifications du feu, de ce qu'il est plus raréfié ou plus dense; et avec Démocrite, que de fantastiques combinaisons d'atômes engendrent tout, animent tout. Avec Epicure, que la volupté est le bonheur par excellence, mais la volupté résultant de la paix de l'âme et du parfait équilibre des organes; et avec Aristippe, que la volupté désirable, c'est l'ivresse des sens et de la débauche. Continuez, et vous entendrez Zénon prétendre que la vertu est par elle-même un bien supérieur à toutes les séductions du plaisir; et Pyrrhon, que le bien suprême, c'est la suspension du jugement, l'incertitude, l'inertie : Platon vous dira que l'âme est *une idée de l'esprit,* dont la partie raisonnable siége à la tête, l'irascible au cœur et la concupiscible au foie; et Epicure, que l'âme réside dans la poitrine; et Pytagore, que c'est une vapeur chaude qui ré-

paud la sagesse et l'intelligence depuis le cerveau jusqu'au thorax, et souffle les passions dans le cœur. Est-il besoin, après cela, de rappeler les ataraxies, les entéléchies, le spiritualisme de quelques-uns et le matérialisme d'un grand nombre? Est-il besoin d'écouter le vieil Epicure haletant après la mort : *Je vous écris au plus beau jour de ma vie, puisque c'est le dernier;* ou bien Anaxarque pilé dans un mortier, par ordre de Nicocréon, et ne cessant de crier : *Broye, tant que tu voudras, le sac qui contient Anaxarque; ce ne sera jamais lui que tu broieras* (1). Quelle confusion! quel chaos! Ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est que dans une telle obscurité, il se trouve encore d'excellentes gens qui espèrent y voir clair avec des lunettes! c'est qu'après trois et quatre mille ans de contradictions et d'anarchie, on vous parle encore sérieusement de l'évidence, du sens-intime, comme de moyens infaillibles de découvrir la vérité! c'est que la raison humaine ne soit pas lasse de se tromper et de se tromper encore! c'est qu'elle soit assez haute pour ne pas vouloir plier devant la vérité, se révélant par tous les pores du monde physique et moral, s'insinuant avec la tradition, dominant par l'autorité, et modifiant de jour en jour les idées qu'on croit le mieux n'appartenir qu'à soi! Donnez à la raison le tonneau des Danaïdes, et dût la société vivre éternellement, elle se fera toujours fort de le remplir.

Diogène-le-Cynique disait qu'il fallait dans le monde ou la raison ou un licou; mais, en vérité, lorsqu'on parcourt le livre de Diogène-Laërce, on serait presque tenté de donner la préférence au licou. La raison ne s'exerça d'abord que sur les phénomènes de la nature; on voulut tout expliquer, se rendre compte de tout; mais que la rosée provînt ou non d'un concours des parties de l'air propres à donner de l'humidité, comme l'enseignait ingénieusement Epicure (2); que les astres tournent

(1) Diogène-Laërt. liv. IX, II, VII, IX, III, X, VIII, X, IX.

(2) Diogène-Laërt. liv. X.

ou par l'impulsion du feu, qui cherche de la nourriture comme les bestiaux courent après les pâturages (1); que la glace se forme ou non par le moyen de particules rondes qui sortent de l'eau et sont chassées par d'autres particules, les unes obtuses et les autres aiguës (2); que la terre soit ou non traînée comme un tambour, dans un chariot (3), tout cela importait peu à la nature qui n'en continuait pas moins ses révolutions, sans s'inquiéter des rêveries et des systèmes. Mais la raison n'en demeura pas là; elle s'attaqua bientôt à la morale, et s'ingénua à la mettre à jour, comme elle avait fait pour la physique. A cet effet, elle façonna un certain nombre d'armes offensives et défensives; elle se fit une cotte de mailles de pièces convenues qui pussent résister aux coups de tierce et de quarte, et ferme sur ses étriers, elle s'avança bravement en champ-clos, toute cuirassée de dialectique. Alors il n'y eut plus de contre-vérités si flagrantes, qui ne trouvassent des champions. Les fondemens de la société furent battus en brèche à coups de raisonnemens subtils et captieux; on s'escrima avec *le sorite, le menteur, l'inexplicable, le paresseux, le dominant, le voilé, l'électre, le cornu, le crocodile, le réciproque, le défiant, le moissonneur, le chauve, l'occulte* et toutes autres formes insidieuses, dans lesquelles on se plaît à fourvoyer les discussions. Un philosophe devint chose curieuse comme un joueur de gobelets, et tout homme riche dut avoir le sien nécessairement. Il fut classé, sur le budget, à côté du flatteur et de la courtisane: *à un cuisinier, dix mines; à un médecin, une dragme; à un flatteur, cinq talens; de la fumée à un homme à conseils; un talent à une courtisane, et trois oboles à un philosophe* (4); un peu moins qu'à une courtisane!

Grâce aux arguties inventées par l'esprit de chicane, la phi-

(1) Diogène-Laërt. liv. x.

(2) *Id. id.*

(3) *Id.* liv. xi.

(4) *Cratès in Diogene-Laërt.* liv. vi.

losophie devint embrouillée et ténébreuse, la sagesse cauteleuse et sophistique. Tout fut vrai et faux, tout justifiable, tout indifférent. Pourvu qu'on embarrassât son adversaire par un cliquetis de mots bizarrement accolés, peu importèrent le droit et la justice; on s'applaudit comme si l'on avait découvert quelque haute vérité morale. Or, prenez garde que ce n'étaient pas seulement d'obscurs sophistes, les Gorgias, les Damon, et ce Procrèce, à qui Rome éleva une statue, mais les chefs mêmes de la philosophie, qui avaient recours à ce jargon problématique. Ils allaient par les rues, vous demandant *si vous aviez ou non fini de commettre un vol, si vous aviez ou non ce que vous n'aviez point perdu* (1); épiant votre réponse, qui purement affirmative ou négative, allait vous entraîner à des conséquences imprévues. C'est de la sorte qu'Aristipe exaltait la débauche (2)..... La fameuse Hipparchie, qui abandonna famille, agrémens, trésors, pour s'attacher à Cratès, disait à Théodore : *Tout ce que Théodore peut faire sans s'attirer de reproches, Hipparchie le peut aussi. Or, si Théodore se frappe lui-même, il ne fera d'injustice à personne, donc, si Hipparchie frappe Théodore, elle n'en commettra envers qui que ce soit* (3). Mais ce qui paraîtra bien plus étonnant, c'est que Platon, dont la dialectique est en général si élevée, les pensées si nobles, l'éloquence si ravissante; c'est que le divin Platon eut recours, lui aussi, à de pareils subterfuges, non pas sans doute pour établir des vérités, nous dit gravement Diogène-Laërce, mais pour réfuter des objections. Ses argumens étaient alors, toujours suivant Diogène Laërce, de la force de celui-ci : *Si l'homme n'est pas un animal, il sera de bois ou de pierre, mais il n'est ni de bois ni de pierre, car il est animé; il est donc un animal, or, cela étant, et le*

---

(1) Aul. Gell

(2) Diogène-Laert. liv. II.

(3) *Id.* liv. VI.

bœuf et le chien étant des animaux aussi, il sera tout ensemble un animal, un bœuf et un chien (1). Ceci passe vraiment toute croyance, et malgré toute notre bonne volonté, nous n'aurions osé ajouter foi à l'historien du siècle de Marc-Aurèle, si nous ne trouvions nous-mêmes, au milieu des sublimités du *Phédon*, cette étrange démonstration de l'immortalité de l'âme. — Ne dites-vous pas que la mort est le contraire de la vie? — Oui. — Et qu'elles naissent l'une de l'autre? — Oui. — Qu'est-ce donc qui naît du vivant? — Le mort. — Et du mort? — Le vivant. — C'est donc du mort que naissent les choses vivantes; par conséquent les âmes existent dans les enfers après leur mort (2).

Assurément l'arsenal des arguties était au complet, et cependant nous voyons Aristote créer encore de nouvelles machines, organiser toute cette armée fantasque et indisciplinée; et le raisonnement devenir un art comme la guerre, avec bastions et demi-lunes, contre-marches et stratagèmes. Nous n'avons point la prétention de suivre minutieusement, avec notre auteur, toute cette histoire de marionnettes et de polichinelles. Ils passèrent à Rome avec fourgons et bagages, mais la justice, trouvant qu'elle aurait trop à faire avec d'aussi subtiles raisonneurs, les mit souvent à la porte avec les mimes leurs confrères. Le petit nombre d'hommes élevés qui étudiaient une plus haute philosophie, s'adonnaient spécialement à la secte stoïque, mais sans éviter les arguties pointilleuses qui étaient devenues une habitude de l'école.

Tel était l'état de la philosophie à l'avénement de Marc-Aurèle. Sous son règne, le platonisme trouva un nouvel organe dans Numène d'Apamée; le péripatétisme dans Aristocle de Piryam; et le cynisme mourut avec Démonax et Peregrin, tandis que les dogmes de Zénon recevaient un nouveau lustre de la vie et des ouvrages d'Epictète et de l'empereur.

---

(1) Diogène-Laert. liv. III.

(2) Socrat. *in Phæd*

Numène prétendait allier les systèmes de Pythagore avec la morale de Platon : il disait que Platon n'était autre que Moïse parlant en grec, et que c'était au législateur des Hébreux que le philosophe de l'académie avait dû ses idées sur Dieu et sur la création de l'univers. Cette haute franchise de Numène, fruit de longues et savantes méditations, déplut à la société païenne; Numène d'ailleurs avait dévoilé avec une naïveté candide tout ce qu'il y avait de ténébreux dans les mystères de Proserpine et de Cérès; il fallait se venger, et dans ce but on répandit que les deux déesses lui étaient apparues, nues comme des prostituées, afin de lui reprocher l'état de dégradation auquel il les avait réduites.

Aristocle persévéra peu dans la pratique de la philosophie; ayant étudié l'éloquence sous Hérode Atticus, il s'y adonna avec passion, laissant la tempérance et la retraite pour le bruit et les plaisirs. Quant à Démonax, ce serait un demi-dieu, si nous en croyions Lucien. Favorisé de tous les biens, de la naissance, du talent, de la fortune, il vécut constamment d'une manière digne et pure. Il se servait seul; puis, quand ses membres lui refusèrent tout service, plutôt que d'appeler quelqu'un à son aide, il se laissa mourir de faim. N'avait-on pas vu, quelques années auparavant, le philosophe Euphratès, fatigué des incommodités de la vieillesse, solliciter d'Adrien la permission de se donner la mort, et Adrien la lui accorder? C'est bien le cas de dire avec Montaigne : « Cela mène à quoy en général la philosophie consent, cette dernière recette qu'elle adonne à toutes sortes de nécessités, qui est de mettre fin à la vie que nous ne pouvons supporter.... Qu'est-ce autre chose qu'une confession de son impuissance, et un renvoi non-seulement à l'ignorance pour y être à couvert, mais à la stupidité même, au non sentir et au non estre (1)? » Démonax avait souvent à la bouche de ces maximes sententieuses, tantôt vides de sens, tantôt expressives et laconiques, telles qu'aimait à les prodiguer Diogène, le chef de son école. Ainsi il disait que

(1) *Essais*, liv. II, ch. 12.

la meilleure manière de gouverner, c'était de parler peu, écouter beaucoup , et ne se mettre jamais en colère. Les Athéniens ayant voulu établir des combats de gladiateurs, — Détruisez donc, leur dit Démonax , l'autel que vous avez élevé à la miséricorde. — Ainsi Démonax s'étudiait à relever la philosophie cynique, que Péregrin traînait dans la boue.

Péregrin était né à Parium sur la côte de l'Hellespont; surpris en adultère dès son adolescence, et honteusement châtié, dégradé, abruti, puis corrupteur de jeunes hommes, il en vint à ce point d'étouffer son père. Mais un pareil crime éveilla contre lui une indignation générale ; Peregrin est poursuivi, menacé, et ne peut plus espérer de racheter au poids de l'or les peines qu'il mérite. Il y avait alors en Palestine une religion naissante, religion toute de charité et d'amour, qui avait des pardons pour toutes les fautes, des consolations pour toutes les infortunes. Il y avait là quelques centaines d'hommes et de femmes proscrits aussi eux, traqués dans les déserts, et à qui le souvenir des clameurs de l'amphithéâtre inspirait un indicible compassion pour les malheureux. Un suppliant venait-il implorer leur assistance? ah! alors, c'était fête pour eux! Les anciens étaient prévenus; les femmes, ces anges de la miséricorde, s'ingénuaient de mille manières à adoucir les maux de l'étranger. La table du repas, la pierre de l'autel lui étaient offertes comme à un enfant chéri, qui venait épancher dans votre sein ses supplications et ses larmes. Avait-il à craindre quelque péril? ses jours, ou plus encore, sa foi, ce souffle divin qui donne la vie à l'âme, étaient-ils menacés? aussitôt toute la famille en était instruite, à quelques distances que le vent du malheur eût dispersé ses destinées voyageuses. On trouvait de l'or pour séduire ses geoliers, de l'espoir pour consoler ses peines; ce n'était plus un étranger, un ennemi; c'était le frère de tous les membres de la famille, c'était le fils de toutes les mères!

Peregrin cherche un refuge dans cette heureuse colonie : il ne porte plus sur son visage cette vile impudence qui lui est ordinaire; mais c'est un pieux cénobite se frappant la poitrine, et édifiant par la rigueur de sa pénitence des âmes qui ne sa-

vent pas soupçonner. Il est élevé à la prêtrise, puis à l'épiscopat; jeté dans les cachots à raison du culte dont il est devenu l'un des ministres, il se voit environné de tous les secours généreux des fidèles, et leur tendre affection s'attache à lui en dépit des dangers. C'est à leurs prières peut-être, à leurs soins assidus qu'il doit sa délivrance : mais la vie sévère de Jésus-Christ n'en fatigue pas moins l'imposteur. Il a assez jeûné, mangé des racines et couché sur la dure; c'est trop long-temps jouer le même rôle, rôle pénible et desenchanté. Loin donc les austérités de la cellule, l'abstinence et ses rigueurs; loin, bien loin cette fraternité gênante avec des hommes dont les passions s'exhalent en cantiques; l'amour en d'humiliantes charités; qui sont calmes alors que le paroxysme de la fièvre vous dévore; heureux pendant que vous êtes tourmentés, bourrelés; qui s'abaissent lorsqu'on les élève, et se cachent pour souffrir! Sont-ce donc là les traditions de sa jeunesse? est-ce pour arriver là qu'il a tué son père et savouré à longs traits la puanteur de la débauche depuis le soir jusqu'au matin? Ah! revenez ses vieilles erreurs, ses vieilles joies, ses vieux plaisirs! Du bruit, surtout du bruit! Que son nom retentisse dans le monde : peu importe qu'on lui jette des pierres ou des couronnes, pourvu que sa renommée s'étende, grandisse et efface, s'il est possible, celle même des dieux!

Ainsi rêvait Peregrin, et aussitôt il déchire le voile; la foi des chrétiens s'effarouche, elle renie l'évêque prévaricateur, et lui, paré du manteau troué et de la besace des cyniques, se met à parcourir les villes et les provinces. A Parium, sa patrie, la mort de son père n'était pas encore oubliée : on s'assemble, on s'ameute, on demande justice du parricide; mais lui, effrayé du danger : *Je supplie la multitude*, dit-il, *de permettre que les biens de mon père, d'heureuse mémoire, soient partagés au public.* Ces biens montaient à quinze talens, et aussitôt la foule d'exalter sa munificence : *Voilà le seul sage*, s'écrie-t-on de toutes parts, *le seul vrai patriote*, *le seul émule de Diogène et de Cratès!* Quelque temps après Peregrin voulut révoquer sa donation, mais la populace de Parium en avait été trop reconnaissante pour vouloir y renoncer. Le voilà donc sans autre

bien que son impudence; il a mis de côté le nom de Peregrin pour prendre celui de Protée : ce nom exprime à merveille toutes les contradictions de sa vie, et c'est pour cela qu'il le préfère. Chien difficile et hargneux, il aboie, mord, déchire tous les passans; nul rang, nulle vertu ne sont à l'abri de ses attaques; son souffle impur s'attache à tout, flétrit tout; on le chasse d'une ville et il court ailleurs pour être chassé de nouveau, et répandre encore en d'autres lieux le venin corrosif de ses paroles. Les places, les rues le voient s'abandonner publiquement aux excès de la plus dégoûtante lubricité; et de la sorte il a consumé ses jours jusqu'à la vieillesse. Que faire maintenant pour terminer dignement une vie pendant laquelle il a tout épuisé, sans trouver jamais que le vide? La gloire n'est-elle donc qu'une vaine fumée, que le rêve imbécile d'un esprit assoupi d'impuissance et d'efforts? Tout le secret de la divinité de Jupiter, de Vénus, de Pan, ne serait-il point dans la célébrité de quelques actions extraordinaires et théâtrales? Qu'ont-ils fait pour vivre si long-temps dans la mémoire des hommes? C'étaient des parricides, des voleurs, des courtisanes comme tant d'autres, mais ils se sont distingués! Eh bien! Protée se distinguera!

C'était l'an 161; on célébrait les fêtes d'Olympie; lorsque tout-à-coup Peregrin annonça qu'à la prochaine olympiade, il se jettera dans les flammes en présence de toute la Grèce. Ainsi quatre ans restaient devant lui, quatre ans pour un vieillard! Ah! sans doute la mort sera venue avant que le bûcher l'appelle; sans doute elle aura épargné l'agonie de la réflexion à celui que l'agitation des flots autour de son navire faisait pleurer comme une femme. Mais non, les quatre années passent et Protée vit encore; de toute la Grèce on accourt, on se presse aux fêtes d'Olympie; on veut voir Protée mourir comme Hercule; les cyniques en grand costume entourent leur prophète, excitent son courage, se répandent en cris lugubres, mais, en même temps, l'empêchent de reculer. Protée harangue le peuple : *Je voudrais*, dit-il, *renouer une vie d'or par une couronne d'or. Il faut que celui qui a vécu comme Hercule, meure aussi comme Hercule, et retourne dans les régions éthérées. Je veux*

me rendre utile aux hommes en leur montrant comment il faut mépriser la mort : ainsi ils doivent tous me servir de Philoctètes. A ces paroles il y eut dans la foule de bonnes gens qui larmoyèrent : *Vivez*, s'écrièrent-ils, *vivez pour les Grecs!* Mais le grand nombre tint à jouir du spectacle jusqu'à la fin ; il ne voulut pas avoir vainement parcouru de longues distances : *Qu'il se hâte*, cria-t-on avec fureur, *qu'il se hâte d'exécuter son dessein ;* et force fut à Protée de mourir.

Un bûcher est construit à Karpina, distant de vingt stades d'Olympie ; et la nuit étant venue, à la clarté de la lune, Protée s'avance au milieu des cyniques qui portent des flambeaux. Il dépose son manteau, sa besace et sa massue d'Hercule ; et sans autre vêtement qu'une sale chemise, il monte sur le bûcher, répand de l'encens, puis s'écrie : *Mânes de mon père et de ma mère, daignez me recevoir favorablement.* Cela dit, le charlatan disparaît au milieu des flammes. « Je crois, mon ami, » écrivait alors Lucien, vous voir rire à gorge déployée de la » sottise du vieillard ; ou plutôt je vous entends d'ici vous » écrier, comme cela est naturel et comme le fait tout le monde » en pareil cas : Quelle folie! quelle sotte vanité! Vous pou» vez en toute liberté et fort à votre aise vous livrer à ces » réflexions dans le lointain : mais moi je les ai faites au pied » du bûcher, au moment même de l'exécution et aux oreilles » d'une multitude où se trouvaient quelques admirateurs de la » sottise du bon homme qui ne m'écoutaient pas volontiers. » Plusieurs cependant s'en moquaient avec moi ; mais j'ai pres» que été mis en pièces par les cyniques, comme Actéon par » les chiens, ou comme son cousin Panthée par les Menades (1). »

Tel fut le dernier soupir de la secte cynique sous Marc-Aurèle. Un de ses adeptes, Cressence, haletait encore, mais rudement froissé par saint Justin. La secte épicurienne ne comptait dans son sein que Celse dont nous verrons plus tard les vives controverses avec Origène, et Lucien qui se jouait d'ailleurs assez indifféremment de tous les systèmes. Quant à la secte

(1) Luci. *Mort. de Peregrin.*

stoïque, elle laissait déjà pénétrer dans sa morale l'influence chrétienne; et le christianisme, à son tour, surgissait puissant et fort, vivifiant les débris du platonisme en l'épurant de la rouille qui s'y était empreinte, et apparaissant au monde comme une brillante colonne, dont les ronces et les buissons avaient trop long-temps terni le lumineux éclat.

Eugène DE LA GOURNERIE.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

DE PARIS.

M. LACORDAIRE.

Physionomie de l'auditoire. — Accord de ce qui est enseigné, avec les besoins du siècle. — Ce que l'homme sait lui vient de l'enseignement. Le plus sûr est celui de l'Eglise catholique. — Constitution de l'Eglise catholique. — Autorité logique et autorité infaillible de l'Eglise. — Histoire de la fondation de la papauté. — Comment les hommes qui ne connaissent pas Jésus-Christ peuvent être sauvés. — Droit d'après lequel s'est fondée la puissance spirituelle de l'Eglise. — Caractère de l'éloquence de M. Lacordaire.

Oui vraiment, ce spectacle est bien consolant pour nous autres catholiques, qui espérons en la victoire de la foi sur le siècle.

C'est dans cette même église que la fureur populaire visita et dévasta en 1830 et en 1831 : à côté, les traces sont encore seignantes et les plaies non fermées ; à la place de ce palais, vénérable reste des siècles écoulés, et de ces jardins verdoyans, demeure des évêques et archevêques de Paris, on ne voit plus qu'un espace vide, nu, et qui, la nuit, a besoin d'être défendu par des agens de la tranquillité publique..... Eh bien ! Entrez dans cette église, insultée naguère dans son chef et dans ses membres, et voyez l'affluence, le nombre, la qualité de ceux qui y sont rassemblés. Ce n'est pourtant pas une *fête civique*, comme la révolution du XVIIIe siècle en célébrait dans son enceinte ; ce n'est pas la déesse *Raison* qu'on y présente de nouveau aux adorations d'une jeunesse philosophe ; ce n'est pas une *Religion catholique française*, qu'on essaie de rendre sympatique à un orgueil national effrené ; ce n'est ni un *Ecclectique* ni un *saint Simonien*, ni un prêcheur de doctrine nouvelle, que l'on y entend. Non, c'est un *prêtre*, un simple prêtre, jeune homme à peine sorti de l'école de droit et des bancs du barreau de Paris. Il y annonce, il y *prêche*,

la pure vérité évangélique, *cette doctrine qui a fait son temps, et qui est morte*, et il la prêche avec ses mystères, avec ses dogmes, avec sa morale sévère, avec sa hiérarchie gênante pour l'indépendance, avec son pape, ce *prince étranger*, et son pape *infaillible*. Il vous dit qu'il faut renoncer à tout ce que vous appelez votre raison, et courber votre esprit sous le joug de la parole de Dieu; non pas de cette parole de Dieu que vous trouvez en vous-même, mais de cette parole connue par la révélation, renfermée dans la tradition, confiée à l'Eglise, conservée par l'Eglise, interprétée et expliquée infailliblement par l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Sans ménagement, sans choix, sans partage, tout cela, il vient le dire à la face du XIXe siècle, et à tous indistinctement; à la jeunesse surtout, et aux hommes durcis par la vie, et par une vie passée dans l'incrédulité. Oui, c'est aux hommes, aux philosophes, aux savans, aux esprits-forts, qu'il s'adresse.

Et encore : regardez au-dessous de cette grande croix qui semble le couvrir de son ombre, et au milieu de ces robes noires qui l'entourent. Voyez-vous le pontife? Eh bien! cet homme trahi par un pouvoir faible et pusillanime, était naguère poursuivi par une aveugle fureur populaire; pour dérober sa tête à ceux qui la cherchaient, il s'est caché d'asile en asile : comme le malfaiteur et le voleur, il a percé les murs pour se soustraire à leurs poursuites. Ceux qui n'ont pu le saisir, se sont vengés sur sa maison, sur ses meubles : le sanctuaire où il priait, les livres avec lesquels il travaillait, la couche où il se reposait, ses vêtemens, ses papiers, tout a été brûlé, saccagé, noyé dans cette Seine où l'on voulait le jeter lui-même. Le pouvoir, qui disait l'aimer, assure qu'il n'a pu le défendre; il lui disait, et il semble lui dire encore : « Cachez-vous, fuyez la colère du siècle; il est irrité contre vous. » Eh bien! c'est ce pontife même qui, foulant aux pieds la place où fut sa maison, est venu là seul, sans gardes, sans protecteurs; et maintenant il est là, présidant à la parole de l'orateur, et aussi à l'attention, à la gravité et à l'affluence de l'auditoire; et si vous attendez encore quelques instans, vous le verrez se lever seul, et puis répandre sur le siècle là rassemblé, une bénédiction de père.

Mais quelle est donc cette assemblée singulière, et cet auditoire ainsi composé? Oh! écoutez :

Connaissez-vous le grand corps de la vieille cathédrale de Paris, qui baigne ses pieds dans la boue de la Lutèce antique, et plonge ses deux tours dans les nuées du ciel? Avez-vous jamais vu, en regardant par le grand portail du milieu, creusé en ogive et s'élargissant de cordon en cordon et de niche en niche, avez-vous jamais vu ce vaisseau large et profond, et ces nefs latérales, simples et doubles, séparées par ces piliers romans, soutenant ces ogives et ces voûtes gothiques? Eh bien! si, par un dimanche de carême de l'année 1835, vous vous êtes trouvé de bonne heure dans cette cathédrale, vous y avez dû voir pendant deux heures, pendant trois heures, affluer tout ce que Paris compte de jeunesse ardente et studieuse, de jeunes hommes au cœur généreux, de savans à pensées vagues et douteuses, étudians en droit, étudians en médecine, officiers. L'orateur ne doit parler que dans une heure, et la nef est remplie : or, elle contient quatre mille personnes. On se presse aux nefs d'alentour, on monte aux tribunes, on veut à toute force entendre, au moins on veut voir l'orateur.

A la fin, quand l'heure est venue, quand la foule s'est ouverte pour laisser passer la croix et le prélat, et que l'orateur a paru dans la chaire, alors encore un nouveau mouvement se fait: mille personnes montent sur leurs chaises, on escalade les barrières; j'y vois vingt, trente élèves de l'école polytechnique, l'épée au côté, et montant à cet assaut d'un genre nouveau, comme s'il s'agissait d'emporter une ville par la brèche qui est ouverte.

Oh! je le sais, et n'ai pas besoin que vous me le disiez : tous ceux qui viennent là ne sont pas de croyans; ils n'approuvent pas tout ce que dit le prêtre, ils ne se sentiront pas convertis, ils ne sortiront pas se brisant la poitrine; mais tous ils ont entendu cette voix qui s'élève en ce moment au-dessous du bruit de la chute des trônes et des empires, et qui dit que tout ce qui vient de l'homme ne donne, ne saurait donner ni stabilité, ni paix, ni bonheur, aux peuples comme aux individus. Cette voix a retenti désespérante à leurs oreilles, et comme les Israélites mourant de faim dans le désert, ils viennent goûter, et disent : *Manhu, qu'est-ce donc?* Aussi tous sont attentifs et écoutent l'orateur, et, suivant

que sa voix s'attendrit ou que vibre sa parole, vous voyez sur leur figure que leur âme est impressionnée. Il est vrai qu'il y a quelque tumulte et quelque bruit dans les nefs extrêmes : mais, jeune prêtre, pourquoi n'avez-vous pas une poitrine plus forte, et pourquoi ne peut-on entendre de tous côtés votre voix? tout le monde vous écouterait en silence.

Tel est le spectacle qu'offre tous les dimanches la cathédrale de Paris, depuis le commencement du carême. Il est vrai que la foule est grande aussi dans plusieurs autres églises; mais ce n'est pas de celles-là que nous avons à nous occuper; ce n'est pas là qu'est le siècle. Là sont les chrétiens fervens ou négligens; ceux qui ont la foi, et qui ne demandent rien de plus que d'être échauffés, poussés, excités au bien; ils viennent remplir un devoir connu et volontaire. Mais ici seulement est le siècle avec son doute, son incrédulité, sa science sceptique, sa métaphysique nébuleuse, son raisonnement orgueilleux et dressé contre le Ciel; avec son indépendance et son insoumission, avec ses mœurs dépravées, son cœur flétri, son imagination délirante et salie; là est l'aveugle à faire voir, le sourd à faire entendre, le boîteux à redresser, le muet à faire parler, le mort à ressusciter. C'est donc là qu'on peut voir le prêtre, le pontife, l'Eglise, le Christ, face à face avec le siècle.

Or, il faut voir maintenant si l'enseignement répond bien aux besoins de cette foule hétérogène, et c'est ce que nous allons examiner, en offrant une analyse très-succincte de chacune de ces conférences. Nous verrons facilement que le pontife, dans sa sollicitude pastorale, a fait donner à ces enfans de sa grande Eglise la parole qui leur convenait le mieux. En effet, ce ne sont pas de ces moralités ordinaires, que l'on trouve dans les sermonnaires et dans les prônes; ce ne sont pas ces exposés de la foi chrétienne, que l'on donne aux enfans ou aux chrétiens qui ont la foi et qui ont seulement besoin de l'étendre. Le siècle sait cela : sa mère et son curé le lui ont appris, et il a dédaigné, il a rejeté, il a méprisé cette science; c'est ce qui fait qu'il ne va plus entendre les prônes ni les sermons. Mais les considérations qu'on lui offre ici sont neuves pour lui; malgré toute sa science, ce qu'on lui dit, il ne le savait pas, et il avait besoin de l'apprendre. Ces paroles s'adressent à ses doutes cachés, à ses ignorances dissimulées. La voix répond à ce gémissement sourd qui sort de toutes les poitrines.

Pour nous, nous y avons reconnu avec bonheur la réalisation de notre désir de voir la défense de la religion par la tradition et par l'histoire, introduite dans la chaire évangélique. L'année dernière, en rendant compte du beau *mandement* dans lequel Mgr. l'archevêque de Paris annonçait sa sollicitude pour l'instruction de la jeunesse brillante qui habite la grande ville, et le désir qu'il avait de lui donner un enseignement qui lui convînt (1), nous disons : « Le prêtre qui, parcourant les différens champs de l'histoire, dé- » frichés par les travaux des savans français et étrangers; y re- » cueillera ce que ces recherches contiennent de favorable à la » religion, puis se les rendra propres et siennes, en les appliquant » spécialement aux faits racontés dans nos Ecritures ou relatifs » à l'Eglise chrétienne, et montrera dans tous les siècles la vérité, » la Religion, partant d'un centre unique, et répandant avec plus » ou moins de clarté ses rayons dans tout l'univers; ou bien, » prenant tout ce qu'il y a de vérités, de faits certains, tout ce » que l'on trouve de bon, de louable, de beau, chez tous les » peuples, montrera comment tout cela vient d'une origine unique, » de la révélation de Dieu; celui-là peut être assuré que la jeunesse » se précipitera pour l'entendre, et que des voiles épais tombe- » ront des yeux de ses auditeurs étonnés. » Eh bien ! ce que nous demandions là, M. Lacordaire l'a exécuté en partie, et autant que les bornes de ses instructions ont pu le lui permettre. Nous allons en juger. Pour cela, nous exposerons un peu au long la *première conférence*, parce qu'elle nous semble d'une importance tout-à-fait majeure, et répondre parfaitement aux deux besoins les plus impérieux de notre siècle. Prouver d'abord que la vérité que possède l'homme, bon gré malgré, lui vient de *l'enseignement ;* en second lieu, que le meilleur, le plus sûr des enseignemens *est celui qui lui vient de l'Église catholique*, c'est ce à quoi doivent viser en ce moment tous les porteurs de la *bonne nouvelle* que nous a donnée le Christ.

Voici quel a été l'exorde de M. Lacordaire (2) :

« Le christianisme est une institution fort ancienne : car il re-

(1) V. ci-d. tom. IX, p. 278.

(2) Nous n'avons pas besoin de prévenir ici que ces citations ne sont

monte jusqu'au berceau de l'humanité même. A peine formé et animé du souffle divin, l'homme connut aussitôt son Dieu, comme créateur, législateur et sauveur. Il reçut les leçons de l'Être éternel, qui lui enseignait son origine et sa destinée; dès sa chute déplorable, il put se consoler dans l'espoir du Réparateur qui lui fut annoncé; de telle sorte qu'il est vrai de dire que la rédemption de l'humanité a commencé avec le monde : *Agnus occisus ab origine mundi* (1). La connaissance du Christianisme se conserva de Noé à Abraham, d'Abraham à Moïse, et ainsi, dans cette longue suite de siècles, il ne s'écoula pas une minute que le Dieu créateur, législateur et sauveur, ne fût adoré et servi. Mais la corruption humaine avait trop circonscrit le nombre des adorateurs, et l'amour immense de Dieu réclamait le genre humain tout entier. Aussi le temps est venu de donner à la terre la plus grande preuve de cet amour infini. Jésus-Christ paraît; et le salut atteint toute âme créée à l'image de Dieu.

» Les orateurs qui m'ont précédé l'année dernière, dans cette chaire, vous ont montré Jésus-Christ, lumière, loi, victime et bienfaiteur du monde; ils l'ont fait avec un talent digne de votre attention; naturellement il m'appartenait de vous exposer l'œuvre qu'a laissée sur la terre ce divin Sauveur, comme complément de sa sublime mission; je veux parler de L'ÉGLISE, dans laquelle il a placé un *enseignement* perpétuel et infaillible.

» Mais que me voulez-vous, vous tous qui vous êtes rendus en si grand nombre en cette enceinte? Je vois parmi vous des hommes de tous les rangs, de tous les âges, de toutes les conditions; de jeunes gens pleins d'avenir, des cheveux que l'étude ou les camps ont fait blanchir. Que me voulez-vous? si c'est de l'éloquence que vous me demandez, vous serez trompés; car nous ne sommes pas éloquent. Périsse plutôt dans mon cœur tout sentiment, et vive, vive seulement la vérité, la charité de Jésus-Christ, qui montrera, si le succès de la grâce est la suite de mes discours, que toujours

---

pas ici l'expression fidèle de ses propres paroles; elles n'ont pas été écrites, et il était difficile de les recueillir : c'est seulement le sens de ses idées, que nous empruntons à la *Dominicale*.

(1) Apoc. ch. XIII, v. 8.

Dieu se servit de ce qui était humble et petit pour confondre ce qui est fort. Seigneur, il y a onze ans que, déposant sur le pavé de cette antique basilique les ornemens du monde, je vous confiai, comme à un ami fidèle et puissant, ma vie et son avenir. Je me consacrai à votre service, et, en retour, je reçus les promesses de votre héritage, lequel, dans cette vie, est une participation au salut de mes frères. Seigneur, le moment est venu d'accomplir cette promesse consolante. Placez vous-même une garde sur mes lèvres, afin que ma bouche soit fidèle à mon cœur, qui vous est fidèle aussi, vous le savez....

» L'homme est un être enseigné; il est le fils de l'enseignement. Aux premiers jours de sa vie, sa mère lui ouvre les yeux à la lumière; elle l'introduit dans ce monde visible, où tant de choses cependant sont invisibles; elle développe et rectifie ses sensations; elle épie les premières lueurs de son intelligence, lui fait connaître le bien et le mal, punit l'un, récompense l'autre, prépare cette jeune intelligence aux élémens des sciences humaines, lui révèle enfin les premières notions de la Divinité, et l'initie tout à la fois aux préceptes de la religion et aux mystères d'une autre vie.

» L'enfant a grandi; son éducation passe en des mains étrangères, et se continue sur cette quadruple base: dans l'ordre physique, dans l'ordre moral, dans l'ordre des sciences et dans celui de la foi. Quelques années s'écoulent, pendant lesquelles un enseignement, *qui toujours vient du dehors*, continue d'apporter ses leçons à l'être intellectuel, moral et religieux qui se forme, s'accroît dans dans cette science étrangère.

» Puis, lorsque pendant vingt ans, il a toujours reçu sans rien donner, lorsque, par de longues études, il s'est assimilé ces traditions du foyer domestique, ces doctrines de l'école, ces préjugés du pays, tout à coup ce fils de l'éducation, qui n'a rien que d'emprunté, se découvre à lui-même quelque chose qui lui est propre, qui lui semble né de lui-même, formé, nourri de sa propre substance; indépendant du passé, pur de souvenirs, franc de préjugés, il appelle cette faculté supérieure sa raison; l'orgueil érige un monument à cette divinité nouvelle, et tombe à genoux aux pieds de l'idole.

» Mais, dans cette révolte de l'amour-propre, dans cet affran-

chissement prétendu de sa pensée, l'homme s'abuse, et n'échappe point encore à sa destinée, qui est d'être dominé *par ceux qui font l'opinion*, par sa *nation*, par le *siècle* enfin; et quoi qu'on fasse, nul n'a assez de puissance pour rompre ces mille liens qui le rattachent au sol qui l'a nourri, au temps où il a vécu, aux doctrines qu'il a reçues, aux préjugés dont il fut pénétré. Ainsi reparaît cette puissance d'enseignement qui l'avait saisi dès son entrée dans la vie, contre laquelle il protesta à vingt ans, mais qui reprend son empire sur lui et malgré lui pour ne plus le perdre.

» Les hommes peuvent se diviser en deux classes : ceux qui ayant reçu le premier et grossier enseignement du jeune âge, surpris et poussés par les besoins d'une vie matérielle, ont dû borner là leur éducation intellectuelle : cette classe, c'est le peuple. Nous, gens instruits, en sa présence nous ne sommes rien; ses flots nous poussent, nous battent de tous côtés; c'est lui qui fait le genre humain; c'est pour lui; c'est pour l'instruire, c'est pour l'enseigner, que Jésus-Christ vint sur la terre : *Dominus evangelisare pauperibus misit me* (1).

» La seconde classe est celle des hommes lettrés; elle se diviserait encore mieux en deux autres : les hommes qui, par cette loi du travail, imposée à notre nature, sont obligés de demander à leur science, à leur talent, des moyens d'existence; et les hommes de loisir. De ces deux classes, on voit s'élever à la surface de l'humanité ces intelligences faites pour dominer leurs contemporains. Ce privilége, c'est le génie qui le donne, le génie, cette chose rare; quelquefois la fortune, chose rare aussi, mais moins rare; enfin le travail....

» Mais, si puissans qu'ils aient été, ces génies supérieurs ont reçu la loi de leur éducation, de leur siècle ou de leur religion; comme le peuple, ils reçurent l'enseignement commun. Quelquefois il s'en trouve qui sont semblables à l'aigle qui prend ses petits dans ses serres et les brise quand ils ne peuvent regarder le soleil en face. Ainsi font ces génies puissans : ils prennent leur raison et la jettent; mais combien s'en trouve-t-il? pas un par siècle.

» Il est donc vrai que, depuis les sommités de l'ordre social

---

(1) *St. Luc.*, ch. IV, v. 18.

jusqu'à sa base la plus humble, nous retrouvons en fait patent le besoin de cet enseignement; car au premier âge nous sommes tous peuple; tous nous sommes ignorans, et à tous il nous est utile de sortir de cette ignorance. Bonnes ou mauvaises, erronées ou vraies, ces premières leçons donnent à l'esprit humain une première forme, que les années, l'expérience, les sciences, l'orgueil même, peuvent bien altérer, mais effacer complètement, jamais.

» Cependant, si la vérite n'est point une chimère, si les destinées des peuples et des générations ne doivent pas s'accomplir au hasard, il existe un moyen pour reconnaître cette vérité, une doctrine pour l'enseigner, des esprits pour la comprendre, des cœurs pour l'aimer. Or, à trois époques différentes, Dieu manifesta surtout sa tendresse pour les hommes : comme *créateur*, quand il les plaça sur terre; comme *législateur*, quand il voulut, par des lois écrites, suppléer la loi de nature trop oubliée; enfin, comme *sauveur*, quand il vint sur la terre rappeler l'homme à la vertu par la grâce, au bonheur par la vertu.

» Mais qui devait avoir autorité pour enseigner la vertu, la vérité, car c'est tout un? Lui d'abord, tant qu'il vécut parmi nous; et, après lui, son ÉGLISE. Il en posa le fondement de ses propres mains, *tu es Petrus*.... et quand il eut composé son collége d'apôtres, son ordre et son souffle divin les dispersèrent sur toute la terre : *Euntes*..... L'Ethiopie, l'Inde, la Grèce si savante, Rome si guerrière, reçoivent ces ambassadeurs d'une nouvelle espèce; partout ils parlèrent, ils souffrirent, et laissèrent leur doctrine et leur tombe. La semence a été féconde, elle a produit l'*Eglise enseignante*.

» Hors de son sein, il n'y a, en matière d'enseignement, que trois sources d'autorité : 1° les religions non chrétiennes; 2° les sectes de philosophie; 3° les sectes chrétiennes.

» Dans ce que nous appelons *religions non chrétiennes*, les siècles ont déposé les erreurs les plus monstrueuses, les vices les plus affreux, les préjugés les plus atroces que l'homme ait pu imaginer. Dans ces honteux monumens de la faiblesse humaine, tout se trouve, excepté la vérité.

» La *philosophie*, ne fut pas plus heureuse : ses doctrines partagèrent autrefois les plus beaux génies en plusieurs écoles; elles

eurent un règne plus ou moins long, mais toujours contesté. Il est fini, d'autres lui ont succédé; avec elles les mêmes luttes, les mêmes contradictions. Aujourd'hui, hommes nouveaux, doctrines nouvelles, découvertes nouvelles : il ne leur est resté des anciennes qu'une anarchie toujours constante, toujours inévitable, et toujours la même.

» Enfin, les *sectes chrétiennes* ont-elles cette autorité qui commande et obtient la soumission? L'Eglise grecque se sépare du tronc plein de sève où elle puisait sa force morale et sa vie spirituelle; aussitôt cette Eglise rebelle voit son empire divisé, une partie de sa puissance tombe de ses mains pontificales dans les mains profanes d'un prince russe. Une portion égarée du troupeau de Jésus-Christ est guidée aujourd'hui par le sceptre d'un czar. L'Eglise d'Angleterre est anglicane, celle d'Ecosse est presbytérienne; l'Allemagne est protestante, et renferme une multitude de sectes, plus divisées et ennemies par ce qu'elles ont d'opposé, qu'elles ne sont unies par le nom commun de leur origine qu'elles retiennent encore.

» Cependant la vérité est une; une dans son essence, une dans le temps, une dans les lieux; donc, si elle existe, l'autorité qui l'enseigne doit être universelle comme elle, universelle pour le temps, universelle pour les lieux; donc elle doit être catholique. Elle a parlé cette autorité, et, chose inouïe! sur une terre où tout passe si vîte, pendant 1800 ans sa voix se fit entendre; à sa naissance elle franchit les limites qui avaient arrêté la puissance romaine; plus tard, quand les barbares envahissaient l'Italie et saccageaient la reine de la civilisation, l'autorité catholique pénétrait sous la tente du barbare, le missionnaire voyageait sur le chariot du Scythe, et soumettait le vainqueur des Césars au joug de la vérité.

» Un monde nouveau se découvre, et l'apôtre catholique, toujours poussé par cet ordre suprême, franchit les mers, et plante sa croix dans ces contrées ravagées par l'épée cruelle de Cortès et de Pizarre. Et ces peuples sauvages, qui naguère se nourrissaient entre eux de leur chair palpitante, se désaltéraient de leur sang, abjurent leurs divinités atroces, et acceptent un seul Dieu, un seul baptême, une seule foi. »

Après avoir ainsi appris au siècle les sources mêmes de la science

qu'il possède, et prouvé que l'Eglise catholique peut seule lui donner la vraie science, M. Lacordaire, dans sa *seconde conférence*, a encore développé une de ces questions que la génération actuelle ne connaît pas, et que cependant elle a besoin, on pourrait même dire, elle a soif de connaître. Cette question, c'est la *constitution de notre Eglise catholique.* En effet, demandez à la plupart de nos incroyans, ou même à la plupart de nos chrétiens, ce que c'est que l'Eglise, ils vous répondront l'*Eglise, c'est les prêtres ;* les plus doctes vous répondront : l'*Eglise, c'est le Pape.* Il est donc d'une bien grande importance de faire connaître la constitution de cette Eglise; car là se voit aussi la main de Dieu.

M. Lacordaire fait observer d'abord que l'Eglise a dû être *universelle,* parce qu'elle avait pour but de conserver et de répandre la vérité, différente en cela des prêtres païens, qui l'avaient renfermée dans leurs temples, et des philosophes qui la gardaient dans leurs écoles ou dans leurs villes. Jésus-Christ ne dit point à ses apôtres, renfermez-vous dans telle ville ou dans telle contrée, mais : *Allez, enseignez toutes les nations* (1).

» Mais pour que cet apostolat, ainsi établi, fût un, dit M. Lacordaire, il fallait un chef, il fallait placer quelque part un homme qui pût donner des ordres, nommer des pasteurs dans toute l'étendue du monde : et cela était beaucoup plus difficile, car on ne tue pas 300,000 prêtres, 1000 évêques ; la persécution ne peut s'élever à la fois sur tous les points du globe. Mais Dieu voyait ce qu'il faisait : il constituait sur la tête d'un prêtre une puissance telle que les princes de l'empire romain, par exemple, pouvaient avoir l'idée de lutter contre ce prêtre pour l'enfermer dans une prison ou dans un sépulcre. Et il semblait qu'en constituant ainsi les destinées impérissables de l'Eglise, sur une seule tête qu'un coup pouvait abattre, c'était faire une folie; et véritablement c'était faire une folie selon le monde. Cependant ce vieillard unique, ce vicaire de Jésus-Christ, cette source de l'unité qui possède en lui toute la puissance de l'Eglise catholique, en sorte que s'il venait à être abattu, l'édifice croulerait de soi même, ce vieillard, il vit,

---

(1) Euntes, docete omnes gentes. *S. Matth.* ch. XXVIII, v. 19.

il a traversé, non pas un siècle, mais 18 siècles et d'innombrables événemens! Il a vu des milliers d'hérésies, des schismes, des princes lutter contre lui; et là où Dieu l'avait envoyé, il y siége. Il n'a pas d'armée, un souffle du plus petit prince de l'Europe pourrait ébranler cette faible puissance temporelle; mais il est là, et il est protégé non par une force humaine, mais par la force de celui qui savait ce qu'il faisait en faisant cela. »

Mais à ce corps ainsi constitué, il fallait une puissance. Il n'y a que deux puissances dans le monde, la *force* et la *persuasion*. C'est la persuasion que Dieu a donnée pour arme à l'Eglise, et, à cette occasion, M. Lacordaire, présentant encore un de ces aperçus qui peuvent produire le plus d'effet sur le siècle actuel, fait observer que l'Eglise possède les quatre plus grandes puissances de persuasion que l'on connaisse.

1° La plus haute puissance de *métaphysique*, dans l'exposition de ses dogmes, de ses mystères, dans ce qu'elle nous apprend de notre nature, de notre commencement, de notre fin, et enfin dans ce qu'elle nous révèle de la nature et des perfections de Dieu. Aucun esprit, aucune secte, ne peuvent lutter avec elle dans ce qu'elle nous apprend sur ces importantes questions.

2° La plus haute puissance *historique*. Elle remonte, par une série historique bien établie, jusqu'au berceau du monde. Aucun peuple n'a des traditions plus anciennes, plus suivies, plus sûres. Aussi M. Lacordaire s'adressant ici à tout son auditoire, lui dit :

« Quand, pénétrés de votre misère intérieure, sentant ce qui vous manque, mais ne voulant pas incliner devant le passé votre intelligence pleine d'orgueil, vous voulez fonder une croyance, vous êtes obligé de commencer par vous, et de dire : Voici la vérité qui commence, elle date de moi! Eh, Messieurs! jamais l'humanité n'admettra cette prétention hautaine : tout ce qui est nouveau n'a pas de puissance, il n'y a que la tradition qui vit. Le reste c'est un petit moment à attendre pour que le sépulcre s'ouvre! Mais, Messieurs, toutes les sectes ont commencé par un homme, et quand e monde vivrait 10,000 ans encore, on pourrait dire à cet homme, quel qu'il soit, Luther, par exemple : Vous êtes descendu sur cette place, vous aviez un habit de moine, vous teniez à la main une

bulle de votre chef, vous l'avez jetée dans un bûcher; ce jour-là vous avez commencé, mais l'humanité vous précédait de vingt siècles! »

3° La plus haute puissance *morale*. Cette puissance, c'est sa chasteté; celle de ses pontifes, de ses prêtres, qu'aucune secte ne peut lui disputer; c'est aussi celle de ses vierges, de ses femmes, de tout ses véritables enfans, qui la font distinguer entre tous les autres peuples.

4° Enfin, la plus haute puissance *sociale;* car, seule, elle peut changer le maître et le souverain en père juste et compatissant, le sujet et l'esclave en fils soumis et obéissant. C'est là sa puissance vraiment sociale, et que l'Eglise seule possède.

« Ainsi, continue M. Lacordaire, la plus haute puissance métaphysique, historique, morale, sociale, voilà les élémens de la persuasion qui sont dans nos mains, qui parlent pour nous, qui font que nous vivons. Car si nous dépendions du talent de nos ministres, de leurs vertus, où en serions-nous? Qu'est-ce qui fait que nous vivons? C'est que, lorsque je suis dans cette chaire, ce n'est pas moi qui parle. Je ne suis pas un professeur, je ne vous donne pas une de mes idées, c'est l'éternité qui s'exprime par ma bouche; ce sont des générations héroïques dont je ne suis que le faible écho; c'est que mon caractère me fait faire le bien par un simple signe de croix sur le front d'un enfant. »

Mais ici M. Lacordaire fait observer qu'il a oublié une autre puissance appartenant seulement à l'Eglise, LA CHARITÉ.

« Voyez-vous, dit-il, quoi que nous fassions, nous sommes malheureux, nous souffrons. Tôt ou tard on est atteint dans sa famille, dans ses amis, dans son pouvoir, dans sa fortune, dans ses espérances de gloire, dans ses rêves de vie si féconde au jeune âge, et puis quand on n'est atteint de rien, on l'est encore de quelque chose : il y a des larmes dans les choses : *sunt lacrymæ rerum!* Il a été donné à l'Eglise catholique une puissance que nul autre ne possède, celle de la charité, par excellence. Un pauvre prêtre, Messieurs, s'il n'entend rien à la métaphysique et à l'histoire, colonnes cependant de l'humanité et de la persuasion, mais colonnes

générales perdues dans les bâtimens et l'immensité du temple et qu'on aperçoit rarement, à moins que, prenant quelques hommes comme vous, on les conduise, un flambeau à la main, dans ces souterrains profonds de l'intelligence, un pauvre prêtre, dis-je, curé de campagne, eh bien! il ne descendra pas dans la chaumière armé de semblables argumens. Mais quand le pauvre souffrant voit que le prêtre est toujours le premier à venir à son chevet, il s'applique à croire qu'il doit y avoir de la vérité là où il y a tant d'amour et de bonté! »

M. Lacordaire fait voir ensuite que l'Eglise, armée de ces différentes puissances, est invincible.

« Car, dit-il, il n'y a que deux situations dans lesquelles on pourrait l'attaquer; en lui laissant sa liberté, ou en la persécutant. Si on la laisse en liberté, elle développera ses moyens de persuasion, elle s'étendra, gagnera une âme, puis un autre âme, puis encore une autre âme, jusqu'à ce qu'enfin les puissances du monde étonnées se diront: Qu'est-ce que cette puissance nouvelle qui remplit nos châteaux, nos villes, nos tribunaux, qui va donner des temples aux débris qui nous restent de nos peuples? Et alors les princes se partageront. Il faut tuer ces hommes ou les protéger. Si, comme il est arrivé sous Constantin, on protège l'Eglise, ce sera une puissance ajoutée à une autre puissance; je sais qu'il y a des inconvéniens; mais il y a inconvenient à tout, et après tout quand le prince céda une partie du manteau impérial à l'Eglise, l'histoire prouve qu'il en devint plus fort.

» Si, au contraire, le prince ne veut pas protéger l'Eglise, il la persécutera, et alors c'est le beau moment, ce c'est que Dieu fait quand il sent que l'Eglise s'endort: il envoie des tempêtes. C'est le dernier effort de l'impiété contre nous, c'est de nous souhaiter des persécutions. Mais d'où sommes nous venus, nous qui vous parlons ainsi? Où serais-je, si le 18e siècle avait continué tranquillement de parcourir son cours? Mais, la persécution est venue, c'était le moment du triomphe; on croyait nous tenir; nous voilà, nous vivons!

» Eh, Messieurs! il n'y a pourtant que cela, il n'y a que la liberté, ou la persécution; et, quoi que fassent les impies, ce qui les dés-

espère, c'est que chacun de ces moyens a sa force pour propager l'Eglise, en sorte que tantôt ils la laisseront libre, tantôt, ne pouvant plus y tenir, ils la persécuteront avec acharnement, tantôt, de guerre lasse, ils lui jetteront un denier pour apaiser sa faim. Enfin, quoiqu'ils fassent, dans chacun de ces moyens, il y a quelque chose qui vivifie l'Eglise.

» Et aujourd'hui, où en est réduite l'inimitié contre l'Eglise, où en sont réduits ceux qui sont étonnés de sa vie? Ils se contentent de faire des prophéties; de dire que nous mourons. C'est un dernier genre de persécution. D'autres prétendent qu'on n'a plus besoin de s'occuper de nous, puisque nous ne vivons plus. Mais toutes ces espérances sont comme les traits que ce vieillard lançait sur un bouclier, elles frappent sans blesser : *telum imbelle sine ictu.* L'Eglise c'est l'empire de la persuasion. Nous n'avons pas conquis le monde par la force des armes ; ce qui a persuadé si long-temps doit persuader encore, ce qui est universel a une puissance pour être éternel, comme ce qui est infini est nécessairement éternel. »

La *troisième conférence* traite de l'Eglise comme autorité *logique* et comme autorité *infaillible.*

Ici, M. Lacordaire abordant franchement la question, et la résolvant dans le sens des exigences de la philosophie du jour, pose en principe que nul n'a le droit d'enseigner que ce dont il est certain. Celui qui enseigne ce dont il n'est pas certain, celui-là commet un crime contre l'intelligence humaine.

Or, la *certitude* de l'enseignement de l'Eglise est appuyée sur la plus haute autorité *logique*, et son *infaillibilité* sur la plus haute autorité *divine.*

Le premier caractère de la certitude est, selon M. Lacordaire, la *science*, qu'il appelle aussi l'*évidence.* Or, l'Eglise possède la science au plus haut degré.

« En effet, l'Eglise n'est pas un assemblage d'hommes ignorans qui ont conspiré dans l'ombre pour imposer une doctrine à des hommes plus ignorans qu'eux. Non, nous sommes nés dans la Science, au siècle le plus célèbre par ses connaissances, par sa littérature, par sa civilisation ; nous sommes nés au siècle d'Auguste. Nous avons eu affaire à un monde que depuis trois siècles la science pré-

parait, afin qu'il ne fût pas dit que le Sauveur s'adressât à des esprits sans culture, ou qui n'auraient reçu qu'une culture imparfaite Ainsi nous sommes nés dans la science, nous l'avons rencontrée et nous l'avons amenée à nous, et tous ces philosophes superbes qui, avant notre arrivée, portaient leur parole de l'orient à l'occident, ceux-là, disciples aussi, sont venus déposer leur manteau de philosophe aux pieds du crucifix. Non-seulement nous sommes nés dans la science, mais quand par malheur elle menaça de nous manquer, quand les barbares inondèrent cet occident et l'orient aussi, qui sauva la science du naufrage? qui s'empara d'elle au milieu de la tempête des nations, pour la faire surnager et vous la rendre un jour? Ce ne furent pas vos pères, qui n'avaient qu'à tenir sans cesse leur épée à la main pour empêcher les barbares de les chasser de ces contrées délicieuses, dont ils s'étaient emparés. L'épée, voilà quel était votre partage! Tuer, et encore tuer! Après tout, vous remplissiez une grande mission; car vous étiez, à votre manière, les barrières qui permettaient à la science de se former, et pendant que vous gardiez les abords, nous, tranquilles et pacifiques, nous reposant sur vos bras vaillans, nous sauvions les débris de toute science, afin qu'un jour, devenus ce que vous êtes, pacifiques à votre tour, vous reçussiez de nos mains cet héritage que nous vous conservions en même temps que la vérité évangélique: parce que l'Evangile, comme la science doit parler à des hommes qui puissent la concevoir, et non à des esclaves.

» Nous avons sauvé la Science: mais nous avons fait plus. Cette Science, que l'Europe tenait de nous, elle s'est révoltée contre l'Eglise. Fille ingrate et dénaturée, elle nous injuria et nous accusa de favoriser l'ignorance, nous qui avions travaillé pendant 15 siècles à sa conservation; nous qui, après l'avoir ramassé toute sanglante, tombée dans les murs de Constantinople, sous les coups de Mahomet II, l'avions reçue dans le pan de la robe de nos papes, de nos cardinaux, de nos moines, de nos savans; cette fille ingrate se souleva contre nous. Depuis 3 siècles cette insurrection dure, et à peine le jour de la justice commence-t-il à poindre pour nous. Eh bien! qu'avons-nous fait en présence de ces savans qui nous méconnaissaient? plus forts qu'eux, comme un père est plus fort que ses enfans, nous avons résisté, nous nous sommes opposés

comme un mur d'airain, non pas aux véritables progrès ; mais nous leur avons dit qu'ils se trompaient, qu'ils s'engageaient dans une fausse voie, et que tôt ou tard ils seraient obligés de reculer et de revenir à leur source première. Ainsi nous avons résisté à la science, après l'avoir sauvée ; et nous arrivons à une quatrième époque non moins glorieuse pour l'Eglise, celle où la science, reconnaissant qu'elle a fait de vains efforts pour se constituer en dehors de la vérité chrétienne, viendra s'asseoir dans nos temples, et nous donnant le baiser de réconciliation, nous rendra la justice qu'elle nous doit. »

M. Lacordaire prouve ensuite qu'aucune autre société, hérétique ou philosophique, ne peut apporter d'aussi solides preuves de sa science, et fait ressortir en partie le spectacle qu'offre le *Mahométisme*, qui est obligé de venir puiser, au centre de la civilisation catholique, quelques notions de cette science qu'il a laissé éteindre sous l'influence de ces dogmes absurdes.

Le second caractère de certitude que possède l'Eglise, c'est l'*esprit de sacrifice*. M. Lacordaire en trace un admirable tableau.

» Voyez, dit-il, toutes les sectes n'ont encore pu produire *une fille de la charité!* Pourquoi ? c'est que, pour aimer à un certain degré, il ne faut pas simplement une raison prompte, orgueilleuse; il faut une foi profonde, il faut, en un mot, non pas raisonner, mais croire, mais s'abîmer, mais adorer sans cesse ; et jamais les protestans, avec toutes leurs vertus d'honnêtes gens, de chrétiens, n'arriveront à ce qu'il faut de folie dans l'amour pour faire une fille de la charité ; car, peut-on aimer sans être fou ? et là, où il y a quelque chose de généreux, n'a-t-on pas perdu la raison ? Aimer, c'est donner sa vie, c'est s'immoler, c'est estimer la vie d'un autre plus que dix mille fois la sienne ; aimer c'est préférer la mort plutôt que blesser l'objet qu'on aime. Oh ! oui, c'est de la folie. Et tous ces soldats tombant sur le champ de bataille, ces vieux soldats, quand ils mouraient sur nos frontières, quand leurs corps tombaient ensevelis dans les fleuves ou dans les guérets, eh bien ! avant de recevoir la balle, ils criaient ou vive la république, ou vive l'empereur, ou vivent les pouvoirs de ce temps-là ; ils tombaient couronnés par la victoire, pleins

d'amour, de cette sublime folie qu'on ne possède pas avec la raison, mais qu'on possède avec son cœur ! »

A ces deux caractères vient encore s'en joindre un troisième, celui du *nombre ;* car, dit-il, tous les hommes ayant reçu une raison, il est bien clair que plus il y a de raisons éclairées et vertueuses qui se groupent autour d'une vérité, plus on doit croire qu'il y a de certitude. Or, les enfans de l'Eglise sont partout : il y en a de tous les pays, de toutes les nations, de toutes les langues; elle est monarchie, aristocratie, peuple; elle est partout, et elle s'étend partout.

Mais ce n'est pas assez d'avoir la certitude. Ce qu'aucune secte de philosophie ou de religion n'a jamais réclamé, ce qu'on n'a accordé à aucune autre autorité, ce qui ferait sourire si une autre société que l'Eglise catholique le demandait aujourd'hui, l'*infaillibilité*, l'Eglise demande que nous croyions qu'elle la possède, et assure la posséder en effet.

« Or, dit l'orateur, cette infaillibilité, il faut que Dieu nous la donne. Il n'y a que lui seul qui puisse donner à ceux qu'il a créés, le droit de ne jamais se tromper. Eh, mon Dieu! ce n'est que l'établissement d'un privilége qui appartenait à l'homme dans le Paradis terrestre : alors il était en rapport avec la vérité. Si le genre humain n'avait pas péri dans son chef, il serait resté perpétuellement en harmonie avec la vérité. Il aurait toujours vu ce qu'il voit aujourd'hui par l'Eglise. Eh, Messieurs! l'infaillibilité est tellement nécessaire, que nulle religion qui enseigne quelque chose, ne peut avoir droit à se faire croire, si dans le fond elle ne se dit pas infaillible ; et c'est en cela que nous découvrons un autre motif de foi en notre Eglise catholique. Oui, quand on veut enseigner une vérité invisible, il faut oser se dire infaillible. Car si on ne se dit pas infaillible, on ne fonde pas une religion, on fonde une philosophie qui aura le sort commun.

» Cependant, nulle religion n'a osé se dire infaillible, excepté l'Eglise catholique, qui, depuis dix-huit siècles le prétend et l'affirme, et qui le prétend encore aujourd'hui, sans que, pourtant, notre société si difficile le trouve extraordinaire, tant cela lui est naturel. »

M. Lacordaire n'a pas moins bien choisi le sujet de la *quatrième conférence*. C'est là qu'il a voulu apprendre à ce siècle qui l'ignore, comment la main de Dieu se montre et se prouve elle-même dans la *fondation de la Papauté*, c'est-à-dire, dans l'établissement de la *suprématie spirituelle* du souverain-pontife, et dans l'établissement de son indépendance temporelle.

Nous ne pouvons suivre ici l'orateur dans ses développemens. C'est un discours qui est l'analyse de l'histoire de dix-huit siècles, et qui, par conséquent, n'est pas susceptible d'analyse. Nous ferons remarquer seulement les diverses et principales phases qu'il distingue dans la papauté.

Pendant trois siècles, la couronne que portèrent nos pontifes, fut celle du martyre, et leur indépendance fut celle que donne la mort à ceux qui la méprisent. Mais pendant ce temps s'établit la suprématie spirituelle. Vers 313 ou 315, nouvelle phase : l'empire était remplie de chrétiens, et l'empereur est forcé de l'être. Alors il reconnaît l'Eglise, mais en même temps, comme s'il avait voulu céder sa place au prêtre de Jésus-Christ, l'empereur abandonne Rome pour Constantinople. Aucun autre prince ne viendra y asseoir son empire; les papes y possèdent déjà la suprématie morale. La suprématie spirituelle est encore confirmée à cette époque; car, quoique l'empire et les grands soient à Constantinople, c'est en Occident, et à Rome, que l'on vient chercher les décisions de foi, et le président du premier concile est un évêque assisté de deux prêtres délégués du pontife de Rome.

Puis vient Charlemagne, qui assure l'indépendance du Saint-Siége, par le don du patrimoine de St. Pierre. Les peuples approuvent cette indépendance, et se soumettent avec bonheur à cette autorité. Grégoire VII lutte contre tous les princes, en faveur des peuples. L'autorité temporelle des papes est à sa plus grande hauteur; mais l'autorité temporelle, humiliée dans la personne de Henri II, commença dès lors à réagir contre la papauté. De lutte en lutte, elle arrive à la fin du 18e siècle, où, attaquée dans son indépendance temporelle, attaquée dans sa suprématie spirituelle, elle semble toucher à ses derniers momens. Mais c'est là encore que Dieu prouve sa puissance et montre sa main. Les princes hérétiques assurent au pontife de Rome son indépendance temporelle;

un grand acte de suprématie, exécuté contre les évêques de France, lui donne toute son autorité spirituelle, et la papauté apparaît encore brillante de force, et reçoit de nouveau les hommages des peuples. Telle est cette autorité pontificale, qui, en ce moment, malgré quelques prédictions sinistres, et quelques attaques impuissantes, est plus assurée, plus ferme que jamais. Nous le répétons : nous ne cherchons pas même à analyser cette conférence, analyse elle-même de dix-huit siècles d'histoire; il faut la lire dans les extraits donnés par les journaux, ou plutôt, il fallait l'entendre.

Dans la *cinquième conférence*, M. Lacordaire aborde une de ces questions qui se trouvent comme une objection insoluble dans l'esprit de tous les incrédules, savoir : *Comment l'homme a pu être sauvé avant Jésus-Christ*, et comment, depuis la venue du Sauveur, peuvent l'être les peuples qui ignorent sa divine mission.

M. Lacordaire distingue d'abord, dans le monde, deux actions évidentes : celle de Dieu, répandant la lumière et le bien, et celle de Satan, semant le mal et les ténèbres, puis il suit à travers les siècles, et exquisse à grands traits ces deux actions qui se combattent.

Pour répandre sa lumière, Dieu se sert de deux moyens : l'enseignement extérieur, ou la *tradition*, et l'enseignement intérieur, ou la *conscience*. Quand ces deux voix s'accordent, quand ces deux vérités commandent, il ne reste aucune raison de ne pas croire, excepté ces raisons qui accableront au jugement dernier ceux qui en auront usé.

L'enseignement extérieur fut révélé et confié à Adam, puis à Noé, aux patriarches, à Moïse, au peuple juif, qui fut chargé de le porter dans tout l'univers. M. Lacordaire, mettant ici à profit toutes les découvertes nouvelles de l'histoire, nous montre le peuple juif, apôtre captif et malheureux, portant sa loi jusqu'aux confins de l'Asie.

C'est ainsi que l'enseignement extérieur se continue vivant, jusqu'à la naissance du Christianisme. Ici la tradition n'est plus confiée à une tradition orale, ou gravée sur des tables de pierre, ou dans la bouche de quelques prisonniers méprisés; mais elle est donnée en dépôt à l'Eglise, qui l'enseigne avec autorité, et avec une autorité infaillible. C'est de cette autorité de l'Eglise que le

prêtre est investi, quand il parle, quand il prêche, et c'est ce qui fait qu'on l'écoute, et que la *conscience*, ou l'enseignement intérieur, quand elle a bien compris ce qu'il dit, s'éveille et répond : cela est ainsi; je reconnais la voix de ma sœur, de la *tradition*.

Mais à côté, ou plutôt au-dessous de ce noble, lumineux et éclatant enseignement, vient celui du démon, de Satan. Il ne peut créer ni tradition ni conscience; mais il s'efforcera de fausser l'une et l'autre. Or, c'est dans l'examen de cette œuvre de ténèbres, que M. Lacordaire fait voir la pensée profonde, ou, comme il le dit, le *jeu sacré* de la Providence.

Dieu ayant établi cinq sortes de traditions, l'Adamique, la Noachique, l'Abrahamique, la Mosaïque et la Catholique, Satan aussi essaya de créer à son profit cinq autres traditions.

1° Ne pouvant éteindre l'idée de Dieu, il la multiplia, la matérialisa, la partagea à l'infini : ce fut la tradition *Polithéiste*. 2° Voulant ensuite faire oublier le grand combat qui s'était livré au ciel et dans lequel il avait été vaincu, il essaya de se réhabiliter en faisant croire qu'il y avait un Dieu bon et un Dieu mauvais : ce fut le *Dualisme*. 3° Vaincu par la fidélité du peuple juif à conserver sa foi jusqu'à la venue du Messie, il poussa cette fidélité au-delà de ses bornes, en leur persuadant de croire encore à la venue de ce Messie, même après son arrivée : c'est le *Judaïsme* après Jésus-Christ. 4° Vers le 6e siècle, au moment où le Catholicisme semblait toucher à son plus haut degré de gloire, il fit revivre quelques vieilles idées, restes grossiers du paganisme, et créa la tradition *Mahométane*. 5° Enfin, il suscita la tradition *Hérétique* ou *Protestante*, pour diminuer l'influence que le chef de l'Église était sur le point de prendre sur tout l'univers civilisé. Or, voyons jusqu'à quel point ces différentes traditions ont pu détruire l'œuvre de Dieu.

La tradition *Polithéiste* dénaturait bien l'idée de Dieu, mais en même temps elle en proclamait la nécessité. D'ailleurs, les victimes offertes aux idoles étaient comme les témoins qui attestaient la nécessité d'une rédemption future par l'immolation du fils de Dieu. Le *Dualisme* a appris au monde, ce qui est vrai en effet, qu'il y a un esprit mauvais qui lutte contre l'œuvre de Dieu, et qui opprime

sa créature. La conservation des *Juifs* après le Messie, a donné à nos Ecritures les plus impartiaux, les plus irréprochables des témoins. La tradition *Mahométane* a fait beaucoup de mal ; elle a étendu ses grands bras en Afrique, au centre de l'Asie, dans l'Inde et dans l'Océanie. Mais qu'est-ce encore? Elle y a porté et elle y conserve encore les idées de Dieu, et la tradition d'Adam, d'Abraham, de la chute de l'homme, de Jésus et de la Vierge Marie, et d'un grand nombre de faits de l'ancienne loi, consignés dans le Coran. Nous retrouverons un jour toutes ces idées dispersées, et elles nous serviront à compléter la conversion de ces peuples à la Foi. Enfin, le *Protestantisme*, que fait-il? Il répand la Bible, c'est-à-dire notre propre tradition écrite, dans tout l'univers. Déjà il ne fait plus de prosélytes sur le Catholicisme, et enlève seulement aux idoles ou à quelqu'autre erreur grossière, de nombreux adorateurs.

C'est ainsi que Dieu fait servir toute la malice et tous les efforts du démon à conserver ou à propager la vérité.

Il én est de même pour la *conscience*. Satan a essayé d'abord de la tuer par les *sens ;* mais le contraire arrive : lorsque les sens sont satisfaits, alors vient le dégoût et la satiété, qui appellent le remords et le repentir, cette seconde innocence. Puis il s'efforce de l'étouffer par le *raisonnement ;* mais ici encore le remède est venu du mal lui-même. Voyez : le raisonnement a été poussé à l'extrême, l'anarchie s'est établie dans l'intelligence ; l'homme commence à le sentir, et, de dépit, il maudit la raison elle-même, et se jette dans les bras de la foi.

Donc, ni par la dégradation des *traditions*, ni par la dégradation de la *conscience*, l'ennemi des hommes n'a pu parvenir à établir l'athéisme : restait toujours la notion de Dieu, la notion du bien et du mal. Cela étant, il est facile de comprendre comment l'homme a toujours pu être sauvé, avec cet enseignement extérieur et avec sa conscience. Trois conditions étaient nécessaires.

1° Pratiquer la vérité que l'on connaît :

« N'importe où vous soyez né, dit ici M. Lacordaire, quels qu'aient été votre peuple et votre famille, quelle qu'ait été votre éducation, il est resté en vous et autour de vous, des vérités, de

la lumière. Eh bien! Dieu nous a dit que la première condition de notre salut, c'est de suivre cette lumière qu'on connaît, de pratiquer le bien dont on a la possession. Celui qui aura péché sans la loi écrite, sera condamné sans le secours de la loi écrite. Ainsi, au jour où Dieu jugera, il aura, ou la tradition orale, ou la tradition écrite, ou la tradition sociale, pour condamner, ou du moins toujours la conscience. »

2° Après avoir pratiqué le bien au degré où on l'aura connu, dès qu'un degré supérieur se manifeste, ou qu'une religion plus pure, plus véritable, dès que la religion chrétienne enseignée par l'Eglise, est connue, nous ne sommes plus dans l'ignorance invincible de la vérité; il faut l'écouter et l'accepter. Car ce n'est plus la lumière qui nous manque, ce sont nos yeux qui manquent, et qui se ferment à la lumière.

Enfin, la troisième condition pour être sauvé est de mourir dans l'amour de Dieu. Aimer Dieu plus que les hommes, aimer les hommes à cause de Dieu : voilà le Catholicisme. Dieu ne nous demande que de l'amour; il nous dit, par la bouche de l'Eglise : Aimez les hommes, faites du bien, suivez votre conscience; quant à ce que vous ignorez, je m'en charge. Du pain à ceux qui ont faim, de l'eau à ceux qui ont soif, c'est le résumé du christianisme.

Enfin, dans la *sixième conférence* celle du *dimanche des Rameaux,* M. Lacordaire voulant compléter ce qu'il avait déjà dit sur la puissance du souverain-pontife, recherche *quel est le droit d'après lequel la puissance spirituelle de l'Eglise est venue s'établir* à côté de la plus haute puissance sociale et civile, qu'elle a fini par remplacer.

Et d'abord il fait remarquer que l'objet principal, la mission propre de la puissance spirituelle, a été de répandre partout la *vérité*, la *grâce*, la *vertu*. On conçoit de suite que dès lors cette puissance a dû être sans bornes, et même sans empêchement; car qui peut empêcher l'action de la vérité? ceci est hors du domaine de la puissance naturelle, de la puissance humaine.

Si donc elle peut toujours accomplir cette mission, il s'en suit qu'elle est en possession de cinq libertés que personne ne peut lui ôter : la libre prédication de la parole, la libre oblation du sacrifice,

la libre administration des sacremens, la libre pratique des vertus chrétiennes, et enfin la libre constitution et perpétuité d'une hiérarchie. Telle est la charte des libertés chrétiennes; et ce sont ces libertés qui ont été plus fortes que toutes les entraves qu'on leur a imposées, qui ont prévalu sur tous les mauvais vouloirs de toutes les puissances humaines, et qui aussi prévaudront encore.

Et aux personnes qui demanderaient de quel droit l'Eglise possède ces libertés, M. Lacordaire répond qu'elle les possède de *droit divin*, qu'elle n'a besoin d'en demander le libre exercice ni aux rois ni aux princes. Elle les tient de Jésus, qui lui dit : Allez et enseignez. Aussi toujours elle en usera.

En second lieu, ces libertés n'ont pas été données à un peuple privilégié, mais à tous, dans la personne des prêtres, qui sont pris dans tous les états; dans la personne des chrétiens, qui peuvent les mettre en pratique, mais surtout aux pauvres et aux malheureux.

M. Lacordaire prouve ensuite que la vérité exprimée par la *parole* est libre, de droit naturel, et que personne n'a le droit de l'empêcher de se produire, et qu'il en est de même pour la *grâce* et pour la *vertu;* il en conclut que les libertés de l'Eglise sont les plus légitimes, en même temps que les plus belles et les plus larges que l'homme puisse désirer.

Puis après, il recherche comment il se fait que ce soient ces vérités qui ont été le plus persécutées par deux ennemis qui se sont ligués contre elles; le premier est l'esprit de domination, le second, l'esprit de licence. Après avoir montré comment ces deux esprits ont fini par se rencontrer, et se font en ce moment une guerre à mort, M. Lacordaire s'écrie :

« Justice de Dieu! laissez passer la justice de Dieu! Eh! que fait donc l'Eglise au milieu de cette lutte acharnée? Ce qu'elle fait.... Il y avait dans les sables brûlans de l'Egypte une oasis; un agneau y paissait à côté de sa mère; un lion allait se précipiter sur eux; mais un autre lion est venu, et pendant qu'ils se déchiraient, l'agneau et sa mère paissaient tranquillement la verdure de l'oasis.... Voilà l'Eglise. »

Nous n'avons pas besoin de faire observer de nouveau que toutes

ces questions sont précisément celles qui font l'objet de toutes les controverses et de tous les doutes de l'esprit; mais nous croyons que nos lecteurs ne seraient pas satisfaits de nous, si nous n'ajoutions quelques mots sur le genre d'éloquence particulier à M. Lacordaire.

Quand ce jeune prêtre apparaît dans la chaire, vous avez de la peine à vous figurer un orateur ou un prédicateur distingué; sa petite taille, sa maigreur, l'apparence frêle de toute sa personne, ses regards baissés, son air rêveur, sa contenance toute timide, lui donnent l'apparence d'un jeune séminariste, se hasardant pour la première fois à affronter l'épreuve d'un discours public. Quand il commence sa parole est claire, sonore, mais sans force ni éclat; des gestes rares et peu préparés l'accompagnent; mais déjà l'on distingue cette diction nette, précise, cette exposition simple et élégante, qui annoncent l'orateur. Peu à peu sa voix s'anime, son discours se colore; alors on voit apparaître un style rempli de charmes; les images pittoresques, les pensées neuves et énergiques, se pressent, se heurtent, se confondent quelquefois, on est étonné de la fecondité de son âme. Bientôt il n'est plus maître de sa pensée : on voit qu'elle le domine et l'entraîne : ses gestes sont saisissans; ils n'attendent pas sa parole, ils la précèdent, l'annoncent et l'expliquent. Souvent même il commence par son geste énergique, et lorsque, tourmenté long-temps, il trouve à la fin une parole pour exprimer sa pensée, vous vous apercevez qu'elle est faible et languissante : le geste, la physionomie de l'orateur, vous en ont déjà dit bien d'avantage. En ce moment, il est beau, il est grand, l'orateur, ou plutôt il n'y a plus d'orateur; vous ne voyez que les grandes pensées qui le dominent, et par lesquelles il domine aussi son auditoire. L'homme, suivant une modeste expression que nous avons entendu M. Lacordaire s'appliquer à lui-même, *n'est plus qu'un instrument vulgaire* entre les mains de Dieu qui agit. Aussi, si nous avions à caractériser par un trait ce genre d'éloquence, nous dirions qu'elle tient d'une conviction profonde, et d'un cœur brûlant et passionné.

C'est celle qui convient aux jeunes générations qui s'élèvent; c'est aussi celle à laquelle doivent aspirer, et pour laquelle doivent se préparer les jeunes prêtres chargés de leur porter la parole de

Dieu et de l'Eglise. Plus de ces prédicateurs arrivant en chaire, royonnans, assurés, les cheveux arrangés avec art, parés avec une espèce de coquetterie, s'installant là comme dans un boudoir, étalant leur mouchoir blanc sur la chaire, avec ces gestes étudiés et ces contenances fières et un peu fanfaronnes. Faites-nous grâce de ces imitations serviles, de ces discours et sermons académiques et métaphysiques : l'Ecriture-Sainte, surtout les Prophètes, vous donneront des images, les Pères vous apprendront cette éloquence abondante et passionnée; bientôt vous serez forts, véhémens, passionnés aussi. Si vous ne pouvez être rien de cela, soyez simples, naturels, sans fard. Mais surtout suivez la méthode de M. Lacordaire. Plus de généralités ni de métaphysique, mais des faits, des traditions, des preuves, de la science, surtout l'Ecriture. Montrez à ce siècle qui a abandonné la religion, que cette religion est sa mère, et que ce sont des mains impies et meurtrières qui l'ont arrachée d'auprès d'elle. Je le sais, cette méthode est plus difficile que la première; elle demande plus de temps, plus de peine, il faut être ou devenir savant; mais à quoi doit être employée et usée la vie du prêtre, si ce n'est à cela? et quelles lèvres annonceront la science, si ce ne sont pas les siennes?

Au reste, nous sommes loin de citer les discours de M. Lacordaire comme des chefs-d'œuvre; nous le connaissons assez pour savoir qu'il repousserait bien loin un éloge aussi exagéré. Aussi dirons-nous qu'en plusieurs circonstances il nous a paru un peu diffus; ses divisions ne sont pas assez exactement suivies; plusieurs de ses pensées manquent de développemens convenables; quelques erreurs se sont glissées dans l'appréciation des doctrines, des faits ou des conséquences de ces faits. Mais l'ensemble, mais la méthode, mais le fond des pensées, nous paraissent parfaitement convenir aux auditeurs dont il est entouré. Nous nous permettrons encore une critique ou une observation dont nous le laisserons juge. Nous l'avons vu plusieurs fois citer des vers de Virgile ou d'autres auteurs païens : que l'on cite ces auteurs pour faire connaître un dogme païen ou pour le réfuter, nous l'admettons; mais qu'on le cite pour confirmer une pensée morale ou pour donner de la grâce au discours, voilà ce que nous croyons peu convenable. Assez long-temps les auteurs païens ont régné dans nos chaires et dans nos livres

classiques; il ne faut pas les y réhabiliter de nouveau. Et d'ailleurs, quelles grâces plus touchantes et plus naïves que celles qui sont dans nos livres saints? On serait impardonnable de les négliger ou de ne pas savoir les y trouver.

Il ne nous reste plus qu'à demander à la jeunesse de se consacrer, elle aussi, aux belles recherches de la science, et à se dévouer à étendre les découvertes inespérées qui se font dans l'histoire. Oh! qui pourrait dire ce que nos communs efforts pourraient faire, si tous nous travaillions à cette œuvre! A peine déjà la carrière est ouverte, et les premiers résultats connus : et voyez comme on se presse pour en jouir. Aussi, nous le disons ici, notre espérance est ferme, et notre confiance est entière; des jours plus beaux se lèveront sur l'Eglise du Christ; tout nous l'assure, tout nous l'annonce. Malheur aux timides et aux lâches qui la dédaignent ou l'abandonnent, en disant : « Voyez-vous, les dieux s'en vont. » Non, notre Dieu ne s'en va pas; s'il sort quelquefois de son sanctuaire, c'est que, pasteur vigilant, il poursuit les brebis dans les sentiers de la colline; mais vous l'y verrez présidant au troupeau plus nombreux qu'il a rassemblé. — *Annales de Phil. Chrét.* n° 58.

A. B.

ECONOMIE POLITIQUE.

D'UNE NOUVELLE ÉCOLE D'ÉCONOMIE POLITIQUE (1).

En dépit de l'extension qu'ont prise de nos jours les sciences économiques, beaucoup d'esprits sont encore prévenus contre elles à cause de leurs nombreuses aberrations. Ils reçoivent avec une indifférence marquée, sinon avec dédain, toute impression du dehors qui tendrait à les y porter. Etude chimérique, pour eux l'économie politique, quoique basée sur quelques-uns des innombrables faits qui nous entourent, voit à chaque instant ses conclusions démenties par des faits nouveaux. Ce qui aux yeux de plusieurs est une importante création et un principe immuable, les esprits dont nous parlons le tiennent pour vaine subtilité et le traitent d'idée creuse, s'irritant parfois contre les auteurs eux-mêmes et les poursuivant d'une ironie amère : témoin ce spirituel écrivain qui naguère, après une longue suite de récriminations accumulées contre le crédit, fantôme, selon lui, créé par Law et soutenu par la science, s'écriait avec un comique méprisant : « Et un temps viendra où les peuples irrités donneront trois sous par tête d'économiste qu'on leur apportera dans un panier! » — (Feuilleton du *Temps*, 18 février 1835).

Toutefois, avant de passer condamnation sur les tentatives faites pour constituer l'économie politique dans sa théorie et dans son application, avant de considérer comme de vains jeux d'esprit les longues méditations de tant d'hommes savans sur ce sujet, il serait bon de connaître l'objet précis de cette science, et si elle n'appelle pas réellement l'attention spéciale de tous ceux qui pensent et qui aiment ici-bas. Certes, si son résultat est de donner une théorie pure et simple des faits journaliers de commerce et d'industrie, et de poser des axio-

(1) *Revue Européenne*, nouv. série tom. I, p 129.

mes de cette force : *Plus il y a de marchandises sur le marché, et moins elles coûtent cher, le même nombre d'acheteurs étant donné*, et en conséquence *l'offre est déterminée par la demande;* ou encore : *Il est plus avantageux pour le consommateur d'acheter à l'étranger qu'à l'intérieur les produits que l'étranger donne à plus bas prix*, et en conséquence *les prohibitions, les primes, les entraves à la liberté du commerce sont mauvaises, économiquement parlant;* on peut dire que c'est là moins qu'un jeu d'esprit. Il importe très peu de constater quelques faits qui sont palpables pour tous; et le marchand n'aura jamais besoin que vous lui appreniez qu'il doit acheter là où il trouve les articles de son commerce à meilleur compte, et calculer ses achats d'après le nombre de ses consommateurs. Mais si l'économiste, envisageant l'état matériel de la société, et frappé des douleurs physiques qui accablent une grande portion du genre humain, se pose le problème de l'amélioration du sort des masses, s'il s'adresse à la science qui domine les faits, pour découvrir l'origine de ceux-ci et les moyens de les diriger d'une manière utile et profitable à tous, gardez-vous de le mépriser. Quand bien même les hommes qui se livrent aux travaux pénibles de l'intelligence pour arriver au soulagement de leurs frères, se tromperaient dans leur calcul, il y a quelque chose de sacré dans cette erreur, et qui attire, non pas le dédain, mais une noble et généreuse pitié.

Or, sous quel aspect se présente aujourd'hui l'étude des sciences économiques? Conduit-elle à l'examen de questions frivoles, à des théories tout au plus ingénieuses? ou bien renferme t-elle quelqu'un de ces problèmes épineux, urgens, auxquels notre époque demande une solution prompte et sûre?

Jetez les yeux autour de vous, et prêtez l'oreille aux bruits de la civilisation. Qu'apercevez-vous? Un immense développement de l'activité humaine, dans l'ordre physique; l'industrie portée au plus haut point qu'ait encore atteint le génie de l'homme; des machines qui tous les jours vont se multipliant comme pour porter partout avec leurs produits sans nombre un témoignage vivant de la puissance de leur auteur; les objets de nécessité première perdus au milieu du luxe des su-

perfluités, tellement qu'ils semblent naître pour la consommation de l'homme naturellement et sans efforts, ne laissant à ce roi de la nature d'autre souci que de varier ses jouissances et de se créer de nouveaux besoins pour avoir le plaisir de les satisfaire. Qu'apercevez-vous encore? Des fortunes colossales qui s'élèvent; le chemin de la richesse aplani sous les pas des spéculateurs, car on voit ceux-ci, arrivés de bonne heure au but, se croiser les bras dans la fleur de l'âge, tandis que nos ancêtres, durant tout une longue vie, travaillaient à la sueur de leur front, souvent sans obtenir même une vieillesse reposée. Vous entendez les cris de ceux qui s'encouragent dans la voie de la production : c'est un mélange de mille voix confuses qui s'appellent et se répondent, se demandant l'une à l'autre les matériaux desquels se doit composer le temple de l'industrie.

Ce spectacle excite l'admiration, et, prenant part à la joie commune et à l'élan universel, on est tenté de s'écrier : A quoi bon la science?

Un instant encore. Me sauriez-vous dire pourquoi ces travailleurs, semblables aux manœuvres du temple de Salomon, d'une main tiennent la truelle et de l'autre l'épée? Vous ne voyez pas l'ennemi qui est à craindre, car toute l'humanité concourt à l'œuvre qui s'élève? L'ennemi est là pourtant : il est aux portes, il est dans le temple même. Ecartez un instant ce voile brodé de luxe qui recouvre à vos yeux au dehors la face du monde, fermez l'oreille au cri de l'opulence, essayez de saisir d'autres voix et des visages qui se cachent. Derrière la société dont les membres usent la richesse, produit du travail, et portent légèrement le fardeau de la vie, il y a une société rampante, gangrenée, souffreteuse, dont la misère paraît d'autant plus intense, que la prospérité de la première brille d'un plus vif éclat. Cette seconde société n'a point été appelée à partager le bonheur, résultat du développement de l'activité humaine; tous les jours au contraire elle grandit en nombre et en souffrances, à mesure que les générations suivent leur loi d'accroissement, à mesure que des insensés profitant de l'essor donné au génie humain, veulent lutter avec ceux qui planent au dessus, et retombent, lassés par la concurrence, dans

cet océan de misères, dont les vagues roulent au dessous. Et le temps n'est pas éloigné peut-être où le cri de cette foule sans nom retentira sonore, prolongé, au milieu du bruit de ce que nous appelons avec tant de complaisance notre civilisation; où cette mer immense se soulèvera portant dans son sein la tempête; où le corps social sera forcé de montrer à nu dans toute sa grandeur, cette plaie qu'il ne couvre plus qu'à moitié, et que déjà ses médecins ont baptisée d'un nom hideux : le paupérisme.

Où trouver maintenant le courage de protester contre la science qui cherche le remède à ce mal inouï? Comment s'étonner de voir tant d'hommes se succéder demandant la solution possible du problème social? La science économique en se réfugiant presque tout entière dans la question du paupérisme, question terrible, et de jour en jour plus menaçante, s'est faite actuelle et a singulièrement grandi en importance. Jusqu'ici ses efforts n'ont point été couronnés de succès, et la marche incessante du fléau ne s'est ni arrêtée, ni même ralentie. Ce n'est point une raison toutefois pour désespérer, ce n'est point une raison surtout pour repousser les hommes qui se présentent devant la société avec l'autorité de longs travaux et d'une expérience consommée. La matière est trop importante pour que l'on ne s'empresse pas de demander à toute nouvelle école d'économie politique, ce qu'elle apporte d'éclaircissemens à la question, de bienfaits pour le présent, d'espérances pour l'avenir.

Il y a trois ans, à pareille époque, quelques réunions avaient lieu, le soir, dans un salon de Paris, modeste et retiré. Quatre-vingts ou cent auditeurs, presque tous jeunes gens, venaient là pour entendre discourir sur la philosophie, la littérature, la société, des hommes plus exercés, connaissant mieux les choses d'ici-bas, et dont la parole avait pour eux le charme de la science joint à celui de l'amitié chrétienne qui les unissait. A l'heure fixée, les causeries amicales s'interrompaient; on se rangeait en cercle autour du fauteuil obligé, destiné à celui qui devait plus spécialement, ce jour-là, entretenir les autres. Et lorsque l'heure de se quitter était venue, on s'en

retournait reposé et joyeux, se répétant à soi-même les douces leçons que l'on avait entendues ; le souvenir calme et suave de cette réunion d'amis consolait l'imagination solitaire, et le lendemain vous revoyait plus plein d'amour, plus prêt à agir pour communiquer aux autres un peu de cette joie et de cette charité infinie que l'on ressentait au dedans de soi.

C'est là que nous entendîmes pour la première fois M. de Coux, maintenant professeur à l'université catholique de Belgique, alors connu par sa coopération à un journal qui n'est plus, par le calme de son esprit et la fermeté de son caractère, par sa longue expérience si modeste et si doucement communicative. Il a été imprimé quelques-unes de ses leçons qui roulaient sur l'économie politique, leçons trop tôt interrompues, où il cherchait à démontrer l'intime alliance qui existe entre la religion chrétienne dont les principes embrassent tous les rapports de l'homme avec les êtres, et la science économique en particulier qui traite d'une partie de ces rapports. Malgré le peu de temps pendant lequel nous avons pu l'entendre, ces leçons firent une profonde impression sur nos esprits, à nous autres, jeunes hommes chrétiens, encore tout fatigués et tout meurtris de ces reproches dont on nous accablait depuis si long-temps, de méconnaître une partie de la nature humaine, de nier l'industrie, d'anéantir la matière et la civilisation terrestre. Depuis, au milieu d'études non moins graves, la pensée de montrer l'union de la science et de la foi, dans les choses même qui semblent le moins dépendre de cette dernière, nous apparut souvent comme bien profonde, et plus nous avancions, plus nous nous trouvions en contact avec ces deux sociétés dont nous parlions plus haut, et plus aussi nous comprenions toute la portée des paroles de M. de Coux, entrevoyant toute l'influence que pouvait avoir le christianisme sur la destinée terrestre de l'homme.

Je me souviens qu'alors, préoccupé comme je l'étais de ces paroles, et regrettant qu'aucune voix ne s'élevât plus pour me faciliter l'étude de questions si vivantes, il me tomba entre les mains quelques numéros d'un journal intitulé : *Bulletin des colonies agricoles*. Les principes que j'y vis développés, le

système industriel anglais condamné d'après une foule de faits et de révélations fournis par la statisque de la population et les aveux des principaux membres de l'aristocratie elle-même, les remèdes indiqués, l'agriculture considérée comme base d'un renouvellement, au moins partiel, de la société, en procurant à une portion nombreuse de la classe atteinte du paupérisme, des moyens d'existence; tout cela excita vivement ma curiosité. Je sus que M. de Rainneville cherchait, par cette publication, à répandre de consolantes doctrines et à propager en France le goût d'entreprises utiles et noblement charitables. Joignant l'exemple au précepte, il employait une grande partie de sa fortune à réaliser les inspirations de la science et de la charité chrétiennes, et déjà s'élevaient sur plusieurs points du pays, des colonies où le bien-être intellectuel et moral devait à la longue être acquis aux indigens et aux orphelins, en même temps que le bien-être physique.

J'admirai, et je ne doutai pas que l'heure n'arrivât bientôt où la Providence permettrait au christianisme d'envahir même cette portion de la science dont la philosophie était seule en possession, et de revendiquer comme lui appartenant les véritables principes de l'économie politique et leur application. Il était à regretter toutefois que personne encore n'eût écrit sur cette science dans un sens chrétien quelque chose de complet, lorsque parut dernièrement un ouvrage intitulé : *Économie politique chrétienne, ou recherches sur la nature et les causes du paupérisme, en France et en Europe et sur les moyens de le soulager et de le prévenir; par M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont*, etc. Cet ouvrage est un événement dans l'histoire de l'économie politique chrétienne, par la hauteur des questions qu'il traite, par le talent de l'auteur et par ses connaissances étendues et spéciales. Successivement préfet dans plusieurs départemens, tant agricoles qu'industriels, en rapport avec une foule de fonctionnaires et de savans, M. de Villeneuve s'est occupé particulièrement de la question du paupérisme, et son livre est le résultat de documens amassés pendant longues années, le fruit de profondes réflexions sur ce problème immense qui touche à tous les points de la science

économique. Doué de ce coup d'œil investigateur et en même temps de cet esprit de noble charité que développent les principes chrétiens, l'auteur a su joindre à une généreuse et ferme critique des systèmes d'économie qui se sont développés jusqu'à présent, une exposition raisonnée, et calculée sur les faits, des principes qui lui semblent devoir régir la science pour que celle-ci soit réelle et profitable. Il regarde le christianisme comme la base nécessaire de l'ordre social, et heureux, ce sont ses propres paroles, d'apercevoir la plus grande analogie entre les idées de M. de Coux et les siennes, il appelle de tous ses vœux la réunion des hommes de talent et de cœur qui sont attachés à cette religion, pour former une école d'économie politique chrétienne.

Nous pouvons donc dès à présent, et afin de justifier le titre que nous avons pris, dire qu'une nouvelle école d'économie politique existe, sinon de fait et matériellement unie, du moins d'esprit, d'espérance, de cœur. Les trois hommes dont nous avons cité les noms dans l'ordre où ils nous ont été connus, ne répudieront pas ce rapprochement. Puis, une chaire, des établissemens agricoles, un ouvrage important, n'est-ce point déjà quelque chose dans ce siècle où l'enseignement oral a tant de puissance, où les livres sont répandus au loin, où sans cesse on professe la soumission à la puissance des faits? Et combien encore que nous ne connaissons pas, revendiqueraient une place dans cette école nouvelle et ancienne à la fois, s'ils se pouvaient faire entendre? Combien de jeunes hommes surtout dont l'âme a été brisée à l'aspect de la misère des classes pauvres, qui n'y ont trouvé d'autre remède (car l'expérience vient vite en cette matière dans une époque comme la nôtre) que la charité chrétienne, et parmi lesquels on nous pardonnera d'oser nous compter?

Après ce que nous venons de dire, qu'il nous soit permis d'exposer les principes de l'économie politique chrétienne, relativement à la question du paupérisme. Nous emprunterons nécessairement à M. de Villeneuve en particulier quelques-uns de ses aperçus profonds, l'exposé de la plupart des faits, et d'abord la division naturelle et fondamentale de la matière. Il

s'agira de rechercher, en premier lieu, les causes du paupérisme; ensuite, sa nature, et les diverses formes sous lesquelles il se présente, ainsi que sa marche et ses progrès, afin de pouvoir indiquer avec précision dans une troisième partie, les remèdes qu'il nécessite.

La question de l'origine du paupérisme, prise à sa dernière hauteur, se rattache nécessairement à celle de l'origine du mal, question immense qui se retrouve au commencement de toute philosophie, et sur laquelle roule toute religion : car celle-ci, ainsi que l'indique son nom, a pour but de *relier* la chaîne des êtres rompue par le mal. Aussi n'est-ce pas sortir des bornes de la science économique, que de demander compte à la religion chrétienne de la manière dont elle agit sur le mal dont une des phases est le paupérisme. C'est être au contraire sur une voie qui conduit directement à la solution du problème.

L'homme a été placé par la création dans trois conditions de vie, physique, intellectuelle et morale. Il est impossible de nier l'existence des besoins du corps, de l'esprit et du cœur auxquels correspondent nécessairement pour les satisfaire trois facultés. Ces facultés sont développées en nous par l'hygiène, l'instruction et l'éducation, et forment par leur exercice répété, un capital de puissance physique, intellectuelle et morale dont nous devons compte à la société et qui constitue dans son sein notre valeur individuelle. Ce capital n'est pas seulement le résultat d'un emploi distinct et séparé de chacune de nos facultés, mais de leur mise en action collective : en effet, les trois choses qui sont le fondement de notre existence sont unies par une intime connexion. L'être physique est une condition nécessaire de la personnalité humaine, et ce qui dans la série des créatures de Dieu la distingue des purs esprits; c'est sur lui que s'appuient l'être intelligent et l'être aimant, dont l'un influe merveilleusement sur l'autre en éclairant du flambeau de la connaissance la route dans laquelle le cœur doit s'engager. D'où l'on peut dire avec raison que Dieu mit l'homme sur la terre avec la mission de développer sans cesse les richesses de la vie, les richesses de l'intelligence, les richesses du cœur, trois richesses qui sont tout l'être de l'homme, et qui rendent

témoignage à la puissance, à la sagesse et à la bonté de son Auteur.

Aussi le christianisme, dit-il, qu'au commencement le bonheur de notre premier père était sans mélange. L'acquisition des biens de la terre ne demandait qu'un travail facile et emportant avec soi cette douce satisfaction qui maintenant encore ne l'abandonne pas toujours. L'intelligence contemplait par une intuition sublime les rapports admirables qui unissent entre elles toutes les créatures, et le cœur se sentait inondé d'amour pour le Dieu dont toutes choses émanent si pures et si attrayantes.

Et cependant aujourd'hui l'homme est pauvre. Pauvre dans son corps, sujet aux maladies de toutes sortes, à des douleurs aiguës pour un changement de température, ou pour la plus mince lésion, sujet finalement à la mort. Pauvre dans son intelligence, qui ne se développe qu'à force de labeurs, qui, chancelante et inégale, va tâtonnant à la recherche des connaissances, qui meurt sans les trouver, laissant aux intelligences qui la suivent un héritage de disputes et de systèmes contradictoires. Pauvre dans son cœur dont la capacité est infinie et que rien ne peut remplir, que tant d'amours terrestres si peu dignes de lui déçoivent et dépravent, et au fond duquel, à mesure qu'il se dilate à de nouveaux besoins, le vide se fait toujours plus effrayant. Et de même que les richesses de l'homme primitif réfléchissaient leur éclat les unes sur les autres, et servaient mutuellement à s'accumuler, de même la pauvreté suit une voie de progression jamais interrompue dans l'homme d'à-présent. Que deviennent en lui l'intelligence et le cœur, quand il végète tristement courbé sans cesse vers la terre ou sur le métier, pour leur demander ce qui soutient la vie physique, lorsqu'il ne connaît que son outil, et qu'il n'aime que son salaire? Quelqu'un ignore-t-il combien la maladie affaiblit les facultés de l'esprit, combien à son tour la douleur morale influe sur l'économie corporelle? Qui ne sait les funestes effets de l'ignorance sur le cœur aussi bien que sur le corps de l'homme? — L'homme n'était-il donc pas libre d'user des facultés que Dieu lui avait départies? ne pouvait-il

leur faire produire la richesse et le bonheur pour lesquels il avait été créé? Il le pouvait, mais il ne le voulut pas. S'imaginant, sur de perfides suggestions, trouver la félicité ailleurs, il franchit les limites de la loi à lui tracée, et sa chute originelle et sa misère n'ont pas d'autre source que cette aberration de sa volonté. Considérée seulement comme fait, cette introduction du mal dans le monde, et sa transmission aux générations successives, ne doit pas nous étonner : tous les jours, autour de nous, la même cause reproduit les mêmes effets. Des pères qui ont cru, eux aussi, trouver le bonheur hors de l'accomplissement de la loi chrétienne, et dont la vie a été mauvaise et maudite, transmettent à leurs enfans des germes de mort; et tous les faits physiologiques s'accordent pour prouver que la corruption de l'intelligence et du cœur se transmet comme l'impureté du sang; de telle sorte qu'on aperçoit clairement que la source du malaise actuel de l'homme est la volonté mauvaise d'Adam, volonté maudite dans tous ses effets, comme l'est encore aujourd'hui la volonté pareille de plusieurs parmi ses descendans.

Voilà pourquoi maintenant, pour revenir à notre état primitif, et accomplir notre destinée, au travail a été ajoutée la sueur du front; voilà pourquoi la science n'est plus l'intuition des rapports des choses, et une contemplation sublime de l'œuvre divine, mais une pénible marche dans les voies de l'analyse et de l'induction; voilà pourquoi il y a un si grand vide dans le cœur de l'homme, à côté de cet ardent désir d'aimer qui l'oppresse.

A cette cause première de la détresse de l'humanité, quel remède apporta le christianisme? vint-il essuyer la sueur qui tombe du front, rendre à l'esprit la claire compréhension des choses, combler les désirs du cœur? Non; il n'est pas venu nous dispenser de notre expiation, mais seulement nous donner la force de l'accomplir. Il ne nous a présenté ni une théorie du travail, ni une classification des sciences, ni le tableau des passions humaines : tout cela pouvait exister sans lui, et le monde ancien n'avait pas vécu quatre mille ans pour laisser dormir ses facultés au point de n'essayer aucun système d'agri-

culture, de physique ou de philosophie. Ce n'étaient point les facultés de l'homme qu'il fallait réformer, mais leur usage; elles n'étaient point mauvaises en elles-mêmes, mais la direction leur manquait. Le christianisme s'attaqua donc à la source même du mal, c'est-à-dire à la volonté. Il lui apprit à s'unir à la grâce de Dieu par les sacremens, et lui enseigna que de cette union découleraient la gloire pour le Seigneur au plus haut des cieux, et pour les hommes la paix sur la terre. Il lui rappela les grandes lois qui doivent la régir, la vie future et le bonheur but de nos espérances, et, en la sanctifiant, il lui donna la force de combattre avec succès la pauvreté, et de commencer dès ici-bas à se rétablir dans la possession de la richesse physique, intellectuelle et morale.

Si de là nous descendons sur le terrain particulier de l'économie politique, nous comprendrons que la religion chrétienne est loin d'avoir proscrit cette science, et en même temps pourquoi elle ne l'a pas formulée. Il suffisait d'appeler l'homme au véritable développement de son être, et à l'emploi de toutes ses facultés dans chacun des ordres de sa vie, pour qu'il atteignît ensuite naturellement le but de la science économique, qui n'est autre que l'application de la puissance physique, intellectuelle et morale à la production et à la distribution des richesses matérielles. L'économie politique chrétienne n'est pas la science des sciences; elle ne prétend pas juger les autres dans leurs principes et leurs conséquences de tout genre; elle s'enquiert seulement de leur influence sur les choses dont elle s'occupe elle-même. Sans prétendre rabaisser en rien le prix inestimable d'une intelligence ou d'un cœur d'homme, elle évalue les richesses intellectuelles et morales dans leur application aux richesses physiques, en vertu de l'harmonie qui existe entre toutes. D'un autre côté, elle n'est pas non plus réduite à néant, car la richesse matérielle est nécessaire pour apaiser cette masse immense de douleurs qui est le partage de l'humanité, nécessaire pour extirper le paupérisme dans l'ordre physique.

Et certes, on ne dira pas que le christianisme a méconnu ce but de la science. Alors que celle-ci n'existait pas encore

dans les livres, ni dans l'enseignement, alors que les chrétiens n'agissaient qu'en vertu du principe qui contient toute science, l'amour de Dieu et du prochain, il y en avait bien quelques-uns, parmi eux, qui s'occupaient de la pauvreté corporelle de l'homme! Je ne dirai pas ici la permanente sollicitude de la religion à l'égard des infirmités humaines, ses associations pour les prisonniers, les voyageurs, les malades; ses hôpitaux, ses maisons de secours; les innombrables dévouemens qu'elle inspire à tout âge, à tout sexe, à toute condition. Je réserve en outre à un autre moment la discussion des moyens que les économistes chrétiens présentent comme les plus propres à soulager les classes pauvres, classes qui de nos jours ont pris un si rapide accroissement pour des causes ignorées des peuples chrétiens au moyen-âge et que nous expliquerons tout à l'heure. Je me contenterai de signaler ici deux principes qui, avant qu'aucun homme ne s'appelât encore du nom d'économiste, étaient la règle de la marche chrétienne en cette matière, et que M. de Villeneuve a si bien mis en relief, je veux dire le travail et la charité.

Le travail répond directement à cette partie de la science qui a pour but la production des richesses; de tout temps il en a été la seule source; mais il fallait que le christianisme vînt pour en faire un devoir à tous, pour le répartir plus également, pour l'alléger au moyen de sa doctrine morale, pour y joindre surtout la charité qui, elle, préside à la distribution des richesses, et supplée à l'insuffisance de la production chez un grand nombre. Quoi qu'on fasse, *il y aura toujours des pauvres parmi nous*, des hommes qui seront dans l'impuissance, par suite de la volonté mauvaise du premier père, de pourvoir à leurs besoins. La charité nous ordonne de les secourir, de leur appliquer les fruits de notre travail : en son nom, par exemple, les théologiens ont souvent recommandé de donner la dîme de ses biens aux pauvres.

Si la religion enseigne que ce partage des richesses avec les pauvres, appelé aumône, est de la charité, la science démontre que c'est de la justice. Qui de nous n'a pas souvent, bien souvent, admiré cette coutume populaire, au jour des Rois,

de mettre de côté une part du gâteau, qu'on appelle *la part du bon Dieu*, et qu'on donne au premier pauvre qui passe. Demandez au peuple pourquoi cela? Il dit que nous sommes tous frères, et que c'est là un hommage au Seigneur, un remerciement de ceux qui sont dans l'aisance; cette portion de gâteau est une action de grâces. Que dit la science? La richesse est le produit de trois choses : du travail qui dépend de la volonté de l'homme, des facultés physiques, intellectuelles et morales qui lui sont octroyées en naissant et qu'il développe dans la société, et enfin de la terre, présent de la divinité. Dans la richesse produite, il doit donc y avoir deux parts : l'une qui revient au travailleur, en vertu de son action propre et volontaire, l'autre qui revient à Dieu, en vertu de ses dons sans lesquels l'homme eût été une créature passive, un instrument inutile. Mais où doit aller la part de Dieu? aux êtres déshérités de la puissance de produire les richesses, êtres jetés dans la société sans aucun droit sur le travail de leurs frères, mais avec un droit égal sur ce qui vient d'en haut. De cette sorte, l'aumône n'est pas avilissante pour ceux qui la reçoivent, car il est trop juste que Dieu nourrisse de sa part ceux qu'il a créés; elle est honorable et méritoire pour ceux qui la font, car, sans leur volonté, source du travail, aucune richesse n'eût été produite.

D'après tout ce qui précède, on peut conclure que le paupérisme a sa racine première dans la dégradation de l'homme, et que la religion chrétienne a remédié au désordre matériel dans le monde, en secondant le travail réparateur par son grand principe de la charité.

Mais il faut aller plus loin. Le mal, avons-nous dit, n'est pas la suite de la volonté du premier homme seulement; ses descendans sont libres aussi, et leur volonté est souvent pervertie. Or, si le christianisme est la vérité promulguée au monde et produisant toute richesse, les descendans actuels d'Adam ne peuvent être conduits à la misère qu'en s'écartant du christianisme; par conséquent tout système d'économie politique qui ne se fondera pas en définitive sur les principes chrétiens, au lieu de remédier au paupérisme, doit au con-

traire y conduire directement. Voyons donc où aboutissent ceux qui agissent en dehors de la religion, cela fera mieux ressortir la grandeur de cette dernière ; la contre-épreuve de la puissance de la vérité est l'impuissance de l'erreur.

On est convenu d'appeler du nom de philosophie cet ensemble de doctrines contraires aux doctrines chrétiennes, qui s'est propagé surtout au dernier siècle, et qui réclame aujourd'hui l'empire des intelligences : c'est donc de cette philosophie que nous avons à parler maintenant, et non pas de la science qui, s'appuyant sur une véritable connaissance de la nature des êtres et de leurs lois, recherche l'explication des choses de la foi autant qu'il est donné à l'intelligence humaine d'y parvenir, et ne cesse pas d'être en harmonie avec sa noble sœur.

Cette philosophie fut forcée, il est vrai, de reconnaître les trois conditions de vie où nous sommes placés, les besoins et les facultés du corps, de l'intelligence et du cœur. Elle fut forcée de confesser en même temps le désir du bonheur jamais satisfait de l'homme, et sa pauvreté infinie. Mais elle ne remonta pas à une aberration de la volonté pour expliquer l'existence du mal dans le monde ; elle refusa de reconnaître, dans l'union de cette volonté à celle de Dieu et dans l'espérance d'une vie future, des moyens de réhabilitation, et le fondement logique du travail et de la charité. Acceptant simplement comme un fait naturel la douleur sous toutes ses formes, ne distinguant pas entre l'appétit légitime et cet appétit frère du mal, dont l'origine est aussi la sienne, elle posa cette règle générale que l'homme n'a pas d'autre but sur la terre que la satisfaction de ses besoins, quelle qu'en soit la nature : et, comme le besoin et le désir croissent en raison directe de la satisfaction, la philosophie vit s'ouvrir devant elle un gouffre immense, qu'elle ne désespéra pourtant pas de combler.

Alors, dans l'ordre économique, deux principes furent proclamés par elle comme la source du bien-être public et de la prospérité des Etats, savoir : le développement indéfini de la production des richesses matérielles, et l'accroissement de la population. Par une production incessante, on pouvait espérer de rassasier les besoins toujours croissans de l'homme, et une

population nombreuse semblait être le plus puissant moyen d'arriver à ce résultat.

Du premier de ces deux principes découla d'abord l'extension rapide de l'industrie manufacturière. Ce ne sont point en effet les productions agricoles qui excitent au plus haut degré les désirs ; faites en général pour obvier aux nécessités premières de la vie, offertes à tous, elles n'ont ni le piquant de la nouveauté, ni l'attrait des objets rares : les besoins factices au contraire, le luxe, n'ont point de terme ; ce fut là surtout que se portèrent et la convoitise des consommateurs, et la force productive du travail. Ce qu'on a nommé la merveilleuse découverte d'Adam Smith, la théorie de la division du travail, part de la même source ; il était clair que plus on simplifierait le travail d'un homme, plus on réduirait à peu de chose l'action de son intelligence et l'habileté demandée à ses bras, et plus on économiserait de temps et de frais dans la fabrication des produits. Les machines, qui semblaient devoir conduire au même résultat, durent être préconisées comme une des plus belles œuvres du génie humain, sans qu'on s'occupât de distinguer si toutes amélioraient le sort des masses, et si quelques-unes, au contraire, n'accablaient pas une partie de la population. L'Eglise, dans ses règles disciplinaires sur le repos du septième jour, fut taxée d'imbécilité ou de despotisme ; empêcher le travail à certaines époques, sous prétexte de sanctifier celles-ci, c'était ôter au pauvre une partie de ses ressources, ressources qui l'auraient mis à même de s'instruire et de s'affranchir ensuite de la tutelle du clergé.

Quant au second principe, sur la population, la question du célibat des prêtres a été le texte de je ne sais combien de livres, de pamphlets, de railleries ; on n'avait pas assez d'anathèmes pour cette règle absurde, contraire au vœu de la nature, à la prospérité publique.

Si ces théories philosophiques étaient demeurées dans leur abstraction, et que l'application n'en eût point été faite, il serait peut-être plus difficile de les combattre ; elles demanderaient à faire preuve avant condamnation de leur influence possible sur la société. Mais elles ont été mises en pratique,

elles ont régné en souveraines, de sorte qu'on peut juger de l'arbre par ses fruits. En Angleterre particulièrement, l'industrie a franchi toutes bornes, la division du travail a été poussée à ses dernières limites; les inventeurs de machines ont joui de la considération et du profit qu'elles rapportaient. Les prêtres eux-mêmes étaient devenus prévaricateurs, et le clergé, s'associant en partie au mouvement du temps, avait renié la discipline romaine. C'était donc l'heure ou jamais, pour la philosophie, de montrer sa puissance. Qu'a-t-elle fait?

Long-temps on a cru à la grandeur et à la solidité de ses résultats. L'école anglaise a trouvé long-temps chez nous, aujourd'hui encore elle trouve des admirateurs; mais aux yeux de ceux qui voient, le masque est tombé, et ce qui existe a paru.

Une seule classe d'hommes, celle entre les mains de qui étaient les propriétes, les capitaux, l'instruction, s'est élevée à une opulence prodigieuse. C'a été aux dépens de la classe ouvrière, dont un travail continu, dans des ateliers corrupteurs, torture les générations successives : race désolée qui n'a jamais goûté la richesse qu'elle produit! Abrutie par la trop grande division du travail, ballottée d'un état à un autre par l'invention des machines, foulée par les nécessités d'une production incessante, elle a eu en outre à supporter les suites de son accroissement de population, qu'on favorisait. Au lieu de la charité pour apaiser un peu de ses douleurs, elle s'est vue accablée par la concurrence : concurrence entre les maîtres, qui cherchent alors à regagner sur le salaire des ouvriers ce qu'ils perdent par la baisse de leurs prix; concurrence entre les ouvriers eux-mêmes, qui se disputent le placement de leur travail.

C'est ainsi que la philosophie dont nous parlons, en substituant au principe chrétien de l'amour de Dieu et du prochain, le principe de l'amour des richesses et des jouissances matérielles, loin de conduire les nations au bonheur qu'elles ont droit d'attendre de ceux qui les guident, a été la seconde cause du paupérisme. Par une première violation de la loi, Adam avait attiré sur sa race la pauvreté, que le christianisme vint adoucir et consoler. Par une seconde violation de la loi, les hommes

qui délaissent le christianisme, non seulement perdent ses fruit et reviennent au premier état, mais sont encore emportés dans l'abîme, de toute la vitesse et de toute la portée des principes qu'ils posent à la place.

La fausseté des principes proclamés par l'école anglaise est tellement claire, qu'il n'est plus guère maintenant d'hommes un peu marquans dans la science qui les soutiennent. Les économistes actuels, depuis Malthus, qui le premier a signalé avec force les inconvéniens de l'accroissement indéfini de la population, cherchent les moyens de régler le nombre des consommateurs sur la quantité des subsistances. Ils s'aperçoivent que nous ne sommes pas seulement composés de matière, et faits pour obéir aveuglément à tous nos désirs. De là, leur système tend surtout à favoriser la production des choses de première nécessité, à tempérer l'ardeur qui nous jette dans les extrêmes et nous pousse à satisfaire des besoins factices. Ils sentent bien que si les bras quittent la terre pour l'industrie, parce que celle-ci offre plus d'avantages, il arrive un moment où l'industrie étant encombrée, où les subsistances ayant diminué avec ceux qui les produisent, une crise devient inévitable pour replacer la société dans son équilibre. Ils demandent donc que la moralité pénètre dans les classes ouvrières avec l'instruction et la prévoyance, afin que chacun sache se placer à son degré dans l'échelle sociale, et ne multiplie point sa race plus que ses facultés ne le lui permettent.

Et les économistes ont rencontré juste. Mais au nom de qui enseignent-ils ce sacrifice de l'ambition personnelle, cette sorte d'examen de conscience pour découvrir sa vocation, cet enchaînement des passions les plus violentes? Ceux qui n'adoptent pas les principes de l'économie politique chrétienne, répondent : Au nom de l'intérêt matériel. Ils ne voient pas que l'intérêt matériel est impuissant à produire un pareil résultat. Il peut bien, jusqu'à un certain point, engendrer la prévoyance chez l'homme, comme il engendre la prudence et l'habileté dans les voleurs de grand chemin : mais donner naissance à la moralité, jamais! celle-ci dépend d'un motif bien plus élevé Celle-ci se commande, s'enseigne au nom de Dieu, en vue du

prochain ; elle s'adresse à la conscience de l'homme, conscience qui ne plie pas sous une autorité humaine : elle doit partir de la conviction, de la foi, autrement ce n'est qu'une hypocrisie. Toutes les fois que l'individu trouvera son intérêt particulier contraire à l'intérêt général, et cela arrivera s'il puise sa moralité dans sa conscience, il le sacrifiera ; sinon, non.

L'intérêt matériel! Mais c'était en son nom que les citoyens des républiques anciennes exposaient leurs enfans sur les fleuves, ou les livraient à une mort plus sanglante! Ces écrivains qui ont recommandé aux classes ouvrières, ces fonctionnaires qui ont conseillé à leurs administrés le célibat, n'ont-ils point songé à cette coutume des temps antiques, n'ont-ils pas craint aussi de donner carrière à la plus hideuse immoralité? Pourquoi s'imposerait-on des vertus difficiles, quand on peut goûter le plaisir sans qu'arrive ensuite le moment de la peine? Ah! j'entends ; à côté de vos préceptes sur l'abstinence du mariage, il y a des lois qui punissent les outrages aux bonnes mœurs, et condamnent l'infanticide! Et alors il se trouvera en effet, le pauvre, obligé de par la loi et le bourreau de garder la continence ou d'aller la perdre dans des lieux infâmes, et de peupler les hospices d'enfans trouvés, *cette plaie de nos sociétés modernes!* Mais, dites, pourquoi cette inconséquence dans vos lois? Si vous défendez le meurtre, l'exposition des enfans, c'est sans doute que les fils de nos œuvres sont nos semblables, faits à l'image de Dieu, rachetés par le sang du Christ? Défendez donc alors l'accroissement de la population, commandez le sacrifice des passions au nom des mêmes principes, et non pas en celui de l'intérêt matériel! Ah! j'entends encore ; l'économie politique ne s'occupe que des faits matériels, et vous avez crainte de l'intervention de principes moraux, et la propagande chrétienne, à qui on ne peut en refuser le monopole à présent, vous fait peur! Cessez de vous abandonner à ces terreurs puériles, et reconnaissez la liaison nécessaire des richesses intellectuelles et morales avec les richesses physiques. Autrement, votre science s'évanouira comme la fumée devant le développement des principes chrétiens, qui déjà l'envahissent de toutes parts. Ecoutez :

« Le moyen d'accorder le travail, l'industrie, la production des richesses, les progrès de la civilisation avec le bien-être des classes les plus nombreuses de la société, ce moyen existe; il est sûr, mais il exige, il est vrai, un changement complet dans les doctrines sociales. Au lieu de n'avoir pour but que les richesses et les jouissances physiques, de n'être guidés que par la cupidité et la morale des intérêts matériels, il faudrait voir, dans tous les hommes, des êtres dont la destinée ne se borne pas à un court passage sur la terre, les considérer comme des frères appelés à partager le même héritage; apporter dans toutes les entreprises de la modération, de la justice et de la charité; il faudrait aimer et chercher les progrès en toutes choses, mais avec sagesse, avec mesure, sans égoïsme, sans avidité exclusive; ne point négliger l'acquisition des commodités de la vie, mais ne pas les acquérir aux dépens du bonheur des autres; il faudrait régler les besoins, les désirs, les bénéfices, de manière à ce que le travail, les salaires et l'amélioration morale et physique des classes inférieures pussent marcher d'accord avec l'augmentation des richeses; il faudrait placer la prospérité et la puissance de notre pays, non dans les jouissances et les profits accumulés dans un certain nombre d'individus, mais dans l'aisance, la moralité et l'intelligence du plus grand nombre. Ainsi, protéger de préférence l'industrie agricole qui conduit plus sûrement à ce but, encourager les machines utiles à tous, mais proscrire, par des droits prohibitifs, celles que l'étranger ou les nationaux introduiraient dans un système de production funeste à la classe ouvrière, telle est la solution du problème. L'égoïsme industriel nous répondra sans doute : *Maître, cette parole est dure !....* Pour vous, peut-être; mais elle est claire et douce pour tous les cœurs qui ne sont pas fermés à la justice et à la vérité. » (M. de Villeneuve, tom. 1, chap. XII.)

Le moment n'est pas éloigné peut-être où cette application des principes chrétiens sera reconnue nécessaire par tous les esprits élevés, en ce qui regarde les sciences économiques. Mais l'état d'incertitude et de lutte dans lequel nous vivons peut se prolonger. En attendant, il faut pourvoir aux exigences

présentes du paupérisme : nous aurons donc à examiner maintenant la nature précise des diverses sortes d'indigence dans notre état social, et les remèdes qui s'y peuvent appliquer.

F. LALLIER.

EXAMEN DE L'HISTOIRE DE FRANCE

DE M. MICHELET,

CONSIDÉRÉ SOUS LE RAPPORT DE LA RELIGION.

TROISIÈME ARTICLE (1).

Désolation générale de cette époque. — La morale et les études n'ont pour défenseurs que les prêtres. — Les évêques vendent les richesses de l'Eglise pour secourir les pauvres ; — tiennent des conciles pour réprimer les brigandages ; — établissent la trève de Dieu. — Réforme de la papauté et de l'Eglise. — Grégoire VII. — Sa force et son héroïsme. — Influence de l'Eglise sur les croisades, — et des croisades sur la civilisation des peuples de l'Europe.

Ce fut un rude temps d'épreuve pour la civilisation naissante, que l'époque comprise entre le milieu du *neuvième* et celui du *onzième* siècle. Les races destinées à former le monde moderne, avaient à peine pris leur place sur le sol européen, qu'un nouveau flot de barbares arrivait du Nord, du Midi, du Levant : ils demandaient part, eux aussi, à la riche succession romaine, recueillie par leurs aînés ; ils frappaient violemment aux barrières que Charlemagne ne défendait plus.

Après la mort de Charles, ainsi qu'après celle de tous les conquérans, l'unité de territoire conquis fut morcellée, l'ad-

(1) V. ci-dessus tom. X, p. 389 et 492.

ministration impériale détruite, et, chose plus grave, l'immense impulsion morale qu'il avait donnée, parut anéantie et comme étouffée parmi les ruines de l'organisation extérieure; les écoles s'étaient fermées; les moines fuyaient devant les Normands; l'influence toute pacifique des évêques, la discipline même de l'Eglise avaient été profondément altérées, soit par le tumulte des incursions, soit par l'établissement du régime féodal. On ne songeait qu'à murer les villes, à créneler les châteaux; partout des guerres, et à la suite des guerres, l'oppression du faible par le fort. Nulle part l'ordre, nulle part l'unité.

« L'ordre, l'unité, dit M. Michelet (1), ont été, ce semble, » obtenus par les Romains, par Charlemagne. Mais pourquoi » cet ordre a-t-il été si peu durable? c'est qu'il était tout matériel, tout extérieur, c'est qu'il cachait le désordre profond, la discorde obstinée d'élémens hétérogènes qui se » trouvaient unis par force. Qu'on en juge par la promptitude » et la violence avec laquelle tous ces peuples s'efforcèrent » de s'arracher à l'empire. — La matière veut la dispersion, » l'esprit veut l'unité. La matière, essentiellement divisible, » aspire à la désunion, à la discorde. Unité matérielle, est un » non sens. En politique, c'est une tyrannie. L'esprit seul a » droit d'unir; seul, il *comprend*, il embrasse, et pour tout » dire, il aime. Comme l'a dit si bien la métaphysique chrétienne, l'unité implique la puissance, l'amour et l'esprit. — » L'unité devait recommencer par l'esprit, par l'Eglise; mais » pour donner l'unité, l'Eglise, elle-même, devait devenir » une. L'aristocratie épiscopale a échoué dans l'organisation du » monde carlovingien; il faut qu'elle s'humilie, cette aristocratie impuissante, qu'elle apprenne à connaître la subordination, qu'elle accepte la hiérarchie, qu'elle devienne, » pour être efficace, la monarchie pontificale. Alors, dans la » dispersion matérielle, apparaîtra l'invisible unité des intelligences, l'unité réelle, celle des esprits et des volontés.

(1) Tom. I, p. 432.

» Alors, le monde féodal contiendra, sous l'apparence du » chaos, une harmonie réelle et forte, tandis que le pom- » peux mensonge de l'unité impériale ne contenait que l'a- » narchie. »

L'élévation comme la justesse de la pensée dominante en ce fragment, doit faire oublier ce qu'il y a d'amer et d'injuste pour l'Episcopat. Au fait, le spectacle qu'offrait alors l'Eglise, semble justifier, en partie, les paroles de M. Michelet. Voici le tableau qu'en traçait un contemporain : — « Les princes » veulent que leur seule volonté l'emporte, et trouvent très- » mauvais qu'un évêque soit élu par d'autres que par eux, » quel que soit son mérite; ou que l'on rejette celui qu'ils ont » choisi, quelle que soit son indignité. Ils ne comptent pour » rien la science et la vertu, et ne considèrent que les ri- » chesses, la parenté ou les services; l'une de ces qualités leur » suffit : s'ils ne vendent pas les évêchés pour de l'argent, ils » les donnent à leurs parens ou à leurs courtisans. D'autres » sont tellement aveuglés, qu'ils élèvent des enfans à l'épisco- » pat, et font juges et docteurs ceux qui ont encore besoin » des premières instructions. Aussi, ces évêques, ordonnés » contre les règles, sont-ils accusés sans respect, opprimés » injustement, chassés avec violence, et quelquefois cruelle- » ment mis à mort (1). »

Quarante ans auparavant, Hervé, archevêque de Reims, ouvrit en termes semblables le concile de Trossi ; après avoir attribué aux péchés des peuples, les malheurs dont ils étaient accablés, les famines, les mortalités, le ravage des villes et des campagnes...., « et pour ne nous point épargner nous-mêmes, » poursuivait-il, nous qui sommes honorés de l'épiscopat, que » ne pourrait-on pas nous reprocher? Hélas! nous portons le » glorieux nom d'évêque, et nous n'en remplissons pas les » devoirs. Nous laissons, par notre silence, le troupeau du » Seigneur se perdre et s'égarer ; ou si nous voulons les re- » prendre, ils disent comme dans l'Evangile, *que nous les*

---

(1) Labbe, t. IX, p. 523.

» *chargeons de fardeaux insupportables auxquels nous ne tou-* » *chons pas même du bout du doigt*..... Que nous aurons un » terrible compte à rendre, lorsqu'au dernier jour tous les pas- » teurs comparaîtront en présence du Pasteur éternel, pour » lui apporter le profit du talent, c'est-à-dire, l'augmentation » du troupeau confié à leurs soins, et les gerbes de la mois- » son où il les a envoyés! Quelle sera alors notre confusion! » On nous donne ici la qualité de pasteurs, et là nous pa- » raîtrons sans brebis que nous puissions présenter (1). »

Quand on a le courage de s'adresser de pareils reproches, c'est une preuve qu'on ne les méritera pas long-temps. Aussi, peu d'années s'étaient écoulées, que l'Occident pouvait compter une multitude de grands évêques. Nous nommerons Adalric d'Augsbourg, celui qui sauva sa ville du ravage des Hongrois; Adalbert de Magdebourg, Adaldague de Brême : en même temps, Brunon de Cologne, frère de l'empereur Othon, et Wolfgang de Ratisbonne, joignaient à l'éclat des vertus, celui de la science et de la parole; Meinverc fondait, en quelque sorte, la célèbre école de Paderborn; Atton de Verceil poursuivait d'éloquentes invectives les oppresseurs de l'Eglise; Luitprand de Crémone soutenait la dignité de l'Occident devant la cour de Constantinople. Chez les peuples encore barbares, et nouvellement convertis au Christianisme, les saints Gérard et Guillaume rappelaient les plus illustres pontifes des premiers siècles (2). En Angleterre, St. Odon et St. Dunstan, son neveu,

(1) Atto Vercellicus, *De pressuris ecclesiasticis.*

(2) S. Gérard était évêque de Chonad en Hongrie. Abba, roi des Hongrois, qui avait fait périr injustement les principaux membres de son conseil, étant allé célébrer la Pâque à Chonad, l'évêque refusa de lui mettre la couronne sur la tête, selon un antique usage. Lorsque le prince fut entré dans l'église, Gérard monta à la tribune, avec un interprète, parce qu'il ne parlait point hongrois : de là il adressa au roi de vifs reproches, et finit par lui annoncer, au nom du Ciel, de terribles châtimens. Les courtisans faisaient signe à l'intreprète de dissimuler; mais Gérard, le voyant trembler, se tournait vers lui, et lui disait : *Crains Dieu seul, et rends bien toutes les paroles de son minis-*

commençaient cette longue illustration du siége de Cantorbéry, qui ne cessa plus d'être le boulevard des libertés de Kent et de l'Angleterre. La France ne demeura point au-dessous du reste de l'Europe. Parmi les prélats dont elle fut la plus honorée, il faut compter Riculfe de Soissons, Théotolon de Tours, Adalbéron de Metz, Maurile de Rouen, Fulbert de Chartres, digne prédécesseur de Saint-Yves, qui, quatre ans plus tard, passait pour le premier homme de son temps.

L'horrible famine de 1031 donna un nouveau lustre à ces vertus ecclésiastiques, qui ne brillent jamais d'avantage, qu'au sein des plus grandes calamités. L'Eglise rendit alors aux pauvres, ce qu'elle avait autrefois reçu des riches; on dépouilla les autels de leurs ornemens et de leurs vases sacrés; Cluny vendit la couronne d'or, don de l'empereur St. Henri. Guillaume, abbé de St. Bénigne de Dijon, indigné que son monastère se bornât aux aumônes accoutumées, entonna un jour l'antienne qui commence par ces mots : *Ubi est caritas? Où est la charité?* et prenant avec lui le célérier, se fit conduire au grenier, ensuite à la cave; puis, ayant fait appeler les pauvres, il leur distribua le bled, l'orge et le vin qu'il y trouva, ne cessant de répéter *ubi est caritas?* que quand il ne resta plus rien. — Après la cessation du fléau, il se tint un grand nombre de conciles dans presque toutes nos provinces ecclésiastiques. Les évêques s'appliquèrent surtout à réprimer les violences et les pillages auxquels la famine avait donné lieu. Il fut ordonné que les hommes libres et les esclaves marcheraient désormais sans armes; que les voleurs seraient sévèrement punis; que le droit d'asile serait conservé aux Eglises, excepté à l'égard des coupables de violences, lesquels seraient arrachés de l'autel pour être conduits au supplice. La sûreté des routes fut ga-

---

tre. L'interprète obéit, et les prophéties de l'évêque se réalisèrent. — S. Guillaume, évêque de Rochilo (Danemarck), arrêta devant l'église le roi Suénon, coupable d'un meurtre; il mit sa crosse en travers pour lui barrer le chemin, l'excommunia, et lui parla avec tant d'autorité, que ce prince alla quitter sur l'heure ses vêtemens royaux, et revint à la porte en habit de pénitent.

rantie autant qu'il était possible alors, et toute guerre interdite pendant les jours saints (du mercredi au lundi matin); c'est ce qu'on appela *la paix*, plus tard *la trève de Dieu*. C'est aussi à cette époque que fut définitivement établie, pour apaiser la colère divine, et prévenir de nouveaux châtimens, l'abstinence du vendredi et du samedi (1); ceux qui ne pouvaient l'observer, étaient tenus de nourrir trois pauvres ces jours-là.

Le concile de Trossi, tenu l'an 909, et que nous avons déjà mentionné, avait aussi déploré d'une façon très-énergique, le relâchement et la chute des monastères. — Peu de mois après, quelques hommes d'armes de Guillaume-le-Débonnaire, duc d'Aquitaine, logèrent par hasard au monastère de la Baulme, que l'abbé Bernon venait de réformer; ils furent si touchés de la régularité et de la charité des moines, que, sur les éloges qu'ils en firent à leur retour, le duc forma le dessein de bâtir un couvent, et d'en donner la direction à l'abbé de la Baulme. Il invita donc Bernon à venir le trouver dans une terre qu'il avait aux environs de Mâcon; et, l'ayant reçu avec honneur, il lui dit de chercher sur ce domaine un endroit propre à sa fondation. Bernon était accompagné d'un de ses moines : charmés tous deux de la situation du lieu, ils répondirent naïvement qu'ils en chercheraient vainement un plus convenable. Guillaume, qui aimait beaucoup la chasse de Cluny, leur dit qu'il n'y fallait point songer, parce que c'était là qu'il tenait sa meute. — *Eh! bien, Seigneur,* reprit Bernon, *chassez-en les chiens, et mettez-y les moines.* — Guillaume chassa les chiens, et bâtit à cette place l'abbaye de Cluny, qui, pendant deux siècles, donna de si beaux exemples, et tant de grands hommes au Christianisme. Un seul de ceux-ci suffirait à l'immortaliser : de ses murs sortit Grégoire VII.

Les grands hommes, dit M. de Maistre, viennent à point nommé. Jamais cette assertion ne se vérifia mieux qu'à l'avé-

(1) « On s'accorda unanimement pour toujours à s'abstenir de vin le vendredi, et de chair le samedi, à moins qu'il arrivât en ce jour une grande fête, ou qu'une maladie considérable n'obligeât de rompre l'abstinence. » *Hist. de l'Eglise gall.*, liv. xx, an 1033.

nement du pontife dont nous venons de prononcer le nom. Dieu semblait avoir réuni tous les genres d'épreuves au sein de son Eglise, afin de mieux confirmer, sans doute, la foi des âges futurs. — Les diverses causes qui amenaient la chute des races royales, conspiraient à la fois contre la papauté. Des enfans, des incapables, des libertins, se remplaçaient rapidement sur la chaire apostolique, et faisaient succéder à des crimes inouis, des malheurs plus tragiques encore. C'étaient des Papes chassés à main-armée; d'autres mourant dans les fers ou dans l'exil; plusieurs, étranglés. La tiare était à la disposition de deux femmes impures, qui en coiffaient, à leur fantaisie, tantôt les objets, tantôt les fruits de leur passion.

Voilà où était abaissé le siége de Grégoire, de Léon, de Gélase, d'Innocent Ier. Il y avait toutefois des momens de relâche; de dignes pasteurs apparaissaient de temps à autre, et la France en envoya qui durent consoler Rome de bien des douleurs : Sylvestre II (Gerbert), Auvergnat d'origine, était archevêque de Reims; Léon IX (Brunon), était évêque de Toul.

Lorsque ce dernier, parent de l'empereur, eut été élu à Worms, dans une assemblée d'évêques et de seigneurs, auxquels s'étaient joints les députés romains, il voulut revoir son Eglise de Toul, et passa par Cluny pour se rendre à Rome. Le prieur du couvent lui fit reproche de ce qu'il portait déjà la pompe pontificale, et lui conseilla de faire ce voyage à pieds nus, comme pélerin, et de se soumettre à l'élection du peuple. Ce prieur était Hildebrand, fils d'un charpentier de Toscane : le nouveau Pape suivit son conseil, et le prit à Rome avec lui. Hildebrand fut bientôt associé à la direction des plus grandes affaires; il fut chargé d'importantes légations, et mérita si bien l'estime et la confiance, que le clergé et le peuple lui donnèrent leurs pleins pouvoirs pour élire le pontife qui devait succéder à Léon IX. Il eut depuis la plus grande part à l'élection de Nicolas II et d'Alexandre II. A la mort d'Alexandre, on ne consulta point Hildebrand sur le choix de son successeur; on craignit, avec raison, de n'être point d'accord avec lui. Dès le lendemain l'élection fut faite tout d'une

voix, et le décret rédigé en ces termes : « Le jour de la sé-
» pulture d'Alexandre II, d'heureuse mémoire, et afin que le
» siége apostolique ne soit pas long-temps dans le deuil de son
» propre pasteur; nous, cardinaux, etc......, élisons pour
» Pape, Hildebrand, archidiacre, personnage recommandable
» par sa religion, par sa doctrine et par son amour de la
» justice..... Nous voulons et consentons qu'il soit nommé Gré-
» goire VII. » — Nul moyen de fuir, d'éviter le fardeau; il fallut donc se résigner; il fallut entreprendre cette réforme si long-temps désirée, à laquelle appelaient irrévocablement les volontés du ciel.

Entre toutes les plaies de l'Eglise, il y en avait une plus profonde, plus difficile à guérir, parce qu'elle attaquait les vices les plus intimes de la nature humaine. Impossible d'y toucher sans causer un horrible déchirement; cependant le mal croissait de jour en jour, et menaçait le corps clérical d'une entière corruption. C'est là que Grégoire apposa les plus violens remèdes.

Le temps est loin, où des esprits forts venaient plaider succinctement la cause de la propagation de l'espèce humaine contre le célibat des prêtres : ce rôle appartient désormais aux philanthropes de bas lieu; qu'on en juge par ce passage de M. Michelet (1) : « Certes, ce n'est pas moi qui parlerai contre le
» mariage : cette vie aussi a sa sainteté. Toutefois, ce virginal
» hymen du prêtre et de l'Eglise n'est-il pas quelque peu troublé
» par un hymen moins pur? Se souviendra-t-il du peuple qu'il
» a adopté selon l'esprit, celui à qui la nature donne des en-
» fans selon la chair? La paternité mystique tiendra-t-elle contre
» l'autre? Le prêtre pourrait se priver pour donner aux pau-
» vres, mais il ne privera point ses enfans!...... Et quand il
» résisterait, quand le prêtre vaincrait le père, quand il ac-
» complirait toutes les œuvres du Sacerdoce, je craindrai en-
» core qu'il n'en conserve pas l'esprit. Non, il y a dans le plus
» saint mariage, il y a dans la femme et dans la famille quel-

(1) Tome II, p. 168.

» que chose de mol et d'énervant, qui brise le fer et fléchit
» l'acier. Le plus ferme cœur y perd quelque chose de soi.
» C'était plus qu'un homme, ce n'est plus qu'un homme.....
» — Et cette poésie de la solitude, ces mâles voluptés de l'ab-
» stinence, cette plénitude de charité et de vie où l'âme em-
» brasse Dieu et le monde, ne croyez pas quelle subsiste entière
» au lit conjugal. Sans doute, il y a aussi une émotion pieuse
» quand on se réveille et qu'on voit le petit berceau de ses
» enfans, à côté de la chère et respectable tête de leur mère
» endormie. Mais que sont devenues les méditations solitaires,
» les rêves mystérieux, les sublimes orages où combattaient
» en nous Dieu et l'homme? *Celui qui n'a jamais veillé dans*
» *les pleurs, qui n'a jamais trempé son lit de larmes, celui-là*
» *ne vous connaît pas, ô puissances célestes* (1)! C'était fait
» du christianisme, si l'Eglise, amollie et prosaïsée dans le
» mariage, se matérialisait dans l'hérédité féodale. Le sol de
» la terre s'évanouissait, et tout était dit. Dès-lors, plus de
» force intérieure ni d'élan au ciel. Jamais une telle Eglise n'au-
» rait soulevé la voûte du chœur de Cologne, ni la flèche de
» Strasbourg; elle n'aurait enfanté ni l'âme de saint Bernard,
» ni le pénétrant génie de saint Thomas : à de tels hommes
» il faut le recueillement solitaire. Dès lors, point de croisade.
» Pour avoir droit d'attaquer l'Asie, il faut que l'Europe dompte
» la sensualité asiatique, qu'elle devienne plus Europe, plus
» pure, plus chrétienne. »

Déjà, sous les deux Papes ses prédécesseurs, Grégoire VII avait rudement poursuivi l'incontinence des clercs, jusqu'à défendre aux laïques d'entendre la messe des prêtres concubinaires : à peine assis sur le Saint-Siége, la lutte s'anime et s'agrandit. Ici le peuple chasse les clercs impudiques; en Lombardie, les évêques se soulèvent; ailleurs ce sont les légats du Pape qu'on outrage. L'archevêque de Mayence, l'évêque de Passau, manquent d'être massacrés par leur propre clergé. Grégoire ne s'effraya point; il assemble des conciles, dépose

(1) Goëthe *Wilhemmeister*.

les évêques, défend de reconnaître ceux qui s'opposent à la réforme; excite par ses lettres le zèle des rois; excommunie les courtisans (c'était un avertissement aux maîtres) : il ne craint ni de violer ce qu'on appelait peut-être des *droits établis*, ni d'innover dans les formes; *lui paraissant beaucoup plus expédient de rétablir l'ordre par des procédés nouveaux*, *que de le laisser anéantir avec les lois anciennes* (1).

De mortelles angoisses venaient quelquefois troubler ce grand courage; c'est alors, c'est dans ces momens de faiblesse et d'abandon, nulle part plus douloureux que dans les âmes les plus fortes, qu'il écrivait à l'abbé de Cluny, à son ancien maître : « — Je voudrais vous faire connaître la grandeur des maux » qui me pressent. La compassion que vous auriez de moi vous » ferait répandre des larmes devant le Seigneur, pour lui de- » mander qu'il me délivre. Je l'ai souvent prié, ou de m'ôter » la vie, ou de me rendre utile à l'Eglise, notre mère com- » mune; je n'ai point encore été exaucé. De quelque côté que » je jette les yeux, je ne trouve que des sujets d'affliction. » L'Eglise d'Orient s'est séparée de la foi catholique. Et quand » je tourne mes regards à l'Occident, au Midi et au Septen- » trion, à peine y vois-je des évêques qui soient entrés dans » l'épiscopat par les voies canoniques, ou qui vivent en évê- » ques. Parmi les princes, je n'en connais point qui préfère » la gloire de Dieu à la sienne, et la justice à l'intérêt. Quant » à ceux parmi lesquels je demeure (je veux dire les Romains, » les Lombards et les Normands) je leur reproche souvent qu'ils » sont pires que des Juifs et des païens. Quand je reviens à » me considérer moi-même, je me trouve si accablé du poids » de mes péchés, que je n'espère de salut que dans l'infinie » miséricorde de Jésus-Christ. Si je n'avais quelque rayon d'es- » pérance de pouvoir enfin être utile à l'Eglise, je ne demeu- » rerais pas à Rome, où je suis attaché depuis 20 ans. Je dis » souvent à Dieu : Hâtez-vous, ne tardez point, délivrez-moi, » pour l'amour de la Sainte-Vierge et de saint Pierre; mais

(1) Gregor. VII, l. 1, *Epist.* 45.

» comme les prières d'un pécheur ne sont pas sitôt exaucées, » priez pour moi, et faites prier ceux qui méritent d'être » écoutés (1). »

Bientôt les nouveaux dangers lui donnaient de nouvelles forces : au combat interne de l'Eglise s'était jointe la guerre extérieure. *Alors*, dit M. Michelet, *ayant repris sa vertu et sa force, l'Eglise interrogea le siècle, et le somma de lui rendre la primatie qui lui était due. L'adultère et la simonie du roi de France, l'isolement schismatique de l'Angleterre*, tous les vices, toutes les violences personnifiés dans l'empereur (2) fu-

(1) Liv. II, *Epist.* 49. Voyez *Hist. de l'Egl. gallic.*, de Longueval.

(2) L'empereur Henri IV était, comme on sait, dès sa jeunesse, un des plus vicieux et des plus profondément corrompus de tous les hommes. On en jugera par la pièce suivante, qui fait aussi connaître un point de la controverse de l'époque. Les schismatiques du parti de l'empereur citaient dès lors les passage de l'Ecriture, pour prouver *qu'on ne pouvait pas résister aux puissances.* — L'évêque d'Alberstadt leur répondait : « Vous entendez mal le précepte de l'apôtre, car si toute puissance vient de Dieu, de la manière dont vous l'expliquez, pourquoi, dit-il, par son prophète, *ils ont régné, mais ce n'est pas par moi ; ils sont devenus princes, et je ne les connais point* (Osée, VIIIe, 4)? Quand l'apôtre d[illegible]e puissance vient de Dieu, ne dit-il pas aussi : *Et celles qui viennent de Dieu sont ordonnées ?* Pourquoi avez-vous supprimé ces paroles ? Donnez-nous donc une puissance ordonneé, et nous nous soumettrons. Mais ne rougissez-vous pas de dire que le seigneur Henri est roi, et qu'il a de l'ordre ? Quel ordre que celui qui autorise le crime, et confond tout droit divin et humain ? Est-ce avoir de l'ordre, que de s'abandonner à tous les excès de la luxure, que de prostituer les veuves qui viennent demander justice ? Je ne rappellerai point ses crimes sans nombre, incendies, homicides, mutilations, pillages d'églises ; mais seulement ce qu'il a fait directement contre la maison de Dieu. Quiconque vend les dignités spirituelles, est hérétique. Or, cet Henri, qu'on nomme roi, a vendu les évêchés de Constance, de Bamberg, de Mayence et beaucoup d'autres, pour de l'argent ; ceux de Ratisbonne, d'Augsbourg et de Strasbourg, pour des meurtres ; l'abbaye de Fulde, pour un adultère ; et l'évêché de Munster, pour un crime encore plus détestable. Il est donc hérétique ; et étant excommunié par le Saint-Siége, pour tous ces crimes, il ne peut plus avoir de puissance sur nous qui sommes catholiques, etc....! (Dodechin, continuateur de *Marianus Scotus*, an 1090. Bérault Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, liv. 34e.)

rent appelés à rendre compte. Nous ne réveillerons pas les vieilles discussions sur la querelle des deux puissances, sur la prééminence de la couronne ou de la tiare; ce qu'il importe seulement de constater, c'est que *ce n'était point là une lutte d'hommes* (1), mais bien la lutte de l'esprit contre la matière, de la chair contre l'esprit, de la justice contre la nature corrompue. Ce rôle de zélateur de la justice, de défenseur des droits de l'intelligence, Grégoire VII ne cessa de le remplir, depuis le jour qu'il fut élevé sur la chaire de Pierre, *à cause de son amour pour la justice*, ainsi que porte le décret de son élection, jusqu'à cet autre jour où, fugitif à Salerne, il envoyait son âme au ciel avec ces dernières paroles: *J'ai aimé la justice, et j'ai haï l'iniquité; c'est pourquoi je meurs dans l'exil*. Il le remplit à Canossa; il le remplit au concile de Rome, quand il couvrit de son corps le clerc Rolland, qui venait lui dénoncer sa déposition, et qu'il lui servit de bouclier contre les épées de la milice romaine. Il le remplit enfin la nuit et le jour de Noël de l'an 1075, lorsqu'arraché de l'autel de Sainte-Marie-Majeure, au milieu de la messe pontificale qu'il célébrait, traîné par les cheveux, dépouillé du pallium et de tous les vêtemens sacrés, il fut emmené hors du lieu saint, la tête ouverte par une blessure d'où le sang coulait à ruisseaux. Les offices cessèrent aussitôt dans toutes les églises, les autels furent dépouillés, des gardes placées à toutes les portes; on sonna les cloches et les trompettes; on ne savait ce que le pape était devenu. Le peuple accourut au capitole; là on apprit que Cencio, l'auteur de l'attentat, avait enfermé le pape dans sa tour. La tour fut bientôt investie; on amena des béliers et d'autres machines, tandis que le peuple, apportant de grands amas de bois, se préparait à y mettre le feu. Un seul Romain, et une femme de qualité, ayant suivi Grégoire jusque dans la tour, pansaient sa plaie, et le réchauffaient avec des fourrures. La sœur de Cencio, au contraire, l'accablait d'outrages, et un valet, éclatant en menaces et en blasphèmes, levait déjà son

(1) *Michelet*, tom. II, p. 177.

glaive pour lui trancher la tête, lorsqu'une flèche le perça lui-même à la gorge. Bientôt Cencio, se voyant près d'être forcé dans son repaire, se jeta aux pieds du Pape, et promit de faire pénitence. Le pontife lui pardonna, et, de la fenêtre, tendit les mains au peuple, afin de l'apaiser par ses gestes. Mais la multitude, croyant qu'il appelait du secours, redoubla d'efforts, escalada la forteresse, et en tirait le Pape, quand, à la vue du sang dont il était couvert, elle entra dans une fureur que Grégoire put à peine modérer. Alors, reprenant la route de Sainte-Marie-Majeure, il entraîna la foule sur ses pas, et alla achever les mystères interrompus. Cencio put s'enfuir avec sa famille et ses complices.

Un homme, en qui une sorte d'instinct dévinatoire suppléait avec tant d'éclat à ce qui lui manquait peut-être de rigueur logique, écrivait, il y a 30 ans :

« Un temps viendra où les Papes contre lesquels on s'est le » plus récrié, tels que Grégoire VII, par exemple, seront » regardés dans tous les pays, comme les amis, les tuteurs, » les sauveurs du genre humain, comme les véritables génies » constituans de l'Europe. Personne n'en doutera, dès que les » savans français seront chrétiens, et dès que les savans anglais » seront catholiques, ce qui doit bien cependant arriver une » fois (1). » Le commencement de sa prophétie est déjà accompli ; c'est d'un bon augure pour la fin.

Il serait futile de contester que Grégoire VII, ou au moins ses successeurs, aient été souvent mus par des motifs d'intérêt privé, tels que leur propre élévation, l'abaissement des trônes, l'unité de l'Europe sous le Pape : cet esprit d'accroissement, d'usurpation, si l'on veut, semble la condition nécessaire de tout pouvoir exercé par l'homme. Mais ce qui est constant, c'est que la puissance, même temporelle du pontife romain, était intimement liée à la cause de l'humanité. Et toutes les vues étroites ou personnelles disparaissent dans cette haute considération, *que l'Eglise était le seul asile de l'ordre et de*

---

(1) De Maistre, *Princip. générateur*, etc.

la justice, que les libertés de l'Eglîse étaient alors celles du monde, comme le dit M. Michelet. Dans la réalisation de leur vaste plan, les Papes ne trouvèrent nulle part de plus fidèles auxiliaires que la France. Ici nous n'avons qu'à suivre M. Michelet.

« Ce n'est pas sans raison que les Papes ont appelé la France » la *Fille aînée de l'Eglise.* C'est par elle qu'ils ont partout » combattu l'opposition politique et religieuse au moyen-âge. » Dès le XIe siècle, à l'époque où la royauté capétienne ne peut » les seconder encore, l'épée des Français de Normandie re- » pousse l'empereur des murs de Rome, chasse les Grecs et » les Sarrasins d'Italie et de Sicile; les Normands d'Angleterre » chassent les Saxons dissidens, et se reconnaissent pour feu- » dataires du Saint-Siége (1)..... En même temps les Capétiens » de Bourgogne concouraient aux victoires du Cid, occupaient » par mariage le royaume Castille, et fondaient celui de Por- » tugal. De toutes parts l'Eglise triomphait dans l'Europe par » les Français. En Sicile et en Espagne, en Angleterre et dans » l'empire Grec, ils avaient commencé ou accompli la croisade » contre les ennemis du Pape ou de la Foi. — Toutefois, ces » entreprises avaient été trop indépendantes les unes des au- » tres, et aussi trop égoïstes, trop intéressées pour accomplir » le grand but de Grégoire VII et de ses successeurs : l'unité » de l'Europe sous le Pape et l'abaissement des deux empires. » Pour approcher de ce grand but de l'unité, il fallait que » l'Eglise s'en mêlât, que le christianisme vînt au secours. Le » monde du XIe siècle avait dans sa diversité un principe com- » mun de vie, la religion; une forme commune, féodale et » guerrière. Une guerre religieuse pouvait seule l'unir; il ne » devait oublier les diversités de races et d'intérêts politiques » qui le déchiraient, qu'en présence d'une diversité générale » et plus grande; si grand qu'en comparaison toute autre » s'effaçât. L'Europe ne pouvait se croire une et le devenir, » qu'en se voyant en face de l'Asie. C'est à quoi travaillèrent » les Papes, dès l'an 1000. Un Pape français, Gerbert (Syl-

(1) Tom. II, ch. 2, p. 160.

» vestre II), avait écrit aux princes chrétiens, au nom de
» Jérusalem. Grégoire VII eût voulu se mettre à la tête de
» 50,000 chevaliers pour délivrer le Saint-Sépulcre. Ce fut
» Urbain II, français comme Gerbert, qui en eut la gloire.
» L'Allemagne avait sa croisade en Italie ; l'Espagne chez elle-
» même. La guerre sainte de Jérusalem, résolue en France
» au concile de Clermont, prêchée par le français Pierre-l'Her-
» mite (les autres croisades furent encore prêchées par les
» français saint Bernard et Foulques de Neuilly), fut accom-
» plie surtout partout par des Français. Les croisades ont leur
» idéal en deux Français : Godefroy-de-Bouillon les ouvre ;
» elles sont fermées par saint Louis. Il appartenait à la France
» de contribuer plus que toutes les autres au grand événe-
» ment qui fit de l'Europe une nation (1). »

Parmi les résultats des croisades, généralement appréciés aujourd'hui, deux surtout méritent d'être tenus en compte. C'est d'abord cette union de l'Europe qui se serre en face de l'Asie, et qui, rassemblée sous le même drapeau, ne forme plus qu'un grand peuple, le peuple chrétien; qu'un grand empire, la chrétienté. C'est ensuite le mouvement d'ascension des classes inférieures, qui se détermine avec une force et un ensemble jusqu'alors inouis. Ecoutons encore M. Michelet. « Le
» jour où, sans distinction de libres et de serfs, les puissans
» désignèrent ainsi ceux qui les suivaient : *nos pauvres*, fut
» l'ère de l'affranchissement. Le grand mouvement de la croi-
» sade ayant un instant tiré les hommes de la servitude lo-
» cale, les ayant menés au grand air de l'Europe et de l'Asie,
» ils cherchèrent Jérusalem, et rencontrèrent la liberté... Au
» pied de la tour féodale qui l'opprimait de son ombre, le
» village s'éveilla. Cet homme impitoyable qui ne descendait
» de son nid de vautour que pour dépouiller ses vassaux, les
» arma lui-même, les emmena, vécut avec eux, souffrit avec
» eux; la communauté de misères amollit son cœur. Plus d'un
» serf put dire au baron : *Monseigneur, je vous ai trouvé un*

---

(1) Tom. II, ch. 2, p. 209.

» *verre d'eau dans le désert; je vous ai couvert de mon corps*
» *au siége d'Antioche ou de Jérusalem.* Il dut y avoir aussi
» des aventures bizarres, des fortunes étranges. Dans cette
» mortalité terrible, lorsque tant de nobles avaient péri, ce
» fut souvent un titre de noblesse d'avoir survécu. L'on sut
» alors ce que valait un homme. Les serfs eurent aussi leur
» histoire héroïque.... ; l'humanité commença à s'honorer elle-
» même dans les plus misérables conditions. Les premières
» révolutions communales précèdent ou suivent de près
» l'an 1100 (1). »

La part que prit l'Eglise à cette émancipation, n'est pas douteuse : dès l'origine, elle avait favorisé l'amélioration des mœurs et de la condition des pauvres, des petits, des opprimés. Sans rappeler ce qu'elle avait fait pour l'abolition de l'esclavage, c'est elle qui ouvrit des villes de refuge aux races proscrites (2), qui provoqua de tout son pouvoir les affranchissemens. On en gravait les actes sur les portes du saint lieu (3); leur rédaction attestait en général l'esprit qui les avait inspirés : « Con-
» sidérant que le servage est contraire à la liberté chrétienne,
» j'affranchis un tel, mon serf de corps, lui, ses enfans et ses
» hoirs (Mich.). » Tout cela n'était rien auprès de la loi qui ouvrait l'entrée de l'Eglise aux serfs, ou aux fils de serfs; ils affluèrent en tel nombre, que l'éclat du sanctuaire en fut terni. Celui que couvrait la robe de clerc ou de moine, était en même temps revêtu de la liberté, et c'en serait assez pour mériter au froc le respect de tout ce qui porte un cœur d'homme. Au commencement du douzième siècle, *la communauté populaire*, dit Orderic Vital, *fut établie par les évêques*, *de sorte que les prêtres accompagnassent le roi aux siéges ou aux combats*, *avec les bannières de leurs paroisses*, *et tous les paroissiens.*

(1 Tom. II, ch. 3, p. 259.

(2) La Rochelle et Saint-Malo furent originairement des asiles ouverts par l'Eglise aux Juifs, aux serfs, aux *coliberts* du Poitou. (Michelet, tom. II, p. 31.)

(3) *Egl. gallic.* tom. VIII, p. 135

Les premières communes de France furent les villes, les pairies ecclésiastiques : Noyon, Beauvais, Laon, Amiens, St.-Quentin.

Ici, pour bien s'expliquer la diversité des événemens, il faut distinguer les lieux. Dans le Midi, où l'administration romaine avait laissé de profondes traces, la résurrection du régime municipal n'amena point de troubles ; ce n'était point chose nouvelle. Les Communes fleurirent rapidement en Provence, dans le Languedoc et sur toute la côte de la Méditerrannée, et, comme cela se fit sans désordres, sans commotions, les évêques se montrèrent partout amis et protecteurs des libertés bourgeoises (1). — Il n'en fut point ainsi dans les provinces du Nord. C'était la terre classique de la féodalité ; la gradation des rangs était nettement marquée ; chaque baron avait ses vassaux ; ceux-ci, les leurs, et cette chaîne qui remontait du serf jusqu'au suzerain, ne pouvait être rompue sans déranger toute l'économie, sans léser un grand nombre d'intérêts. L'Eglise avait été enveloppée aussi dans le réseau féodal ; l'autorité des évêques était plus qu'ailleurs mêlée au pouvoir temporel ; plus qu'ailleurs leurs siéges dépendaient du bon plaisir des Seigneurs, qui faisaient volontiers, comme on sait, le trafic des investitures. Les Communes ne purent s'établir sans combat, sans de véritables insurrections, accompagnées de tous les malheurs et de tous les crimes des guerres civiles, et si des évêques, souvent indignes de ce nom, firent servir les armes spirituelles à leur intérêt propre, il faut convenir qu'ils furent, plus souvent encore, obligés de recourir à tous les moyens pour modérer cette bourgeoisie si fière et si indépendante, qui, dans l'ardeur de la lutte ou dans l'ivresse du triomphe, oubliait toute loi, pillait les biens, outrageait les personnes, et se portait aux dernières violences. Mais au milieu même de ces tumultes, l'influence civilisatrice et populaire de l'Eglise ne cessa point.

La commune de Laon, une des premières qui furent établies, celles de Sens, de Soissons, de Beauvais, etc., offrent le

(1) *Lettres* d'Aug. Thierry.

mélangue de ces diverses circonstances; à Noyon, l'évêque Baudry de Sarchainville convoqua de son propre mouvement tous les habitans de la cité, et leur présenta une charte qui constituait le corps des bourgeois en association perpétuelle, sous des magistrats électifs. Il jura lui-même cette charte, et les habitans de tout état prêtèrent après lui le même serment. En vertu de son autorité pontificale, il prononça l'anathème contre celui qui oserait dissoudre la Commune ou enfreindre ces réglemens. — A Cambrai, le peuple était depuis long-temps en guerre avec l'autorité épiscopale; quand l'évêque sortait de la ville, il trouvait à son retour les portes fermées. Les choses en vinrent au point que l'empereur Henri V crut devoir se transporter lui-même à Cambrai, à la tête d'une armée. Il fit aussitôt rassembler tous les habitans et leur adressa de vifs reproches, accompagnés de menaces non moins effrayantes. « Quand » ils ouïrent l'empereur ainsi parler, dit la Chronique de » Cambrai, ils furent trop épouvantés, et ne savaient qu'ils » pussent répondre; et pour ce qu'ils se sentaient coupables, » ils s'humilièrent durement, et prièrent à l'empereur merci. » Dont se prit le bon évêque Gaucher très-bénignement à prier » pour ses sujets, et tomba aux pieds du roi et disait : Très- » doux empereur, ne détruisez pas nos bourgeois si cruelle- » ment et en si grande sévérité, car bien les pouvez corriger » avec plus grande douceur. Dont prièrent aussi les princes » de l'armée avec l'évêque, et disaient qu'il eût pitié de tant de » larmes. Quand ce entendit l'empereur, se relâcha un peu de » sa colère, et crut le conseil de l'évêque et des princes, et » ne les punit pas ainsi qu'il se proposait par rigueur de jus- » tice. Cependant ne les épargna pas du tout (tout-à-fait); » car il commanda qu'ils apportassent en sa présence la charte » de la commune, qu'ils avaient faite; et l'empereur tantôt la » défit, et leur fit jurer devant tous les princes que jamais » autre ne feraient. » — Moins de 20 ans après la Commune était rétablie.

A Amiens, l'évêque Geoffroi s'était empressé de concourir à l'érection d'un gouvernement municipal; il ne cessa de défendre la cause de la bourgeoisie contre le comte d'Amiens,

Enguerrand de Boves ou de Couci et contre son fils, le redoutable Thomas de Marle, que ses dévastations firent excommunier par le légat du Saint-Siége. Le sort des armes ne favorisa point les bourgeois, dont la cause fut gravement compromise; Geoffroi qui les aimait, en eut une vive affliction; il sentit s'ébranler en lui la confiance qu'il avait en la bonté de ses intentions, et, craignant la responsabilité qui pouvait résulter pour lui de la prolongation des troubles, il se suspendit lui-même de ses fonctions épiscopales. Il renvoya à l'archevêque de Rheims son bâton et son anneau, et se retira à la grande Chartreuse; il n'en revint qu'à la sommation de l'archevêque de Rheims, son métropolitain, et lorsque Louis-le-Gros, déterminé par les plaintes du clergé, marcha en personne contre Thomas de Marle. Alors l'évêque anathématisa les ennemis de la Commune; il excita de tout son pouvoir les habitans à l'attaque d'une tour qui faisait la terreur de la ville, et à l'assaut de laquelle 80 femmes furent blessées, et ne démentit jamais son caractère d'ami et de défenseur du peuple; après sa mort l'Eglise l'honora du nom de saint. — A Rheims, saint Bernard servit de médiateur entre les bourgeois et l'archevêque qui avait été fort maltraité par eux. Un de ses successeurs donna la charte communale, dont le préambule est digne d'être connu : — « De même que les Seigneurs de terres, en respectant les » droits et la liberté de leurs sujets, peuvent acquérir l'amour » de Dieu et du prochain, de même aussi, en violant ou altérant des priviléges obtenus depuis longues années, ils peu» vent encourir l'indignation du Très-Haut, perdre la faveur » du peuple et charger leurs âmes d'un fardeau éternel. Nous » donc, déterminé par ces motifs, et considérant la soumission » et le dévouement que vous, nos chers fils et nos fidèles bour» geois, nous avez témoignés jusqu'à ce jour, nous avons jugé » à propos de restituer et de confirmer pour toujours, par la » garantie de notre autorité, à vous et à vos descendans, les » coutumes octroyées il y a long temps, mais mal gardées à » cause des fréquens changemens de seigneurs (1). »

(1) *Lett.* d'Aug. Thierry.

Louis-le-Gros seconda généralement cette impulsion. « C'é-
» tait, dit M. Michelet, un prince selon Dieu et selon le monde
» (ch. IV)... Plus vaillant que son père, plus docile à l'Eglise,
» il prit toujours son parti contre les barons; il se mit en cam-
» pagne pour l'abbaye de Saint Denis, pour les évêchés d'Or-
» léans, de Rheims, de Clermont. Si l'on songe que les terres
» d'Eglise étaient alors les seuls asiles de l'ordre et de la paix,
» on sentira combien leur défenseur faisait œuvre charitable
» et humaine. Il est vrai qu'il y trouvait son compte; les évê-
» ques, à leur tour, armaient leurs hommes pour lui. » Avec ces secours, il protégeait les voyageurs, assurait les grandes routes, réprimait, selon son pouvoir, les châtelains, qui étendaient leurs brigandages jusqu'aux portes de Paris. Peu à peu il les accoutuma à se soumettre, à le suivre à la guerre, et lorsque l'empereur Henri V menaça d'une invasion nos provinces de l'Ouest, le concours subit de tous les grands vassaux prouva qu'ils commençaient à regarder la France comme leur commune patrie, et le descendant d'Hugues Capet comme leur roi.

Telle fut au XIIe siècle la résurrection du roi et du peuple : avec elle coïncida la reprise des grands travaux intellectuels. — *Annales de Phil. Chrét.*, *n*° 58.

NOTICE SUR J. GŒRRES (1).

Joseph Goerres est né à Coblentz le 25 janvier 1776. Entraîné, dans sa jeunesse, vers les idées républicaines qui avaient surpris plus ou moins la conscience de Klopstock, de Schiller, et d'autres génies de cet ordre, il conçut le projet d'une république rhénane alliée à la république française. Un voyage à Paris, à l'époque du consulat, lui fit deviner Napoléon, et ses illusions l'abandonnèrent. Il se rejeta dans la vie studieuse, dévora les sciences exactes, sans renoncer à l'esthétique, s'occupa de médecine, professa tour à tour les mathématiques, la physique, la philosophie. Son enseignement à Coblentz et à Heildelberg le mit à part entre les plus illustres disciples de *Schelling*. C'est à cette portion de sa vie qu'appartiennent ses *Aphorismes*, 1° *sur l'art*, 2° *sur l'organomie* (Coblentz 1804), — son *Exposition de la physiologie* (Coblentz 1805), — *Foi et Science* (Munich 1805), etc. Ce jeune homme de vingt-neuf ans était déjà un homme universel.

La philosophie de *Schelling* servit de lien entre *Gœrres* et *Frédéric de Schlegel*. Ce dernier venait de mettre à la fois en honneur les traditions orientales et les souvenirs du moyen-âge. *Gœrres*, dans l'ardeur de jeunesse qui l'emportait, étudia de front, avec les langues et les mythes de l'Asie, la vieille littérature et la vieille histoire de son pays. Son *Histoire des mythes du monde asiatique* (Heildelberg, 2 vol. in-8°) parut en 1810, en même temps que la *Symbolique de Creuzer*, et sa place fut marquée dans l'opinion des hommes compétens à côté de cette œuvre d'une érudition systématique, mais colossale. Le volume des notes joint à la traduction du premier volume de Creuzer, par M. Guigniaut, offre un assez grand nombre de fragmens de la *Mythen Geschichte de Gœrres*, tous palpitans de verve et d'une imagination luxuriante. Rendu à la vérité religieuse, l'auteur s'est imposé la tâche

---

(1) Extr. de la *Galerie catholique du XIXe siècle*, de M. l'abbé Foisset.

de recommencer cet immense travail, sous la dictée d'une science non moins opulente, mais plus austère et plus profonde.

On a essayé de se moquer de l'empressement filial avec lequel *Frédéric de Schlegel* et lui couraient dans les vieilles villes du Rhin, après des restes de tableaux antérieurs à la réforme, et de gothiques débris de sculpture allemande. Mais il n'est pas aisé de rendre ridicule l'homme de tête et de cœur auquel on doit les *Volksbücher* (*livre du peuple*), compositions d'une charme indicible et d'une popularité sans égale.

Les événemens de 1813 vinrent ouvrir au monde européen un nouvel horizon. Nul ne sut reveiller aussi puissamment l'Allemagne, nul ne l'anima d'un sentiment de réaction aussi énergique, que ne le fit *Gœrres* dans le *Mercure du Rhin*. Bonaparte l'appelait le *quatrième allié*, et M. Heine convient que si la guerre s'allumait de nos jours, les formules par lesquelles *Gœrres* évoquait alors les souvenirs nationaux auraient encore, après vingt ans de paix, une grande et incontestable influence.

Le géant qui pesait sur l'Europe tomba, et le baron de Stein, cet homme de lumière et de vertus, qui a si bien mérité de la Prusse et de l'Allemagne tout entière, plaça *Gœrres* à la tête de l'instruction publique dans les provinces rhénanes. Malheureusement ce ministre, dont le patronage honorait le caractère de *Gœrres*, ne tarda pas à être éloigné ; d'autres conseils prévalurent à Berlin ; l'indépendance du *quatrième allié* deplut ; il fut disgracié, et publia coup sur coup un grand nombre d'écrits d'une opposition ardente, qui le firent admirer comme publiciste, mais qui lui fermèrent les portes de son pays (1). Refugié à Strasbourg, il prit bientôt en pitié les rêves et les agitations politiques. La science l'avait mené pas à pas jusqu'au catholicisme spéculatif : la pureté de sa vie et la grandeur de son caractère lui faisaient un besoin d'une adhésion plus pleine et plus intime à la vérité; il passa au

(1) Le plus célèbre est celui qui a pour titre : *L'Allemagne et la Révolution*, 1820. Nous rappelons encore *l'Europe et la Révolution ; la Sainte-Alliance et le Congrès de Vienne ; des Affaires des provinces rhénanes et des miennes.*

catholicisme pratique, et dès cet instant, il ne s'est point démenti un seul jour.

C'est alors qu'il offrit au monde littéraire ce phénomène unique en Allemagne, d'un homme qui, s'élançant du libéralisme, a su prendre rang parmi les écrivains nationaux et les caractères qui font honneur au pays. C'est le témoignage de *Frédéric de Schlegel*, à qui l'apparition de *Gœrres* semblait à elle seule une compensation plus que suffisante (ce sont ses termes) pour tant d'écrivains politiques voués à l'oubli.

Cette prodigieuse intelligence a depuis douze ans concentré toutes les puissances que Dieu à mises en elle, au service de la seule cause qui n'a jamais trompé aucun dévonement, à la cause de Jésus-Christ et de son Eglise. Un recueil très-remarquable (*der Katholik*), qui s'est imprimé successivement à Strasbourg et à Spire, a reçu de lui d'admirables confidences. Les questions les plus hautes, les plus ardues, celle de la Trinité, du péché originel, celle de la grâce et du libre arbitre, la doctrine de Swedenbourg (ce *nec plus ultrà* de l'illuminisme allemand), ont tour à tour exercé et inspiré son génie (1). L'esthétique chrétienne lui doit, assure-t-on, un plus grand nombre de pages supérieures à nul autre penseur contemporain.

C'est en 1827 que Sailer, évêque de Ratisbonne, qui était à la fois un savant et un saint, fit appeler *Gœrres* à une chaire d'histoire dans la nouvelle université que le roi de Bavière venait de fonder à Munich. Nul n'y parut avec plus d'éclat (1). On accourut de tous les points de l'Allemagne pour recueillir les accens de cette voix illustre. *Gœrres* ne lit point ses leçons, chose rare et particulièrement admirée chez nos voisins. A nos yeux, il a le mérite plus inappréciable d'une clarté d'exposition à peu près inconnue en Allemagne, et qui ne tient pas certes à la sécheresse de l'imagination, à l'indigence de l'érudition ou de la pensée : car ce qui caractérise

(1) V. tom. IV, p. 63.

(2) Tous les détails qui suivent sont dus au témoignage univoque de plusieurs Français d'un catholicisme non suspect, et particulièrement à l'amitié de M. de Cazalès, qui a passé l'hiver (1833) à Munich.

l'improvisation de *Gœrres*, c'est une verve entraînante, c'est un jet incessant de pensées neuves, riches, fécondes, de rapprochemens imprévus, et qui prouvent que toute l'histoire lui est à la fois présente : c'est enfin une magnificence de parole inouie et toute lyrique :

Fervet immensusque ruit profundo
Pindarus ore.

Dans son cours sur l'histoire universelle, par exemple, il a embrassé dans une vaste conception où tout se lie, où tout se rattache au Christ et à la rédemption, les faits de l'intelligence et des destinées humaines, préfigurant déjà, pour ainsi dire, le point de convergence et d'unité où tend de toutes parts la science catholique. Ayant sondé toutes les profondeurs de la philosophie chrétienne, depuis les Pères de l'Eglise jusqu'aux efforts les plus récens; après avoir suivi jusque dans les obscurités de leur origine, et comparé entre elles les traditions de tous les peuples; après avoir scruté tous les documens du passé, il montre dans l'histoire, à partir des premières révolutions du globe et des premières migrations des peuples, la vérification de l'Ecriture-Sainte. Il met en relif l'harmonie imposante des événemens, coordonnés tous à un même but, s'accomplissant d'après les mêmes lois qui présidèrent à la création de notre univers ; ainsi que la progression régulière du monde, dans trois grandes semaines dont les jours sont des siècles, vers la réalisation des destinées que Dieu lui a départies dans son amour ou dans sa colère. Le plan plus qu'admirable, vraiment sublime, de cette grande œuvre catholique de *Gœrres*, est tracé dans trois leçons, trois chants épiques publiés en 1830, et qui, à part l'élévation des pensées, sont encore un chef-d'œuvre inimitable de style.

Le lecteur peut pressentir ce que sera sous la plume d'un tel homme, théologien, philosophe, orientaliste, historien, physicien, poète à un degré si éminent, le *Commentaire sur la Genèse* dont *Gœrres* s'occupe depuis plusieurs années, et qui doit être suivi d'une *ethnographie générale*, et d'une *nouvelle histoire universelle*. Il a exposé dans son cours de 1834 la vie de ces âmes privilégiées qui ont appris dans l'extase les ineffables doctrines connues sous le nom de mysticisme, telles que sainte Hildégonde, sainte Catherine

de Sienne, saint François d'Assise (1), le B. Henri Suco, saint Ignace, sainte Thérèse, etc. Ce cours a fait la sensation la plus vive, la plus soutenue, et le professeur s'est engagé à le rendre public.

C'est dans la même voie que nous trouvons son fils, jeune homme de vingt-cinq ans, orientaliste, historien, poète, philologue de la plus haute espérance, qui, après avoir été couronné par notre académie des inscriptions, en 1829, a interrompu ses triomphes scientifiques pour faire de petits ouvrages religieux, à la portée du peuple, « dans lesquels on ne se lasse point d'admirer une foi simple » et une imagination naïve, comme ceux auxquels il parle. » Cette collection est intitulée : *Dieu dans l'histoire* (2), et c'est la *glorification* de ce genre littéraire si souillé par les profanations de l'incroyance moderne. Le père a mis au premier volume une touchante préface.

Tel est *Gœrres*. Homme de génie dans sa vie comme dans son style, et qui empreint de sa forte individualité tout ce qu'il pense, et tout ce qu'il fait : véritable poète et artiste de la science, qui peint de couleurs vives et éclatantes comme celles de l'Orient, les pensées les plus profondes, et qui fait résonner en périodes harmonieuses les idées les plus abstraites. Véritable Protée, qui tantôt brille, éclate, pétille, consume, mord et dévore comme le feu; tantôt coule et s'insinue comme l'eau, tantôt se subtilise comme l'air, et caresse l'esprit d'un petit souffle léger et invisible; vrai géant intellectuel qui a commencé sa carrière à l'âge où l'on est encore enfant, et qui, emporté d'abord par la fougue d'une imagination impétueuse, a été ramené au pied de la croix par la science et par une raison droite et mûre; homme admirable dans ses écrits, plus admirable encore dans l'intérieur de sa famille et dans sa vie privée de chrétien, qui réunit dans un degré éminent la prudence du serpent et la simplicité de la colombe; tout ce que la franchise a de plus simple, tout ce que le génie a de plus humble et de plus modeste, tout ce que la bonhommie a de plus facile et de plus négligé, vous le trouverez dans cet homme. Toutes ces qualités si précieuses sont en lui produites par la foi et par une piété véritable, et c'est cette même piété qui tempère une sorte d'amertume répandue dans son regard et sur ses traits, et qui annonce un homme qui a beaucoup souffert dans sa vie privée de l'injustice des hommes.

---

(1) V. ci-dessus tom. IX, p. 5.

(2) On y remarque la vie de saint Nicolas Von der Flue, l'incomparable patron de la Suisse, et celle de Jeanne d'Arc.

LETTRES SUR L'ÉDUCATION,

PAR M. LAURENTIE.

Importance de cette question. — Ce que c'est que l'éducation. — L'instruction et la science. — L'éducation est une tradition de famille. — La piété. — Esprit des études. — Éducation publique. — Éducation domestique.

Dans l'éducation des enfans est renfermé le destin des empires. Tout le monde en convient, et nul n'y songe. Il en est de cette vérité comme des vérités religieuses qu'on croit, et qu'on ne pratique pas. Parce que la sanction est eloignée, le précepte est négligé. Ici même il y a une différence plus grande, parce que la peine ne doit pas tomber sur le coupable, mais sur une postérité innocente. Les générations sont encore plus égoïstes que les individus : *après nous le déluge*, disent-elles, et elles passent sans se plus inquiéter de leurs descendans que de leurs pères; et cependant le mal croît chaque jour · les esprits s'aveuglent, les cœurs se corrompent, les ambitions se heurtent, la foi et les vertus s'en vont, et la société flotte au hasard, vaisseau sans pilote et sans gouvernail. On cherche bien loin la cause de ces révolutions pressées et furieuses comme les vagues de la mer, et cette cause, elle est près de nous, sous nos yeux, à notre foyer domestique, à la ville, au village, dans nos écoles, dans nos établissemens et dans nos chaires publiques, elle est dans la mauvaise éducation des enfans.

L'influence de l'éducation a été comprise par quelques esprits prévoyans ; mais il faut le dire, à la honte de gens de bien, c'est l'erreur, l'impiété ou l'esprit de parti qui se sont jusqu'ici emparé avec quelques succès de ce puissant levier pour soulever le monde moral et l'arracher de ses antiques fondemens. Hélas ! les pères n'ont pas su garder pour eux leurs préjugés et

leurs passions ; ils en ont inoculé le poison à leurs fils. Les héritiers du XVIIIe siècle ont semé sur une jeune terre le grain corrompu qu'ils avaient moissonné dans des champs arides et brûlans. Mais la semence produit des fruits si amers, qu'aujourd'hui on revient à des idées plus saines. La Religion, fidèle à la mission qu'elle a reçue de Celui qui a dit : « Allez, instruisez toutes les nations, » reprend peu à peu son légitime empire sur l'enseignement. Déjà, sous ses auspices, de nouveaux plans ont été conçus, d'heureux essais ont été tentés, des colléges se sont élevés, qui brillent avec éclat au milieu des écueils, des orages et des ténèbres, semblables à ces phares lumineux, qui, placés sur le rocher, signalent de loin le port aux navigateurs.

En France, parmi les architectes de ces pieux monumens consacrés à la jeunesse, M. Laurentie est sans contredit un des plus actifs et des plus dévoués. Après avoir, dans d'importans écrits, fruits de longues et consciencieuses études, posé les plans d'un vaste enseignement philosophique et littéraire, il a voulu, dans quelques lettres familières, présenter aux pères de famille et aux instituteurs, les idées simples et élevés tout à la fois, qui doivent leur servir de règle. Personne ne conteste les avantages d'une bonne éducation ; mais beaucoup se sont demandé et se demandent encore : Qu'est-ce que l'éducation? Je leur répondrai, par le livre de M. Laurentie, qui me paraît, dans son ensemble, une belle et exacte définition de ce mot si diversement compris : « L'éducation, dit-il dans son résumé, c'est » l'inspiration de l'instruction, c'est sa règle, c'est sa loi in- » time ; c'est l'âme qui vivifie le corps, c'est le génie qui vit » dans la création. » Telle est la pensée que l'auteur a développée avec une élégance et une onction de style bien rares dans de semblables ouvrages.

Une erreur qui jusqu'ici a été bien funeste, c'est le divorce de l'éducation et de l'instruction. On les regarde comme deux filles de la terre, étrangères l'une à l'autre, et qui peuvent, sans danger, être séparées et confiées à des guides divers, tandis que ce sont deux sœurs qui n'ont qu'une âme, qu'une vie, et qui doivent toujours marcher à côté, dans le même chemin et sous les mêmes

auspices. Ce qui est plus déplorable encore, c'est l'absence de toute éducation, dont l'école et la famille nous présentent trop souvent aujourd'hui le triste spectacle. L'éducation pourtant, c'est tout l'homme. Par elle seule, il est et vaut quelque chose; elle seule donne à ses pensées et à ses actions un point de départ, une création et un but. Là est le foyer de ses inspirations, la source de ses vices et de ses vertus, de ses prospérités et de ses malheurs, *principium et fons*. Qu'est-ce que la science, envisagée uniquement comme science, isolée de tout principe et de toute fin? Un labyrinthe sans issue et sans fil indicateur. Enfin, pour me servir d'une autre comparaison assez juste, bien qu'un peu vulgaire, l'éducation est l'étoffe de la vie, l'instruction n'en est que la broderie. Or, comment conserver la broderie sans le vêtement qui la supporte?

A quoi tient donc l'inexplicable abandon, le dédain presqu'affecté de toute règle dans une matière aussi importante? A l'anarchie de la société, aux doutes et aux terreurs qui l'assiégent, après ces grandes commotions publiques, où les institutions, les mœurs et les croyances ont péri dans un commun naufrage. L'éducation n'est pas un système philosophique; mais bien plutôt une suite de traditions morales et religieuses fidèlement transmises des pères aux enfans. Il faut la foi dans ceux qui enseignent comme dans ceux qui sont enseignés. Un père, un instituteur oserait-il en effet imposer des idées dont il n'a pas la conviction, ou des devoirs qu'il ne pratique pas? Aujourd'hui qu'il n'y a presque plus de croyances, mais seulement des opinions, que tout est livré au sens individuel, chacun est chargé, pour ainsi dire, de sa propre doctrine, et l'éducation, au lieu d'être, comme autrefois, une émanation de la famille, n'est plus qu'un choix fait au hasard au milieu de ce chaos de systèmes et de doctrines, qui se disputent les intelligences. De là vient l'immense difficulté de tracer des plans d'éducation qui conviennent à toutes les fonctions, et qui réunissent tous les suffrages. M. Laurentie n'a pas craint de jeter la vieille ancre de la Religion dans cette mer qu'on disait sans fond comme sans rives, et en face de l'orgueilleuse philosophie de nos jours, il pose hardiment comme base de l'éducation la *piété*, et voici comme il la définit :

Votre enfant n'aura pas seulement une piété de couvent, une piété qui n'ait pas besoin de s'affermir contre les attaques du dehors. Il aura une piété pour le monde, c'est-à-dire une piété forte et intrépide, aguerrie d'avance à des périls que le cloître ne connaît pas. C'est bien aux maîtres de l'enfance d'entourer la religion de pompe et de fleurs pour la lui rendre aimable et gracieuse. Mais ils se souviendront qu'au sortir de leurs exemples et de leurs leçons, l'enfance ne trouvera plus ces fêtes ingénieuses de la piété, ces ornemens élégans, ces délicieuses joies, tout cet attrait enfin donné à des pratiques de suavité et de candeur. Ils se souviendront qu'alors elle tombera brusquement dans un monde désenchanté, pour y être un objet d'examen et quelquefois de risée; et dans cette prévoyance, ils entoureront sa piété d'une force de volonté intelligente ; en nourrissant le cœur de sentimens profonds d'amour, ils rempliront l'esprit de pensées graves et austères. Et toutefois, avec ce mélange d'affections pures et d'idées sérieuses, ils laisseront à la piété son caractère naturel de bienveillance et d'aménité.

Nous citerons encore tout le chapitre intitulé *Esprit des Etudes*, où le lien qui unit l'instruction et l'éducation, la science et la Religion, me paraît avoir été saisi et indiqué d'une manière neuve, chrétienne et éminemment rationnelle.

« L'esprit des études, c'est la pensée intime et morale qui préside à la direction des travaux du maître comme du disciple.

» Les mêmes études peuvent être bonnes ou mauvaises, selon cette direction. Elles peuvent perfectionner l'intelligence ou l'égarer, fortifier le cœur ou le corrompre ; tout tient à l'esprit qui les inspire.

» Mais quel est l'esprit qui rend les études bonnes ? Il ne nous faudra pas le chercher long-temps, nous qui sommes chrétiens, et qui savons ce qu'il y a de fécond dans le christianisme.

» Toutefois, il faut bien penser qu'il y a des erreurs faciles même sur ce point, et même à des hommes naturellement pieux. J'ai vu des savans très-chrétiens dans leur vie, et très-matérialistes dans leurs études ; matérialistes sans s'en douter et sans le vouloir, mais enfin emportés par une certaine ha-

bitude de considérer la science humaine, à part de toute pensée chrétienne; et croyez que cette direction d'esprit a de grands périls.

» Je demande que toutes les études de votre enfant soient animées par un esprit religieux, accoutumé à faire descendre toute lumière du ciel. Il n'y a point d'étude qui ne puisse ainsi s'agrandir et se féconder.

» Je ne parle pas ici, mon ami, de l'étude spéciale de la religion. Je ne veux pas même entrer en raisonnement sur ce point. Car, si je n'étais assuré que votre enfant apprendra au collége tout ce qui se rapporte à cette grande, à cette première science de l'homme, je vous dirais de l'arracher bien vite de ce lieu, dussiez-vous le cacher dans une école de village, et le tenir comme un petit barbare, ignorant de tout ce qui flatte le plus l'espérance ou la vanité de cette vie, mais instruit de ce qui fortifie la vertu et assure la jouissance d'une vie meilleure.

» Ne mettons donc point en doute ce point essentiel de l'éducation. Votre enfant apprendra la religion, il en saura l'histoire; il la suivra depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, au travers des vicissitudes humaines, au travers des erreurs, des passions et des folies, toujours une et toujours pure, toujours enseignant aux hommes la même vérité, toujours consolant leurs douleurs par la même parole de douceur et de clémence, mais devenue plus intime en quelque sorte à l'humanité par le mystère de l'incarnation du Verbe, et plus appropriée à nos besoins de toute sorte par l'union de Dieu même à notre nature.

» Mais, mon ami, ce n'est point assez, si chaque étude littéraire ou scientifique ne ramène l'esprit de votre enfant à cette pensée fondamentale de la religion.

» Quel serait l'office d'un aumônier de collége qui enseignerait soigneusement et péniblement la religion aux enfans, tandis qu'à côté de lui des maîtres indifférens où légers, je ne dis rien autre chose, laisseraient aller à tout hasard leur esprit parmi toutes les folles erreurs qui se rencontrent dans les études humaines? Cet aumônier serait là pour déguiser un grand égarement et souvent une grande corruption. Sa parole serait em-

portée par les vents, et il n'en resterait qu'un vague souvenir en de jeunes âmes, bientôt séduites et précipitées par d'autres leçons.

» Il n'est point d'étude qui n'éloigne ou ne rapproche de la religion. Toutes les sciences ont été gâtées par l'orgueil humain, et si elles ne sont ramenées à leur pureté par un enseignement chrétien, elles ne servent qu'à pervertir dans sa sève le génie humain.

» Voyez ce qui se passe dans la marche de l'éducation. Votre enfant va, dès son bas-âge, se trouver en présence des auteurs de l'antiquité. Ils s'offriront à lui avec les idées de leur temps, et avec tous les indices d'une religion désordonnée. Les poètes, comme les historiens et les orateurs, lui rempliront l'esprit d'images sans harmonie apparente avec les croyances graves et austères du christianisme. Ne pensez-vous pas que ces souvenirs, mêlés de volupté et d'erreur, tourmenteront son imagination vive et tendre, si la parole du maître ne vient à chaque moment rectifier les impressions? Toute l'antiquité est pleine d'erreurs, si l'on n'étudie que sa surface. Elle est pleine de vérité, si l'on pénètre dans sa nature intime et profonde. Dieu resplendit encore parmi toutes les folies idolâtriques des peuples. Mais il faut apprendre aux enfans à le reconnaître.

» Et de quelque manière en effet que l'on considère la question mythologique, question débattue de nos jours avec trop de passion, il est bien manifeste qu'elle sert à révéler Dieu, même pour l'âge où de fortes études n'ont point encore disposé l'âme aux méditations.

» La mythologie prouve le besoin naturel de l'homme de proclamer une puissance supérieure à la nature. S'il est vrai que les nations aient long-temps perdu de vue cette puissance *une et suprême*, elles ont porté du moins au fond de leur être un sentiment de son existence. De là ces divinités inventées, pour suppléer Dieu qui n'était qu'oublié. Ainsi Dieu même est attesté par l'erreur des hommes qui se font des dieux.

» Mais, d'autre part, ces profonds et mystérieux égaremens témoignent de la débilité humaine quand Dieu n'est pas là pour la soutenir. Pour ceux qui ne veulent point que la pensée de

Dieu soit restée inhérente à la grande tradition humaine, la mythologie doit être une implacable accusation contre la raison de l'homme. Qu'est-ce en effet que cette raison, si on la reconnaît incapable de faire autre chose que des rêves insensés sur l'objet le plus grave qui puisse intéresser l'humanité?

» Quelle que soit l'opinion que l'on se forme sur l'état réel des traditions humaines au sein de l'idolâtrie, il sera toujours aisé de faire sortir de ce grand chaos une pensée morale et consolante pour l'enfant qu'on veut tenir attaché à la croyance de Dieu.

» Dieu me garde de vouloir lui ouvrir, dès son premier âge, une carrière de systèmes! Ah! mon ami, que sont les systèmes! une occasion de disputes et d'inimitiés; vous l'avez vu. Mais Dieu n'est pas un système, et si vous voulez que votre enfant puisse entrer hardiment dans les souvenirs d'idolâtrie insensée, il faut bien que Dieu paraisse pour le guider. Il faut bien aussi que lui-même apprenne de bonne heure à s'applaudir d'avoir connu la vérité par l'enseignement, puisque avec le plus beau génie il eût été exposé à croire des rêves, et à adorer des chimères.

» Que sera-ce de l'histoire? si votre enfant n'apprend de l'histoire que des faits et des dates, cette étude lui profitera peu. De bonne heure il peut y trouver d'autres leçons, car c'est ici que Dieu se montre dans la conduite de l'humanité.

» N'attendez pas que dès ses premières années il puisse approfondir une étude aussi morale et aussi féconde. Mais ne pensez pas non plus qu'il soit incapable de bien saisir les enseignemens qu'un maître ingénieux fera sortir de la mémoire du passé.

» Avec l'histoire un maître peut aisément tourner l'esprit d'un enfant au bien ou au mal. Il n'y a pas d'autorité plus imposante que celle des exemples, et si l'histoire n'est pas pour votre enfant une école de vertu, trop facilement elle lui sera une leçon de vice et d'impiété.

» Le même esprit animera les autres parties de l'enseignement; et sans cela, mon ami, jugez combien l'étude serait froide et amère pour votre enfant!

» Cet esprit religieux, cette *moralité* des études s'applique à

tout. Les sciences proprement dites ne sont-elles pas une leçon vivante, où Dieu se révèle au maître comme au disciple? De nos jours, par malheur, elles ont pris un caractère d'aspérité qui les dépouille de charme pour la pensée. Mais cet esprit sévère peut disparaître. Euler, dans ses délicieuses lettres à une princesse d'Allemagne, a montré l'exemple de ce langage mêlée d'enseignemens techniques et d'observations religieuses, qui donne je ne sais quoi de poétique à la science. L'enfant est ainsi conduit à des recherches nouvelles par la facilité des applications, et il n'est pas d'études, même préliminaires, qui ne puissent lui offrir un merveilleux attrait, et lui servir d'excitation à des études toujours plus avancées.

» C'est en traversant de la sorte l'ordre habituel des travaux de collége, que votre enfant montera, comme parmi des jeux rians, vers la rhétorique et la philosophie, double complément de sa première instruction.

» Je voudrais, mon ami, que ces deux études ne fussent jamais séparées. Si la rhétorique n'est qu'un exercice de paroles, je tiens cet exercice comme le plus vain de tous les arts. Si la philosophie n'est qu'un travail d'abstraction, je tiens ce travail pour la plus frivole des fatigues.

» Quelle que soit l'obstination des routines, au moins on me pardonnera de dire qu'ici, comme dans les précédentes études, la pensée religieuse doit dominer, et la bonté du cœur précéder la marche et le progrès de l'esprit.

» Que votre enfant sache un jour, mon ami, que le bon est beau, et que le vrai est tout l'art humain.

» Il y a dans ce principe, moitié poétique, moitié philosophique, une manifestation dernière de cet esprit chrétien que vous avez voulu faire présider aux études de votre enfant. Ainsi, sa propre vie est intéressée dans ce qui ne paraît être qu'une théorie de l'art. Et enfin, cherchant à en faire un homme instruit, vous l'aurez par la même voie conduit à devenir un homme vertueux. »

Après avoir posé pour base de tout enseignement le principe religieux, l'auteur en fournit les applications avec une ferme et imperturbable logique. Il y a dans toutes les divisions de son

livre, à la foi si court et si plein, des réflexions élevées et des vérités pratiques que nous recommandons à tous les instituteurs dignes de ce nom. Puissent *les lettres sur l'éducation* devenir pour eux comme le pendant du livre inimitable de Fénélon, sur *l'éducation des filles!*

Nous terminerons en exprimant un regret, c'est que M. Laurentie, qui s'adressait à un père de famille, n'ait pas au moins, en passant, esquissé le plan d'une éducation domestique, et se soit presque absolument occupé des colléges. Il a pensé sans doute que là où était le plus grand mal, il fallait d'abord porter le remède. Il regarde d'ailleurs l'éducation publique comme de beaucoup préférable à l'éducation privée. Nous pensons qu'une bonne éducation publique suppose déjà une bonne éducation privée, et que les bons parens font les bons maîtres. Il y a quelque chose qui afflige profondément l'âme, c'est l'insouciance de la plupart des pères de famille. Ils croient avoir rempli les saints devoirs de la paternité, s'être acquittés de leur céleste mission devant Dieu et devant les hommes, après avoir prodigué à leurs enfans ces soins vulgaires qu'ils ne peuvent leur refuser, et qui sont souvent dirigés par une tendresse si imprévoyante, qu'ils énervent le corps et l'âme au lieu de les fortifier. A peine les enfans ont-ils atteint l'âge où ils peuvent se passer de l'aile maternelle, que les pères s'empressent de se décharger de toute responsabilité en les plaçant entre les mains d'instituteurs inconnus, choisis au hasard, et à qui ils jettent un peu d'or en échange d'une éducation d'homme et de chrétien. Ils s'informent bien quelquefois des progrès de leurs enfans dans ces sciences humaines consacrées à l'exercice d'une profession honorable et lucrative; mais s'informent-ils souvent de leurs progrès dans les sciences morales et religieuses, dans la pratique des vertus chrétiennes, dans cet art de bien vivre, le plus élevé et le plus difficile de tous? L'esprit de leurs enfans leur importe beaucoup; mais leur âme!..... Ils le suivent avec anxiété de leurs vœux, de leurs encouragemens et de leur appui dans la carrière qu'ils ont choisie pour eux, souvent sans discernement et sans prudence; et, dans cette autre carrière, qui tend plus haut que la terre, ils les abandonnent à eux-mêmes et à leur

conscience ; mais cette conscience, qui l'a formée, éclairée, dirigée? personne. Nous n'avons, disent-ils pour s'excuser, ni le temps, ni le loisir, ni la capacité nécessaires pour élever un fils; ne nous est-il pas permis de déléguer nos droits sur eux? Le droit de les instruire, oui ; de faire, de surveiller, d'inspirer leur éducation, jamais. Il y a des droits qui sont des devoirs, et ceux-là ne peuvent ni se transmettre ni s'abdiquer.

LETTRE PASTORALE

DE NOSSEIGNEURS LES ÉVÊQUES DE BELGIQUE

SUR

L'INSTRUCTION ET L'ÉDUCATION.

Les Archevêque et Évêques de la Belgique, au Clergé et aux Fidèles de leurs Diocèses.

Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Déja, N. T. C. F., dans notre Lettre pastorale du mois de février 1834, nous vous avons exhortés à soutenir de tous les efforts de votre zèle l'institution académique, que nous avons fondée avec l'assentiment du vénérable Chef de l'Eglise. Vous avez compris toute l'importance de cette œuvre, vous avez contribué à l'établir avec un empressement digne d'éloge; et dans cette circonstance comme en tant d'autres vous avez réjoui le cœur de vos Pères en J.-C. et fortifié leurs espérances. Gloire à Dieu, N. T. C. F., gloire à l'Esprit consolateur, qui, pour sécher les larmes que l'immortelle épouse de l'Homme-Dieu a répandues dans des temps calamiteux qui ne sont plus, a su faire succéder à propos la surabondance de la joie à l'abondance des tribulations! Ce n'est pas, N. T. C. F., que la source de ces larmes soit déjà entièrement tarie; l'Eglise pleure encore, comme une autre Rachel, sur la mort spirituelle de tant de fils que l'incrédulité a ravi à son amour. Mais, si nos vœux sont exaucés et si nos prévisions ne sont point trompées, aucun peuple ne contribuera plus à adoucir l'amertume de ces cha-

grins, que les habitans de nos Provinces Belgiques, toujours si renommées par leur attachement à la foi. Oui, N. T. C. F., les preuves signalées de la protection toute spéciale que la divine Providence daigne nous accorder, les bénédictions qu'elle répand sur notre ministère, le zèle de nos respectables collaborateurs dans la mission de salut que l'Esprit-Saint nous a imposée, les saintes et chrétiennes dispositions qui vous animent vous-mêmes, tout nous donne lieu d'espérer que la portion de l'héritage du Seigneur, confiée à notre sollicitude pastorale, cette patrie qui nous est si chère, donnera au monde catholique le beau spectacle d'une nation heureuse par son retour complet aux doctrines et aux pratiques religieuses, sans lesquelles il n'y a ni paix ni prospérité durable pour les peuples.

Mais, pour que ces prévisions consolantes se réalisent, N. T. C. F., il ne suffit pas que nous soyons nous-mêmes chrétiens fidèles et dévoués; car nous existons aujourd'hui, et demain nous serons la proie du tombeau; il faut encore que les générations qui nous suivent dans l'ordre de la nature soient élevées dans le service et dans l'amour de Celui qui seul est *la voie*, *la vérité et la vie;* il faut qu'à l'exemple de nos ancêtres nous leur transmettions, avec nos biens, le précieux trésor de la foi, c'est-à-dire que nous devons leur procurer le bienfait d'une éducation chrétienne, qui les attache pour toujours aux bons principes, et les rende forts contre l'esprit d'erreur et de mensonge.

C'est pour vous convaincre de cette vérité, N. T. C. F., que nous avons résolu de vous adresser cette Lettre pastorale. Elle est destinée à vous faire sentir toute l'importance de l'instruction et l'obligation étroite qui vous est imposée, de faire en sorte que celle que reçoivent vos enfans, soit basée sur les saints enseignemens de la foi catholique.

L'Eglise de J.-C. a proclamé depuis dix-huit siècles la nécessité de l'instruction, et c'est par l'instruction qu'elle a civilisé le monde; mais elle a toujours distingué la vraie science qui s'éclaire à la lumière de la sagesse incréée, d'avec *la science qui enfle* et qui pervertit l'homme par l'orgueil. L'homme qui abuse de tout, a aussi abusé de la science. Toutes les fois que, se séparant de Dieu et ne suivant d'autre guide que sa faible raison, il a voulu expliquer

le monde, la société et les mystères de sa propre existence, il s'est égaré et comme évanoui dans ses pensées. C'est le jugement que l'Esprit-Saint porte dans les divines Ecritures des prétendus sages de l'antiquité. *Ils sont tous vains*, dit l'auteur sacré, *les hommes en qui ne réside pas la science de Dieu;* sans cette science, *ils n'ont pas pu s'élever des biens qui paraissent à celui qui les a faits; ils n'ont pas reconnu l'ouvrier à l'œuvre, la suprême beauté dans les merveilles de l'univers, le Tout-Puissant dans la force et la grandeur des créatures* (1). Ce n'est point qu'ils se soient trompés de bonne foi, ni même qu'ils aient toujours cru aux absurdités qu'ils débitaient; au contraire, selon le témoignage du Grand Apôtre, *ils ont reconnu ce que l'on peut reconnaître de Dieu, mais ils ont tenu injustement la vérité de Dieu captive: ils ont connu Dieu, mais ils n'ont pas voulu le glorifier comme Dieu, ni lui rendre grâces;* et c'est pour cela *qu'ils se sont égarés dans leurs vains raisonnemens* et qu'en punition de cet abus de leur raison, *Dieu les a livrés aux désirs corrompus de leur cœur, aux vices impurs, aux passions de l'ignominie,..... à un sens dépravé, en sorte qu'ils se sont rendus coupables d'actions indignes de l'homme* (2).

Les détails dans lesquels entre ici l'Apôtre, sont bien humilians pour ces sages si vantés des écoles anciennes; mais ce qui doit nous effrayer, c'est que le même Apôtre (3) et St. Jude (4) et le Prince des Apôtres (5) lui-même annoncent en termes clairs, qu'il y aura toujours de ces docteurs de mensonge, et de ces séducteurs de profession, dont le caractère distinctif, auquel on pourra les reconnaître, sera d'une part le vil égoïsme et l'amour effréné des plaisirs sensuels, et de l'autre la fougue d'un esprit indépendant qui juge et condamne tout, sans rien connaître à fond, et qui met sa force et son mérite à mépriser l'autorité et à blasphémer contre la Majesté suprême; *Dominationem spernunt, majestatem autem blasphemant.*

Voilà les hommes pervers, les docteurs orgueilleux, contre lesquels l'Eglise de J.-C. a toujours prémuni ses enfans. Fuyons-les,

---

(1) Eccles. 40. v. 5. (2) 1. Rom. 18. v. 31. (3) 2. Tim. 4. v. 1. (4) Jud. 1. v. 18. (5) 2. Petri 2. v. 1. 3. v. 3.

N. T. C. F., et rallions-nous autour de notre divin Maître qui est *doux et humble de cœur*. Coordonnons tout enseignement avec la divine doctrine qu'il a puisée dans le sein de son Père (1), et qu'il est venu nous annoncer (2); Lui seul a les paroles de la vie (3); Lui seul est la voie par laquelle il faut marcher; Lui seul est la vérité qui doit nous éclairer; Lui seul est la vie, la vie par essence, la vie éternelle qui est le but où nous devons tendre. Nul ne peut aller au Père que par lui (4). C'est lui qui est le fils bien-aimé en qui le Père a mis toutes ses complaisances, et qu'il faut écouter (5). L'Esprit-Saint repose sur lui, pour annoncer la bonne nouvelle (6), et cette sublime mission, à son tour il l'a confiée à ses Apôtres et à leurs successeurs; il leur a dit : *Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie* (7).... *Allez dans le monde entier, prêchez l'Evangile à toute créature* (8); *enseignez toutes les nations.... apprenez-leur à garder tous mes commandemens, et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles* (9). Les Apôtres et leurs successeurs, les Souverains-Pontifes et les Evêques, ont donc reçu le dépôt (10) de toutes les vérités nécessaires au bonheur de l'homme et de la société. Lorsqu'ils parlent, c'est, dit le Docteur des nations, comme ambassadeurs de J.-C., comme organes de Dieu qui exhorte par leur bouche (11). Les armes avec lesquelles ils combattent ne sont point des armes de chair, de matière, mais des armes puissantes en Dieu pour détruire les complots de l'erreur. C'est avec ces armes que l'Eglise de J.-C. a toujours renversé et qu'elle renverse encore les *raisonnemens humains et tout ce qui s'élève avec hauteur contre la science de Dieu*, et *qu'elle réduit tous les esprits en servitude sous l'obéissance de J.-C.* (12).

Et ne croyez pas, N. T. C. F., que ce principe d'obéissance à l'autorité dépositaire de la vraie doctrine, qui depuis dix-huit siècles a fixé irrévocablement les croyances catholiques, soit hostile à l'amour et aux progrès des sciences. Les sciences! N'est-ce pas l'E-

---

(1) Joan. 8. v. 26. (2) Ibid. 15. v. 15. (3) Ibid. 6. v. 69.
(4) Joan. 14. v. 6. (5) Luc. 9. v. 35. (6) Ibid. 4. v. 18.
(7) Joan. 20. v. 21. (8) Marc. 16. v. 15. (9) Matth. 28. v. 20.
(10) 1. Tim. 6. v. 20. (11) 2. Cor. 5. v. 20. (12) Ibid. 10. v. 4.

glise catholique qui dans toute la suite des temps les a cultivées avec le plus de succès? N'est-ce pas elle, et ce témoignage lui est rendu par ses adversaires eux-mêmes, n'est-ce pas elle qui, à une époque de ruine et de dévastation, les a sauvées d'une perte certaine? Elle encore, qui les a encouragées avec le plus de munificence, et qui a formé dans son sein, en les honorant, cette foule de grands hommes dans tous les genres, qui en ont reculé les bornes? Comment l'Eglise catholique craindrait-elle la science et l'instruction, elle qui proclame avec les Pères du Concile de Tolède, que *c'est l'ignorance qui est la mère de toutes les erreurs* (1)? Il en est ainsi, N. T. C. F.; c'est à l'ignorance qu'il faut attribuer les ravages qu'à différentes époques l'esprit de schisme et d'hérésie a exercés dans le champ du Père de famille. Si la Philosophie incrédule du dernier siècle a perverti tant d'âmes, séduit tant d'intelligences, c'est en grande partie que l'instruction n'était ni assez générale, ni assez profonde pour en arrêter les progrès. Et de nos jours encore, N. T. C. F., quelle est la source de tant fausses maximes, de tant de préventions funestes, de tant de haine et d'acharnement contre la divine Religion de J.-C., qui, dans certaines localités, affligent le cœur maternel de l'Eglise? c'est toujours l'ignorance, ou le demi-savoir plus dangereux encore que l'ignorance. Tous les hommes de bonne foi reconnaissent aujourd'hui avec un philosophe dont les paroles remarquables sont citées bien souvent : que si un peu de science éloigne de Dieu, beaucoup de science y ramène; c'est-à-dire que si des connaissances superficielles, souvent puisées à des sources empoisonnées, sont la première cause d'un grand nombre de défections, des connaissances mieux approfondies deviennent dans les desseins de la Providence le moyen de ramener à la foi les esprits justes et les cœurs droits. Nous appelons donc de tous nos vœux, loin de les craindre, les progrès de la vraie science; nous sommes assurés de trouver en elle non pas l'ennemie, mais l'auxiliaire de la vérité. Ouvrez plutôt les yeux, N. T. C. F., et considérez ce qui déjà se passe dans le domaine de l'intelligence. Presque tous les hommes de talent,

---

(1) Concilium Toletanum VIII, an. 653; apud *Harduinum tom. III, col.* 957.

presque tous les grands écrivains qui sont en possession du respect et de l'admiration du monde, rendent hommage à la foi catholique et inclinent leurs fronts devant ses autels. Ce fait consolant mérite d'être signalé à votre attention. Il offre un sujet admirable d'actions de grâces envers le divin Auteur et le Consommateur de notre foi, qui sait, quand il lui plaît, au moment marqué dans ses décrets éternels, glorifier son Eglise et consoler ses ministres.

Au reste, ne soyons pas surpris que le génie, éclairé à l'école de l'expérience, se rattache plus fortement que jamais aux principes de la Religion catholique. Cette Religion divine explique seule l'homme, son origine et ses destinées. Les soi-disant philosophes de notre époque n'ont jamais pu rendre raison du mélange étonnant de grandeur et de bassesse, d'intelligence et d'abrutissement, de vertu et de perversité, qui se remarque dans l'homme. Moins ignorant qu'eux, un sage de l'antiquité, en suivant l'homme à travers toutes les vicissitudes et tous les malheurs de la vie, était parvenu à soupçonner qu'il naissait sous un ciel en courroux, *sub irato Deo ;* mais ni l'école à laquelle il appartenait, ni toutes celles de la sagesse humaine depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, n'ont jamais pu recueillir de leurs laborieuses investigations sur ce qu'il importe le plus à l'homme de connaître, qu'un doute accablant. L Eglise de J.-C. seule nous présente à cet égard un corps de doctrine où tout se lie et se coordonne. L'origine de l'homme, conçu dans l'iniquité, coupable en naissant (1) et condamné aux souffrances et à la mort, sa rédemption et sa renaissance par les mérites d'un Dieu fait homme (2), l'immortalité et la dignité de son âme, sa vocation à l'héritage céleste, le bon usage qu'il doit faire de ses facultés ; en deux mots, ce qu'est l'homme, d'où il vient, où il va, et ce que lui valent, pour parvenir à sa fin, tous les objets qui l'entourent. Voilà ce qu'énonce le symbole de cette Eglise, qui en proclame tous les articles d'une voix ferme et sans hésitation, depuis le moment où elle est sortie du cénacle pour soumettre le monde au sceptre du Dieu de vérité, jusqu'aux jours critiques de notre âge. Mais elle ne se borne pas à éclairer

(1) Ps. 50. v. 7. (2) Joan. 3. v. 3.

l'homme sur son bonheur, elle l'aide à y parvenir. Elle lui enseigne les moyens de vaincre sa concupiscence, suite funeste du péché originel, que la vertu du divin Réparateur n'a pas détruite dans nos âmes, parce qu'elle entre dans les conditions de la lutte, qui nous donne droit à la couronne d'immortalité. Si d'une part elle lui apprend que les forces de sa nature et les lumières de sa raison sont insuffisantes pour lui assurer la victoire sur ses passions, et le bonheur d'aimer Dieu en cette vie et de le posséder dans l'autre; elle lui apprend d'autre part à invoquer le secours d'en haut, et elle l'appelle et le conduit sans cesse aux sources abondantes du Sauveur (1), d'où jaillit l'eau salutaire de la grâce, avec laquelle il peut tout (2), il peut vaincre les ennemis de son salut et se vaincre lui-même, convertir les travaux et les peines de la vie en autant de trésors de mérites, et les douleurs de la croix en joies ineffables et en assurances de bonheur.

Résumons, N. T. C. F., tous ces avantages que procurera à vos chers enfans une éducation basée sur une telle Religion.

D'abord, point de crainte qu'ils ne restent en arrière des progrès que le génie de l'homme fait faire à la science; ensuite, certitude entière et infiniment consolante que l'instruction qu'ils recevront ne les égarera point dans le dédale des erreurs qu'enfante l'orgueil de l'homme, lorsqu'il a une fois secoué le joug de la sagesse éternelle; enfin cette Religion sainte, si forte par sa sanction, si consolante dans ses promesses, si douce dans ses inspirations, si simple et si sublime dans ses leçons, si persuasive dans ses motifs et dans les exemples dont elle les appuie, si puissante dans les secours qu'elle prodigue pour aider à les mettre en pratique, s'insinuera peu-à-peu dans leurs jeunes cœurs; elle en modèrera les désirs, elle en règlera les mouvemens, elle en réprimera les saillies et elle en dirigera l'activité vers un but unique, qui sera l'amour de tous les devoirs dont l'accomplissement fait l'honnête homme et le bon citoyen, le véritable ami, l'époux fidèle, le fils respectueux, le vrai chrétien; en un mot, qui subordonne à l'amour de Dieu toutes ses autres affections, la chair à l'esprit, les plaisirs à la vertu, le temps à

(1) Isai. 12. v. 3. (2) Philip. 4. v. 13.

l'éternité. L'ordre et la paix règneront dans ces cœurs religieux, et avec la paix, le bonheur intérieur et la joie d'une conscience pure. Ah! chers parens, de tels enfans seront votre soutien, la consolation et la gloire de votre vieillesse, et eux-mêmes éprouveront la vérité de cette belle parole de l'Ecriture : *Bonum est viro cùm portaverit jugum ab adolescentiâ suâ* (1). L'homme se trouvera bien d'avoir porté le joug dès l'adolescence.

Au contraire, ôtez de l'instruction les divins enseignemens de la foi chrétienne; retranchez de l'éducation les pratiques saintes qui nourrissent et entretiennent la vertu dans le cœur de l'homme, que restera-t-il? une science tout animale qui ne s'occupera guères que de l'homme physique, de ses misères et de ses jouissances corporelles, une éducation toute matérielle qui le laissera sans force contre la violence de ses penchans déréglés, sans consolations au milieu des malheurs de la vie, sans charité et sans compassion pour les souffrances de l'humanité. A une jeunesse orageuse et pleine de scandales succèdera le plus souvent une vie oiseuse et inutile, si elle n'est pas même turbulente et dangereuse pour le repos de la société; et des parens qui avaient espéré trouver dans leurs enfans l'appui et, comme dit l'Ecriture, le *bâton de leur vieillesse*, ne les verront que trop souvent s'élever contr'eux, dissiper leurs biens, compromettre la paix de leurs foyers, et les forcer peut-être à maudire le jour où ils ont mis au monde des ingrats qui, suivant une autre expression de l'Ecriture, feront descendre leurs cheveux blancs avec honte dans le tombeau (2).

Avec combien de raison le concile de Cambray de l'année 1565 ne déclare-t-il donc point, « qu'il n'y a pas moins d'obligation d'élever les enfans chrétiennement que de leur conserver la vie (3). » A quoi en effet leur servira la vie, à quoi même la grâce du St. Baptême, si, faute d'instruction et de moyens propres à l'entretenir et à la développer, ils viennent à retomber dans le bourbier des passions, dans les ténèbres et les ombres de la mort (4)?

Le concile de Bordeaux de l'an 1583 va bien plus loin encore; il considère l'influence immense que l'éducation exerce sur les des-

(1) Thren. 3. v. 27. (2) Gen. 42. v. 38. (3) Concilium Prov. Cameracense, an 1565; an. Tit. III. de scholis, cap. 1. (4) Isai. 9. v. 2.

tinées des familles et des sociétés, et s'appropriant les paroles d'un philosophe ancien, il ne craint point de dire, « qu'il n'y a point de conseil plus divin que de procurer une bonne éducation à la jeunesse, parce qu'elle est toute la ressource des Etats : *nihil esse de quo consilium divinius iniri possit, quàm de rectâ puerorum institutione ; juventus enim spes ac soboles est reipublicæ* (1). Les Pères du concile de Malines (2) et ceux du concile de Cologne parlent dans le même sens ; ces derniers disent, « que certes l'éducation ne peut pas être regardée comme une affaire de peu d'importance, attendu que c'est d'elle que dépend le salut ou la ruine de la chose publique. » *Neque enim hæc res levis momenti est, à quâ totius propemodùm reipublicæ tùm salus, tùm pernicies dependet* (3).

Ce motif est extrêmement grave, N. T. C. F.; il ajoute à tout ce que nous avons dit de plus propre à vous toucher, il mérite vos plus sérieuses réflexions.

Considérez en effet les générations qui croissent sous vos yeux : elles sont destinées à remplir un jour les différentes conditions de la vie civile. Les enfans, les jeunes gens qui les composent, seront un jour ce que vous êtes vous-mêmes, magistrats, négocians, artistes, laboureurs ; et le moment n'est pas éloigné où plusieurs d'entr'eux vont prendre place dans les rangs de la société. Eh bien ! s'ils sont et s'ils demeurent chrétiens fidèles, s'ils conservent la crainte du Seigneur gravée dans leurs âmes, s'ils accomplissent exactement les devoirs de la religion, s'ils vivent conformément à ses maximes, le véritable bien-être de notre chère patrie est assuré ; quand même, ce qu'à Dieu ne plaise, des calamités publiques viendraient fondre sur elle, toujours elle possèderait dans la foi et dans les vertus de ses enfans un élément indestructible de bonheur social. Si, au contraire, l'intéressante jeunesse qui peuple nos maisons d'éducation, et pour laquelle nous prions sans cesse à l'autel du Seigneur, devait entrer dans le monde et arriver aux affaires et aux emplois, sans

---

(1) Concilium Prov. Burdigalense, an. 1583 ; apud *Harduinum tom. X. col.* 1369. (2) Concilium Prov. Mechliniense, an. 1607 ; in *Synodico Belg.* tom. I, pag. 397. (3) Synodus Coloniensis Provincialis, an. 1536, tom. VI, p. 303 Collect. Concil. Germaniæ.

attachement aux bons principes et sans amour du bien, n'en doutez pas, N. T. C. F., s'en serait bientôt fait de notre prospérité et de notre repos intérieur : peut-être même le dernier des malheurs pourrait nous arriver; le royaume de Dieu pourrait nous être ôté; la foi catholique s'exilerait de nos riches et belles provinces, et avec elle s'éloigneraient tous les avantages et toutes les joies de la civilisation chrétienne. Alternative inévitable, N. T. C. F., et dont la méditation sérieuse suffirait pour stimuler votre zèle, comme elle suffit pour la justification des efforts que font vos premiers pasteurs, afin de vous engager à donner une instruction solide et une éducation chrétienne à vos enfans.

Que ce soit donc là l'objet constant de votre plus tendre sollicitude! Que le vénérable Clergé de nos Diocèses seconde à cette fin les efforts de votre zèle! C'est à lui que nous dirons en terminant, que les temps sont venus où, même dans nos campagnes, les moyens ordinaires d'instruction ne suffisent plus pour préserver les fidèles de la contagion des mauvais principes, et peut-être des dangers de l'indifférentisme et de l'incrédulité; parce que, si parmi les sommités de la science il y a retour à la foi catholique, l'on remarque encore et l'on déplore une grande ardeur à l'attaquer dans la foule des demi-savans, qui des villes se glissent dans les bourgs et dans les villages. Ils ne viennent point, comme au seizième siècle, proposer un culte, un symbole nouveau; ils visent à inspirer pour le culte et le symbole de nos Pères ou du mépris ou de l'indifférence. Ils osent honnir, calomnier les ministres du Seigneur, et souffler sur la parole sainte qu'ils annoncent, un doute vague, qui ébranle la foi ou en ternit la pureté dans de jeunes cœurs mal affermis. Ils s'efforcent de retrancher, par l'arme du ridicule, les pratiques les plus saintes et quelquefois les plus indispensables de la religion, et d'enthousiasmer la jeunesse pour la frivolité, le luxe et un genre de plaisirs qui n'entraîne que trop souvent dans le crime et éloigne des Sacremens. C'est contre des dangers aussi graves qu'il faut aujourd'hui prémunir la jeunesse; et pour cela, il ne suffit pas de lui apprendre la lettre du catéchisme; il faut, plus que jamais, qu'on lui en fasse saisir le sens; il faut lui expliquer la religion et les motifs qui démontrent qu'elle est vraie, l'ensemble des faits sur lesquels elle repose, l'enchaînement des dogmes qu'elle

enseigne, et leur liaison avec les règles de la morale et les pratiques du culte qu'elle prescrit. C'est de là que naîtra une conviction intime, et cet attachement profond à la foi, qui met à l'abri de la séduction, et fait retomber sur les blasphémateurs de la religion les sarcasmes qu'ils lancent contre elle. Car, répétons-le pour une dernière fois, ce n'est que l'ignorance de la religion qui l'expose aux mépris; vue de près, connue et étudiée à fond, elle commande la vénération et l'amour.

Ministres de Jésus-Christ, parens et instituteurs catholiques! ô vous tous, que nous conduisons sous la houlette du Souverain-Pasteur des âmes dans les sentiers de la vie, aimez ces chers enfans que le Père céleste vous a confiés, et efforcez-vous, comme le grand Apôtre, de former Jésus-Christ dans leurs jeunes cœurs. Il est leur meilleur ami, il sera leur lumière, leur force, le gardien de leur innocence, le principe de leur bonheur. Souvenez-vous comme il leur prodiguait, durant sa vie mortelle, les marques de sa tendresse, comme il les caressait, comme il les embrassait et les bénissait avec amour! si vous les aimez à son exemple, et d'une affection toute spirituelle, vous vous occuperez d'eux avec une sollicitude qui ne connaît pas le repos; vous vous accommoderez à leur faiblesse; vous serez, comme l'Apôtre, petit avec les petits, faible avec les faibles, afin de les sauver tous. Rien ne vous rebutera; non point que vous serez exempts de peines ou de dégoûts; car, dit St. Augustin, devoir répéter toujours les mêmes vérités, et s'abaisser sans cesse à la portée des enfans, c'est sans doute, en soi, chose très-fastidieuse; mais, ajoute cet admirable Docteur, l'amour de frère, de père et de mère qui unira vos cœurs à leurs cœurs, vous fera trouver toujours nouveau ce que vous aurez à leur dire, et plus vous prendrez goût à les instruire, plus les enfans auront de plaisir à vous écouter.

Si après tout vous éprouvez quelquefois de trop vives répugnances de la nature, consolez-vous, encouragez-vous par la pensée que Dieu estime particulièrement l'état de ceux qui, par dévouement, s'adonnent aux pénibles travaux de l'éducation, et qu'il leur réserve des récompenses spéciales. N'oubliez jamais ces belles paroles de l'Ecriture: *Fulgebunt.... qui ad justitiam erudiunt multos, quasi*

stellæ in perpetuas æternitates (1). Ceux qui instruisent les autres dans la voie de la justice, brilleront comme des étoiles dans toute l'éternité.

La présente sera lue au prône dans toutes les églises de nos Diocèses.

Donné en Mai 1835.

† ENGELBERT, Archevêque de Malines.
† JEAN-FRANÇOIS, Evêque de Gand.
† CORNEILLE, Evêque de Liége.
† JEAN-ARNOLD, Evêque de Namur.
† FRANÇOIS, Evêque de Bruges.
† GASPAR, Evêque de Tournay.

---

(1) Daniel 12. v. 3.

MÉLANGES. — Mai et Juin 1835.

Monnaies anciennes trouvées à Macon. — Médailles indiennes et autres monumens archéologiques découverts par M. Honigberger. — Découverte d'un village indien enseveli sous terre. — Sur les écritures cryptiques des anciens peuples par M. *Jannelli.* — Publication des monumens de Palenque. — Dissertation sur la Nécropolis de Cervateri par Visconti. — Notice de M. *Fodéré* docteur en médecine. — Mois de Marie, grec et latin. — Extr. des Séances du 7 et 8 mai de l'Académie de Bruxelles. — Remarque sur un écrit de M. Raoul Rochette.

La note suivante, relative à la découverte de plusieurs pièces de monnaie, a été communiquée à *l'Union.* — « Le territoire de Macon (canton de Chimay) recèle dans son sein des antiquités remarquables, qui peuvent être fort précieuses pour les amateurs. On vient de tomber sur un magasin de monnaies anciennes qui remontent à l'année de l'ère chrétienne 268, ou plutôt de 260 à 270. Ce sont des médailles à l'effigie de Claude, délaré empereur en 268, et mort en 270. D'autres, à l'effigie de Posthume (Marcus-Cassius-Latienus), proclamé empereur par une partie de l'armée, en 261, après l'assassinat de Valérien. Il en est encore à l'effigie de Victorin et de Tetricus, tous deux tyrans des Gaules, successivement vers la même époque. Les figures sont assez bien conservées; les inscriptions sont un peu altérées. Il en est cependant qui sont aussi très-lisibles, surtout celles de Victorin et de Tetricus. Les revers de chaque médaille sont fort variés. Les antiquaires seuls peuvent les expliquer. Elles paraissent avoir été frappées d'après les circonstances. Les unes représentent un guerrier armé d'une lance (je parle des revers); les autres, un costume de femme avec divers attributs. Il est bien possible que par ce dernier revers, on ait représenté Victoire ou Victorine, cette fameuse héroïne de l'Occident, et la mère de Victorin, d'autant plus qu'on lit sur quelques-uns de ces revers : VICTORIA AV, c'est-à-dire, Victorina-Aureliana. Il est aussi des revers qui représentent un guerrier armé de pied en cap; d'autres, un guerrier armé d'une lance, et dans l'attitude d'un soldat qui poursuit l'ennemi. On voit sur d'autres revers une urne avec ces lettres : IMP-I-COSE; sur d'autres encore, un hippocentaure décochant une flèche. Il en est bien d'autres dont je ne puis pas vous expliquer le costume ni l'attitude.

Ces médailles, au nombre de près de 2000, ont été trouvées à Macon, près d'un endroit appelé *Trou-François-le-Maçon*. Un particulier, nommé François Gouture, mais plus connu sous le nom de Nanché et de Messager de Chinay, avait acheté dans les environs de l'endroit précité une prairie, qui était trop humide pour lui promettre de bon foin. Voulant améliorer sa prairie, il y faisait des enfoncemens pour les remplir ensuite de pierre, et exhausser le terrain de cette manière. A une profondeur de quatre à cinq pieds, il retirait avec étonnement des charbons et des débris de poterie cassée; ce qui pouvait faire croire qu'on avait autrefois habité cet endroit, ou tout au moins qu'on y avait séjourné. Son étonnement fut bien plus grand quand il aperçut une anse d'urne, ornée de moulures; il l'examinait d'abord sans trop savoir ce que tout cela signifiait, lorsque la pensée que le contenu pouvait être beaucoup plus précieux que le contenant, qui était de terre cuite, lui fit briser ce précieux reste des anciennes poteries. Il en sortit alors une grande quantité de petites pièces, couvertes de vert-de-gris, et qui par conséquent le trompèrent beaucoup dans son attente. Il eût de beaucoup préféré des sous de France à ces pièces rouillées, qui ne sont plus aujourd'hui de la monnaie courante. Il les distribuait au premier venu. Lorsque j'eus connaissance de la chose, je l'engageai à ne plus en donner à qui que ce fût, surtout lorsque j'eus reconnu les personnages précités; et il les garde maintenant précieusement, dans l'espoir d'en tirer un profit, quelque minime qu'il soit.

Le *Trou-François-le-Maçon* près duquel on a trouvé ces médailles, est un endroit dont le vulgaire parle diversement. Les uns y rattachent quelques souvenirs de fées ou de sorcières, les autres prétendent que c'est un souterrain pratiqué par les Sarrasins, ce qui est certainement faux puisque les Sarrasins n'ont jamais mis le pied dans ce pays; d'autres prétendent qu'il y avait autrefois un fort. Quoi qu'il en soit de ces diverses opinions que je ne m'efforcerai point de concilier, il n'en est pas moins vrai qu'il y avait encore deux belles voûtes bien maçonnées, il y a trois ou quatre ans, au même endroit, au pied d'une petite éminence; c'était justement ce qui portait le nom de *Trou-François le-Maçon*. Ces voûtes se soutenaient l'une l'autre et s'enfonçaient dans le monticule à une profondeur de 10 à 12 pieds. A l'une de ces voûtes, se trouvait en entrant sur la droite une porte maçonnée avec des pierres très-bien taillées. On descendait par cette porte à un escalier qui s'enfonçait dans la terre et qui était bouché par une masse de pierres qu'on y avait jetées. Serait-ce le reste des souterrains d'un ancien fort? La maçonnerie des voûtes paraissait trop moderne pour le faire présumer. Au reste, il n'est personne dans l'endroit qui ait jamais entendu dire à quoi ces voûtes et ces souter-

rains aient pu servir. Depuis deux ou trois ans on a démoli les voûtes pour avoir les pierres qui étaient toutes façonnées et propres à la bâtisse. Mais les escaliers et les souterrains restent encore pour le curieux qui voudra les explorer.

— M. Honigberger, de Transylvanie, qui vient de parcourir l'Inde, y a fait une collection très-précieuse d'antiquités, de marbres, de bronzes, de pierres sculptées, de plantes, etc. La plus grande partie est restée à Lahore, entre les mains de M. Allard, qui s'est chargé de les faire parvenir sûrement en Europe, ce qui ne pourra guère se faire avant un an.

Néanmoins, M. Honigberger a apporté avec lui quelques médailles précieuses, dont il a cédé une partie à un amateur de Saint-Pétersbourg. Parmi les médailles indiennes, nous n'en citerons que deux, toutes deux en or et de la grosseur et du poids d'un double ducat.

La première a été trouvée par M. Honigberger, dans un des nombreux monumens de pierre que l'on voit aux environs de Kaboul. Cette médaille remarquable nous fait connaître le nom et le portrait d'un roi Kadphises, tout-à-fait ignoré dans l'histoire de la numismatique. Il y est représenté en buste, sous les traits d'un homme âgé, d'un aspect peu noble, la tête chauve, habillé très-simplement, sans autre désignation de la dignité royale. Il tient dans sa main droite quelque chose qui ressemble à un marteau. Tout autour est inscrite la légende très-lisible : KADPHISES BASILEUS. On y voit encore des lettres effacées qu'on peut lire MO. Sur les revers, paraît un jeune homme tout-à fait nu; sur sa tête, on aperçoit des traces d'un bonnet, et il y a tout autour une inscription en anciens caractères pehlvi. M. Honigberger assure, au reste, qu'il possède plusieurs médailles de cuivre du même Kadphises, qu'il publiera dans la description de son voyage.

La seconde médaille d'or représente un prince indien en pied et tout armé, qui tient dans sa main droite une espèce de trident. Sur l'inscription bien conservée, on ne déchiffre que quelques caractères grecs, comme B et O; sur le revers, on voit une figure d'homme habillée, auprès de laquelle est placé un animal à cornes, peut-être la vache sacrée de l'Inde. L'inscription de ce côté de la médaille est aussi écrite dans la langue pehlvi.

Parmi les autres médailles que M. Honigberger a rapportées, on remarque particulièrement trois médailles bactriennes en argent, un grand Démétrius, un petit Euthydémus très beau et très-bien conservé, et un petit Hormisdas, également bien conservé. Ces médailles paraissent inédites.

— On dirait que la vieille terre de l'Amérique se remue tout entière pour réclamer sa part d'antiquité qu'on lui déniait jusqu'à ce jour. Voilà que le journal de New-York annonce qu'un village indien, enseveli sous terre, a été découvert dans la vallée de Nacoochee en Géorgie, par des mineurs qui creusaient un canal pour laver l'or qu'ils recueillent.

L'épaisseur de la couche qui le couvre varie de 7 à 9 pieds. Quelques-unes des maisons sont enveloppées d'une masse de graviers riches en or. Elles sont au nombre de 34, bâties avec des troncs de 6 à 10 pouces de diamètre, et de dix à douze pieds de longueur. Les murs de ces maisons sont de 3 à 6 pieds de haut, et forment une ligne continue ou rue de 300 pieds. Les bois sont taillés comme font encore les sauvages aujourd'hui. La terre sous laquelle ce village est enseveli, était converte, lors du premier établissement des Européens, d'arbres considérables qui témoignaient de la grande antiquité de ces constructions. Des paniers de jonc et des fragmens de poterie de terre ont été trouvés dans les chambres.

Les maisons sont situées à 50 ou 100 yards (1) du principal chenal de la Crique; et il est plus que probable que l'on fera d'autres découvertes quand on continuera les fouilles pour la recherche de l'or. Un grand nombre de curieux échantillons d'ouvrages faits de main d'homme ont été trouvés dans des lieux d'où ils n'avaient pas pu être déplacés depuis plus de mille ans. Pendant que l'auteur de la lettre au journal américain qui contient ces détails, dirigeait des travaux de mine l'année dernière, il a découvert la moitié d'une cruche, de la capacité de près d'un gallon. Elle était à dix pieds au-dessous de la surface, sous un gros chêne qui avait un diamètre de cinq pieds, et plus de 4 à 500 ans. Le dépôt était diluvial. La couche dans laquelle ce vase était enfoncé, avait environ deux pieds d'épaisseur, et reposait sur des ardoises en décomposition.

Il n'est pas difficile de se rendre compte de la présence de ces objets dans un sol diluvial ; car les collines sont généralement hautes et escarpées, et il tombe des torrens de pluies qui entraînent tout avec elles, et qui forment souvent des dépôts d'une épaisseur de quelques pieds en une seule saison.

On a trouvé à *Duke's-Creek* un vase ou plutôt un double mortier d'environ cinq pouces de diamètre ; l'excavation de chaque côté avait un pouce de profondeur, la forme d'un bassin, et était parfaitement polie. La matière était un quartz jadis demi-transparent, mais taché par le fer qui est en abondance dans tout le pays. Au

(1) L'*yard* vaut 3 pieds de France.

fond de chaque bassin, il y avait une petite dépression d'un demi-pouce de profondeur, et d'autant en diamètre. Il est difficile de deviner à quoi a servi cet instrument. Le poli parfait et les dimensions exactes de ce vase font croire qu'il a appartenu à un peuple plus civilisé que la race actuelle des Indiens. — *Journ. de New-York.*

— Un savant italien, M. C. Jannelli, de Naples, vient de compléter la publication d'un ouvrage important, commencé en 1830 et intitulé : *Exposition du système de hiérographie cryptique des nations de l'antiquité*, 4 volumes, dans lequel ils s'est proposé de donner une théorie ou herméneutique unique et universelle des systèmes d'écriture secrète des anciens peuples, et par conséquent de lire et d'interpréter, par une méthode et des principes fondamentaux, tous les symboles ou emblêmes sacrés, tous les théogrammes et syngrammes, et tous les caractères hiératiques des Egyptiens, des Chinois, des Chaldéens, des Perses, des Indiens, des Etrusques, des Scandinaves, des Grecs et des Latins. Tout le système de M Jannelli peut se résumer ainsi :

1° Il n'y a qu'une méthode rationnelle, déduite des faits positifs, qui puisse donner l'intelligence des écritures cryptiques ou des hiéroglyphes.

2° L'écriture humaine n'est qu'une série de figures, de notes, de caractères ou signes imparfaits qui expriment une idée ou un système d'idées. Toutes les écritures, dans toutes leurs formes possibles, ne peuvent être que *idéographiques*, quand elles représentent immédiatement nos idées par des figures (*schemi*), ou *lexicographiques*, quand elles expriment les idées par des paroles entières, et enfin *alphabétiques*, quand elles les représentent avec des lettres simples alphabétiques. Ces trois écritures sont très distinctes entre elles.

3° Toutes les écritures dites hiéroglyphiques ou secrètes des anciens, sont sacerdotales ou hiératiques, et par conséquent cryptiques ou symboliques.

4° Toutes ces écritures ne peuvent être ni idéographiques, ni alphabétiques, et sont par conséquent lexicographiques.

5° Les hiéroglyphes égyptiens, l'écriture des Chinois, celle dite cunéiforme, sont autant d'espèces d'écritures lexicographiques, et non pas alphabétiques et idéographiques, telles qu'on le prétend aujourd'hui, suivant le système de Champollion.

6° Pour l'interprétation de toutes ces écritures cryptiques ou hiéroglyphiques, il faut une langue *typique* ou *modèle* (*esemplare*) qui leur serve de clef ou de base.

7° Cette langue typique n'est ni le copte ni le sanscrit, mais la langue sémitique ou l'hébreu ancien le plus pur. Avec l'hébreu on peut lire et interpréter, non-seulement les hiéroglyphes égyptiens, mais tous les hiéroglyphes, grecs, latins, perses, scandinaves, indiens et de toute autre nation.

8° Avec la langue sémitique ou hébraïque, et au moyen des deux principes de la cabale et de l'*oméophonie*, on lit et l'on interprète tous les monumens égyptiens et tous ceux des autres peuples, notamment la pierre de Rosette, les hieroglyphes d'Horapollon.

9° Avec ce système, on a une théorie ou doctrine rationnelle et positive de toute la hiérographie cryptique de l'antiquité, fondée sur deux principes : l'un, que tous les peuples, dans toutes les écritures cryptiques et hiéroglyphiques, employèrent les canons lexicographiques, et l'autre, que tous les peuples ont fait usage pour ces canons de la langue sémitique; méthode herméneutique qui, d'ailleurs, a pour base la foi dans les monumens et la vérité dans toute l'histoire ancienne.

Nous n'avons pas besoin d'avertir ici que nous exposons les idées de M. Jannelli, sans prétendre les approuver ou les condamner. — *Annales de Phil. Chrét.*

— Dans la dernière séance de la *Société libre des Beaux-Arts*, tenue à l'hôtel de ville de Paris, M. Farcy, un des principaux fondateurs de la société, a lu un rapport dans lequel il a donné la description d'un vase antique trouvé à *Palenque, la ville mexicaine aux huit lieues d'étendue*, qui nous a été révélée au milieu des forêts réputées vierges de l'autre hémisphère. Cette immense cité dont l'existence, traitée d'abord de fabuleuse, n'est plus aujourd'hui que merveilleuse, avait conservé jusqu'en 1807 quatorze monumens encore debout, bien qu'un assez grand nombre de siècles aient dû se succéder depuis que son sein est vide de tout habitant humain. Ces monumens, la plupart colossaux, attestent une antique et haute civilisation, contrairement à toutes les notions historiques et scientifiques admises jusqu'ici, et prouvent d'une manière incontestable que le *nouveau monde* est au moins aussi *vieux* que *l'ancien*. V. ci-d. tom. VIII, p. 468.

Combien il s'en est peu fallu, peut-être, que des relations ne s'établissent quelques siècles plutôt, entre les deux continens? et si les indigènes américains avaient découvert avant nous la boussole et la poudre à canon, il est probable que c'est nous qui aurions été découverts et conquis. Telle est l'opinion qu'exprimait dernièrement un membre de l'Institut, en parcourant le magnifique ouvrage des

Antiquités mexicaines, rapportées du musée de Mexico par M. l'abbé Barradère.

— Dans une réunion de la société archéologique de Rome, a été lue une dissertation fort intéressante sur la *Nécropolis*, ou ville funèbre de *Cervateri*, qu'on vient de visiter, et qui jusqu'à ce jour n'avait pas été décrite. Pour donner une idée des objets curieux qui se trouvent dans cette immense réunion de tombeaux, M. Visconti a mis sous les yeux de la société une tasse représentant *Jason presque englouti par le Serpent gardien de la toison d'or, et délivré par l'intervention de Minerve*. Cette version, si différente de celle qui a été adoptée par tous les auteurs grecs et latins, atteste la grande antiquité de l'ouvrage, et prouve que les arts florissaient en Italie long-temps avant qu'ils eussent été apportés en Grèce.

— Un homme recommandable par ses connaissances, et plus encore par ses principes et sa conduite, est mort il y a peu de temps à Strasbourg; c'est M. Joseph-Benoît Fodéré, docteur en médecine, et auteur de divers écrits. Il était né à Saint-Jean de Maurienne, le 15 février 1764, et fit ses études dans le collége de cette ville. Il alla ensuite étudier en médecine à Turin et à Paris. Il exerça la médecine à Saint-Jean et à Aoste, et, après la réunion de la Savoie à la France, il devint médecin des armées françaises et se maria à Marseille en 1794. On l'avait envoyé à l'armée d'Italie, mais une injustice qu'il crut éprouver lui fit quitter le service militaire. Nommé professeur de physique et de chimie à l'école centrale de Nice, il occupa cette place plusieurs années. Il fut nommé médecin de l'Hôtel-Dieu de Marseille, puis de l'hôpital de Martigues. Charles IV, roi d'Espagne, pendant son séjour en Provence, voulut se l'attacher comme médecin au moment où il partit pour Rome. Mais M. Fodéré ne voulut point quitter sa famille. Il accepta la même place auprès des deux princes espagnols exilés à Valencay.

En 1814, il concourut pour la chaire de médecine légale à Strasbourg; il l'obtint, et fut de plus médecin du collége. C'était un homme laborieux, perpétuellement occupé à lire, à composer ou à voir ses malades. C'est le travail qui l'a tué. Attaqué d'une lente maladie, il avait conservé l'activité de son esprit et dictait à ses filles. Il avait vécu en chrétien : il est mort de même, le 4 février dernier, laissant six filles sans aucune espèce de fortune.

Les ouvrages de M. Fodéré sont nombreux, et roulent presque tous sur la médecine. On y remarque entre autres un Traité de

médecine légale. On lui doit encore une *Statistique des Alpes maritimes*, qu'il fit étant à Nice, et beaucoup de Mémoires, sans parler des manuscrits. Il était membre d'un grand nombre d'académies.

— *Mois de Marie, grec-latin*, ou *Marie honorée dans les classes* (1). — Cet ouvrage, d'une idée tout-à-fait neuve et qui peut produire du fruit, contient les plus beaux morceaux des Pères grecs sur le culte de la très-sainte Vierge. On y trouve pour chaque jour un court discours d'un Père de l'Eglise, une sentence et une invocation ayant rapport à l'objet auguste de la dévotion de ce mois. A la fin du volume se trouvent des prières connues, en grec avec le latin en regard comme dans tout ce qui précède. Le tout est terminé par des notes pour faciliter aux élèves l'intelligence des divers morceaux qui leur passeront sous les yeux. Trois tables placées au commencement indiquent : la première, les auteurs cités; la seconde, les divers sujets des louanges adressées à Marie, et la troisième, les sentences et les divers objets auxquels elles ont rapport. Cet opuscule sera sans doute accueilli dans les établissemens où l'on s'applique à réunir la science à la piété, sans laquelle l'éducation manque par la base. Il est aussi la preuve que son auteur possède l'une et l'autre.

— *Extrait des séances de l'Académie de Bruxelles du 7 et 8 mai.* — Après lecture de plusieurs lettres, l'Académie s'est occupée de juger les mémoires qui avaient été envoyés au concours de 1835. Quatorze questions avaient été proposées, et des réponses ont été reçues sur six de ces questions. Parmi les ouvrages qui ont concouru, trois ont été jugés dignes de la médaille d'or.

L'Académie a entendu différentes communications.

M. le ministre de l'intérieur fait parvenir à l'Académie de nouveaux documens sur les découvertes d'antiquités qui ont eu lieu récemment dans la province de Liége. — Ces documens sont renvoyés à MM. les commissaires nommés à la séance précédente.

M. Dumortier, ayant, à propos de la question sur les documens, donné des renseignemens curieux sur des découvertes archéologiques faites à Tournay, il y a quelques années, on le sollicite de présenter à l'Académie un rapport écrit à ce sujet et M. Dumortier

---

(1) Paris, chez Poissielgue-Rusand, rue Haute-feuille, n° 9. Prix 1 fr. 75 c. et 2 fr. 10 c. franc de port.

en prend l'engagement. — M. Lejeune est également invité à donner à l'Académie des renseignemens ultérieurs sur les antiquités qu'il a remarquées dans les environs de Verviers.

La séance a été terminée par des élections. M. le professeur Crahay a été nommé membre dans la classe des sciences (1); MM. Deladoucette à Paris et Delmotte, bibliothécaire à Mons, ont été nommés correspondans dans la classe des lettres.

On a procédé ensuite à l'élection du nouveau directeur, et M. le baron de Stassart a été continué dans ses fonctions. M. de Gerlache a été nommé vice-directeur, c'est-à-dire, directeur pour l'année prochaine.

— Nous avons donné ci-dessus tom. X, p. 76, d'après *l'Ami de la Religion*, une analyse du *Discours sur l'origine, le développement et le caractère des types imitatifs qui constituent l'art du Christianisme, par M. Raoul-Rochette*. Le *Diario* de Rome du 15 avril dernier contient sur cet écrit la note suivante : — « Nous sommes autorisés à déclarer que l'Académie pontificale » d'Archéologie, à Rome, en recevant l'opuscule de M. Raoul-Ro- » chette qui lui était adressé, et qui traite des beaux-arts du Chris- » nisme, n'a eu par là aucune intention d'accepter ou approuver » les idées émises dans cet opuscule, et qui ne s'accordent point » avec la vérité de l'histoire et des antiquités sacrées, telles qu'elles » ont été toujours soutenues, défendues et professées par cette » Académie. »

---

(1) Crahay, actuellement professeur de physique à l'Université catholique, a rempli pendant plusieurs années les mêmes fonctions à l'athenée de Maestricht. Dans un *Rapport sur l'état de la Société des Amis des Sciences, Lettres et Arts de Maestricht, pendant* 1834, *présenté à l'assemblée générale d'avril, par J. E. M. Berhaut, secrétaire-général*, imprimé à Maestricht en 1835, on lui consacre un témoignage « de re- » connaissance pour les immenses services qu'il a rendus à cette So- » ciété, dont il est un des fondateurs et à la prospérité de laquelle il » a si puissamment contribué, tant par ses travaux scientifiques, ses » connaissances profondes et variées, que par l'esprit de modération, » d'ordre et de sagesse qu'il a toujours su imprimer aux délibérations » et aux discussions de la Société. »

LE MIRACLE DE JOSUÉ

ATTESTÉ PAR LE TÉMOIGNAGE DES DIFFÉRENS PEUPLES (1).

Témoignages de Josèphe, — de l'Alcoran, — d'Homère, — d'Hérodote, — de Xénophane, — de Platon, — de Solin, — de Virgile, — de Varron, — des Chinois, — des Hindous, — des Floridiens, — des Otaïtiens. — Conclusion.

La Bible dit, dans le livre de Josué, qu'Adonisedech, roi de Jérusalem, et quatre autres rois amorrhéens étant venus assiéger la ville des Gabaonites, ceux-ci appelèrent les Israélites à leur défense. Josué, qui était campé à Galgal, accourut au secours de ses alliés, défit leurs ennemis, et les poursuivit dans les montagnes. Mais, comme la nuit allait les dérober à ses coups, la Bible ajoute :

« Alors Josué parla au Seigneur, au jour qu'il livra l'Amorrhéen entre les mains des enfans d'Israël; et il dit en leur » présence : Soleil, arrête-toi en face de Gabaon; lune, n'avance » pas contre la vallée d'Aïalon. Et le soleil et la lune s'arrêtèrent jusqu'à ce que le peuple se fût vengé de ses ennemis. » Ceci n'est-il pas écrit au *Livre des Justes : C'est pourquoi le » soleil s'arrêta au milieu du ciel, et ne se coucha pas durant » l'espace d'un jour?* — Il n'y eut point, ni avant ni après, » un jour aussi long. Le Seigneur obéissait à la voix d'un homme, » et combattait pour Israël (2). »

---

(1) *Annales de Phil. chrét.* n° 59.

(2) Voici le texte hébreu de ce passage. *Josué*, ch. x, v. 12,

12. אז ידבר יהושע ליהוה ביום תת יהוה את-האמרי לפני בני ישראל ויאמר לעיני ישראל שמש בגבעון דום וירח בעמק אילון :

Ce fait doit s'être passé vers l'an 1605 avant J.-C., Josué ayant été chef des Hébreux, de 1605 à 1580 avant notre ère (1).

Au sujet de ce miracle, nous trouvons quelques documens dans deux journaux anglais, justement estimés dans le monde savant. Ce sont : *The Gentleman's Magasine* et *the Monthly Rewiew*. Il nous est agréable de voir ainsi les savans de toutes les opinions revenir insensiblement à rechercher les témoignages des peuples, pour prouver la vérité des faits bibliques. Ces témoignages emportent naturellement l'assentiment de tous les esprits sages, dégoûtés des interminables et impuissantes disputes de la métaphysique. Quand il s'agit d'un miracle, d'une intervention directe de Dieu, il ne faut pas re-

---

13. וידם השמש וירח עמד עד--יקם גוי איביו הלא-היא כתיבה על-ספר הישר ויעמד השמש בחצי השמים ולא-אץ לביא כיום תמים : 14. ולא היה כיום ההוא לפניו ואחריו לשמע יהוה בקול אישכו יהוה נלחם לישראל :

La version *syriaque* traduit ספרא דתשרחתא, le *Livre des hymnes*. Les Septante n'expriment pas ici ספר הישר ; mais au chap. 1, v. 18, du liv. II de *Samuel*, où ce mot se retrouve, ils le traduisent par *ἐπι βιϐλίου τοῦ εὐθοῦς*, le *Livre des Justes*. Le chaldéen dit דאודיתא ספרא, le *Livre de la loi*.

(1) Quoique l'Ecriture ne se soit pas expliquée sur la saison dans laquelle arriva ce prodige, les Juifs n'ont pas laissé d'avancer qu'il était arrivé au solstice d'été (*vide Rabb.* in Seder Olam. ch. 11. — *Genebr.* — *Ariam.*) le 4[e] jour du mois Thammuz, qui est le 4[e] de l'année sainte des Hébreux, ce qui répond à notre mois de Juin. D'autres l'ont placé au 3[e] mois, en un dimanche de ce mois. (*Serar.* in Josue, X. Qu. 22. — *Bonfr.* in Josue X.) Ussérius sans déterminer ni le jour ni le mois, place ce fait dans l'été de la première année de l'entrée de Josué dans la Terre-Sainte, environ 5 à 6 mois après le passage du Jourdain. (*Usserius, ad ann.* 2553.) Voir la dissertation jointe à la *Bible de Vence*, publiée par M. *Méquignon Havard;* tome IV, p. 418.

Cette Bible met le miracle à l'an 1451 avant l'ère vulgaire. Nous suivons, nous, la chronologie des Septante, d'après le *Manuel de Chronologie* de M. Sedillot, qui emploie celle de l'*Art de vérifier les dates*.

chercher si le fait est possible ou conforme aux règles ordinaires de la nature; il faut chercher des témoins qui nous disent s'il est en effet arrivé.

Nous allons donc suivre les preuves apportées par les savans anglais; mais en les discutant, en citant les textes des auteurs qu'ils se bornent à indiquer, et en les complétant par le témoignage nouveau de plusieurs auteurs grecs, orientaux, américains, etc.

Plusieurs théologiens, la plupart protestans, Spinosa, Grotius, La Peirère et Leclerc, ont nié que le soleil se fût arrêté véritablement, et ont cherché à rendre compte de ce miracle par des raisons physiques de réfraction solaire, de rayons lumineux, etc. C'est mal poser la question. On pourrait leur accorder que toutes leurs raisons sont plausibles; mais il ne s'agit pas de possibilités; il s'agit d'un fait clairement énoncé, et toutes les possibilités ne détruisent pas un témoignage.

Le premier témoignage que nous citerons, est celui de l'historien Josephe (37-95 ans après J.-C.), qui, écrivant pour les païens, a dissimulé le plus qu'il a pu les miracles de l'Ancien-Testament, et n'a conservé que ceux qui étaient appuyés sur des preuves certaines, et qu'il était impossible de nier. Voici ce qu'il dit du miracle de Josué :

« On n'a jamais connu plus clairement que dans ce combat » combien Dieu assistait son peuple. Car, outre le tonnerre, » les coups de foudre, et une grêle tout extraordinaire, on vit, » par un prodige étrange, le jour se prolonger contre l'ordre » de la nature, pour empêcher les ténèbres de la nuit de dérober aux Hébreux une partie de leur victoire. Quant à ce » que ce jour-là fut un jour plus grand qu'à l'ordinaire, on » le voit par ce qui est écrit dans les livres sacrés que l'on » conserve dans le Temple (1). »

Les Mahométans qui, comme on le sait, ont reçu des anciens Arabes plusieurs traditions bibliques, ont conservé le souvenir

---

(1) *Antiquités judaïques*, livre v, ch. 1.

du miracle de Josué, dont ils parlent en ces termes, dans leur Coran :

« Joschova livra bataille aux géans un vendredi soir. La nuit » s'approchant, et Joschova ne voulant pas combattre un jour » de sabbat, il implora d'en haut le temps nécessaire pour » finir la bataille et exterminer l'ennemi. Il fut exaucé, et le » soleil, en conséquence, demeura sur l'horizon une heure et » demie de plus qu'à l'ordinaire. »

La croyance en cet événement est si forte parmi les Mahométans, qu'elle a été l'une de leurs principales raisons pour faire du vendredi un jour consacré, de préférence au sabbat des Juifs et au dimanches des Chrétiens.

On se demande tout naturellement si les Grecs n'ont pas eu quelque connaissance d'un événement si prodigieux, et s'ils n'en ont pas conservé le souvenir. Or, ce souvenir se trouve dans Homère, le vieux chroniqueur grec, qui vivait vers l'an 907 avant J.-C., c'est-à-dire 573 ans après Josué. Voici le passage où ce poète fait allusion à ce fait, en l'enveloppant de ces voiles mythologiques sous lesquels les Grecs ont caché la plupart des traditions primitives.

Il s'agit de l'entrevue qui eut lieu entre Ulysse et Pénélope, à la suite du massacre des amans.

« Pénélope, dit-il, fixait ses regards charmés sur son époux, » et ne pouvait dégager la tête du héros de ses bras d'albâtre. » Et l'Aurore, en colorant le ciel de ses roses, les eût encore » vus livrés à ces souvenirs amers, si la déesse aux yeux bleus, » Minerve, n'eût conçu un autre dessein. Elle arrêta la Nuit » sur la fin de sa course, retint l'Aurore dans l'Océan, et ne » lui permit point d'atteler les coursiers aux pieds légers, qui » conduisent l'Aurore, Lampe et Phaéton, apportant la lumière » aux mortels (1). »

---

(1) Νύκτα μὲν ἐν περάτῃ δολιχὴν σχέθεν, Ἠῶ δ' αὖτε
Ῥύσατ' ἐπ' Ὠκεανῷ χρυσόθρονον, οὐδ' ἔα ἵππους
Ζεύγνυσθ' ὠκύποδας, φάος ἀνθρώποισι φέροντας
Λάμπον καὶ Φαέθονθ', οἵτ' ἠῶ πῶλοι ἄγουσι.

Odyssée, liv. XXIII, v. 242.

Les auteurs de l'article du journal anglais renvoient ensuite à Hérodote, qui, disent-ils, parle du souvenir conservé chez les Egyptiens, d'une altération momentanée dans la marche du soleil. Voici ce passage d'Hérodote :

« Les prêtres d'Egypte m'assurèrent aussi que, *dans cette* » *longue suite d'années* (depuis leur premier roi Menès, jus- » qu'au prêtre de Vulcain, Sethos, comprenant un espace de » 11,340 ans, selon leur calcul fabuleux) *le soleil s'était levé* » *quatre fois hors de son lieu ordinaire : deux fois où il se* » *couche maintenant, et qu'il s'était couché aussi deux fois à* » *l'endroit où nous voyons qu'il se lève aujourd'hui ;* que cela » n'avait apporté aucun changement en Egypte ; que les pro- » ductions de la terre et les inondations du Nil avaient été les » mêmes, et qu'il n'y avait eu, ni plus de maladies, ni une » mortalité plus considérable (1). »

Un grand nombre de dissertations ont été faites sur ce passage (2). Les uns ont voulu expliquer ce fait, en disant qu'il s'agissait, non d'un changement par rapport au levant ou au couchant du ciel, mais du levant ou du couchant d'une étoile ; et à ce sujet, ils ont accumulé d'immenses calculs, rendus vains par les paroles si claires du texte. D'autres (3) ont cherché à rendre raison de ce phénomène, par le miracle qui arriva sous Ezéchiaz, quand Isaïe fit rétrograder de dix degrés l'ombre du cadran solaire. D'autres ont essayé de trouver, dans les traductions du texte même, quelque sens admissible. M. Dupuy, l'académicien, pense qu'il faut conserver le texte d'Hérodote, tel qu'il est ; mais que c'est là un fait incroyable,

(1) Ἐν τοίνυν τούτῳ τῷ χρόνῳ τετράκις ἔλεγον ἐξ ἠθέων τὸν ἥλιον ἀνατεῖλαι· ἔνθα τε νῦν καταδύεται, ἐνθεῦτεν δὶς ἐπαντεῖλαι· καὶ ἔνθεν νῦν ἀνατέλλει, ἐνθαῦτα δὶς καταδῦναι, etc. Hérodote, *Euterpe*, liv. II, nº 142, edit. de *Schweighauser*, 1816.

(2) Voir toutes ces dissertations dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome XXIX, *hist.* p. 79 et suiv.

(3) M. Goguet, voir *Origine des lois et des sciences*, tome III, p. 297.

inadmissible. Enfin, M. Larcher, dans ses notes sur Hérodote, rejette le fait en bloc, et le regarde en entier comme une fable.

Il y a du vrai, selon nous, dans plusieurs de ces opinions. Et d'abord, nous croyons que le fait, tel qu'il est raconté, est inexplicable et fabuleux, si on le conserve avec toutes les circonstances qui l'accompagnent. Jamais, en effet, le soleil ne s'est levé, ni n'a pu se lever aux lieux où il se couche, et réciproquement; mais ce n'est pas une raison pour rejeter toute cette tradition égyptienne, et la négliger comme non avenue. Quand nous interrogeons les peuples anciens, et leur demandons des souvenirs de nos faits bibliques, nous ne demandons pas, nous n'espérons pas que ces faits se soient conservés clairs et précis : une relation infidèle, une explication forcée, ont dû dénaturer, obscurcir ces traditions. Ainsi, pour le fait qui nous occupe, il est possible que la relation ait dit seulement que le soleil s'était levé *hors de son lieu ordinaire*, ou plutôt *hors de ses usages*, comme peut signifier le texte ἐξ ἠθέων; et puis que l'on y ait ajouté, sous forme d'explication et de détail, que *deux fois il s'était levé où il se couche, et réciproquement.* Mais s'il est naturel que l'on cherche des explications, et qu'on en invente, il ne l'est pas que l'on invente des faits semblables; car quelle utilité, quelle raison de les inventer? Nous ne croyons donc pas qu'il soit d'une bonne critique de rejeter ainsi, sans distinction, tout ce qui a rapport à ce fait. C'est ce qui nous a déterminé à en faire mention, en l'entourant des éclaircissemens suivans, qui peuvent aider le jugement de nos lecteurs.

Nous avons dit que le miracle de Josué était arrivé l'an 1605 avant J.-C. Sethos a dû régner vers 713, c'est-à-dire, 892 ans après. Hérodote lui-même ne voyageait en Égypte que vers l'an 460, c'est-à-dire, 1145 ans après le miracle de Josué. Ces dates nous semblent prouver bien suffisamment la possibilité d'une altération sur les circonstances de ce fait éloigné; mais s'il était tout-à-fait fabuleux, rien ne nous rendrait raison de le voir conservé dans les temples de Memphis.

Un siècle environ avant Hérodote, Xénophane (617-510 avant J.-C.) parlait d'une éclipse de soleil qui avait duré un mois

et d'une autre éclipse totale, qui avait changé le jour en nuit (1).

Peu d'années après Hérodote, vers l'an 400 avant notre ère, un autre Grec, le prince même de la philosophie grecque, dégoûté des fonctions publiques qu'il avait remplies dans son pays, peu satisfait des leçons qu'il avait reçues des principaux philosophes de la Grèce, trouvant encore du vide dans l'enseignement qu'il était allé puiser en Italie, à l'école des Pythagoriciens, Platon, en un mot, vint visiter l'Égypte, et demander aux prêtres et aux prophètes de Memphis, la connaissance de quelques-unes de leurs traditions. Nous ne saurions décider si tout ce que nous allons citer a un rapport direct au miracle de Josué. Cependant, comme il s'agit de bouleversemens qui ont eu lieu dans le ciel et dans le cours ordinaire des astres, nous croyons devoir les consigner ici. Nos lecteurs seront, nous en sommes assurés, bien aises de voir ici et de posséder dans leurs bibliothèques, ces vieux fragmens de la croyance égyptienne.

Écoutons d'abord ce qu'il met dans la bouche de ce prêtre égyptien, qui, dans le *Politique*, est appelé *l'hôte*, ou plutôt *l'étranger*, et qui est supposé s'adresser à Socrate :

L'hôte. « Il y avait alors, et il y a encore aujourd'hui un grand » nombre de souvenirs des choses qui ont eu lieu autrefois, » et entr'autres, du prodige qui arriva lors des dissensions » élevées entre Atrée et Thieste. As-tu appris, ou te rappelles-tu ce que l'on dit qu'il arriva alors? — *Socrate.* Veux-tu » parler du prodige concernant la brebis d'or? — *L'hôte.* Nullement; mais du changement du lever et du coucher du » soleil et des autres astres. Comment il se coucha alors à » l'endroit même où maintenant il se lève, et se leva du côté » opposé? Dieu ayant fait ce prodige à cause d'Atrée, lui assigna l'ordre que l'on voit maintenant. — *Socrate.* Est-ce que » l'on a dit aussi cela? — *L'hôte.* Bien plus, nous avons ap-

(1) Cette tradition nous a été conservée par Plutarque, dans son ouvrage *De placitis philosophorum*, lib. II, ch. 24.

» pris encore bien d'autres choses sur le règne (ou la mo-
» narchie) que commença Kronos. — *Socrate.* Quelles sont
» donc ces nombreuses choses? — *L'hôte.* Que les hommes de
» la terre (ou les géans) au commencement avaient été pro-
» duits, et qu'ils n'étaient pas nés les uns des autres. — *So-*
» *crate.* Ces choses aussi sont arrivées anciennement? — *L'hôte.*
» Toutes ces choses nous viennent de la même source, et une
» infinité d'autres choses encore, beaucoup plus merveilleuses
» que celles-ci. Mais à cause de la longueur du temps, le sou-
» venir des unes s'est en partie altéré ou perdu, ou bien on
» parle des autres sans suite et sans ordre. Or, jamais per-
» sonne n'a pu répondre à celui qui demandait la cause de
» toutes ces choses (1). »

Dans un autre endroit de ses ouvrages, le même philosophe revient de nouveau sur les traditions égyptiennes, et donne

---

(1) ΞΕΝ. Ἦν τοίνυν καὶ ἔτι ἔσται τῶν πάλαι λεχθέντων πολλά τε ἄλλα, καὶ δὴ καὶ τὸ περὶ τὴν Ἀτρέως τε καὶ Θυέστου λεχθεῖσαν ἔριν φάσμα. Ἀκήκοας γάρ που καὶ ἀπομνημονεύεις ὅ φασι γενέσται τότε; — ΣΩΚΡ. Τὸ περὶ τῆς χρυσῆς ἀρνὸς ἴσως σημεῖον φράζεις. — ΞΕΝ. Οὐδαμῶς· ἀλλὰ τὸ περὶ τῆς μεταβολῆς δύσεώς τε καὶ ἀνατολῆς ἡλίου καὶ τῶν ἄλλων ἄστρων· ὡς ἄρα ὅθεν μὲν ἀνατέλλει νῦν, εἰς τοῦτον τότε τὸν τόπον ἐδύετο, ἀνέτελλε δ' ἐκ τοῦ ἐναντίου. Τότε δὲ δὴ μαρτυρήσας ἄρα ὁ Θεὸς Ἀτρεῖ, μετέβαλεν αὐτὸ ἐπι τὸ νῦν σχῆμα. — ΣΩΚΡ. Λέγεται γὰρ οὖν δὴ καὶ τοῦτο. — ΞΕΝ. Καὶ μὴν αὖ καὶ τήν γε βασιλείαν ἣν ἦρξε Κρόνος, πολλῶν ἀκηκόαμεν. — ΣΩΚΡ. Πλείστων μὲν οὖν. — ΞΕΝ. Τί δέ; τὸ τοὺς ἔμπροστεν φύεσται γηγενεῖς, καὶ μὴ ἐξ ἀλλήλων γεννᾶσθαι; — ΣΩΚΡ. Καὶ τοῦτο, ἓν τῶν πάλαι λεχθέντων. — ΞΕΝ. Ταῦτα τοίνυν ἔστι μὲν ξύμπαντα ἐκ ταυτοῦ πάθους, καὶ πρὸς τούτοις ἕτερα μυρία, καὶ τούτων ἔτι θαυμαστότερα· Διὰ δὲ χρόνου πλῆθος, τὰ μὲν αὐτῶν ἀπέσβηκε, τὰ δὲ, διεσπαρμένα εἴρηται χωρὶς ἕκαστα ἀπ' ἀλλήλων. Ο δ' ἐστὶ πᾶσι τούτοις αἴτιον τὸ πάθος, οὐδεὶς εἴρηκε....

(*Le Politique ;* Platon, édit. de Bekker, t. iv, p. 271. Berlin, 1817.)

encore quelques explications sur une fable célèbre chez les Grecs.

« Quant à ce que l'on raconte chez vous, dit un hiérophante » de Saïs, sur Phaéton, le fils du soleil, qu'ayant voulu mon- » ter sur le char du soleil, et que ne pouvant le conduire, » il embrasa la terre, et périt frappé de la foudre, tout cela » est entouré des voiles de la fable. Voici en effet ce qui en » est : *Il existe à de longs intervalles un certain changement,* » *et comme une altération dans la marche de toutes les choses* » *qui tournent autour de la terre et dans le ciel. D'où il arrive* » *que de grands désastres causés par l'ardeur du feu, se font* » *sentir dans les choses terrestres, soumises à l'influence du* » *ciel* (1). »

Dans le passage que je viens de citer, c'est Solon, qui est censé avoir eu cette conversation avec le prêtre égyptien ; et comme il témoignait son étonnement, le hiérophante lui dit ces paroles remarquables, qui nous peignent bien ce que les peuples de l'Égypte du temps de ce prêtre, pensaient de la science des Grecs.

« O Solon ! Solon, dit-il, vous autres Grecs, vous êtes » toujours des enfans; il n'est point de vieillard, chez les » Grecs. » Et comme Solon lui demandait la raison pour la- » quelle il disait ces paroles, il ajouta : « Vous êtes toujours » jeunes dans vos esprits, car vous n'avez en eux aucune doc- » trine qui vous vienne des traditions anciennes, aucune science » blanchie par le temps (2). »

---

(1) Τῶν περὶ γῆν καὶ κατ' οὐρανὸν ἰόντων παράλλαξις, καὶ διὰ μακρῶν χρόνων γινομένη τῶν ἐπὶ γῆς πυρὶ πολλῷ φθορά.

(Le *Timée*. PLATON, *id.*, t. VII, p. 13.)

(2) Ὦ Σόλον, Σόλων, Ἕλληνες ἀεὶ παῖδες ἐστε, γέρων δὲ Ἕλλην οὐκ ἔστιν. Ἀκούσας οὖν, πῶς τι τοῦτο λέγεις; φάναι : Νέοι ἐστὲ (εἰπεῖν) τὰς ψυχὰς πάντες. Οὐδεμίαν γὰρ ἐν αὐταῖς ἔχετε, δι' ἀρχαίαν ἀκοὴν παλαιὰν δόξαν, οὐδὲ μάθημα χρόνῳ πολιὸν οὐδέν.

(PLATON, le *Timée*, *id.*. t. VII, p. 12.)

Au 2e siècle de notre ère, Solin citait encore la tradition d'un changement dans le soleil, comme vivante en Égypte.

« Les Egyptiens, dit-il, assurent qu'ils tiennent de leurs » premiers ancêtres, que le lever du soleil était précisément » à la place où a lieu aujourd'hui son coucher (1).

Peu de temps avant notre ère, Virgile nous apprend que c'était une croyance commune, que *les magiciens pouvaient changer le cours des astres* (2); et un peu avant lui (vers 90 avant Jésus-Christ), un autre auteur latin, Varron, atteste la tradition d'un changement survenu au ciel, dans les paroles suivantes :

« Il y eut dans le ciel un merveilleux prodige; car il est » écrit dans Castor, qu'il s'opéra un tel changement dans la » célèbre étoile de Vénus, que Plaute appelle *Vesperugo*, et » Homère, la belle *Hespera*, qu'elle changea de couleur, » de grandeur, de figure et de cours; ce qui n'était jamais » arrivé auparavant, et ce qui ne se vit jamais depuis. Adraste » de Cyzène, et Dion de Naples, celèbres mathématiciens, as- » surent que cet événement arriva sous le roi Ogygès (3). »

Si ce fait est arrivé sous le roi Ogygès, la tradition que nous venons de citer n'aurait aucun rapport au miracle de Josué;

---

(1) Ferunt Egyptii à primis gentis suæ avis traditum, ubi nunc occasus est, ibi ortus solus fuisse. Ch. XXXII, p. 61.

(2) Hæc se carminibus promittit solvere mentis,
Quas velit; ast aliis duras immittere curas,
Sistere aquam fluviis, et vertere sidera retrò.
Enéid., liv. IV, v. 487.

(3) In cœlo, inquit, mirabile extitit portentum. Nam stella Veneris nobilissima, quam Plautus *Vesperuginem*, et Homerus *Hesperum* appellat pulcherrimam, dicens : Castor scribit tantum portentum extitisse, ut mutâret colorem, magnitudinem, figuram et cursum : quod factum ità neque anteà, neque posteà sit. Sic hoc factum Ogygio rege dicebant Adrastus Cyzicenus et Dion Neapolites, mathematici nobiles (Varro, *de Gente populi Romani*; apud S. Augustinum, *De civitate Dei*, lib. XXI, ch. 8.)

mais plutôt au changement arrivé dans la nature, par l'effet du déluge universel. Nous avons cru cependant devoir consigner ici les paroles de Varron, parce que cet écrivain, ainsi qu'Adraste et Dion, qu'il cite, écrivant un siècle seulement avant J.-C., ont pu recevoir sur la date de cet événement des renseignemens erronés, et parce que d'ailleurs il n'est rien de moins fixé que l'époque du déluge d'Ogygès (1). »

De la Grèce, de l'Égypte et de l'Italie, passons maintenant au fond de l'Asie, et consultons le souvenir de quelques-uns de ces peuples primitifs.

En Chine, l'on nous dit que, sous l'empereur Yao, le soleil demeura dix jours sans se coucher, et que cette circonstance inouïe fit appréhender une conflagration universelle. Nous savons que l'on varie sur l'interprétation de ces dix jours. Parkurst est d'avis qu'on doit les entendre des dix degrés qui se trouvent au cadran solaire d'Achaz. D'autres écrivains supposent que ce sont autant d'heures additionnelles de clarté, résultat du miracle opéré par Josué, et dont la tradition chinoise aura fait ensuite autant de jours (2). Nous nous contenterons de noter qu'Yao régna vers l'an 2357 avant J.-C., ce qui ferait près de huit siècles avant le miracle de Josué. Mais aussi cette date est-elle bien sûre? est-il bien certain que l'événement se soit passé sous Yao? Plusieurs personnes recommandables en doutent. Nous donnons donc ce fait tel qu'il est raconté, sans trop assurer qu'il se rapporte au miracle de Josué. Nous dirons la même chose de la tradition suivante, que nous trouvons chez les Indiens.

Dans l'*Histoire de l'Inde* de M. Marlès (3), on lit : « *Roma* « l'hercule Indien, voulant guérir les blessures de son frère » *Lakschman*, fut averti par une communication céleste, que » le malade recouvrerait la santé, grâce à l'application de cer-

---

(1) Voir les belles recherches de M. Cuvier sur ce déluge.

(2) Voir à ce sujet *Kœmpfer*, Histoire comparée du Japon, vol. 1, p. 147. — *Ancient. Universal History*, vol. XVIII, p. 104.

(3) Tom. XI, p. 127.

» taines herbes, qu'il fallait aller cueillir sur une haute mon-
» tagne, avant le lever du soleil. La montagne était éloignée,
» et la nuit s'avançait. *Hanuman*, le messager de *Rama*, se
» mit en route pour cette expédition; mais *Ravan*, le roi des
» géans, et l'ennemi mortel de *Rama*, commanda au soleil
» de se lever sur la montagne, à minuit. Ainsi, quand *Ha-*
» *numan* y arriva, la vertu curative des herbes était déjà
» neutralisée. Furieux de ce désappointement, *Hanuman*
» se saisit de l'astre qui venait de lui être fatal, et l'empêcha
» de continuer sa source, en le voilant en outre de manière
» à rappeler sur la terre la nuit dont il avait besoin pour
» réussir dans l'objet de ses recherches. »

Cette légende est tirée du *Ramayana*, ancien poème indien, composé par Valmic. Selon la chronologie de Bleyney, la date de ce poème serait peu distante du fait rapporté dans les Ecritures, et devrait être considérée comme la mention la plus ancienne qu'on en connaisse après celles des Livres saints. La substance de l'histoire, dégagée de ses incidens poétiques, c'est que, dans une occasion, le cours du soleil a anticipé sur le retour périodique de la nuit; ce qui, effectivement, a dû avoir lieu de l'Inde, lors du miracle attribué à Josué.

Il faut remarquer que cette tradition conservée dans l'Indostan, explique aussi l'interruption du mouvement de la lune, qui a dû composer la seconde moitié du prodige, lorsque la terre, où, selon la tradition, le soleil, s'arrêta tout à coup dans le ciel à la voix de Josué.

« Les géans s'étaient emparés, disent les Indous, des rayons
» de la lune, dont ils se flattaient d'extraire un fluide capable
» de donner l'immortalité. Mais ils furent attaqués alors, et
» mis en déroute par *Indra*, le dieu du ciel. »

On voit que cette tradition, en confirmant celle des Écritures, répond à l'objection qui porte sur ce que les deux astres ont dû se trouver à la fois arrêtés dans leur mouvement.

De l'Inde, passons en Amérique; cette terre que l'on a crue si long-temps ignorante comme l'enfance, commence à se montrer avec ses vieux monumens. Déjà il n'est plus permis de

parler de l'antiquité, sans qu'on soit obligé d'aller lui demander, à elle aussi, ses vieux souvenirs.

Si, comme quelques auteurs le disent, le miracle de Josué a eu lieu en Palestine, vers les quatre heures de l'après-midi, il devait être à peu près huit heures du soir lorsqu'on l'a remarqué dans les Florides. Or, nous trouvons la tradition suivante conservée précisément chez les Floridiens, principalement ceux qui habitent près des montagnes Apalaches.

« Ils racontent que le soleil ayant cessé de paraître pendant » l'espace de vingt-quatre heures, son absence occasionna un » affreux déluge, et que les eaux du grand lac Théomi s'étant » débordées, couvrirent toute la terre, et même les montagnes » les plus élevées. Celle d'Olaïmy, sur laquelle le soleil s'était » lui-même construit un temple, échappa seule à cette déso- » lation générale, et déroba à la mort ceux qui purent s'y » refugier. Les vingt-quatre heures expirées, le soleil reparut » dans tout son éclat; la chaleur bienfaisante dissipa les eaux, » et remit la terre dans son état naturel (1). »

Selon le même mode de calcul, on trouvera que dans l'île d'Otaïti ce phénomène doit avoir été observé à cinq heures de l'après-midi environ. Une tradition tout-à-fait conforme existe en effet chez ce peuple, et nous la trouvons consignée en ces termes dans l'important ouvrage de M. Ellis.

« Une des traditions les plus singulières de ce peuple con- » cernant le soleil, porte une analogie digne d'attention avec » le fait dont parle l'histoire juive. Elle prétend que *Maui*, » un ancien chef ou prêtre, construisait un marac, ou temple, » lorsqu'il s'aperçut que le soleil déclinait et allait disparaître » avant que son travail fût achevé. Alors *Maui*, rapporte la » tradition, saisit le soleil par ses rayons, les attacha avec une » corde au temple même ou à un arbre voisin, et continua » son ouvrage jusqu'à la fin, le soleil pendant ce temps de- » meurant immobile sur l'horizon. Je m'abstiens, dit M. Ellis,

---

(1) *Dictionnaire de la Fable*, de Noël, au mot *Soleil*.

» de commentaires sur cette singulière tradition, qui est reçue » presque universellement dans ces îles (1). »

Dans le savant *Journal géographique* de MM. Bennet et Tyermann, dont l'éditeur est M. James Montgomery, on trouve la même tradition rapportée avec un changement de circonstance.

« Les habitans d'Otaïti, disent ces écrivains, pensent que leur » île a été peuplée par *Maui* et sa femme, qui y vinrent abor- » der en canot. Un jour la femme étant occupée à confectionner » en hâte certains vêtemens, l'ouvrage parut si long à faire, » que *Maui* voyant la nuit approcher, mit sa main sur le so- » leil, et l'arrêta tout court, jusqu'à ce que le travail de sa » femme fût terminé (2). »

Quelque obscurité qui puisse exister dans ces différens témoignages, il semble qu'il est difficile de se refuser à reconnaître, dans une tradition retrouvée en tant de lieux divers, et parmi tant de peuples différens, la preuve qu'il a dû y avoir, dans le ciel, quelque chose d'inusité et de prodigieux, ou miraculeux, qui a été visible aux yeux de tous les peuples. Aussi sommes-nous étonnés de voir que les divers commentateurs de la Bible aient fait si peu de cas de ces témoignages.

Un des plus récens, M. Janssens, dans son *Herméneutique sacrée*, se fait cette objection :

« Si la terre s'était arrêtée, si le jour avait été doublé, un » tel événement aurait frappé de terreur l'univers entier, et » les anciens auteurs n'auraient pas manqué de parler d'un » phénomène si extraordinaire; mais c'est ce dont ils ne disent » *pas un mot.* »

Et M. Janssens répond à cela :

« Les anciens auteurs profanes, dont il nous reste des ou- » vrages entiers, ou des fragmens, sont de plusieurs siècles » postérieurs à Josué, de telle sorte qu'ils ont pu, ou ignorer » cet événement, ou, le croyant fabuleux, ne pas vouloir en » parler. »

---

(1) Vol. III, p. 170.

(2) Vol. I, p. 3.

Dom Calmet, et après lui, la *Bible de Vence* (1), n'ont cité que le témoignage de Varron, celui de Lucain, et deux passages d'Homère, dont nous avons cru devoir retrancher un, comme ne pouvant pas s'appliquer à ce fait.

Les preuves que nous avons apportées à l'appui de ce texte de la Bible, sont donc à peu près neuves. Puissent-elles servir à conquérir la foi de quelques-uns de nos lecteurs, et à confirmer celle de quelques autres, dans la divine autorité de nos livres !

A. Bonnetty,
Membre de la Société asiatique de Paris.

---

(1) Voir la *Bible de Vence*, édition de M. Méquignon, t. IV, p. 418.

EXAMEN DE L'HISTOIRE DE FRANCE

DE M. MICHELET,

CONSIDÉRÉ SOUS LE RAPPORT DE LA RELIGION.

QUATRIÈME ARTICLE (1).

LE MOYEN-AGE.

Capacités littéraires et scientifiques de cette époque. — Jugement sur Abailard, — sur S. Bernard, — et sur S. Thomas de Cantorbéry. — Récit de sa mort.

La tradition de la science et des vertus ecclésiastiques s'était perpétuée par Fulbert de Chartres, saint Bruno, saint Yves, par les abbés de Cluny. Vers le milieu du XIe siècle, Lanfranc avait apporté à l'abbaye du Bec les récentes découvertes de l'école de Bologne; une foule de disciples accouraient pour l'entendre, *de France, de Gascogne, de Bretagne, de Flandre* (Ord. Vit.); saint Anselme, comme lui, Lombard, prieur du Bec et archevêque de Cantorbéry, méritait, par la hauteur de ses spéculations et la nouveauté de sa méthode, le nom qui lui est demeuré, de *Père de la scholastique.* Deux de ses élèves, Anselme de Laon et Guillaume de Champeaux, occupaient les écoles de Laon et de Paris. Il y avait deux écoles à Paris, la vieille école épiscopale de *Notre-Dame* et celle de la montagne Sainte-Geneviève; c'est dans cette dernière qu'enseignait Guillaume. Abailard vint s'asseoir parmi ses disciples, lui sou-

(1) V. ci-dessus, p. 317.

mit ses doutes, l'embarrassa, se joua de lui, et le condamna au silence. Il en eût fait autant d'Anselme de Laon (c'est au moins M. Michelet qui l'assure), si le professeur, qui était évêque, ne l'eût chassé de son diocèse.

Il nous semble que M. Michelet donne trop d'importance à ce qui concerne Abailard. Serait-ce à cause de son origine? On n'a point oublié que la Bretagne (grande ou petite) est, aux yeux de notre historien, la terre de l'opposition, de la liberté de penser, de la *tenacité celtique*. Il a imaginé comme une génération d'intelligences bretonnes, qui n'ont cessé de défendre l'indépendance de l'esprit humain, de protester contre toute espèce de joug, depuis Pélage (1) jusqu'à Descartes, et même beaucoup plus tard. Abailard, leur compatriote, devait lui paraître éminemment propre à former un anneau de cette chaîne *dure et persistante;* mais en vérité c'est trop d'honneur, beaucoup trop pour un homme que M. Michelet lui-même traite assez justement de *Chevalier errant de la dialectique.* — Nous ne nions point qu'Abailard ait été un des plus fameux érudits de son temps : il savait le grec, l'hébreu, et tout ce qu'on

(1) Ainsi Abailard ferait partie de cette famille celtique, représentée par Pélage, Scot Erigène, etc.... Quant à Pélage, nous avons remarqué (*Annales*, n° 52, t. IX, p. 265), que tout en lui était oriental et grec, jusqu'à son nom Πελαγιος. Celui de Scot Erigène est au moins bien occidental (*Scot*, Ecossais; *Erigène*, Irlandais) : sous le rapport des doctrines, il tient aussi à l'Orient; il traduisit les ouvrages attribués à S. Denis l'aréopagite, si imbus de la philosophie de la Perse et de l'Inde. C'est là qu'il prit la conception dominante de son livre des *Deux Natures*, lequel aboutit à un immense panthéisme. Il y avait toutefois dans le génie de Jean Scot une audace et une âpreté qui reproduisent ce qu'on est convenu d'appeler le *type celtique*. Dans un traité, dont on n'a plus que le commencement, il discutait les plus hautes questions de la physiologie, de l'union de l'âme et du corps. On connaît sa réponse fort impertinente à Charles-le-Chauve, un jour qu'ils dînaient en face l'un de l'autre; le roi, voyant que Jean faisait quelque chose qui choquait les usages reçus, lui demanda, par forme de plaisanterie : Quelle distance y a-t-il entre un *Sot* et un *Scot?* — Rien que la longueur de cette table, répondit Jean.

savait alors; mais, considéré comme philosophe, qu'est-ce qui nous reste de lui, comparé aux seules productions d'Anselme? sous le rapport même de la hardiesse des conceptions, a-t-il rien écrit qui approche de la vigueur avec laquelle le moine du Bec aborde les questions les plus ardues, sur la *nature divine et humaine*, *la vérité*, *le libre arbitre*, *l'origine du mal*, etc...... Abailard n'a pour lui que l'avantage de l'hétérodoxie; encore ici trouve-t-il des rivaux qui ne lui cèdent point. Roscelin, avant lui, et, de son temps, Gilbert de la Poirée, étaient pour le moins des esprits tout aussi audacieux; sous le point de vue de la résistance à l'autorité, rien encore qui le mette hors de la ligne des autres hérétiques de l'époque, au-dessus de Bérenger, de Roscelin; tous retractèrent solennellement leurs erreurs et les enseignèrent de nouveau. S'il y a entre eux quelque différence, elle n'est certes pas à l'avantage de la bonne foi ou de la *ténacité* d'Abailard. Son éminente qualité était, sans contredit, le talent de la parole; une étude approfondie jointe à un long exercice de la dialectique, une élégance et une vivacité de langage, que ses écrits attestent encore, et qui le mettaient à même de briller dans les discussions, de pousser vigoureusement un syllogisme, et d'impressionner un auditoire nombreux; voilà ce qui rendait son enseignement si populaire. Il faut y joindre les plus heureux dons de la beauté physique, une belle taille, un regard séduisant, une voix sonore, et aussi la célébrité que lui attiraient ses aventures. Quant à son caractère moral, la vanité, l'infatuation de son propre mérite, semblaient en faire le fonds. A chaque ligne du livre qu'il a composé *sur ses malheurs*, perce le désir d'être admiré et applaudi. Il avoue que c'est pour ce motif qu'*il a préféré les combats de la parole à des combats plus meurtriers*, *et la dialectique aux autres parties de la philosophie.* Nous ne parlerons point de ce que M. Michelet appelle *la faute* d'Abailard, et qui est, croyons-nous, un des crimes les plus honteux et les plus lâches qu'il soit possible d'imaginer. Cette faute n'eut pas même pour excuse une passion du cœur (1). Abailard tente

(1) Héloïse lui écrivait : *Concupiscentia te mihi potius quàm ami-*

quelque part de se justifier, en alléguant que Fulbert l'avait mis dans une telle position vis-à-vis de sa nièce, que si les voies ordinaires de séduction ne réussissaient pas, il en pût venir à bout *par les menaces et par les coups.* — Ce personnage eut depuis la prétention de réformer des couvens. Quoi qu'en dise M. Michelet, entre un tel homme et saint Bernard la partie n'est point égale.

Ce qui frappe d'abord dans St. Bernard, c'est cet empire sur les âmes, que personne, ce semble, n'a possédé au même degré que lui; ce pouvoir moral, pure émanation de la Divinité, qui s'exerce d'esprit à esprit, sans le secours de la force extérieure, d'une manière prompte, décisive et irrésistible, soit qu'il se cache sous les voiles de l'insinuation, ou qu'il apparaisse avec tout l'ascendant de l'autorité. Cette sublime prérogative, qui est peut-être le plus grand secret du génie, éclate dès l'enfance de Bernard, au sein de la maison paternelle. Ses parens mettaient tout en œuvre pour le dissuader d'embrasser la vie monastique. — Téméraires, qui ne savaient pas à qui ils osaient s'attaquer. Non-seulement leurs tentatives échouent, mais ils sont vaincus eux-mêmes. Il faut que ses six frères, son oncle, sa sœur et son père (sa mère était morte), s'arrachent au monde, aux richesses, et s'enferment dans les couvens. Quand il alla se présenter à Cîteaux, il était accompagné de trente prosélytes, la plupart de grandes maisons. Ses prédications étaient terribles; les mères en éloignaient leurs fils; les femmes, leurs maris; ils auraient tout quitté pour le suivre. Cette voix si persuasive était la même qui terrassait le comte

---

citia sociavit, libidinis ardor potius quàm amor. Abailard n'avait point de cœur; on ne découvre en lui qu'une passion égoïste et d'une singulière frivolité, chez un homme qui s'occupait d'études sérieuses; il tirait autant de vanité de *faire des vers amoureux et de les chanter aux femmes,* que de mettre un adversaire au pied du mur. Ailleurs, il parle de lui-même en ces termes : *Tanti quippè tunc nominis eram, et juventutis et formæ gratiâ præeminebam, ut quamcumque fœminarum nostro dignarer amore, nullam paterer repulsam.* Liber de Calamit. meâ.

de Poitiers. Ce fougueux Guillaume, la terreur de l'Aquitaine, qui menaçait les évêques de son épée, lorsqu'il entendit l'abbé de Clairvaux, il tomba comme foudroyé; les gens de sa suite le relevèrent, mais il ne put se soutenir, et demeura renversé, sans mouvement, jusqu'à ce que S. Bernard, le touchant du pied, lui commandât de se tenir debout pour écouter les ordres de Dieu. Peu de temps après, à Salerne, il réduisit au silence, devant des cardinaux et un roi, Pierre de Pise, discoureur, presque aussi renommé qu'Abailard; et plus tard, il confondit d'un seul mot Abailard lui-même, qui demeura bouche close, en plein concile. La prédication de la croisade ouvrit à Bernard un théâtre digne de lui. A Vézelai, il y eut si grande presse, que, faute de local, l'assemblée se tint en plein champ. Le *saint abbé* harangua la foule, et Louis-le-Jeune fut tellement ému, qu'il se précipita sur la croix et l'arracha des mains du prêtre, plutôt qu'il ne la reçut. De là, le Saint alla en Allemagne, où les prodiges de son éloquence ne furent surpassés que par ses vrais prodiges, comparables à ce que rapportent les pages les plus merveilleuses des livres divins. Les peuples se croisaient en masse, *les femmes demeuraient veuves*. Conrad seul ne se décidait point encore; le voyage de Jérusalem l'effrayait; il avait résisté à Bernard en tête-à-tête. Enfin un jour, l'abbé de Clairvaux, disant la messe devant l'empereur, sentit une inspiration de prêcher, puissante, irrésistible. Il parla donc : le sujet était le *jugement dernier*.... Conrad n'y tint pas; il interrompit l'orateur : — *Assez, assez*, criait-il, éclatant en sanglots, *je suis prêt à tout, je suis prêt à tout*...., — et il prit la croix à l'instant même. On ne sera point étonné du rôle qu'un tel homme joua dans son siècle. Les villes accouraient à son approche; on s'étouffait pour le toucher, pour arracher un fil de sa robe. *Forcé de répondre à tous les rois qui le consultaient, il se trouva tout-puissant malgré lui, et condamné à gouverner l'Europe* (Michelet). Sa présence apaisait les schismes; l'Eglise de France le chargea de désigner le vrai pape; et, à la mort de Lucius, on plaça sur le siége de Rome le disciple, l'enfant de Bernard, Eugène III. On ne pouvait songer à l'élire lui-même; il avait refusé toute dignité,

quatre évêchés ou archevêchés, le gouvernement de Gènes et la conduite de la croisade. Sans sa profonde humilité, on eût pu croire qu'il craignait de circonscrire en un pouvoir déterminé, quelque grand qu'il fût, cette puissance universelle et indéfinie qu'il tenait, à coup sûr, *de droit divin.*

Ce n'est point dans un article de journal, qu'on peut espérer de peindre cette âme si tendre et si forte, dans un corps si débile; ce visage où tout était mort, excepté le regard, et qu'un peu de rougeur colorait à peine, symbole de pudeur plutôt que de vie; ces lettres, ces sermons, qui tantôt se précipitaient comme un torrent, tantôt coulaient comme un fleuve paisible, se creusant toujours un lit large et profond... Qu'on nous permette, toutefois, de nous arrêter sur un fait à peine mentionné par M. Michelet, et qui, en donnant une idée des relations de St. Bernard avec les autres puissances contemporaines, nous fournira l'occasion de rectifier quelques inexactitudes du *professeur d'histoire.* Citons-le d'abord textuellement (1) : « Le pape Innocent II, croyant pouvoir tout oser sous ce pieux » jeune roi (Louis VII), *avait risqué de nommer son neveu* à » l'archevêché de Bourges, métropole des Aquitaines. *St. Bernard et Pierre-le-Vénérable réclamèrent en vain contre cette » usurpation.* Le *neveu du pape* se réfugia sur les terres du » comte de Champagne, dont la sœur venait d'être répudiée » par un cousin de Louis VII. Louis et son cousin, frappés » d'anathème par le pape, se vengèrent sur le comte de Champagne, ravagèrent ses terres, et brûlèrent le bourg de Vitry. »

Voici maintenant les faits (2). L'archevêché de Bourges étant vacant, deux candidats se disputèrent les suffrages : Pierre de la Châtre (pas tout-à-fait *neveu du pape*, mais seulement cousin du cardinal Aimeri, chancelier de l'Eglise romaine) et Cadurque, dont on ne dit rien, sinon qu'il était bon courtisan et en faveur auprès du roi. Le premier fut élu par le chapitre.

---

(1) *Histoire de France*, t. II, p. 312.

(2) Voyez *Gallia Christ.*, t. II. — Guill. Nangi. *Chron.*, an 1142. — Fleury. — Berault-Berc. — *Egl. gallic.* t. IX.

Louis-le-Jeune, excité par les plaintes de Cadurque, refusa sa ratification, et ordonna de procéder à une nouvelle élection, permettant d'ailleurs de nommer qui l'on voudrait, à l'exception de Pierre de la Châtre. Les chanoines, qui n'entendaient pas ainsi la liberté des élections, persistèrent dans leur premier choix. Pierre alla à Rome, fut sacré par Innocent II, et envoyé en possession. Mais à son retour, le roi défendit de le recevoir dans Bourges ou dans aucune ville à lui appartenant, et fit de grandes menaces à Thibault, comte de Champagne, qui lui avait donné un asile dans ses terres. Alors un interdit fut lancé sur les domaines du roi (1). Les choses en étaient là, lorsqu'un incident vint les compliquer encore. Le comte de Vermandois, ami et cousin de Louis VII, avait répudié sa femme, nièce du comte Thibault, pour épouser une sœur cadette de la reine Eléonore; trois évêques s'étaient prêtés à ce divorce. S. Bernard ne put souffrir un tel scandale; il écrivit au légat du pape, qui frappa les deux époux d'excommunication. Le roi, irrité de plus en plus, attaqua le comte de Champagne. Ici commence la médiation de S. Bernard : d'un côté, il s'efforce d'apaiser le pape, avec instance, avec importunité, et jusqu'à encourir sa disgrâce; de l'autre, il écrit aux ministres (Suger et Josselin), et au roi lui-même, des lettres qu'on ne peut lire sans attendrissement et sans effroi :

---

(1) C'était la première fois que des peines canoniques étaient imposées aux rois de la troisième race, pour d'autres motifs que des affaires de mariage. Robert avait été excommunié à cause d'une union incestueuse; et Philippe I[er], pour son divorce, qui n'était autre chose qu'un insigne adultère. Le concile de Poitiers, où l'anathème fut lancé pour la troisième fois contre ce prince, offre un incident digne d'être appelé. A peine la sentence était prononcée, que des hommes apostés lancèrent du haut du jubé une grêle de pierre sur les évêques. Un clerc eut la tête brisée à côté des légats. Mais presque tous les pères demeurèrent immobiles : seulement ils ôtèrent leurs mitres. La vue de ces têtes vénérables et nues arrêta les pierres dans la main des séditieux. C'était Guillaume d'Aquitaine, celui que dompta S. Bernard, qui avait excité ce tumulte. Il fut lui-même excommunié par l'évêque de Poitiers.

« Dieu sait combien je vous ai toujours aimé, et combien
» votre honneur m'a toujours été cher. Vous-même n'ignorez
» pas ce que j'ai donné d'application, et ce que j'ai dévoré de
» chagrins l'année dernière, pour vous procurer une paix so-
» lide, à vous et à vos fidèles serviteurs. Par quelle suggestion
» diabolique reprenez-vous, à ce que j'apprends, cette politi-
» que homicide, que vous aviez détestée? Car je n'imagine
» que l'enfer d'où puisse sortir une résolution qui va renou-
» veler de tous côtés l'incendie et le carnage; rouvrir ces af-
» freuses plaies qui saignent encore; replonger l'orphelin et
» la veuve dans des torrens de pleurs.... En vain cherchez-vous
» à rejeter le péché sur le comte de Champagne, qui s'est
» soumis à tout, et qui est prêt à tout remplir. C'est vous,
» prince, qui, ennemi de la paix et inconstant dans votre
» parole, renversez si absolument les idées de tout ce qu'on
» appelle conduite et honneur, qu'il n'y a plus avec vous ni
» règle, ni principe; aussi injuste dans vos affections que dans
» vos haines, vous les placez sans discernement. Quel que l'on
» soit, intéressé, scélérat, perdu de conscience, vous ne dé-
» mêlez rien dans ceux qui vous approchent, jusqu'à vous
» abandonner à des furieux, ennemis de votre couronne, et
» perturbateurs manifestes de votre royaume, pleins de noirs
» desseins qu'ils sont incapables de consommer par eux-mêmes,
» et dont, ce qu'à Dieu ne plaise, ils n'ont pas d'horreur de
» vous faire le complice et l'instrument. Mais à quelque danger
» que vous exposiez vos états, votre personne et votre âme,
» nous, qui sommes les enfans de l'Eglise, nous ne pouvons
» dissimuler les injures que l'on fait à notre mère, méprisée
» et foulée aux pieds.... Nous tiendrons ferme, nous combat-
» trons pour elle, s'il le faut, jusqu'à la mort, non avec le
» glaive et le bouclier, mais avec les armes qui nous sont per-

---

Comme le pontife commençait la formule, le comte tira son épée, et allait le frapper. L'évêque demande un moment de repit, se recueille et achève l'anathème : — *Frappe,* dit-il ensuite, *maintenant je suis prêt.* — *Non,* dit le comte, *je vous enverrais en paradis.* Toute l'antiquité païenne n'offre point deux traits semblables.

» mises, nos prières et nos larmes. » — Les reproches demeurant sans effet, il envoya au roi un religieux de confiance, pour essayer de nouvelles tentatives, avec des lettres dans un autre style : « Les peuples opprimés et ruinés, disait-il, ne » cessent de crier sur nos pas. Les ravages augmentent, le » pays succombe. Vous demandez quel pays ? le vôtre, prince, » votre propre royaume. Amis et ennemis, tous conspirent à » y porter la désolation. Ce que la guerre d'aujourd'hui en» glontit de biens, ce qu'elle enlève de prisonniers, ce qu'elle » fait de misérables, c'est de votre sein qu'elle les tire, c'est » le plus pur de votre sang que vous y épuisez (1). »

Tout fut inutile. Robert de Dreux, frère de Louis VII, à la tête d'une troupe de brigands, de vrais *routiers*, poursuivit la dévastation de la Champagne, qui se termina par l'horrible incendie de Vitry. On sait que ce fut afin de calmer ses remords, que le roi partit, quatre ans après, pour la Terre-Sainte.

Il est facile de comprendre quel vide fit la mort de S. Bernard. De grands dangers menaçaient l'Eglise ; les anti-papes se succédaient, l'empereur était en guerre ouverte avec Rome ; une nouvelle lutte s'engageait entre le roi d'Angleterre et l'archevêque de Cantorbéry. « Les archevêques de Kenturbery » n'étaient pas seulement primats d'Angleterre ; ils se trouvaient » avoir en quelque sorte un caractère politique. Nous les trou» vons presque toujours à la tête des résistances nationales, » depuis le fameux Dunstan, qui abaissa si impitoyablement » la royauté Anglo-Saxone, jusqu'à Etienne Langton, qui fit » signer la grande Charte au roi Jean. Ces archevêques se trou» vaient être particulièrement les gardiens des libertés du Kent, » le pays le plus libre de l'Angleterre (2). » Lanfranc avait avait fait prévaloir ces libertés contre le frère de Guillaume-le-Conquérant ; son disciple, S. Anselme, souffrit persécution pour elles. En lui, l'Eglise de Cantorbéry avait eu son confesseur ; elle allait avoir son martyr. Becket commença par être

(1) S. Bernard, *Epist.* 221 ; 226.

(2) *Michelet*, II, 336.

le favori, le courtisan presque de Henri II; quand le roi voulut l'élever sur le siége primatial d'Angleterre, lui-même chercha à l'en détourner. — « Prenez garde, lui disait-il, nous ne » serons pas long-temps d'accord; votre amitié pour moi se » changera bientôt en haine implacable. » Leurs différends avaient déjà commencé avant l'assemblée de Clarendon; les *coutumes* qu'on y remit en vigueur, *n'étaient pas moins*, dit M. Michelet, *que la confiscation de l'Eglise au profit d'Henri.* En général, M. Michelet a très-bien apprécié le caractère de S. Thomas de Cantorbéry; mais il est, en revanche, impossible de justifier les accusations qu'il porte avec tant de violence contre le Souverain-Pontife. Alexandre III serait, à l'en croire, responsable du meurtre de Thomas; il le *délaissa*, il le *trahit;* peu s'en faut que l'historien ne lui demande compte de son sang (1).

Nul doute qu'Alexandre, assez occupé dans Rome, contre les anti-papes, que soutenait Frédéric Barberousse, maître de la moitié de l'Italie, n'ait pu porter dans la défense de Becket, cette fermeté et cette vigueur qui auraient convenu dans des temps plus paisibles (c'est au moins, on l'avouera, chose nouvelle, que d'entendre reprocher aux papes du XII[e] siècle leur modération vis-à-vis le pouvoir temporel). Il faut aussi tenir en compte le double personnage que jouait Henri. « D'une part, » il envoyait à l'empereur des ambassadeurs pour jurer de re- » connaître l'anti-pape, et menaçait de se faire musulman, ou » tout au moins d'embrasser le schisme (on a su depuis que » ces rois d'Angleterre étaient capables de tenir parole); puis » il s'excusait auprès d'Alexandre III, assurait que ses envoyés » avaient parlé sans mission. En même temps il achetait les » cardinaux, il envoyait de l'argent aux Lombards, alliés d'A- » lexandre; il sollicitait les jurisconsultes de Bologne de lui » donner une décision contre l'archevêque. Il allait jusqu'à » offrir au pape de tout abandonner, de lui sacrifier les con- » stitutions de Clarendon, en échange de la déposition de Tho-

(1) Tom. II, p. 386.

» mas. » Le Pape, qui avait toujours approuvé l'inflexibilité du primat, qui avait refusé formellement de recevoir sa démission (1), se confia trop aux belles paroles d'Henri. Il envoya en Angleterre les légats que le roi lui-même avait demandés, et à leur suggestion, il donna ces lettres, qui *ne suspendaient point Thomas de toute son autorité épiscopale*, ainsi que l'avance M. Michelet (p. 354), mais lui interdisaient de porter aucune sentence d'excommunication.

C'est alors qu'Henri, qui ne redoutait rien tant qu'une excommunication, se vanta d'*avoir désarmé Thomas, et de tenir le Pape dans sa bourse;* alors aussi Thomas écrivit à Rome ces plaintes sublimes à force de douleur, de résignation et d'amertume. Le roi de France, de son côté, députa au Pape, Guillaume de Champagne, évêque élu de Chartres, pour bien le fixer sur l'état des choses. Alexandre, d'après les mémoires qui lui furent présentés, revint aussitôt à ses premières dispositions pour Thomas; il se hâta de retirer les pouvoirs de ses légats en Angleterre; bientôt il en envoya d'autres, qui se montrèrent si inflexibles, que plusieurs évêques de France

---

(1) M. Michelet se trompe quand il affirme que le *Pape refusa de voir Thomas* (p. 351). Tout au contraire, malgré les instances des envoyés d'Henri, il tint ferme à ne rien ordonner en l'absence de l'archevêque. Ce dernier eut plusieurs audiences d'Alexandre, qui le reçut avec honneur, et le força de parler assis. Au lieu des lettres dures qu'Alexandre lui aurait adressées, au rapport de notre historien, il lui promit aide et protection *jusqu'à la mort*. Puis désignant l'abbé de Pontigny : « Voilà, continua-t-il, la personne à qui nous vous confions. Vous avez long-temps vécu dans les délices; appelé désormais à être le consolateur des pauvres, vous ne sauriez mieux l'apprendre qu'à l'école de la pauvreté. » (*Vit. quadrip.*, l. 2.) *Telle était*, dit encore M. Michelet (p. 365), *la duplicité d'Alexandre. Il avait envoyé l'absolution à Henri, et à l'archevêque la permission d'excommunier.* Pour apprécier cette nouvelle charge, il suffit de remarquer que Henri II ne fut jamais excommunié, et n'avait par conséquent nul besoin de l'absolution du Pape. — Guillaume de Neubourg, écrivain contemporain, trouve que le Pape *ne dissimula point assez, par amour de la paix, ce qui pouvait être toléré sans porter atteinte à la foi chrétienne.* (*Guill. Neub.*, t. II, p. 25, cité par Lingard, t. II, p. 383.)

crurent devoir écrire au St.-Père, pour l'engager à user de ménagement. Enfin, après quelques délais, il nomma une nouvelle légation, composée d'évêques français et anglais, au nombre desquels était Guillaume de Champagne, le plus zélé défenseur de l'archevêque de Cantorbéry. Leurs instructions portaient de signifier à Henri, que s'il n'avait fait, dans 40 jours, sa paix avec l'archevêque, son royaume serait mis en interdit, et que Sa Sainteté rétablissait dès-lors Thomas dans l'exercice de ses pleins pouvoirs de métropolitain et de légat. En même temps, le Pape frappait de peines canoniques l'archevêque d'York, pour avoir sacré le fils du roi d'Angleterre, au préjudice des droits du siége de Cantorbéry. Henri s'effraya; une entrevue eut lieu entre lui et Thomas; il promit satisfaction, montra beaucoup d'égards à l'archevêque, se découvrit devant lui, et voulut lui tenir l'étrier au départ.

Ce qui arriva depuis n'est que trop connu; mais on aimera à en retrouver ici le récit; car c'est une des plus belles choses du moyen-âge, qui avait pourtant de belles choses, malgré ses serfs, ses jugemens de Dieu, ses fêtes de l'âne et des fous, sa foi à toutes les légendes, sa dévotion à toutes les reliques. Nous suivrons le texte même de M. Michelet, d'après la grande *vie quadrupartite* de saint Thomas.

Thomas, plein de noirs pronostics, avait à peine mis le pied dans son archevêché, que des paroles homicides sortirent de la bouche de Henri II. Quatre chevaliers, ou plutôt quatre assassins, partirent pour Cantorbéry, entrèrent dans la chambre de l'archevêque, comme il traitait d'affaires avec quelques clercs, et lui firent de grandes menaces; puis s'adressant aux assistans, ils leur dirent :

« Au nom du roi, vous nous répondez de cet homme, pour le représenter en temps et lieu. » — « Eh! quoi! dit l'archevêque, croiriez-vous que je veux m'échapper? je ne fuirais, ni pour le roi, ni pour aucun homme vivant. » — « Tu as raison, dit l'un des Normands, Dieu aidant, tu n'échapperas pas (1). » L'archevêque rappela en vain Hugues de Morville,

---

(1) Quid est hoc? numquid me fugâ labi velle putatis? — Satellites inquiunt : Verè, verè, volente Deo, non effugies. *Vit. quadrip.* p. 126.

le plus noble d'entre eux, et celui qui semblait devoir être le plus raisonnable (1). Mais ils ne l'écoutèrent pas, et partirent en tumulte, avec de grandes menaces.

» La porte fut fermée aussitôt derrière les conjurés; Renaud s'arma dans l'avant-cour, et prenant une hache des mains d'un charpentier qui travaillait, il frappa contre la porte pour l'ouvrir ou la briser. Les gens de la maison, entendant les coups de hache, supplièrent le primat de se réfugier dans l'église, qui communiquait à son appartement par un cloître ou une galerie. Il ne voulut point; et on allait l'y entraîner de force, quand l'un des assistans fit remarquer que l'heure des vêpres avait sonné. « Puisque c'est l'heure de mon devoir, j'irai à l'église, » dit l'archevêque; et faisant porter sa croix devant lui, il traversa le cloître à pas lents, puis marcha vers le grand autel, séparé de la nef par une grille entr'ouverte.

» Quand il entra dans l'église, il vit les clercs en rumeur, qui fermaient les verroux des portes. « Au nom de votre vœu d'obéissance, s'écria-t-il, nous vous défendons de fermer la porte; il ne convient pas de faire de l'église une bastille. » Puis il fit entrer ceux des siens qui étaient restés dehors.

» A peine avait-il le pied sur les marches de l'autel, que Renaud-Fils-d'Ours parut à l'autre bout de l'église, revêtu de sa cotte de mailles, tenant à la main sa large épée à deux tranchans, et criant : « A moi, à moi, loyaux servans du roi! » Les autres conjurés le suivirent de près, armés comme lui de la tête aux pieds et brandissant leurs épées. Les gens qui étaient avec le primat voulurent alors fermer la grille du chœur; lui-même le leur défendit, et quitta l'autel pour les en empêcher. Ils le conjurèrent avec de grandes instances de se mettre en sûreté dans l'église souterraine, ou de monter l'escalier par lequel, à travers beaucoup de détours, on arrivait au faîte de l'édifice. Ces deux conseils furent repoussés aussi positivement que les premiers.

(1) Secutus est eos usque ad ostium thalami, Hugonem de More-Villâ, qui cæteris, sicut nobilitate generis, ità et virtute rationis debebat præminere, ut secum reversus loqueretur, inclamans. *Ibid.*

» Pendant ce temps, les hommes armés s'avançaient. Une voix cria : « Où est le traître? » Becket ne répondit rien. « Où est l'archevêque? » — « Le voici, répondit Becket; mais il n'y a pas de traître ici. Que venez-vous faire dans la maison de Dieu, avec un pareil vêtement? Quel est votre dessein? » — « Que tu meures. » — « Je m'y résigne; vous ne me verrez point fuir devant vos épées; mais, au nom de Dieu tout-puissant, je vous défends de toucher à aucun de mes compagnons, clerc ou laïque, grand ou petit. « Dans ce moment, il reçut par derrière un coup de plat d'épée entre les épaules, et celui qui le lui porta lui dit : « Fuis, ou tu es mort. » Il ne fit pas un mouvement; les hommes d'armes entreprirent de le tirer hors de l'église, se faisant scrupule de l'y tuer. Il se débattit contre eux, et déclara fermement qu'il ne sortirait point, et les contraindrait à exécuter sur la place même leurs intentions ou leurs ordres. Et se tournant vers un autre, qu'il voyait arriver l'épée nue, il lui dit : « Qu'est-ce donc, Renaud? Je t'ai comblé de bienfaits, et tu approches de moi tout armé dans l'église.... » Le meurtrier répondit : « Tu es mort. » — Puis il leva son épée, et d'un même coup de revers, trancha la main d'un moine saxon appelé Edward Cryn, et blessa Becket à la tête. Un second coup, porté par un autre Normand, le renversa la face contre terre, et fut asséné avec une telle violence que l'épée se brisa sur le pavé. Un homme d'armes, appelé Guillaume Mautrait, poussa du pied le cadavre immobile, en disant : « Qu'ainsi meure le traître qui a troublé le » royaume, et fait insurger les Anglais! »

» Ils disaient en s'en allant : « Il a voulu être roi, et plus que roi; eh bien! qu'il soit roi maintenant (1)! » Et au milieu de ces bravades, ils n'étaient pas rassurés. L'un d'eux rentra dans l'église, pour voir s'il était bien mort; il lui plongea encore son épée dans la tête, et fit jaillir la cervelle (2). Il ne pouvait le tuer assez à son gré (3). » P. P. M.

(1) ... Modò sit rex, modò sit rex! « Et in hoc similes illis qui Domino in cruce pendenti insultabant. » *Ibid.*, p. 133.

(2) ... Ille quippè ethnicus latus Domini aperuit, iste verò christianus Christi Domini capiti gladium infixit. *Ibid.*

(3) *Hist. de France de Michelet*, tom. II, p. 367.

LITTÉRATURE ALLEMANDE.

VIE DE JEANNE D'ARC, DE GUIDO GŒRRES (1).

Ce qui frappe au premier abord dans ce livre, c'est une simplicité de style remarquable. On s'attend au nom de Gœrres à une effusion de verve originale se répandant en science, en philosophie, en érudition et en poésie, s'épanouissant en couleurs éclatantes et en jets aussi magnifiques que multipliés, et c'est ce que l'on trouve en effet dans la préface de J. Gœrres qui précède l'ouvrage : on la lit à la sueur de son front si l'on est Français, et même si l'on est Allemand : mais lorsqu'on a travaillé ces quelques pages, on est loin de regretter ses efforts, car, sous toute cette richesse de science et de poésie, on sent la chaleur d'âme et la solidité de foi du vieux catholique. Lorsqu'on passe à l'ouvrage lui-même, on trouve dans le style de Guido Gœrres de tout autres qualités : ce style est tellement simple et clair qu'il existe peu d'ouvrages allemands à la fois si bien écrits et si faciles à comprendre ; le plus faible écolier en langue allemande est heureux et surpris de le lire presque sans arrêt : on croit quelquefois lire du français et l'on retrouve en effet dans ce style la précision et la netteté de notre langue, la mesure et la proportion de ses phrases, la rapidité et l'homogénéité de ses développemens. Sous ce point de vue seul, ce livre mériterait déjà de prendre dans l'étude de l'allemand la place qu'occupe à moins juste titre dans celle de l'anglais le vicaire de Wakefield.

Cette simplicité de style vient-elle de l'âme de l'auteur? vient-elle de l'influence même de son sujet, ou bien des matériaux qu'il a employés et traduits dans le cours de son ouvrage, ou bien enfin de ce retour vers la simplicité qui commence à se manifester maintenant que nous nous sommes assez fatigués dans la multiplicité ? Il est probable que toutes ces causes réunies y auront concouru.

(1) *Revue Européenne*, nouv. série tom. I, p. 149. V. ci-d. p. 341.

Quoi qu'il en soit, cet aimable caractère dans la forme de l'auteur est un gracieux symbole de l'esprit même du livre et de ce qu'il tend à exposer : comment Dieu, « dans le plan de son éternelle » sagesse, confond aux yeux des hommes la sagesse des sages par » la simplicité des enfans, et brise l'orgueil du chêne avec la tige » légère du lis. »

La sagesse des sages, ici, c'est la sagesse des docteurs de Poitiers qui interrogèrent la jeune fille pendant trois semaines sur les cas les plus ardus de la théologie; c'est la sagesse des docteurs de Rouen aidés de ceux de l'université de Paris qui plus tard la soumirent à un interrogatoire de plusieurs mois dont l'issue est connue; c'est encore la sagesse des conseillers royaux civils ou militaires, qui fut prête en toute occasion à démontrer l'inopportunité et l'impossibilité de ce qu'ordonnait Jeanne d'Arc au nom de Dieu. L'orgueil du chêne c'est l'anglais, déjà solidement enraciné au centre de la France, d'où il étendait au loin ses racines, arbre exotique qui avait pris avec force et dont il n'était plus probable que le sol pût se dégager. Et la tige de lis qui brisa l'un et l'autre obstacle. C'est le lis de Vaucouleurs, c'est la main virginale armée de l'étendard blanc autour duquel on vit voltiger des papillons comme autour du lis des jardins.

Mais le plus grand des deux obstacles pour la vierge guerrière, instrument de Dieu, ce fut cette *sagesse des sages*, dont parle saint Paul, cette prudence de l'homme toujours opposée à l'esprit de Dieu. La difficulté pour elle ne fut pas de vaincre les Anglais, ce fut de parvenir à les combattre; ce ne fut pas de conduire le roi jusqu'à Reims pour l'y faire sacrer, ce fut de le décider à y marcher. Jeanne d'Arc eut à combattre par la simplicité de l'esprit de Dieu qui lui fut donné, ce travers constant de la sagesse humaine qui s'égare dans ses mille voies artificielles; à faire plier par la vertu de Dieu l'orgueil de la raison et de la prudence terrestre; et sous ce point de vue, aussi bien que sous le rapport de son caractère personnel, son histoire est d'un intérêt général, et offre ce quelque chose de *radical* et d'*universellement historique* dont il est parlé dans la préface (ursprünglich und ächt universal historisch). C'est un épisode de la grande lutte qui continue toujours entre l'esprit humain et l'esprit divin, et qui se manifeste dans le développement du genre comme dans celle de l'individu.

Et voici les deux phases principales de cette lutte, telles qu'elles se rencontrent partout et en particulier dans l'histoire de Jeanne d'Arc. D'abord résistance de l'esprit humain à l'esprit divin, et refus de lui donner accès. Puis quand l'esprit divin l'a emporté par sa force, abus que fait l'esprit humain de l'esprit divin dont il s'empare et veut se rendre propriétaire. C'est ce qui est arrivé depuis l'origine dans l'humanité comme dans l'Eglise à l'égard des hommes divins ou des prophètes; C'est ce qui arrive chaque jour à l'égard du génie, ce reflet de l'esprit de Dieu, dans le développement d'un art quelconque, d'une branche quelle qu'elle soit de l'activité humaine. C'est aussi la clef de toute la carrière publique de Jeanne d'Arc, et c'est en particulier ce qui explique ce triste bûcher qui nous apparaît au bout de sa sublime et touchante histoire.

On sait quelle peine eut la pauvre jeune fille à parvenir jusqu'au roi; il lui fallut pour obtenir d'être envoyée vers lui, lutter pendant plusieurs années contre le mépris et la dérision. On sait aussi les difficultés qu'elle eut à vaincre, même à la cour de Charles VII; quelles longues et insupportables épreuves elle eut à soutenir avant d'être accréditée près de lui; combien il lui fallut de démarches pour le porter à secourir Orléans; puis ce fut une lutte constante contre les habiles dans l'art de la guerre, auxquels, comme Napoléon plus tard dans sa tactique transcendantale, elle faisait violer toutes les règles de l'art et les traditions du métier. — Quand elle eut miraculeusement délivré Orléans, le roi ni son conseil n'étaient point encore subjugués, et la raison de l'homme, malgré cette merveille, luttait encore contre l'envoyée de Dieu. Quand elle veut marcher vers Reims, d'abord on s'y refuse; à la fin elle traîne le roi et son armée vers la ville du sacre; mais devant Troyes la cour et l'armée reculent : elle, Jeanne, triomphe encore cette fois de leur découragement et de leur incrédulité par la force prophétique qui lui est donnée, et parvient au but marqué de Dieu. Dans cette période, l'instrument providentiel est en lutte constante, non pas tant contre l'obstacle matériel et la puissance ennemie que contre cette prudence qui s'oppose aux voies de Dieu, qui n'y croit point, qui n'adhère point avec confiance à la conduite supérieure, et qui revient toujours à ses données vulgaires et à ses procédés habituels. — Mais quand on vit la conduite de Dieu justifiée, ses effe

devenus patens et posés en faits matériels, alors la sagesse humaine reconnut qu'il y avait une force attachée à cette jeune fille, et voulut se servir de cette force à sa manière. Mais il se trouve qu'alors précisément elle déclare sa mission finie : N'importe, disent-ils, nous saurons bien nous servir de l'instrument de Dieu, et en faire notre profit. « Au couronnement de Charles VII se terminait sa » mission : le miracle n'était plus nécessaire, le courage et l'art » de l'homme pouvaient achever le reste. » Le mouvement initial de la délivrance était imprimé et venait de Dieu comme toute iniative et comme tout principe ; l'homme pouvait continuer. « Jeanne » d'Arc sentait elle-même que le temps était venu de déposer l'ar- » mure, et de suspendre au grand autel de Reims sa bannière et » son épée. Elle pria donc le roi de la laisser rentrer dans son » village, auprès de ses parens, pour y finir sa vie dans la douce » paix de son enfance. Mais ni le roi ni son conseil ne voulurent » y consentir, et cette sagesse humaine, qui n'avait d'abord ac- » cueilli qu'avec dérision sa brûlante parole lorsqu'elle appelait la » France au combat, qui ne l'avait enfin suivie qu'avec défiance » et avec murmure, cette même sagesse humaine s'obstinait à la » retenir, maintenant qu'elle déclarait sa mission terminée. Ils ré- » solurent dans leur prudence de tirer tout le parti possible de » l'immense réputation que lui avaient acquise ces merveilleux évé- » nemens : et ils l'obsédèrent si long-temps qu'étourdie à la fin par » l'ordre du roi et les prières des grands seigneurs, elle se laissa » entraîner au-delà de sa mission. Mais la situation de la pauvre » jeune fille fut dès ce moment tout autre. La force de Dieu n'était » plus avec elle : elle pouvait bien encore, fidèle et courageuse, » combattre et verser son sang pour servir son roi, ou bien mon- » ter sur le bûcher pour soutenir la vérité de sa mission divine ; » mais la victoire ne lui était plus assurée, et les portes de l'a- » venir ne lui étaient plus ouvertes : elle ne pouvait plus ainsi » qu'autrefois poser sa parole comme expression de la volonté de » Dieu en face des vains conseils des hommes, et réclamer au nom » de Dieu obéissance et soumission. C'est un triste et douloureux » spectacle que de la voir si près de son paisible hameau, sur le point » d'échapper au tumulte des armes, ramenée de nouveau au milieu » des combattans, pour verser son sang et perdre enfin la vie dans

» une lutte où rien ne l'appelait plus. » Ainsi ceux qui lui avaient d'abord résisté, les mêmes, et par suite de la même espèce de prudence toujours raisonneuse et courbée vers la terre, la retiennent aujourd'hui qu'ils voient de leurs yeux de chair des œuvres étonnantes; ils s'en emparent, ils la détournent à leur profit : A nous ce bon instrument, nous en ferons merveille : nous saurons bien nous en servir tout seuls; sa mission, dit-elle, est finie, qu'elle marche toujours; le peuple est dans l'enthousiasme, l'Anglais est consterné, rien ne pourra nous résister. Ainsi Dieu n'entre jamais pour rien dans leurs calculs parce qu'en effet sa sagesse n'est pas calculable, et quand on veut tout calculer, il faut bien faire abstraction de ce qui ne se calcule pas. Elle se laisse donc entraîner, mais à Saint-Denis un nouveau signe lui est donné que sa mission est finie; elle voit se briser en morceaux cette bonne épée, cette épée miraculeuse qui lui avait été mise en main pour accomplir son œuvre. Puis une défaite sous les murs de Paris rend visible à tous ce qu'elle déclarait à Reims. Alors elle vient se mettre à genoux dans l'église de Saint-Denis à l'autel du saint protecteur de sa patrie, remercie Dieu, la Sainte-Vierge et le saint Martyr des grâces qu'elle a reçues et suspend à une colonne à côté du tombeau de saint Denis son armure et l'épée qu'elle avait prise à un Anglais dans cette dernière bataille. Sans doute elle va retourner dans la vallée de son enfance. Hélas! non. Ils ne veulent pas se dessaisir de l'instrument de Dieu que Dieu ne tient plus dans sa main; ils la retiennent encore, et qu'en font-ils à la fin? Ils la laissent prendre aux Anglais et monter sur ce bûcher dont ils n'ont ni le cœur, ni l'énergie de la sauver. Ainsi va l'homme dans sa prudence et dans sa raison. Toujours les prudens et les habiles de la terre commencent par repousser les instrumens de la Providence, et lorsque la Providence a réalisé son œuvre malgré eux, ils s'en emparent et la pervertissent. Ils lapident le prophète d'abord, puis quand l'esprit du prophète a prévalu parmi le peuple, ils recueillent ses os, et lui bâtissent des monumens; car ils honorent volontiers ce qui est mort, mais ne peuvent souffrir ce qui est vivant Et de là cette parole de l'éternelle vérité, applicable à toutes les sphères et à tous les degrés : « Malheur à vous scribes et pharisiens » hypocrites, qui bâtissez des tombeaux aux prophètes et qui ornez

» les monumens des justes, et qui dites : Si nous eussions été du » temps de nos pères, nous ne nous fussions pas joints à eux » pour répandre le sang des prophètes. Ainsi vous vous rendez té- » moignage à vous-mêmes que vous êtes les enfans de ceux qui ont » tué les prophètes. » C'est donc bien toujours la même race qui s'attache à la forme et aux os du prophète mort, après avoir lapidé le prophète vivant. Ce qui est vivant les domine, ce qui est mort se laisse dominer et arranger par eux, et ils profitent à leur manière de l'influence que la vie a laissée. Quand Jeanne d'Arc leur imposait au nom de Dieu sa parole et ses révélations, ils murmuraient; quand, dépourvue de l'assistance divine, elle ne sut plus les aider que d'une manière humaine, par son courage et par sa renommée, alors ils la comprirent, furent satisfaits, et manièrent à leur gré l'instrument de Dieu jusqu'à ce qu'ils l'eussent brisé. Vice radical de l'esprit et de la volonté humaine dont tout homme a grand'peine à se dégager. Quel est celui qui ne se révolte d'abord contre l'inspiration sainte ou le conseil sévère qui commande le sacrifice et la souffrance pour le bien : lors même qu'il obéit c'est avec défiance et avec murmure ; puis quand les fruits viennent à paraître, vigneron infidèle, il refuse de les rendre au maître de la vigne, et retient à son profit la vigne et le pressoir.

Ainsi Jeanne d'Arc eut encore bien plus à lutter d'une lutte spirituelle, qu'à combattre le fer et les machines. Son plus long combat et le plus critique fut assurément celui qu'elle soutint à Poitiers contre les docteurs, bacheliers, professeurs, experts ès-saintes écritures, gradués en droits divin et humain, lesquels l'interrogèrent d'abord en une solennelle séance, puis en des séances subséquentes pendant plusieurs semaines, sans compter les examens particuliers en dehors des séances générales....

Nous ne voulons pas parler de cette autre grande lutte de plusieurs mois qu'elle eut à soutenir à Rouen contre les docteurs des susdites facultés savantes, et dans laquelle elle succomba. Il faut dire, pour rester dans les bornes de la justice et de la vérité, que le jugement des sages ici fut dominé par la crainte et subjugué par l'ascendant des Anglais. Sans doute cette grande force de raison dont ils étaient fiers les mettait bien à l'abri de tout entraînement du cœur ou de tout élan d'enthousiasme, mais ne les préservait

pas des passions inférieures, comme de la peur ou de la haine, et se prêtait même à les justifier. — Nous n'accuserons donc pas précisément Aristote en cette occasion; on a déjà fait porter sur lui une assez grande responsabilité, relativement au procès à peu près contemporain qui s'éleva en Espagne au sujet des Américains nouvellement conquis. « On peut, dit F. Schlegel, citer un exemple » frappant de l'influence funeste de la morale d'Aristote, et le tirer » d'un siècle déjà très-civilisé et très-savant. En Espagne, au XVI[e] » siècle, la grande question de savoir quelle était la manière dont » on devait traiter les Américains, fut décidée, contre le bon droit » et contre l'esprit du christianisme, par Sépulvéda, qui ne man- » quait pas d'ailleurs d'élévation dans les sentimens, mais qui était » un partisan aveugle d'Aristote, et qui admettait la légitimité de » l'esclavage, comme Aristote l'avait admise d'après les mœurs et » les idées de l'antiquité. » Mais il faut lire le titre même du livre de Sépulvéda pour avoir une idée de l'onction des docteurs scolastiques en même temps que de leur élégance. *Est-il permis de poursuivre les Indiens par la guerre, en leur enlevant domaines, possession et bien temporel, et les tuant s'ils font résistance, afin qu'ainsi dépouillés et soumis les prédicateurs aient plus facile de leur persuader la foi.* Le latin vaut mieux : *An liceat bello Indos prosequi auferendo ab eis dominia possessionesque et bona temporalia, et occidendo eos, si resistentiam opposuerint, ut sic spoliati et subjecti faciliùs per prædicatores suadeatur eis fides?* On est étonné qu'en des hommes qui étaient chrétiens, qui avaient un cœur et une âme, qui ne manquaient même pas toujours d'élévation et de générosité, une influence d'école ait pu étouffer à ce point la voix de la conscience et celle de la grande loi chrétienne. Que pouvait dans ces esprits faués l'influence de la vérité divine, lorsqu'elle essayait d'y jeter intérieurement quelques clartés!.... Il nous semble en être de cet excessif développement de la raison dialecticienne, tout à fait comme de la vertu des stoïciens dont Sénèque, je crois, dit quelque part : *Benefacta benefactis cumules, intexas, ne perpluat. Ajoute bonnes œuvres à bonnes œuvres, faites-en comme un tissu autour de toi, de peur qu'il ne pleuve à travers.* On ne voit pas bien quelle est cette pluie que le tissu des bonnes œuvres doit empêcher de passer, si ce n'est

peut-être la bénédiction d'en haut que repousse l'orgueil : mais quand la raison en fait autant sur l'esprit, et l'enveloppe comme d'un tissu de distinctions, de notions, de catégories, de syllogismes et d'argumens, il est certain que ce tissu peut devenir assez serré, pour empêcher de passer dans l'intérieur de l'âme toute espèce de rosée bienfaisante et féconde.

Au reste aujourd'hui ce n'est plus là l'obstacle à l'esprit de Dieu. Nos ancêtres étaient cuirassés de fer sur leur esprit comme sur leur corps, en crainte de l'erreur et en crainte de l'ennemi. Mais nous, nous ne craignons plus rien, et nous aimons, depuis quelque temps surtout, à nous vêtir à la légère; afin d'être accessibles à tout esprit; ouverts à toute émotion et à tout stimulant. Ainsi prostitués à toute influence, dissipés à tout vent d'erreur, répandus et disséminés par notre incontinence d'esprit, il nous est impossible de conserver vivante en nous cette unité centrale par laquelle seule nous pouvons entrer en rapport avec l'unique nécessaire, avec celui qui est seul Dieu. Et de là ce manque d'action, de pratique, de certitude dans la direction, d'énergie et de dévouement complet et persévérant ; de là cette insouciance du bien et du mal, cette tolérance niaise de tout crime et de toute folie, ce respect ou cette indifférence égale pour tout ce qui se présente, état vraiment panthéïstique que l'on prend pour une grande largeur d'horizon intellectuel, pour une grande extension de circonférence et qui n'est qu'absence de centre, défaut d'âme. On veut revenir à l'unité en réunissant les contraires, et l'on ne voit pas que l'on tombe par là dans la multiplicité jusqu'au panthéïsme.

En tout ceci nous ne sommes point sortis de notre sujet. Nous croyons exposer et poursuivre l'idée du livre, celle du moins qui résulte pour nous de cette lecture, savoir : la différence et l'opposition entre la simplicité de l'esprit de Dieu et la sagesse des sages, entre l'humilité de l'esprit de Dieu et la force des forts, et la lutte entre ces deux esprits. Et il est vraiment merveilleux de voir comment la simplicité de l'enfant de Dieu finissait ordinairement par triompher tout à coup de la multiplicité des raisons et des motifs opposés qui tenaient en balance et perplexité continuelle le roi et son conseil, et cela, en se gardant bien de *répondre à ces aveugles selon leurs paroles, de peur de leur devenir sem-*

blable (Ecclés.) et d'arriver à la même faiblesse qu'eux-mêmes en marchant par les mêmes voies; mais en employant par inspiration les moyens simples et forts de l'esprit de Dieu qui touchent directement les cœurs et les entraînent d'autorité. Voici par exemple comment elle parvint à obtenir que l'on marcherait vers Reims. « A son retour d'Orléans, le roi lui fit un accueil glorieux et magnifique, et fut imité par ceux de sa cour, tous empressés d'honorer et la sainteté de sa vie et les merveilleux faits d'armes qui avaient réalisé sa promesse. Et pourtant comme elle attendait du roi qu'incontinent il allât chercher à Reims sa couronne, voici revenir le doute, l'irrésolution, l'opposition de la sagesse humaine dans l'esprit du roi et de son conseil. Au lieu de se lancer avec énergie sur le chemin de la victoire, on recommence à batailler en paroles dans le conseil, à disputer de droite et de gauche, au long et au large; quoique Jeanne d'Arc répétât au roi en gémissant : Je dois durer un an sans plus, c'est pourquoi prenez garde à bien employer ce temps. A quoi répondaient les sages conseillers : Qu'un tel trajet était trop dangereux, à travers l'ennemi, par-dessus trois grands fleuves, et cela jusqu'à Reims; qu'il valait mieux commencer par le commencement et conquérir d'abord les provinces les plus rapprochées. Mais elle se tenait inébranlable; car ce n'était point dans un esprit de prudence humaine qu'elle avait quitté la pauvre cabane de ses parens, qu'elle avait planté sa bannière à Orléans en face des bastions anglais, et elle répétait que cette entreprise lui était aussi bien que le reste ordonnée de Dieu, et que, lorsqu'une fois le roi aurait reçu à Reims la couronne et la sainte onction, dès ce moment la force de ses ennemis irait en déclinant; qu'alors ils ne pourraient plus nuire ni au roi ni à elle.

» Mais comme ses paroles étaient toujours inefficaces, voici qu'un jour, le roi étant avec son confesseur l'évêque de Chartres et avec son ci-devant chancelier dans un appartement retiré, Jeanne tout à coup frappe à la porte. Le roi donne ordre d'entrer, et elle arrive tout humble jusqu'à lui, s'agenouille à ses pieds et embrassant ses genoux : Noble Dauphin, dit-elle, ne tenez plus si long ni si fréquent conseil, mais partez à l'instant même pour Reims afin d'y recevoir votre glorieuse couronne. Sur quoi l'é-

» vêque lui demandant si elle parlait ainsi par ordre de Dieu, elle » répondit qu'elle y avait été déjà poussée plusieurs fois. Ne vou- » lez-vous donc pas, reprit l'évêque, ici en présence du roi, ra- » conter la manière en laquelle ce conseil vous a été donné. Je » comprends, répliqua Jeanne d'Arc, ce que vous voulez savoir et » le dirai volontiers. Alors le roi lui demanda si elle le dirait vo- » lontiers aussi devant les personnes qui étaient présentes, elle y » consentit et parla ainsi : Lorsque je me prends de chagrin de ce » qu'on ne veut croire aux choses que j'annonce de la part de » Dieu, je vais dans quelque lieu retiré, j'appelle Dieu, je crie » vers lui et lui demande pourquoi l'on refuse de croire à mes pa- » roles. Lorsque j'ai fini ma prière, j'entends une voix qui me dit : » Enfant de Dieu, va! va! va! je serai avec toi, va! Et lorsque » j'entends cette voix j'éprouve une grande joie et je voudrais » l'entendre toujours. Les paroles de la jeune fille étaient pleines » d'une si ferme assurance et lorsqu'elle répéta ces mots va! va! » va! elle parut briller dans un état de si sublime extase, que » son image, avec les yeux rayonnans vers le ciel, se grava dans » ceux qui l'entendirent alors, et leur resta jusque dans leur vieil- » lesse présente à l'âme. »

Dans une autre occasion, une simple parole et un regard tourné vers le ciel, « comme le témoigna plus tard en justice le brave » Dunois, fit comprendre aux chevaliers qui la virent et l'enten- » dirent, mieux et plus clairement qu'ils ne l'avaient jamais com- » pris, qu'elle était envoyée de Dieu, et n'avait rien de commun » avec le mal. »

Tels étaient ses moyens ; elle recevait du ciel la force et la lumière, et la rayonnait autour d'elle, dissipant ainsi les obstacles comme des nuages lorsque son heure était venue ; allant par un chemin droit au centre des difficultés, savoir au cœur et à la volonté des hommes, et laissant tomber ensuite sans leur répondre les vains prétextes de leur prudence terrestre et de leur sagesse étroite. O puissance admirable de la simplicité! vertu si grande et si capable pour recevoir d'en haut, si forte pour transmettre aux hommes et pour influer sur le monde.

Et n'est-ce pas ce qui explique pourquoi, dans l'état désespéré de la France, où ni la force physique ni l'art de l'homme ne pou-

vaient plus rien, il fallait un être particulièrement humble et simple pour nous transmettre la vertu de Dieu et nous sauver? Et, sous un autre point de vue et dans une autre sphère, n'est-ce pas à une cause analogue que la France elle-même doit cette influence toute particulière qu'elle a toujours exercée sur l'Europe, et dont J. Gœrres dit dans la préface : « La France devait être conservée » pour châtier les peuples et les pousser vers le progrès. » Pourquoi donc la France est-elle ainsi l'aiguillon des peuples et comme l'axe du progrès européen? C'est la simplicité du Français qui fait sa force, cette simplicité qui tend toujours à l'unité, qui consiste à ne voir et à ne poursuivre qu'une chose, et à pousser toute sa force dans une direction unique : grand mal, si la direction est fausse; grand bien, si le but est le vrai but. Quel peuple en Europe est *un* politiquement comme le peuple français? Quelle langue est simple comme la nôtre, et quelle meilleure expression du carac- re que le langage? Quelle opinion publique est plus compacte et ait mieux se former en faisceau? La France, si elle venait définitivement à se donner au bien, ne serait elle pas capable aussi de faire ce que fit Jeanne d'Arc lorsqu'elle sentit le besoin de se donner à Dieu, et de chercher en lui sa vie : « Elle fit monter droit vers » le ciel dans un rayon unique toute cette force que d'autres lais- » sent s'échapper et se perdre par des issues innombrables dans le » monde qui les entoure. »

Si la France un jour, cette fille aînée de l'Eglise, allait devenir une Jeanne d'Arc pour le monde!....

Pourquoi la France dut-elle être délivrée par une femme? se demande un ancien auteur cité par Guido Gœrres; et il répond : « Le sexe des femmes est humble dans ses démarches et dévot à » Dieu, doux et compatissant aux souffreteux; c'est pourquoi Dieu » l'a dans nos temps distingué par de grandes grâces, afin que ce » ne soit la terreur de ses châtimens, mais l'ardeur de son amour » qui nous détache du mal et nous ramène au bien. » L'ancien auteur a du sens, mais J. Gœrres explique plus philosophiquement dans la préface comment la France devait être sauvée par une vierge guerrière. « Comme elle ne venait pas d'elle-même, mais par une » mission du Ciel pour agir dans la force d'en haut et dans la vertu » d'en haut, elle devait se présenter au dehors comme héroïne et

» comme guerrière, et rester au dedans humble servante soumise » aux puissances du royaume céleste. Il fallait qu'en présence de » l'influence supérieure elle sût rendre doux et silencieux ce cœur » énergique et bouillant, afin qu'il pût en recevoir les communica- » tions supérieures, et se maintenir avec le Ciel dans un rapport » que rien ne pût briser. Elle devait tenir unis en elle par un » lien d'activité vivante deux extrêmes qui s'excluent et se neutra- » lisent d'ordinaire, et pour que femme elle pût agir en homme, » et pour qu'au milieu du tourbillon et de la mobilité de la sphère » visible où elle paraissait elle-même emportée, elle pût conserver » dans le secret de son cœur le mystérieux silence et le repos in- » time du monde invisible. Enfant de paix lancé dans les combats, » pour rester paisible dans la guerre même, elle devait conserver » au milieu d'une cour de roi la simplicité de la plus humble ber- » gère, et sous l'armure de fer la tendre délicatesse de son sexe. » Envoyée pour reconquérir à la tête d'une soldatesque effrénée la » liberté de la patrie, elle devait en vertus mâles ne le pas céder » aux plus braves, tandis qu'elle ne pouvait, messagère de paix, » verser le sang de sa propre main, quoique elle-même exposée à » tout, entourée de la licence des camps, elle devait n'en pas être » atteinte, et pour que le lien mystérieux qui la tenait dans une » sublime union avec les puissances d'en haut ne pût se rompre, » il lui fallait, irréprochable et pure, rester ceinte sous le harnais » de la ceinture virginale. » Voilà pourquoi, vierge guerrière, elle était pour cette œuvre merveilleuse un plus souple instrument que tout autre entre les mains de Dieu. Même chose s'était déjà vue en Israël, comme il est raconté au Livre des juges, lorsque Débora, la prophétesse, délivra son peuple du joug de ses oppresseurs; et le saint livre ajoute : « On a cessé de voir de vaillans hommes en » Israël. Il ne s'en trouvait plus jusqu'à ce que Débora se soit éle- » vée, jusqu'à ce qu'il se soit élevé une mère dans Israël. » Même chose aussi est arrivée pour l'humanité tout entière, lorsque la femme brisa la tête du serpent.

On demande en ces temps pour la femme un grand rôle et l'on ne tient pas compte de celui qu'elle a déjà rempli, qu'elle peut et doit remplir encore. L'histoire parle peu de la femme comme l'Evangile parle peu de Marie, et pour cela les esprits qui ne voient que le

dehors la croient inactive, inutile ou délaissée. Mais dans Jeanne d'Arc même qui fut appelée à une grande action extérieure, est-ce le courage et l'épée de l'héroïne qui a sauvé la France? n'est-ce pas plutôt le rapport intérieur de la sainte avec Dieu? Nous ne manquâmes jamais de bonnes épées ni de braves chevaliers, mais il manquait un vase humble et pur, capable de la force invisible de Dieu. Si telle est donc l'influence de la femme, intérieure et invisible, ne vous pressez pas encore de dire ce qu'elle a fait ou n'a pas fait dans le monde, ni par conséquent de rechercher quelle autre chose elle aurait à faire.

Qu'il nous soit permis de rappeler quelques paroles d'un prêtre distingué. « De nos jours il a été prononcé à l'oreille des femmes » quelques-uns de ces mots qu'Ève entendit, lorsque Satan lui » jura qu'elle était la femme libre. On leur a dit que la science » du bien et du mal allait enfin leur être révélée, et que l'imita- » tion des brutes renfermait pour elles le secret de se transformer » en dieux. On leur a promis dans un Eden futur, une apothéose in- » fernale. Ces coupables extravagances n'ont pas exercé une grande » puissance de séduction. Les femmes ont compris les premières » où cela menait. Elles ont compris avec une intelligence de cœur » qui devance les procédés moins rapides du raisonnement, que » tout progrès réel n'est possible que dans la route tracée par le » Christianisme; que leur avenir, s'il s'égarait loin de cette route, » ne serait qu'une marche rétrograde, non pas seulement vers les » mœurs païennes, mais vers quelque chose de pis; qu'il n'y a » pour elles que déception, servitude, chute hors des mystères à » la fois sévères et doux qui leur donnent Marie pour Mère. »

On trouve une sortie originale et pleine de verve sur le même sujet à la fin de la préface de J. Gœrres. « Je n'ignore pas qu'une » telle élévation dans la sphère où l'esprit est l'unique nécessaire, » où la chair et les os ne sont rien, est la moindre des recom- » mandations pour la vierge de Domremy auprès de plusieurs de » nos contemporains qui ne sont pas loin de rattacher leur arbre » généalogique et celui des autres hommes à quelque variété du » singe, mal décrite jusqu'à ce jour; qui dès-lors ne peuvent re- » connaître d'autre aliment ni pour eux, ni pour ceux qui les dé- » passent, que la nourriture de la bête. Sans doute s'il avait été

» donné aux saint-simoniens de découvrir en Orient la femme-
» modèle, et que celle-ci fût venue à leur suite montée sur un cha-
» meau à trois bosses, portant bannière en main avec cette in-
» scription : *La lumière a engendré le dragon, et le dragon la*
» *lumière! Evaë Lucifer!* tenant dans l'autre main la coupe
» d'enivrement remplie de toutes les voluptés avec la bourse de
» Plutus regorgeant d'or ; si elle avait eu le bonheur de trouver
» le secret si long-temps cherché de revenir à la virginité radicale
» en se prostituant à tous ; si, par l'identification dans sa personne
» de tout ce qui a été séparé depuis l'origine des siècles, il lui
» était advenu d'enfanter l'homme-principe, ceci certes eût fait un
» tout autre bruit aux oreilles de ces hommes de nos jours. Des
» milliers de poursuivans se fussent attachés à son char ; toutes
» les machines à vapeur sur les chemins de fer l'eussent saluée en
» faisant la roue de leurs grands bras ; les roseaux dans les ma-
» rais eussent sifflé *vivat* à la nouvelle mère de Dieu, et dans tout
» l'éclat du luxe et de la magnificence se fût avancée la cavalcade
» vers la montagne de Vénus. En présence de cette mascarade
» diabolique on eût trouvé sans doute bien modeste le cortége de
» la vierge du XVe siècle ; à peu près comme une douce et calme
» matinée de printemps semblerait pâle, comparée à la nuit fu-
» meuse où l'éclair étincelle, où rayonne la flamme blanchâtre du
» soufre incandescent, s'élevant en colonne du sein du volcan qui
» la vomit. Et pourtant quand la race des enfans de la nuit et de
» la duplicité pense ses rêves ténébreux et les réalise, il ne s'ensuit
» pas que la lignée de ceux qui s'en tiennent au jour et à la lu-
» mière, soit morte pour cela. Lorsque la vierge de Domremy, au
» terme de sa vie terrestre, après l'accomplissement de sa mission,
» rencontra la troupe de ces malfaiteurs, ils en agirent avec elle,
» comme ils en ont agi avec tous les prophètes envoyés pour les
» sauver ; ils ont déchiré son corps ; mais c'était mettre fin eux-
» mêmes à leur puissance sur elle, car ils n'ont plus jamais rien
» pu ni contre sa couronne au ciel, ni contre sa mémoire au mi-
» lieu de nous. On vit, il est vrai, au siècle dernier, ce faiseur
» d'esprit sans cœur et sans âme, chercher par son dégoûtant poème
» à salir sa mémoire ; mais il ne fit que s'élever à lui-même une
» colonne d'infamie, et nul ne vient à passer devant, sans jeter

» aussi sa pierre dans le bourbier où plonge sa base ; après quoi » le passant consacre à la vierge de Vaucouleurs un souvenir re- » connaissant. C'est ce qu'exprime symboliquement ce qui eut lieu, » lorsque la rage de ses ennemis l'eût jetée aux flammes dévorantes » comme une proie ; le feu put consumer tous ses membres, mais » ne put, malgré sa violence, entamer son généreux cœur : son » cœur resta intact au milieu du bûcher. Ce cœur bat encore dans » la mémoire reconnaissante de ses compatriotes, comme dans celle » de tous les peuples, auxquels elle appartient par l'héroïsme, » comme elle appartient à la France par son sang : on le sentira » vivre dans ce livre auquel il attirera des amis et des lecteurs, » sans qu'il soit besoin du bruit et des mille voix de la renommée. » Le froid hiver d'ailleurs semble se retirer : ce froid acerbe qui » si long-temps contracta les cœurs paraît se dissiper ; un souffle » doux et chaud a passé sur les glaces et va répandre çà et là » quelques gouttes fécondes, et comme la sève aux arbres, aux » hommes, aussi le sang trop long-temps glacé dans leurs veines, » recommence à couler plus calme et plus facile. Maintenant que » le monde a marché dans ses voies comme il a voulu, et se trouve » victime de ce qu'il a choisi, il commence à comprendre que sa » volonté n'était pas droite, et qu'il la faut changer. La vierge » d'Orléans comme tout le reste se présente donc aujourd'hui sous » un autre aspect ; elle apparaît telle qu'elle fut en effet, et non » comme se l'étaient façonnée ceux qui ne l'ont pu comprendre. »

Ce livre est du très-petit nombre de ceux qui sont à la fois intéressans et doux à lire pour une âme chrétienne et un esprit philosophique. On sent à cette lecture ranimer sa foi en l'action providentielle et miraculeuse de Dieu : on croit aux voix célestes qui parlaient à Jeanne d'Arc ; on croit que dans la nuit où elle vint au monde tous les cœurs dans son hameau furent remplis d'une joie secrète, et que les hommes se disaient : Qu'est-il donc arrivé d'heureux ? On croit que la France a pu la pressentir bien des siècles auparavant, et qu'un vieux prophète gaulois a prédit sa venue. — On aime aussi davantage la France, et l'on sent renouveler dans son cœur cette vieille croyance patriotique, qui selon nous n'est pas un préjugé, que notre patrie est destinée à quelque chose de plus grand encore que tout ce qu'elle a fait. — On res-

pecte aussi davantage la femme ; l'on sent et l'on comprend l'énorme puissance qu'il y a dans sa simplicité, dans son humilité, dans sa douceur lorsqu'elle se donne à Dieu, avec toute sa force d'amour et de dévouement. — Quant à l'auteur, on l'aime sans le connaître, et l'on juge heureux le père de l'écrivain, qui, après avoir pendant sa noble carrière étendu si loin son esprit et ses facultés dans toutes les directions et dans tous les détails de la science et de la vie, porte, vers l'automne de sa vie, en la personne de son fils, ce fruit de piété et de simplicité qui nous charme et qui nous touche; comme ces belles plantes, qui, après un riche et brillant développement, se résument et se recueillent en une semence précieuse et salutaire.

A. Gratry.

DES ARTS ET DES LETTRES

SOUS LES RÈGNES D'ADRIEN, DE TITE-ANTONIN ET DE MARC-AURÈLE.

Quatrième article (1).

Le stoïcisme remontait à Zénon ou même à Antisthènes, car ce n'était qu'une des nombreuses ramifications du cynisme auquel les stoïciens avaient généralement emprunté la morale, en y ajoutant l'étude de la physiologie, de l'anthropologie et de la dialectique, que les cyniques dédaignaient. Le but du stoïcien et sa félicité étaient la vertu; non la vertu tremblante et expansive, avec son espoir et ses peines, ses incertitudes pénibles et ses ineffables consolations, mais une vertu abstraite et guindée, stérile et prétentieuse, se raidissant en efforts contre nature, en scènes de théâtre, sans raison, sans fondement, sans autre mobile qu'une folle vanité. Toute autre chose que la possession de ce bien unique n'était rien pour le sage; les douleurs, rien; les supplices, rien; l'abattement, les infirmités, la vieillesse, et ces peines morales si cuisantes; l'oubli, le mépris, l'ingratitude, rien; toujours rien! Homme de bronze, il s'élevait au milieu de la société comme les statues de nos villes, dont la majestueuse impassibilité ne saurait s'émouvoir de toutes les misères qui s'agitent autour d'elles. O vous qui pleurez! n'allez pas chercher près de lui ces paroles qui adoucissent l'amertume de la souffrance; pleurez, les larmes ne sont pas un mal! Vous, rejetés du monde, perclus, délaissés sur ce coin de terre où végète votre misérable existence, oh! n'espérez point! A quoi bon compter sur un sort plus heureux,

(1) *Revue Européenne*, n° 37. — V. ci-d. p. 245.

sur une vie où toute justice sera faite? N'avez-vous donc pas entre vos mains le secret du bonheur? Ne pouvez-vous donc pas embrasser cette froide vertu qui s'offre à vos caresses? Voyez comme elle grandit, comme elle divinise ceux qui l'adorent! « Le sage a l'esprit sain; il ne souffre point; c'est un » Homme-Dieu! c'est le seul vrai pontife; il est prophète, » il n'opine point; c'est le cynique par excellence; il est libre; » il est roi; il peut gouverner un peuple; il n'erre pas; il est » innocent; *il n'a pitié de rien!* il n'est pas indulgent; il n'est » pas fait pour habiter un désert; c'est un véritable ami; il » fait bien tout ce qu'il fait; *il n'est point ennemi de la volupté;* » la vie lui est indifférente; il est grand en tout; c'est un » économe intelligent; il a la noblesse réelle; personne n'en- » tend mieux la médecine; on ne le trompe jamais; il ne » trompe pas; c'est lui qui sait jouir de sa femme, de ses » enfans, de la vie (1). » Et tout cela, il suffit de le vouloir pour le devenir! il suffit de trouver bon que la maladie vous torture, que la nature vous abandonne, que l'opulence vous foule aux pieds! Elevez donc votre intelligence, qu'elle s'illumine, se refonde au soleil de la raison, et voyez, à cette nouvelle clarté, combien vos haillons resplendissent auprès de la fine pourpre de Tyr dont se revêt le voluptueux de Corinthe! Voyez comme vos jambes courbes et grêles présentent de plus harmonieux contours que celles de l'Apollon et du Méléagre! Voyez comme votre escabeau domine la chaise curule, et comme le rayon de miel qui vous nourrit est plus savoureux que les Pélamides du Pont-Euxin, dont s'enorgueillit la table du riche! Insensés! souffrez, n'espérez point, et vous serez heureux!

« Chez les stoïques, qui s'allant coucher étoit fol, ignorant, outrageux, intempérant, ou bien esclave, pauvre et indigent, le lendemain se lèvera roy, riche, bienheureux, chaste, juste, ferme et constant, non point suject à variété d'opinions : non qu'il ait soudainement faict barbe ne poil en un corps jeune

(1) Maximes des stoïciens. (Voir l'*Histoire des dogmes et des opinions philosophiques*, tom. III.)

et tendre, mais bien ayant engendré en une âme débile et molle, efféminée et inconstante, ung entendement parfaict, une souveraine prudence, une disposition égale aux dieux, une science certaine sans branlement d'opinions et une habitude immuable; non que premièrement la meschanceté qu'il avoit s'en soit en allée petit à petit, mais tout soudain, estant devenu d'une très mauvais beste, ung demy-dieu, ung démon ou ung dieu tout entier... mais celuy qui est issû de l'eschole stoïque, criant à pleine tête : *c'est moy seul qui suis roy; c'est moy seul qui suis riche*, se fait souvent voir aux portes et huys d'autrui, disant :

A Hipponax donnez un vestement,
Car de froidure il transit durement,
Claque des dents et branle des mâchoires (1).

Avant de poursuivre l'examen des doctrines de Zénon, dont Marc-Aurèle se fit le généreux apôtre, jetons un coup-d'œil rapide sur la morale des divers philosophes qui l'avaient précédé, et sur les principes qu'ils lui avaient donnés pour fondement.

Thalès et l'école ionique furent les premiers à formuler la sagesse; ils disaient : — Il n'y a qu'un monde, il est l'ouvrage de Dieu; donc il est très parfait. — Dieu est l'âme du monde. — Il y a un premier Dieu, le plus ancien; il n'a point eu de commencement et il n'aura point de fin. — Ce Dieu est incompréhensible, rien ne lui est caché, il voit au fond de nos cœurs. — Il y a des démons ou génies et des héros. — Les héros sont les âmes séparées du corps; ils sont bons si les âmes ont été bonnes, mauvais si les âmes ont été mauvaises, etc.

Socrate développa bientôt ces idées générales. La haute puissance de Dieu, sa profonde justice, la destinée de l'homme pendant et après la vie se présentèrent plus clairement à sa pensée. — Dieu préside à tout, dit-il, il voit tout en un in-

(1) Plut., OEuvres morales (*propres charges des stoïques*).

stant; notre imagination qui s'élance d'un vol instantané de la terre aux cieux, notre œil qui n'a qu'à s'ouvrir pour voir les corps placés à la plus grande distance, ne sont que de faibles images de la célérité de son entendement. D'un seul acte, il est présent à tout, est partout.

Relativement à l'âme, Socrate la croyait préexistant au corps, et douée de la connaissance des idées éternelles. Cette connaissance s'assoupissait en elle, il est vrai, par son union avec le corps, mais se réveillait avec le temps et l'usage de la raison et des sens. Apprendre, c'était se souvenir; mourir, c'était retourner à son premier état de félicité pour les bons, de châtiment pour les méchans. Appuyée sur cette base, la morale devenait plus uniforme et plus pure. « La sagesse est la santé de l'âme, disait encore Socrate; celui qui connaît le bien et qui fait le mal est un insensé. — Rien n'est plus utile et plus doux que la pratique de la vertu. — La justice et le bonheur sont une même chose. — Celui qui le premier distingua l'utile du juste fut un homme détestable. Etre sage durant la prospérité, c'est savoir marcher sur la glace. — Les richesses sont pour l'homme, sans la raison, comme sous lui un cheval fougueux sans frein. — Ce ne sont ni les richesses, ni la naissance, ni les dignités, ni les titres qui font la bonté de l'homme, elle est entre ses mains (1). »

A peine au milieu de ces principes d'une haute philosophie, quelques erreurs éparses çà et là viennent-elles encore témoigner de l'infirmité humaine. Ainsi on disait encore : — Il faut adorer les dieux de son pays. — Il ne faut pas redouter la mort; c'est un assoupissement ou un voyage. — S'il ne reste rien de nous après notre mort, c'est plutôt un avantage qu'un inconvénient. — Misérables vertiges de notre impuissance! triste preuve que notre raison débile avait passé par là!

Platon et l'Académie présentent le même alliage. « Rien ne se fait sans cause, disaient-ils, l'ouvrier a en soi le modèle de son ouvrage; il a les yeux sur ce modèle en travaillant; il

(1) *Hist. gén. des dogm. et opin. philosoph.*

en réalise l'idée. — Puisque le monde est, il est par quelque principe; c'est un grand automate. Dieu produisit d'abord le feu et la terre, ensuite l'eau, qui servit d'agent d'union entre la terre et le feu, puis il anima la masse. L'âme commanda, la masse obéit et elle devint sensible; l'âme diffuse échappe aux sens, et on ne la connaît que par ses actions. — Dieu voulut que l'âme du monde fût éternelle, *que la masse du monde fût éternelle*, que le composé de l'âme et de la masse fût éternel; mais comment attacha-t-il l'éternité à un tout produit et répugnant par sa nature à cet attribut? Ce fut par une image mobile de la durée que nous appelons le temps (1). Il tira cette image de l'éternité, qui est une, et il en revêtit le monde. — Dieu ayant abandonné la formation de l'homme aux dieux subalternes, il versa dans la masse générale un germe immortel, divin, qui devait en être extrait, et animer l'être destiné à connaître la justice et à offrir des sacrifices. Ce germe fut infecté par son union avec la matière; de là l'origine du mal moral, les passions, les vices, les vertus, la douleur, les châtimens, et les récompenses à venir. »

La morale académicienne était formulée en deux mots : — Dieu est le souverain bien; la connaissance et l'imitation du souverain bien sont la plus grande félicité de l'homme.

Aristote prêcha également la vertu, et la vertu était, suivant lui, le milieu entre tous les excès, entre la témérité et la crainte, la prodigalité et l'avarice, l'orgueil et l'humilité. « Dieu doit être le commencement de toutes nos pensées et de toutes nos actions, écrivait-il à Alexandre; celui qui transgresse la loi de la nature est infailliblement puni (2). » Mais, dans son système de morale, il embrouilla tellement les idées d'éternité de l'âme et d'éternité de la matière, de l'absorption de l'âme en Dieu, dont elle ne serait qu'une parcelle, et de la perennité des corps; il fit tellement de Dieu un roi con-

---

(1) Le temps, cette image mobile
De l'immobile éternité !
(Rousseau).

(2) Traité du monde.

stitutionnel, ignorant tout, ne voyant et ne pouvant rien, ne songeant à rien, enlacé dans les réseaux d'une nécessité implacable, que toute sanction manque à la vertu. De là sans doute l'aridité et la sécheresse de sa morale. Ce sont de belles maximes, de belles formes, de belles statues, mais où est l'animation? où est le sang qui fait palpiter les artères? où sont et ce mouvement, et cette activité, et cette vie, qui répondent au mouvement de notre âme et à sa vie brûlante d'inquiétudes et de combats?

Nombre de sectes antérieures et postérieures au péripatéticisme se perdirent dans le même chaos. Euclide et les philosophes de Mégore, Aristippe et les Cyrenéens, Diogènes, Antisthènes, libres de la crainte et des espérances d'une vie à venir, se formèrent une vertu à leur guise; les uns la plaçant dans la volupté, d'autres dans le repos, d'autres dans une ostentation de résistance à toutes les inclinations, à tous les penchans. Le tempérament, l'habitude, les passions de chacun devinrent les seuls guides de la philosophie. On prostitua le nom de Dieu pour excuser tous les crimes. « L'homme veut être heureux, disait Héraclite, le plaisir est son but; ses actions sont bonnes toutes les fois qu'en agissant il peut se considérer lui-même comme l'instrument des dieux. » Héraclite appartenait à l'école italique.

La lumière de cette école, Pythagore, n'avait guère mieux, échafaudé que ses adeptes, avec ses transmigrations indéfinies et sa profonde science mathématique, la morale sur de solides fondemens. Il croyait sans doute à une rémunération future pour les justes, et à des châtimens pour les impies, puisqu'il prétendait être descendu aux enfers, y avoir vu l'âme d'Hésiode attachée à une colonne d'airain et grinçant les dents; puis celle d'Homère pendue à un arbre et environnée de serpens, en punition des choses qu'il avait attribuées aux dieux (1). Mais il n'y a point, entre les diverses parties de sa doctrine, cette liaison et ces conséquences rigoureuses qui présentent sans

(1) Diogène Laërt. L. v.

cesse et dans toutes les circonstances une solution précise à toutes les difficultés de la vie. La morale de Pythagore était du reste noble et élevée ; il disait : « L'homme n'est en sûreté que sous le bouclier de la sagesse, et il n'est heureux que lorsqu'il est en sûreté. — Ne souffrons pas qu'il y ait une cicatrice dans l'âme de notre ami. — Rapportez les devoirs de l'amitié aux lois de la nature divine et de la liaison de Dieu avec l'homme (1). — Toute morale se rapporte à Dieu ; la vie de l'homme, c'est de l'imiter. — Il est un Dieu qui commande à tout ; demandez-lui le bien, il l'accorde à ceux qu'il aime (2) ; croyez qu'il est, qu'il veille sur l'homme, et qu'un animal enclin au mal a besoin de sa verge et de son frein. — Un être qui suit les vicissitudes de la nature cherchera à établir quelque principe de constance en lui-même, en se proposant l'être immuable pour modèle. — Après Dieu et les génies, que personne ne vous soit plus respectable sous le ciel que vos parens ; que votre obéissance soit de cœur et non d'apparence. — La volupté est la plus dangereuse des enchanteresses. » Et il aurait pu ajouter avec l'Ecriture : *Tous ceux qui l'approchent ne reviennent point, et ils ne retrouvent point les sentiers de la vie* (3).

Pythagore aimait aussi à parler par symboles. — « Ne remuez point le feu avec l'épée ; — ne passez point pardessus » la balance ; — ne vous asseyez point sur le boisseau ; — ne » mangez point votre cœur ; — ayez toujours vos couvertures » pliées ; — enfouissez les traces de la marmite dans les cen- » dres ; — ne vous logez point sous un toit où nichent les hi- » rondelles ; — n'arrêtez le pied ni sur les rognures de vos

(1) Cette pensée se trouve dans l'Évangile :

« Filioli..... Mandatum novum do vobis, ut diligatis invicem, sicut » dilexi vos. » — Et ailleurs : « Ut omnes unum sint, sicut tu pater » in me, et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sint (Joan., ch. XIII. » — 34, et chap. XVII. — 21). »

(2) « Petite et accipietis, ut gaudium vestrum sit plenum. » (Joan. XVI. — 24.)

(3) Prov. 6. II. v. — 19.

» ongles, ni sur vos cheveux coupés; — ne lavez point votre » siége avec de l'huile; » formules bizarres par lesquelles il cherchait à inculquer certaines règles de conduite, telles que de ne pas s'attaquer à plus fort que soi, de ne pas transgresser la justice, de ne pas borner sa prévoyance à la nourriture du jour, mais de songer encore à celle du lendemain, de ne pas se laisser abattre par le chagrin et l'ennui, etc.

Tel est l'aperçu général que nous présentent les divers systèmes de morale de l'antiquité païenne. Les philosophes *s'évanouirent dans leurs pensées* (1); ils amalgamèrent le bien et le mal, la vérité et l'erreur; ils se dirent : nous sommes sages, et, au lieu d'écouter cette *tradition des âges* dont parlait Socrate, ils se confièrent à la vanité de leur raison, mais alors *leur cœur s'obscurcit, et ils parlèrent comme des insensés* (2). Puis, lorsque le désenchantement vint au bout des illusions, lorsqu'ils virent à nu le fond de toutes leurs ambitieuses théories, alors ils se prirent d'un immense doute; il n'y eut plus rien au monde pour eux qu'un vague mystère, qu'un de ces épais brouillards où la lumière pâlit et se décolore. Ballottés *à tout vent de doctrine* (3), haletans comme le naufragé sous les efforts duquel tout s'affaise, tout cède, ils se précipitèrent tête baissée dans le gouffre pour y trouver le repos. L'âme avait été longuement torturée par les folles expériences des philosophes, mais elle vivait encore d'une vie tourmentante et agitée; il fallait s'en défaire, il fallait la tuer, en lui refusant cette activité qui est sa vie (4), et il ne tint pas aux sages de végéter comme l'animal immonde que Pyrrhus s'était proposé pour modèle.

C'est en Grèce que toutes ces philosophies captieuses et sophistiques prirent naissance, mais Rome s'en imbut; elle se colora de toutes leurs nuances diverses. Sylla avait enlevé aux

(1) *Ad Rom.* 6. 1. — 21.

(2) *Idid.* — 21 et 22.

(3) *Ad Ephes.* 6. 11.

(4) *Anima oneri fuit*, disait Salluste en parlant des Romains de son temps.

Athéniens les ouvrages d'Aristote dont il avait gratifié sa patrie. Cicéron avait flotté entre l'Académie et le Portique ; Andronicus de Rhodes avait familiarisé la puissance romaine avec le juste-milieu du péripatéticisme, et sous les règnes de Tite-Antonin et de Marc-Aurèle nous voyons Alexandre d'Aphrodisée autorisé à en développer l'enseignement dans son école. D'autre part la poésie brûlante de Lucrèce, tout aussi bien que les chansons bachiques d'Horace, les soupirs amoureux de Tibulle, la verbeuse érudition de Pline l'ancien, et les gais festins de Mécène avaient mis en honneur la doctrine d'Epicure. Favorin d'Arles était pyrrhonien ; suivant lui, on ne pouvait certifier la réalité de nulle chose au monde, pas même celle du soleil. La morale si douce, et si élevée de Platon avait trouvé de non moins zélés apôtres dans Thrasile de Mende, sous Tibère, Théon de Smyrne, Alcinoüs et Plutarque, sous Trajan et Adrien; Calvisius Taurus, Hérode Atticus, Lucius Apulée, Maxime de Tyr, Numène et Galien, sous Marc-Aurèle. Plusieurs des lumières de l'Eglise naissante, saint Aristide entre autres et saint Justin sortaient de l'école platonicienne dont ils avaient conservé l'habit. Puis enfin venait le stoïcisme avec ses vertus de parade et ses hommes à fracas.

Le stoïcisme, peu répandu en Grèce, convenait admirablement au caractère romain. C'était bien là cette disposition encore moins au grandiose qu'au gigantesque, au naturel et vrai qu'à l'extraordinaire. Ce caractère se retrouve comme un cachet indélébile à tous les ouvrages de Rome ; on reconnaît toujours des acteurs sur un théâtre, et qui savent que c'est le théâtre du monde.

Rien d'irrationnel d'ailleurs, nous l'avons vu, et d'inconséquent comme la théologie stoïque. Plutarque consacre deux immenses chapitres de ses œuvres morales à en relever toutes les absurdités et les contradictions. Zénon était tout à la fois matérialiste et fataliste. Son dieu était un air très pur et limpide, un feu artificiel, constituant tout ce qui est, habitant dans la matière et dans tous les êtres, les pénétrant et les agitant selon que l'exigeait la raison générale du monde. Ce dieu était corps, encore bien que sa subtilité permît de l'ap-

peler immatériel ; les âmes des hommes n'étaient que des portions de l'âme universelle qui se répandait ensuite, et donnait l'impulsion et l'activité à l'air, l'eau, la terre, et au feu. Tous ces écoulemens du premier principe, multipliés dans la nature, faisaient comme autant de dieux. Les stoïciens disaient encore : — Il n'y a qu'un seul monde ; il est éternel, c'est Dieu et la nature ; ce tout n'a point commencé ; il ne finira point, son aspect passera. Une nécessité impérieuse en dirige les révolutions ; — ils disaient : — après la mort, l'âme de l'homme remonte aux cieux ; elle s'y occupe du cours du soleil, de la lune ; vérifie les connaissances qu'elle a acquises sur la terre et converse avec les dieux. Cet état durera, jusqu'à ce que, le monde consumé, elle et tous les dieux se confondront en en un seul être.

C'était là un panthéisme confus que le stoïcien Sénèque exprimait en deux mots : « qu'est-ce que Dieu ? — Tout ce que » tu vois et ce que tu ne vois pas ; — *quid est Deus? — Totum quod vides est quod non vides.* » Mais alors aussi qu'est-ce que la morale ? De quel droit imposez-vous une règle et un frein à cette fourmillère de petits dieux ? Ne peuvent-ils donc tirer au moins ce profit de leur divinité de se conduire à leur guise, d'aimer, de chanter, de rire s'il leur plaît, tout aussi bien que de grimper sur des tréteaux pour y prêcher la vertu ? « La vertu est le grand instrument de la félicité, dites-vous, c'est » le vrai bien, la chose vraiment utile ; c'est là que la nature » parfaite nous invite ! » Fort bien à vous, hommes de glace, hommes de vent et de fumée qui vous bouffissez d'admiration de vous-mêmes, et de la pensée que l'univers aussi vous admire ! Mais, moi, la nature me gourmande ; elle me fait bondir d'aise aux élans de la joie et du plaisir ! Moi j'ai du sang, un cœur qui bat dans ma poitrine ; j'ai des passions brûlantes qui me dominent comme le destin domine votre dieu ! Eh ! ne dites-vous pas que la nature n'est que la raison universelle qui ordonne tout ? Que le but de l'homme doit être de conformer sa conduite à celle de la nature ? Ne dites-vous pas que les actions de la brute sont le type du bon et du beau, parce que chez elle la nature, seule parle et dirige ? Laissez-moi donc alors

dépenser mes jours en folies, laissez-moi vivre à l'aise, si mieux n'aimez la dégradation de la brute. — Mais le plaisir épuise, rassasie, mais la joie se fane vite comme la fleur! Mais trop souvent la coupe se brise toute pleine contre les dents! — Que vous importe? Votre maigre abstinence a-t-elle donc des douceurs ineffables? Votre âme n'est-elle donc point bien vide avec sa présomptueuse vertu? Quel profit, quelles consolations, quelles espérances cette vertu vous donne-t-elle? Le contentement de vous-même! Tout cela vraiment! Allons, beau parleur, regarde-toi dans la glace; passe les longues heures de la vie à te rendre témoignage de ta beauté; oh! cela n'épuise pas, cela ne rassasie pas; cela est un noble but pour le sage! Comme les années doivent s'écouler rapides et bien remplies, lorsque, du matin au soir, on est en extase devant soi-même! Pour moi, je suis content, mais sans me rendre aussi bien compte de mon bonheur à chaque minute. Je suis content, parce que, si la nature nous enveloppe de ses cuisantes infirmités, je sais du moins les relever par l'aiguillon du plaisir. Je suis content parce que, si mon âme est vide, si mes pensées m'oppressent, je puis m'enivrer de volupté et d'oubli; je suis content enfin, parce que, si ma santé trébuche, si mes cheveux grisonnent, si la vie me manque avant l'heure, mieux vaut mille fois s'anéantir dans le paroxysme de la fièvre, que de végéter niaisement de contentement et d'ennui!

Voilà, si je ne me trompe, ce que les disciples d'Epicure ont dû dire bien souvent aux enfans de Zénon, et je ne sais ce que ceux-ci pouvaient leur répondre. C'est, à mon avis, le comble de la déraison de voir dans la vertu prise abstraitement, avec ses privations et ses rigueurs, le type de la félicité. Jésus-Christ la considérait d'une tout autre manière, et lorsqu'il disait à ses disciples : — vous serez chassés des villes, honnis, méprisés; vous pleurerez et vous vous lamenterez, tandis que le monde sera dans la joie, — il n'ajoutait pas : — ce sera pour vous un bonheur de toute la vie, — mais bien : « Ma voie est rude et pénible; toutefois prenez courage; il y a plusieurs demeures dans la maison de mon père,

» et je vais en avant vous préparer le lieu (1). » De la sorte tout s'explique pour moi dans la société; je comprends les droits et les devoirs, la soumission et l'obéissance; je comprends l'abstinence, les macérations, la vertu (2). Mais effacez ces deux lignes, et tout redevient chaos; la sagesse n'est plus qu'un mot, le monde qu'une énigme; Brutus a raison de se tuer en traitant la vertu de *chimère et d'esclave de la fortune*. Il n'y a plus ni liens entre les hommes, ni gouvernemens, ni société, mais bien des agrégations confuses et la lutte naissante des plus tumultueuses passions.

La morale des stoïciens était donc un échafaudage en l'air, une rêverie fantasque et inconséquente. Si maintenant nous voulions en éplucher les détails, nous verrions combien il y avait de misères dans cette austérité si vantée! Le but qu'elle se proposait était d'ailleurs noble et généreux. « C'était, nous » dit Plutarque, que nous ne vivions point divisez par villes, » peuples et nations, estant tous séparez par loix, droits et » coutumes particulières, ainsi que nous estimions tous hom- » mes, nos bourgeois et nos citoyens, et qu'il n'y ait qu'une » sorte de vie, comme il n'y a qu'un monde, ne plus ne moins » que si ce fust un même troupeau paissant sous même ber- » ger en pâtis communs (3). » Ce vœu sublime se trouve souvent exprimé dans l'Ecriture : « J'ai d'autres brebis qui ne sont » pas de ce bercail; et il faut que je les amène, et elles en- » tendront ma voix; et il n'y aura plus qu'un seul berger et » un seul pasteur (4). Et ailleurs : il n'y a point d'acception » de personnes auprès de Dieu (5); il est le père commun de » tous ceux qui marchent dans la foi (6). »

---

(1) Joann. XIV. — 2.

(2) C'est dans cet ordre de pensées que Tertullien disait admirablement aux martyrs : « Quand l'âme est dans le ciel, le corps ne sent » point la pesanteur des chaînes; elle emporte avec soi tout l'homme. » (*Epist. ad martyr.*)

(3) Plut. (*OEuvres morales*).

(4) Joan. 6. X. V. 16.

(5) *Ad Rom.* 6. II. V. 11.

(6) *Ad Rom.* 6. IV. V. 12.

Mais quel était dans la morale stoïque le principe d'union qui pouvait rapprocher les distances de lieux, de conditions, d'habitudes? Quel était le centre vers lequel pouvaient graviter simultanément toutes ces molécules si diverses? La vertu? Mais du moins était-ce une vertu facile, à la portée du faible comme du fort, du novice comme de celui qui était vieux d'expérience? Une vertu qui vous tendît la main, vous aidât, vous diminuât le poids du jour et de la chaleur, ressemblait-elle à ces Madones de Raphaël, dont la parole semble tomber douce et compâtissante? ou bien n'était-ce pas plutôt une Junon inquiète et revêche, une harpie difficile à vivre, dépréciant tout, haïssant tout, et ne voyant de bel et de bon que son nez crochu et ses grands ongles? Imaginez un geolier maniant les verroux comme élément de paix et de concorde, et vous aurez une idée de la vertu de Zénon. Elle formait un tout si indissoluble et si harmonique, qu'il fallait la posséder dans toute sa perfection, ou n'en avoir rien du tout. Ainsi, le pauvre homme qui haletait de souffrance à combattre ses passions, cédant quelquefois, se reprenant avec courage, ne faisait qu'un avec le débauché, le voleur, l'assassin! Il n'y avait pas de degrés dans la montagne; il fallait la franchir d'un bond ou végéter éternellement à ses pieds.

Ne nous étonnons point après cela de voir Zénon las de la vie se laisser mourir de faim; de voir Caton se déchirer solennellement les entrailles. Elle devait être bien lourde, la vie, dans cette contraction perpétuelle! Vienne un malheur inattendu, et cette âme si raide se brisera, comme la corde de l'arc à la moindre variation de température. Libre d'elle-même, émanation de la Divinité, elle ne saurait comprendre cette belle maxime de Pythagore : « Il est défendu de quitter son » poste, sans la volonté de celui qui commande; le poste de » l'homme, c'est la vie. »

La philosophie en était là à l'avénement du christianisme; les doctrines de la foi nouvelle, long-temps comprimées par les lois impériales, n'en filtrèrent pas moins pénétrantes et inaperçues. Elles offraient cette vérité rationnelle et conséquente, tant poursuivie par les systèmes contentieux des phi-

losophes, ce repos tant envié, cette vertu douce et avenante, confiante et expansive, qui espère parce qu'on lui a promis, mais sans trop compter sur ses propres forces. Elle ne disait pas : — Personne au monde ne nous égale, admirez-nous! — mais bien : « — Nous avons été aussi nous insensés, incrédu-
» les; nous avons crié; nous avons été asservis aux passions
» et à toutes sortes de voluptés; nous nous sommes adonnés à
» la méchanceté et à l'envie; nous nous sommes haïs mutuel-
» lement et nous avons été dignes de haine, lorsque tout à
» coup sont apparues la bonté et l'humanité de Dieu notre
» Sauveur (1). » C'était là un tout nouveau langage; il était imbu d'une telle compassion pour les misères de la vie, et d'une bienveillance si intime, qu'il y avait bonheur à l'écouter. Ce n'étaient plus ces pédagogues haut perchés qui débitaient pompeusement des aphorismes de vertu; ces sages qui se donnaient comme étrangers aux passions et à l'entraînement de la foule; mais bien des âmes longuement éprouvées, pauvres comme la foule, tourmentées comme la foule, qui longtemps avaient été tremblantes de ce froid de l'incrédulité qui travaille la foule, mais qui tout à coup relevées de leur abaissement, radieuses d'une joie toute divine, venaient apprendre le secret de leur félicité à celles qui souffraient ce qu'elles avaient souffert. Vous eussiez dit à leurs paroles d'un vieillard tendre et expérimenté. « Mon fils, écoutez les leçons de votre père, et prêtez l'oreille afin de connaître la prudence; car moi aussi j'ai été le fils de mon père, le premier-né et le bien-aimé de ma mère, et mon père m'enseignait et il me disait : — Que ton cœur reçoive mes paroles, garde mes préceptes et tu vivras. Dis à la sagesse, tu es ma sœur, et appelle la prudence ton amie, et alors, tu marcheras avec confiance; si tu dors, tu ne craindras pas; tu reposeras et ton sommeil sera doux (2). »

Ton sommeil sera doux! et c'est à ce monde bourrelé de lassitude et d'insomnies, à ce monde, dont les plus sales vo-

---

(1) *Ad Titum.* 6. III, v. 3 et 4.

(2) Prov. 6. IV. v. 1, 3 et 4. — 6. VII, v. 4. — 6. III, v. 23 et 24.

luptés ne pouvaient apaiser l'agitation brillante, à ce monde travaillé d'un affreux dégoût, que cette morale se révélait tout à coup comme une nouvelle aurore. Elle n'était point d'ailleurs bâtie en l'air comme celle des philosophes, mais elle reposait sur les plus solides fondemens : « Il y a au-dessus de vous un » ciel qui voit tout, une oreille qui entend tout, et toutes » vos actions sont écrites dans le livre de vie. » Certes, on ne peut s'étonner de l'immense révolution qu'a opérée dans la société une pareille doctrine ; mais cette révolution ne devait s'accomplir que peu à peu ; il fallait que le germe se développât, se propageât ; « il fallait des hommes nouveaux pour » participer à la loi nouvelle (1), » et les sociétés ne se renouvellent pas en un jour. Il est remarquable néanmoins, que, depuis l'avénement du christianisme, la philosophie même payenne, parle un langage plus digne et plus élevé. Je ne trouve, dans les temps antérieurs, que les ouvrages du seul Platon à opposer à ceux d'Epictète et de Marc-Aurèle, et la morale n'en était-elle même pas aussi constamment sage et pure. A quoi attribuer ce fait, si ce n'est à l'influence active des enseignemens chrétiens? On se figurait qu'il n'y avait plus de christianisme, parce qu'on en tuait les apôtres ; et les chrétiens envahissaient tout, étaient partout! L'enfant, l'épouse, allaient mystérieusement aux catacombes; ils en rapportaient les leçons au foyer domestique; les longues causeries du soir s'en impreignaient; et le vieux pontife, lui-même, tout en croyant sa famille inébranlable dans sa foi aux dieux, ne portait plus aux autels qu'une âme défiante et troublée.

Mais ce n'est pas seulement en ce qui concerne la morale religieuse que l'impulsion chrétienne se fait sentir dans les ouvrages du siècle des Antonins, c'est encore dans tout l'ensemble de la philosophie et des idées. Ce n'est pas l'école stoïque seule qui modifie ses anciens systèmes, ce sont toutes les écoles, ce sont les sophistes même de profession, tel, par exemple, que le sceptique Favorin. Rien de plus noble et de plus éloquent

(1) St. Clém. d'Alex. *Pédagog.* L. 1er. c. v.

que les discours de ce philosophe contre le luxe de la table, que Platon ne désapprouvait qu'à demi, et contre les prestiges de la divination, que Socrate et même Epictète n'avaient osé formellement condamner. « Gardez-vous de vous laisser prendre, disait-il, aux fourberies de ces sycophantes, et n'allez pas les considérer comme des prophètes, parce qu'à travers mille mensonges il peut arriver qu'ils aient eu l'air d'annoncer quelques vérités. Gardez-vous en bien; les oracles de ces imposteurs ne sont jamais ni clairs, ni précis; on remarque dans leurs réponses le ton d'embarras et d'incertitude d'un homme qui s'avance en tâtonnant à travers les ténèbres. A force de conjectures, ils parviennent quelquefois à deviner la vérité sans la connaître, ou leur adresse extrême abusant de la crédulité de ceux qui vont les consulter, réussit à en tirer les connaissances qui dirigent leurs réponses. Aussi s'aperçoit-on qu'ils prophétisent plus aisément le passé que l'avenir (1). » Et c'est en face des augures qu'on parlait de la sorte : ne diriez-vous pas Clément d'Alexandrie ou Origène?

Poursuivons : rien n'était moins connu dans l'antiquité payenne que la vie de famille; la vie y était tout extérieure, toute prise par les luttes de la tribune et des armées. On s'occupait à former les citoyens, et on laissait de côté l'enfant, l'époux et le père. J'ai déjà dit, d'un autre côté, combien les lois qui régissaient les rapports des membres de la famille entre eux étaient peu propres à exciter les épanchemens du cœur et la confiante intimité. Un maître qui avait droit de vie et de mort dans sa maison, un enfant abandonné aux esclaves, des esclaves fustigés, condamnés suivant les caprices du chef, telle était la famille payenne. De la sorte l'âme se desséchait, elle devenait froide, immiséricordieuse, étrangère à cette communauté de sentimens qui naît au foyer paternel de la fraîcheur des émotions de l'enfance et de l'expérience des cheveux blancs. Qu'était-ce alors que la maternité? Une charge dont on se débarrassait vite, et qu'on eût été bien malheureux de

(1) Favorin, in aul. Gell.

voir trop souvent renouvelée. Assurément, ces idées étaient bien éloignées de celles que venait implanter le christianisme. Fondant la société sur la famille, le christianisme commence par établir celle-ci, non point sur la sévérité et les rigueurs, mais sur la tendresse et l'amour. De nouveaux rapports se formèrent, rapports de conseils et d'exemples, de reconnaissance et de soumission. L'affection conjugale, plus constante et dévouée, aujourd'hui qu'il n'était plus permis au mari de prostituer ses passions de concubine en concubine, rendit les charges de la vie moins pesantes, et l'enfant qui voyait le jour, plus précieux au cœur aimant de sa pauvre mère. Le titre de mère devint si beau, il eut devant lui un si divin modèle, qu'on ne voulut en délaisser aucune des charges, aucun des droits. Et c'est lorsque ces étranges innovations gagnaient de proche en proche dans la société, lorsque les vieux oripeaux païens s'en allaient pièce à pièce, c'est alors, dis-je, que le même Favorin prononçait son éloquent discours sur le devoir des mères. Le même sujet a été développé avec un rare talent par un écrivain du dernier siècle; mais la parole du philosophe de Genève n'est ni plus chaleureuse ni plus vraie que celle du vieux philosophe d'Arles (1)....

Dans ceci, je ne considère que l'influence générale des mœurs nouvelles, influence qui se manifestait dans les plus petits détails; mais que sera-ce, si nous lisons attentivement le *Manuel* d'Epictète? Avait-on vu jamais, avant l'ère chrétienne, l'humilité, cette vertu toute chrétienne, prêchée par qui? par un stoïcien!

« Si l'on vient te dire, — un tel parle mal de toi; — Ne te justifie pas, mais réponds : — Quoi! il ignorait certainement mes autres fautes, car il ne se serait pas contenté de ce qu'il a dit (2). » Et ailleurs :

« Si tu veux faire des progrès, souffre de passer pour un insensé, pour un fou, à cause du peu de prix que tu mets

---

(1) Un écrivain italien, Sperone-Speroni, a traité le même sujet, mais sans égaler l'éloquence de Favorin ni de Rousseau.

(2) Ενχιριδιον. — 47.

aux choses externes, et ne prétends-pas savoir quelque chose. Si même tu parais être de quelque mérite à certaines gens, défie-toi de toi-même; car sache qu'il n'est pas aisé de tenir sa volonté dans les termes de la nature, et d'être en même temps attaché aux choses externes. Il faut de toute nécessité qu'en tenant à l'un des deux partis, tu renonces à l'autre (1). » N'est-ce pas là presque mot à mot la doctrine qu'enseignaient les disciples du Christ? « Où est l'orgueil, là aussi sera la » honte, où est l'humilité, là sera la sagesse (2). » « Celui qui » s'élève sera abaissé (3). » Et enfin : « Nul ne peut servir » deux maîtres, car il haïrait l'un et aimerait l'autre; il s'at- » tacherait à l'un et il mépriserait l'autre. Je vous le dis donc ; » vous ne pouvez servir tout à la fois Dieu et l'iniquité (4). »

Épictète disait encore : « Songe que tu joues ici dans une pièce de théâtre, le rôle qu'il a plu au poète de te donner. Si la pièce est longue, ton rôle sera long, si elle est courte, il sera court. S'il a voulu que tu représentasses un pauvre, fais-le avec un air naturel; et de même si c'est un boîteux, un prince, un particulier. Car c'est à toi de bien rendre le rôle qui t'a été donné, mais à un autre de le choisir (5). »

Cette pensée, d'une haute morale, se trouve souvent reproduite dans son livre. « En faisant voyage sur mer, lorsque le vaisseau est arrêté dans quelque port, il est permis de sortir pour puiser de l'eau, pour chercher des rafraîchissemens, ou pour ramasser des coquilles; mais il faut prendre garde au vaisseau et tenir les yeux constamment de son côté, pour être prêt, lorsque le pilote vous appellera, à tout quitter, de peur qu'il ne vous fasse jeter pieds et poings liés dans le navire comme un esclave. Il en est à peu près de même dans la vie. Si vous avez une femme et des enfans, vous y pouvez donner

(1) Ενχιριδιον. — 18.
(2) Prov. XI. — 2.
(3) Luc. XVIII. — 14.
(4) Luc. XVI. — 13.
(5) Ενχιριδιον. — 23

quelques soins; mais quand le maître vous appellera, il faudra courir promptement au vaisseau, et tout quitter, sans y penser davantage. Que si vous êtes vieux, ne vous écartez pas beaucoup du navire, de peur que vous ne soyez pris au dépourvu lorsqu'on vous appellera pour y rentrer (1). »

Et les chrétiens disaient : « Nous sommes étrangers sur la » terre, et nos jours n'y flottent que comme une ombre (2) : » « Soyez donc prêts; ceignez-vous les reins, et que votre lampe soit toujours allumée. Faites comme ceux qui attendent le retour de leur maître de quelque noce, afin que, lorsqu'il arrivera et qu'il frappera à la porte, il lui soit ouvert sur-le-champ. Bienheureux les serviteurs que le maître aura trouvés veillans lors de son retour, en vérité je vous dis qu'il prendra le linge, les fera asseoir et les servira lui-même. Sachez bien que si le père de famille connaissait l'heure à laquelle le voleur doit venir, il veillerait et ne le laisserait pas pénétrer dans sa maison. Veillez donc aussi vous, car vous ne savez pas à quelle heure le Fils de l'homme doit venir (3). »

L'analogie est frappante; mais en se rapprochant ainsi des enseignemens chrétiens, Epictète était-il donc bien ferme dans sa foi stoïcienne? Et lorsqu'il disait que c'était à un autre qu'à nous de nous choisir notre rôle, était-il bien d'accord avec la maxime de Zénon? « Le sage saura quand il lui convient de » mourir. Il lui sera indifférent de recevoir la mort ou de *se* » *la donner*. Il n'attendra point à l'extrémité pour user de ce » remède; il lui suffira de croire que le sort a changé. » Pline l'Ancien disait de la même manière : « Si Dieu ne peut mou- » rir, nous avons du moins sur lui l'avantage de pouvoir nous » donner la mort (4). »

Les citations pourraient ici se multiplier à l'infini, et cette conséquence, en ressortirait de plus en plus évidente que le stoïcien Epictète avait beaucoup laissé de l'ancienne philoso-

---

(1) Ενχειρίδιον. — 12.

(2) Job. VIII. — 9.

(3) Luc. XII. — 34 et seq.

(4) Hist. L. 1, 6, 7.

phie pour se rapprocher de l'Evangile. Aucun de ses enseignemens ne pourrait s'accorder, par exemple, avec le fatalisme qui faisait comme la base de sa secte, aucun ne se ressentait de ce matérialisme brut qui découlait forcément des dogmes de Zénon. Les stoïciens prétendaient qu'il n'y avait ni actions ni discours obscènes : et Epictète au contraire disait : « il est » dangereux de tenir des discours obscènes; aussi, lorsqu'il » arrive quelque chose de semblable; reprends celui qui les » tient, si l'occasion le permet : sinon, montre par ton silence » ta rougeur, ton air sévère, combien ces discours t'offen- » sent (1). »

L'Ecriture avait dit : « l'âme est plus que la nourriture, le » corps plus que le vêtement : ne vous occupez donc point de » ce que vous mangerez et de ce que vous boirez; c'est là la » grande pensée du monde, mais votre père sait bien ce qu'il » vous faut. Cherchez d'abord le royaume de Dieu et la justice, » et le reste vous sera donné par surcroît. Vendez ce que vous » possédez, faites l'aumône, amassez des provisions qui ne » vieillissent pas, des trésors qui ne vous manquent pas un » jour, que le voleur ne puisse enlever, que la vermine ne » puisse corrompre (2); fuyez les désirs de la jeunesse, pra- » tiquez la justice, la foi, la charité; jouissez des biens comme » n'en jouissant pas; possédez-les comme ne les possédant pas; » renoncez à tout et tout vous sera donné (3). »

Et Epictète : « Songe à te comporter en tout comme dans » un festin. Quelque chose parvient-elle jusqu'à toi? avance » la main et prends avec honnêteté. Cela passe-t-il outre? ne » l'arrête pas. Agis de même concernant des enfans, une femme, » des honneurs, des richesses; tu seras alors digne d'être ad- » mis à la table des dieux. Mais si ces avantages te sont pré- » sentés et que tu les refuses, non-seulement tu seras le con-

---

(1) Ενχιριδιον. — 54.

(2) Luc. XII. — 23, 29, 30, 31, 33.

(3) Ad Tim. II. — 22.

» vive des dieux, mais tu partageras même leur puissance (1). »

« Prends garde aux tromperies de la courtisane, avait dit » l'Ecriture, car le miel coule de ses lèvres, mais bientôt elle » devient amère comme l'absynthe, poignante comme le glaive » à deux tranchans (2); ne fixe pas tes yeux sur la jeune fille, » ne sois pas assidu auprès de sa demeure et n'écoute pas ses » paroles, car la concupiscence brûle comme la flamme (3). » — Et Epictète résumant pour ainsi dire toutes ces pensées; adoptait pour règle de conduite cette maxime d'une application générale. — « Tu peux être invincible, si tu ne t'exposes » à aucun combat où la victoire ne dépende pas de toi (4). »

D'autre part, la morale d'Epictète est constamment empreinte de ces sentimens de charité, de bienveillance, de résignation qui sont comme la base de la morale chrétienne : « Revêtez, » disait saint Paul, ô vous, les fils de Dieu, ses saints, ses » bien-aimés, les entrailles de la miséricorde, la bienveillance, » l'humanité, la modestie, la patience; vous supportant les » uns les autres (5). » — Et Epictète : « Taisons-nous le plus » souvent, mais surtout en parlant des autres, ne blâmons » point, ne louons point, n'interprêtons point (6). »

Remarquez toutefois comme la morale chrétienne conserve toujours sa supériorité; le stoïcien s'enveloppe d'indifférence, il ne *blâme pas*, mais il ne *loue pas*, tandis que le chrétien *revêt* (singulière et énergique expression)! *les entrailles de la miséricorde, la bienveillance, la charité!* La sagesse d'Epictète n'en est pas moins fort au-dessus de la sagesse antique. Nous avons vu que chez les stoïciens, l'un des types du sage était de n'*avoir pitié de rien;* le christianisme disait au contraire : « Brise ton pain avec le pauvre; appelle dans ta maison l'in-

(1) Ενχίριδιον. — 21.
(2) Prov. v. — 2, 3 et 4.
(3) Ecclésiast. IV. — 4, 5, 9.
(4) Ενχίριδιον. — 23.
(5) Ad Coloss. III. — 12
(6) Ενχιριδιον. — 40.

» digent et celui qui n'a point de demeure; lorsque tu verras » un homme nu, couvre-le, et ne méprise pas ta chair (1). » Eh! bien, c'est l'espace immense qui sépare ces deux maximes qu'Epictète venait combler. Dans les écarts mêmes de sa raison, il était en progrès. Ainsi, par exemple, Zénon disait catégoriquement : « On est vertueux pour la vertu même, elle n'est » fondée ni sur la crainte, ni sur l'empire. » Epictète n'est plus aussi formel, on voit qu'il est ébranlé, qu'il y a du vague, de l'incertitude dans son esprit pour tout ce qui tient au mystère de la mort. Quelquefois il parle du festin des dieux qui nous attend; puis, revenant aux traditions de son enfance, il les exprime avec une obscurité qui decèle tout son embarras. « Les avantages qu'on attend du ciel sont en général la me» sure de la religion, ainsi l'homme qui s'applique à ne rien » désirer et à ne rien faire que comme il faut, donne aussi » par là plus d'énergie et d'étendue à sa religion (2). » Qu'est-ce que cela veut dire?

Pour tout ce qui tient aux plaisirs des sens, on n'a pas oublié quelle était l'extrême facilité de la philosophie antique; et en présence des abominations dont ne rougissaient pas les plus sages, on considèrera sans doute comme un acheminement vers une plus haute morale, cette maxime d'Epictète, maxime du reste si pauvre en présence de l'Evangile! « Garde la plus pure » continence avant le mariage, *s'il t'est possible* (εις δυναμιν); » mais si tu cèdes à la volupté avant ce temps-là, que ce soit » selon le but de la nature; ne sois pas cependant trop sévère » envers les faibles; ne les censure pas avec aigreur, et ne » vante pas en tout lieu ta continence (3). » Rappelons-nous que c'est dans la bouche de Socrate que Lucien ne craignait pas de mettre ces paroles : παιδεραστης ειμι καὶ σοφοστα ερωτικα.

Une chose me frappe ici, c'est ce mot *s'il t'est possible* εις δυναμιν qu'on retrouve tant de fois dans le *manuel* d'Epictète.

---

(1) Isaias. LVIII. — 7.
(2) Εγχιριδιον. — 37.
(3) Εγχιριδιον. — 46.

Vous écoutez de sages leçons, de hauts préceptes d'abnégation et d'austérité; toute la série des droits et des devoirs se développe devant vous avec ses difficultés ardues, mais en même temps avec son indicible harmonie; vous êtes entraîné, séduit; et voilà que le terrible εις δυναμιν revient, revient sans cesse comme le cri impitoyable d'un mauvais génie qui s'attacherait à vous pour vous torturer. Vous voulez être sage, mortifié, philosophe? Soyez-le, *s'il est possible!* Vous voulez maîtriser vos sens, émousser en vous l'aiguillon du plaisir, étouffer le feu qui vous brûle? Eh! bien, fuyez la volupté qui vous poursuit comme une enchanteresse, *s'il est possible!* Et c'est qu'en effet c'était cela! c'est que la philosophie antique pouvait bien indiquer la voie, mais ne pouvait pas donner la *force* de la suivre; c'est que la *force* de l'homme n'est rien, sans cette *force* d'en haut qu'il n'était possible de trouver ni aux autels de Vénus, ni aux autels de Jupiter. Que devenait alors la sagesse? Elle était là comme une belle étrangère, comme le rêve flatteur d'une imagination candide, tandis que l'homme, pressé, harcelé par de dominantes passions, se laissait aller à toute l'inconséquence de ses désirs.

De tous les philosophes du paganisme, Epictète est celui dont la vie concorde le mieux avec les doctrines. Esclave d'Epaphrodite, de cet affranchi de Néron que Domitien fit mourir, il trouva dans l'exercice de son humiliante servitude, de nombreuses occasions de se façonner à la patience. Tout le monde connaît le flegme avec lequel, étant frappé par son maître, il lui dit : — Vous allez me casser la jambe; — et l'effet ayant suivi les paroles, il se contenta d'ajouter : — Je vous l'avais bien dit! — Epictète disait que toute la philosophie était comprise en ces deux mots, ανεχου και απεχου; *suspens* et *abstiens-toi*, et nul ne sut mieux les mettre en pratique. Chassé de Rome par Domitien à l'époque de l'expulsion générale des philosophes, il y revint à l'avénement d'Adrien, et vécut retiré dans une cahute, à la porte de Rome, jusque sous Marc-Aurèle. Une natte et une lampe de terre qui, après sa mort fut vendue trois mille drachmes, formaient presque tout son mobilier. Infirme, seul, oublié, il se trouvait heureux : « Epictète

» naquit dans l'esclavage, disait-il, boîteux, aussi pauvre » qu'Irus, et cependant chéri des Immortels (1). » Chéri des Immortels! Et comment cela? Est-ce donc parce qu'il était dédaigné, foulé aux pieds, traité d'insensé par le voluptueux et par le riche? Est-ce parce qu'il végétait sans appui, sans plaisirs, sans aucun de ces biens que la nature prodigue souvent à la stupidité et à l'orgueil? Comment cela, si Epictète n'avait cru aussi, lui « que le présent passe vite, que Dieu » ne s'irrite pas jusqu'à la fin (2); et que les légères tribu- » lations de la vie pèseront un jour au-dessus de toute pensée » dans la balance de la Justice, pour nous porter au faîte de » l'éternelle gloire (3). »

L'esclave d'Epaphrodite n'était donc stoïcien que de nom; il a exprimé des idées trop hautes sur la Divinité pour avoir pu dire jamais comme Attalus : « Je suis dans les tortures, mais » je suis invincible; non, rien n'est si beau que la vertu; je » suis Dieu et plus que Dieu (4)! » Ou bien avec Sénèque, qui nous rapporte ces paroles : « Souffre avec courage, et tu » surpasseras Dieu même; il ne peut savoir ce que c'est que » la patience, mais toi, tu te mettras au-dessus (5). »

La discussion d'Epictète était toujours pressante et animée. — Qui de vous, disait-il un jour à un sceptique, en voulant aller aux étuves est allé jamais aux moulins? — Et une autre fois : — Je voudrais être valet de ces gens là (des sceptiques), et je prendrais plaisir à les tourmenter. S'ils me disaient : — Epictète, versez de l'huile dans le bain, je leur répandrais de la saumure sur la tête; quand ils me demanderaient de la tisane, je leur rapporterais du vinaigre; et s'ils voulaient s'en plaindre, je leur dirais qu'ils se trompent, et force leur serait de me croire (6).

---

(1) Epictet. in Aul. Gell.
(2) Isaias. LXVII. — 16.
(3) Ad Cor. XVI. — 17.
(4) Senec. Epist. 47.
(5) De Provid. 40.
(6) Epist. in Aul. Gell.

Depuis seize siècles, le manuel d'Epictète a été lu, commenté, admiré par tout ce qu'il y a eu de grands philosophes. Rousseau a pu dire, dans une boutade de mauvaise humeur :

> Dans son flegme simulé
> Je découvre la colère,
> J'y vois un homme accablé
> Sous le poids de la misère ;
> Et dans tous ces beaux discours
> Fabriqués durant le cours
> D'une fortune maudite,
> Vous reconnaissez toujours
> L'esclave d'Epaphrodite.

Mais ce qui compense peut-être les injures du Pindare de la régence, c'est que ce misanthrope, cet esclave rugissant dans les fers, a été traité de *très-sage* par saint Augustin, et que le jeune Charles Borromée ne trouvait nulle part mieux que dans la méditation de ses préceptes, un refuge contre la dissipation bruyante des folles cours de l'Italie.

Marc-Aurèle justifiait la maxime de Platon, que : *les peuples seraient heureux, lorsqu'ils auraient pour rois des philosophes.* Nous avons vu de quels tendres soins son enfance avait été environnée ; habitué à une vie austère, aux luttes du pugilat, aux fatigues de la course, ses forces corporelles s'étaient développées à l'égal de son intelligence. Tout ce qui appartenait à ses deux familles, naturelle et adoptive, le choyait, l'affectionnait comme l'espoir du monde, et devant prolonger l'âge d'or de Trajan et d'Antonin. C'est ainsi, à l'abri des orages, parmi l'étude et l'amitié, que son âme aimante s'était épanouie; elle conserva de ses premières années un touchant souvenir, et sa reconnaissance pour les instituteurs de sa jeunesse s'exhalait en hymnes d'actions de grâces vers les dieux.

« Je leurs rends grâces, disait-il, d'avoir eu de bons aïeux, un bon père, une bonne mère, une bonne sœur, de bons précepteurs, de bons domestiques, de bons parens, de bons amis, presque tout ce qu'on peut désirer de bon, et de n'avoir manqué à aucun d'eux, bien que je me sois trouvé dans des

dispositions à m'oublier, si l'occasion s'en fût présentée. Mais la bonté des dieux a éloigné de moi les circonstances qui m'auraient fait tomber dans cette faute. »

« Je leur rends grâces de n'avoir pas été plus long-temps auprès de la concubine de mon aïeul, d'avoir conservé mon innocence dans la fleur de l'âge, de n'avoir point cherché les plaisirs des sens avant le temps, et d'avoir même différé. »

« Je leur rends grâces d'avoir été sous la puissance d'un prince tel que mon père, qui a eu soin de me détacher de tout faste, en me faisant sentir qu'on peut vivre dans un palais, et cependant se passer de gardes, de riches habits, de tableaux, de statues, et de tout luxe semblable; que même on peut se réduire à une vie fort approchante de celle des particuliers, sans pour cela montrer ni bassesse ni lâcheté dans les occasions qui exigent de la majesté en la personne d'un empereur. »

« Je leur rends grâces de ce que ma mère devant mourir jeune, j'aie du moins passé auprès d'elle les dernières années de sa vie. — De ce que, lorsque j'ai voulu assister une personne pauvre, on ne m'ait jamais répondu que les fonds me manquaient. — De m'avoir fait concevoir très-clairement quelle est la vie conforme à la nature. »

« Il ne tient donc pas aux dieux, à leur faveur, à leur assistance, à leurs inspirations, que dès à présent je ne vive conformément à la nature; ou, si je diffère, c'est ma faute, c'est que je néglige les avertissemens ou plutôt les préceptes des dieux (1). »

Il y a dans ces paroles une fleur de modestie et de bienveillance, qu'on retrouve du reste dans toutes les pensées de Marc-Aurèle; son âme était pure, et chacune de ses émanations était comme un écho fidèle de sa simplicité et de ses vertus. Aucun de ceux qui avaient participé à son éducation n'était oublié de son élève, et pour les honorer davantage, c'était en les imitant qu'il s'efforçait de se rendre utile leur souvenir.

(1) Marc-Aurèle. — 1-17

« De mon aïeul Vérus, — mœurs honnêtes, jamais de colère. »

« De mon père, — modestie et vigueur mâle. »

« De ma mère, — piété, bienfaisance; non-seulement ne jamais faire le mal, mais n'en avoir pas même la pensée. »

« De mon gouverneur, — ne prendre jamais parti, dans les courses du cirque, pour les uniformes verts, ni pour les talens; ni dans les combats de gladiateurs, pour les grands ou les petits boucliers (1). »

« De Diognète, — point de vaine curiosité; ne rien croire de ce que les imposteurs et les charlatans racontent sur les conjonctions, les enchantemens, les mauvais génies (2). »

« De Rusticus, — me bien mettre dans l'esprit, que j'ai besoin de redresser mes mœurs et de les cultiver. »

« D'Apollonius, — être libre et ferme dans ses résolutions. »

« De Sextus, — honnêteté, exemple du gouvernement paternel dans mon domestique. »

« De Fronto, — combien il règne d'envie, de duplicité, d'hypocrisie à la cour d'un tyran. »

« De Catulus, — ne point mépriser les plaintes d'un ami, fussent-elles injustes. »

« De Maximus, — être maître de soi, ne se laisser jamais agiter par rien. »

J'abrége ces règles de conduite d'une haute philosophie que Marc-Aurèle s'était étudié à suivre dès son enfance. Ce qui y domine, c'est le besoin d'aimer, c'est le profond sentiment de notre faiblesse, et par suite ce penchant admirable à pardonner, à oublier même les injures. Je ne sache pas qu'aucun philosophe de l'antiquité ait autant approché, sous ce rapport, de la morale de l'Evangile. On dirait que le fils d'Antonin avait entendu ces divines paroles : *Mes petits enfans, je vous donne un nouveau commandement, c'est que vous vous aimiez les uns les autres :* remarquez en effet, que cette parfaite union

(1) Liv. I. — 5.

(2) L. 5. — 6.

de tous les membres de la société, que cette aide portée par le frère à son frère était connue par l'empereur idolâtre dans le même sens qu'elle l'était par les chrétiens; union sainte qui rend le bien pour le mal, qui s'attache à la colère, à l'irritation, à la vengeance pour l'adoucir et la calmer, qui sait fonder les rapports des hommes entre eux sur d'autres bases que le glaive du bourreau ou le fer du duelliste, et élève l'homme, du milieu des brutes, à toute la dignité de la conscience et de la raison. La sagesse païenne pouvait bien recommander le pardon des injures; mais, *aimer* ceux qui vous injurient, voilà l'Evangile; et il est permis de croire qu'avant l'invasion chrétienne, Marc-Aurèle n'aurait jamais dit :

« C'est le propre de l'homme d'aimer ceux mêmes qui l'offensent. — Tu les aimeras si tu songes que tu es leur semblable, que c'est par ignorance et malgré eux qu'ils font des fautes, que dans peu vous mourrez tous, et surtout qu'on ne t'a pas fait de mal, puisqu'on n'a pas rendu ton âme de pire condition qu'elle n'était auparavant. » Et ailleurs :

« La meilleure manière de se venger d'un ennemi, c'est de ne pas lui ressembler. »

La loi judaïque elle-même, avec toute l'élévation de sa morale, n'allait pas si loin. Elle disait : — « C'est le comble de l'iniquité de te réjouir de la ruine de celui qui te hait, et de bondir d'aise de ce que le malheur l'afflige (1). » Mais de là à ce précepte : — « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient (2), « il y a tout un monde, et ce n'est pas à la sagesse antique qu'il appartient de le franchir.

Pour tout ce qui touche à la morale, Marc-Aurèle se tient toujours à la même hauteur. Ce n'est plus alors le disciple de Zénon autorisant l'adultère et l'inceste, prêchant le suicide et le matérialisme; c'est l'homme de l'ère nouvelle, l'homme

---

(1) Liv. I. — 8.

(2) Job. — XXXI. — 29.

dominé par les doctrines nouvelles qui suintent par tous les portes de la vieille société; l'homme sans fin, et qui en cherche une; sans morale faite à l'avance, et qui recueille çà et là tous les enseignemens dont la pureté répond à celle de son génie; l'homme ballotté de désirs et d'incertitudes, de hautes pensées et d'imbéciles traditions, qui ne trouvant autour de lui rien de solide, s'efforce de marcher seul, de se façonner seul une religion, un culte, une morale; de concilier ses vieux souvenirs avec les nouvelles leçons qu'il voit partout, qu'il entend partout, et s'aventure alors à la quête, en criant du fond de son âme : *qu'ai-je à faire de vivre dans un monde sans Providence et sans dieux!*

Ce qui me frappe surtout, dans la morale de Marc-Aurèle, ce sont, après les sentimens de charité qui y respirent, ses grandes idées sur la mort. Ceci ne peut pas s'attribuer aussi exclusivement à l'influence chrétienne : car rien de noble et de philosophique comme les derniers instans de Socrate, rien de connu et d'admiré comme les sévères maximes des anciens sur la mort. Mais remarquez combien il y avait d'ostentation dans cette prétendue insouciance; remarquez, comme au bord du tombeau tous ces philosophes se drapaient avec orgueil. C'était le mépris de la mort qu'ils enseignaient; mépris hypocrite, mépris contre nature, fondé ou sur une haute présomption de ses vertus, ou sur un dédain impossible des biens de la vie. La philosophie de Marc-Aurèle avait pour principe une tout autre abnégation de soi-même, et cette abnégation, qui la lui avait apprise?

« Ne méprise point la mort.... il est d'un homme sage de n'être ni léger, ni emporté, ni fier et dédaigneux sur la mort, mais *de l'attendre* comme une des fonctions de la nature. *Attends* donc le moment où ton âme éclora de son enveloppe, comme tu attends que l'enfant dont ta femme est enceinte, vienne au monde.... Jette les yeux sur les objets dont tu seras délivré, et sur le bourbier de mœurs dont tu seras sorti. Il ne faut pas s'irriter contre les méchans, mais tu sais combien la discordance de vos habitudes te rend fâcheuse la nécessité de vivre avec eux. Ne dis-tu pas souvent? *O mort! hâte-toi*,

de peur qu'à la fin je ne m'oublie aussi moi-même (1). »

Quelle simplicité, mais en même temps quelle grandeur! Comme elle est pressante cette morale où l'homme s'annihile sans cesse devant ses devoirs, devant Dieu! Combien, vus de cette hauteur, l'orgueilleux navire ressemble à l'humble barque, et la vie la plus heureuse, la plus longue, au souffle haletant de l'embryon!

« Ils boivent, ils mangent, dit encore Marc-Aurèle, ils ont recours à ce manége pour détourner le courant qui les mène à la mort : mais Dieu leur envoie-t-il vent arrière, il faut céder; leur peine ne mérite pas nos larmes (2). » Et ailleurs : — « Contemple ces vieillards qui ont le plus tenu à la vie; ont-ils quelque avantage sur ceux qui moururent jeunes? On dut trouver quelque part les tombeaux des Caducius, des Fabius, des Julius, des Lépide, et de leurs pareils qui, après en avoir enterré tant d'autres, ont été enterrés à leur tour! Toute vie est courte, et encore, dans quelle misère, dans quelle société nous faut-il la passer? C'est donc bien peu de chose! Regarde derrière-toi l'immensité des temps, et devant toi un autre infini. Dans cet abîme, quelle est la différence de trois jours à trois siècles (3)! »

Mais sur quoi reposait cette morale? quel en était le mobile? qui pouvait imprimer à une âme bouillante cette inaltérable égalité? C'est ici que tout le brillant échafaudage de Marc-Aurèle s'écroule pièce à pièce. Plus dogmatique qu'Epictète, il s'est plu à formuler ses croyances; mais il n'a pas songé que la forme aphoristique en faisait ressortir davantage le peu d'ensemble et de liaison. Nous avons vu quelle était la divinité complexe des stoïciens, et combien elle se rapprochait du panthéisme et du matérialisme. Partant de ce principe de l'antique philosophie, que *rien ne se fait de rien*, Marc-Aurèle arriva aussi, lui, à l'éternité des âmes et de la matière; mais peut-

(1) Matth. v. — 44.

(2) L. IX. — 3.

(3) L. VII. — 31.

être chercha-t-il plus que les stoïciens à débarrasser Dieu des liens de la chair et à l'élever dans une sphère toute spirituelle. Le premier principe, suivant lui, *n'est ni terre, ni eau, ni air, ni feu ;* tandis que nous avons vu les stoïciens le considérer comme *un feu extrêmement pur.* C'est *la cause par excellence* (εγεροντικου), *l'intelligence*, *l'esprit* (διανοια νοος), *celui qui gouverne le Monde* (1). Marc-Aurèle croyait d'abord à un seul Dieu, comme saint Augustin le reconnaît de Socrate et de ses disciples (2).

« Vois comme tout ce qui se passe dans le monde, disait Marc-Aurèle, s'y rapporte à un même principe, comme une seule impulsion y fait tout mouvoir (3). »

S'il admettait des dieux inférieurs, ce n'étaient plus que des génies subordonnés à l'Etre souverain, et accomplissant ses volontés ; c'était dans le même sens que l'Ecriture, lorsqu'elle disait : *Dieu s'est assis dans l'assemblée des dieux, et il juge les dieux* (4). « Dieu a placé près de chacun un génie qui ne dort jamais, disait Epictète : pouvait-il nous donner un gardien plus excellent et plus soigneux ? Ainsi, quand vous avez fermé vos portes et fait de l'obscurité dans votre chambre, songez à ne pas dire que vous êtes seul, car vous ne l'êtes pas, puisque Dieu y est et votre génie aussi : ont-ils besoin de lumière pour voir ce que vous faites (5). »

Quant à l'action de la Divinité, Marc-Aurèle la concevait libre et indépendante. « C'est de son propre mouvement, dit-il quelque part, que la Nature de l'univers s'est portée à faire le monde ; par conséquent tout ce qui se passe maintenant est une suite nécessaire de ses premières volontés (6). » — Et ailleurs : « La matière est souple et obéissante entre les mains

(1) IX. — 6, V. — 32, XII. — 23.
(2) De civit. Dei. VIII. — 3, 4, 6.
(3) IV. — 40.
(4) Ps. 81.
(5) Epict. Ap. arr. L. XIV.
(6) VII — 75.

de la Raison suprême, qui en dispose à son gré (1). » Il parle bien encore de *nécessité*, de *destin*, mais on voit que c'est dans le sens de Cicéron : « Le Destin n'est que l'ordre et la parole » de Dieu (2). »

Ainsi la Providence était une des croyances les plus chères à Marc-Aurèle : « Qu'aurais-je à faire de vivre dans un monde sans Providence et sans dieux? » l'avons-nous déjà entendu s'écrier du fond de son cœur; et en effet que serait le monde, sans une volonté suprême qui dirige tout vers un but commun, règle tout avec justice, et maintient, au milieu de cette lutte de l'esprit et de la matière, une constante harmonie. La Providence est la seule consolation de la vertu, comme le seul effroi du vice. Avant qu'on eût donné des noms aux dieux, qu'on leur eût consacré des autels et des sacrifices, on croyait à la Providence; le pauvre l'implorait dans sa misère, et le riche s'efforçait vainement d'en étouffer la pensée dans ses orgies. Elle planait au-dessus de la société comme un principe d'union et d'ordre, abaissait les hauts rangs, rapprochait les distances, *remuait le lit du malade*, et troublait la joie des plaisirs, de ses mystérieuses terreurs. Les dogmes pouvaient être erronés, les dieux infâmes, la cosmogonie ridicule et incohérente; mais on croyait à la Providence, et elle était là, enlaçant la société comme le lierre de vieilles ruines, l'étayant de ses rameaux, et lui conservant, en dépit de sa décrépitude, quelque peu de solidité et de grandeur.

Marc-Aurèle avait un trop beau génie pour ne pas s'associer à cette haute pensée; il comprenait trop bien, que sans la Providence tout serait inexplicable au monde, pour ne pas s'attacher à ce dogme comme à la seule planche de salut au milieu du naufrage de toutes les conceptions humaines. Mais les mystères de cette Providence étaient loin de se dévoiler à son esprit; ne sachant comment se rendre compte des désordres qui apparaissent à la surface de la société, ne sachant surtout

---

(1) VI. — 1.

(2) *De Divin.* — *De civitate Dei*. V. — 2.

comment les concilier avec l'infini bonté du premier Etre, il en vint, à peu près comme les stoïciens, à nier le mal physique. Mais, sentant lui-même le faible de sa doctrine, dès que les objections venaient offusquer son esprit, il se réfugiait dans la volonté de la nature, comme dans un asile sacré : « O nature! s'écriait-il, tout ce qui te convient m'accommode; tout ce qui est de saison pour toi ne saurait être ni prématuré ni tardif. O nature! tu es la source de tout, l'assemblage de tout, le dernier terme de tout (1)! » Ne l'avons-nous pas entendu de même, cherchant à se rassurer contre les terreurs de la mort, par cette considération, que la mort n'est qu'une *fonction de la nature* (2); que ce n'est dès lors qu'un changement, comme celui de l'enfance à la jeunesse, de la jeunesse à l'âge mûr; comme vous voyez venir les dents, puis la barbe; comme vous voyez blanchir votre chevelure, et se rider le moelleux épiderme de votre front : tout cela ce ne sont que des fonctions de la nature, et suivant l'empereur philosophe, *il faudrait être enfant pour avoir peur d'un effet naturel* (3).

Mais que m'importe à moi d'être enfant. Mieux vaut l'enfance avec son insouciant badinage, que la vieillesse avec ses cuisantes rêveries. Vous trouvez que tout sur la terre est *frivole, corruptible, méprisable, bas, cadavéreux* (4)? Et quoi donc de plus cadavéreux que ces vertus qui pourrissent avec le temps? quoi de plus stupide que cette nature qui nous pousse tout aussi bien aux excès du plaisir qu'aux graves pensées de la sagesse? D'autres ont dit comme vous : « L'homme né de » la femme vit peu de jours, et il est rassasié d'angoisses; » c'est une fleur qui éclot et se fane; il décline comme l'om- » bre, et ne demeure jamais dans le même état (5). Pourquoi » la lumière a-t-elle été donnée au malheureux, et la vie à » ceux dont l'âme est pleine d'amertume, qui attendent la

(1) IV. — 25.
(2) IX. — 3.
(3) II. — 12.
(4) II. — 12.
(5) Job. XIV. — 1 et 2.

» mort comme on cherche un trésor, qui bondissent de joie
» lorsqu'ils ont trouvé le sépulcre (1)? » Mais ils ajoutent :
« Je sais que mon rédempteur vit, et qu'au dernier jour je
» me relèverai de la terre (2); mes ossemens germeront comme
» l'herbe (3), ils se recouvriront de ma chair, et je verrai, mon
» Dieu (4); je le verrai déclinant sur nous comme un fleuve
» de paix, et inondant comme un torrent la gloire des nations...
» je le verrai, et mon cœur s'enivrera d'allégresse, car sa main
» sera douce à ses enfans, mais pesante à ses ennemis (5). »

Voilà le mot de cette énigme qui a tant agité les sages; les voilà expliqués ces mystères de la Providence, que l'antiquité païenne n'a fait qu'entrevoir, et qui jette sur ses plus admirables ouvrages je ne sais quel indicible désenchantement.

Les doctrines de Marc-Aurèle sur l'âme n'étaient qu'une répétition presque littérale du stoïcisme : suivant lui, l'homme était composé d'un esprit, d'une âme raisonnable, d'une âme sensitive et d'un corps. L'esprit est ce principe qui se donne à lui-même le mouvement, qui se tourne et se rend ce qu'il veut être; il fait que tout ce qui arrive lui paraît être tel qu'il lui plaît (6).

« L'âme raisonnable se contemple elle-même, elle recueille les fruits qu'elle porte, au lieu que les productions des plantes et des animaux sont recueillies par d'autres; ses propriétés sont encore l'amour du prochain, la vérité, la pudeur, et de ne respecter personne plus que soi-même : c'est ainsi que la raison ne diffère en aucun point des règles de la justice. »

Rien au monde ne pouvait, dans ce système, altérer le calme de l'esprit; ni la volupté, ni les persécutions, ni la douleur. « Il est certain, dit Marc-Aurèle, que nul autre que toi n'a

---

(1) Job. III. — 20-23.
(2) Job. XIX. — 25.
(3) Isaias. VI. — 14.
(4) Job. XIX. — 26.
(5) Isaias. — LXVI. 12, 13, 14.
(6) VII. — 8.

jamais empêché ton esprit de faire les fonctions qui lui sont propres; en effet, ni le fer, ni le feu, ni un tyran, ni la calomnie, rien en un mot ne peut en approcher. Lorsqu'il s'est ramassé lui-même en forme de ballon, sa rondeur est inaltérable (1).

Ailleurs, Marc-Aurèle nous représente l'âme comme une *sphère lumineuse*, toutes les fois qu'elle ne s'attache à rien du dehors, qu'elle ne se laisse ni dissiper, ni affaisser par de folles imaginations : la lumière dont elle est pénétrée lui découvre alors le vrai, et se reflète sur lui avec un éblouissant éclat (2).

L'âme sensitive n'était autre chose que l'instinct des animaux, c'était comme un fluide vital qui circulait par tous les membres, leur donnait l'aptitude et recevait les ordres de l'esprit; c'était lui qui percevait les sons et les images, aiguillonnait les sens par l'attrait du plaisir, et harcelait la raison de sa brûlante ardeur. Le but de l'homme et sa félicité devaient être de réprimer les élans de cette nature brute pour se conformer aux mouvemens de la nature intelligente, et accomplir ainsi les desseins de Dieu, qui ne lui avait pas mis sans doute un flambeau entre les mains pour qu'il se plût à marcher dans les ténèbres.

« Si tu parviens à éloigner de toi tout ce que les autres hommes font ou disent, à repousser de ton esprit ce que l'impression des sens lui font éprouver malgré lui; si tu laisses là le passé comme l'avenir; si tu te rends semblable à la sphère d'Empédocle, qui, parfaite en rondeur, se contente de tourner autour d'elle seule; si tu ne songes à vivre que ce que tu vis, je veux dire le moment présent, alors tu seras en état de passer le reste jusqu'à la mort sans aucun trouble, dans une noble liberté, dans une parfaite union avec le génie qui t'anime (3). »

Bonheur égoïste qui ne songe qu'à soi; bonheur niais qui s'efforce d'échapper à toute sensation, et se réfugie dès lors

(1) VIII. — 41.
(2) XI. — 12.
(3) XII. — 3.

autant que possible dans le néant; mais mille fois : car si, encore un coup, vous, homme calme et rassis, vous voyez le devoir d'une nature intelligente à vivre de privations et de rigueurs, pourquoi moi, bouillant et impétueux, ne le verrais-je pas à chercher de nouveaux raffinemens à mes plaisirs, à étancher la soif qui me dévore, à étouffer le feu qui me brûle et dont l'union avec mes membres n'a pas eu lieu peut-être sans une vue providentielle que vous n'expliquez pas! C'est en effet là qu'il faut toujours en revenir avec ces oracles de la sagesse antique. Le peuple croyait encore, par une loi traditionnelle, à une rémunération future; mais les sages s'embrouillèrent dans leurs vaines pensées; ils eurent de plus hautes idées de la vertu, ils s'efforcèrent de grandir l'homme en lui faisant dignement apprécier toute l'étendue de ses droits et de ses devoirs; mais ces devoirs restaient sans sanction, ces vertus, sans espérance! Le temple était beau, j'en conviens, le style en était majestueux et grandiose; mais où donc était l'autel? où, les prêtres et les sacrifices? où, l'encens qui brûle, et les prières qui s'élèvent aux cieux comme un perpétuel holocauste? où, la force et l'espoir, les yeux baignés de larmes, et l'âme, tout à l'heure sèche et aride, enivrée de consolations? Quoi! votre temple est vide; quoi! pas un hymne, pas un vœu, pas une espérance! Quoi! l'âme y reste immobile et glacée comme le marbre de vos palais! Oh! rendez, rendez de grâce un peu de vie à cette froide demeure; donnez le mouvement à cette ravissante beauté; un souffle, rien qu'un souffle, et tout va s'animer! Le trépied de Delphes rendait des oracles; Gnide et Paphos retentissaient de vœux et de supplications; mais qu'est-ce qu'une âme sans prières, qu'est-ce qu'un temple sans dieu?

Différens panégyristes de Marc-Aurèle ont prétendu qu'il croyait à l'immortalité de l'âme; il y croyait sans doute, mais avec toutes les inconséquences du panthéisme. Ainsi, admettant en principe que *l'esprit de chacun de nous est comme Dieu émané de l'Être suprême* (1), il devait nécessairement s'en

(1) XII. — 26.

suivre qu'au moment de la dissolution du corps, l'âme et l'esprit retourneraient à leur élément, c'est-à-dire, à Dieu. Ainsi Marc-Aurèle disait : « Dieu regarde les esprits comme étant émanés de lui, et il les touche par son intelligence (1). Tu as subsisté.... ce qui t'avait produit t'absorbera, ou, pour mieux dire, tu seras reçu, par un changement, dans le sein du père commun de la nature (2). »

Mais de quelle manière cette absorption devait-elle s'opérer? Devions-nous être, après cette réunion de notre intelligence à l'intelligence suprême, ce que nous étions avant qu'elle s'en séparât pour venir animer nos corps, c'est-à-dire, privés de toute conscience de nous-mêmes et de tout sentiment? L'esprit du voluptueux, du meurtrier, de l'impie, se confondait-il en Dieu comme celui du probe et du juste? S'il ne s'y confondait pas, où allait-il? Parcelle réprouvée de l'âme du monde, élèverait-il drapeau contre drapeau, et le verrait-on porter la confusion et la guerre jusqu'au sein même de la Divinité? Questions insolubles pour l'aveugle théologie de Marc-Aurèle!

Nous avons vu combien il recommande de ne pas s'inquiéter de l'avenir : « La vie de chacun se réduit à la jouissance du moment présent, ajoute-t-il, et l'on ne peut perdre que ce moment (3). » Mais la vie future n'est donc qu'une illusion! mais cette intelligence *sur laquelle les flots du monde n'ont pas de prise* (4), ne vivra donc plus, après son émancipation, que d'une vie raréfiée jusqu'à l'imperceptible? Vous dites quelque part : La perfection des mœurs consiste à passer chaque jour comme si c'était le dernier, sans trouble, sans lâcheté, sans dissimulation (5). » Mais pourquoi mon dernier jour ne ressemblerait-il pas à tous les autres, si la mort n'est, comme vous le dites ailleurs, qu'une *dissolution* (6).

---

(1) XII. — 22.
(2) IX. — 4. 10.
(3) XII. — 26.
(4) XII. — 14
(5) VII. — 69.
(6) II. — 17.

« Durée de la vie de l'homme, un moment, dit Marc-Aurèle; sa substance, changeante; ses sensations, obscures; toute sa masse, pourriture; son esprit, un tourbillon; son sort, *impénétrable;* sa réputation, douteuse; en un mot : tout ce qui est de son corps, comme l'eau qui s'écoule; ses pensées, comme des songes et de la fumée; sa vie, un combat perpétuel et une halte sur une terre étrangère; sa renommée après la mort, un pur oubli. Qu'est-ce donc qui peut lui faire faire un bon voyage? La seule philosophie; elle consiste à empêcher que le génie qui habite en lui ne reçoive ni affront, ni blessure; à être également supérieur à la volupté et à la douleur, à ne rien faire au hasard, à n'être ni dissimulé, ni menteur, ni hypocrite.... enfin à attendre avec résignation la mort comme une simple dissolution des élémens dont chaque animal est composé. Il n'y a rien là qui ne soit suivant la nature; donc, point de mal (1). »

Cette pensée résume parfaitement, à mon avis, toute la partie dogmatique de l'ouvrage de Marc-Aurèle : incertitude sur tout, hésitation, volonté de croire et impuissance de savoir à quoi s'arrêter, telle est l'impression qui en résulte. On reconnaît un homme doué de franchise et de bonhomie, un cœur excellent, une âme juste et droite; mais en même temps c'est un aveugle qui tâtonne et chancelle; tout près de lui est un appui sûr, un guide, un soutien, mais il ne le soupçonne pas et continue de trébucher contre le moindre gravier de la route. C'est aussi peut-être un esprit-fort qui croit en lui, sans se douter *qu'on écoute la foi* (2), et qu'on ne la trouve pas en soi-même. Voyez-le se creuser l'intelligence pour aboutir à quelque chose, et tomber là d'épuisement et de fatigue, tandis que *la vérité résonne déjà comme le bruit de la trompette par toute la terre* (3), *et éblouit de sa splendeur ceux mêmes qui ne l'interrogent pas* (4).

---

(1) I. — 17.

(2) *Fides ex auditu* (ad Rom. x. — 17).

(3) Ad Rom. x. — 13.

(4) Isai. LXV. — 1.

Marc Aurèle dut beaucoup à l'étude d'Épictète, et parmi les bienfaits dont il témoigne sa reconnaissance à ses instituteurs, il rend grâces surtout à Rusticus de lui avoir mis entre les mains les ouvrages de ce philosophe (1). Ce qui différencie ces deux beaux caractères, c'est qu'Epictète s'est beaucoup moins occupé du dogme, je l'ai déjà dit, que ne l'a fait Marc-Aurèle; son style est d'ailleurs plus concis, et l'expression de ses pensées plus énergique. Marc-Aurèle se plaît à étendre ses maximes, à les expliquer, les commenter : on voit que ce sont des réflexions jetées au hasard avec tous les développemens qui se sont présentés à un premier aperçu; on voit que celui qui les a écrites avait une âme douce plutôt que forte, candide et bienveillante plutôt que grande et élevée. Il est peu de maximes de Marc-Aurèle qui se gravent dans la mémoire aussi bien que celles d'Epictète; mais on relira plus souvent celles de Marc-Aurèle, parce qu'il y a chez elles plus d'épanchement, parce que la vie de l'âme avec sa naïveté de pensées et d'observations, s'y révèle avec une plus touchante intimité : on y revient parce qu'elles sont moins monumentales que celles d'Epictète, et qu'elles respirent un parfum de sentiment et de bonhomie qu'eût dédaigné peut-être le haut génie de l'esclave d'Epaphrodite. Malheureusement ce sont des perles enchassées sans ordre et sans liaison; tout y est confondu, tout s'y enchevêtre, s'y mêle avec cette insouciante rapidité de l'esprit qui court, vole de sujets en sujets, les touche, les effleure, sans s'arrêter à rien, ni rien approfondir. Marc-Aurèle avait une de ces imaginations posées qui se rendent compte de tout; pendant ses repas, au milieu de l'agitation des spectacles, assis au bivouac parmi les Quades et les Marcomans, ou bien étendu sur la natte qui lui servait de couche dans son riche palais de Lavinium, toujours il avait près de lui le rouleau de papyrus qui recevait d'instant en instant ses rapides pensées; chaque émotion nouvelle, chaque idée s'y développait en une méditation sérieuse et réfléchie; elle ne s'y révélait point avec l'ar-

(1) I. — 7.

deur bouillante de la passion, avec l'éloquent emportement d'une âme fougueuse et électrique, mais doucement analysée, mais se décomposant au prisme d'une bienveillante philosophie, comme la lumière du soleil, en une multitude de rayons délicatement nuancés. Ce qu'il y a de merveilleux, c'est que dans cette société toute bruyante et agitée, lorsque la vie de l'âme ne se manifestait qu'en discours de tribune et en déclamations de sophistes, celui-là même que les soins d'une vaste administration devaient préoccuper davantage, sut parvenir à se créer au dedans de lui une solitude où retentit plus harmonieuse la moindre vibration de son cœur. « Il ne tient qu'à toi de te retirer à toute heure au dedans de toi-même; il n'y a aucune retraite où l'homme puisse être plus en repos et plus libre que dans l'intérieur de son âme, principalement s'il y a mis de ces choses précieuses qu'on ne peut revoir et considérer sans se trouver aussitôt dans un calme parfait, qui est, selon moi, l'état habituel d'une âme où tout a été disposé en son ordre et à sa place (1). »

Les pensées de Marc-Aurèle sur la prière, les voluptés, les troubles intérieurs, le respect humain, la résignation, la paresse, offrent souvent une analogie frappante avec les conseils tendres et paternels de l'*Imitation* :

« Accoutume-toi à régler tes pensées à tel point, que si l'on vient te demander tout à coup à quoi tu penses, tu puisses répondre aussitôt et sans te gêner : — Je pensais à cela, ou à cela, — en sorte que, par ta réponse, on voie à découvert que tu n'as dans l'âme rien que de simple, de bon, de convenable à un être destiné à vivre en société, qui rejette les plaisirs grossiers, toute imagination voluptueuse, tout sentiment de haine, d'envie, tout soupçon, enfin tout ce qui te couvrirait de honte si tu faisais l'aveu de ce qui se passe dans ton cœur. Un tel homme doit être considéré comme un prêtre et un ministre des dieux, puisqu'il se consacre au culte de celui qui a été placé en dedans de lui comme dans un temple.

---

(1) IV. — 3.

En cet état, il ne se laisse plus salir par les voluptés; aucune douleur ne parvient à l'abattre; il est supérieur aux attaques de la calomnie, il est insensible à toute méchanceté. C'est un athlète qui, dans le plus noble des combats, demeure vainqueur de toutes les passions. Il pense rarement, et jamais sans une grande nécessité pour le bien public, à ce qu'un autre dit, ou fait, ou médite de faire; il donne toute son attention à ce qu'il doit faire lui-même, et acquiesce de toute son âme à ce qui lui arrive par la distribution de la Providence (1). »

Ne croyez-vous pas entendre le pieux auteur de l'*Imitation?* — « Inquiétez-vous peu qui est pour vous ou contre vous, mais prenez soin que Dieu soit avec vous en tout ce que vous faites; — ayez la conscience pure, et Dieu prendra votre défense; — ne vous offensez pas si quelques-uns parlent mal de vous et disent des choses qui vous soient pénibles (2). — Vous ne pouvez jouir d'une liberté parfaite si vous ne vous renoncez entièrement; ils vivent en servitude tous ceux qui s'aiment et qui veulent être à eux-mêmes : on les voit avides, curieux, inquiets, cherchant toujours ce qui flatte leurs sens et non ce qui plaît à Dieu, se repaître d'illusions et former mille projets qui se dissipent; car tout ce qui ne vient pas de Dieu périra (3). »

Ce qui distingue ces dernières pensées, c'est ce nom de Dieu revenant sans cesse, dans les peines comme dans la joie, dans le doute comme dans la certitude. Marc-Aurèle le prononce aussi, lui, mais en balbutiant, mais en raisonnant toujours dans l'hypothèse d'un anéantissement complet comme dans celle d'une existence après la mort. On voit qu'il flotte dans une mer d'angoisses; c'est le Dieu *inconnu* qu'il adore, comme les enfans de Corinthe et d'Athènes; tandis que le Dieu de l'auteur de l'*Imitation*, c'est celui dont la splendeur épouvantait Moïse, et se révélait si éblouissante aux disciples sur le Thabor.

---

(1) III. — 4.
(2) De Imit. ch. XXVIII. L. III.
(3) De Imit. L. III. — Ch. XXXII

Clément d'Alexandrie, tout imbu des doctrines platoniciennes dont il avait été long-temps l'un des plus zélés sectateurs, considérait que les philosophes avaient été les ministres de l'alliance divine auprès des païens, comme les prophètes l'avaient été auprès des Juifs (1). Mais les prophètes parlaient tous une même langue, tous ils concevaient de la même manière l'Être souverain dont ils révélaient les volontés; tandis que, nous le voyons, quoi de plus agité, de plus incertain, de plus contradictoire que les principes émis par la philosophie antique! La tradition, cette grande voix des siècles, était autrement pure que la philosophie; elle perpétuait avec une tout autre fidélité, le retentissement lointain de la révélation primitive. Si les superstitions et les passions l'avaient souillée de leur adultère alliage, si la morale s'était pervertie, du moins les dogmes principaux étaient restés profondément gravés dans les cœurs. Il fallut la philosophie pour qu'on pût voir un athée, pour que les erreurs les plus monstrueuses s'infiltrassent dans le monde, non point par les vices d'une fausse éducation, par des habitudes d'enfance, par la transformation graduelle de quelques anciennes vérités; mais tout à coup, grâce aux aberrations de l'esprit devenu présomptueux et frondeur. La philosophie purifia la morale, peut-être, mais elle tua le dogme : autrefois la corruption de la morale était autorisée, consacrée même par le dogme; aujourd'hui la morale était haute, mais contre nature, mais n'ayant ni mobile, ni appui. Le monde païen était palpitant de vie et d'inspiration : car partout où il y a une foi et un culte, l'âme se développe plus à l'aise, et le sang circule plus chaud par toutes les veines du corps social. La terre alors était peuplée de brillans vauriens, jouissant vite, bien vite décrépits, mais jetant à la postérité, dans leurs momens d'action, d'immortels ouvrages. Le monde philosophique, au contraire, ne produisit rien : car rien n'abrutit et ne dessèche comme le doute; le doute! vide immense, espace froid et nu où l'âme se flétrit, s'étiole, car elle n'y

(1) D. Calmet, commentaire sur les épit. de S. Paul.

trouve rien de ce qui nous enivre, ni fleurs, ni chants, ni poésie, ni espoir, ni promesses d'avenir. Or, remarquez qu'il n'est pas un philosophe de l'antiquité païenne qui n'ait péniblement lutté contre le doute. Perdus au milieu de cette foule de raisons individuelles, prêchant tous des doctrines différentes, à quoi pouvaient-ils s'arrêter? Repoussant tout d'abord les vieilles croyances du monde, puisant le vide autour d'eux, sur quoi étayer leur édifice? Chaque pierre qu'ils posaient s'enfonçait dans l'abîme, et ils étaient là, haletans comme le malheureux qui chercherait un appui sur les rayons d'une roue perpétuellement agitée. Aussi la philosophie n'obtint-elle même pas ce résultat, qu'en émettant de hauts préceptes de morale, elle parvînt à changer les mœurs du monde. — Ces préceptes restèrent là comme les épis sur l'aire, sans sève et sans racine; c'étaient de belles statues, peut-être, mais dites-donc aux enfans des hommes d'embrasser de froides statues!

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

Remarques critiques sur un ouvrage intitulé : *Flavien* ou *De Rome au Désert*; par M. Alexandre Guiraud, de l'Académie française. Trois volumes in-8°.

Ce livre est un roman; il ne nous semblait donc pas, au premier abord, devoir entrer dans la sphère des objets graves qui conviennent à notre recueil. Sans vouloir tenir nos lecteurs éloignés du mouvement de la littérature, quel qu'il soit, nous croyons que, par principe de conscience, si ce n'était par bienséance, nous devons nous abstenir de nous occuper de bien des productions qui nous débordent chaque jour sous des titres plus ou moins trompeurs. Mais celui-ci pouvant faire illusion par son titre et par les éloges que des journalistes indifférens ou étourdis lui ont donnés, il nous a paru que nous ne pouvions garder le silence, et que nous devions protester contre la légèreté de ces jugemens, qui pouvaient induire en erreur des lecteurs bien intentionnés.

Voici d'abord toute la pensée de M. Guiraud : le progrès social ne date que du christianisme ; il la développe longuement et à la manière moderne, dite dramatique, dans ses trois volumes remplis à satiété de désordres honteux et d'horribles scènes de carnage. C'est l'histoire romaine des trois premiers siècles, dit-il. A la bonne heure ; mais fallait-il traduire Suétone et les autres narrateurs des turpitudes impériales, pour donner du relief aux mœurs des premiers chrétiens? L'histoire ecclésiastique ne manque ni d'intérêt ni de vérité, pour s'être maintenue dans les réserves de la pudeur. Après tout, que peut gagner le christianisme à ces descriptions peu morales de ces temps voluptueux? Le goût dépravé de notre époque peut seul applaudir à de tels détails. Le romantisme avec ses peintures outrées n'épargne pas plus l'histoire de l'Eglise que celle du moyen-âge. On regrette de voir un écrivain du talent de M. Guiraud, descendre à un genre de productions qui ne nous paraissent pas pouvoir se concilier avec une foi profonde. Il nous serait impossible de suivre l'auteur dans ses tableaux; qu'il nous suffise d'énoncer le fond du récit.

Flavien et Néodémie, les héros du roman, se voient pour la première fois en Afrique, chez Antonius fils de Gordien, dans une de ces fêtes nocturnes que les Romains de cette époque signalaient par toutes sortes d'excès. Néodémie, fille d'un esclave gaulois, avait été achetée et mise en liberté par les chrétiens d'Alexandrie qui allaient l'envoyer, encore catéchumène, à Rome, pour y être baptisée et réunie aux autres vierges chrétiennes que l'on y formait aux plus sublimes vertus; lorsqu'une sédition contre l'église naissante de cette ville l'arracha de leurs mains et la força de servir dans le temple de Sérapis; de là Antonius Gordien l'adjoignit aux autres jeunes filles qui le servaient dans ses festins voluptueux. Flavien venait de soulever le peuple en faveur des Gordiens qui furent proclamés empereurs ; Antonius lui demande ce qu'il exige en retour de ses services, et lui accorde la jeune esclave réclamée par lui. Cela se passait en Afrique, dit M. Guiraud, l'an de Rome 988 et de Jésus-Christ 237.

Mais Rome et le sénat n'avaient pas encore approuvé cette élection lointaine de deux nouveaux empereurs. Faustine, fille des Scipions et femme d'Antonius Gordien, se charge d'aller en Italie

conquérir ce suffrage, tandis que son beau-père le vieux Gordien, Flavien et son époux résisteront aux armées de Maximin qui s'avance contre Carthage. La lutte ne dure pas long-temps; les deux Gordiens périssent, et Flavien, tout couvert de blessures, est contraint de s'embarquer pour l'Italie, emmenant avec lui le jeune Gordien et Néodémie. Déjà la jeune esclave lui a révélé son initiation aux mystères chrétiens; en pansant les plaies de son maître, elle cherche à faire couler dans son âme abattue par les revers et la satiété des plaisirs, la douce philosophie du christianisme. Arrivés à Rome ils sont accueillis par Faustine, qui est parvenue à gagner le sénat et le peuple. Flavien devient prêteur. Ici commencent les récits les plus inconciliables avec un sujet religieux; on y voit tracées les scènes dégoûtantes des orgies nocturnes d'Heliogabale, pendant lesquelles Faustine et Flavien ont formé une horrible union, dont le jeune Gordien devient le fruit. Ce crime n'est pas le seul qui accabla plus tard de remords l'âme de Flavien, il se trouve qu'il a tué son propre frère, et qu'il a laissé à Faustine l'anneau de chevalier romain qu'il portait au doigt. Cet anneau joue un grand rôle dans tout le roman; il sert plus tard à constater l'origine du jeune empereur, réputé fils d'Antonius.

Il est difficile de poursuivre avec détail les autres scènes qui sont décrites dans ce livre étrange; tout ce qui concerne l'histoire des empereurs, les mœurs du peuple, la fureur tyrannique des prétoriens, y conserve une couleur trop vraie. On n'en peut pas dire autant de la partie religieuse; le christianisme n'y est présenté que par opposition, et afin de développer la thèse de l'auteur sur le progrès; les personnages de la religion, ses mystères ineffables, sont vraiment là en mauvaise compagnie, et ne sauraient couvrir toute cette boue des mœurs païennes. Mais achevons le récit, autant du moins que nous le permettent les règles d'une sage réserve. Faustine n'a voulu l'empire que pour unir Flavien à son sort; et Néodémie, l'esclave, a gagné le cœur de son maître au point de devenir son épouse. Comme chrétienne et comme rivale, Néodémie va donc périr sous le ressentiment de la mère de l'empereur. Flavien entraîne sa jeune femme à Alexandrie, croyant ainsi la mettre à l'abri des remords qu'elle éprouve d'avoir oublié pour lui le Dieu des chrétiens, et l'éloigne des fureurs de Faustine. Cependant, en

assistant aux jeux du cirque, Néodémie, assise à côté de son époux, voit le martyre de trois jeunes chrétiennes; ce spectacle fait revivre sa foi; elle s'écrie : *Je suis chrétienne!* Elle périt le lendemain dans la prison, de la main même du gladiateur qui était son père, et qui l'égorge dans le cachot plutôt que de repaître du spectacle de sa mort les yeux d'une multitude avide de sang. Puis, ce furieux se croyant appelé à se venger de ce meurtre effroyable, court à Rome, et le jeune Gordien subit le même sort et de la même main que Néodémie.

Voilà le récit de M. Guiraud. Maintenant, a-t-il atteint son but? Les beaux siècles des martyrs n'ont pas besoin de ces contrastes, de ces jeux de théâtre, de tout cet attirail dramatique de la littérature moderne, pour briller de tout leur éclat. Un seul procès-verbal d'un interrogatoire subi par un simple chrétien, attache plus vivement que toutes les descriptions poétiques qu'on a tenté de broder. Déjà M. de Châteaubriand, dans ses *Martyrs*, avait cherché à embellir ces temps brillans par la foi et le sang des chrétiens; et le talent a été vaincu par le sujet. C'est que le christianisme des poètes, si haut qu'ils le fassent, si brillant qu'ils le montrent, se sent toujours de cette origine supposée, tandis que l'action de l'Esprit-Saint est simple et sublime à la fois, et produit la vertu. Laissez donc nos mystères graves, profonds; laissez-les dans leurs asiles naturels. O vous qui recherchez les émotions de votre siècle, traitez tous les sujets favorables à votre talent; mais que l'Evangile, que les supplices de nos aïeux, que la vie des saints n'aient pas à rougir en se voyant travestis en romans.

Qu'est-ce que c'est que ce christianisme qui a *introduit la mélancolie ignorée des anciens?* Est-il permis à un poète, à l'auteur d'un roman, de prêter ses propres pensées à des prêtres, à des hommes tels qu'Origène et Tertullien? Que sera-ce de mettre bizarrement en scène le chef de l'Eglise lui-même, sous prétexte de le représenter chassant un démon du corps d'une femme connue par ses sorcelleries, et de lui faire tenir des discours au moins invraisemblables; car jamais, en aucun temps, un pape n'a pu dire à une jeune femme, en présence de son époux païenne, eût-elle manqué à une promesse faite à Dieu, de demeurer vierge : « *Ma fille, quelle que soit la puissance qui m'a été remise, il ne m'appar-*

tient pas de retirer de Dieu ce que vous lui avez volontairement donné. Lui aussi est un époux jaloux des âmes qu'il possède, et il a de quoi les dédommager des affections terrestres qu'elles lui sacrifient. »

Toutefois il serait trop long de relever tout ce qui choque les convenances religieuses dans cette production de M. Guiraud, qui mérite peut-être, sous le rapport du style et de la composition dramatique, les éloges qui lui sont prodigués ailleurs. Nous n'avons pu applaudir à ce mode de favoriser le progrès religieux. Et d'abord, pour en revenir à la pensée dominante de l'auteur, est-il bien exact de dire qu'avant Jésus-Christ il n'y eut aucun progrès social? Les rapports fréquens de la divinité avec les hommes fidèles, la vie des patriarches, les alliances que fit le Seigneur avec Noé, Abraham et Moïse; les perfectionnemens que la loi de Sinaï introduisit dans la famille, dans la société et même dans les arts; l'extension du peuple juif dans presque tout l'univers; voilà certainement du progrès. Sans doute la douce et sublime morale de Jésus-Christ devait avoir une influence plus efficace et plus étendue, mais il existait des élémens avant elle, qui ne réclamaient que le dernier perfectionnement de la grâce. L'Evangile est venu rétablir l'équilibre partout; il a détruit et adouci l'esclavage, civilisé la barbarie, réformé les mœurs, mais il reste assez de nature mauvaise à l'homme déchu, pour paralyser quand il le voudra une grande partie de ces bienfaits de la rédemption. Ainsi le moyen-âge, malgré le christianisme, au mépris même des ordres de l'Eglise, vit la condition des serfs, assez approchant de l'esclavage païen. Aujourd'hui encore, en dépit des pompeuses utopies d'amélioration qu'on nous vante, ne voyons-nous pas en Amérique ce que les pauvres nègres peuvent attendre de soulagement et de liberté de notre marche progressive? Oui, ainsi qu'on l'a remarqué, le monde serait meilleur, s'il était vrai que l'influence évangélique allât toujours croissant; la religion catholique, à cette heure comme au temps de Néron et des autres princes persécuteurs, adopte les esclaves, seule elle donne le baiser de mère à ces jeunes noirs qui font peur à la race blanche. Toutes les sectes séparées d'elle, alarmées de ce prosélytisme, se sont liguées contre elle; mais n'est-il pas heureux pour ces sectes mêmes que cette religion populaire se charge de calmer les ressentimens qu'elles en-

veniment, et fasse oublier aux nègres cette maxime horriblement sublime de je ne sais quel peuple barbare : *Celui qui ne se venge pas est injuste ?* Enfin, pour résumer toute notre pensée sur cet ouvrage, nous ne croyons pas que les romans favorisent l'impulsion religieuse quelle qu'elle soit, non plus que les livres de Walter-Scott ne nous semblent avoir rien appris de réel en histoire. — *L'Ami de la Religion, n°* 2511.

PORTRAIT DU ROI GUILLAUME (1).

Lorsque Guillaume monta sur le trône des Pays-Bas, les Belges, fatigués de la domination de l'étranger et de la guerre, ne demandaient pas mieux que de se reposer sous l'égide d'un gouvernement national. Ils attendaient beaucoup de la sagesse et de l'expérience

(1) On a souvent parlé du caractère de Guillaume, mais rarement d'après les faits. L'un des derniers numéros *De la mode*, journal légitimiste, contient un nouveau *Portrait* qui a été reproduit avec empressement par quelques-unes de nos feuilles orangistes. Les *légitimistes de France*, ces *soi-disant catholiques*, s'entendent à merveille avec les *orangistes* de la Belgique, et même avec certains *libéraux*, lorsqu'il s'agit de calomnier notre pays et notre jeune royauté. Qu'importe que Guillaume fût calviniste, intolérant et despote ? Qu'importe que la Belgique et la religion elle-même fussent opprimées, si en relevant chez nous le trône du roi de Hollande, on pouvait réédifier une des marches du *trône légitime* de Henri V ? Toute leur tactique est là ; n'en demandez pas davantage ! Cependant voici un autre *Portrait* de Guillaume, jadis crayonné par un homme qui a vu de très près ce monarque et pendant longues années. C'est le résumé, en fait, du règne de Guillaume : c'est la réponse ou le pendant, à celui de M. *Roger de Beauvoir*, qui s'étant donné la peine, après plusieurs autres de ses compatriotes, de faire le voyage de Paris en Belgique, s'est convaincu, inspection prise des lieux, que les griefs des Belges étaient chose très déraisonnable. Que le lecteur belge juge de quel côté est la vérité ! Il nous semble d'ailleurs que les mouvemens intérieurs qui menacent actuellement la Hollande, sous le régime du bon Guillaume, ajoutent un intérêt de circonstance à ce fragment historique. — *L'Union*, n° 196.

d'un prince parvenu à l'âge mûr, et qui avait été long-temps aux prises avec la mauvaise fortune. Les circonstances et la disposition des esprits lui furent si favorables, que la Belgique oublia d'abord que les puissances l'avaient réunie à la Hollande sans son aveu, et que la Constitution hollandaise, rejetée par les notables, comme offrant trop peu de garanties, lui avait été imposée par un indigne subterfuge. Enfin, pendant bien des années, ce peuple parut à peine s'apercevoir de la tendance envahissante et funeste de la politique du Roi; et il persista à attribuer ses fautes aux perfides suggestions de ses conseillers.

Les puissances avaient réuni la Belgique à la Hollande, *à condition que cette réunion fût intime et complète.* Or il est curieux d'examiner comment et par quelle gradation ces deux races d'hommes, si différentes, accouplées par la force, et qui croyaient céder à leur destinée, en se rangeant sous un même sceptre, en 1815, se montrèrent si antipathiques et si hostiles l'une à l'autre, qu'un divorce dût s'ensuivre, en 1830. Ce fut en grande partie l'œuvre personnelle de Guillaume. Il se permit des choses qu'aucun roi absolu ne tenterait impunément.

En prenant possession de ce pays, il commença par déclarer que ses habitans, *délivrés du joug de Napoléon*, seraient désormais le plus libre des peuples, et qu'il rendrait à leur religion asservie, son état et ses anciennes libertés. Et quand il vit ses hauts alliés vainqueurs, quand il se sentit affermi, il gouverna les Belges avec le Code pénal de Napoléon, avec la loi martiale de 1815, et avec des juges amovibles, dont il dictait arbitrairement les arrêts! Et tout cela, en face d'une loi fondamentale qui proclamait théoriquement de très belles maximes de liberté, qu'on invoquait toujours, et qu'on n'appliquait jamais! et ce régime provisoire dura quinze ans! Calviniste vindicatif, intolérant, outrageux comme un iconoclaste, il fit condamner par sa justice, un prince évêque, et fit afficher la condamnation dudit prince évêque entre deux forçats, en place publique, pour avoir *correspondu* avec Rome, et pour avoir blâmé, d'accord avec tout l'épiscopat belge et avec le chef même de l'Eglise, le serment pur et simple à la Loi fondamentale : *quoique celle-ci garantît à tous la liberté des opinions religieuses.* Il fit condamner

à la prison plusieurs prêtres catholique (1) qui avaient défendu dans leurs écrits la religion avec quelque hardiesse, tandis qu'il salariait des journalistes, rebuts de l'étranger, qui insultaient, audacieusement, chaque jour, et nos mœurs et notre culte. La magistrature se sentait si avilie, qu'on vit des journalistes poursuivis, à sa demande, et condamnés (2), pour avoir osé *nommer* les juges qui avaient rendu un arrêt cassé par l'opinion.

Guillaume blessa l'orgueil national belge, en conférant aux Hollandais presque tous les emplois publics, en frappant d'incapacité politique une partie de ses nouveaux sujets, sous prétexte qu'ils ne parlaient pas le *hollandais*, déclaré par lui *langue nationale*. Il imposa de la manière la plus vexatoire et la plus maladroite, la substance première d'un peuple agricole, et il l'accabla de toute sorte d'impôts. Ce ne fut pas toutefois l'énormité des charges qui provoqua l'insurrection : l'expérience prouve que les peuples peuvent payer beaucoup, sans se révolter, quand l'argent qu'on leur demande est en quelque sorte le prix de leur liberté : ce fut surtout le mépris qu'on fit des Belges, en les gouvernant par et pour les Hollandais, et en voulant asservir près de quatre millions de Belges, à deux millions de Hollandais.

On a soutenu qu'on lui avait donné un problème impossible à résoudre, en réunissant sous un même sceptre, deux nations différentes d'intérêts, de mœurs, de langages et de religions, et qu'une sorte de fatalité dominait tout le système de son gouvernement (3).

---

(1) Entre autres M. l'abbé de Foere, auteur du *Spectateur belge*.

(2) Dans le procès Stevenotte

(3) Telle est la théorie fondamentale de l'ouvrage, d'ailleurs très remarquable et parfaitement écrit, de M. Nothomb, *sur la révolution belge*. Suivant l'honorable M. Nothomb, la nullité était radicale : il applique à la formation du royaume des Pays-Bas la règle *catonienne* dans toute sa rigueur. Selon nous, cette nullité n'existait point. dans l'origine, avec cette force de dissolution immédiate ; et quoique l'incompatibilité soit devenue aujourd'hui absolue et irréparable à jamais, la révolution de 1830 n'en a pas moins été le produit direct de la mauvaise politique du roi Guillaume. Sans vouloir nier les causes de dissentimens naturelles, présentes ou futures, qui existent entre les deux

Les faits démentent, à ce qu'il nous semble, cette supposition. Pour conserver cette couronne, qui se soutint par son propre poids pendant quinze ans, et la transmettre tout entière à son fils, il lui eût suffi d'être juste. Le danger ne fut grand, ne fut réel, que du jour où la nation elle-même prit part à sa querelle en pétitionnant, et du jour où il fut reconnu que le roi ne cèderait point. Je résume ici mon opinion en deux mots : la révolution belge ne se fit point elle même : c'est Guillaume en personne qui la fit. Les deux pays étant inégalement représentés, par un nombre égal de députés aux Etats-Généraux ; pour établir une sorte d'équilibre entre les deux parties de son royaume, le roi devait faire un équitable usage de sa prérogative, qui était très étendue. Et il en abusa au contraire, pour peser de tout son poids du côté du Nord. Chef de deux familles de diverses origines, au lieu d'en traiter tous les membres au même titre, comme ses enfans, il les opposait les uns aux autres, pour les dominer tous, par un misérable système de bascule. Maître de la représentation nationale, il s'en servait comme d'un instrument pour ses desseins : il rejetait sur elle tout l'odieux de ses propres actes, et avec cette tactique il eut long-temps l'opinion pour lui. Il ne souffrait pas d'être contredit dans l'exercice de son pouvoir royal. Ceux de ses ministres auxquels ce rôle passif ne convint point, tels que MM. de Hogendorp, Falk, etc., furent bientôt disgraciés. On ne saurait citer un seul belge fermement ami de son pays, un seul citoyen, généralement respecté, qui ait possédé sa confiance ou son amitié. Le peuple en voulait à ses ministres ; et le peuple se trompait : car ses ministres n'étaient que ses commis. Celui d'entre eux qui fut le plus en butte à la haine publique (1), fut aussi le plus avant dans son intimité ; et il ne dut cette préférence qu'à une plus grande sympathie de caractères ; à un dévouement plus complet aux volontés de son maître. Guillaume avait combiné ses plans, de manière à attirer tout à lui, en s'appuyant sur les Etats-Géné-

---

peuples, nous soutenons, les yeux fixés sur les faits et les hommes, qu'ils pouvaient supporter plus long-temps la vie commune s'ils eussent été modérés par une main plus sage.

(1) Van Maanen.

raux; sur la loi fondamentale, qu'il citait à tout propos, et en conservant toujours certains airs de libéralisme : mais il finit par s'embarrasser dans ses propres piéges et se mit dans une position inextricable. Il ne pouvait être roi absolu, avec une constitution qui contenait le germe de beaucoup de garanties populaires; et il ne fut point roi constitutionnel, parce qu'il ne voulut jamais organiser ces garanties. Pour qu'il pût venir à bout de ses projets, il lui fallait un pouvoir despotique et incontesté; et il ne l'avait point. Pour être conséquent, il aurait dû opprimer encore la tribune, dont la voix, de plus en plus retentissante, ranima celle de la presse; et il ne l'osa point. Il y avait tout à la fois trop et trop peu de liberté dans son gouvernement.

En général Guillaume préférait la ruse; mais au besoin il recourait à la violence. D'abord il s'efforça de séduire les anciens chefs de l'opposition par l'appât de fonctions lucratives, et il y réussit malheureusement en partie; puis, lorsqu'il vit naître une opposition nouvelle, plus forte que la première, il s'irrita, il frappa de destitution les opposans les plus constitutionnels, les plus timorés, les plus consciencieux.

Comme nous distinguons deux époques dans le règne de Guillaume, nous distinguons aussi deux oppositions. Jusque vers 1825, ce qui saisissait le plus les esprits, c'était l'énorme disproportion des charges et des ressources; le défaut d'économie dans les dépenses; les impôts excessifs ou odieux par le mode de perception; ce personnage mystérieux et fictif du syndicat, créé par Guillaume, et qui ne s'ouvrait qu'à lui; tous ces arcanes financiers, indices certains d'embarras et de ruine prochaine; un passif toujours croissant à chaque budget, et en pleine paix; une dette de près de quatre milliards de francs, l'agiotage généralement favorisé, et auquel le roi prenait part, directement ou par son syndicat : comme s'il n'eût songé qu'à exploiter sa couronne et son peuple. C'était enfin ce détestable système d'emprunts qui ne laissait que la banqueroute en perspective. Voilà ce qui fournissait des élémens à l'ancienne opposition. La nouvelle surgit le jour où parurent les arrêtés de 1825 sur l'instruction.

Le gouvernement batavo-belge était une espèce de corps bicéphale et nomade. Vers le mois de septembre, on emballait les archives

de quelques ministères, et l'on émigrait, avec ce bagage, de Bruxelles pour La Haye, ou de La Haye pour Bruxelles. Dans leur propre pays les Belges avaient la satisfaction d'entendre le roi ouvrir la session dans une langue que la moitié d'entr'eux entendaient mal, et que l'autre moitié n'entendaient pas du tout. Pour qu'on n'oubliât point que Guillaume était roi de Hollande et étranger à la Belgique, il y parlait la langue du Nord. A la tribune, les députés hollandais n'employaient jamais la nôtre, quoiqu'elle leur fût familière à tous, à moins qu'ils n'eussent intérêt à être compris de nous. La seconde Chambre, qui seule avait conservé quelque vie politique, resta ainsi toujours divisée en deux camps. Les députés du Nord, en général, ne défendaient guères vigoureusement que les intérêts de leurs propres finances ou de leur commerce. Tandis qu'en Hollande, l'opinion publique se montrait passive, indifférente ou arriérée sur la plupart des questions constitutionnelles, en Belgique, elle commença à s'agiter peu à peu. C'est la presse qui chez nous a consommé dans les esprits la révolution commencée par la tribune. Cette presse, quoique comprimée, déploya à la fin une force immense, parce qu'elle marchait alors appuyée sur l'opinion.

Le peuple belge ne pouvait supposer des entrailles bien paternelles, à celui qui avait importé la mouture en Belgique, et la lui avait maintenue si long-temps, malgré les plus vives et les plus énergiques réclamations ; à celui qui avait doté le Nord de tous les grands établissemens d'administration, et le Midi, du Collége philosophique; à celui qu'il voyait mêlé à toute sorte d'opérations de finance et de commerce, aussi désastreuses pour le pays, qu'on les disait lucratives pour son trésor particulier.

Lorsque cent mille pétitionnaires belges réclamèrent contre ses iniques arrêtés, et que tout lui annonçait que les esprits étaient en grande fermentation, il parut un instant troublé ; puis il répondit par le message du 11 décembre : insolente protestation de despotisme : monument de colère et de mépris contre la représentation nationale : étrange manifeste d'une royauté de 15 ans, élevée par les bayonnettes étrangères, qui opposait sa prétendue *légitimité* aux réclamations de tout un peuple, et qui déchirait, de ses propres mains, le pacte qui les liait tous deux. Guillaume commit la faute

énorme de se mettre en hostilité ouverte avec trois classes d'hommes, dont il devait désirer l'alliance ou tout au moins redouter l'inimitié : avec les avocats, les journalistes et les prêtres : avec les avocats, en les forçant à plaider en hollandais ; avec les journalistes, en les faisant poursuivre, en vertu de son arrêté-loi du 20 avril 1815, devant ses tribunaux amovibles ; avec le clergé, par ses arrêtés sur l'instruction, et par son Collége philosophique. C'est ainsi qu'il parvint à coaliser contre lui successivement des esprits qui ne s'étaient guères entendus jusque-là, et qui lui eurent bientôt ravi les dernières affections du peuple.

On a loué beaucoup ses qualités personnelles, ses habitudes modestes, l'affabilité, l'espèce de familiarité paternelle avec laquelle il accueillait, dans ses audiences hebdomadaires, le plus obscur de ses sujets, et son empressement à rendre justice à chacun. Mais c'était encore là un moyen de domination personnelle ; il voulait se faire le centre de toutes les faveurs et de toutes les plaintes. Quand on lui parlait des actes de son gouvernement, il discutait volontiers, longuement et subtilement, mais en homme inhérent à son opinion, et qui n'entend guères les raisons de son interlocuteur. Dans ces entretiens particuliers, rarement un mot heureux, une pensée sortie du cœur, venaient trahir en lui l'homme ou le roi. En général poli avec tout le monde, bienveillant et mielleux avec ses fidèles, nous nous souvenons, qu'à la vue de certains députés, qu'un devoir d'étiquette ramenait devant lui, au commencement, et à la fin de chaque session, sa physionomie, naturellement sévère, se rembrunissait ; ses lèvres, sardoniquement contractées, ne s'ouvraient que pour laisser tomber quelques paroles dures, caustiques ou rancunières, qui annonçaient le despote irrité, plutôt que le roi constitutionnel. Aussi, bien des gens, qui se sont crus depuis fort intrépides, tremblaient de paraître devant lui.

On a vanté sa vigilance, son application au travail, et son infatigable activité. Mais ce prince, qui écrivait plus qu'un commis, qui s'amusait à minuter des arrêtés et des instructions, qui avait la prétention de passer pour un parfait administrateur, pouvait-il gouverner en roi?

« La Belgique, disent ses apologistes, n'a-t-elle pas prospéré au

» temps de la réunion? Ses manufactures ne se sont-elles pas re-
» levées? Son commerce ne s'est-il pas étendu? N'a-t-elle pas trouvé
» de nouveaux débouchés pour ses produits? Guillaume n'a-t-il pas
» protégé et favorisé notre industrie de tous ses moyens? N'est-ce
» pas sous son règne, que la Belgique est née à la vie constitu-
» tionnelle? N'est-ce pas à l'aide des libertés mêmes qu'elle tenait
» de lui qu'elle est parvenue à l'évincer? Que l'on compare l'état
» de cette Belgique, lorsqu'elle était simple province du grand em-
» pire, épuisée d'hommes et d'argent, courbée sous le sceptre de
» Napoléon, avec ce même pays quand il fit sa révolution de Sep-
» tembre! Que ceux qui oseraient soutenir enfin, que Guillaume
» fut un mauvais roi, jettent un coup-d'œil sur la Hollande, et
» regardent les immenses sacrifices que ce petit peuple a su faire
» pour soutenir sa cause, depuis quatre ans! un tel dévouement
» parle plus haut que toutes les apologies!... » Voilà ce que disent les partisans du roi de Hollande. D'autres répondront, en comparant la Belgique actuelle à celle de Guillaume, et demanderont comment un pays si fécond en ressources ne s'est pas élevé beaucoup plus haut pendant les quinze années de paix dont nous avons joui sous son règne. Quant aux sacrifices que la Hollande a faits pour soutenir son système, le terme en est arrivé. Le temps n'est pas loin, peut-être, où une nouvelle révolution lui démontrera que ce système est réprouvé dans son propre pays; parce qu'au fond il n'a jamais gouverné ni dans l'intérêt de la Belgique, ni dans l'intérêt de la Hollande! Ne reste-t-il pas enfin toujours avéré que le véritable auteur de la révolution belge est le roi de la Hollande? Et nous, nous dirons à ses panégyristes : plus cette révolution vous indigne, plus vous devez en vouloir à celui qui l'a faite, en quelque sorte malgré tout le monde!

En résumé, sans vouloir refuser à ce prince beaucoup de qualités estimables, nous ne sommes point de l'avis de ceux qui soutiennent qu'il est un grand roi, ou comme ils disent, *le seul roi de l'époque*. Mais c'est un homme d'un type assez remarquable, dont les hommes nouveaux de la révolution et du Congrès ont trop oublié les antécédens, lorsqu'il est devenu notre ennemi; un homme passionné à froid; attaché à ses anciens erremens, et surtout à son

pouvoir; capable de tout perdre, tant qu'il lui restera quelque chance de tout regagner. Il n'y a que la crainte d'une force supérieure, ou d'un danger imminent, soit au-dedans, soit au-dehors, qui puisse l'amener à négocier une bonne fois avec la Belgique. Sa dernière espérance repose aujourd'hui sur la complaisance de ses Etats-Généraux, qui commencent à se lasser; sur les menées de ses partisans parmi nous, qui diminuent chaque jour; sur l'attachement de ses hauts alliés, qui ont prouvé qu'ils ne commenceront pas la guerre tout exprès pour lui, mais qui probablement lui ont dit : Attendez! et enfin, sur l'apathie du peuple hollandais, l'un des plus arriérés et des moins libres de l'Europe, s'il nous est permis d'en parler d'après nos yeux; mais d'autant plus redoutable par cela même, si l'excès du malaise le reveille, l'irrite et le pousse à des violences.

Malheureusement pour notre prospérité, et surtout pour notre repos, la fâcheuse influence que Guillaume avait exercée sur la Belgique, s'y est trop fait sentir au-delà de son règne. Comme il avait abusé de la Constitution, des lois, des arrêtés, de tout pouvoir enfin, pour étendre hors de toute mesure les limites de l'autorité royale, il y eut une grande réaction contre cette autorité. Nous ne nous sommes point assez souvenus que l'ancienne dynastie, toute hollandaise, entourée de Hollandais, devait gouverner naturellement dans un système étranger à la Belgique; tandis que la nouvelle, étant toute Belge, et ne recevant son impulsion et sa force morale que des Belges, son intérêt, d'accord avec son devoir, l'avertissait assez qu'elle ne pouvait cesser d'être nationale, sans cesser d'être.

E. C. De Gerlache.

MÉLANGES. — Juillet et Août 1835.

Notice de l'abbé Marsella. — Mort de Mgr. Barrett évêque de Namur. — Livres mis à l'Index. — Sur les *Nouveaux Élémens d'Histoire générale*, par Lévi. — Écrit sur les divers Pharaons de la Bible. — Nouv. édit. de l'hist. du Concile de Trente de Palavicini, avec les notes du P. Zaccaria. — Notice sur l'abbaye de Clairmarais, par M. H. Piers — Éloge de M. Chaussier, par M. Parizet; remarque sur le matérialisme. — Séance de l'Académie catholique du 21 Mai et du 9 Juillet. — Séance de l'Académie de Bruxelles du 6 Juin et du 4 Juillet.

Un ecclésiastique, cher aux lettres, vient de mourir à Rome dans un âge avancé, c'est l'abbé Marsella, connu par ses productions littéraires. Dominique-Antoine Marsella, né à Arpino, le 6 avril 1751, étudia d'abord chez les Barnabites du lieu, et vint ensuite à Rome où il acheva ses études sous les plus habiles maîtres de ce temps là. Ayant été élevé au sacerdoce, il fut nommé professeur d'humanités au Lycée Grégorien. Déjà il s'attachait à la belle littérature du siècle d'Auguste, et son goût s'était formé sur ces grands modèles. Il occupa long-temps la chaire de rhétorique dans la même université, et Pie VII le nomma encore professeur d'éloquence et d'histoire romaine. L'abbé Marsella eut beaucoup de part au Journal ecclésiastique fondé à Rome en 1788 (1). On remarquait des articles de lui, écrits avec une grande pureté de goût. Son style en latin était d'une rare élégance. Ces avantages, et surtout une conduite toujours estimable et parfaite, lui avaient concilié l'estime générale. Plusieurs académiciens d'Italie se l'associèrent. La princesse Marie-Caroline de Bourbon, aujourd'hui princesse de Saxe, l'eut pour précepteur. Le Pape régnant lui donna des marques multipliées de bienveillance. Une pénible maladie empêcha l'abbé Marsella de donner sur Pie VII la notice qu'il avait annoncée. Il

(1) V[illegible] ci-d[illegible] tom. IX, p. 582

est mort le 24 juin dernier, dans sa 85e année, muni de tous les secours de la religion. Son corps a été porté, suivant ses intentions, dans l'église des pères ministres des Infirmes, où ses amis et ses disciples ont offert des prières pour lui. Nous ne connaissons point tous les ouvrages de l'abbé Marsella. Nous ne citons ici que sa Notice (*Commentarius*) latine, sur le père Toni (1); sa Notice sur Canova, en 1824; celle sur Benoît de Saint-Philadelphe et Hyacinthe Marescotti, en 1825; celle sur le bienheureux Galantini, en 1826; des Mélanges (*Opuscula Multiformia*) publiés en 1830. Tous ces écrits sont en latin. Marsella était l'ami du pieux et savant abbé Baraldi, de Modène; les continuateurs des *Mémoires de Religion* nous font espérer une notice plus étendue sur ce littérateur.

— Mgr. Barrett n'a pas long-temps occupé le siége de Namur; il est mort dans la nuit du 30 au 31 juillet à Flémalle, près de Liége. Le diocèse de Namur, dit le *Courrier de la Meuse*, déplorera amèrement la perte d'un premier pasteur qui avait mérité à si juste titre son amour et sa confiance par des vertus rares, un zèle éprouvé, une sévère orthodoxie, une expérience éclairée et le souvenir des grandes épreuves qu'il subit pour la gloire de la religion. V. ci-d. tom. VIII, p. 98.

— La Congrégation de l'Inquisition romaine, à laquelle on a déféré comme digne de censure un livre italien sous ce titre : *Nouveau Plan d'Instruction d'Idéologie expérimentale*, de Jean Reguléas, docteur en philosophie, Catane, 1833, in-8°; après avoir observé tout ce qui est consacré par le droit et par l'usage pour l'examen et la censure des livres déférés à la Congrégation, a été d'avis et a décidé que ce livre devait être réprouvé et condamné; et en effet, par son décret du 26 novembre dernier, elle l'a condamné et défendu. Le décret porte que personne ne doit imprimer, répandre, retenir ou lire ce livre. Le rapport sur l'ou-

(1) On en trouve un extrait dans l'*Ami de la Religion*, n° 834, tom. XXXII.

vrage ayant été fait à Sa Sainteté par l'assesseur du Saint-Office, elle a approuvé le décret et en a ordonné la publication, qui a eu lieu le 18 mai dernier dans la forme accoutumée, le décret ayant été affiché aux différens lieux et places de Rome, suivant l'usage. On voit avec plaisir que le décret même fait mention de la louable soumission de l'auteur. On aussi mis à l'*Index* quelques livres italiens et étrangers; la *Correspondance de Monteverde ou Lettres morales sur la félicité de l'homme et sur les obstacles qu'elle rencontre dans les contradictions entre la politique et la morale;* les *Additions de Pierre Maroncelli aux Prisons de Pellico;* le *Nouveau monde industriel et sociétaire*, par Ch. Fourrier; *Déontologie ou Science de la morale*, ouvrage posthume de J. Bentham; *Ahasverus*, par Edgar Quinet; *Doctrine de Saint-Simon; Religion Saint-Simonienne, aux artistes; Education du genre humain*, par Lessing.

— On a eu en France les *Elémens d'Histoire générale* par l'abbé Millot, ouvrage qui paraissait plutôt rédigé par un ennemi du clergé que par un prêtre; mais Millot écrivait à une époque où l'école philosophique dominait dans la littérature, et se fut pour plaire aux distributeurs de la réputation qu'il sema son livre de traits contre les papes et les évêques. Il a paru dernièrement en Belgique un livre d'un titre assez semblable, mais conçu dans un esprit plus hardi encore.

Les *Nouveaux Elémens d'Histoire générale*, par Lévi, sont destinés à la jeunesse comme ceux de Millot, et ont en effet pénétré dans plusieurs établissemens d'instruction publique. Ils paraissent très-propres à former des incrédules. M. Lévi dit que *le déluge est l'expression d'une idée morale, d'une idée de châtiment, c'est la fin d'un prologue historique sur lequel nous n'avons que des pressentimens et dont le récit est un effet de l'imagination.* Les jeunes gens qui liront cela comprendront très-bien ce qu'a voulu insinuer l'auteur.

Il explique la formation de la société par la nécessité de se défendre contre les bêtes sauvages. Plus tard, l'homme *soupçonna* que la terre était susceptible de culture, il devint agriculteur, ce que lui donna l'idée du droit particulier, puis celle du droit

public. Tous ces rêves sont démentis par l'Ecriture ; mais le sieur Lévi croit peu à nos livres saints. Il en retranche tout ce qui est miracle et révélation, il veut que les Hébreux n'aient puisé leurs premières connaissances que dans leur commerce avec les Égyptiens. Il présente comme des faits purement naturels des faits évidemment merveilleux, tels que le passage de la mer Rouge et la publication de la loi sur le mont Sinaï.

Dans la deuxième partie du livre on trouve des choses très-mal sonnantes sur le concile de Trente, sur les bienfaits de la réforme, etc. Le *Courrier de la Meuse*, déplore qu'on mette de tels livres entre les mains de jeunes chrétiens; c'est vouloir les façonner de bonne heure aux maximes de l'incrédulité. Une lettre insérée dans le même journal, signale encore le *Manuel de l'histoire ancienne*, de Heeren, qui est adopté aussi dans plusieurs pensionnats et qui loin de raconter simplement les faits de l'Histoire-sainte, reproduit les plaisanteries de Voltaire et les paradoxes de Volney. C'est ainsi que l'impiété qu'on supposait abattue, travaille sans relâche à s'insinuer dans les esprits et surtout parmi la jeunesse.

— Les amis de l'érudition sacrée apprendront avec plaisir qu'on vient de publier à Rome un opuscule, sous ce titre : *Les Pharaons d'Abraham, de Joseph et de Moïse démontrés d'une manière authentique, à l'aide de l'Ecriture-sainte et des monumens égyptiens.* Dans ce petit ouvrage, on fixe par le calcul le commencement du royaume d'Egypte, et l'on distingue d'une manière précise les divers Pharaons, celui qui enleva Sara, femme d'Abraham, celui qui éleva Joseph aux honneurs, celui dont était fille la princesse qui recueillit Moïse sur les bords du Nil, et l'adopta; enfin, celui qui périt avec son armée dans la Mer-Rouge. On ne dit point quel est l'auteur de cet opuscule, qui peut être d'un grand intérêt, et qui se vend un paolo (54 cent.), à l'imprimerie des beaux-arts, et chez Paggioli, à Rome.

— On va publier au collége Urbain de la Propagande, une nouvelle édition de l'*Histoire du concile de Trente*, de Pallavicini, avec des notes de Zaccaria. L'ouvrage aura 4 vol. in-4°, et sera du prix de 7 écus, environ 35 fr. Le nom du cardinal Pallavicini est trop

célèbre pour que nous ayons besoin de recommander son histoire. Quant au père Zaccaria, ce savant jésuite est assez illustre aussi par ses ouvrages, pour que nous soyons dispensés de chercher à faire valoir son travail. Zaccaria, né à Venise en 1714, et mort à Rome le 10 octobre 1795, fut un prodige d'érudition ; il a laissé cent six ouvrages imprimés sur l'histoire ecclésiastique, la théologie, l'histoire littéraire, etc. (1).

— C'est rendre service à l'histoire et aux arts que de conserver au moins le souvenir des anciens monumens. Un amateur distingué d'antiquités, M. H. Piers, de Saint-Omer, a publié une notice sur l'église de Clairmarais, abbaye de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Saint-Omer. Cette abbaye était restée en règle. L'église avait 400 pieds de long et 80 de haut ; 170 fenêtres y répandaient le jour par trois rangs de vitraux embellis de peintures. On y voyait beaucoup de tombeaux et de statues. Le chœur était pavé, ainsi que la grande nef, de marbre blanc et noir. Les formes avaient été placées en 1437. Le circuit comprenait quinze chapelles fermées. Le maître-autel était soutenu par quatre grosses colonnes. Une aiguille de quinze pieds, d'une seule pierre, s'élevait derrière le sanctuaire. On admirait dans cette église les bustes en argent de saint Bernard et de saint Jean, une statue de la Sainte-Vierge, de trois pieds, en argent massif, les figures des douze Apôtres en albâtre, etc.

Voilà ce que la piété de plusieurs siècles avait réuni dans cette église. La révolution vint mettre le marteau destructeur au milieu de ce monument. L'église fut vendue à Saint-Omer, le 14 mars 1792, comme domaine national. On employa dix ans à la démolir. Les archives de l'abbaye furent transférées à Arras, et le buffet d'orgues, qui était remarquable par sa sculpture, orna l'église de Saint-

(1) V. une notice latine sur la vie et les écrits du Père François-Ant. Zaccaria, dans le Ier vol. de la nouv. édit. de l'*Anti-Febronius*, imprimée à Brux. et Louv. 1829. Cet ouvrage porte en titre le nom du P. Zaccaria, quoique proprement il n'en soit pas l'auteur. C'est un religieux du monastère de S. Blaise dans la Forêt-Noire qui le rédigea d'après *l'Anti-Febronio* italien de Zaccaria.

Pierre à Aire. Il n'en reste plus aujourd'hui que des ruines. Il y a quelques années, la forme de l'église se dessinait encore dans le verger. Aujourd'hui on n'aperçoit plus que quelques pans de murailles, une colonne en grès de douze pieds, le vieux portique dédié à la Sainte-Vierge et les deux piliers de l'entrée du cimetière; et l'on criera contre les Vandales! L'église fut aliénée pour 57,200 fr.; le reste de l'abbaye pour 166,000 fr. Et quand on pense que de semblables destructions s'opérèrent sur tous les points de la France et de la Belgique, comment ne pas gémir de cette manie dévastatrice?

— L'éloge de M. Chaussier, que M. Parizet vient de prononcer dans la séance publique de l'Académie de médecine de Paris, a fourni à l'orateur l'occasion de combattre le matérialisme qui envahit l'enseignement dans les écoles de médecine. Après avoir défini l'organisation du corps humain, M. Parizet arrive au *principe* qui anime ces organes. Son discours a excité les plus vifs applaudissemens; c'est que les paroles du savant académicien venaient confirmer cette pensée consolante d'un avenir meilleur, inséparable de celle de l'immortalité de l'âme, qui soutient l'homme dans son laborieux pélerinage. Ecoutons M. Parizet :

« ....Or, ce principe, Chaussier le désigne sous le nom de force vitale : force distincte de toutes les autres par ses caractères et par ses lois; qui, loin d'être l'effet de l'organisation, précède l'organisation, la forme, la conserve, et dans la série presque illimitée de ses actes conservateurs, déploie cette intelligence intime et profonde, si supérieure à notre intelligence réfléchie. Associée d'ailleurs aux autres forces de la nature, à celles de la physique et de la chimie, loin de leur livrer l'organisation qu'elles détruiraient, elle resserre leur action dans des limites qui la rendent conservatrice comme elle; c'est elle qui les domine, qui les maîtrise, qui les fléchit vers ses propres fins, et tant qu'elle les tient sous le joug, tant que persiste cette étroite discipline, l'existence se prolonge, et parcourt en liberté ses périodes, jusqu'à son terme inévitable et fatal.

» Raisonner sur la nature de cette force nous est interdit. N'est-elle que matière? ou modification de matière? Mais, matière, qu'est-ce? et quand l'être que vous appelez de ce nom jouirait de

mille propriétés inconnues, tant qu'il ne sera pas démontré que cet être a des sensations et des souvenirs, qu'il forme des jugemens et des volontés, qu'il conçoit des plans et des vues d'ensemble que ne concevra jamais un corps formé de parties extraposées l'une à l'autre, jamais vous ne serez en droit de confondre avec la matière cette noble essence de vous-même, ce principe de vie, de sentiment et de pensée, qui vous anime et vous éclaire.... » — *Courrier de la Meuse*, *n*° 171.

— Le 21 mai dernier l'Académie de la religion catholique de Rome a ouvert ces réunions de cette année, qui est la 35me depuis sa fondation. S. E. le cardinal Tadini a montré dans un fort bon discours combien il est dangereux de lire toute sorte de livres; il a fait sentir l'importance de réfuter les écrits pernicieux, et l'utilité dont peuvent être les bons journaux, rédigés avec une sage critique.

Dans la réunion du 9 juillet le P. Oliviéri, dont nous avons publié ci-d. tom. X, p. 270, un discours sur les secours que l'étude des antiquités égyptiennes doit trouver dans les écrits de la Bible, a donné une analyse de l'ouvrage de Thomas Moore, intitulé : *Voyage d'un gentilhomme irlandais à la recherche d'une religion.* En rendant hommage au talent, au savoir et aux bonnes intentions de M. Moore, le docte académicien relève néanmoins quelques expressions peu exactes de l'auteur irlandais. V. ci-d. tom. VIII, 233.

— Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. — *Séance du 6 Juin.* — M. le baron de Stassart, directeur. M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Correspondance. — M. le ministre de l'intérieur informe l'Académie que le roi, par arrêté du 20 mai dernier, approuve l'élection faite de M. le professeur Crahay, en qualité de membre ordinaire de la classe des sciences.

M. le ministre de l'intérieur annonce à l'Académie que, regardant la culture de la garance comme avantageuse à la Belgique, et ne voulant négliger aucun moyen de l'améliorer et de la répandre, il proposera au roi d'ajouter un prix de 500 francs à la médaille

promise par l'Académie pour la solution de la huitième question de son programme, savoir :

Déterminer quand et comment se forment les matières colorantes de la garance, depuis sa germination jusqu'à l'époque de sa pleine végétation. Examiner la structure anatomique et les fonctions physiologiques des parties tinctoriales de cette plante, et appliquer les résultats de ces travaux à sa culture et à sa dessication. (*Le Mémoire devra être accompagné de planches...*) Des remercîmens seront adressés à M. le ministre de l'intérieur.

Le secrétaire annonce que l'auteur du Mémoire couronné dans la dernière séance de l'Académie, *sur l'épuisement des eaux par le moyen de l'air*, et dont le billet cacheté, portant l'épigraphe *et adhuc sub judice lis est*, se trouvait égaré, est M. Jean-Adolphe-Joseph Devaux, ingénieur, faisant les fonctions d'ingénieur en chef des mines dans la 3e division, à Liége.

L'Académie avait décerné aussi une mention honorable au Mémoire sur l'état de la poésie flamande, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à la fin du XIVe siècle. Le secrétaire annonce qu'il a reçu une lettre de M. F. Labeye, de Maestricht, professeur au collége de Tirlemont, qui l'autorise à faire l'ouverture du billet cacheté qui accompagnait ce travail, dont il est l'auteur.

M. Voizot, auteur du Mémoire d'analyse qui n'a pu être admis au concours, parce que les différentes parties de cet écrit n'avaient point été envoyées à l'époque désignée par le programme, fait hommage à l'Académie d'un exemplaire imprimé de son travail.

M. Van Mons écrit à l'Académie au sujet de M. Martens, *sur la théorie électro-chimique de l'affinité*, sur lequel un rapport a été lu à la séance précédente

M. Goetmaekers, horloger à Tournay, écrit qu'il lui serait agréable d'obtenir la solution d'une série de questions dont il adresse le catalogue à l'Académie.

Le secrétaire annonce qu'il vient de recevoir un Mémoire en réponse à la septième question sur les chemins vicinaux, proposée pour le concours de 1836.

Communications. — *Minéralogie.* — Le secrétaire présente de la part de M. H. Galeotti, membre de la Société géologique de France, et récemment couronné par l'Académie de Bruxelles, une

notice sur la wavellite de Bihain, minéral à peu près inconnu en Belgique jusqu'à ce jour (1).

Les échantillons qui ont servi à décrire cette wavellite ont été trouvés, par nous, à Bihain en 1833, et figurent dans les belles collections de M. P. Vandermaelen (section de la minéralogie indigène).

Botanique. — M. Morren fait part à l'Académie des *Observations sur la Flore du Japon*, dont il a commencé la publication à Paris, conjointement avec M. J. Decaisne, naturaliste belge, employé au Muséum du Jardin du Roi à Paris. Les plantes du Japon méritent aujourd'hui une attention spéciale, parce que peu de botanistes s'en sont occupés depuis Thunberg, et l'on sait que ce dernier rapportait assez légèrement les espèces à celles déjà décrites par Linnée. Le Japon semble réunir des végétaux tropicaux, et d'autres dont les genres appartiennent aux régions boréales. Ceux sur lesquels MM. Morren et Decaisne ont publié leurs observations ont été rapportés par M. le docteur Vonsiebold, médecin attaché à l'ambassade hollandaise au Japon, et déposés en partie au Jardin botanique de Gand. Sur 17 espèces que décrivent MM. Morren et Decaisne, ils en comptent onze nouvelles, ils établissent de plus quatre genres nouveaux.

Géométrie. — Le secrétaire communique à l'Académie l'extrait d'une lettre qui lui est adressée par M. Chasles, correspondant de l'Académie, concernant des propositions nouvelles sur les surfaces du second degré, toutes relatives à l'analogie de certaines courbes considérées dans ces surfaces et les foyers dans les coniques ou les lignes focales dans les cônes. « Cette matière, dit l'auteur, est extrêmement féconde, j'en ai déduit particulièrement, sans avoir besoin d'aucune démonstration, beaucoup de propriétés des axes permanens de rotation des corps; théorie qui paraissait difficile, parce qu'on n'en parle que dans les ouvrages de mécanique, où elle exige d'assez longs calculs, et qui devient de cette manière d'une facilité extrême. »

---

(1) M. Dumont, qui le premier en a fait mention, le cite, mais avec doute, d'Angleur près Liége (tableau de substances minérales de la province de Liége, dans son mémoire couronné.)

Monumens et inscriptions. — M. Cornelissen présente au nom de M. Louis Roelandt, architecte de la ville et du palais de l'université de Gand, quelques gravures au trait ou lithographies de diverses constructions que cet habile artiste a exécutées tant à Gand qu'à Anvers et à Alost. Les principaux édifices sont le palais de l'université, l'entrepôt du commerce d'Anvers, la maison de ville d'Alost, et le nouveau Casino qui s'élève à Gand et qui sera destiné à réunir les sociétés de Flore et de Ste.-Cécile.

A cet hommage est jointe une copie de l'inscription latine, frappée sur le bronze, où sont consignés tous les détails historiques sur l'origine de la société d'horticulture et de botanique, et sur le but qu'elle se propose par la construction de ce somptueux édifice. La pose de la première pierre est énoncée dans les formes suivantes :

Hoc autem solenni die II mens. juni. ann. MDCCCXXXV,
Designati et invitati
Ad principes aedis lapides ponendos,
Alterum quidem nob. vir Karol. vice-comes Vilain XIV,
Provinciæ gubernator civilis,
Sed incidenti morbo impeditus;
Alterum consult. vir Joseph. van Crombrugghe, J. D.
Urbis consul et sec. botanicæ Rector.

L'inscription se termine par le vœu suivant :

His omnibus ceterisque
Qui de cultura florum et artis musicæ
Ut scientia sic beneficiis clarissimi
In hac civitate bene meruere,
D. O. M. faveat,
Et posteritas grata grates rependat!

Lectures. — *Ichthyologie.* — M. Cantraine, docteur en sciences, fait parvenir à l'Académie un mémoire sur le *Serranus tinca*, qui est accompagné d'un dessin de ce poisson. — Commissaires MM. Dumortier et Sauveur.

Histoire. — L'Académie, après avoir entendu le rapport de ses commissaires, décide que la notice historique de M. Belpaire : *Sur*

la ville et le port d'Ostende, sera imprimée dans le recueil de ses Mémoires.

M. de Gerlache lit des observations sur un manuscrit retrouvé de Li Muisis, et donne une traduction de quelques fragmens de cet auteur. Cet écrit est destiné à paraître dans les nouveaux Mémoires de l'Académie. Le manuscrit de Li Muisis, récemment acquis par le gouvernement, fait partie de la bibliothèque de Bourgogne.

Antiquités. — Les commissaires nommés pour l'examen du Mémoire de M. Roulez, intitulé :

Sur le mythe de Dédale considéré par rapport à l'origine de l'art grec, présentent leur rapport (commissaires : MM. Cornelissen, de Reiffenberg et Bekker, rapporteur).

Des remercîmens seront adressés à l'auteur pour la communication de son travail.

Histoire littéraire. — M. le baron de Reiffenberg lit une notice sur *le Catalogue de la Bibliothèque de l'ancienne abbaye de St.-Amand.*

« Occupé, dit-il, pour la commission royale d'histoire dont j'ai l'honneur d'être secrétaire, et pour d'autres travaux qui me sont particuliers, de la recherche des manuscrits qui ont existé autrefois dans le pays, je donne une attention particulière aux anciens catalogues des monastères et des abbayes qui souvent renferment des notions importantes pour l'histoire littéraire. Le plus curieux en ce genre et le plus substantiel qu'ait publié Sanderus, c'est sans contredit le catalogue de l'abbaye d'Elnone ou de St.-Amand, dans le Tournaisis, dont il devait communication à Dom Ildephonse Goetghebuer, bibliothécaire de cette maison. Ce père avait tiré sa notice d'un catalogue très-ancien dont j'ai eu le bonheur de retrouver une partie de l'original dans un manuscrit de la bibliothèque de Tournay qui provient du Dufief, est marqué n° 11 (hist. et litt.) et a été mal désigné dans l'inventaire de cette bibliothèque, attendu qu'on l'y signale comme ne concernant que l'histoire de l'abbaye de Saint-Martin, erreur née sans doute de ce que le manuscrit commence par un extrait de Li Muisis.

» Les renseignemens qui précèdent, dit M. de Reiffenberg après avoir cité quelques morceaux inédits, révèlent des noms ignorés ou peu connus. Si l'on ne tire de l'oubli de semblables matériaux de

l'histoire littéraire de la Belgique, cette œuvre si belle et qui appartient à l'Académie, est impossible à faire. Les savans auteurs de l'histoire littéraire de la France sont là pour en administrer la preuve.

» Dom Martini et Dom Durand qui visitèrent au commencement du XVIII[e] siècle l'abbaye de St.-Amand, disaient que quoique la bibliothèque eût été pillée en plusieurs occasions, il y restait encore un grand nombre de manuscrits tous anciens et fort beaux (*Voyage littéraire*, 1717, in-4°, II, 214). C'est à ceux qui comprennent sur quels fondemens doit s'appuyer la vérité historique, à tâcher de réunir ce qui reste encore de tant de richesses.

» Je joints à cette notice, quoiqu'elle n'y ait aucun rapport, la copie lithographiée du buste trouvé à Poulseur et dont j'ai parlé à la dernière séance; j'exprimerai en même temps le vœu que toutes les personnes qui découvrent des antiquités prennent la peine de les communiquer à l'Académie avec des détails exacts sur les circonstances de la découverte et sur les localités où elle aurait eu lieu; de cette manière seule il nous sera permis de compléter et de rectifier le recueil de feu le chanoine De Bast, en préparant un tableau général des faits archéologiques qui peuvent intéresser le pays. »

Numismatique. — Enfin M. de Reiffenberg fait passer sous les yeux des membres de la compagnie un dessin à la plume d'un médaillon de douze lignes, qui se trouve dans le cabinet de M. J. P. Meynaerts à Louvain. Cette pièce, qu'il croît inédite, représente, suivant lui, l'empereur d'Orient Justin sur son trône et imposant les mains à Chilpéric dont le monogramme surmonte la figure. Le revers offre ce même monogramme et celui de Justin. Les deux princes doivent être Chilpéric, roi de Soissons, et Justin I, dit *le vieux*, qui monta sur le trône en 518, ou Justin II, dit *le jeune*, qui mourut en 578, tandis que Chilpéric fut assassiné en 584, après avoir commencé à régner en 561. Ce médaillon qui attesterait un fait très-curieux et ignoré, sera gravé et expliqué dans l'édition de la Chronique de Philippe Mouskes, que fait imprimer en ce moment M. de Reiffenberg par ordre du gouvernement.

M. Dehemptinne donne lecture d'un rapport sur un travail qui a été soumis à son examen.

L'Académie procède ensuite à l'élection de deux nouveaux membres dans la classe des Lettres; et, sur la proposition des commissaires pour la formation des listes des candidats, MM. Willems et de Smet ont été élus membres. Ces deux nominations seront communiquées à M. le ministre de l'intérieur, pour obtenir l'agrément de Sa Majesté.

M. le directeur, en levant la séance, a fixé au samedi 4 juillet l'époque de la prochaine réunion.

— *Séance du 4 juillet.* — M. le baron de Stassart, directeur. M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

— Correspondance. — M. le ministre de l'intérieur fait connaître à l'Académie que le Roi, par arrêté du 16 du mois dernier, approuve les nominations de MM. Willems et Desmet, membres de la commission royale d'histoire en qualité de membres de la classe des lettres. En conséquence MM. Willems et Desmet prennent place à la séance.

M. de Giveuchy, secrétaire-général de la troisième session du congrès scientifique de France, adresse le programme de cette session qui doit s'ouvrir à Douay le 6 septembre prochain. L'Académie apprend avec plaisir que plusieurs de ses membres se proposent de se réunir aux savans français.

M. le professeur Van Mons adresse à l'Académie l'extrait d'une lettre de M. De Koninck, qui voyage actuellement en Allemagne, et qui lui communique les résultats d'un grand travail de M. Liebig sur l'éther oxidé de Dœbereiner.

M. Van Mons, dans une seconde lettre, annonce que M. Stas vient de trouver, dans son jardin et à une profondeur de cinq pieds environ, une masse métallique remarquable, qui, par sa position et par les caractères qu'elle a présentés en étant soumise à différentes épreuves, paraît être un aérolithe. Cette masse qui venait d'être retirée de terre fort récemment, fera l'objet d'un examen ultérieur; M. Stas promet en même temps d'en faire parvenir des fragmens à l'Académie.

M. le marquis de Fortia fait hommage d'une brochure contenant sa correspondance avec M. l'abbé Peyron de Turin, au sujet de la campagne de Sésostris ou de Ramsès-le-Grand, contre les Schéta et leurs alliés, et du système d'écriture des Egyptiens. Il informe

en même temps la compagnie que M. Emmanuël Miller, attaché à sa personne, et qui voyage maintenant en Italie pour y compulser les manuscrits grecs, a découvert à Venise de longues scolies inédites d'Aristophanes que M. Dindorf doit publier et qui sont très-curieuses.

Communications. — *Chimie.* — MM. Hensmans et De Koninck font part à l'Académie des nouveaux résultats auxquels ils sont parvenus dans leurs recherches relatives à la préparation de la salicine.

Météorologie. — M. Quetelet annonce que pour répondre aux désirs exprimés par sir J. Herschel, il vient de faire à l'Observatoire de Bruxelles une série d'observations metéorologiques d'heure en heure. Ces observations ont commencé le 22 juin dernier, à six heures du matin, et ont été continuées jusqu'au lendemain à onze heures du soir. L'Académie a résolu que les résultats de ces observations seraient insérés dans son *Bulletin.*

Quelques membres, à cette occasion, expriment le regret de ne pas encore avoir reçu les tableaux des observations sur les marées qui avaient été demandés par les savans et par le gouvernement anglais, et que M. le ministre des affaires étrangères et de la marine avait bien voulu promettre de communiquer chaque mois, à la compagnie. Il paraît que ces observations ont été faites avec beaucoup de régularité chez nos voisins, et il serait à désirer que les résultats de celles qui ont été faites simultanément chez nous, pussent également être livrés bientôt aux investigations de la science.

M. Quetelet annonce ensuite à l'Académie que M. Gambey se trouve actuellement à Bruxelles, et que cet artiste distingué s'occupe du placement des grands instrumens de l'Observatoire, pour lequel il a construit la lunette méridienne, instrument qui est le pendant de celui de l'Observatoire de France. Malheureusement l'état des tourelles qui sont restées inachevées jusqu'à ce jour, ne permettra pas d'opérer le placement de l'équatorial, l'un des derniers et des plus beaux ouvrages de l'habile artiste anglais Troughton, qui vient de mourir dans sa 81e année.

Lectures. — *Mollusques.* — M. P. H. Nyst, fils, fait parvenir à l'Académie une notice sur une nouvelle espèce de moule trouvée à Anvers. M. le professeur Kickx l'a nommée dans sa col-

lection *mytilus cochleatus*, à cause du cuilleron qui se trouve placé sous la lame septiforme. M. Nyst lui conserve ce nom, attendu que ce caractère très-saillant est constant.

Quadrumanes. — M. Wesmael, correspondant de l'Académie, communique la description d'une nouvelle espèce de quadrumane qui se trouve parmi plusieurs objets donnés récemment au cabinet d'histoire naturelle de Bruxelles par M. le ministre de l'intérieur.

Batraciens. — L'Académie entend la lecture d'un rapport sur les *Observations ostéologiques sur l'appareil costal des batraciens*, que M. Morren lui a présentées dans sa séance du 4 avril dernier. Par suite de ce rapport, l'Académie a ordonné l'impression de ce mémoire. (Commissaires MM. Fomann, rapporteur, et Dumortier.)

Botanique. — M. Morren présente le commencement d'un grand travail, résultat de onze ans d'observations et qu'il intitule : *Recherches physiologiques sur les Hydrophytes de la Belgique.* Le premier mémoire qu'il soumet aujourd'hui au jugement de l'Académie, est l'*Histoire d'un genre nouveau de la tribu des Confervées, nommé Aphanizomène*, par l'auteur, et il fait accompagner son mémoire d'une planche coloriée dessinée par lui, qui représente dans ses plus minutieux détails la plante nouvelle. M. Morren avertit l'Académie que son but est de compléter les travaux entrepris sur l'hydrophytologie de la Belgique, par MM. Bory de St.-Vincent, membre de l'Insitut de France, et Desmazières, botaniste à Lille. (Commissaires MM. Dumortier, rapporteur, et Lejeune.)

Météorologie. — M. Crahay lit un Mémoire sur les instans du *maximum* et du *minimum* de hauteur diurne du baromètre, aux diverses saisons, pendant le jour. D'après ses observations honoraires, continuées pendant les trois années 1831, 1832 et 1833, vers les époques du *maximum* et du *minimum* de la colonne barométrique, l'auteur est parvenu aux résultats suivans :

D'abord, en prenant les moyennes des trois années entières, il obtient pour l'instant du *maximum* 9 h., 259 du matin, et pour celui du *minimum* 3 h., 812 de l'après-midi.

Calculant ensuite les instans, mois par mois, M. Crahay trouve que les instans du *maximum*, en février et en juin, s'éloignent

considérablement de ceux des autres mois, et qu'ils arrivent plus tôt dans la matinée.

Les instans du *minimum* après midi, présentent aussi des relations remarquables; en avril, mai, juin, juillet, août, ils arrivent notablement plus tard qu'aux autres mois.

La discussion de ces résultats conduit à cette conclusion importante qu'en été (avril, mai, juin, juillet, août et septembre), l'instant du *maximum* arrive de meilleure heure et celui du *minimum* plus tard que pendant le reste de l'année; qu'ainsi, en été l'espace compris entre l'instant du *maximum* et celui du *minimum* est plus grand que celui compris entre les mêmes périodes en hiver. Dans la première saison, la durée de l'oscillation diurne est de 7 h., 6754; dans la seconde, elle n'est que de 5 h., 7227. (Commissaires, MM. Quetelet, rapporteur, et Thiry.)

Chimie. — MM. Sauveur, Dehemptinne et Dumortier lisent ensuite différens rapports sur des Mémoires relatifs à la chimie et à la botanique.

L'Académie décide que deux Mémoires de M. le professeur Van Mons, *sur la manière dont se font les combinaisons par le pyrophore*, seront insérés dans ses recueils.

Analyse. — M. Pioch, professeur à l'institut de M. Gaggia, et répétiteur à l'Ecole militaire, fait parvenir à l'Académie une note comprenant une *nouvelle méthode d'évaluer les fonctions symétriques élémentaires renfermant un nombre quelconque de lettres.*

Staphyloraphie. — M. Ch. Philips, docteur en médecine à Liége, fait parvenir à l'Académie un Mémoire intitulé : *Quelques mots sur la Staphyloraphie.* (Commissaires, MM. Fohmann, rapporteur, et Sauveur.)

Histoire nationale. — M. Delmotte, correspondant de l'Académie, transmet la note suivante sur l'existence des anciennes chambres de Rhétorique à Mons :

« Le savant M. Gérard a écrit une notice succincte sur nos anciennes chambres de Rhétorique, notice qu'a publiée M. de Laserna-Santander, dans son *Mémoire historique sur la bibliothèque de Bourgogne*, pag. 161 et suivantes. Malheureusement M. Gérard a ignoré l'existence de ces sociétés dans beaucoup de villes,

et quant à celles qu'il connaissait, il s'est borné à nous transmettre sur leur compte des renseignemens trop concis.

» M. Dumortier, en 1830, je crois, découvrit un manuscrit contenant toutes les pièces de vers envoyées aux concours de la société de Rhétorique de Tournay, de 1477 à 1491. L'existence d'une société de Rhétorique à Tournay, société dont n'avait pas parlé M. Gérard, fut dès lors incontestable. M. Hennebert, archiviste de la ville de Tournay, est occupé en ce moment à transcrire ce manuscrit précieux, et il le publiera sans doute bientôt.

» On ignorait que Mons eût aussi possédé une société de Rhétorique. Les passages que je vais citer du manuscrit autographe des *Annales du Hainaut*, par Vinchant (1), prouveront qu'il en exista jadis une dans cette ville. Le manuscrit dont j'extrais ces articles est très-intéressant, et Ruteau, en publiant l'ouvrage de Vinchant, l'a mutilé et écourté d'étrange façon; il l'a rendu méconnaissable, et il a retranché entre autres choses, sans aucune scrupule, presque toutes les particularités qui concernaient Mons, et surtout ces détails naïfs qui ont tant de prix pour l'histoire des mœurs de nos ancêtres.

» Voici ce que contient ce manuscrit sur les rhétoriciens montois :

« *L'an* 1441. Les bourgeois de Mons qui se nommaient Rhétoriciens, se trouvent avec ceux de Valenciennes, Douay, Cambray, Hesdin et d'autres lieux circonvoisins en l'abbaye de Liessies, à cause que l'abbé du lieu, appelé Gilles Du Cesne, personnaige vertueux et scavant, avoit fait publier qu'une dispute de rhétorique se tiendroit en saditte abbaye pour décider ceste question :

» *Pourquoy la paix ne cognoissoit le royaume de France.*

» Car il faut entendre qu'en ce temps la France estoit merveilleusement affligée de guerres que suscita Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, par le moyen des Anglois, pour venger la mort de son père traitreusement occi par mandement de Charles VII roy de France, lors dauphin en l'an 1419.

(1) Ce manuscrit, qui appartient à la bibliothèque publique de la ville de Mons, est en 3 vol. in-folio, sur papier.

» Or ledit abbé adjugea prix à ceux qui pouldroient mieux » respondre à laditte question, en sorte que ceulx de Hesdin em» porterent le premier prix qui estoit un paix (*sic*) de VIII onces » d'argent. Ceulx de Valenciennes eurent le second qui fut un » *agnus Dei* d'argent, mais très magnifique. »

» Remarquons en passant que c'est cette même année 1431 qu'eut lieu le concours d'Arras ou figurèrent, dit M. Gérard, les sociétés de Valenciennes, Douay, Cambray et Hesdin.

« *L'an* 1559. Quant aux rhétoriques, commédies et farces, elles » estoient en ce temps fréquentés en la ville de Mons, de sorte » que les manaus d'une rue souloient provoquer ceulx d'autre pour » emporter les prix, et d'autant que ceulx de *la rue aux rattes* » qui se nommoient *les réthoriciens de Notre-Dame* emportèrent » le plus souvent le dessus, laditte rue changea lors de nom et fut » appelée *la rue de Notre-Dame* come encore elle s'appelle pré» sentement, et à cest effet fut posée l'image de la Vierge par » lesdits rhétoriciens d'icelle rue, mais à cause que lesdites rétho» riques et commédies incitoient la jeunesse, fils et filles, à mé» chanceté et impudicité, oultre ce qu'en icelles se mestoient quel» ques hérésies, les principaux bourgeois d'icelle ville défendoient » bien étroitement à leurs enfants de s'y trouver à telles réthori» ques, mesme d'user de langue françoise en leurs bénédictions et » actions de grâce quand ils prenoient leurs repas, à cause que » ces réthoriciens et après eux les hérétiques occultes en usoient en » leurs banquets. »

— *Séance du 4 Juillet* — M. le baron de Reiffenberg fait part à l'Academie de l'*examen d'un passage de Jacques Meyer*, *suivant lequel un évêque aurait été donné pour la première fois à la Flandre, dans le concile de Troyes*, *en Champagne*, l'an 879.

Il a été résolu que cette communication serait insérée au *Bulletin* des séances.

« J'ai toujours fait un cas particulier de l'historien Jacques Meyer, et j'ai lieu de croire que mon opinion à cet égard est partagée par plusieurs de nos confrères, puisque l'honorable M. Raoux m'engagea, il y a quelques années, à traduire en français cet auteur, afin de le rendre plus populaire. Cependant l'estime que je professe pour Meyer ne me ferme pas les yeux sur ses défauts. Je dois convenir

avec ses censeurs, que, pour ce qui concerne les premiers temps, sa critique manque quelquefois de fermeté, d'exactitude, et qu'il ne s'est pas fait une loi constante de remonter aux vraies sources de l'histoire. En voici un exemple assez remarquable et qui tient à un fait important de nos annales :

Meyer, sous l'an 879, s'exprime ainsi : *Coacta synodo in Tricassibus ab Joanne VIII, inter cætera illic acta Flandris qui tum primum (ut scribunt Itali) ex locus nemorosis ad meliorem cultum venerant, episcopus datus est. Hoc est (si satis despicio) Flandri una cum Tornacensibus Noviomagensi episcopo sunt attributi.* En cela Meyer est d'accord avec Platina et Ciaconius, l'un dans la vie de Jean VIII, l'autre dans celle de Jean IX, ainsi qu'avec d'autres écrivains plus récens.

Néanmoins, malgré ce concours, Meyer se trompe, et son erreur, qui avait frappé Buzelinus (1), se démontre d'abord par les actes mêmes du deuxième concile de Troyes, tenu par le pape Jean VIII lui-même, au mois d'août et de septembre 878.

Le P. Jacques Sirmond a publié, dans son troisième volume des *Concilia Galliæ*, un abrégé des actes du concile de Troyes d'après un manuscrit de Sainte-Marie de Verdun, avec les actes mêmes d'après le manuscrit de Rheims et de Beauvais, et l'historien Armoin, au liv. 5 *de Gestis Francorum*, chap. XXXVII. On peut consulter aussi le cardinal Baronius, *Annal. ad ann.* 878.

Or, dans ces monumens authentiques, non-seulement on ne voit point de mention directe qu'un évêque ait été donné alors à la Flandre, mais l'on n'y trouve pas un mot d'où l'on puisse inférer, de la manière même la plus détournée, l'existence de ce fait. Dans les premières sessions, le souverain pontife se plaignit de la conduite des comtes Lambert et Adalbert qui l'avaient réduit à quitter la ville de Rome. Aussitôt l'assemblée confirma l'excommunication qui avait été fulminée contre eux. On renouvela également celle dont avait été frappé l'évêque Formose ; on statua contre ceux qui se remariaient du vivant de leurs épouses et contre les évêques qui abandonnaient leurs églises pour de plus considérables ; on termina le

(1) *Gallo Flandriæ*, liv. II, ch. III.

différend des prélats qui occupaient les siéges de Rheims et de Laon, et l'on s'occupa d'une loi sur les sacriléges. Tels furent les objets des délibérations du concile : rien, je le répète, n'y montre la Flandre placée pour la première fois sous l'administration spirituelle d'un évêque.

D'ailleurs la chose était-elle nécessaire, lorsque depuis long-temps la Flandre avait des évêques? En effet, pour le prouver, il suffirait des actes du concile et du texte du diplome que les évêques des Gaules et des *provinces belgiques* présentèrent au pape Jean VIII. Voici le commencement de cette pièce : *Domine sanctissime ac reverendissime pater patrum Joannes catholicæ et apostolicæ ecclesiæ, sanctæ videlicet Romanæ primæ sedis, papa : nos filii, famuli ac discipuli vestræ authoritatis Galliarum et Belgicarum episcopi, his quæ super vulnera dolorum vestrorum miligni homines, ac ministri diaboli addentes ad sanctam matrem nostram ac magistram omnium ecclesiarum, commiserunt, compatimur.* etc. A ce concile assistaient donc les évêques de la Belgique, *Belgicarum*, et ce qu'il faut entendre sous ce nom est expliqué par l'ancienne division de l'empire d'Occident. *Belgica regio*, dit le commentateur du *Notitia imperii occidentalis*, cap. 87, *inter Mosam et Sequanam flumina clauditur quam Phrudis interfluit. A Mosa usque ad eum fluvium est Belgica prima seu superior, nunc Brabantia dicitur, cujus metropolis est Treveris, inde ad Sequanam est Belgica secunda, nunc Flandria vocata cujus metropolitæ erant Remi.* Meyer lui-même avait adopté cette division au commencement de son ouvrage : *Romani*, dit-il, *dividebant Galliam Belgicam in primam, cujus caput Treveris cum Mediomatricibus, Leucis et Virodunencibus; et in Belgicam secundam ubi principatum tenebant Remi habentes sub se Suessiones, Catalaunos, camaracos, Nervios, Morinos, Atrebates, Ambianos, Bellovacos, Noviomagenses. In hâc Belgica secunda qua Flandria includitur habebant Romani posterioribus suas, comites, centenarios, agentes præfectos littoris saxonici*, etc. Que l'Eglise se soit conformée à cette division civile, cela ressort de différentes preuves très-fortes, entre autres, de la lettre du pape Denis, vers l'an 269, lettre qui a été recueillie dans le tome Ier des conciles, ainsi que de celle du pape Innocent I, sur la division des provinces par métropoles, et des lettres de l'archevêque de Rheims, Hincmar, transcrites par Flodoard, au liv. III de son histoire. A propos de Gothescalc, il s'exprime ainsi : *In Moguntina civitate habita synodo, Rabano*

archiepiscopo libellum sui erroris porrigens, *damnatus ab omnibus Germaniæ episcopis : cum libris synodalibus ad metropolim Remorum est remissus*, *postea autem a Belgicæ Remorum ac Galliarum provinciarum episcopus auditus et inventus hæreticus*, etc. Il termine ainsi ce qu'il dit de Gothescalc : *Quæ Remis nec minor est Treverorum urbe prima provinciæ Belgicæ*, *propter quod ante est condita*, *nec inferior quia in secunda est provincia regionis Belgicæ constituta*. Dans les capitulaires de Charles-le-Chauve, lus à Metz en présence et à la demande d'Adventius, évêque de cette ville, on lit : *Quoniam Remensis et Treverensis ecclesiæ in hac regione belgica commissis ecclesiis sorores et comprovinciales habentur*, *sicut authoritas ecclesiastica et antiquissima demonstrat consuetudo*, etc. (1).

D'après cette distribution, à la seconde Belgique ou à l'église métropolitaine de Rheims appartenaient les évêchés de Soissons. Châlons-sur-Marne, Térouanne, Noyon, Tournay, Senlis, Beauvais, Laon, Cambrai et Arras. En ce sens Hincmar de Rheims, Hildebol de Soissons, Berno de Châlons, Autbert ou Hadebert de Senlis et Hedenulphe de Laon, qui assistèrent au deuxième concile de Troyes, pouvaient prendre le nom d'évêques des provinces belges, et à eux se serait certainement réuni Jean, de Cambrai, qui, en 866, assista au concile de Pavie et en 876 à celui de Pontion, près de Vitri, s'il n'était mort le 5 août 878, au rapport de Molanus. Dans leur assemblée, on aurait vu aussi Odo (Ado, Hatdo, Atto), de Beauvais, qui assista en 862 au concile de Pitres-sur-Seine, en 866 à celui de Soissons, et la même année (d'autres disent en 867), à celui de Pavie; à la consécration de l'archevêque de Trèves, Berthold ou Bertulphe, en 867; au sacre de Charles-le-Chauve en 869; au traité d'Aix-la-Chapelle en 870; enfin au concile de Pontion, en 876, si l'infirmité de Louis-le-Bègue, auquel il était attaché, lui avait permis de s'éloigner. La mort empêcha également de se trouver à ce concile Rancelin (Raymelin, Reinelme), de Noyon et de Tournay, qui souscrivit les actes des conciles de Soissons et de Pontion. Après son décès, le siége de Noyon et de Tournay fut long-temps vacant,

(1) Un excellent ouvrage sur cette matière est l'*Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, *depuis l'âge romain jusqu'à la fin de la dynastie carlovingienne*, par M. B. Guérard (depuis membre de l'Institut), Paris 1832, in-8°.

attendu que Carloman et Louis n'étaient pas d'accord avec Hincmar sur le successeur qu'il fallait lui donner.

Enfin Meyer se réfute lui-même, puisque sous l'an 484 il dit que le pape Félix III, créa Eleuthère évêque de Tournay. Le passage suivant de la vie de St.-Eloi (qui vivait vers l'an 660), par saint Ouen, n'est pas indigne d'attention et sert encore de correctif à Meyer : *Hoc ergo modo aurificem invitum detonsum constituerant custodem urbium seu municipiorum quorum hæc sunt vocabula : Veromanduensis scilicet quæ est metropolis, urbs Tornacensis, quæ quondam regalis fuit civitas, Noviomensis. Gandensis atque Corturiacensis. Ob hoc autem vel maxime eum his locis dederunt pastorem quod ejus regionis incolæ magna adhuc ex parte gentillitatis errore detinerentur,*

Je finirai par faire remarquer que Meyer, contre le témoignage des meilleurs chronologistes, place en 879 et non pas en 878 le seconde concile de Troyes, et que l'évêque de cette ville était alors Otulphe, appelé par Claude Robert, dans le *Gallia christiana. Augustæ Tricarum episcopus*, mots au lieu desquels Miræus, dans ses *Rerum Belg. annal.* lit *Antricorum episc.*. ce qu'il explique par *évêque d'Auxerre.*

Histoire. — Le secrétaire présente de la part de M. Roulez, professeur à la faculté libre des lettres à Gand, un écrit intitulé : *Observations sur divers points obscurs de l'histoire de la constitution de l'ancienne Rome.* Dans le chap. I, l'auteur s'occupe de l'origine du Sénat et de ses accroissemens sous les rois. Selon lui, ce que les anciens racontent sur la création de cette assemblée par Romulus, ne s'applique pas à la formation du Sénat de la Rome primitive, mais à son organisation sur de nouvelles bases à l'époque de la réunion des Sabins aux Romains. A propos de l'élection d'un certain nombre de sénateurs par Brutus, l'auteur observe qu'on leur donna le titre de *Conscripti*, non pas comme indice d'infériorité à l'égard des anciens membres, mais parce que les nouveaux membres choisis parmi les chevaliers patriciens, n'étant pas chefs de famille, ne pouvaient pas prendre le nom de *patres* que les anciens sénateurs ne devaient qu'à cette qualité. Il est facile de se convaincre par la lecture des historiens que l'organisation du Sénat n'était pas la même dans les premiers temps de la république que sous les rois. Les anciens cependant se taisent sur le fait d'une réforme qui aurait eu lieu ; M. Roulez croit la trouver indiquée indirectement dans une expression de Tite-Live (II. 1), et place ce réforme à l'époque de

l'abolition de la royauté. — Le chap. II traite des chevaliers sous les rois. M. Roulez y avance une hypothèse nouvelle suivant laquelle les *Celeres* auraient été les chevaliers de la Rome primitive, les *ramnes*. Il y eut d'abord 300 chevaliers (trois centuries ou centaines d'hommes); à la suite de l'accession des *Titienses* et des *Luceres*, leur nombre se monta successivement à 600 et à 900 ; le doublement de Tarquin Priscus le porta à 1800. C'est précisément le chiffre indiqué par Tite-Live, et que les savans, ne sachant trop l'expliquer, ont voulu corriger mal à propos. A la fin de ce chapitre, M. Roulez s'appuyant sur l'autorité de Varron, cherche à établir l'existence chez les Romains d'un corps d'hommes de remplacement pour la cavalerie, comme on sait qu'il en exista pour l'infanterie. — Le chap. III a pour objet les centuries de Servius, eu égard surtout au passage de Cicéron *de Rep.*, II, 22, devenu célèbre par les longs débats littéraires qu'il a suscités. L'auteur s'attache d'abord à réfuter les systèmes d'Orelli, un de ceux émis en dernier lieu, et qui a la prétention de se rapprocher le plus du texte altéré. Il prend ensuite la défense de la dernière des explications proposées par Niebuhr, toutefois en la modifiant. Cicéron paraît reconnaître 195 centuries dans l'institution de Servius, Tite-Live n'en indique que 194, et Denys 193. M. Roulez, au lieu d'adopter comme on a fait jusqu'ici une de ces données à l'exclusion des autres, explique ainsi cette contradiction : Cicéron, qui parle des centuries par rapport aux comices, nomme deux centuries d'*accensi* et de *velati*, qui payant un cens différent, votaient séparément. Mais à l'armée, les *accensi velati* se trouvaient réunis dans le bataillon de réserve, et ne comptaient probablement que pour une centurie. C'est pour cette raison que Tite-Live, qui décrit l'organisation des classes, principalement sous le point de vue militaire, n'admet qu'une seule centurie d'*accensi*. Quand les hommes de remplacement ne suivirent plus les drapeaux d'après l'ancien système, la centurie des *accensi* ne figura plus sur le cadre de l'armée. Comme conséquence naturelle de cette élimination, on aura retranché également les deux centuries d'*accensi, velati* dans les comices, et l'on en aura probablement refoulé les membres dans la centurie des *proletarii*. Les renseignemens, dont Denys se sert pour le temps de Servius, appartenaient, selon toute apparence à une époque postérieure à ce changement, c'est pourquoi il ne connaît pas d'*accensi*, *velati*, et n'a que 193 centuries. (Commissaires, MM. l'abbé Desmet, Bekker et le baron De Reiffenberg.)

Le directeur en levant la séance, a fixé l'époque de la prochaine réunion au samedi 8 août.

ESQUISSE D'UN COURS DE PHILOSOPHIE (1).

Ce ne sont pas seulement les chrétiens et les païens qui ont été divisés jadis sur l'utilité de la philosophie : les Pères de l'Eglise eux-mêmes n'ont pas été toujours d'accord sur ce point, et jusque dans ces derniers temps, les esprits du premier ordre se sont trouvés partagés en ce qui regarde les avantages de la philosophie.

Si la philosophie n'est réellement que le légitime usage de la raison humaine, s'exerçant dans les limites de sa sphère, et cherchant à développer l'activité dont elle est pourvue, pourquoi ces dissentimens?

La raison est une des plus belles facultés de l'homme; pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur ceux à qui cette faculté manque. Y a-t-il un objet plus pénible à voir qu'un fou? un être plus dégradé qu'un imbécile? Cependant ils perçoivent, ils sentent aussi-bien que nous : mais dans celui-ci, la raison est faible; dans celui-là, elle est faussée.

La philosophie, qui met en jeu cette faculté si précieuse, devrait donc être honorée; elle serait, en effet, digne de nos hommages, si elle eût rempli toujours avec fidélité sa mission; mais les philosophes abusant presque toujours du raisonnement, ont lancé l'esprit humain *au-delà des nues*, et se sont fait ensuite un jeu de le précipiter de cette hauteur jusqu'au fond *de l'abîme;* il est arrivé de là que la philosophie est tombée dans le décri.

Il y a des philosophes, en effet, qui pensent que la raison peut aspirer à tout, tandis que d'autres philosophes nous disent qu'elle est incapable d'arriver à quoi que ce soit.

Les premiers imaginent qu'au moyen des principes qu'elle

(1) Annales de Philosophie chrét., n° 62. Voir ci-dessus, p. 106, note 1.

trouve en elle, la raison humaine peut, sinon d'une manière immédiate, à tout le moins par voie de conséquence,

Constater l'existence de Dieu,
Pénétrer dans le secret de sa nature, et énumérer ses attributs;
Etablir la distinction fondamentale de l'esprit et de la matière;
Asseoir solidement le dogme de l'immortalité de l'âme;
Dire ce qu'est l'homme, d'où il vient, où il va;
Tracer ses devoirs envers Dieu, envers ses semblables, envers lui-même.

Ces philosophes, qu'on appelle *Rationalistes*, procèdent par voie de déduction.

En face de l'école Rationaliste, une autre école s'est formée.
C'est l'*école Expérimentale.*
Elle est plus réservée dans sa marche,
S'appuie sur les faits,
Procède par voie d'induction,
Ne vise qu'à atteindre les faits primitifs, pour s'en faire un point d'appui.
Du reste, elle déclare hypothétiques les hautes spéculations de l'école Rationaliste.

De leur côté, les partisans de la Tradition ont protesté contre les prétentions exagérées du Rationalisme.
Ces prétentions, suivant eux, seraient mal fondées;
Ce ne serait qu'une illusion de l'orgueil.
Ils ont dit que le Rationalisme tendait à inspirer le mépris des Traditions,
Et qu'il amenait à conclure l'inutilité d'une Révélation surnaturelle.
Ils ont prétendu que le Rationalisme devait engendrer le Scepticisme.
Qu'il poussait à l'Incrédulité.

Le *Scepticisme*, en effet, est sorti du sein du Rationalisme.
Attaquant les bases de toute certitude, il a tenté:
De rendre équivoque la réalité des êtres matériels,
D'anéantir la foi que nous avons au sens intime,
De faire naître le doute sur les principes de la raison.

Mais en même temps que le *Sceptique* s'efforçait de faire entendre
Que rien n'est vrai,
L'*Eclectique* se mettait en devoir de prouver
Que rien n'est faux.

Tâchons de nous dégager de ce chaos.

§. I.

Nous dirons que le *Scepticisme* n'est qu'un jeu d'esprit, quand il veut s'attacher à détruire les notions du *Sens intime ;*

A obscurcir la *clarté de l'Évidence,*

A rendre suspect, en tout et pour tout, le *rapport des sens;*

A rendre équivoque la *Certitude morale.*

Nous dirons qu'il y a des vérités, des principes et des faits,

Que personne ne met en doute,

Dont aucun Sceptique n'a jamais douté réellement.

La raison humaine, en s'appuyant sur ce premier fondement,

Peut arriver à d'autres vérités au moyen de la faculté qu'elle a

De tirer du général le particulier,

De s'élever du particulier au général.

Cette double faculté discursive et inductive, qui en présuppose plusieurs autres, perception, mémoire, conception, abstraction, jugement, etc., s'exerce naturellement, ce qui n'empêche pas qu'on n'ait tenté de la soumettre à des règles.

La *Faculté discursive* a été, pendant long-temps, l'objet exclusif de l'attention des philosophes.

Aristote avait donné l'impulsion.

Sa *Logique* a pour objet d'assurer la marche de la faculté discursive.

Cette logique a prévalu dans l'enseignement Scolastique.

L'importance qu'on donnait à cette méthode est aujourd'hui contestée.

Au 17e siècle, la logique d'Aristote commençait à perdre crédit.

Maintenant elle a grand'peine à se soutenir.

Toutefois, comme ses détracteurs conviennent qu'il peut être utile d'en avoir quelque idée.

Nous ferons connaître brièvement les règles du *Syllogisme.*

Nous insisterons quelque peu sur la partie qui traite *des Sophismes.*

Nous appuierons davantage, en nous aidant de la logique de Port-Royal, sur les causes de nos erreurs et sur les moyens d'y remédier.

Aristote et ses commentateurs avaient entièrement négligé la faculté *Inductive.*

Bacon est le premier qui s'en soit occupé.

Il a posé des règles fondamentales, dans la vue de guider l'esprit humain engagé dans la voie de l'Induction.

Les philosophes de l'école Écossaise ont continué ce travail.

Ils ont essayé de poser les bases de la logique inductive.

Nous tâcherons d'apprécier les résultats obtenus.

§. II.

Ces investigations sur les lois que suit la Raison dans son développement intellectuel, nous ramèneront à sentir de quelle importance est le *Langage*.

Cette importance est telle que des philosophes ont défini la Logique, *une langue bien faite*.

Sans adopter cette définition, nous ferons observer que sans le langage, les principales facultés de l'esprit humain, et notamment, la faculté de raisonner, seraient inertes, endormies.

Le développement de l'esprit humain présuppose donc la formation du langage;

Mais la formation du langage présuppose d'un autre côté un travail intellectuel d'une haute portée.

Le Langage dès-lors *n'a point été inventé par l'homme;*

Il lui a été donné,

Il a été révélé par une intelligence supérieure.

Depuis lors, il s'est transmis d'une génération à l'autre,

En suivant la chaîne de la Tradition.

Théorie de M. de Bonald sur l'origine du langage.

De l'impossibilité de l'invention du langage, la raison induit déjà la *nécessité d'une révélation primitive.*

Cette nécessité se manifeste encore d'une autre manière.

Sans une révélation primitive, le sentiment religieux est en défaut.

L'esprit humain, il est vrai, peut s'assurer de l'Existence de l'Infini.

Mais il est incapable d'en sonder la nature.

A la vue de l'Être infini, la raison se trouble.

Si elle essai d'en déterminer les attributs, elle s'embarrasse.

Si elle veut rapprocher ces attributs les uns des autres, elle reste confondue.

D'un autre côté, les substances finies elles-mêmes,

Matérielles ou immatérielles,

Echappent à sa prise.

La raison constatera que ces substances existent,

Elle reconnaîtra quelques-unes de leurs propriétés, quelques-unes de leurs facultés;

Mais elle n'arrivera pas jusqu'à déterminer

Ce que sont ces substances en elles-mêmes.

Resserrée dans ces limites, la Raison entreprendra-t-elle d'apprécier le rapport qui existe entre l'infini et le fini;

C'est-à-dire de constituer le *système religieux ?*

Il y aurait témérité.

Il n'appartient qu'à celui qui a créé les êtres de plonger jusqu'au fond de leur nature ;

Qu'à celui qui connaît leur nature, de fixer exactement leurs rapports.

Enfin il n'appartient qu'à l'Être infini de former le lien mystérieux qui doit unir le ciel et la terre.

Cependant à deux époques très-éloignées l'une de l'autre, les hommes de la Science ont fait l'essai de leurs forces.

Ils ont mis de côté la Tradition ;

Et ils ont imaginé de produire, sans le secours de la Révélation,

La Loi religieuse,

De fixer le principe de la Science morale.

A quoi cette double tentative a-t-elle abouti ? *à la confusion.*

Abrégé de la Philosophie ancienne,

A partir de Thalès et de Pytagore

Jusqu'à l'*éclectisme Alexandrin.*

Abrégé de la Philosophie nouvelle,

A partir de Bacon et de Descartes

Jusqu'à l'*éclectisme Parisien.*

Cette double épreuve a constaté de plus fort la nécessité de la Révélation.

Elle a fait voir qu'il n'est pas bon à l'esprit humain de *sortir des voies de la Tradition.*

§. III.

L'enseignement Traditionnel est en effet une des conditions premières du développement de l'intelligence humaine.

Au moral, aussi bien qu'au physique, notre individualité se lie à ce qui précède, se rattache à ce qui doit venir ensuite.

Nul homme n'a le droit de se mettre à l'écart ;

A personne il n'est permis de répudier entièrement le passé.

Toutefois il est une *époque de Critique,*

C'est celle où la raison est entièrement formée.

Alors elle soumet à une sorte de révision l'enseignement Traditionnel ;

Elle le réforme en ce qu'il pourrait avoir d'erronné ;

En certain cas, même, elle y supplée en reconstruisant la science en dehors des traditions, et cela est licite quand il s'agit des sciences physiques : *mundum tradidit disputationi eorum.*

Mais dans les questions d'*origine* et de *fin*

La vérité ne peut pas être établie de cette manière.

Si les Traditions sont altérées,
Il faut remonter à la source;
Si le dernier titre est suspect,
Il faut recourir au titre primitif.

Ainsi, pour connaître au juste son origine, sa condition et ses droits,
Quand il s'élève un doute sérieux à ce sujet,
Un particulier consulte les titres anciens de la famille;
Une nation, les anciennes chroniques, les vieilles chartes;
Le genre humain, les Traditions religieuses, la Révélation primitive.

Celui qui voudrait suppléer à la *Tradition religieuse*,
Au moyen du *Raisonnement*,
Se jeterait dans une fausse route.
Quitter une religion, fût-elle vicieuse, pour s'en faire une,
C'est un procédé irrégulier;
C'est une tentative de l'orgueil, dont le succès est impossible;
Abandonner une tradition altérée, pour en venir à la vraie,
C'est un procédé très-légitime.

La Raison est donc réduite ici aux simples fonctions de la *Critique*.
Si l'enseignement Traditionnel lui paraît fautif,
Qu'elle cherche ailleurs,
Qu'elle se mette en quête de la Révélation primitive.
Elle a le droit de *comparer*, elle n'a pas celui de *créer*.

Mais où la trouver pure, exempte d'alliage, cette Révélation primitive.
Dans les Traditions du Christianisme.
C'est là qu'elle se présentera, étendue, développée, conduite à son dernier terme.
Sans avoir subi d'altération

Les Traditions chrétiennes, en effet, l'emportent sur toutes les autres,
Sous le triple rapport de l'authenticité,
De l'ancienneté,
Du fonds.
Si la vérité religieuse n'y était pas contenue,
Elle n'existerait pas sur la terre;
Cette observation est décisive.

L'examen comparatif des Livres Sacrés des nations,
En établissant la supériorité de ceux des Chrétiens,
Par là même résout la question proposée.
Cet examen doit donc entrer dans notre plan.
Les Traditions chrétiennes ont encore un avantage, c'est de se

mettre en harmonie avec la Science humaine, quand celle-ci, après de longs détours, s'est enfin placée dans le vrai.

La *Science Historique* est-elle arrivée, après de grands labeurs, à quelque fait primitif?

Il se trouve que ce fait était consigné depuis plus de 3000 ans dans la Genèse.

La *Géologie* parvient-elle à marquer la suite des révolutions qu'a subies le globe terrestre?

C'est l'histoire de la création qu'elle raconte.

Si l'observation *Psychologique* conduit à quelque grand résultat,

C'est une vérité du Christianisme qu'elle met en lumière.

Le dogme du *péché originel* est toujours en face du *moraliste.*

Le mystère de la *Trinité* se reflète dans toute la *nature.*

Ainsi se vérifie de plus en plus que la Tradition chrétienne est véritable.

La Raison humaine, à la lueur d'une critique éclairée,

Par une juste appréciation du *témoignage,*

Découvre le sceau divin apposé sur la tradition chrétienne.

Ce sont les *Prophéties* accomplies, et qui s'accomplissent encore.

Ce sont les *Miracles* opérés jadis, et ceux qui se continuent.

De ce moment, le suffrage de la science humaine est superflu;

Les comparaisons deviennent inutiles;

Les considérations, toutes puissantes qu'elles soient, s'effacent.

Ce ne serait donc pas le cas de glisser légèrement sur cette dernière partie;

Il convient donc d'insister sur les preuves de la Religion

Qui se tirent de l'*accomplissement des prophéties,* et de la *certitude des miracles.*

Le dernier mot de la Raison humaine doit être :

Une Révélation était nécessaire;

Cette Révélation a été faite,

Elle est consignée dans les Annales du Christianisme.

La Raison alors se met en accord avec la Foi;

Les enseignemens de la Philosophie deviennent les prolégomènes de la Théologie.

La Philosophie est réhabilitée aux yeux des hommes sensés.

J. B. C. Riambourg.

L'EDDA ;

LES TRADITIONS SCANDINAVES MISES EN RAPPORT AVEC LES TRADITIONS BIBLIQUES.

ARTICLE PREMIER (1).

Il est utile de conférer les traditions bibliques avec celles des Gentils, — de l'Edda. — Quel est l'auteur de cette compilation. — Elle offre de précieux débris de la tradition primitive. — Alfader ou le Dieu suprême. — Les génies lumineux et les génies noirs. — Ymer. — Les géans. — Le déluge. — Bore et ses trois fils. — Odin, Vile et Ve, ne sont pas les trois personnes divines, ce sont les trois fils de Noé, — Odin, c'est Japhet.

Les fils de *Noé* ayant abandonné les lieux hauts pour se répandre dans les plaines du pays de *Sennaar*, formèrent le projet de construire une ville qui leur servirait de point de ralliement, et d'élever, au milieu de cette ville, une tour qui leur offrirait une retraite dans le cas d'une nouvelle inondation ; ce projet arrêté, ils mirent de concert la main à l'œuvre. Il n'y avait alors qu'une seule langue, et les traditions du genre humain n'étaient point encore altérées. Ces traditions, qui ont été depuis déposées dans la *Genèse*, remontaient à la création, et descendaient jusqu'à la naissance de *Phaleg*, qui marque l'époque de la construction de Babel. Cette entreprise, qui contrariait les vues de la Providence, ayant donné lieu à la confusion des langues, et par suite à la dispersion des peuples, les choses en demeurèrent là ; et les fils de *Noé* se séparèrent. *Japhet* à la tête de ses tribus, se dirigea vers le *Nord*, tandis que les familles issues de *Cham* descendaient vers le

(1) V. ci-dessus, tom. I, p. 472, et tom. V, p. 374.

Midi; quant à la race de *Sem*, elle se maintint au *centre de l'Asie.* Or, il y aurait un travail intéressant à faire; ce serait, en profitant des travaux de l'archéologie, et en conférant les traditions éparses, de rechercher quel pouvait être, en ce qui regarde les sciences et l'astronomie notamment, le fond des connaissances que le genre humain possédait au moment de la dispersion. Toutefois, nous aurions nous-mêmes l'idée d'un travail plus important encore, qui consisterait à faire le rapprochement des traditions antiques sous le point de vue religieux, afin d'établir les points de concordance; car il doit y en avoir, et effectivement il y en a. Ce n'est pas que nos Livres Sacrés aient besoin, pour faire autorité, de s'appuyer sur aucun autre monument du même genre : ils se soutiennent bien d'eux-mêmes; mais nous concevons que s'il devait résulter de cette comparaison, que les fables de l'antiquité sont le plus souvent des faits consignés dans la *Genèse*, altérés, il est vrai, toutefois reconnaissables, cette vérité aurait de la portée. Il y a d'ailleurs tellement à gagner dans l'intérêt de la religion chrétienne, à ce qu'on fasse le rapprochement des traditions bibliques avec celles qui pourraient être mises en regard, que nous devons chercher les occasions de provoquer ce parallèle.

On nous pardonnera donc d'avoir, en présentant ici quelques observations sur l'*Edda*, essayé de faire voir ce que pourrait se promettre celui qui se livrerait à des recherches plus étendues, dirigées dans le même sens.

L'*Edda* est une esquisse abrégée de la *mythologie scandinave*, publiée par un savant Islandais, le célèbre Snorro Sturleson, qui vivait au commencement du XIIIe siècle de notre ère. Cet extrait avait été composé sur un recueil plus ancien rédigé par un autre savant islandais (Sœmund Sigfusson) peu de temps après que l'Islande eût été convertie au christianisme. Sœmund avait recueilli les hymnes et les chants sacrés dans lesquels étaient expliqués les dogmes religieux du pays, et les aventures des dieux. Ce recueil, à ce qu'il paraît, est perdu; cependant on retrouve dans quelques bibliothèques, en Dannemarck et en Suède, quelques-uns des poèmes qui entraient dans la collection de Sœmund, et notamment *la Volupsa*.

D'après ce qui vient d'être dit, il serait difficile de mettre l'*Edda* de Snorro sur la même ligne que les livres sacrés; ce n'en est pas moins un document très-précieux; et de tous les monumens (autres toutefois que les livres sacrés) qui peuvent être consultés, quand on cherche à se faire une idée des croyances antiques, l'*Edda* est à coup sûr celui qui nous inspirerait le plus de confiance.

La *mythologie scandinave,* telle qu'elle se trouve exposée dans l'*Edda,* n'offre au premier coup d'œil qu'un assemblage de fables mal liées entre elles, et souvent contradictoires.

Toutefois, en regardant de plus près, et si l'on fixe un œil attentif sur cette composition bizarre, on finit par entrevoir un certain ordre, et l'on est frappé de quelques traits qui rappellent des vérités connues.

Nous allons tenter de les mettre en saillie.

Il est une première vue qui domine toute cette mythologie : *le monde a commencé, le monde finira.*

En attendant qu'il soit enveloppé dans la catastrophe dernière, ce monde est gouverné par des êtres supérieurs à l'homme, les uns bons, les autres méchans.

Au-dessus de tous ces êtres, plane *Alfader,* c'est-à-dire, *le père universel,* être mystérieux qui apparaît au début, et ne se retrouve plus qu'à la fin (1).

Voici comment l'*Edda* parle d'*Alfader,* et décrit sa puissance :

« *Alfader* est le plus ancien ou le premier des dieux; — il
» vit toujours, il gouverne tout son royaume, et les grandes
» choses comme les petites; — il a fabriqué le ciel, et la terre

---

(1) Voici d'après Mallet, les douze noms que l'Edda donne à Alfader: 1° *Alfader*, père de tout. — 2° *Hérian*, le seigneur, ou plutôt le guerrier. — 3° *Nikar*, le sourcilleux. — 4° *Nikuder*, le dieu de la mer. — 5° *Fiolner*, celui qui sait beaucoup. — 6° *Ome*, le bruyant. — 7° *Biflid*, l'agile. — 8° *Vidrer*, le magnifique. — 9° *Svidrer*, l'exterminateur. — 10° *Svider*, l'incendiaire. — 11° *Oske*, celui qui choisit les morts. — 12° *Falker*, l'heureux; mais *Alfader* est celui que l'*Edda* emploie le plus souvent.

» et l'air ; — il a plus fait que le ciel et la terre ; il a fait les » hommes, et leur a donné une âme qui doit vivre, et qui ne » se perdra jamais, même après que le corps se sera évanoui » en poussière et en cendres (1). »

Alfader réside dans les *demeures d'en haut*, et sur ces demeures nous trouvons dans l'*Edda* des détails assez curieux :

« On nous a dit qu'il y a vers le midi un autre ciel plus » élevé que celui-ci, et que l'on nomme *bleu clair*, et au- » dessus de celui-là est un troisième ciel plus élevé encore, » appelé le *vaste*, dans lequel nous croyons que doit être la » ville de *Gimle* (2).... ; cette ville est plus brillante que le so- » leil même, et subsistera encore après la destruction du ciel » et de la terre : les hommes bons et intègres y habiteront » pendant tous les âges.... ; mais pour le présent, il n'y a que » les *Génies lumineux* qui y demeurent (3). »

Arrêtons-nous un moment sur ces Génies qui habitent au plus haut des cieux avec le Dieu suprême, et qui y attendent les hommes justes :

« Les Génies lumineux, dit l'*Edda*, sont plus brillans que » le soleil ; mais les noirs sont plus noirs que la poix... ; ces » Génies noirs habitent sous la terre, et sont fort différens des » autres par leur air, et surtout par leurs actions (4). »

Il est à croire, bien que l'*Edda* ne s'explique point à ce sujet, que les hommes méchans seront de leur côté réunis un jour aux génies noirs ; quoi qu'il en soit, il est bien certain que les crimes seront punis sévèrement. « Je sais, dit le *Vo-* » *lupsa* (5), qu'il y a dans *Nastrand* une demeure éloignée du » soleil, dont les portes regardent le nord ; des gouttes de venin » y pleuvent par les fenêtres ; elle est construite de cadavres

---

(1) *Edda*, fable 1re — Toutes les fois que nous citerons l'*Edda*, il faut recourir, pour retrouver l'endroit cité, à la traduction de M. Mallet, 3e édition, Genève, 1790.

(2) Ce lieu est aussi nommé dans d'autres auteurs, *Simle* et *Wingolf*.

(3) *Id.*, fable 9e.

(4) *Id.*, fable 9e.

(5) M. D'Eckstein l'appelle *Vœlupsa*.

» de serpens; là, dans des fleuves rapides nagent les parjures, » les assassins, et ceux qui cherchent à séduire les femmes » d'autrui (1). »

Or, il nous semble qu'il ne faut pas être doué d'une grande perspicacité pour retrouver ici quelques-unes des données principales de la révélation primitive : un Dieu créateur et conservateur, les Anges de lumière et les Anges de ténèbres; l'âme humaine douée de l'immortalité; un jugement dernier, une vie à venir; les méchans punis, et les bons récompensés; telles sont les vérités qui apparaissent et surnagent quand on remue profondément cette mythologie, au premier aperçu, si confuse.

Et il y a tout lieu de supposer que les poètes de la Scandinavie, s'ils n'avaient eu à s'exercer que sur ces vérités primordiales, ne seraient pas tombés dans la confusion; mais les anciens Scaldes ayant un vaste champ ouvert devant eux, ont donné carrière à leur imagination; et de là bien des écarts. Il est à remarquer, en effet, qu'il y avait à l'époque de la dispersion des enfans de *Noé*, des traditions historiques qui embrassaient les temps antérieurs à cette séparation et les événemens qui remontaient jusqu'au débrouillement du chaos; ainsi la race de *Japhet*, s'éloignant du berceau du genre humain, emportait avec elle ce dépôt précieux; mais elle n'a pas su le conserver intact. Insensiblement l'histoire des premiers âges est entrée dans la théologie, et les hommes des anciens temps sont devenus des êtres mythologiques. Elevés à cette hauteur, ces êtres que nous pouvons appeler sur-humains, ont été confondus avec les intelligences supérieures, anges et démons; ils ont usurpé leur place. Dans ce désordre, la grande figure de l'Être suprême a été plus d'une fois éclipsée par quelqu'une de ces divinités imaginaires que les poètes théologiens ont créées, en forçant les proportions des êtres humains primitifs. Ce serait là, suivant nous, sans prétendre faire de ce qui vient d'être dit, une application trop étendue, parce qu'il y a des nuances à observer, la cause principale des égaremens des Gen-

(1) *Edda*, 33e fable.

tils. En tout cas, il nous paraît dès à présent très-problable, ne voulant pas dire tout-à-fait démontré, que c'est au mélange des vérités révélées, et des faits de l'histoire primitive, qu'il faut attribuer ces déviations désordonnées que nous allons être dans le cas de signaler dans l'*Edda.*

Nous venons de jeter un coup d'œil sur quelques-uns des dogmes de la mythologie scandinave : entrons maintenant dans l'ordre des faits; mais voyons d'abord comment l'*Edda* nous dépeindra le *chaos :*

« Au commencement du temps, lorsqu'il n'y avait rien, ni » rivage, ni mer, ni fondement au-dessous, on ne voyait point » de terre en bas, ni de ciel en haut; un vaste abîme était » tout; on ne voyait de verdure nulle part (1). »

Cependant la création commence.

Or, avant toutes choses, existait, du côté du midi, le monde de feu, dont *Surtur* est le roi. En outre, et bien avant que la terre fût formée, l'enfer, d'où s'échappent incessamment des fleuves qui roulent du venin, avait été fait et placé du côté du septentrion : par ce moyen, une masse de vapeurs gelées, et de glace, était au nord, pendant que tout ce qui était tourné vers le monde enflammé était ardent et lumineux. L'abîme était entre deux (2).

Un souffle de chaleur s'étant répandu sur les vapeurs gelées elles se fondirent en gouttes, et de ces gouttes fut formé *un homme*, par la vertu de celui qui gouvernait : cet homme fut appelé *Ymer* (3); de lui viennent toutes les *races gigantesques* (4).

Et en effet, comme il dormait, il eut une sueur, et un mâle et une femelle naquirent de dessous son bras gauche, et un de ses pieds engendra avec l'autre un fils, d'où est venu la race des géans, nommés à cause de leur origine, Géans de la gelée (5).

(1) *Edda*, fable 1re.

(2) *Id.*, fables 1re et 2e.

(3) Appelé *Ymir* par J.-J. Ampère, dans son ouvrage *Allemagne et Scandinavie*, et *Yme* par Noël.

(4) *Edda*, fable 2e.

(5) *Id.*, fable 2e.

Or, *Ymer* était méchant, ainsi que tout ce qui était issu de lui, ainsi il ne faut pas le mettre au rang des dieux (1).

Cette race malfaisante a failli périr en entier. Le géant *Ymer* ayant été tué par les fils de *Bore*, dont nous parlerons tout à l'heure, « il s'écoula, dit l'*Edda*, tant de sang de ses plaies, » que toutes les familles des géans de la gelée y furent noyées, » à la réserve d'un seul géant, qui se sauva avec tous les » siens.... ; étant monté sur des barques, il s'échappa ; et par » là s'est conservée la race des géans de la gelée (2). »

Toutes fantastiques que soient ces descriptions, on suit pourtant à la trace les grands événemens de l'histoire primitive : dans *Ymer*, *Adam* se dessine en traits reconnaissables ; la race antédiluvienne se reconnaît de même dans les géans qui sont issus de lui ; enfin, le grand cataclysme est décrit de manière à ce qu'on ne puisse pas se méprendre.

Cette race antédiluvienne, engloutie dans les eaux du déluge, en punition de ses crimes énormes, a dû laisser dans l'esprit des peuples survenus depuis, une idée profonde de sa perversité ; il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les enfans de *Japhet*, dont la barbarie allait croissant, dont les traditions orales s'embrouillaient, aient fini par confondre les hommes antédiluviens avec les génies mauvais. Et en effet, il n'est plus question des *génies noirs* ; l'*Edda* semble les avoir oubliés totalement ; tandis que les *Géans*, au contraire, sont toujours en scène, perpétuellement occupés à susciter les désordres, à troubler l'harmonie de la nature.

Cependant le souvenir de l'Esprit séducteur, s'est conservé ; il est permis de le reconnaître dans la peinture que l'*Edda* fait de *Loke*, dont quelques-uns auraient été tentés de faire un dieu, tandis que d'autres l'appellent l'*artisan des tromperies*. *Loke* est beau et bien fait de son corps ; mais il a l'esprit mauvais ; il surpasse tous les hommes dans cette science qu'on nomme ruse et perfidie ; il a eu, de la géante *Angerbode*

---

(1) *Edda.*, fable 2e.

(2) *id*, fable 4e.

(*messagère de malheur*), le loup *Fenris* (c'est l'*emblème de la destruction*), le grand serpent de *Migdard*, qui enveloppe toute la terre de ses replis (c'est l'*emblême du péché*); et enfin, *Héla* (la *mort*). Or, on ne peut guère s'empêcher de faire un rapprochement, et de demeurer persuadé, lorsqu'on se rappelle que la mort, le péché, la destruction, sont entrés dans le monde au moyen de la ruse employée par l'Esprit séducteur, que ce ne soit ici une réminiscence recouverte d'un léger voile allégorique (1).

Mais poursuivons :

En regard de cette race perverse des géans, qui s'est identifiée avec les génies mauvais, dans les chants sacrés des Scaldes, l'*Edda* place une autre race d'hommes qui, de leur côté, se confondront insensiblement avec les bons génies, et seront décorés du nom de dieux; ce sont les trois fils de *Bore*.

Odin, *Vile* et *Ve* (2), tels sont les noms que l'*Edda* leur donne (3).

L'*Edda* les fait contemporains du déluge, puisque c'est à eux que la mythologie scandinave attribue la mort d'*Ymer*, d'où le déluge s'ensuivit : elle leur adjoint quelques autres personnages, la plupart enfans d'*Odin*, et elle fait de tout cela des dieux; mais il est à remarquer que cette race divinisée, sans cesse exaltée par les Scaldes Islandais, dans leurs chants, ne se présente toutefois à nous dans l'*Edda* que sous des traits qui rappellent toutes les faiblesses de l'humanité. Ces prétendus dieux ne sont autre chose que des hommes taillés d'après des proportions gigantesques; on voit qu'ils n'ont, sans en excepter *Odin* lui-même, qu'un pouvoir borné, qu'ils sont obligés, dans certains cas, d'avoir recours aux géans et aux nains; qu'ils vivent perpétuellement dans la crainte d'être surpris par leurs ennemis; qu'ils ont les passions, les désirs et les faiblesses des hommes; et qu'enfin ils doivent tous mourir un jour, quand

---

(1) *Edda*, fable 16e.

(2) Appelés aussi *Odin*, *Vili* et *Vé*.

(3) *Edda*, fable 3e.

arrivera la grande catastrophe. Ces dieux de fabrique nouvelle sont donc restés réellement fort au-dessous d'*Alfader*.

Et cependant, les poètes du nord, ayant dans la suite des temps confondu la retraite des eaux du déluge, et la réapparition des continens, avec la création, s'avisèrent, oubliant ce qu'ils avaient dit précédemment du plus ancien des dieux, d'attribuer aux trois fils de *Bore*, la formation de la terre et du ciel.

« Les trois fils de *Bore,* dit l'*Edda*, traînèrent le corps d'*Ymer* » au milieu de l'abîme, et ils en firent la terre : l'eau et la » mer furent formées de son sang, les montagnes de ses os ; » les pierres de ses dents.... Ensuite ayant fait le ciel aveo son » crâne, ils le posèrent de tous côtés sur la terre... ; après cela » ils allèrent prendre des feux dans le monde enflammé du » midi, et les placèrent en bas dans l'abîme, et en haut dans » le ciel, afin qu'ils éclairassent la terre ; ils assignèrent des » places fixes à tous les feux ; de là les jours furent distingués, » et les années comptées (1). »

Ceux qui ont écrit sur l'*Edda,* sans autre dessein que de faire connaître au monde savant ce précieux monument de l'antiquité, ont été frappés de ce qu'en supposant la lumière antérieure aux corps lumineux, la mythologie scandinave se mettait en rapport avec la tradition hébraïque, et ils ont de même remarqué que les dernières paroles du passage qui vient d'être cité, rappellent naturellement celles du chapitre premier de la *Genèse,* où on lit : *et Dieu dit qu'il y ait des luminaires dans l'étendue des cieux*, *pour séparer la nuit d'avec le jour, et servir de signe aux saisons, aux jours et aux années.*

Les fils de *Bore*, après avoir formé le ciel et la terre, ont construit un pont qui communique de l'un à l'autre ; ce pont est désigné vulgairement sous le nom d'*arc en-ciel* (2). Se promenant un jour sur le rivage, ils trouvèrent deux morceaux de bois flottans ; ils les prirent, et en firent un homme et une

(1) *Edda*, fable 4[e].

(2) *Id.*, fable 7[e].

femme. Le premier leur donna l'âme et la vie, le second la raison et le mouvement ; le troisième l'ouïe, la vue, la parole, et de plus, des habillemens et un nom. On appelle l'homme *Aske*, et la femme *Emla ;* c'est d'eux qu'est descendu le genre humain, à qui on a donné une habitation près de *Migdard* (1). Les fils de *Bore* bâtirent ensuite au milieu du monde la forteresse d'*Asgard*, où demeurent les dieux et leurs familles (2). Après qu'*Asgard* fut bâti, *Odin* s'occupa de pourvoir au gouvernement des choses de ce monde (3). Dans ces commencemens, l'or était d'une très-grande abondance ; de là vient qu'on appelle cet âge, l'*âge d'or*. C'est celui, dit l'*Edda*, qui s'est écoulé jusqu'à l'arrivée des femmes sorties du pays des géans qui le corrompirent (4).

Impossible de ne pas reconnaître encore ici les vestiges de la tradition primitive. L'*Edda* ayant fait des hommes antédiluviens une race de géans, et converti les enfans de *Noé* en autant de dieux, il fallait imaginer une création nouvelle pour les êtres de notre espèce ; c'est alors que la mythologie scandinave, faisant un retour en arrière, et rassemblant quelques débris traditionnels, ramène *Adam* et *Eve* sur la scène du monde, et les place dans *Eden*. Puis, un âge d'innocence et de bonheur est indiqué ; et lorsque l'*Edda* raconte comment cet âge d'or a pris fin, on se rappelle ce passage du chapitre VI de la *Genèse*, relatif au mélange qui s'est fait de la race de Seth et de celle de Caïn : « Les enfans de Dieu, voyant que les filles des hom-
» mes étaient belles, prirent celles d'entre elles qui leur avaient
» plu.... Or, il y avait des géans sur la terre en ce temps-là ;
» car, depuis que les enfans de Dieu eurent épousé les filles
» des hommes ; il en sortit des enfans qui furent puissans et
» fameux dans le siècle. Mais Dieu voyant que la malice des
» hommes était extrême...., il dit j'exterminerai de dessus la
» terre l'homme que j'ai créé. »

(1) *Edda*, fable 5e.

(2) *Id.*, *ibid.*

(3) *Id.*, fable 7e.

(4) *Id.*, fable 7e.

C'est encore un trait que l'*Edda* a puisé dans la source commune, mais en le dénaturant, comme à l'ordinaire, d'unir le ciel avec la terre au moyen de l'*arc-en-ciel;* on voit, en effet, dans nos saintes Ecritures, que l'arc-en-ciel fut le signe de l'alliance que Dieu contracta avec les hommes immédiatement après le déluge. Cette forteresse d'*Asgard*, construite au milieu du monde par les fils de *Bore*, a de la ressemblance aussi avec la tour de Babel, dont le souvenir a dû rester empreint dans l'esprit des hommes après la dispersion. Quant aux trois fils de *Bore*, ce n'est autre chose à nos yeux que *Sem*, *Cham* et *Japhet;* ce sont les trois enfans de *Noé*.

Nous ne sommes point d'accord, comme on voit, avec ceux qui ont cru trouver dans *Odin*, *Vile* et *Ve*, l'emblême de la *Trinité;* leur opinion, en effet, nous paraît peu fondée. Ces trois fils de *Bore*, dont on connaît le père et même l'aïeul, dont la mère est désignée comme étant la fille du géant *Baldorn*, ces trois personnages, dont la naissance est postérieure à celle des géans, ces trois êtres humains, que l'*Edda* fait contemporains du déluge, que la mythologie scandinave place dans le ciel inférieur quand ils ne sont plus sur la terre, qui sont enfin destinés à périr tous un jour, ne sauraient être confondus, suivant nous, avec les trois personnes divines. *Odin* est d'après l'*Edda*, le fils de *Bore*, le petit-fils de *Bure*, et celui-ci doit son origine très-merveilleuse à la *vache*, *Audhumbla*, qui nourrissait le géant *Ymer* de son lait; *Odin* est donc postérieur de beaucoup à ce dernier. De plus, *Odin* doit, un jour, être englouti dans la gueule du loup *Fenris*, et dévoré par ce monstre; il n'est donc pas le Dieu qui survit à tout. Mêmes observations par rapport à *Vile* et *Ve;* ils ont commencé, ils finiront. Nous ne saurions donc voir, d'après cela, dans ces trois êtres mythologiques, l'emblême de la *Trinité*. Il serait d'ailleurs assez difficile de supposer, envisageant la chose sous un point de vue général, que ce grand mystère ait fait partie de la révélation primitive; et lors même que nous admettrions qu'il a été, dès l'origine, indiqué de loin au genre humain, nous croirions être en droit de penser que cette révélation n'a point été faite dans des termes assez formels, d'une manière

assez explicite, pour qu'il en soit resté des traces aussi profondes dans la mythologie des peuples du nord. Les dogmes ne se retiennent pas aussi aisément que les faits, et nous voyons que les faits ont été eux-mêmes bien étrangement altérés. M. Drach, dans ses lettres aux Israélites, s'est attaché à rassembler tout ce qui pouvait, dans l'Ancien-Testament, se référer au dogme de la Trinité, et l'on peut tirer de ce travail la conclusion que ce grand mystère, s'il n'a point été caché entièrement aux Hébreux, est resté pour eux couvert d'un voile très-épais. Et cependant le peuple juif était sous ce rapport un peuple privilégié; c'était bien, sans contredit, celui qui était de tous le plus avancé dans le secret de la nature divine; or, il a été jugé qu'il n'était point assez mûr pour recevoir une communication entière et pleine; mais le genre humain y était encore moins préparé. Nous persistons dès-lors à croire que ces trois personnages, qu'on retrouve si souvent, et sous différens noms, en tête de la mythologie païenne, que l'*Edda* nous représente sous les noms d'*Odin*, de *Vile* et de *Ve*, ne sont pas les trois personnes divines, mais trois êtres humains, à savoir, les trois fils du second père du genre humain.

Ces trois fils de *Noé*, que la tradition livrait à l'imagination des poètes, sont devenus dans le cours des siècles des êtres mythologiques; on les a divinisés; et si l'on fait attention au pouvoir immense qu'exerçaient, dans le sein de leurs familles, ces hommes primitifs, au respect dont il était naturel que fût entouré celui qui remplissait à la fois les fonctions de roi, de pontife et de juge, au milieu des tribus nombreuses dont il était le père, on concevra plus aisément cette espèce de transformation, par rapport aux trois chefs des grandes races qui se sont éparpillées sur la surface de la terre.

Cependant, de ces trois fils de *Bore*, que l'*Edda* nous a montrés agissant dans le principe concurremment et d'accord, il en est deux qui s'effacent; on les perd de vue, et il n'en est plus fait mention; mais *Odin* qui reste, et figurera désormais sur le premier plan dans la mythologie scandinave, prend alors une très-grande importance; et si, comme nous le présumons, cet *Odin* n'est autre chose que le chef de la race *japhétique*,

il devient tout naturel, que chez les nations scythiques, issues de Japhet, l'attention se soit portée tout entière sur ce fils de *Noé*.

Voilà donc *Odin* reconnu, d'abord comme un Dieu, qui devient le plus puissant des dieux pour les hordes scythiques, et par suite, pour les peuples qu'ils ont soumis à leur joug. Son image s'agrandit à mesure que le brouillard qui couvrait les temps primitifs s'épaissit davantage; et cette grande figure, constamment interposée entre les descendans de *Japhet* et la *Divinité suprême*, absorbe insensiblement l'éclat de la majesté du Très-Haut, et dérobe aux yeux son action.

Aussi voit-on *Alfader* disparaître dans la mythologie scandinave, tandis qu'*Odin* se place au centre du mouvement; ce dernier commande aux dieux; il fait sentir son pouvoir aux hommes, et de plus, il maintient les puissances ennemies de la création; enfin, il arrive jusqu'à usurper le titre de *Père universel*.

Remarquons toutefois que le Scalde islandais, tout en donnant à *Odin* le nom ineffable de *Père universel*, n'a jamais osé l'identifier complètement avec *Alfader*, *le premier des dieux*. Dans ses plus grands écarts, il laisse *Odin* sous le coup de la terrible sentence qui doit le frapper au dernier jour, et il le représente toujours engagé dans la lutte interminable qu'il a à soutenir avec le principe de destruction. Du reste, il n'a jamais dit d'*Odin* ce qu'il avait précédemment dit d'*Alfader*, qu'il était *le plus ancien des dieux*, qu'il vivrait toujours, qu'il gouverne les grandes choses comme les petites. Ainsi, le *Scalde islandais* n'a point eu la hardiesse d'élever son héros jusqu'au troisième ciel où réside *Alfader*; il le maintient dans un rang inférieur; il l'établit dans un degré subalterne.

Le *Barde écossais* le fait encore descendre plus bas. *Ossian*, dans ses poèmes, a souvent parlé du Dieu de *Loda* (1), de la grande divinité des Scandinaves, et toujours de manière à faire

(1) Dieu de *Lochlin* ou de Scandinavie, dans les poésies *erses*, apparemment le même qu'*Odin* (*Noël*).

entendre qu'il bornait singulièrement son pouvoir. Dans le poème intitulé *Carrictura*, il le met aux prises avec *Fingal*, c'est-à-dire, avec un simple mortel, et ce n'est pas au Dieu de *Loda* que l'avantage est resté. Mais laissons parler le poète de la Calédonie.

« Tout à coup, fond de la montagne, un vent impétueux; il » portait l'esprit de *Loda*. Le fantôme vient se placer sur sa » pierre; la terreur et les feux l'environnent; il agite sa lance » énorme; ses yeux semblent des flammes sur sa face téné» breuse, et sa voix est comme le roulement lointain du ton» nerre. L'intrépide *Fingal* s'avance l'épée levée, et lui parle » en ces termes : Fils de la nuit, appelle tes vents, et fuis loin » de moi. Pourquoi m'apparais-tu avec tes armes fantastiques? » crois-tu m'effrayer par ta forme gigantesque? sombre esprit » de *Loda*, quelle force a ton bouclier de nuages et le météore » qui te sert d'épée? les vents les roulent dans l'espace, et tu » t'évanouis avec eux; appelle tes vents, et fuis loin de moi, » faible enfant de la nuit!

» — Veux-tu me forcer à quitter l'enceinte où l'on m'adore, » répondit le fantôme, d'une voix sépulcrale; les peuples se » prosternent devant moi; le sort des armées est dans mes » mains; je regarde les nations et elles disparaissent; mon souf» fle exhale et répand la mort; je me promène sur les vents; » les tempêtes marchent devant moi; mais mon séjour est pai» sible au-dessus des nuages, rien ne peut troubler mon repos » dans l'asile où je réside.

» — Reste en paix dans ton asile, répliqua Fingal, et oublie » le fils de *Comhal*. M'as-tu vu porter mes pas du sommet de » mes collines dans ton paisible séjour? ma lance t'a-t-elle ja» mais attaqué sur ton nuage, sombre esprit de *Loda*? pour» quoi viens-tu donc, en fronçant le sourcil sur moi, agiter » ta lance aérienne? mais ta menace est vaine; le roi de Mor» ven n'a jamais fui devant les plus braves des hommes, et » les enfans de l'air pourraient l'effrayer! non, il connaît l'im» puissance de leurs armes.

» — Retourne dans ta patrie, reprit le fantôme : fuis, je te » donnerai des vents favorables; je tiens tous les vents empri-

» sonnés dans ma main, et c'est moi qui dirige la course des » tempêtes....; retourne dans ta patrie, fils de *Comhal*, ou » redoute ma colère!

» — A ces mots le fantôme lève sa lance aérienne, et penche » vers *Fingal* sa stature immense. Aussitôt le roi s'avance, ti- » rant son épée, il frappe, et l'acier brillant traverse sans ré- » sistance le corps aérien. Le fantôme perd sa forme, et s'étend » dans l'air comme une colonne de fumée que le bâton d'un » enfant a rompu, au moment qu'elle sortait d'une fournaise » à demi-éteinte.

» — L'esprit de *Loda* jette un cri, se roule sur lui-même, » et se perd dans les vents. »

Nous aurions pu abréger de beaucoup cette citation, mais il nous en eût coûté de tronquer ce beau passage; d'ailleurs, il confirme très-bien l'idée que nous avons jetée en avant; c'est qu'*Odin* n'est qu'un être humain, un personnage des anciens temps, que les poètes ont divinisé.

Nous empresserons-nous de conclure de là, en suivant une opinion assez généralement adoptée, que les peuples du nord ont fini par adorer, sous le nom d'*Odin*, un personnage historique, dont l'existence coïnciderait avec les derniers temps de la république romaine? Non; car lorsqu'on s'éloigne des temps primitifs, il faut être réservé sur ces sortes de suppositions. Ce n'est pas que nous ayons l'intention de contester qu'à une époque assez difficile à fixer, un conquérant parti des rives du Tanaïs n'ait envahi la Scandinavie, et refoulé vers le nord, jusque dans la Laponie, la race finnoise, établie sur les bords de la mer qui porte actuellement le nom de mer Baltique; mais nous ne voyons pas la nécessité d'introduire dans la mythologie du peuple conquérant et du peuple asservi, ce chef de guerre, et de lui conférer le premier rang. On convient qu'il était le fils de *Fridulphe*, et portait lui-même le nom de *Frigge;* mais on ajoute qu'il avait imaginé de prendre le nom d'*Odin*, Dieu suprême des Scythes, pour s'attirer plus de faveur, et se donner une plus grande autorité (1). En supposant que la

(1) *Introduction à l'histoire de Dannemarck,* par M. Mallet, ch. IV.

chose soit vraie, il en résulte qu'il y avait un personnage plus ancien que le conquérant de la Scandinavie, lequel avait été divinisé, sous le nom d'*Odin*, par les nations que *Frigge* entraînait à sa suite, et c'est là précisément notre thèse. Ce personnage, antérieur au fils de *Fridulphe*, nous l'avons déjà plusieurs fois désigné, c'est le chef de toutes les nations qui composent la race *Japhétique*, c'est *Japhet*.

Pour écarter ce dernier et faire prévaloir le conquérant de la Scandinavie, dira-t-on que les noms et les attributs donnés à *Odin* par les poètes islandais, ne conviennent pas au fils de *Noé*, et s'appliquent au contraire parfaitement à un dévastateur de provinces? mais nous répliquerons que les Scythes, longtemps avant que les *Ases*, sous la conduite de *Frigge*, eussent conquis le Dannemarck, la Norwège et la Suède, attribuaient à leur Dieu suprême un caractère belliqueux. Dès le temps d'Hérodote, il passait pour avéré que le *Dieu de la guerre* était pour les *Scythes*, ce que *Jupiter* était pour les *Grecs*, et cela ne doit pas étonner, car, en remontant à la source, on trouvera que les *trois fils de Saturne*, qui se partagent l'empire du monde, et que les *trois fils de Bore*, qui l'ont formé de concert, sont des êtres identiques; on verra que *Jupiter* et *Odin* ne sont autre chose que *Japhet;* seulement, il est arrivé, ce qui est fort naturel par rapport à des traditions non fixées et livrées à des poètes, que le caractère du personnage s'est modifié chez ces peuples différens, d'après les inclinations, le genre de vie, les passions propres à chacun d'eux. Chez les nations scythiques, l'habitude de vivre de la chasse a développé le goût de la guerre; et le besoin de guerroyer est devenu la passion dominante de ces hommes, ennemis des travaux paisibles. La mythologie de ces peuples s'est vue alors forcée de s'accommoder de ces dispositions belliqueuses; il a fallu qu'elle offrît à ceux qui ne respiraient que les combats des dieux de la même trempe; et c'est là-dessus que s'est formulé le caractère d'*Odin*, quel qu'il ait été dans le principe.

Nous n'avons donc pas besoin de supposer qu'un homme de guerre, un héros, postérieur aux hommes des temps primitifs, se sera confondu avec le chef de la race japhétique, et l'aura

fait oublier, puisque nous concevons très-bien, sans cela, comment *Japhet* a pu se transformer en un *Odin belliqueux.*

Au surplus, et s'il arrivait qu'il fût bien établi que le conquérant de la Scandinavie a su fasciner les yeux, au point qu'il a pu s'identifier avec *Odin* par la suite, nous n'en resterions pas moins ferme sur ce terrain : c'est que les *trois fils de Bore* ne sont autre chose que les *trois fils de Noé*, c'est qu'*Odin*, le plus renommé d'entre eux, était originairement le même que *Japhet.*

Nous avons cru devoir insister sur ces considérations, parce qu'elles répandent beaucoup de jour sur toutes les théogonies païennes, et notamment sur celles des peuples qui n'ont point fait entrer le *Sabéisme* dans leur système mythologique. On verra, en effet, bien des difficultés s'applanir devant soi, quand on se sera d'abord pénétré de l'idée que l'histoire primitive s'est introduite dans la mythologie des Gentils, qu'*Adam* et *Noé* y figurent plus ou moins à découvert, et souvent en se confondant ; que les hommes antédiluviens s'y présentent sous des formes gigantesques, et portent ordinairement un caractère de réprobation ; que le grand cataclysme y est mentionné, que les trois fils de *Noé* s'y offrent eux-mêmes sous des formes grandioses et comme étant les auteurs du genre humain. C'est là, nous ne craignons pas de le dire, une des clefs de la mythologie, et c'est en réfléchissant sur l'*Edda*, qu'elle s'est présentée à nous ; car jusque là, préoccupé de l'idée que plusieurs savans ont émise, nous aurions été tenté de chercher dans le *culte des astres*, l'unique solution des problêmes mythologiques.

Nous pourrions nous arrêter ici, attendu que ce qui reste à dire de l'*Edda*, n'offre plus qu'un médiocre intérêt, sous le point de vue du rapprochement des traditions : cependant il est encore des traits qui portent l'empreinte de souvenirs précieux, et qui méritent d'être notés ; d'ailleurs, il n'est peut-être pas inutile de faire voir jusqu'où peut aller l'imagination de l'homme, quand elle a perdu l'étoile qui doit la diriger. Nous aurons donc à exposer la suite de la grande déviation qu'ont subie les traditions scandinaves, quand les Scaldes, ayant imaginé de reléguer le *Dieu suprême* dans les demeures d'*en*

haut, ont fixé toute leur attention vers l'être humain qu'ils avaient déifié, dirigeant les hommages de la foule ignorante et barbare vers ce Dieu farouche et sombre, cet *Odin* qu'ils qualifiaient le *Dieu terrible, le Père du carnage*, *le Dépopulateur*, *l'Incendiaire.*

Ce sera la matière d'un second article.

R....g.

PENSÉES DE BLAISE PASCAL,

RÉTABLIES SUIVANT LE PLAN DE L'AUTEUR,

PUBLIÉES PAR L'AUTEUR DES ANNALES DU MOYEN-AGE, M. FRANTIN (1).

Histoire des manuscrits et des éditions des Pensées de Pascal. — Découverte de ses manuscrits. — Edition de Port-Royal. Supplément de Desmolets. — Autres manuscrits de Pascal. — Édition de Condorcet, et notes de Voltaire. — Classification des Pensées de Pascal. — Édition de l'abbé Bossut et de quelques autres. — Édition de 1835, par M. Frantin. — Prééminence de cette édition. — Observations au nouvel éditeur.

Connaissez-vous Baruch, demandait Lafontaine. Je demande, moi : Connaissez-vous Pascal ? — Etrange question ! dites-vous. — Pas si étrange, car l'œuvre culminante de Blaise, ce qui nous est resté de lui sous le nom de *Pensées*, avait trouvé jusqu'ici bon nombre d'imprimeurs, je le sais, mais d'éditeurs, en vérité pas un seul.

Le mot paraît dur, mais il n'est que vrai : vous allez voir.

Avant le Pascal de 1835, dont l'histoire vaut la peine d'être contée, trois tentatives principales avaient été faites : le pêle-mêle

(1) Paris chez Gaume frères, 5, rue de Pot-de-Fer. 1 vol. Prix 5 fr. (Ci-dessus tom. X, p. 46.)

de Port-Royal, augmenté du pêle-mêle de Desmolets; l'*anti-Pascal* de Condorcet, comme disait Voltaire, et le classement à contre-sens de l'abbé Bossut. Trois tentatives manquées, trois gâchis, sur ma parole! Voulez-vous savoir en quoi? je ne demande pas mieux que de vous l'apprendre. Chemin faisant, nous causerons des manuscrits de Pascal, dont vous ne savez pas grand'chose peut-être, ami lecteur. Après quoi, nous apprécierons bien mieux, vous et moi, ce que vaut l'œuvre d'entendement et de conscience dont vous venez de lire le titre.

I. — ÉDITION DE PORT-ROYAL.

Après la mort de Pascal, on trouva dans son cabinet, enfilés en plusieurs liasses, mais sans ordre quelconque et sans suite aucune, quantité de chiffons de dimensions diverses, tous précieux puisque ce haut génie y avait laissé empreints des éclairs de sa pensée, mais tous à peu près illisibles. Ses amis de Port-Royal y jetèrent les yeux, et familiers qu'ils étaient avec les traits les plus informes de son écriture, ils déchiffrèrent quelques-uns de ces fragmens, et y reconnurent avec admiration autant de pierres d'attente du monument que Pascal voulait élever à la vérité du dogme chrétien. Confidens intimes de ce grand dessein, ils furent si frappés de ce qu'il se révélait de vigueur et de puissance dans ce que la mort en avait épargné, qu'ils s'empressèrent de recueillir ces notes éparses, ses indications hâtives, haletantes, écourtées, écrites en de rares et brefs intervalles pour fixer des souvenirs sans cesse troublés par d'atroces douleurs.

« La première chose que l'on fit (c'est Port-Royal qui parle), fut de faire copier ces petits morceaux de papier tels qu'ils étaient et dans la même confusion qu'on les avait trouvés. Mais, lorsqu'on les vit en cet état, et qu'on eut plus de facilité de les lire et de les examiner que dans les originaux, ils parurent d'abord si informes, si peu suivis, et la plupart si peu expliqués, qu'on fut fort long-temps sans penser du tout à les faire imprimer...... Enfin on fut obligé de céder à l'impatience et au grand désir que tout le monde témoignait..., et ainsi on se résolut de les donner au public. »

Ainsi l'édition de Port-Royal, qui aurait dû être une œuvre de piété amicale et d'enthousiasme chrétien, ne fut qu'un acte de

tardive condescendance, j'ai presque dit de résignation. En ces temps de sérieux respect pour le public, on ne savait comment lui offrir des matériaux bruts, non disposés encore par l'architecte, non polis par la main assidue de l'ouvrier. « La première manière de l'exécuter qui vint dans l'esprit, et qui était sans doute la plus facile, était de les faire imprimer tout de suite dans le même état qu'on les avait trouvés. Mais l'on jugea bientôt que de le faire de cette sorte, c'eût été perdre presque tout le fruit où l'on en pouvait espérer........ Il y avait une autre manière, qui était d'y travailler auparavant, d'éclaircir les pensées obscures, d'achever celles qui étaient imparfaites; et en prenant dans tous ces fragmens le dessein de M. Pascal, de suppléer en quelque sorte l'ouvrage qu'il voulait faire. Cette voie eût été assurément la plus parfaite; mais il était aussi très-difficile de la bien exécuter..... Ainsi l'on a choisi une manière entre deux. On a pris seulement dans ce grand nombre de *pensées* celles qui ont paru les plus claires et les plus achevées, et on les donna telles qu'on les avait trouvées, sans y rien ajouter, ni changer; si ce n'est qu'au lieu qu'elles étaient sans suite, sans liaisons, et dispersées confusément de côté et d'autre, on les a mises dans quelque sorte d'ordre, et réduit sous les mêmes titres celles qui étaient sur les mêmes sujets : et l'on a supprimé toutes les autres qui étaient ou trop obscures ou trop imparfaites. »

Du propre aveu de MM. de Port Royal, leur édition est donc une édition tronquée, incomplète, et, notez ce point-ci, en dehors du plan de Pascal.

Non certes, que ce plan fut ignoré d'eux : ils consacrent au contraire la meilleure part de leur préface à l'exposer avec détail, d'après un entretien de l'auteur, antérieur à sa dernière maladie. Et savez-vous ce qu'ils ajoutent? « Il ne faut pas s'étonner si, dans le peu qu'on en donne (il s'agit des *Pensées*), on n'a pas gardé son ordre et sa suite pour la distribution des matières. Comme on n'avait presque rien qui se suivit, il eût été inutile de s'attacher à cet ordre. On espère même qu'il y aura peu de personnes qui, après avoir bien conçu une fois le dessein de M. Pascal, ne suppléent d'elles-mêmes au défaut de cet ordre; et qui, en considérant avec attention les diverses matières répandues dans ces fragmens,

ne jugent facilement où elles doivent être rapportées suivant l'idée de celui qui les avait écrites. »

Ainsi les solitaires de Port-Royal conviennent que le plan de leur édition n'a rien de commun avec celui de l'auteur, et, chose naïve, ils se sont abstenus de suivre ce plan, à raison de la facilité même avec laquelle il pouvait être rétabli.

Et ce n'est pas l'unique défaut de l'édition *princeps* des *Pensées*. Les amis de Pascal en avaient *supprimé* un assez grand nombre. Bien plus, malgré le témoignage qu'ils se rendent de n'avoir rien changé à celles qu'ils publient, les manuscrits attestent que les premiers éditeurs en ont modifié quelques-unes. La hardiesse, tranchons le mot, la témérité apparente de plusieurs de ces pensées, pouvait servir des passions alors flagrantes. Port-Royal, suspect à plus d'un titre, Port-Royal, foyer d'une double opposition, politique et religieuse, devait craindre de confirmer et d'irriter les préventions toutes-puissantes du grand Roi. Le 20 novembre 1668, Arnauld écrivait au beau-frère de Pascal (Ch. Périer) : « Il ne faut » pas être si difficile, ni si religieux à laisser un ouvrage comme » il est sorti de la main de l'auteur, quand on le veut exposer à » la censure publique. On ne saurait être trop exact quand on a » affaire *à des ennemis d'aussi méchante humeur que les nôtres.* » Il est bien plus à propos de prévenir les chicanes, que de se » réduire à la nécessité de faire des apologies. » Voilà sous l'influence de quelles préoccupations les *Pensées* parurent pour la première fois, en 1670. De notables fragmens sur l'impuissance de la raison humaine dans la sphère métaphysique et sur ses incertitudes dans l'édifice de nos institutions civiles, manquent à cette édition comme à toutes celles qui ont suivi durant un demi-siècle.

Toutefois, rendons grâces à Port-Royal : tout défectueux que fût ce petit volume, il n'en sauvait pas moins de l'oubli un des trois plus mémorables monumens de la langue française, et l'élan le plus admirable peut-être qui ait transporté jamais un génie d'homme. Aussi telle fut la fortune de ce livre que, dès son apparition, il fut placé à une incomparable hauteur dans l'estime publique, et qu'il n'en a pas déchu un seul jour. On demandait à Bossuet quel était l'ouvrage ancien ou moderne qu'il aimerait

le mieux avoir fait : les *Pensées* de M. Pascal, répondit le grand homme. Et l'un des docteurs de Sorbonne, à qui le manuscrit avait été soumis écrivait dans son approbation ces magnifiques paroles : « Il semble que cet homme incomparable non-seulement voit, comme les anges, les conséquences dans leurs principes, mais qu'il nous parle comme ces purs esprits, par la seule direction de ses pensées. »

II. SUPPLÉMENT DE DESMOLLETS. — MANUSCRITS DE PASCAL.

En 1728, dans le 5e tome des *Mémoires de littérature et d'histoire*, espèce de garde-meuble littéraire où s'enfouissaient des débris de porte-feuilles assez mêlés, les curieux lurent le titre suivant : *OEuvres posthumes, ou suite des Pensées de M. Pascal, extraits du manuscrit de M. l'abbé Périer, son neveu.* Les curieux furent peu touchés de cette découverte, car c'en était une, et l'on continua de réimprimer l'édition de Port-Royal, sans tenir grand compte des *Pensées* jusqu'alors inédites qui enrichissaient en assez grand nombre le répertoire dont je viens de parler, non plus que d'un entretien fort remarquable de Pascal avec Sacy, sur Epictète et Montaigne, qui se trouve inhumé dans le même volume.

On avait pourtant quelque obligation au père Desmolets, bibliothécaire de la maison de l'Oratoire à Paris, pour le double présent qu'il venait de faire à la philosophie et aux lettres. L'entretien avec le Maistre de Sacy est une clef fort importante pour le livre des *Pensées*. Epictète et Montaigne y sont considérés comme la dernière et la plus complète expression de deux sectes dont l'une s'appuie sur la grandeur, et l'autre sur la faiblesse de l'homme ; deux thèses également incontestables, également invincibles, et qui ne peuvent être conciliées que par la révélation. Si M. Ch. Nodier (je dis M. Nodier le bibliographe, car il y en a plusieurs) avait eu cette pièce présente à l'esprit, les *Questions de littérature légale* n'eussent point eu le tort grave de dénoncer Pascal comme un plagiaire, pour quelques citations de Montaigne, plus ou moins littérales, que le grand homme destinait à justifier son point de vue sur ce philosophe, et qui, égarées parmi les chiffons dont

est sorti le livre des *Pensées*, ont été confondues par les premiers éditeurs (lecteurs peu assidus de Montaigne) avec l'œuvre originale et tout-à-fait supérieure qu'ils offraient au public. Ce même entretien avec Sacy parut de nouveau en 1736, avec quelques variantes, dans le second tome des *Mémoires* de Nicolas Fontaine *pour servir à l'histoire de Port-Royal.*

Mais, ce qui est demeuré propre au P. Desmolets, c'est la publication d'un certain nombre de *Pensées* dont quelques-unes (et ce ne sont pas les moins importantes) ont été négligées par les éditeurs subséquens et par Bossut lui-même. Nous citerons entr'autres les trois derniers mots de cette phrase de Pascal : « S'il y a » un Dieu, il est infiniment incompréhensible; nous sommes donc » incapables de connaître ni ce qu'il est, *ni s'il est.* » C'était là sans doute une de ces hardiesses formidables dont Arnauld avait exigé le sacrifice, et il n'est pas démontré d'ailleurs que Pascal lui-même l'eût conservée, s'il lui eût été donné de mener à fin l'œuvre qui a épuisé et couronné sa vie.

Un autre service rendu par le père Desmolets, c'était la révélation d'une source demeurée inconnue et qu'il n'a probablement pas épuisée; je parle du manuscrit de l'abbé Périer, neveu maternel de Pascal (1)! De quelles mains Desmolets tenait-il ce manuscrit? Peut-être de l'abbé Périer lui-même, tout au moins de ses héritiers immédiats. Ce fut la destinée de ce digne oratorien d'être favorisé de beaucoup de confidences semblables : Malebranche, le père Lami, d'autres encore, le firent dépositaire de ceux de leurs manuscrits qu'ils n'avaient pas eu le temps de publier. Bibliothécaire d'une congrégation savante, qui ne passait point pour hostile au jansénisme, sa position dut être un titre de plus à la confiance de la famille de Pascal. Son supplément au livre des *Pensées* n'a pu toutefois lui coûter beaucoup de peine. Aucune trace d'un classement, ni d'un arrangement quelconque : les matières viennent comme les

(1) On s'était proposé d'abord d'entrer ici dans quelques détails sur les divers manuscrits des *Pensées*, et plus particulièrement sur le manuscrit autographe de la Bibliothèque du Roi. C'est toute une histoire à conter, assez curieuse même, mais trop longue pour ne pas rompre l'unité du présent travail. Peut-être y reviendra-t-on quelque jour.

notes éparses de l'auteur sont tombées sous la main du copiste. De brèves indications marginales sur l'objet de chaque pensée, sont tout le travail de l'éditeur.

III. — ÉDITION DE CONDORCET.

Cinquante ans passèrent encore sans qu'on remuât la cendre de Pascal. On était en plein 18e siècle, lorsqu'en 1776, le marquis de Condorcet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, prit à tâche d'en finir avec la seule renommée chrétienne qui imposât encore aux géomètres, et donna le volume intitulé *Eloge et Pensées de Pascal*, qui mérita l'honneur d'être annoté par Voltaire en 1778. Cette falsification est dès long-temps jugée. On ne croit plus aujourd'hui que Condorcet fut *le secrétaire de Marc-Aurèle*, ni qu'il ait été si supérieur au *secrétaire de Port-Royal*, comme Voltaire le dit dans ses notes. On n'approuve plus qu'un éditeur, quel qu'il soit, se substitue à l'auteur, et qu'en publiant un livre aussi intimement chrétien que celui de Pascal, on se croie permis de mutiler ses vues sur l'Ecriture, et de retrancher tout un ensemble de considérations sur la personne de J.-C.

Mais le vice radical du remaniement de Condorcet fut d'imaginer un ordre double de Pensées, les unes purement philosophiques et morales, les autres relatives à la Religion, et de scinder ainsi l'unité du dessein de Pascal jusqu'à la rendre méconnaissable. Conçoit-on, par exemple, que cinq des fameux chapitres sur l'homme, si hautement, si profondément inspirés et dominés par la foi au dogme de la chute originelle, soient entièrement séparés par Condorcet du sixième chapitre, qui a pour titre : *Contrariétés étonnantes dans la nature de l'homme?* Les uns sont classés dans la première partie de l'édition de 1776, l'autre dans la seconde. Ainsi Pascal parle-t-il tour-à-tour de la grandeur de l'homme et de sa faiblesse, de son orgueil et de ses misères, il ne fait que de la morale. Mais résume-t-il sa pensée et repasse-t-il comme à la fois toutes ces contrariétés, il fait de la religion. La belle chose que la philosophie! comme disait M. Jourdain.

Je n'ai garde, au reste, de calomnier personne, et quand je reproche à Condorcet d'avoir falsifié Pascal, je n'entends pas dire

qu'il ait altéré le texte autrement que par des interversions et des suppressions, ce qui est bien, certes, la manière de falsifier la plus adroite. A cela près, l'édition de Condorcet est fidèle; il a généralement conservé les leçons originales, se bornant à mettre en relief le côté sceptique du livre, et à donner le change sur la pensée fondamentale qui en est l'âme, en rejetant toute la partie religieuse sur les derniers plans. L'éditeur tient fort à prouver d'ailleurs que la faiblesse de l'homme, ses vices et ses crimes ne viennent point de sa déchéance primitive, mais des institutions sociales. Seulement il oublie de démontrer que ces institutions si perverses ne viennent pas de l'homme, et que sa faiblesse n'y soit pour rien. La naïveté est forte : mais qui ferait l'histoire des distractions que donne l'esprit de parti dirait vraiment des choses incroyables.

IV. — ÉDITION DE L'ABBÉ BOSSUT.

Trois années après la publication de Condorcet, Pascal eut enfin pour la première fois les honneurs d'une édition complète. Les *Pensées* y trouvèrent leur place. Jamais le texte n'en avait paru aussi épuré, aussi complet. Port-Royal avait, à peu près sans motifs, écarté des dissertations d'un intérêt élevé et d'une assez grande étendue sur l'autorité en matière de philosophie, par exemple, sur la géométrie en général et sur l'art de persuader : tous morceaux plus précieux que je ne puis dire, par l'exquise justesse et la singulière vigueur de raison qui les distinguent. L'abbé Bossut les inséra judicieusement dans son recueil. Malheureusement le nouvel éditeur était plus géomètre que philosophe; il eut le tort de considérer ces écrits détachés comme faisant corps avec les *Pensées*, et celui, moins concevable encore, de coordonner les *Pensées* elles-mêmes au double plan imaginé par Condorcet : « ajoutant ainsi en » quelque sorte au désordre de la collection, tout en donnant » plus de lucidité à chaque partie par la plénitude et par la pu» reté de son texte. »

Cette édition a généralement servi de modèle à toutes celles qui ont suivi; il y eut bien, jusque dans le 19e siècle, des réimpressions du travail de Condorcet, bien plus, en 1783, un père André, de l'Oratoire, ex-bibliothécaire du chancelier d'Aguesseau, ex-édi-

teur de ses œuvres, et auteur de je ne sais quelle réfutation de l'*Emile*, fit réimprimer les *Pensées* suivant l'ordre de Port-Royal, non pourtant sans jeter à la suite, à titre de supplémens, les nombreuses additions empruntées par Bossut aux manuscrits originaux, mais autant le bon oratorien, dans la première série, est fidèle à l'ombre de Port-Royal, autant, dans le supplément, s'attache-t-il jusqu'au scrupule, à la double division suivie par Condorcet et Bossut; ce qui fait un admirable chaos. Le débit du livre n'en fut que plus prompt, et l'édition du P. André fut reproduite par la presse en 1787.

Vint ensuite M. Renouard, qui d'abord réimprima le texte de Bossut, et finit par l'allonger de quelques rognures de pensées qu'il avait pris la peine d'extraire des manuscrits de Pascal, déposés à la Bibliothèque du Roi. Une de ces pensées est celle-ci : « Est fait » prêtre maintenant qui veut l'être, comme dans Jéroboam. » Il ne faut pas trop en vouloir aux précédentes éditions d'avoir négligé de pareils non-sens. Une autre particularité des éditions de M. Renouard, comme de celle de M. Lefèvre, c'est d'avoir pris au P. André une des imaginations les plus bouffonnes qui se puissent concevoir. Tous ces éditeurs mettent dans la bouche d'un incrédule qu'ils donnent pour interlocuteur à Pascal, toutes les pensées de Pascal lui-même, sur l'inefficacité des preuves communément reçues touchant l'existence de Dieu. L'incrédule et Pascal prennent tour à tour la parole, mais en ayant l'attention de ne point se répondre, c'est une série de monologues parallèles, véritables *à parte* de théâtre, qui pourraient se prolonger indéfiniment sans que la question eût fait un seul pas. Ainsi, l'incrédule dit : « S'il y a un Dieu, il est infiniment incompréhensible, » et Pascal répond : *je n'entreprendrai pas ici de prouver la Trinité par des raisons naturelles*, bien que son adversaire n'ait pas dit un mot de la Trinité. Sur quoi, l'incrédule s'écrie : « C'est une chose admirable que jamais auteur canonique ne s'est servi de la nature pour prouver Dieu ; il fallait qu'ils fussent plus habiles que les plus habiles gens qui sont venus depuis ; » et ainsi de suite.

En vérité, il était honteux pour la France, que les *Pensées* de Pascal eussent été à ce point tenaillées, embrouillées, dépareillées un siècle et demi durant, et que, jusqu'à l'an de grâce 1835, il

ne se fût pas trouvé un homme pour réclamer, au nom de Pascal, au nom de la Religion, au nom de la vérité, contre cette longue et à peine croyable injure. Cet homme enfin s'est rencontré; il s'est levé du fond d'une de nos provinces, il a évoqué Pascal du sépulcre, et il nous l'a présenté vivant et debout, dans la plénitude de sa foi et de son génie, dans toute l'intégrité de sa pensée, le front sillonné par la souffrance, mais rayonnant de flamme et de lumière.

V. — Édition de 1835.

La restauration du livre des *Pensées*, d'après le plan de l'auteur, n'était pas comme aucuns pourraient le croire, œuvre de charlatanisme et d'arbitraire. Le plan de Pascal nous est authentiquement connu; il est constaté, on l'a vu, par la Préface même de la première édition des *Pensées*, où il est développé avec étendue par ses amis, en même temps qu'ils déclaraient n'avoir point pris la peine de s'y conformer. Comment les éditeurs subséquens, et, par exemple celui de 1826, qui a superstitieusement suivi l'abbé Bossut, ont-ils eu le courage de réimprimer cette partie de la préface *princeps*, qui était une dénonciation solennelle contre leur falsification du plan primitif et original? Comment aussi la restitution de ce grand dessein n'avait-elle pas été tentée jusqu'ici? la réponse est simple, c'est que Port-Royal *n'avait pas osé;* c'est que le siècle suivant et le nôtre *n'avaient pas compris.*

Port-Royal *n'avait pas osé;* car la pierre angulaire de l'édifice philosophique de Pascal, c'est que la raison est impuissante à constituer la vérité métaphysique, et qu'il fallait à l'homme une révélation pour qu'il crût, non pas seulement en J.-C., mais en Dieu. Cet audacieux démenti à Descartes et à tous les philosophes chrétiens du 17e siècle, effaroucha la rigidité scholastique des Jansénistes; ils craignirent d'achever de se décrier en bâtissant sur une telle base, et ils sentirent l'impossibilité d'asseoir sur toute autre une partie des matériaux préparés par Pascal; ils se décidèrent à les négliger, et à sacrifier l'exécution d'un plan qui assignait à ces matériaux une importance fondamentale.

Le 18e siècle *n'avait pas compris.* Voyez plutôt. Qu'est-ce que

Pascal aux yeux de Voltaire? *un fou sublime né un siècle trop tôt.* Et Voltaire, c'est assurément la personnification la plus complète et la plus intime de toute son époque.

Le 19e siècle n'a pas compris davantage. Qu'est-ce que Pascal pour M. Villemain? un homme qui, *depuis l'accident du pont de Neuilly* (antérieur pourtant aux *Provinciales*, de quinze mois) *avait le cerveau dérangé.* Mais je croyais citer M. Villemain, et il se trouve que je cite encore Voltaire. M. Villemain, dit seulement que « depuis un accident funeste, les sens affaiblis de Pascal croyaient » voir s'entr'ouvrir sous ses pas un précipice, faible image de cet » abîme du doute, qui épouvantait intérieurement son âme. » Qu'est-ce enfin que Pascal pour M. Cousin? « Pascal, un jour, dit ce » philosophe, a vu de près la mort sans y être préparé, et il en a eu » peur. Il a peur de mourir; il ne veut pas mourir, et ce parti pris, en » quelque sorte, il s'adresse à tout ce qui pourra lui garantir plus » sûrement l'immortalité de son âme. C'est pour l'immortalité de » l'âme, et *pour elle seule,* qu'il cherche Dieu. » Ainsi, toujours l'accident du pont de Neuilly, toujours le point de départ de Voltaire, avec quelques variantes de diction. Pascal n'est pour les hommes de notre temps (les hommes de foi exceptés), qu'un douteur vulgaire, un esprit malade et plein d'angoisses, qui a peur de la mort, peur de l'enfer, qui *cherche alors des secours bizarres contre un si grand péril,* et qui met à croix ou pile l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, absolument comme Jean-Jacques lançait des pierres contre un arbre, pour savoir s'il serait ou non damné.

Il était temps qu'il sortît comme des cendres de Port-Royal un vengeur de la mémoire du grand homme, un esprit ferme, élevé, chaleureux, nourri de la plus pure moëlle du 17e siècle, ayant étudié pour ainsi dire à Port-Royal même, tant il s'est identifié de bonne heure avec toutes les mâles traditions de cette école! tant il a vécu et conversé familièrement avec ces graves et puissantes intelligences! tant, au Jansénisme près, leur tour d'esprit, les habitudes de leur pensée, la direction générale de leurs études, et les moindres nuances de leurs conceptions, lui sont intimes et sympatiques! Bien peu d'hommes de ce temps sont assez fortement trempés pour respirer librement à cette hauteur d'atmosphère, bien peu ont le goût

et le sentiment de cette austère discipline d'esprit et de cœur, de cette dialectique pour ainsi dire innée, de cette imagination tout à la fois sévère et ardente, qui constitue le caractère commun des solitaires de Port-Royal, et dont la puissante individualité de Pascal s'était si profondément empreinte. M. Frantin, il est temps de le nommer, attiré, maîtrisé dès sa jeunesse par l'ascendant de tant et de si mâles qualités, s'est fait depuis trente ans le contemporain de ces solitaires; il s'est senti, à beaucoup d'égards, de leur famille, et parmi eux il s'est choisi un maître de prédilection, Pascal. Durant les frivoles passe-temps intérieurs de l'empire, il s'exerçait, lui, à pénétrer chaque jour plus avant dans les replis de cette vaste conception qui a créé les *Pensées*, et, sans songer encore à publier jamais son travail, il reconstruisait pour sa satisfaction propre ce monument inachevé. Abstraction faite du plan conservé par la préface de Port-Royal, l'examen attentif, la méditation diligente de chaque fragment, lui en révélaient la place; et de la sorte la restauration de l'œuvre du maître, poursuivie *con amore* pendant de longues veilles, cessa d'être un rêve, et apparut éclatante d'évidence dans le livre que nous avons sous les yeux.

M. Frantin, toutefois, craignit l'illusion d'une préoccupation constante et presque passionnée; il soumit son travail, déjà tout achevé, à deux hommes qui ont occupé depuis les plus hautes positions de l'ordre judiciaire, et dont le témoignage devait être d'autant plus décisif, qu'eux aussi, familiarisés de bonne heure avec les études philosophiques et religieuses, avaient, dès leur adolescence, voué à Pascal une sorte de culte. Ces deux amis, séparément consultés, collationnèrent les textes, les confrontèrent à leur tour avec le plan de Pascal, et le résultat de cette révision consciencieuse fut une pleine confirmation du classement de M. Frantin. Ce double suffrage suffisait à la modestie de ce dernier; il garda son manuscrit pour son usage, et distrait par les travaux qui ont abouti à la publication d'une excellente composition historique (*les Annales du moyen-âge*), il laissa passer la Restauration sans faire jouir personne du trésor qu'il s'était fait sous l'Empire. Rendu à la vie privée en 1830, en même temps que les deux premiers confidens de son précédent travail, ce leur fut à tous trois un indicible plaisir de repasser ensemble ces pages oubliées presque par les deux

Aristarques depuis près de vingt-deux ans. Et lorsque, revoyant toute cette classification avec la maturité de l'âge, et la sécurité d'une intelligence reposée et refroidie, ils reconnurent de nouveau la parfaite vérité de cette restitution du texte de Pascal, et tout ce qui les avait frappés dans la première lecture approfondie qu'ils en avaient faite, ils considérèrent comme un devoir la publication de cette édition.

Nous en jouissons enfin ; elle est dans nos mains, et c'est la seule que les admirateurs de Pascal reconnaîtront désormais. Comme l'a dit un homme d'esprit et de savoir, jusqu'ici nous avions des *Pensées ;* maintenant nous possédons un *ouvrage* (1). Chacun des fragmens de l'auteur a été pour l'éditeur un texte en quelque sorte sacré : nulle addition, nulle soudure ; à peine quelques notes de loin en loin ; mais, suivant la remarque d'un autre, excellent juge en ces matières ; si le manque de transition se laisse encore apercevoir, la simplicité du plan, la vigueur originelle du dessein de Pascal, sont telles que ce défaut n'apparaît nullement dans la suite et la progression des idées.

Veut-on un exemple? j'ouvre le chapitre de la *grandeur de l'homme,* et dans la nouvelle édition, je lis :

Je puis bien concevoir un homme sans mains, sans pieds; et je le concevrais même sans tête, si l'expérience ne m'apprenait que c'est par là qu'il pense. C'est donc la pensée qui fait l'être de l'homme, et sans quoi on ne le peut concevoir.

« Qu'est-ce qui sent du plaisir en nous? Est-ce la main? Est-ce le bras? Est-ce la chair? Est-ce le sang? On verra qu'il faut que ce soit quelque chose d'immatériel.

» L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature; mais c'est un roseau pensant. Il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour l'écraser. Une vapeur, une goutte d'eau suffit pour le tuer. Mais, quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt; et l'avantage que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien. — Ainsi toute notre dignité consiste dans la pensée. C'est de là qu'il faut nous relever,

---

(1) *Gazette de France*, feuilleton du 3 février.

non de l'espace et de la durée. Travaillons donc à bien penser : voilà le principe de la morale.

» L'homme est visiblement fait pour penser ; c'est toute sa dignité et tout son mérite. Tout son devoir est de penser comme il faut; et l'ordre de la pensée est de commencer par soi, par son auteur et sa fin.....

» La pensée de l'homme est une chose admirable par sa nature. Il fallait qu'elle eût d'étranges défauts, pour être méprisable. Mais elle en a de tels, que rien n'est plus ridicule. Qu'elle est grande par sa nature! Qu'elle est basse par ses défauts!

» Malgré la vue de toutes nos misères qui nous touchent et qui nous tiennent à la gorge, nous avons un instinct que nous ne pouvons réprimer, qui nous élève.

» L'homme est si grand, que sa grandeur paraît même en ce qu'il se connaît misérable. Un arbre ne se connaît pas misérable.... Ainsi toutes ses misères prouvent sa grandeur. Ce sont misères de grand seigneur, misères d'un roi dépossédé.

» Qui se trouve malheureux de n'être pas roi, sinon un roi dépossédé? Trouvait-on Paul-Emile malheureux de n'être plus consul? etc. etc.

» Nous avons une si grande idée de l'âme de l'homme que nous ne pouvons souffrir d'en être méprisés, et de n'être pas dans l'estime d'une âme; et toute la félicité des hommes consiste dans cette estime.

» Si d'un côté cette fausse gloire, que les hommes cherchent, est une grande marque de leur misère et de leur bassesse, c'en est une aussi de leur excellence..... L'homme estime si grande la raison de l'homme que, quelqu'avantage qu'il ait dans le monde, il se croit malheureux, s'il n'est placé aussi avantageusement dans la raison de l'homme. C'est la plus belle place du monde, etc. etc. »

Certes, il est difficile de nier la parenté intime, tranchons le mot, l'étroite connexité de toutes ces pensées. Eh bien! prenez Port-Royal, et vous verrez que la troisième et la quatrième y sont classées, l'une dans le chapitre XXIII, l'autre dans le ch. IX de cette édition; vous verrez de plus que les autres fragmens que vous venez de lire ne s'enchaînent point du tout les uns aux autres, et ne se suivent aucunement. La pensée que l'homme n'est qu'un roseau pen-

sant est à deux pages de distance de la pensée sur l'immatérialité de l'âme, et rien ne lie ces deux idées entr'elles.

Prenez Bossut : c'est pis encore. Le troisième fragment appartient à la première partie de son travail, et le quatrième à la seconde. Ceux de ces fragmens qui sont le moins séparés sont placés dans la première partie, mais sous deux divisions différentes. Enfin tous, excepté un, lui paraissent se rapporter à une conception purement philosophique et morale, comme celle des pensées de la Rochefoucauld, par exemple, et nullement à une conception religieuse.

Et pourtant ceci n'est point chose facultative et indifférente : il y va de l'intelligence de tout le livre de Pascal. Aux yeux de l'auteur des *Pensées*, déchéance et réhabilitation, voilà tout l'homme, toute la religion. Voilà l'unique vérité qui importe à chacun de nous ; hors de là, il *n'estime pas que toute la philosophie vaille une heure de peine*. C'est au service exclusif de cette unique vérité, que Pascal avait dévoué son génie. C'est pour la faire prévaloir, c'est pour qu'elle rayonnât de toute sa lumière dans les intelligences paralysées par l'indifférence ou obscurcies par le doute, qu'il avait pris la plume, et non pour la vanité de faire un livre. Cette idée fondamentale, qui seule donne le mot de la grande énigme de l'homme, de son origine et de sa fin, obsédait en quelque sorte Pascal ; elle lui apparaissait partout, dans ses méditations, dans ses lectures, dans ses observations les plus diverses. Elle est au fond de presque chacune de ses *Pensées*, et la plupart s'y rattachent par quelque lien secret pour qui sait le lire et l'entendre.

Le nouvel éditeur (et ce point serait capital à lui seul) a restitué à cette idée-mère toute sa prédominance. Toutefois la justesse de son esprit a su le préserver d'un autre écueil, celui d'une unité trop systématique et trop absolue. Il a reconnu que, dans les papiers de Pascal, se trouvaient plusieurs fragmens antérieurs peut-être et certainement étrangers à son grand travail apologétique. Telles sont les réflexions sur la géométrie en général, sottement mutilées par le géomètre Bossut ; tel le discours sur les différences de l'esprit géométrique, de l'esprit de justesse et de celui de finesse. Quelques pensées détachées de littérature, ou de morale purement humaine, n'auraient pu sans effort et sans témérité se

voir introduites dans le corps de l'ouvrage. M. Frantin a eu la sagesse de rejeter ces fragmens et ces pensées à la fin de son volume.

Mais il n'en a point usé de même, ni pour le discours sur la condition des grands, ni pour l'entretien sur Epictète et Montaigne, ni pour l'écrit de Pascal sur les miracles, et nous l'en félicitons sincèrement.

Sans doute les morceaux sur la condition des grands, simple allocution au duc de Roannez (le même qui eut tant de part à la première édition des *Pensées*), n'était point destiné à l'apologétique projeté par Pascal. Mais les idées qui constituent le fond de ce discours appartiennent visiblement à la haute conception chrétienne qui inspirait cet ouvrage. Elles y auraient incontestablement trouvé place, et leur absence y ferait lacune. Qu'importe donc le cadre sous lequel ces idées nous ont été transmises, si elles font corps avec les pensées de Pascal sur les opinions populaires, si elles développent et complètent ces pensées ? La forme dramatiquement familière de tout ce morceau rompt au contraire avec bonheur l'uniformité forcée d'une série de considérations aussi graves que celles dont se compose le livre de Pascal.

Cette justification s'applique avec plus de plénitude encore à l'entretien sur Epictète et Montaigne. Ce beau parallèle résume trop bien les sept chapitres sur l'homme et toute la philosophie religieuse de Pascal, pour que M. Frantin dût hésiter à s'en emparer, à en épurer le texte (comme il l'a fait en conférant les variantes, et en préférant toujours les leçons les plus heureuses), et à en faire comme le couronnement de tout ce qui précède. Il est vrai qu'ici le rédacteur est Fontaine ou Sacy , comme tout à l'heure c'était Nicole. Mais, si la sagesse de Pascal a eu ce point de ressemblance avec la sagesse socratique, qu'elle a été recueillie et conservée par des amis, nul du moins n'a suspecté la fidélité de leur mémoire, et l'éloquente orginalité de la parole de Pascal perce encore dans ces échos affaiblis, avec une si incomparable énergie, qu'on ne citerait dans tout Sacy et dans tout Nicole rien qui approche de la vigueur de style de ces deux morceaux.

Les pensées sur les miracles et celles sur la mort ne souffraient pas même cette objection superficielle; car ici la rédaction est bien de Pascal. Elles n'avaient point été directement écrites pour son

grand ouvrage, mais à l'occasion de faits tout domestiques, la mort d'Etienne Pascal, son père, et le fameux miracle de la sainte Epine, opéré sur M[lle] Périer, nièce de l'auteur. Cependant il se trouvait là, surtout dans les pensées sur la mort, de si belles choses et d'une application si générale, que Bossut comme Port-Royal en avait consacré l'incorporation dans le livre des *Pensées ;* toute édition qui eût supprimé ces deux chapitres eût à bon droit passé pour incomplète.

Il est un reproche pourtant que nous ferons à M. Frantin, c'est de n'avoir pas religieusement conservé à chaque fragment, si je l'ose dire, son individualité, tout en le rapprochant de tel autre qu'il ne fait que continuer. J'aurais aimé que chacun des chiffons de papier trouvés sur le bureau de Pascal eût gardé, non plus son isolement, mais sa place distincte, en obtenant toujours, à la suite du fragment auquel il se rattache, un alinéa séparé. Il y aurait eu là un respect superstitieux, si l'on veut, pour ces débris d'une grande pensée ; mais, quand il s'agit d'un Pascal, de pareils scrupules nous plaisent, et nous n'estimons point qu'il soit sans intérêt d'avoir cette pensée telle qu'il nous l'a réellement laissée, mâle, profonde, éloquente, mais sans cesse brisée par les hoquets de la maladie et les paroxysmes de la douleur.

Aussi-bien laissons là toutes ces chicanes, et jouissons du beau et consciencieux labeur dont le fruit nous est offert. Le travail d'un éditeur n'est point assez prisé de nos jours. On ne tient pas assez de compte à un homme capable de penser par lui-même, de ce qu'il a dépensé de temps et de dévouement à rechercher, à éclaircir, à épurer la pensée d'un autre. On ne sent pas assez tout ce qu'il faut de patiente ardeur et de minutieux discernement pour une pareille tâche. Au 16[e] siècle, au temps des sérieux et longs travaux, une édition suffisait à créer une réputation littéraire ; au 19[e], au temps des travaux *fashionnables*, nous pouvons prédire à M. Frantin qu'on lui saura bien moins de gré d'avoir restauré Pascal, que s'il eût écrit tel roman de la veille ou tel feuilleton du jour; mais aussi on s'en souviendra plus long-temps.

Nous n'avons parlé d'ailleurs que de l'édition proprement dite, et le *discours préliminaire,* quelque court qu'il soit, mériterait à lui seul un examen approfondi. Il y a là sur la philosophie de Pascal,

considéré soit comme psychologue, soit comme le précurseur de la réaction dont nous sommes témoins contre Descartes, tout un point de vue complètement neuf et singulièrement fécond, qui donne à la publication du livre des *Pensées* une actualité inattendue.

Ce *discours préliminaire* a je ne sais quoi de simple et de solennel tout ensemble, comme les préambules des historiens de l'antiquité. Rien de vague dans cette exposition, rien d'indécis, ni de flottant dans la pensée ou dans la diction de l'écrivain. On dirait d'un auteur du 17e siècle, tant le style est ferme et plein, la conception nette et substantielle. Rien de suranné toutefois dans le tour ou dans les formes du langage; nulle affectation d'archaïsme; nulle froideur, nulle indigence dans cette élocution moins sobre que tempérante. On sent que, tout en se faisant le contemporain de Port-Royal, M. Frantin était avant tout homme de notre temps, et qu'il a su se maintenir tel. Ce n'en est pas moins la gravité naturelle et toute virile de la première moitié du siècle de Louis XIV : c'est toute la physionomie littéraire de ce temps, avec ses contours précis et arrêtés; c'est bien surtout ce mouvement calme et vrai d'une force qui n'a bas besoin de s'exagérer, parce qu'elle est sûre d'elle-même.

Th. Foisset.

LE LIVRE DE LA VÉRITABLE RELIGION,

DE SAINT AUGUSTIN.

Parmi les nombreux écrits de saint Augustin, il en est un qui, sans avoir pour le développement des vérités évangéliques l'importance des *Confessions* et de la *Cité de Dieu*, surpasse peut-être en utilité ces deux ouvrages, en ce que l'auteur y pose les principes de la foi, sans autre secours que celui du raisonnement et de la dialectique, tantôt s'élevant aux plus sublimes divinations, tantôt éclairant d'un regard les profondeurs ténébreuses de la science. Nous voulons parler du traité *de la Véritable Religion.*

Saint Augustin semble avoir pris pour texte de son livre ces paroles de saint Paul : « C'est sans doute quelque chose de grand que ce mystère de piété, qui s'est fait voir dans la chair, a été justifié par l'esprit, manifesté aux anges, prêché aux nations, cru dans le monde, reçu dans la gloire. (1 Timoth., ch. 3, v. 16.) » Il se propose en effet de prouver que dans le temps où il écrit, on ne saurait plus douter quelle est la véritable religion que l'on doit suivre. Or, s'il fut un temps où il ait été plus particulièrement nécessaire de prouver quelle est la religion véritable, c'est certainement le temps où nous vivons; temps de décadence morale, où toute croyance est éteinte, où le devoir est devenu un problême. Et s'il est un livre qui démontre invinciblement que toute vérité, toute morale, toute vertu, toute beauté, en un mot la science par excellence, c'est-à-dire la compréhension, l'intelligence du vrai, vient de l'Évangile, c'est le livre de la *Véritable Religion*.

Sans prétendre aucunement déshériter Socrate, Platon, et autres philosophes anciens, de la gloire et de la reconnaissance due à la vertu et à ses travaux, nous devons confesser que les spéculations morales de tous ces philosophes n'ont rien fondé et ne pouvaient rien fonder pour le salut véritable du genre humain : il suffit d'ouvrir l'histoire.

Plusieurs siècles se sont écoulés depuis Platon jusqu'à l'avénement du christianisme. Or, il est certain qu'au temps où Jésus-Christ vint au monde, le sens religieux était tout-à-fait mort, non-seulement dans la multitude, mais encore chez les hommes les plus remarquables par leur génie. La piété, qui est la vie de l'âme, était inconnue. La mélancolie rêveuse de Virgile n'est qu'un vague pressentiment de cet esprit de prière que le christianisme a répandu dans les cœurs. Horace buvait et s'ennuyait, regrettait Rome quand il était à Tivoli, et Tivoli, quand il était à Rome; du reste, s'inquiétant peu d'une Providence.

.... Namque deos didici securum agere ævum,
Nec, si quid miri faciat natura, deos id
Tristes ex alto cœli demittere lecto.

(Sat. 5, lib. I.)

Cicéro, dans son traité *des Devoirs*, dit formellement en trois endroits que Dieu ou les Dieux ne s'occupent pas des hommes. Quelle est donc la base de ces devoirs? Tacite comme tous les païens est un homme qui ne se connaît pas. Dans son invocation aux mânes d'Agricola, il s'abandonne il est vrai aux inspirations religieuses d'une émotion profonde, mais ces lueurs prophétiques s'éteignent dans l'ombre du temps et de la gloire humaine. « Si quis piorum manibus locus; si *ut sapientibus placet* non cum corpore extinguuntur animæ.... nam multos veterum, *velut inglorios et ignobiles* oblivio obruet; Agricola, posteritati *narratus* et *traditus*, superstes erit. » Que de contradictions dans cette dernière phrase! Quelle sera donc la récompense du mérite inconnu ou tombé dans l'oubli? Comment Tacite était-il certain que le temps épargnerait plus son histoire d'Agricola que les statues et autres monumens fragiles et périssables de la gloire humaine? Où est donc l'éternité qu'il promet à son héros?

A peu près dans le même temps, sous le règne de Néron, un homme obscur arrivait à Rome, *prêchant le royaume de Dieu et enseignant ce qui regardait le Seigneur Jésus* (Act. des apôtres, 64, 28). Cet homme, dont le cœur était plus grand que le monde, c'était saint Paul, contemporain de Senèque le philosophe, et le temps n'était pas loin où « Rome, cette ville maîtresse, dit Bossuet, se tiendrait plus honorée d'une lettre du style de Paul, que de tant de fameuses harangues qu'elle avait entendues de son Cicéron. »

Tel est en deux mots le fait immense, vivant, incontestable, que saint Augustin démontre dans son traité *de la Véritable Religion*, sans autres armes, ainsi que nous l'avons dit plus haut, qu'une dialectique vive et abstraite. Malheureusement les œuvres volumineuses de saint Augustin ne sont à la disposition que d'un très-petit nombre de personnes. Il existe à la vérité une traduction du livre dont nous parlons, par Antoine Arnaud; mais outre qu'elle a besoin d'être rajeunie, elle n'existe plus que parmi les œuvres complètes de ce docteur. Une personne qui doit sa conversion à la lecture de cet ouvrage admirable, a entrepris de le traduire de nouveau. Nous

pensons que cette nouvelle traduction ne pourra qu'être très-utile à la religion par la nature particulière de ce livre, qui, en même temps, peut être regardé comme un abrégé de la doctrine merveilleuse que saint Augustin a répandue et développée dans ses autres ouvrages. Arnaud, dans la préface de sa traduction, témoigne ainsi combien il faisait cas de ce livre : « Je n'ai pas besoin, dit-il, de le rendre recommandable par mes paroles, la lecture en fera assez connaître l'excellence, et je ne doute pas qu'il ne donne sujet autant et plus qu'un autre d'admirer la grandeur prodigieuse de l'esprit, et les lumières extraordinaires de cet homme incomparable. »

ANALYSE

DES TRAVAUX DE M. LE CHEVALIER DE PARAVEY,

SUR LES TEMPS PRIMITIFS.

Importances des travaux de M. de Paravey. — Ses efforts personnels pour la défense des croyances révélées. — Nouveau mémoire qui paraîtra bientôt. — Analyse de ses travaux. — Exposé de ses découvertes dans l'histoire du monde antique.

La plupart des travaux de M. le chevalier de Paravey, sont encore inédits, et comme, à cause de leur importance et de leur étendue, ils dépassent de beaucoup les frais que peut y consacrer un simple particulier, nous craignons bien que long-temps encore ils ne soient ensevelis dans ses vastes cartons, que les amis de la science chinoise et asiatique sont admis à visiter dans son cabinet de St.-Germain-en-Laye. Un gouvernement seul pourrait faire tous les frais de ces nombreuses cartes jusqu'à présent inconnues, des toutes ces figures de peuples et d'individus, de tous ces caractères étrangers et antiques, dont la connaissance seule peut créer la science orientale en Europe. Mais quel est le gouvernement qui, en ces temps de passion et de trouble, voudra se charger d'une semblable dépense, et venir au secours d'un homme isolé, qui a consacré déjà vingt ans de sa vie à défendre par la science, les croyan-

ces d'une religion qui peut seule consolider les empires, et faire fleurir les états. Cependant, M. le chevalier de Paravey ne se décourage pas. Il fait imprimer en ce moment un ouvrage qui réunira ses précédens travaux sur les zodiaques, et renfermera sa réfutation, la seule complète, des théories de Dupuis, de Volney et de Fourier, sur la haute antiquité attribuée à ces monumens astronomiques. Le même ouvrage contiendra aussi la réfutation du récent mémoire de M. Biot, membre de l'Académie des Sciences, *sur l'Année vague des Egyptiens*, mémoire qui a passé peut-être inaperçu sous les yeux des défenseurs naturels et officiels, pour ainsi dire, du Christianisme, mais qui, imprimé avec grand luxe, aux frais de l'Académie, ne laisse pas que de propager au sein de la haute science, des idées incompatibles avec la Bible sur l'antiquité des observations astronomiques de l'Egypte. Dans le mémoire de M. de Paravey, dont il nous a été permis de voir de nombreux fragmens, nous pouvons certifier que les assertions du *savant* académicien sont réfutées avec évidence par les monumens mêmes qu'il invoque à son secours. Entre autres découvertes importantes, on verra la science hiéroglyphique actuelle, venir au secours de la Bible, en faisant lire avec clarté le *nom de stations lunaires* sur les figures que M. Biot a prises pour *des heures.*

Dans ce moment, nous croyons utile de les initier un peu plus aux grands travaux de M. de Paravey, en leur faisant une analyse succincte et entière de l'ouvrage si curieux et si rempli de faits, qu'il a publié en 1826, sous le titre de : « *Essai sur l'origine* » *unique et hiéroglyphique des chiffres et des lettres de tous les* » *peuples*, précédé d'un coup d'œil rapide sur l'histoire du monde » entre l'époque de la création et l'ère de Nabonassar, et de quel- » ques idées sur la formation de la première de toutes les écri- » tures qui exista avant le déluge, et qui fut hiéroglyphique; ou- » vrage accompagné de sept grandes planches in-folio, offrant » des modèles et des comparaisons entre toutes les écritures con- » nues (1). »

---

(1) On peut se procurer cet ouvrage chez Treutel et Wurtz, rue de Lille, n° 17, et au bureau des *Annales de Philosophie*. Prix 15 fr., et 16 fr. par la poste.

Voici cette analyse ; nous avons cru devoir la faire dans la forme suivante, parce que chaque proposition énonce une des assertions de M. de Paravey, et parce que toutes ensemble donnent une idée des résultats qui doivent ressortir de tous ses travaux :

Y a-t-il eu sur la Terre plusieurs Centres de Population après le déluge? — Quel fut le premier séjour des hommes après ce grand Cataclysme. — Résumé de l'ensemble des travaux sur l'Histoire des Temps les plus anciens.

Sésostris est mentionné formellement dans les Livres conservés en Chine. — L'Epoque du 8e siècle avant J.-C., est celle où l'Histoire devient plus certaine chez tous les Peuples, et où commence, au plus haut, celle de la Chine *propre* (1). — De l'Ecriture Primitive et Hiéroglyphique. — Comment un même Hiéroglyphe eut plusieurs formes antiques diverses. — Comment en sont dérivées les Ecritures Syllabiques et Alphabétiques, lesquelles sortent toutes d'une même souche, quoique offrant des lettres fort dissemblables. — Pourquoi l'Ecriture Hiéroglyphique a été abandonnée. — Profondeur et beauté de cette Ecriture. — Comment les Hiéroglyphes amenèrent l'Idolâtrie. — Locutions Hiéroglyphiques, qui se trouvent traduites en diverses Langues. — Comment les idées les plus abstraites furent rendues par l'Ecriture Hiéroglyphique ou Symbolique.

Exemple de ces abstractions tiré du nom d'Abel ou *Fo-hy*. — Livres Chinois où l'auteur a puisé, pour ses Tableaux des formes antiques des Caractères Cycliques Assyriens, d'où, selon lui, se déduisent les Alphabets. — Livres Européens, où l'auteur a puisé les Lettres Alphabétiques des divers Peuples, qu'il compare aux Caractères des Cycles Chinois.

Importance des Livres composés en Assyrie, et conservés en ce moment par les Chinois. — Constellations Egyptiennes, Grecques, Chaldéennes, Indiennes, conservées dans la Sphère des Chinois — Antiquité possible des Sciences et des Lettres, et des Théories Astronomiques. — Les Cycles des Heures, des Jours, des Animaux

(1) Voir sur ce fait historique l'excellent Mémoire de M. Jul. Klaproth, intitulé : *Examen des histoires de l'Asie.*

ont donné naissance aux Lettres Alphabétiques. — L'Addition du Cycle des 12 Caractères Hiéroglyphiques des Heures, et du Cycle des 10 Caractères Hiéroglyphiques des jours, donne les 22 Lettres des Alphabets Sémitiques; preuves de ce fait trouvées dans le Dictionnaire Chinois, intitulé *Choue-wen*....

Toutes les Sciences et les Arts ont été créés sous forme Hiéroglyphique avant le Déluge, et ont été usités encore long-temps après ce Cataclysme sous cette forme; les Grecs ont été obligés de les recréer sous forme Alphabétique, ce qui a induit M. Delambre et d'autres Savans en erreur, et leur a fait tout attribuer aux Grecs. — Explication du sens des 12 Caractères Horaires des Peuples anté-diluviens, encore actuellement conservés en Chine, et où se trouve la forme et le sens des Lettres Alphabétiques et Sémitiques. — Du cycle des dix Jours ou des Planètes, élémens, couleurs, dont les Caractères sont comme un dédoublement des dix premiers Caractères du cycle des 12 Heures. — Epoque antédiluvienne où furent inventés les Cycles et par qui. — Rapport intime du Cycle des 12 Animaux à celui des 12 Heures de la journée. — Ce Cycle des 12 Animaux, conservé dans toute la Haute-Asie, est retracé dans les Zodiaques Égyptiens. — Rapports trouvés par M. Deguignes le père et M. Klaproth entre les Egyptiens, les Coptes et les Chinois. — Traces de la division des Alphabets Sémitiques et Indiens en deux séries de 12 et de 10 Caractères. — Division antique de la Journée en 12 Heures doubles des nôtres, emportée par les Grecs de Babylone et se retrouvant chez les Parses.

Les Parques inventant les Lettres, et le Cynocéphale, emblême des Lettres, réglant les Heures, sont des fables déduites de la dérivation antique des Lettres, tirées des 12 Caractères Horaires. — Ce Cycle des 12 Heures a été appliqué aux 12 Lunes de l'année vulgaire et est souvent expliqué par elles.

Les Lettres Ephésiennes et Milésiennes des anciens Grecs d'Asie ne sont autre chose que les Caractères des Cycles de 12 et de 10 des Assyriens et des Chinois. — Les Chiffres dérivent de la position fixe et immuable des Lettres déduites des deux Cycles, d'où l'on doit conclure le rapport intime des Chiffres et des Lettres chez tous les Peuples. — Ces cycles seuls expliquent comment certains sons manquent dans les Alphabets, ou y sont répétés deux fois. — L'Al-

phabet régulier et savant des Indous est moderne comparativement aux Alphabets Sémitiques.

Les Noms donnés à l'Arithmétique dans l'Orient, et à la Machine à calculer ou l'*Abaque*, montrent que les Nombres dérivent des Lettres.

Les Chiffres, prétendus Arabes, sont beaucoup plus anciens, et dérivent des Cycles Anté-diluviens. La Machine à supputer par 10 est très-ancienne : c'est d'elle que vient notre Arithmétique décimale, qui succéda aux calculs par 5. — Le système numérique par 20 est indiqué aussi dans les Hiéroglyphes.

Considérations sur la prétendue Arithmétique Binaire de Leibnitz, sur les *Koua* (Lettres Anté-diluviennes) des Chinois, et sur la boussole où ces *Koua* sont tracés. — Qui inventa l'Arithmétique et les Nombres ? — Le rat est symbole de cet inventeur en Egypte, dans l'Inde et en Chine.

Réflexions sur les Hiéroglyphes qui ont figuré les 9 premiers nombres, et sur le rapport des idées qu'ils offrent avec les idées Pythagoriciennes. — Sur le Nombre *Dix* et le *zéro* ou le vide, dérivant, aussi bien que la Lettre I, de la 10e Heure, celle d'un Vase se vidant. — Sur le nombre *Cent*, entraînant les idées de Centurion et de Prince, *Bey*, *Begh*, Cep de vigne. — Sur le Nombre *Mille*, amenant aux Idées de Roi, *Schah*, *Scheik*, et à celles d'années, de Millet, Céréales, d'Épée du Tribun, Chef de Mille, etc. — Sur le nombre *Dix-Mille*, amenant aux Idées de Roi des Rois, Empereur, et figuré en Egypte comme en Chine par la Reine Abeille. — Tous ces rapports confirment les Idées de M. Deguignes le père sur les communications qui ont dû exister entre les Égyptiens et les Chinois, idées qu'approuvait l'abbé Barthelemy et qu'admit Lacroze.

Les cinq premières Heures des Chinois, ou les cinq premières Lettres des Hébreux, retrouvées en Son et en Signification dans les cinq premiers Nombres des Muyscas d'Amérique. — Prononciations diverses chez les divers peuples de la Haute-Asie, où les deux Cycles sont usités, de ces Caractères Cycliques qui ont donné naissance à nos Lettres. — Plusieurs des Sons de l'Alphabet Hébreu se retrouvent dans les Cycles Assyriens, lors même qu'on les prononce à la manière des Chinois. — Sens de ces caractères Cy-

cliques, donnant naissance aux Lettres radicales de beaucoup de mots. — Prépositions, formes grammaticales pouvant se déduire de ces cycles.

L'Ecriture Hiéroglyphique, Monument de la haute intelligence des premiers Hommes, donne, comme le dit Leibnitz, l'analyse des Pensées, et n'a pas été conçue par un peuple grossier et stupide.

La Bactriane a été le premier lieu du séjour des hommes; puis viennent Babylone, Suze, lieu où se perfectionnèrent les Arts et les Sciences, où se créa l'Alphabet, après que les Egyptiens à l'Ouest, les Chinois à l'Est en eurent emporté les Hiéroglyphes.— Travaux annoncés sur les Monumens Astronomiques et l'Ecriture des Babyloniens.

La race issue de Sem, la plus belle et la plus éclairée des Races issues de Noé, est la première qui fit usage des Lettres Alphabétiques. — Observations astronomiques de la tour de Babylone conservées encore dans le Thibet. — Les *Ouigours*, peuple intermédiaire entre l'Assyrie et la Chine, ont à la fois un Alphabet Sémitique, et des livres écrits en Hiéroglyphes Chinois.

Après la lecture attentive de cet exposé, nous pensons qu'il n'est personne qui ne s'intéresse aux travaux de M. de Paravey, et qui ne fasse des vœux pour les voir terminés. En ce moment, l'ancien monde est étudié jusque dans ses entrailles. Les Youngs, les Champollion, les Salvolini, ont exploré ou explorent l'Egypte hiéroglyphique : le savant M. Amédée Peyron, président de l'académie de Turin, va publier son excellent *Dictionnaire Copte* qui facilitera la lecture des antiques papyrus. Il est donc important de rattacher toutes ces recherches à la langue et aux traditions conservées en Chine. C'est de ce grand objet, qui, autrefois, avait occupé les doctes missionnaires, les Prémare, les Cibot, les Gaubil, les Amyot, les du Halde, que s'occupe aussi M. de Paravey. Être initié à de semblables recherches, nous le disons sans crainte, c'est être initié à tout ce que la science offre de plus avancé dans l'histoire de l'ancien monde. — *Extr. des Annales de Phil. chrét n°* 63.

L'EMPIRE DE LA NATURE.

D'APRÈS LINNÉ.

Les sciences naturelles ont pris un tel essor depuis quelques années, et on leur accorde aujourd'hui une si haute importance, que nous regardons comme un devoir de consacrer quelques mots au grand homme qui a contribué le plus à leurs progrès; nous voulons parler de Linné.

Linné est un des plus illustres naturalistes du dix-huitième siècle, et celui dont l'influence a été la plus universelle. Son nom, dit un écrivain moderne (1), peut être placé à côté de ceux de Bacon, de Newton, de Leibnitz, de Descartes, de Boyle, de Haller, d'Euler et des autres grands philosophes qui aimèrent la Religion (2).

Le plus remarquable des ouvrages de Linné est le *Systema naturæ*, qui commença la grande réforme de la botanique et dont l'autorité est encore en pleine vigueur, malgré les nombreuses dé-

---

(1) M. Fée, *Vie de Linné*, rédigée sur des documens authographes, 1832, un vol. in-8°.

(2) « Fort attaché à la religion, dit Cuvier, ce grand homme ne parlait de la Divinité qu'avec le plus grand respect, et il saisissait avec un plaisir marqué les occasions nombreuses que lui offrait l'histoire naturelle de faire connaître la sagesse de la Providence. » *Biographie universelle*, article *Linné*.

La plupart des traités de Linné commencent et finissent par des élans vers le Créateur et par des citations de l'Ecriture-Sainte qui annoncent le philosophe éminemment religieux. On lisait au-dessus de la porte de son cabinet ce fragment d'un vers connu : *innocui vivite, numen adest.* « Vivez dans l'innocence ; Dieu est présent. »

Outre ses écrits scientifiques, Linné a composé un petit traité for curieux qui porte pour titre, *Nemesis divina ;* c'est un recueil d'observations pour prouver que Dieu punit les impies et les malfaiteurs, même en ce monde. Ce livre, pour le fonds des choses, ressemble en partie à celui de Salvien, *De Providentiâ.*

couvertes qui ont été faites depuis par une foule d'observateurs. Les premières lignes de ce bel ouvrage sont une admirable profession de foi. Linné commence par décrire ce qu'il appelle l'*Empire de la Nature*, *Imperium Naturæ*, c'est-à-dire par donner une idée de Dieu, du monde entier, des astres, des élémens et de la terre, dont la surface contient trois royaumes qu'on est convenu de nommer *règnes* : le *règne animal*, le *règne végétal* et le *règne minéral*. Après quelques aperçus sur l'histoire naturelle, sur l'utilité des méthodes, il commence l'examen de chacun de ces règnes en particulier. C'est ainsi que par une conception sublime, ce savant plein de génie, nous fait descendre, par un enchaînement philosophique, de l'Etre-Suprême jusqu'aux animaux les plus imperceptibles. Malgré les imperfections du système, dit un naturaliste destingué (1), on peut assurer que c'est un chef-d'œuvre d'analyse.

Le tableau ci-contre, copié du *Systemæ naturæ*, donnera à nos lecteurs une idée du beau plan de Linné.

---

(1) Milli , *Revue générale des écrits de Linné.*

L'ED'APRÈS LINNÉ.

, POUVANT TOUT,
confondu !...
ans les choses créées,
tes mêmes,
imable perfection !
Les *animaux* néraux; les *minéraux* par la terre;
L u Soleil dont elle reçoit la vie;
s astres :
ivement dans l'abîme du vide,
ndre,
cause des causes,
souverain Artisan de ce monde.
iut; il est celui de qui tout dépend :
oint; il est celui de qui tout est né :
Que tu l'a onseils que le monde déploie ses moyens.

ber sous nos sens.

Ce mouvement perpétuel :
Soit soit *Planètes*;
Scintillantes d n'ayant qu'une lumière empruntée;
Le *Soleil* et les *Étoi* secondaires, entraînées par des Planètes,
tc., comme la *Lune* par la Terre.

re des Planètes
es Astres :

Le F,	la *TERRE*,
lumin,	opaque,
incorru	fixe,
cha,	froide,
s'élevant,	en repos,
vivifi t.	stérile.

;

Ce Corp et autour du Soleil en un an,
forment.

et produit des œufs.
mélangé sans o Il est excité par le tourment de la faim,
est modifié hose, l'attrait du plaisir,
par les circonst et les angoisses de la douleur.
Déprédant
le Règne végétal est le sien même,
il est restreint,
et l'équilibre de tous se perpétue.

Nouveau Conse

L'EMPIRE DE LA NATURE, D'APRÈS LINNÉ.

ÉTERNEL, IMMENSE, SACHANT TOUT, POUVANT TOUT,
Que DIEU se laisse entrevoir, et je suis confondu!...
J'ai recueilli quelques-unes de ses traces dans les choses créées,
Et dans toutes, dans les plus petites mêmes,
Quelle force! quelle sagesse! quelle inexprimable perfection!
Les *animaux* soutenus par les végétaux; les *végétaux* par les minéraux; les *minéraux* par la terre;
La *Terre* emportée dans son cours inaltérable autour du Soleil dont elle reçoit la vie;
Le *Soleil* lui-même tournant avec les autres astres:
Et le système entier des *Étoiles* suspendu en mouvement dans l'abîme du vide,
Par celui que tu ne peux comprendre,
Le premier Moteur, l'ÊTRE des ÊTRES, la cause des causes,
Le Conservateur, le Protecteur universel, et le souverain Artisan de ce monde.
Que tu l'appelles DESTIN, tu n'erres point; il est celui de qui tout dépend:
Que tu l'appelles NATURE, tu n'erres point; il est celui de qui tout est né:
Que tu l'appelles PROVIDENCE, tu dis vrai; c'est dans ses conseils que le monde déploie ses moyens.

LE MONDE

Embrasse tout ce qui, dans l'espace, peut tomber sous nos sens.

LES ASTRES:

Ces Corps lumineux, très-éloignés, qui circulent d'un mouvement perpétuel:

Soit *Étoiles;*
Scintillantes de leur propre lumière;
Le *Soleil* et les *Étoiles fixes* plus éloignées,

soit *Planètes;*
n'ayant qu'une lumière empruntée;
solaires;
Saturne, *Jupiter*, *Mercure*, etc.,
secondaires, entraînées par des Planètes,
comme la *Lune* par la Terre.

LES ÉLÉMENS:

Ces Corps simples qui constituent l'atmosphère des Planètes
Et remplissent peut-être l'intervalle des Astres:

Le *FEU*,	l'*AIR*,	l'*EAU*,	la *TERRE*,
lumineux,	transparent,	diaphane,	opaque,
incorruptible,	élastique,	liquide,	fixe,
chaud,	sec,	humide,	froide,
s'élevant,	se soutenant,	se répandant,	en repos,
vivifiant.	fécondant.	concevant.	stérile.

LE GLOBE TERRESTRE;

Ce Corps planétaire qui tourne sur lui-même en 24 heures, et autour du Soleil en un an,
Sous l'atmosphère que les Elemens lui forment.
Les productions de la Nature le couvrent d'une écorce admirable, dont nous étudions la superficie.

LA NATURE:

Loi immuable de DIEU, par laquelle chaque chose est ce qu'elle est, et agit comme il lui est ordonné d'agir;
Ouvrière universelle, savante sans instruction,
Elle ne fait rien par sauts; opère en secret; et dans toutes ses opérations, suit ce qui est le plus utile.
Rien de vain, rien de superflu, tout sert à la Nature pour accomplir ses œuvres.

LES CORPS NATURELS:

Comprennent tout ce dont la main du Créateur a composé la Terre.

MINÉRAUX.	VÉGÉTAUX.	ANIMAUX.
Corps en masse,	Corps organisés,	Corps organisés,
ne vivant,	vivans,	vivans, sentant,
ni ne sentant.	ne sentant point.	et se mouvant spontanément.

Et le GLOBE se trouve ainsi formé par les TROIS RÈGNES DE LA NATURE:

LE RÈGNE MINÉRAL.
Brut,
Il occupe l'*intérieur* de la Terre;
s'y forme
par la *cristallisation;*
et
mélangé sans ordre,
est modifié
par les circonstances.

LE RÈGNE VÉGÉTAL.
Verdoyant;
il revêt la *surface* de la Terre,
pompe sa nourriture terrestre
par des racines absorbantes,
et respire l'aérienne
par des feuilles mobiles.
Dans l'effervescence de sa métamorphose,
il déploie cette pompe nuptiale
qui lui fait produire des graines
propres à se répandre
dans des lieux déterminés.

LE RÈGNE ANIMAL.
Sentant,
il pare les *dehors* de la Terre;
se meut volontairement;
respire;
produit des œufs.
Il est excité par le tourment de la faim,
l'attrait du plaisir,
et les angoisses de la douleur.
Déprédant
le Règne végétal est le sien même,
il est restreint,
et l'équilibre de tous se perpétue.

Nouveau Conservateur belge, tom. XI, p. 548.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA SECTION CENTRALE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANS (1).

DANS LA SÉANCE DU 13 AVRIL 1835,

PAR M. AD. DECHAMPS,

SUR LE TITRE III DU PROJET DE LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

I.

La liberté de l'enseignement ne fait plus question en Belgique, puisqu'elle forme un des points fondamentaux de la Constitution. Mais le même article qui la consacre dit aussi que *l'instruction publique donnée aux frais de l'Etat doit être réglée par la loi.* Ici, vous le concevez, le vague des expressions ouvre un champ assez vaste aux interprétations; il n'est personne de nous qui, en s'occupant de cette matière, n'en ait déjà fait l'expérience, et la discussion qui va s'ouvrir dans votre sein en fournira probablement encore plus d'une preuve. La question de la liberté des croyances, de la presse, de l'enseignement, est précisément renfermée dans celle de ce qui doit être *réglé par la loi*, en d'autres termes, de *l'intervention de l'État* dans chacune de ces sphères d'activité de l'intelligence humaine. Plus cette intervention empiète sur le domaine de l'intelligence, moins il y a de liberté; et comme c'est à ce point

(1) La Section centrale était composée de MM. Raikem, *président*, Verdussen, Wallaert, Brabant, Schaetzen, Vanhoebrouck et Dechamps, *rapporteur*.

d'intersection de la liberté et de l'action gouvernementale que plusieurs systèmes se séparent par rapport à la question qui nous occupe aujourd'hui, il est important de les poser avec netteté et franchise.

Il s'agit de l'enseignement universitaire. Or les diverses opinions sur les rapports de cet enseignement avec le gouvernement peuvent se résumer en trois systèmes différens :

1° Le premier système considère l'enseignement donné aux frais de l'État comme un droit imprescriptible du gouvernement qui possède la mission spéciale d'enseigner. C'est à l'État que le soin d'élever la jeunesse appartient principalement, et la liberté d'enseignement ne veut dire autre chose sinon que les particuliers pourront toujours ériger des établissemens libres en concurrence avec ceux du pouvoir. Ainsi, dans ce système, l'article de la Constitution imposerait à tout jamais l'obligation d'un enseignement complet aux frais du trésor public;

2° Le second système part d'un principe tout opposé : selon ses défenseurs, l'État n'a jamais eu pouvoir ni mission d'enseigner, parce que n'ayant jamais été le représentant d'une doctrine, il a toujours manqué de la première condition pour enseigner; et à plus forte raison n'a-t-il pas ce pouvoir aujourd'hui que la division de croyances rend sa neutralité obligée dans ce domaine des idées et des convictions. L'enseignement ne pouvant se donner que dans le sens et la direction de l'une ou de l'autre opinion qui divisent les hommes et les partis, il est impossible que le gouvernement puisse enseigner, puisque le principe qui sert de base à notre Constitution tout entière est justement que l'État doit rester étranger à tout ce qui touche ces doctrines et ces opinions. L'article de la Constitution n'établissant que la *faculté* de créer un enseignement aux frais du trésor, la législature est libre à cet égard et ne doit pas maintenir cet enseignement plus long-temps;

3° Un système intermédiaire s'est placé entre ces deux extrêmes. Ses partisans ont pensé que les deux premiers systèmes se renfermaient trop dans les spéculations théoriques et qu'ils ne tenaient pas assez compte des faits de la société telle qu'elle est. Ils rejettent le principe qui donne à l'État la mission spéciale

d'enseigner, principe qui est au fond le même que celui proclamé, il y a 40 ans, par la convention nationale de France, et d'après lequel l'enfant appartient plutôt à la république qu'à ses parens; ils le rejettent parce que la liberté d'enseignement, proclamée par la Constitution, au lieu de dominer en Belgique toute loi sur cette matière, ne serait plus qu'un faible accessoire qu'absorberait bientôt l'action gouvernementale. Ils ne veulent non plus admettre les dernières conséquences du second système, puisque, selon eux, en laissant tout au hasard du succès des institutions libres, elles pourraient aboutir à la décadence complète des universités et laisser ainsi le pays sans enseignement supérieur quelconque.

Avant d'apprécier ces trois systèmes dans leurs développemens, il sera utile de jeter un coup d'œil sur ce qui, sous ce rapport, s'est passé en Europe avant nous, et sur ce qui se passe encore en ce moment autour de nous.

II.

Lorsque l'empire romain eut succombé aux coups des peuples barbares, les lettres se réfugièrent dans les monastères et la demeure des évêques. C'est ainsi que prirent naissance les écoles épiscopales, qui furent les racines des universités, et qui de Rome s'étendirent en peu de temps dans les Gaules, en Angleterre, en Irlande et en Allemagne.

En 787 Charlemagne amena de l'Italie avec lui des savans et des docteurs qu'il destinait à répandre sur le sol des Gaules comme un semence féconde. De concert avec Alcuin, dont Charlemagne était le disciple, et avec les évêques, ces savans donnèrent plus de force et de vie à l'ancienne organisation de l'enseignement, par laquelle chaque cure de village était une école primaire gratuite; chaque monastère, une école moyenne gratuite; chaque évêché, une école supérieure gratuite; par laquelle le palais impérial lui-même était transformé en académie de premier ordre (1).

(1) Alcuin nomme quelque part cette académie palatine *l'Athènes chrétienne.*

A cette époque ce système hiérarchique existait dans presque toute l'Europe, et pendant quelques siècles les écoles des cathédrales furent les seuls foyers des hautes études. On y enseignait l'astronomie, la géométrie, la musique, la dialectique, la rhétorique et la théologie, et plusieurs auraient pu dès-lors se nommer universités. Successivement il s'établit dans plusieurs lieux des maîtres de sciences nouvelles ; de là l'origine d'écoles différentes de celles des cathédrales, et dont les chefs s'appelaient *Recteurs*.

Au commencement du XII[e] siècle il y eut à Paris plusieurs maîtres de ce genre. Du concours de leurs écoles et de celles des cathédrales se forma l'université de Paris.

Ainsi la première université ne fut point fondée par un souverain, et ne jouit d'aucun privilége. Ce furent la science et les doctrines religieuses qui la bâtirent de leurs propres mains. Les maîtres et les disciples étaient entièrement indépendans, et pouvaient changer de résidence à leur gré; ils se donnèrent eux-mêmes une constitution. Cette université célèbre, qui, depuis Remy d'Auxerre jusqu'à Guillaume de Champeaux, avait traversé avec gloire le champ stérile de la scolastique, se constitua, sous Philippe Auguste, en corporation indépendante, ayant ses priviléges confirmés par les rois, ses lois et ses chefs qui ne relevaient que des Souverains-Pontifes (1).

A peu près vers la même époque où l'université de Paris prit naissance, il s'était formé à Salerne et à Montpellier les premières écoles de médecine. Ce fut aussi au commencement du XII[e] siècle que se donna à Bologne le premier enseignement de droit romain, où un Allemand, Werner, se rendit célèbre.

Partout l'organisation des universités ressembla à celle de Paris. Elles se constituaient librement elles-mêmes, les rois les protégeaient en leur accordant des priviléges, et plus tard en

---

(1) Ces priviléges furent successivement agrandis sous les règnes suivans, et surtout en 1226, lorsqu'après une révolte ouverte contre la cour, le pape Grégoire IX s'interposa entre le roi et l'université pour les réconcilier.

les entourant de leur munificence, mais sans que jamais ils soient intervenus dans l'enseignement et l'administration intérieure.

Pendant plus de trois siècles les Papes confirmèrent solennellement les priviléges et les constitutions des universités. Ils exerçaient en même temps le droit de protectorat et d'inspection suprême sur celles qu'ils avaient confirmées.

« Elles ne recevaient des ordres, dit un historien de nos » jours, que de la cour de Rome, et les rois, respectant en » elles cette autorité qui les protégeait, n'usèrent long-temps » de leur puissance que pour leur accorder des priviléges » nouveaux, et non, comme ils ont fait depuis, pour leur » donner des lois.

» Cette faveur pontificale accrut encore, ajoute-t-il, l'éclat » et la renommée dont l'université de Paris avait commencé » à jouir dès le siècle précédent; et les hommes illustres qu'elle » produisit confirmèrent cette haute estime qui la faisait re» garder par l'Europe entière, au dire des écrivains contem» porains, comme la mère et la source de toute sagesse. »

Malgré les efforts continuels des rois pour accroître leur prérogative; malgré les assauts qu'ils livrèrent, sous les règnes de Louis XI, de François I[er], et ceux qui suivirent, au corps des priviléges de l'université, il faut croire qu'ils ne parvinrent pas à y pratiquer une brèche assez large pour y entrer en vainqueurs, puisqu'en 1719, le roi de France, qui voulait y établir une réforme projetée et tentée par Richelieu, fut forcé de parlementer et de passer un contrat avec la faculté des arts.

La division des universités en *nations*, dont chacune avait son *procureur*, remonte à leur naissance même. En 1206 celle de Paris était déjà organisée de cette manière, et les universités allemandes et italiennes prirent bientôt ce réglement pour modèle.

L'usage de conférer des grades académiques paraît aussi dater de la seconde moitié du XII[e] siècle. Ce furent les universités elles-mêmes qui le créèrent, le gouvernement n'y intervenait en aucune manière, et ces divers échelons de dignités donnèrent ensuite lieu à l'origine des *facultés*.

En 1260, les prêtres séculiers qui enseignaient à l'université de Paris, s'étant réunis en corporation théologique, il se forma une faculté de théologie distincte; les docteurs en médecine et en droit suivirent cet exemple, et dès-lors l'université prit la forme qu'elle a conservée depuis.

Les universités de l'Allemagne et de l'Angleterre jusqu'à la réforme, et celles d'Espagne, furent toutes établies sur le modèle des universités d'Italie et de France; et ce qui vient d'être dit de ces dernières par rapport à l'intervention des gouvernemens peut s'appliquer à celles-là en tout point.

En Allemagne, les plus anciennes sont celle de Prague, fondée en 1348, celle de Vienne, en 1356; celle de Cologne, en 1388; de Leipzig, en 1409, et de Friburg, de Trèves, de Tubingen et de Mayence, toutes érigées dans la seconde moitié du XVe siècle. Celle de Wittemberg, en 1502, fut la dernière université allemande que le Pape confirma et qui fut divisée en *nations*. En Angleterre, les universités d'Oxford et de Cambridge se fortifièrent par suite des troubles survenus dans l'université de Paris en 1229. Plusieurs professeurs français, sur l'invitation de Henri III, se rendirent à Oxford et contribuèrent à élever sa renommée.

En Belgique l'université de Louvain prenait rang parmi les plus célèbres de l'Europe. Je ne parlerai pas de son organisation et de son histoire, parce que son histoire est trop connue pour que ce que j'en dirais ne soit pas fastidieux, et parce que son organisation est toute semblable à celle des autres universités, dont le plan a été développé plus haut.

En récapitulant ce qui précède, on voit que primitivement l'enseignement supérieur, concentré dans les écoles épiscopales, n'était aucunement soumis à l'intervention des gouvernemens. C'étaient les doctrines religieuses, c'était la science, qui fondaient elles-mêmes ces établissemens, et c'étaient ceux qui avaient foi dans cette science et dans ces doctrines qui les dotaient et qui les élevaient.

Sous l'empire de Charlemagne, sous la monarchie qui lui succéda, et dans presque tous les états de l'Europe, pendant cette grande époque, les universités se constituèrent en corporations

indépendantes, sous la direction des chefs de la doctrine religieuse formant alors la base essentielle de tout enseignement. L'intervention de l'État se bornait à protéger par des priviléges et des secours pécuniaires; mais cette intervention n'a jamais été jusqu'à diriger l'enseignement.

Cet état de choses dura en France jusqu'à la révolution de 89, malgré les efforts des rois absolus qui, s'ils parvinrent à augmenter un peu leur prérogative, depuis Louis XIV, ne purent cependant modifier au fond ce qui existait à cet égard.

Cette révolution de 89 et de 93, en bouleversant la monarchie, voulut changer fondamentalement toutes les bases de l'édifice social. C'est alors que sortit du tombeau, après y avoir dormi dix-huit siècles, le système des anciens, système d'absorption dans lequel l'État se substitue à tout, à l'individu, à la famille; système par lequel on veut tout *nationaliser*, même la science qui de sa nature est tellement indépendante qu'on a nommé son domaine la république des lettres, même les croyances auxquelles nulle main d'homme ne peut toucher sans les détruire.

Dans ce système de la république française, dont l'existence se prolongea non-seulement sous l'empire, mais encore sous la restauration, il était tout naturel, tout logique que l'État enseignât, parce que, chose peu remarquée jusqu'ici, le gouvernement républicain avait véritablement une doctrine, un culte dont il s'était créé le pontife. Il était le chef des croyances et de la science, et par conséquent c'était à lui qu'appartenait la mission et le devoir d'enseigner.

Quand Max. Robespierre déclara, au nom du comité de salut public, que *la république a seule le droit d'élever ses enfans, qu'elle ne peut confier ce dépôt à l'orgueil des familles, ni aux préjugés des particuliers*, il était logique; mais sait-on pourquoi? c'est parce qu'il avait inauguré un jour, au Champ-de-Mars, en présence de la foule, le culte de l'Être suprême, comme on l'appelait, culte qui eut dès-lors ses fêtes obligatoires, son calendrier et ses cérémonies.

L'université moderne, cette marâtre dont la génération actuelle, en France et en Belgique, a sucé le lait, cette univer-

sité caressée à sa naissance par les mains despotiques de Buonaparte, et plus tard par les mains débiles de la restauration, est née de ce principe.

C'est pour avoir suivi ces traditions avec ténacité et persévérance, que le roi Guillaume s'est aliéné la Belgique; c'est pour avoir eu la prétention de tout régler, les croyances, la science, et jusqu'à la langue, en voulant nous en faire parler une qui n'était pas la nôtre, qu'il a rendu son règne impossible parmi nous.

Le principe de la révolution de 1830 a replacé l'ordre social nouveau sur des bases fondamentalement différentes de celles qui existaient auparavant.

Il est essentiel de le bien remarquer : sous les anciennes monarchies l'unité de doctrines existait, et sous ce rapport le peuple et le gouvernement étaient à l'unisson et obéissaient tous deux à la croyance commune. La formule de cet état social était l'union de l'Église et de l'État.

Sous ce régime, le gouvernement aurait pu, à la rigueur, diriger un enseignement national, parce qu'il y avait une croyance commune, et que dès-lors il était facile à l'État de connaître dans quelle direction, dans quel sens l'enseignement devait être donné. Mais, néanmoins, nous avons vu plus haut que l'État alors protégeait la science, mais n'enseignait pas lui-même.

Sous la république, la croyance naguère encore dominante de reine qu'elle était devint esclave. L'union de l'Église et de l'État fut rompue; non pas de manière à ce que ce divorce les rendît tous deux indépendans, comme cela eut lieu en 1830, mais de manière à ce que l'État absorbât les doctrines religieuses et s'en rendît seul le maître et le dépositaire, comme on le voit par la constitution civile du clergé. Puisque le gouvernement s'arrogeait le droit de créer un culte national, il s'ensuivait qu'il avait le même droit de fonder un enseignement public sous sa direction.

La révolution de 1830 posa un principe tout-à-fait opposé à celui de 89 : toutes les doctrines ont été déclarées indépendantes du pouvoir civil, qui dès-lors est constitué dans un état de neutralité complète à leur égard. Cet ordre de choses étant

admis, qu'en résulte-t-il relativement à la question de l'instruction aux frais de l'État?

III.

Ici reviennent se placer les divers systèmes indiqués sommairement au commencement de ce rapport. Examinons d'abord le premier, celui qui regarde l'enseignement donné aux frais du gouvernement comme un état obligé et normal.

Le gouvernement, d'après ce principe, a mission spéciale d'enseigner; lui seul peut créer une instruction nationale sur une grande échelle. Les particuliers ayant le droit d'établir des écoles de tous les degrés, on ne peut refuser à l'État la même faculté. Il doit pouvoir opposer une concurrence aux établissemens libres pour ne pas livrer au hasard de l'industrie privée le dépôt des connaissances humaines. L'enseignement public de l'État forme le tronc de l'arbre dont les institutions libres sont les branches; si vous abattez l'arbre, que restera-t-il de vivant? Voyons maintenant ce qu'oppose à ce système celui qui aboutit à un résultat tout contraire, à la suppression de tout enseignement aux frais de l'État.

Dans un pays divisé de croyances et d'opinions, le gouvernement ne peut représenter exclusivement aucune de ces croyances et de ces opinions; en d'autres termes, la division, le désaccord qui règne à cet égard dans le pays, amène pour conséquence la neutralité absolue de l'État dans tout ce qui est relatif aux doctrines.

Or pour enseigner, il faut évidemment enseigner dans une direction quelconque, il faut enseigner une doctrine, et d'après cela il est difficile de comprendre comment le gouvernement, qui ne peut légalement avoir ni croyance ni opinion philosophique, fera pour enseigner sans prendre parti pour une doctrine, et par conséquent sans froisser toutes les autres; à moins qu'il ne fonde autant de chaires qu'il y a d'opinions dans le peuple, ce qui n'est pas médiocrement absurde.

Un enseignement public doit être nécessairement un *enseignement national*, un enseignement dans les vœux des popu-

lations ; eh bien ! peut-il y avoir possibilité qu'un tel enseignement public existe chez une nation divisée de croyances et d'opinions, c'est-à-dire divisée justement en ce qui fait l'essence de tout enseignement ?

Supposons que l'on veuille faire l'essai en Belgique d'ériger un enseignement national. La première condition serait de se conformer aux croyances et à la volonté de la nation. Mais quelles sont ces croyances et cette volonté? Sera-ce celle de la majorité des habitans ? mais alors il faut décréter, comme l'a fait Napoléon, que la religion catholique formera la base de l'instruction, et vous violez par là la liberté religieuse, vous proclamez une religion d'état. Sera-ce celle de la minorité? mais l'absurdité est encore plus grande, et l'instruction serait bien moins nationale encore. Il est donc matériellement impossible à l'État de diriger lui-même une instruction publique sans renier les principes de son existence.

Une preuve plus palpable encore de cette impossibilité, c'est ce qui se passe ici sous nos yeux : le peuple est forcé de verser d'énormes sommes au trésor pour payer un enseignement public, un enseignement national; eh bien, cet enseignement l'est en réalité si peu, il a acquis si peu la confiance des parens, qui cependant en font les frais, que les deux opinions qui divisent la Belgique ont dû élever avec leurs deniers deux universités libres pour les représenter chacune.

Mais objecte-t-on, n'y a-t-il pas des sciences et un enseignement en dehors des doctrines qui partagent notre société ? il y a une réponse péremptoire à cette objection; c'est ce fait que chaque université du monde peut être désignée par le nom d'une croyance : les universités de Berlin, de Leipzig, etc., sont protestantes; celle de Munich est catholique; celles d'Oxford et de Cambridge sont anglicanes. En Belgique, il y a une université catholique et une université libérale. Eh bien, si ces noms représentent quelque chose, il s'ensuit que l'enseignement, dans ces établissemens, est ou anglican, ou catholique, ou libéral ; et comment peut-on avancer après cela que l'enseignement des sciences est indépendant de celui des doctrines?

D'ailleurs, que l'on interroge les élèves d'une université

quelconque, et la facilité avec laquelle ils vous indiqueront du doigt les opinions de chacun de leurs professeurs sur ces doctrines, démontrera mieux que tous les raisonnemens l'impossibilité d'enseigner les branches scientifiques les plus importantes sans remuer l'une des grandes questions qui séparent aujourd'hui le monde en deux camps. En effet, il est difficile de comprendre, aujourd'hui que la grande controverse entre le système chrétien et ceux qui lui sont antipathiques est principalement établie sur le terrain des sciences, comment on s'y prendra dans les universités pour rester étranger à cette lutte sans y condamner l'enseignement à l'idiotisme.

L'histoire, la métaphysique, la psychologie, la philosophie morale, l'économie politique, la physique, l'astronomie, la géologie, l'anatomie comparée, la philosophie du droit, l'histoire du droit, le droit public, le droit naturel, l'anatomie, la physiologie et presque tous les cours de la faculté de médecine; toutes ces sciences ne sont-elles pas pleines de ces questions qu'on ne peut résoudre sans froisser l'une ou l'autre des doctrines qui prétendent à la conquête des convictions? Et cependant que restera t-il dans ces diverses facultés si vous en éliminez toutes ces branches?

Cette objection, sur la possibilité de rendre la science totalement étrangère aux doctrines, ne peut donc pas être sérieusement faite; et celui qui voudrait, dans ce but, faire le cadastre des connaissances humaines et indiquer les limites de cette séparation, sentirait toute l'absurdité de ce travail.

Mais objecte-t-on encore, l'État peut user de la liberté commune et enseigner au même titre que les particuliers; il peut et il doit établir une concurrence avec les établissemens libres. Si cela était vrai, il s'ensuivrait que le gouvernement pourrait fonder un culte exclusif, qu'il pourrait reconnaître une religion d'État; et en effet, puisqu'il est libre au même titre et au même degré que les particuliers, qui ont le droit de fonder ou d'adopter un culte quel qu'il soit, on ne pourrait, d'après cette doctrine, lui défendre d'user de la liberté commune.

La concurrence qu'il peut établir pour un enseignement public, il peut l'établir aussi bien par un culte adoptif, puis-

que dans l'un comme dans l'autre cas, il ne froisse pas le moins du monde le libre exercice des autres établissemens d'instruction et des autres croyances religieuses.

La même conséquence se déduirait par rapport à la presse, et au lieu du pâle et indifférent *Moniteur*, le gouvernement aurait la faculté d'ériger au rabais, et à l'aide de l'argent des contribuables, des journaux à sa dévotion, dans toutes les villes du royaume. Et pourquoi ne le pourrait-il pas, si la concurrence lui est permise, et s'il laisse aux journaux particuliers leur allure entièrement libre?

Cette conséquence montre au doigt l'erreur de ceux qui font cette objection, et prouve que ce système de concurrence gouvernementale anéantit de fait la liberté constitutionnelle. Cette erreur consiste à considérer l'État comme un être à part, comme *une personnalité distincte* de la nation. C'est là un véritable anachronisme : ce principe était celui de l'ancienne monarchie, alors que le roi avait un pouvoir de direction qui lui était propre et qui n'émanait pas de la nation elle-même.

Mais dans l'idée de nos gouvernemens représentatifs, l'État n'étant que l'expression de la volonté nationale, il ne peut par conséquent avoir une volonté à part et isolée ; et cette concurrence dont on parle ne serait en dernière analyse que la concurrence de la nation avec la nation elle-même. Or, sous le rapport des doctrines, la nation se tait, puisqu'elle est censée légalement ne pas en avoir, et sa volonté à cet égard ne peut proclamer autre chose sinon la neutralité du gouvernement dans ce domaine de la conscience et de la pensée. L'État ne peut donc pas plus élever un enseignement public à ses frais ou plutôt aux frais de la nation, qu'il ne peut fonder un culte séparé ou une presse rivale. Sa mission est de protéger les établissemens libres qui s'élèvent, comme cela a lieu aux États-Unis, en les subsidiant, en créant des musées, des cabinets de physique, des bibliothèques, en un mot en entourant la science libre de son aide et de sa munificence, mais sans jamais pour cela s'immiscer dans le sanctuaire des doctrines qui doit rester fermé à toute intervention de l'État. Ce serait une chose inouie que, tandis que sous le régime absolu l'État

n'eut pas eu le droit d'ériger un enseignement public alors cependant qu'il eût pu le faire sans froisser les doctrines qui étaient unes, il se l'arrogeât sous un régime libéral, et chez une nation où les doctrines sont indépendantes du pouvoir civil.

IV.

La section centrale, après avoir examiné sérieusement ces deux principes qui aboutissent à des résultats si opposés, a choisi une direction intermédiaire et qui lui a paru se concilier d'un côté avec la liberté de l'enseignement dans son acception fidèle, et de l'autre avec les faits et le progrès social.

Le premier système dont nous avons parlé lui a paru une réminiscence de celui de l'empire dans lequel nous avons presque tous été élevés, et qui suppose un ordre de choses inconciliable avec nos libertés politiques.

Cette doctrine implique la création d'un enseignement national, destiné non-seulement à établir une concurrence avec les institutions libres, *mais à présenter seul les caractères de stabilité, d'unité et d'harmonie.* En d'autres termes, les partisans de ce principe remettent spécialement entre les mains de l'État le soin de l'instruction et regardent l'enseignement donné à ses frais comme la base sur laquelle tout l'édifice doit s'élever, tandis qu'ils considèrent les institutions libres comme d'un intérêt accessoire sur lequel on ne pourrait faire reposer une espérance durable.

La section centrale a pensé que l'art. 17 de la Constitution était inconciliable avec cette doctrine; et en effet, cet article commence par établir la liberté illimitée de l'enseignement privé, tandis qu'il restreint l'enseignement donné aux frais de l'État dans les limites d'une loi à intervenir. Le gouvernement, dans l'esprit de la Constitution, bien loin donc d'avoir le soin principal de l'instruction, ne l'a que d'une manière exceptionnelle et limitée, et le Congrès a tellement plus compté sur la liberté que sur l'État pour donner plus d'activité et d'étendue à l'instruction et aux lumières, qu'il en a confié le rôle

important à celle-là, laissant en suspend l'action de celui-ci jusqu'à ce qu'une loi l'ait réglée.

Une autre considération vient encore fortifier cette opinion de la section centrale :

L'ancienne loi fondamentale contenait une disposition par laquelle l'instruction publique *était confiée aux soins constans du gouvernement.* Cette disposition renferme la même doctrine que celle dont il est ici question, et le Congrès savait trop bien combien ce système d'instruction nationale sur le modèle de la constituante était impopulaire en Belgique, pour qu'il ne supprimât pas cette disposition ; et c'est ce qu'il a fait.

La section centrale pense que si la tutelle du gouvernement dans l'enseignement public peut avoir lieu, ce ne peut être comme un droit absolu et imprescriptible, mais seulement pour combler le vide que pourrait laisser la liberté trop jeune encore pour avoir eu le temps de tout reconstruire. En effet il est plus que probable, à moins que le régime libéral ne soit une déception amère, que sous son influence de grandes institutions libres s'élèveront. La confiance publique pourra les entourer de telle façon que les universités de l'État, par exemple, deviennent à peu près désertes. Cette prévision, tous ceux qui ont foi dans la liberté doivent la nourrir, parce que le progrès social, surtout dans la sphère de l'intelligence, n'est au fond que l'émancipation graduelle du peuple, en d'autres termes, n'est que la diminution successive de l'intervention de l'État dans cet ordre de choses. Celui qui voudrait éterniser cette tutelle du pouvoir, condamnerait par cela même la nation à une perpétuelle enfance, et la jugerait à tout jamais incapable de se creuser elle-même les sources de la civilisation; ce serait calomnier la liberté et n'y pas croire.

Eh bien, dans cette hypothèse, la nation ira-t-elle maintenir à grands frais des établissemens devenus inutiles? Ce n'est donc pas en vertu d'un droit inaliénable que l'État peut enseigner dans l'ordre social actuel.

Mais faut-il donc supprimer toutes les universités de l'État; et si la liberté ne fonde pas un enseignement supérieur, le gouvernement devra-t-il laisser ce vide effrayant dans le pays;

devra-t-il regarder, les bras croisés, le peuple prendre le chemin de la barbarie?

C'est ici que nous nous séparons du second système dont les développemens ont été donnés plus haut.

S'il est vrai, d'après le principe qui a créé notre ordre de choses, qu'il est difficile de concilier l'intervention de l'État dans l'enseignement avec sa neutralité obligée dans les doctrines, il n'est pas moins incontestable que le gouvernement doit regarder comme un de ses premiers devoirs celui de protéger l'enseignement et de dégager sa marche de tous les obstacles qui pourraient l'entraver. En combinant ces deux principes, il en ressort cette conséquence que, si les institutions libres laissent des vides dans le domaine des sciences; si elles ne suffisent pas aux besoins des populations, eh bien! alors l'État est obligé de suppléer au manque d'action de la liberté. Le principe de la non-intervention du gouvernement dans la sphère de l'enseignement n'étant admis que pour laisser une allure plus indépendante aux établissemens fondés par la liberté, si la liberté n'en fonde pas, si elle fait défaut, il faudra bien admettre que l'État puisse et doive combler cette lacune.

Il nous a paru que ce principe était celui qui offrait l'interprétation la plus rationnelle de l'art. 17 de la Constitution.

Si le second paragraphe de cet article n'impose pas l'*obligation* de créer un enseignement aux frais de l'État, du moins il reconnaît la *possibilité* qu'il en existe un. Dès-lors le Congrès n'a admis ni le premier des deux systèmes mentionnés ci-dessus qui considère cet enseignement national comme une *obligation nécessaire*, ni le second qui nie la *possibilité* de son existence; le principe qu'il a admis est donc que l'enseignement aux frais de l'Etat ne peut avoir lieu que lorsque son utilité et sa nécessité sera reconnue, à cause de l'insuffisance des institutions libres.

Le passage du rapport de M. Ch. de Brouckere au Congrès, et qui est relatif à l'enseignement, indique clairement ce sens; voici ses paroles : « *L'article relatif à l'enseignement n'a pour ainsi dire rencontré aucune objection dans les sections; une seule avait désiré une rédaction plus large du second para-*

graphe, craignant qu'on ne tirât de la rédaction primitive la conséquence obligée d'un enseignement aux frais de l'État. » Cela ne veut dire autre chose sinon que cette section craignait qu'on ne tirât de la rédaction primitive une conséquence qui n'était voulue par personne, et par conséquent l'enseignement aux frais de l'État n'est pas, dans l'intention du législateur, une obligation, une nécessité absolue et perpétuelle. C'est une question d'utilité. Or, il est clair que cette utilité existe aujourd'hui en Belgique; des tentatives louables ont été faites il est vrai; les fondemens de deux universités libres ont été jetés, mais ces garanties sont insuffisantes pour le législateur, et la section centrale, en maintenant les universités de Liége et de Gand, les a organisées de telle manière que la science n'y aura rien à envier aux autres grandes institutions de l'Europe.

V.

Avant de terminer, il me paraît utile de jeter un coup d'œil rapide sur ce qui se passe, à cet égard, chez les peuples qui nous entourent.

Aux États-Unis, le gouvernement général n'a point d'universités; il entretient seulement quelques écoles militaires, où plusieurs jeunes gens de chaque état sont élevés; il n'a le droit d'exercer ni surveillance, ni pouvoir sur les établissemens d'instruction publique; il peut, à titre d'encouragement, à la demande d'un ou de plusieurs membres du Sénat ou du Congrès, accorder des subsides aux universités; c'est ainsi que le collége de George-Town, érigé en université, reçut, il y a deux ans environ, un subside de 125,000 fr. du gouvernement, pour servir à la construction d'un observatoire.

En Angleterre, les deux universités d'Oxford et de Cambridge ont conservé à peu près intacte leur constitution du moyen âge. Ce sont des corporations indépendantes, ayant leurs revenus et leurs priviléges (1), et si le pouvoir les pro-

(1) Qui s'étendent jusqu'à pouvoir envoyer chacune deux députés au parlement.

tége et les soutient, s'il y a même sous certains rapports une espèce d'alliance entre eux, l'instruction n'y est pas sous le contrôle du gouvernement et ce n'est là aucunement un enseignement donné au frais de l'État.

Ce qui vient de se passer à l'égard de l'université libre de Londres démontre que l'État s'est posé dans une neutralité entière par rapport à la science. Cette université a réclamé récemment le droit de conférer des grades en concurrence de Cambridge et d'Oxford; ce droit la placerait sur la même ligne que ses rivales, et cela prouve que si l'État a le droit de reconnaître les universités qui surgissent, et de les confirmer en leur conférant des priviléges, il n'a pas celui d'élever au frais du trésor des établissemens d'instruction publique tels que ceux établis en Belgique et en France.

Comme en Angleterre, la plupart des universités allemandes ont conservé une partie de leurs prérogatives d'autrefois. L'administrateur de chaque université est élu par les facultés qui choisissent aussi chacune elles-mêmes leurs doyens. Le sénat académique présente un certain nombre de candidats pour les places de professeurs ordinaires, et le gouvernement est tenu de restreindre son choix dans cette étroite limite.

L'autorité qui est préposée à la surveillance des universités ne dérive pas du gouvernement. C'est le consistoire suprême, composé tout entier d'ecclésiastiques, comme à Leipzig et à Francfort, et auquel est adjoint parfois un laïque, comme en Saxe. Ce consistoire remplace en Allemagne notre ministère de l'instruction et nos inspecteurs, et il en résulte que l'enseignement y est presque entièrement sacerdotal.

« Leipzig, dit M. Cousin, a retenu quelque chose d'une
» ville libre, et le gouvernement qui la ménage, lui laisse une
» grande indépendance, particulièrement pour tout ce qui
» regarde l'instruction publique. »

Il en est à peu près de même à Francfort, à Iéna et à Weimar.

Ainsi l'intervention de l'État en Allemagne ne parvient à s'infiltrer dans l'enseignement public qu'après avoir passé d'abord par un consistoire tout ecclésiastique, et puis par le sénat des universités dont les priviléges sont nombreux.

LOI

SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

EN BELGIQUE,

Adoptée par la Chambre des Représentans le 25 Août et par le Sénat le 23 Septembre 1835.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut.

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

TITRE PREMIER.

De l'enseignement supérieur aux frais de l'état.

CHAPITRE PREMIER.

Des universités.

Art. 1er. Il y a deux universités aux frais de l'état, l'une à Gand et l'autre à Liége.

Chaque université comprend les facultés de philosophie et lettres, des sciences mathématiques, physiques et naturelles, de droit et de médecine.

Art. 2. Les facultés des sciences des deux universités sont organisées de manière que la faculté de Gand offre l'instruction nécessaire pour les arts et manufactures, l'architecture civile, les ponts et chaussées; et la faculté de Liége, pour les arts et manufactures et les mines.

Art. 3. L'enseignement supérieur comprend,

Dans la faculté de philosophie et lettres :

Les littératures orientales, grecque, latine, française et flamande, les antiquités romaines, l'archéologie, l'histoire ancienne, l'histoire du moyen-âge et celle du pays, l'histoire des littératures modernes, la philosophie (logique, anthropologie, métaphysique, esthétique ou théorie du beau, philosophie morale, l'histoire de la philosophie), l'histoire politique moderne, l'économie politique, la statistique, la géographie physique et ethnographique.

Dans la faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles :

L'introduction aux mathématiques supérieures (haut algèbre), les mathématiques supérieures, la théorie analytique des probabilités, l'astronomie, la physique, la chimie, la mécanique analytique, la mécanique céleste, la physique, la chimie et la mécanique appliquées aux arts, la minéralogie, la géologie, la zoologie, l'anatomie et la physiologie comparées, la botanique et la physiologie des plantes, la géographie naturelle, l'anatomie végétale.

Dans la faculté de droit :

L'encyclopédie du droit, l'histoire du droit, la philosophie du droit, les institutes du droit romain, les pandectes, le droit public interne et externe, le droit administratif, les élémens du droit civil moderne, le droit civil moderne approfondi, l'histoire du droit coutumier de la Belgique, et les questions transitoires, le droit criminel, y compris le droit militaire, la procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires, le droit commercial.

Dans la faculté de médecine :

L'encyclopédie et l'histoire de la médecine, l'anatomie (générale, descriptive ; pathologie, organogénésie, monstruosités), la physiologie, l'hygiène ; la pathologie et la thérapeutique générale des maladies internes, la pathologie et la thérapeutique spéciale des mêmes maladies, la pharmacologie et la matière médicale, la pharmacie théorique et pratique, la clinique interne, la pathologie externe (chirurgie) et la médecine opératoire, la clinique externe, le cours théorique et pratique des accouchemens, la médecine légale et la police médicale.

Art. 4. Dans la faculté des sciences de Gand, on enseignera : l'architecture civile, les constructions nautiques, l'hydraulique, la construction des routes et des canaux, la géométrie descriptive avec des applications spéciales aux machines, aux routes et aux canaux.

Dans la faculté des sciences de Liége, on enseignera : l'exploitation des mines, la métallurgie, la géométrie descriptive avec des applications spéciales à la construction des machines.

Des maîtres de dessin ou d'architecture pourront être attachés à ces deux facultés.

Art. 5. La durée des cours est déterminée par le gouvernement.

Les programmes des cours sont soumis à son approbation.

Art. 6. Les grades légaux sont conférés conformément aux dispositions du tit. III de la présente loi. Néanmoins les universités pourront conférer des diplômes scientifiques, en observant les conditions qui seront prescrites par les réglemens.

Ces diplômes ne conféreront aucun droit en Belgique.

CHAPITRE II.

Des subsides.

Art. 7. Des subsides seront accordés aux universités pour les bibliothèques, jardins botaniques, cabinets et collections, et pour subvenir à tous les besoins de l'instruction.

Les dépenses pour l'agrandissement, l'amélioration et l'entretien des bâtimens affectés aux universités, sont à la charge des villes où sont fondés ces établissemens.

En cas de contestation sur la nécessité ou l'utilité de ces dépenses, la députation du conseil provincial décide, sauf recours au Roi.

Art. 8. Les hospices civils de Gand et de Liége serviront à l'enseignement clinique médical et chirurgical et à l'art pratique des accouchemens.

CHAPITRE III.

Des professeurs.

Art. 9. Les professeurs portent le titre de professeurs ordinaires ou extraordinaires.

Les professeurs ordinaires jouissent d'un traitement fixe de 6000 fr., et les professeurs extraordinaires d'un traitement de 4000 fr.

Le gouvernement pourra augmenter le traitement des professeurs ordinaires de 1000 à 3000 francs, lorsque la nécessité en sera reconnue, et sans que l'augmentation totale de dépenses résultant de ce chef puisse en aucun cas excéder la somme de 10,000 francs pour chaque université.

L'arrêté royal qui contiendra cette disposition en donnera les motifs précis.

Art. 10. Pour donner les cours prescrits par les art. 3 et 4, il y a dans chaque université neuf professeurs en sciences, huit en philosophie, huit en médecine et sept en droit.

En cas de nécessité, un ou deux professeurs de plus peuvent être nommés dans chacune de ces facultés.

Art. 11. Toute nomination de professeur indique la faculté à laquelle il appartient et le cours qu'il est appelé à donner.

Toutefois, les professeurs peuvent, avec l'autorisation spéciale du gouvernement, abandonner une branche d'instruction qui leur avait été confiée, la remplacer par une autre, ou même donner un cours sur une matière qu'un de leurs collègues enseigne pendant un autre semestre.

Art. 12. Les professeurs ne peuvent donner des répétitions rétribuées.

Ils ne peuvent exercer une autre profession qu'avec l'autorisation du gouvernement.

Cette autorisation est révocable.

Art. 13. Le Roi nomme les professeurs.

Nul ne peut être professeur s'il n'a le grade de docteur ou de licencié dans la branche de l'instruction supérieure qu'il est appelé à enseigner.

Néanmoins des dispenses peuvent encore être accordées par le gouvernement aux hommes qui auront fait preuve d'un mérite supérieur soit dans leurs écrits, soit dans l'enseignement ou la pratique de la science qu'ils sont chargés d'enseigner.

Art. 14. Des agrégés peuvent être attachés aux universités.

Ils sont nommés par le Roi.

Les agrégés peuvent, selon l'autorisation du gouvernement, donner, soit des répétitions, soit des cours nouveaux, soit des leçons sur des matières déjà enseignées.

Ils ne jouissent d'aucun traitement; leurs cours sont rétribués comme ceux des professeurs.

Art. 15. Les agrégés peuvent remplacer les professeurs en cas d'empêchement légitime.

Ce remplacement ne peut durer plus de quinze jours sans autorisation du gouvernement.

Le suppléant jouit de trois quarts des rétributions payées par les élèves, proportionnellement au temps pendant lequel il aura enseigné.

CHAPITRE IV.

Des autorités académiques.

Art. 16. Les autorités académiques sont : le recteur de l'université, le secrétaire, les doyens des facultés, le conseil académique, et le collége des assesseurs.

Le conseil académique se compose des professeurs assemblés sous la présidence du recteur.

Le collége des assesseurs se compose du recteur, du secrétaire du conseil académique, et des doyens des facultés.

Art. 17. Les réglemens arrêtés par le Roi, pour l'exécution de la présente loi, détermineront les attributions des autorités académiques, le mode de nomination du recteur, du secrétaire de l'université, et des doyens des facultés.

CHAPITRE V.

Des étudians.

Art. 18. Chaque élève doit prendre annuellement une inscription ; le droit d'inscription est de 15 francs.

La somme provenant de ces inscriptions appartient pour un tiers au recteur et pour un tiers au secrétaire de l'université ; le reste est partagé également entre les appariteurs.

Art. 19. L'étudiant porté au rôle prend inscription pour les cours qu'il veut fréquenter, près du receveur nommé à cet effet par le conseil académique.

Il paie, pour être inscrit dans les facultés de droit, 50 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel, et dans les facultés des sciences, de lettres et de médecine, 40 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel.

Art. 20. L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours, peut s'inscrire les années suivantes pour ce cours, sans être tenu à un nouveau paiement.

Art. 21. Chaque professeur a un droit exclusif aux 3/4 de la somme provenant des inscriptions à ses cours, après déduction de ce qui est alloué au receveur par le conseil académique.

L'autre quart sert à indemniser les professeurs dont les cours, par leurs spécialités, sont moins fréquentés.

Art. 22. Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'université ou par le professeur.

Art. 23. Il y a annuellement deux vacances : l'une du 1er samedi d'août au 1er mardi d'octobre ; l'autre du jeudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au 2e mardi qui le suit.

CHAPITRE VI.

Des peines académiques.

Art. 24. Les seules peines académiques sont :

Les admonitions ;

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux : le terme de la suspension ne peut excéder un mois;

L'exclusion de l'université.

La première peine peut être prononcée par le recteur ; les deux autres, par le conseil académique. Pour l'exclusion de l'université, il faut la majorité de deux tiers des voix ; dans ce cas, une copie du procès-verbal motivé est adressée au gouvernement, et à l'élève exclu.

Chaque université de l'état a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

CHAPITRE VII.

De la surveillance et de l'administration des universités de l'état.

Art. 25. Il y a près de chaque université un commissaire du gouvernement, sous le titre d'administrateur-inspecteur de l'université. Ce fonctionnaire est nommé par le Roi et jouit d'un traitement de 6000 francs.

Il doit résider dans la ville où se trouve l'université.

Art. 26. En sa qualité d'inspecteur, il veille à l'exécution des lois sur l'instruction supérieure et des réglemens faits en conséquence de ces lois, et particulièrement à ce que les leçons soient données avec régularité et les programmes soigneusement observés.

Art. 27. En sa qualité d'administrateur, il veille à la conservation de la bibliothèque, des collections, et généralement de tout le matériel de l'université; il veille également au bon emploi des sommes allouées pour ces objets et pour les besoins journaliers. Il surveille les fonctionnaires et employés que le gouvernement a nommés près de l'université.

De concert avec l'autorité locale, il veille à la conservation et à l'entretien des bâtimens.

CHAPITRE VIII.

Dispositions générales.

Art. 28. Le gouvernement est chargé de la surveillance et de la direction des universités de l'état.

Art. 29. Le gouvernement fait les réglemens, nomme aux divers emplois et fixe les traitemens, le tout conformément à la présente loi.

Art. 30. Il est fait annuellement un rapport aux chambres de la situation des universités de l'état.

Un état détaillé de l'emploi des subsides est joint à ce rapport.

Art. 31. Le gouvernement peut conserver les étrangers qui occupent des fonctions dans les universités actuelles, et appeler au professorat des étrangers d'un talent éminent, lorsque l'intérêt de l'instruction publique le réclame.

TITRE II.

Des moyens d'encouragement.

Art. 32. Huit médailles en or, de la valeur de 100 fr., pourront être décernées chaque année par le gouvernement aux élèves belges, quel que soit le lieu où ils font leurs études, auteurs des meilleurs mémoires en réponse aux questions mises aux concours.

Les élèves étrangers qui font leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par les réglemens.

Art. 33. Soixante bourses de 400 fr. peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges peu favorisés de la fortune, et qui, se destinant aux études supérieures, font preuve d'une aptitude extraordinaire à l'étude.

Elles sont décernées ou maintenues sur l'avis du jury d'examen.

Elles n'astreignent pas les titulaires à suivre le cours d'un établissement déterminé.

Art. 34. Ces bourses sont conférées par arrêté royal.

Art. 35. Six bourses de 1000 fr. par an peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, sur la proposition des jurys d'examen, à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur avec la plus grande distinction, pour les aider à visiter des établissemens étrangers.

Ces bourses sont données pour deux ans et réparties de la manière suivante : deux pour des docteurs en droit et en philosophie et lettres, et quatre pour les docteurs en sciences et en médecine.

Celles qui n'ont point été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

TITRE III.

Des grades, des jurys d'examen, et des droits qui sont attachés aux grades.

CHAPITRE PREMIER.

Des grades et des jurys d'examen.

Art. 36. Il y a, pour la philosophie et les lettres, les sciences, le droit et la médecine, deux grades, celui de candidat et celui de docteur.

Art. 37. Nul n'est admis à l'examen de candidat en droit, s'il n'a reçu le titre de candidat en philosophie et lettres.

Art. 38. Nul n'est admis à l'examen de candidat en médecine, s'il n'a reçu le titre de candidat en sciences naturelles, physiques et mathématiques.

Art. 39. Nul n'est admis à subir l'examen doctoral dans une science, s'il n'a déjà été reçu candidat dans la même science.

En outre, nul n'est admis au grade de docteur en médecine, s'il ne prouve qu'il a fréquenté avec assiduité et succès, pendant deux ans au moins, la clinique interne, externe et des accouchemens.

Art. 40. Des jurys, siégeant à Bruxelles, font les examens et délivrent les certificats et les diplômes pour les grades.

Toute personne peut se présenter aux examens et obtenir des grades, sans distinction du temps, du lieu ou de la manière dont elle a fait ses études

Art. 41. Les membres des jurys d'examen sont nommés pour une année; leur nomination doit avoir lieu avant le premier janvier.

Chacun des jurys d'examen est composé de sept membres nommés de la manière suivante :

Deux membres sont désignés par la chambre des représentans; deux par le sénat, et trois par le gouvernement.

La chambre des représentans nomme la première et fait connaître dans les 24 heures son choix au sénat, qui procède ensuite à la nomination qui lui est attribuée. Ces nominations effectuées, le gouvernement fait la sienne.

Il est nommé, de la même manière, un suppléant à chaque juré. Il peut, en cas d'empêchement du juré, être appelé à le remplacer, soit à la demande de celui-ci, soit à la demande du jury.

Un jury distinct pour la philosophie et lettres, et pour les sciences, est chargé de procéder à l'examen de candidat et à celui de docteur.

Pour le droit et la médecine, il y a un jury pour le grade de candidat et un pour le grade de docteur.

Art. 42. Le mode de nomination contenu dans l'article précédent n'est que provisoire et pour trois ans.

Art. 43. Chaque jury nomme dans son sein son président et son secrétaire.

Le jury ne procède à l'examen que lorsque cinq membres au moins sont présens. En cas de partage, la voix du président est décisive.

Art. 44. Il y a annuellement deux sessions des jurys : l'une depuis le troisième mardi d'août jusqu'au 15 septembre; l'autre à partir du mardi après le jour de Pâques jusqu'au samedi de la semaine suivante.

En cas de nécessité, le gouvernement peut prolonger le temps des sessions ou convoquer les jurys en session extraordinaire.

Art. 45. L'examen pour la candidature en philosophie et lettres comprend :

Des explications d'auteurs grecs et latins, la littérature française, les antiquités romaines, l'histoire ancienne, l'histoire du moyen-âge, l'histoire nationale, la logique, l'anthropologie, la philosophie morale et l'histoire élémentaire de la philosophie, l'algèbre jusqu'aux équations du deuxième degré, la géométrie élémentaire, la trigonométrie rectiligne de la physique élémentaire.

Art. 46. L'examen pour le doctorat en philosophie et lettres comprend :

L'archéologie, l'introduction à l'étude des langues orientales, les littératures grecque et latine, l'histoire des littératures modernes, la métaphysique générale et spéciale, le droit naturel, l'histoire de la philosophie, l'économie politique, la statistique, la géographie physique et ethnographique.

Art. 47. Le grade de candidat en sciences est préparatoire, soit à l'étude de la médecine, soit au grade de docteur en science naturelles, soit au grade de docteur en sciences mathématiques et physiques.

Dans les deux premiers cas, on ne peut l'obtenir qu'après avoir subi un examen sur la physique expérimentale, les élémens de chimie organique et inorganique, de botanique, de physiologie des plantes, de zoologie et de minéralogie, la géographie physique et ethnographique, l'algèbre jusqu'aux équations du deuxième degré, la géométrie élémentaire et la trigonométrie rectiligne.

Dans le dernier cas, l'examen comprend, en outre, l'introduction aux mathématiques supérieures, et le calcul différentiel et le calcul intégral.

Nul ne sera admis à l'examen de candidat en sciences, s'il n'a subi devant le jury de philosophie une épreuve préparatoire sur les matières suivantes :

Les langues grecque et latine, la logique, l'anthropologie, la philosophie morale et l'histoire élémentaire de la philosophie.

Art. 48. L'examen pour le doctorat en sciences naturelles comprend :

L'astronomie physique, la botanique, l'anatomie et la physiologie végétales, la zoologie, la minéralogie, la géologie, l'anatomie et la physiologie comparées.

Art. 49. L'examen pour le doctorat en sciences mathématiques et physiques comprend :

Les mathématiques supérieures, la théorie analytique des probabilités, la mécanique analytique, la mécanique céleste, la physique mathématique et l'astronomie.

Art. 50. Les examens en médecine et en chirurgie comprennent :

1° Celui de candidat :

L'anatomie et des démonstrations anatomiques, la physiologie, l'hygiène et les élémens de l'anatomie et de la physiologie comparées ;

2° Le premier examen pour le doctorat :

La pathologie et la thérapeutique générale et spéciale des maladies internes, la pharmacologie et la matière médicale ;

3° Le deuxième examen :

La pathologie externe, les accouchemens, la médecine légale et la police médicale.

4° Pour réunir au grade de docteur en médecine celui de docteur en chirurgie et en accouchemens, il est requis en outre de subir un examen spécial et pratique sur les opérations chirurgicales et les accouchemens.

Le docteur en médecine peut obtenir séparément le grade de docteur en accouchemens en subissant l'examen spécial et pratique sur les accouchemens.

Art. 51. Les examens en droit comprennent :

1° Celui de candidat :

Le droit naturel ou philosophique du droit, l'encyclopédie du droit, l'histoire du droit romain, les institutes du droit romain, les élémens du droit civil moderne, la statistique, l'économie politique et l'histoire politique;

2° Celui de docteur :

Les pandectes, l'histoire du droit coutumier de la Belgique et les questions transitoires, le droit civil moderne, le droit criminel, le droit commercial, le droit public et administratif, la procédure civile et la médecine légale.

Art. 52. Les examens se font par écrit et oralement.

Art. 53. L'examen par écrit précède l'examen oral. Il a lieu à la fois entre tous les récipiendaires qui doivent être examinés sur les mêmes matières.

Il leur est accordé trois heures au moins pour faire leurs réponses.

Il y a au moins une séance par semaine pour l'examen par écrit exigé pour l'obtention de chaque grade.

Les élèves sont examinés oralement suivant l'ordre de priorité déterminé par un tirage au sort, en commençant par les élèves qui ont concouru au premier examen par écrit, et ainsi de suite.

Art. 54. Les questions sont tirées au sort et dictées tout de suite aux

récipiendaires. Il y a autant d'urnes différentes que de matières sur lesquelles l'examen se fait.

Chacune de ces urnes contient un nombre de questions triple de celui qui doit mener le sort.

Les questions doivent être arrêtées immédiatement avant l'examen.

Art. 55. L'examen oral dure deux heures pour un seul récipiendaire, et trois heures s'il y en a deux ou trois.

Art. 56. Tout examen oral est public; il est annoncé trois jours au moins d'avance dans le *Moniteur.*

Art. 57. Après chaque examen oral, le jury délibère sur l'admission et le rang des récipiendaires. Il est dressé procès-verbal du résultat de la délibération. Ce procès-verbal mentionne le mérite de l'examen écrit et de l'examen oral; il en est donné immédiatement lecture aux récipiendaires et au public.

Art. 58. Les certificats d'examen, les diplômes de candidat ou de docteur, sont délivrés au nom du Roi, suivant la formule qui sera prescrite par le gouvernement.

Ils sont signés, ainsi que les procès-verbaux des séances, par tous les membres du jury et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une manière satisfaisante, avec distinction, avec grande distinction, ou avec la plus grande distinction.

Art. 59. Chaque examinateur reçoit cinq francs par heure d'examen; les membres du jury qui ne résident pas dans la capitale, reçoivent en outre vingt francs par jour de séjour et de voyage.

Art. 60. Nul ne peut, en qualité de membre d'un jury, prendre part à l'examen d'un parent ou allié, jusques et y compris le quatrième degré, à peine de nullité.

CHAPITRE II.

Des inscriptions et des frais d'examen.

Art. 61. Les époques et la forme des inscriptions pour les examens, l'ordre dans lequel on y est admis, sont déterminés par les réglemens, sans distinction des lieux où les aspirans ont fait leurs études.

Art. 62. Les frais des examens sont réglés comme suit :

Pour le grade de candidat en philosophie et lettres. fr.	50
Pour celui de candidat en sciences, y compris l'épreuve préparatoire,	80
Pour celui de candidat en médecine,	80
Pour celui de candidat en droit,	100
Pour celui de docteur en philosophie et lettres,	100
Pour celui de docteur en sciences,	100

Pour le premier examen de docteur en médecine,	80
Pour le deuxième,	100
Pour l'examen de docteur en chirurgie et en accouchemens,	50
Pour celui de docteur en droit,	300

Art. 63. Le jury prononce le rejet ou le simple ajournement du récipiendaire qui n'a point répondu d'une manière satisfaisante; en cas d'ajournement, le récipiendaire peut se représenter, soit dans la même session du jury, soit dans une session suivante, et ne paie plus aucuns frais d'examen.

Le récipiendaire refusé ne peut plus se présenter dans la même session, et il est tenu de payer la moitié des frais d'examen.

CHAPITRE III.

Des droits attachés aux grades.

Art. 64. Nul n'est admis aux fonctions qui exigent un grade, s'il n'a obtenu ce grade de la manière déterminée par la présente loi.

Art. 65. Nul ne peut pratiquer en qualité d'avocat, de médecin, de chirurgien ou d'accoucheur, s'il n'a été reçu docteur, conformément aux dispositions du chapitre 1er du présent titre.

Néanmoins le gouvernement peut accorder des dispenses spéciales pour certaines branches de l'art de guérir, après avoir pris l'avis du jury d'examen.

La dispense spécifie la branche, et ne peut s'appliquer qu'à ce qui y sera nominativement désigné.

Art. 66. Le gouvernement peut accorder des dispenses aux étrangers munis d'un diplôme de licencié ou de docteur, sur un avis conforme du jury d'examen.

Art. 67. Toute disposition légale ou réglémentaire contraire aux art. 64, 65 et 66, est abrogée.

TITRE IV.

Dispositions transitoires.

Art. 68. Les examens pour le grade de candidat, la première année, et ceux pour le grade de docteur, les deux premières années à dater de l'exécution de la présente loi, n'auront lieu que sur les matières actuellement enseignées dans les universités existantes, et formant l'objet des cours dont la fréquentation était prescrite.

Les certificats constatant la fréquentation des cours, délivrés par les professeurs des universités, et légalisés par les recteurs avant la mise en

vigueur de la présente loi, auront la même valeur devant le jury qu'ils auraient eue devant les facultés.

Art. 69. Les art. 64 et 65 du titre III ne sont pas applicables à ceux qui exercent ou qui ont acquis le droit d'exercer une fonction ou un état en vertu des lois et réglemens en vigueur.

Les grades de candidat, conférés par les autorités existantes, conservent également leurs effets.

Les commissions médicales provinciales pourront accorder jusqu'au 1er juillet 1836, conformément à la loi du 12 mars 1818, le grade de chirurgien de ville et de celui de campagne aux élèves qui auront 3 années d'études.

Art. 70. Les professeurs et autres personnes actuellement attachés aux universités, ainsi que leurs veuves et orphelins, continuent de jouir du bénéfice des dispositions réglémentaire existantes, en ce qui concerne la pension ou l'éméritat, jusqu'à la publication d'une loi nouvelle sur cette matière.

Art. 71. Les professeurs et lecteurs actuels qui seront mis à la retraite, feront valoir leurs droits conformément à ces mêmes dispositions.

Art. 72. Les lecteurs actuels peuvent être continués dans leurs fonctions et conserver le traitement dont ils jouissent. Il n'en sera plus nommé à l'avenir.

Art. 73. Les professeurs et lecteurs actuellement attachés aux universités de l'état peuvent être dispensés des conditions prescrites par l'article 13 de la présente loi.

Mandons et ordonnons que les présentes, revêtues du sceau de l'État, insérées au *Bulletin officiel*, soient adressées aux cours, tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les observent et fassent observer comme loi du royaume.

Donné à Bruxelles, le 27 Septembre 1835.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

DE THEUX.

Vu et scellé du sceau de l'État :

Le Ministre de la Justice,

A.-N.-J. ERNST.

(*Moniteur du* 30 *Septembre* 1835.)

MÉLANGES. — Septembre et Octobre 1835.

Sur M. de Bonald. — Condamnation des écrits théologiques du Dr Hermès. — Séance de l'Académie cath. — Note du Dr Hohnbaum, sur les traces d'animaux fossiles dans le duché de Saxe-Meiningen. — Expédition du colonel Chesney pour la navigation sur l'Euphrate. — Traduction de la Bible dans la langue des Américains indigènes.

— On lit dans le *Moniteur du Commerce* de Paris : — « On peut difficilement se défendre d'un sentiment d'indignation, quand on voit la haine aveugle des partis, portant une main brutale sur des réputations que l'Europe nous envie, essayer de déshériter la France des plus beaux fleurons de sa couronne littéraire. Nous avons eu un exemple remarquable de cette intolérance des partis, dans les procédés de l'opposition de quinze ans à l'égard d'un homme qui est sans contredit un des plus grands écrivains et des plus grands philosophes que la France ait produits, M. de Bonald. Il a été poursuivi pendant toute la restauration par l'intolérance implacable du parti libéral, qui est parvenu à obscurcir sa gloire de penseur et d'écrivain. Aujourd'hui encore, les principaux organes de l'opinion (*libérale*) n'ont que des paroles d'indignation et de dédain pour les ouvrages de ce grand philosophe, que ses travaux avaient placé, sous l'empire, au premier rang des écrivains français, à côté de M. de Châteaubriand et de Mme de Staël. »

Sur la philosophie de M. de Bonald, on trouve dans la *Revue Européenne*, tom. VIII, p. 307 et 751, deux articles remarquables de M. E. Wilson.

— Le Saint-Père par une constitution du 26 septembre dernier, a solennellement prohibé les ouvrages de Georges Hermès, professeur de théologie à l'université de Bonn et chanoine de la métropole de Cologne. Sa Sainteté déplore amèrement que les hommes se livrent à des études et à des travaux soutenus pour atta-

quer la religion, employant sans pudeur le mensonge, les injures et la calomnie. « Parmi les maîtres d'erreur, dit le Saint-Père, » un bruit constant et presque général en Allemagne, compte » Georges Hermès, qui, s'écartant avec audace du droit sentier » qu'ont ouvert toute la tradition et les Saints-Pères pour expo- » ser et défendre les vérités de la foi, plein même d'un mépris » superbe, ouvre une route ténébreuse dans le doute positif qu'il » admet comme base de toute recherche théologique, et dans le » principe qu'il établit, que la raison est la grande règle et l'u- » nique moyen par lequel l'homme peut arriver à la connaissance » des vérités surnaturelles (1). »

Cette constitution se trouve en entier dans la plupart des journaux. Voir entre autres le *Journal hist.* de Liége, tom. II, p.

— L'Académie de la *Religion catholique* s'est réunie, le 11 juin dernier, dans l'archigymnase romain; là, le R. P. Albert degli Autori, assistant général de l'ordre érimitique de Saint-Augustin et consulteur des rits, s'est attaché à prouver que « les beaux- » arts doivent à la Religion catholique leurs progrès et leur éclat. » L'illustre académicien a fait voir premièrement que la Religion catholique les sauva d'une ruine entière, en adoucissant les mœurs des barbares du nord, dans leurs invasions successives, et en leur inspirant des sentimens de respect et de vénération pour les ministres de l'Eglise qui, dans ces temps malheureux, travaillaient seuls à la culture et à la conservation des arts. Descendant ensuite dans les détails et prenant pour guide l'histoire, il a prouvé que la musique, la peinture, la sculpture et l'architecture doivent leurs

(1) « Atque inter hujusmodi erroris Magistros, ex constanti et ferè communi per Germaniam formâ adnumeratur Georgius Hermes, utpote qui audacter a regio, quem universa Traditio et SS. Patres in exponendis ac vindicandis fidei veritatibus tramite stravère deflectens, quin et superbè contemnens et damnans, tenebrosam ad errorem omnigenum viam moliatur in dubio positivo tamquam basi omnis theologiæ inquisitionis, et in principio quod statuit, rationem principem normam ac unicum medium esse, quo homo assequi possit supernaturalium veritatum cognitionem. »

progrès et le degré de perfection où elles sont arrivées, à la Religion de Jésus-Christ ; que de ses saintes inspirations leur sont venues des beautés nouvelles et originales, et que toujours elles trouvèrent près des pontifes romains et des grands dignitaires ecclésiastiques, protection, secours et honneur. Pour achever le tableau et réduire au silence les détracteurs du Saint-Siége, il leur a montré le Vatican qui, grâces aux Papes, est devenu le palais sublime des beaux-arts. Ce discours était remarquable par l'entraînement avec lequel il était prononcé et l'érudition facile dont il était rempli, aussi a-t-il obtenu l'approbation de l'assemblée choisie et nombreuse qui l'écoutait, et où l'on remarquait leurs éminences les cardinaux Galeffi, Pedicini, Fransoni, Castracane, Rivarola, Marco-y-Catalan et Spada.

— On trouve près du village de Hessberg, dans plusieurs carrières de pierre sablonneuse, des empreintes creuses et des reliefs de pattes d'animaux fossiles, traces telles qu'on n'en a probablement jamais encore signalé. A plusieurs couches superposées d'une pierre sablonneuse de diverses couleurs, d'argile et de marne, succède une pierre sablonneuse grise, épaisse d'un demi-pied. C'est elle qui présente lesdits reliefs, qui sont sur *la face inférieure*. Elle est suivie d'une couche de marne très-mince et très-friable, sous laquelle on aperçoit, sur la pierre sablonneuse dure, les empreintes en creux. Ces empreintes sont *à la face supérieure* de la pierre dure, et répondent exactement aux reliefs dont il vient d'être parlé. Ces reliefs ne sont pas des débris pétrifiés provenant des animaux eux-mêmes, mais ce sont les impressions de la plante du pied de ces animaux dans un sol sablonneux et jadis mou.

La chose est prouvée tant par la forme même que parce qu'on trouve seulement les traces des pattes et pas un seul autre débris. En outre, il faut remarquer que tous les reliefs sont à la face inférieure de la pierre sablonneuse. On a essayé d'enlever plusieurs grandes dalles de cette pierre : entre autres, on en a obtenu une de six pieds dans sa plus grande largeur, et de cinq pieds trois pouces de haut. On a pu ainsi reconnaître la manière dont marchait l'animal fossile.

Les plus grosses pattes, qui paraissent appartenir aux membres

postérieurs, annoncent, dans leur longueur, huit pouces (une d'elles a même douze pouces), et cinq pouces dans la largeur. Assez près de chaque grosse patte, et toujours à la distance fixe de un demi pouce se trouve une patte plus petite, longue de quatre pouces et large de trois, qui appartenait indubitablement au pied antérieur. Cette petite patte est suivie, à la distance régulière de un pied deux pouces, et sur la même ligne que la précédente, d'une grosse patte, puis d'une petite, et ainsi de suite. Ces reliefs, situés sur une seule ligne, ont été produits par le passage d'un animal; il faut l'admettre, puisque toujours deux pattes, une grosse et une petite, ont le pouce du côté droit, tandis que les deux suivantes ont le pouce du côté gauche. Ainsi l'animal posait toujours le pied antérieur droit devant le pied postérieur du même côté, puis le pied postérieur gauche, et ensuite le pied antérieur gauche. Il est toujours très-remarquable qu'un animal qui, à en juger par le volume des pieds postérieurs, a dû être plus gros qu'un fort ours, mît le pied antérieur, qui était petit, si près du pied postérieur, et put marcher ainsi en ligne droite.

Les grosses pattes sont celles dont l'empreinte est la plus distincte. Chacune a quatre doigts ou orteils avec un pouce singulièrement recourbé en arrière et remarquable par une forte éminence, de sorte que le tout a une grande ressemblance avec une main humaine. Les petites pattes ont la même configuration que les grosses, seulement leurs formes sont moins nettement dessinées.

Il se trouve encore sur les dalles les reliefs des pas d'un plus petit animal dont la marche était semblable à celle du gros, mais dont le pied a dû être différemment configuré; ses orteils paraissent avoir eu des ongles.

Le tout est enfin traversé par les tiges ou les racines d'une plante inconnue, dont quelques-unes passent sur les reliefs des pattes, de sorte qu'elles ont dû être foulées par l'animal. En un mot, il se présente ici au naturaliste matière suffisante pour l'observation, l'étude et l'exercice de sa sagacité. Déjà plusieurs hommes distingués se sont occupés de cet objet. La première notice de ces faits curieux a été donnée par le docteur Sickler dans une lettre à Blumenbach, intitulée : *Sur les reliefs très-remarquables, découverts il y a quelques mois, de pattes de grands animaux fossiles dans*

les carrières de Hessberg auprès de la ville de Hildburghausen ; il faut y renvoyer ceux qui désireraient une description plus détaillée.

M. le docteur Kaup, de Darmstad, connu par ses travaux sur les ossemens fossiles, s'exprime de la manière suivante :

« Je possédais depuis quelques mois, grâce à mon ami le graveur Barth, le premier qui ait remarqué ces singulières apparences, et à M. Hohnbaum, un dessin très exact de la grande dalle de cinq pieds, et des notices geognostiques qui entreront dans un mémoire que je compte incessamment publier sur cet objet, quand j'aurai pu connaître les os de l'animal en question. Les impressions des pieds, quelque semblables qu'elles soient à des traces de singe, n'appartiennent certainement pas à des animaux de cet ordre, qui, jusqu'à présent, n'ont pas été trouvés fossiles, même dans les *dilivium.* Dans la pierre sablonneuse, formation bien plus ancienne, on n'a encore rencontré que des amphibies ; mais les traces dont il s'agit ici appartiennent évidemment à des mammifères. Ce qu'il y a de plus probable, c'est qu'elles sont dues à des animaux qui doivent peut-être se ranger à côté des animaux à bourse ; car chez ces animaux aussi le pouce des pieds inférieurs est opposé aux doigts ; et il ne serait pas impossible que ces créatures eussent vécu en même temps que les amphibies de la pierre sablonneuse. Les premières traces de pas, mais avec des empreintes peu distinctes, ont été aperçues dans la carrière de Corncocle Muir, dans le comté de Dumfries (Ecosse). M. Bukland les regarde comme des traces de crocodiles et de tortues qui montaient et descendaient, mais qui glissaient à cause de la pente du terrain.

En attendant, j'ai, à cause du développement parfait de la main, tant aux pieds de devant qu'à ceux de derrière, donné à ce genre le nom de *chirotherium,* et à l'espèce le nom de *chirotherium Barthi.*

Les débris de la plante paraissent appartenir à un *equisetum.*

Les petits trous de pas méritent un examen ultérieur, surtout à cause de la forme en manchette du bord postérieur de la racine du pied.

La pierre est formée de grains de quartz, très-petits, d'une crystallisation carrée, qui sont très-liés entre eux, non sans intervalles, par un ciment calcaire peu abondant.

— Le colonel Chesney est arrivé sur les bords de l'Euphrate avec toute son expédition. Campé sur une des rives du fleuve, il attend la réalisation des promesses faites par la sublime Porte au gouvernement anglais, pour qu'il lui soit permis de se livrer à ses travaux. Déjà des bâtimens à vapeur ont été lancés près de Bir. L'emplacement du camp a été heureusement choisi. L'île Amélie présente un passage des plus pittoresques, couronné par le Mont-Cassin, dont le sommet a 3618 pieds de hauteur au-dessus du niveau de la mer. Les populations voisines visitent constamment le camp, et regardent avec stupeur et admiration les opérations des marins et des ouvriers. Nous suivrons avec intérêt toutes les phases de cette expédition, parce que à sa réussite se rattache non-seulement une nouvelle route plus courte et moins coûteuse pour les Indes, mais encore la possibilité de faire des fouilles suivies et productives dans les ruines de Babylone.

— Le Journal des Etats-Unis, *National Gazette*, du 19 avril, contient l'article suivant :

« Un de nos correspondans nous informe que le révérend M. Thavenet, de la congrégation de Saint-Sulpice, qui a résidé plusieurs années parmi les Indiens du Canada, est occupé, à Rome, à la recommandation du pape Grégoire XVI, à traduire la *Bible dans la langue des Algonquins*, et qu'il a en outre sous presse une *Grammaire et un Dictionnaire* de cet idiôme.

» Les philologues croient que la tribu indienne des *Algonquins* est la même que celle des *Chippewais*. Leur langue, comme le français en Europe, est la plus généralement entendue dans le pays : et le canal de communication entre les tribus qui n'entendent pas leurs dialectes respectifs.

» Il n'y a pas d'autre traduction de la Bible dans les langues indiennes de l'Amérique, que celle qui a été faite dans la langue des *Massachussets*, par M. le ministre Eliot, vers le milieu du dernier siècle, et qui a été publiée à Cambridge par la société biblique protestante. »

DISSERTATION

SUR LES ACTES DES MARTYRS (1)

PAR LE DOCTEUR BINTERIM,

TRADUITE DE L'ALLEMAND (2).

§. I.

Ce qu'il faut entendre par les Actes des Martyrs ; différence qui existe entre eux.

Dans les trois premiers siècles, les maîtres du monde regardaient les chrétiens comme des malfaiteurs voués à l'échafaud, comme des perturbateurs du repos public, comme des criminels de lèse-majesté. Le seul nom de chrétien suffisait pour livrer la personne qui le portait aux plus cruels tourmens et même à la mort. Chaque juge avait le droit de faire arrêter les chrétiens partout où il en trouvait, de les faire mourir par le feu ou par le glaive, de les livrer aux bêtes fé-

(1) Voyez Theodorici Ruinart *Acta Martyrum collecta atque illustrata*, et son *Historia persecutionis Vandalicæ ;* — Thom. Mar. Mamachii *Antiquitatum Christ.* lib. II, cap. 8. tom. I. pag. 414 ; — P. Honorati a S. Maria *Diss. de Actis Martyrum ;* tom. I. *Animadvers. in regul. et usum critices.* — Stephan. Evod. Assemani *Acta SS. Martyrum Orientalium et Occidentalium.* Romæ 1748 ; — les Bollandistes.

(2) *Die Vorzuchligsten Denkwurdigkeiten der Christ-katholischen Kirche, etc.,* tom. IX, p. 74.

roces, de les crucifier ou de leur faire souffrir les plus horribles tortures, suivant son bon plaisir. Tertullien et les autres apologistes dépeignent avec de bien vives couleurs les persécutions suscitées contre les chrétiens, et les supplices inhumains auxquels ils étaient condamnés. Le procès que le gouverneur ou le juge faisait publiquement aux chrétiens n'était pas long : le simple aveu d'être chrétien était un motif suffisant pour être livré à une mort prompte, ou à des tourmens prolongés. Les débats qui avaient lieu devant ces tribunaux, les questions des juges, les réponses des chrétiens, le prononcé du jugement étaient rédigés en peu de mots par le greffier de justice ou écrits par les témoins qui étaient présens. Ce sont ces procès-verbaux que nous appelons *Actes des Martyrs, Acta Martyrum*, et sur lesquels nous allons nous étendre.

Le plus grand bonheur aux yeux des premiers chrétiens était de donner leur vie pour la vérité de la religion du Christ. Ils savaient que la mort héroïque de l'un d'eux faisait naître un millier de nouveaux chrétiens. « Votre cruauté recherchée » est un charme pour nos frères en croyance. Plus le nombre des victimes s'accroît, plus nous-mêmes nous devenons » nombreux. Le sang que vous répandez, est une semence » qui produit de nouveaux chrétiens. » Ainsi s'exprime Tertullien dans sons *Apologie* (1). Théodoret ne dit pas moins bien : « Le sang de ceux que vous immolez est une irrigation » qui fait germer de nouvelles plantes pour l'Eglise (2). » Plus un confesseur avait montré de fermeté et de courage, plus était grande envers lui l'estime et le respect des autres chrétiens. Ils faisaient tous leurs efforts pour recueillir tout ce

(1) *Exquisitior quæque crudelitas vestra illecebra est magis sectæ. Plures efficimur, quoties metimur a vobis; semen est sanguis christianorum. Cap. ultim. Apologetici.* — V. *S. Justini Epist. ad Diognet.* et *S. Irenæus*, lib IV. cap. 32.

(2) *Cruor ille cæsorum corporum irrigatio quædam erat novis in ecclesia emergendis plantis. Serm. g. de legib.*

qui s'était passé dans les débats judiciaires, en prison et au lieu du supplice. D'après le conseil des évêques, ils achetaient à grand prix les procès-verbaux dressés par les notaires publics. Quelquefois même les notaires offraient en vente aux chrétiens des copies de ces procès-verbaux (1), ou bien s'ils professaient en secret le christianisme, ils les apportaient aux prêtres et aux évêques comme de précieux cadeaux. Nous en avons un exemple dans Genesius d'Arles, dont parlent les Bollandistes (*ad diem* 25 *augusti pag.* 131). L'on voyait fort souvent des chrétiens fendre la foule et s'introduire jusque dans la salle d'audience, afin de voir et d'entendre ce qui s'y passait, et de pouvoir en rendre compte à d'autres verbalement ou par écrit. On a vu même des femmes assez courageuses pour se charger de cette mission, comme nous l'apprennent entre autres les Actes de sainte Febronie dans les Bollandistes, sous le 25 juin.

D'autres martyrs mettaient par écrit leur confession, et rédigeaient même en prison une courte histoire des débats judiciaires, des tourmens qu'ils avaient soufferts et de leur première profession de foi, et leurs plus proches amis complétaient plus tard ces récits. Les actes des saintes Perpétue et Félicité proviennent en grande partie de ces deux saintes et de S. Sature; ils furent complétés par un de leurs confidens, comme le prouve Orsi (2). *Quoniam ergo permisit et permittendo voluit Spiritus S. ordinem ipsius muneris conscribi, etsi indigni ad supplementum tantœ gloriœ describendum, tamen quasi missum ejus exequimur, unum adjicientes documentum de ipsius constantia et animi sublimitate* (*n.* 16. *actor.* apud Ruinart

(1) Voyez dans Ruinart, *Acta SS. Tarachi, Probi et Andronici,* qui furent livrés aux chrétiens pour en prendre copie, pour la somme de 200 deniers. *Quia omnia scripta confessionis eorum necesse erat nos colligere, a quodam nomine Sebasto, uno de spiculatoribus, ducentis denariis omnia ista transcripsimus.* Voyez aussi *Acta Pontii*, par Valerius, dans les Bollandistes sous le 14 Mars.

(2) Dissert. apologetica in Acta SS. Martyrum Perpetuæ et Felicitatis Florentiæ 1728. — V. la nouv. édit. de Butler, tom. III, p. 416.

et n. 17 dans les Bollandistes). Denys d'Alexandrie nous laisse aussi dans deux lettres le récit de ses souffrances et de celles de ses compagnons. Voyez *Ruinart Acta Martyrum.*

On rapporte que le pape Clément nomma à Rome plusieurs secrétaires ou notaires pour certains districts, chargés d'écrire fidèlement tout ce qui arrivait chaque jour aux martyrs dans les prisons ou publiquement sur le théâtre de leurs combats. Le pape Fabien préposa à ces sept notaires sept sous-diacres, avec la mission d'examiner et de rectifier les actes rédigés par les notaires, et de les soumettre ensuite à l'approbation du Chef de l'Eglise. Ceux que le Pape avait approuvés étaient conservés par son ordre aux archives de l'Eglise (1). Nous reconnaissons ici l'extrême prudence de l'église de Rome, qui veut empêcher qu'il ne se mêle aux actes des martyrs, des faits et des récits apocryphes, et veut les conserver avec le plus grand soin. Car ils étaient rédigés par des notaires jurés, ils étaient revus et examinés par les sous-diacres nommés à cet effet; et enfin l'évêque, après avoir invoqué le Saint-Esprit, les approuvait, comme s'exprime dans sa lettre le pape Pie I (2). Les autres églises principales usèrent de la même précaution, par exemple celle de Carthage en Afrique, celle de Smyrne en Asie, celles de Lyon et de Vienne dans les Gaules. Après avoir approuvé ces actes l'évêque en faisant faire des copies (3), qu'il communiquait à l'église métropolitaine de la province ou à l'église patriarcale ainsi qu'à toutes les églises amies et éloignées, afin qu'elles apprissent à connaître les hauts faits des fidèles, qu'elles célébrassent solennellement les fêtes des martyrs, et qu'elles fussent excitées à les

(1) Hic gesta Martyrum diligenter a notariis exquisivit et in Ecclesia recondidit. Lib. pontifical. in Antero papa. — V. Baronius ad ann. 238, n. 2.

(2) Spiritu Sancto duce martyria probabat. In epist. apud Sausajum præfat. in Martyrolog. Gallic.

(3) V. Benedicti XIV. Lib. I. Cap. 3 et 4. *De Canonizatione sanctorum.*

imiter. Les épîtres de l'église de Smyrne sur le martyre de saint Polycarpe et celles des églises de Lyon et de Vienne sur le martyre de saint Photin et de ses compagnons, sont pour nous de précieux documens de la communion de ces églises. Celle de Rome, pour le rang qu'elle occupe, étant en relation avec toutes les autres églises d'Orient et d'Occident, était le mieux à même de recevoir les actes des martyrs des pays les plus éloignés. Elle envoyait même aussi des laïques vers les lieux où la persécution était la plus violente, en les chargeant de recueillir les reliques, et de se procurer une copie des jugemens ou un rapport authentique sur le courage et la fermeté que le martyr avait montrés, sur le genre de mort qu'il avait souffert, et la cruauté que les juges et les gouverneurs avaient exercée. Voyez *Acta Bonifacii M.*, dans Ruinart. Les fidèles regardaient moins le rang que le martyr avait occupé dans l'Eglise, que le courage avec lequel il avait combattu. On lit dans l'histoire du martyre de saint Cyprien, par le diacre *Pontius*, n. 1.: *Certe durum erat, ut (cum majores nostri plebeis et catechumenis, martyrium consecutis, tantum honoris pro martyrii ipsius veneratione dederint, ut de passionis eorum multa, aut, prope dixerim, pene cuncta conscripserint, ut ad nostram quoque notitiam, qui nondum nati fuimus, pervenirent), Cypriani tanti sacerdotis et tanti martyris passio præteriretur.*

D'après l'exposé que nous venons de faire, nous pouvons avec Honoré de Sainte-Marie diviser les Actes des Martyrs en cinq classes.

I^e Classe. Elle comprend les protocoles judiciaires, autographes et authentiques, *Acta autographa judiciaria*, ou *proconsularia*, *præsidialia*, dictés par les juges ou gouverneurs dans l'exercice de leurs fonctions, et rédigés par les greffiers des tribunaux. Ils contiennent les questions des juges, les réponses des martyrs et le prononcé du jugement. Nous avons dit plus haut comment les fidèles obtenaient ces actes. — Après la fin glorieuse du martyr, les évêques ou autres fonctionnaires de l'Eglise ajoutaient encore à ces protocoles les circonstances qui avaient accompagné sa mort, et la fermeté

qu'il avait montrée dans ses souffrances; ou bien ils les faisaient précéder d'un court avant-propos, dans lequel, la condition, les fonctions, le genre de vie, etc. des martyrs étaient décrits. Ruinart a cité dans son recueil dix-huit de ces actes. Nous ferons voir ci-après que l'on en connaît encore davantage.

IIe Classe. On range à la vérité dans cette classe les actes qui contiennent les débats judiciaires écrits par les martyrs eux-mêmes, et les événemens qui se sont passés dans la prison; mais quant à l'autorité dont ils jouissent dans l'Eglise, ils ne le cèdent pas aux actes de la classe précédente. Nous possédons peu de ces actes; et ceux que nous avons réellement ont été complétés par des chrétiens, et ont peut-être aussi reçu des additions. Les plus importans sont les actes des saintes Perpétue et Félicité, et ceux de saint Montanus et de saint Flavien. Nous pouvons aussi considérer comme tels les lettres de saint Denys d'Alexandrie à l'évêque Fabien d'Antioche.

IIIe Classe. A cette classe appartiennent les documens ou histoires recueillis par les témoins de l'interrogatoire judiciaire, ou par les personnes qui avaient entendu la profession de foi des martyrs et avaient assisté à la mort qui avait terminé leurs combats. Ils renferment jusqu'aux moindres détails, qui n'entraient point dans les protocoles judiciaires. La douleur, dont l'impression était encore présente, s'exprimait souvent dans un style fleuri et recherché. Voyez le récit des souffrances de saint Cyprien, décrites par le diacre Pontius; et celui des souffrances de sainte Fébronie par sa supérieure Thomaïs. On trouve dans le recueil de Ruinart douze histoires de martyrs qu'il faut placer ici.

IVe Classe. Pendant le plus fort de la persécution, dont les premières victimes étaient ordinairement les prêtres et les évêques, il ne fut pas toujours possible de recueillir tous les actes, ni d'annoter les faits qui s'étaient passés. Quand le calme avait été rétabli, alors seulement on commençait à tracer un court tableau de ces persécutions, au moyen des fragmens des actes judiciaires que l'on pouvait retrouver, ou des témoignages des personnes dignes de foi, ou bien on mettait par écrit ce qui résultait de la notoriété publique. On peut aisé-

ment reconnaître dans ces actes, les passages qui sont tirés des protocoles judiciaires. Voyez les *Acta Symphorosæ* et *filiorum ejus*, dans lesquels l'auteur dit à la fin : *post hœc quievit persecutio uno anno et mensibus sex; in quo spatio omnium martyrum honorata sunt sancta corpora etc.* On compte dans le recueil de Ruinart vingt-cinq actes appartenant à cette classe.

Ve Classe. On sait que dans les temps primitifs beaucoup de chrétiens étaient exécutés d'après leur simple profession de foi, sans autre forme de procès. Il n'existe donc aucun acte judiciaire relatif à ces exécutions. D'autres actes des martyrs ont été perdus. C'est dans les sermons des Pères de l'Eglise, dans les hymnes faites en l'honneur de quelques-uns de ces martyrs et dans les histoires ecclésiastiques d'Eusèbe et d'autres, que l'on a conservé leur souvenir, avec quelques détails sur leur martyre. Il est certain que ni les uns, ni les autres n'auraient voulu préconiser dans leurs discours ou dans leurs ouvrages des faits qui auraient pu paraître douteux et de l'authenticité desquels ils n'auraient pas été convaincus. Combien de fois les saints Pères ne se rapportent-ils pas à des actes connus de tout le monde et qui cependant sont maintenant perdus pour nous? Nous sommes portés à croire avec certitude que saint Ambroise et saint Prudence possédaient les actes de sainte Agnès. Théodore, évêque d'Icone, parle aussi des actes de St. Cyr et de sa mère Ste. Julitte (1), défigurés cependant par différens contes étrangers qu'on y avait introduits. La moitié de la collection de Dom Ruinart se compose de discours, d'hym-

(1) « Cum venerabilis pietas tua per colendas syllabas tuas ex misella mea tenuitate percontata esset, ut quæ ad martyrium vulgo decantatum ac fama celeberrimum spectant, Ciryci inquam ejusque matris Julittæ docereris, num et Iconii, unde fama est inclytam victoriæ laude martyrem Julittam ejusque gloriosum filium Cirycum ortos esse, martyrii ejusdem tabulæ habeantur.... Cum tamen multa perquisitione facta ac diligenti rei indagine, amplius nihil actum nobis esset, indigenos viros nobiles, ac prima inter Isauros generis claritate fulgentes percontabamur, num quam paternæ saltem traditionis relatu seriem nancisci liceret qua ex sanctorum martyrum certis notis patesceret certamen. » *Ruinart.* §. 1.

nes et de lettres des anciens Pères de l'Eglise, sur certains martyrs (1).

§. II.

Règles critiques pour l'appréciation des véritables Actes des Martyrs.

Il est très-important de distinguer les documens vrais des documens faux et supposés. Dans les temps primitifs, les hérétiques s'attachaient à corrompre les Actes des Martyrs, à en composer de nouveaux et à les distribuer pour propager leurs doctrines. Le 6e synode général condamna les fidèles qui liraient et qui adopteraient ces actes apocryphes, rédigés par les héretiques (2). Souvent les chrétiens poussés par un zèle intempestif ou par un trop grand amour du merveilleux, mêlèrent au vrai bien des choses erronées, ce qui fit que la véritable histoire perdit beaucoup de son autorité. C'est principalement le moyen-âge qui est entaché de ce défaut. Quelques critiques désignent comme chef de ces interpolateurs, Siméon Métaphraste, qui écrivit plusieurs vies de saints, lorsqu'il était chancelier de l'empereur Léon le philosophe, et qui selon eux s'est souvent écarté de la vérité. Cependant Léon Allatius (*Diss. de claris Simeonibus*), M. Hank (*de Scriptoribus Byzantinis*) *et* Honoré de Ste.-Marie (*Animadv in usum critic. tom I*, *Diss.* 11, *art 4.*) justifient Métaphraste de ce reproche (3).

Quoiqu'il en soit, il est certain que parmi les Actes des Mar-

---

(1) Sex supra centum monumentis, collationem ejus conflantibus, duo supra quinquaginta hac digesta ratione sunt. » *Honoratus a S. Maria*, Diss. IV, tom. I, Pars prior. art, 1.

(2) Voyez Baronius cap. 2. Tract. *de Martyrolog.* — « Quæ a veritatis hostibus falsò confictæ sunt martyrum historiæ, ut Dei Martyres ignominia afficerent, et qui eas audituri essent, ad infidelitatem deducerent; in ecclesia non publicare jubemus, sed eas igni tradi : qui autem eas admittunt, vel tanquam veris his mentem adhibent, anathematizamus.» Can. 63.

(3) V. la nouv. édit. de Butler, *tom. I*, *p. XXV not. K.* — Le génie

tyrs nous trouvons bien des choses apocryphes. C'est pourquoi les savans ont établi des règles à l'aide desquelles on peut examiner les actes et distinguer les vrais des faux.

Règle I. Plus les actes des martyrs sont courts et simples, plus ils sont dignes de foi.

Les critiques sont redevables de cette règle au cardinal Baronius. Elle n'a toutefois rapport qu'aux actes des proconsuls de la première classe. Car il est évident que les juges ne faisaient pas beaucoup de façons quand ils faisaient subir un interrogatoire à un chrétien. Leurs questions étaient ordinairement très-brièves ainsi que les réponses. Ils permettaient rarement aux chrétiens de parler devant les tribunaux et encore bien moins d'adresser la parole aux auditeurs ; et si par condescendance ils le permettaient, ils n'inséraient cependant pas leurs discours dans les procès-verbaux. Voilà pourquoi on ne les trouve que dans les histoires des martyrs composées par des chrétiens qui avaient été spectateurs et témoins, comme par exemple dans l'histoire du martyre de saint Pionius où l'on trouve d'assez longs discours adressés au peuple. Quiconque voudrait avec Tillemont, Baillet etc. appliquer cette règle à tous les actes sans distinction, serait obligé de rejeter beaucoup d'histoires véritables. Voyez *Honoré de Sainte-Marie*, *tom I*, *diss. IV*, *p.* 11, *art.* 1.

Règle II. Les actes des proconsuls commencent par fixer l'époque du règne des consuls, ainsi par exemple : les *Acta proconsularia* de saint Cyprien commencent par ces mots : *Imperatore Valeriano quartum et Gallieno tertium consulibus, tertio Calendarum Septembrium ;* et les actes de saint Speratus et des autres martyrs : *Existente Claudio consule, quarto decimo Calendas Augustas etc.* Voyez aussi les *Acta SS. Fructuosi, Augurii et Eulogii.* Les actes de la deuxième et de la troisième classe

---

romancier commença à se glisser dans les légendes et dans l'histoire civile dès le dixième siècle. De là toutes ces fictions et ces aventures extraordinaires, que l'on rencontre dans les légendes et les chroniques qui ont été écrites vers cette époque. V. Dom Rivet, *Hist. lit. de la France, tom. VII, p. LXV et* 237.

portent moins souvent la date au commencement. Voyez *Acta S. Pionii* dans Ruinart, n° 22.

Règle III. Les actes de la première classe ne contiennent pas de miracles. — Les persécuteurs qualifiaient de magie secrète, les miracles opérés par les martyrs. Ils ne les consignaient point dans leurs protocoles. Les actes de la deuxième et de la troisième classe donnent le détail des miracles opérés, parce que cela entrait dans le plan des auteurs. Ces miracles glorifiaient le nom de Dieu, confirmaient la vérité de la religion, fortifiaient le courage des martyrs, raffirmissaient les fidèles dans la foi, leur inspiraient le mépris pour les souffrances et portaient les païens à embrasser le christianisme. Plus la persécution était violente et plus les persécutés étaient faibles, plus la toute-puissance divine opérait des miracles. On ne peut donc pas admettre comme indice de supposition la masse de miracles qui se trouvent dans certains actes de martyrs. Honoré de Sainte-Marie en s'appuyant des actes de saint Polycarpe et de saint Félix de Nole, reconnus pour authentiques par tous les bons critiques, prouve contre Tillemont et Baillet, que Dieu était souvent prodigue en quelque sorte de miracles envers ses fidèles confesseurs.

Règle IV. Une trop grande recherche, une élégance affectée, ainsi qu'un trop grand nombre de citations de la Bible rendent les actes suspects. — Le Saint-Esprit qui selon la doctrine du divin Rédempteur, parle par la bouche des martyrs, aime la simplicité ; il ne s'exprime pas comme la sagesse humaine en paroles recherchées et persuasives, mais en les douant d'esprit et de force, afin que la foi ne soit pas établie sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance divine. I. Cor. II, 4. Les saints martyrs jetaient encore bien moins des perles aux chiens. Nous devons cependant avoir égard ici aux persécutions dont traite la 5e règle. La persécution ayant été dirigée sous Dioclétien principalement contre les saints livres, elle donna l'occasion à plusieurs martyrs de parler des saintes Écritures, d'en exalter la sainteté et d'en extraire quelques textes. Voyez les actes de saint Philippe, évêque d'Héraclée ; ceux des saintes vierges Irène, Agape et Chionie.

Règle V. On ne doit pas négliger le nom des empereurs, des consuls et des gouverneurs afin de les comparer avec l'époque et le théâtre de la persécution.— Ici la critique découvre souvent l'adroite fourberie employée par les interpolateurs. Ruinart a déclaré faux les actes du saint pape Etienne; ce fut sans doute parce que les personnes qui y sont citées ne s'accordent pas avec l'époque. Voyez les Bollandistes, tom. I, *August.* p. 124 et 139. — Tillemont (1) récuse tous les actes où il est fait mention d'un édit de persécution de Trajan, d'Antoine et de Marc-Aurèle, parce que ces empereurs n'ont pas publié d'édit contre les chrétiens. Mais quoique Eusèbe dise, *Hist. eccl. libr. V, cap. I*, que ces empereurs n'ont point lancé d'édit général, nous avons plusieurs actes reconnus comme authentiques par Tillemont lui-même qui prouvent que ces empereurs envoyèrent à leurs gouverneurs des ordonnances de persécution contre les chrétiens. La lettre de Pline à Trajan et l'histoire du martyre de saint Ignace, prouve ce fait à l'égard de cet empereur. Quant à Antonin, le préfet lui-même le nomme dans les actes de sainte Félicité : *Dominus noster Imperator Antoninus jussit, ut diis omnipotentibus immoletis.* Et nous voyons dans l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe, *libr.* IV, *cap.* 26, que ce fut en Asie que Marc-Aurèle exerça particulièrement ses persécutions. *Persecutionem nunc patitur piorum hominum genus novis per Asiam decretis exagitatum.* Voyez *Mamachii Antiquit. tom.*I, *libr.*II, *de persecutionibus.—Honoratus a S. Maria, diss. IV, art.* 10, *p.* II.— *Petr. Lazeri S. J. de persecutionibus in ecclesiam excitatis diss.* — *J. H. Rinaldi diss. de persecutionibus I et II sæculi.* Il y a des actes où l'on cite les deux persécuteurs Dèce et Valérien comme agissant de concert, mais comme ils n'ont jamais régné ensemble, les critiques n'accordent aucune confiance aux actes où l'on trouve ces deux empereurs

(1) Pour cette raison il pose cette règle critique. « *Si qua acta edictorum mentionem habent, ab imperatoribus Trajano, Antonino et Marco Aurelio, qui nulla promulgarunt, adversus Christianos latorum, id vitii et fraudis initium esto.* »

réunis (1). C'est peut-être par ce motif que Ruinart ne comprit point dans sa collection les actes des saints martyrs Polyeucte et Néarque. Les actes que l'on trouve dans Bollandus, 13 février, tom. II, p. 651, commencent ainsi : *Cum Decii et Valeriani Imperatorum persecutione Christiani, maxime in orientalibus partibus, premerenter etc....* et un peu plus loin on lit : *Sed cum Decius et Valerianus cædibus sanctorum saturari non possent, statuerunt edictum.* Les actes grecs, très-différens à la vérité des latins, s'accordent cependant avec eux sur ce point. Car on lit n° 2 : *Temporibus Decii et Valeriani imperatorum vivebant Nearchus et Polyeuctus instituto vitæ milites.* — Cependant rien dans ces actes n'indique que ces deux empereurs aient régné ensemble. Mais comme ces deux persécutions se suivirent de si près et que ses deux martyrs souffrirent dans l'une et dans l'autre, il est à croire que l'auteur de ces actes, pour être plus court, a réuni ce qui aurait dû être séparé. De même saint Jérôme dit dans la vie du saint ermite Paul : *Sub Decio et Valeriano persecutoribus.* Rosweyde dit au sujet de ce passage, que Dèce pendant sa campagne contre les Perses ou Goths s'était fait remplacer à Rome par Valérien, qui suivit l'exemple de son maître et fit exécuter un grand nombre de chrétiens (2). Rosweyde a tiré ce qu'il nous dit à ce sujet de Baronius qui prouve par Trebellius, que Valérien fut choisi par le sénat pour remplacer Dèce. Voyez *Baronii Annales eccl. ad ann.* 253, *n°* 140.

Règle VI. Tillemont pose encore deux règles à l'aide desquelles on peut reconnaître les actes inventés postérieurement ou du moins considérablement augmentés. La première dit : « que les actes pleins d'injures et de sorties contre les empereurs, les gouverneurs ou les juges doivent être considérés comme

---

(1) « Acta in quibus persecutiones Decii et Valeriani conjunguntur, aut mendacii crimen subeunt, aut summam afferunt dubitationem. » *Ex Tillemontio apud Honoratum a S. Maria* I. cit. art. 11. §. 1.

(2) Voyez Not. 11. Rosweydi ad vitam S. Pauli eremitæ, pag. 22.

apocryphes (1), car un tel langage est en opposition avec le respect que l'évangile prescrit envers les personnes revêtues de la puissance temporelle, ainsi qu'avec la douceur chrétienne en général, que d'ailleurs les martyrs n'oublièrent jamais. » Ce sont ces raisons qui rendent suspects aux yeux de notre savant critique, les actes de saint Basilisque, dans lesquels on lit : *Bestia sylvestris*, *canis lambens sanguinem*, *luxuriose Agrippa*, *forma diaboli*, *species dæmonum crudelis*, *sine lege;* ainsi que les actes de sainte Agathe, de sainte Sabine, de sainte Séraphine, de saint Marius etc. Cependant cette règle n'est point infaillible, et il ne faut pas s'y rapporter uniquement lorsqu'il n'existe pas d'autres indices de falsification. Tillemont lui-même s'en écarte plusieurs fois. Il dit dans ses remarques sur la vie de saint Conon tom. IV, p. 684 : « La manière dont S. Conon » parle aux juges en un endroit, l'appelant un homme perdu » *ἀπέρριμμένε* et le plus impie de tous les hommes, est un peu » dure. Ce ne sont néanmoins que les termes dont l'un des » SS. Macchabées use envers le roi Antiochus : et le zèle de » la vérité a sa force aussi bien que la passion. » Pourquoi ne ferions-nous pas valoir la même excuse à l'égard d'autres actes? L'on trouve dans les actes reconnus comme authentiques par les critiques les plus sévères, des expressions tout aussi dures et dont se servirent même les saints Pères dans leurs discours sur ces martyrs. Prudence chante en ces termes le martyre de la sainte vierge Eulalie :

Martyr ad ista nihil : sed enim
Infremit, inque tyranni oculos
Sputa jacit : simulacra dehinc
Dissipat, Impositamque molam
Turibulis pede prosubigit.

Nous lisons dans les actes de saint Basile d'Ancyre, que Ruinart a classés parmi les actes sincères et fidèles, un événement

(1) Verba contumeliosa, in actis nonnullorum martyrum reperta, sunt quoddam argumenti genus, ut ipsorum fraus aut vitium deprehendatur.

encore plus remarquable. Ce martyr ne se borna pas seulement à nommer l'empereur Julien un esclave du démon, mais il prit un morceau de la peau qu'on lui avait arrachée le jour même et le jeta à la figure de l'empereur. Il fut beaucoup loué des chrétiens pour cette action (1). Butler fait à ce sujet la remarque suivante : « Cette action est assurément extraor- » dinaire : mais Dieu qui parle par ses martyrs, agit aussi par » eux ; il ne nous appartient pas de lui demander raison de » ce qu'il fait. Voilà le dénouement des difficultés que l'on » peut trouver quelquefois dans les actes des martyrs. » *Vies des Saints, édit. de Louvain, tom. IV, p.* 236.

L'autre règle de Tillemont aura encore plus de peine à passer. « Les vrais Actes des Martyrs, dit-il, ne parlent pas d'un aussi grand nombre de tourmens recherchés, de tortures nouvelles et d'instrumens construits avec art (2). » Ce sont ces raisons qui lui font envisager comme suspects les actes de saint Pontian, de saint Victor, de sainte Concorde, de saint Hermias, de sainte Clycèrie etc. Honoré de Sainte-Marie prouve non-seulement par des actes généralement reconnus pour authentiques le peu de valeur de cette règle, mais il cite d'après Eusèbe la cruauté inouie des tyrans contre les chrétiens qui eurent à endurer tous les tourmens imaginables. *Sed cruciamenta quæ martyres tolerabant, auditu videntur horrenda*, dit Eusèbe *libr. VIII, cap.* 12. Antoine Gallonius, et, après lui Mamachius, ont décrit les divers instrumens qui servaient à la torture des Martyrs, et en ont tiré l'explication des actes mêmes. Nous passons sous silence les autres règles qui n'ont rapport qu'à quelques expressions particulières des Actes des Martyrs, et qui pour cette raison n'appartiennent pas aux règles générales de

---

(1) Quod ut fuit inter christianos vulgatum, beatum esse dixerunt sanctum pro tam illustri confessione. Acta S. Basilii Ancyrani apud Ruinart n. 5.

(2) « Acta primorum martyrum sincera non multis exquisitis cruciatibus constant. » Voyez *Honoré de Ste. Marie.*

de la critique. Basnage et quelques autres encore considèrent les visionnaires, les illuminés, les apparitions et les voix intérieures qui figurent dans les plus anciens actes comme autant de traces des erreurs de Montan. Parmi ces actes se distinguent particulièrement ceux de sainte Perpétue et de sainte Félicité dont on suspecte pour cette cause l'authenticité. Combien d'actes de martyrs cependant ne devrions-nous pas alors rejeter comme ayant été fabriqués par les Montanistes? Saint Cyprien appartenait donc bien certainement aux partisans de Montan, car sa vie est remplie de visions. Nous ne rencontrons pas moins d'apparitions dans les actes de Jacques, de Marian, de saint Montan de Luce et des autres Africains, que dans ceux de sainte Perpétue et de Félicité; et cependant personne n'en conteste l'authenticité. Saint Justin dans son dialogue avec le juif Thryphon, vante les lumières intérieures et les visions des chrétiens d'alors, et cite même les prophéties du prophète Joël. Voyez *J. A. Orsi dissertatio apologetica in acta SS. MM. Perpetuæ et Felicitatis. Florentiæ* 1738, *cap.* 4, *pag.* 88.

§. III.

Raisons pour lesquelles nous possédons si peu de véritables Actes des Martyrs.

L'anglican Dodwell, qui publia une nouvelle édition des ouvrages de saint Cyprien, et qui les commenta si savamment, conclut du petit nombre des actes sincères des martyrs du petit nombre des martyrs eux-mêmes; et il croit qu'il n'y eut à beaucoup près pas autant de martyrs qu'en nomment ordinairement les auteurs des légendes. Son scepticisme fut combattu par Ruinart, Mamachius, Rinaldus et d'autres, qui prouvèrent en puisant aux sources les plus dignes de foi, que de tout temps on martyrisa un grand nombre de chrétiens. Cette induction du peu d'actes sincères au petit nombre des martyrs n'est pas même logique.

On peut justifier par plusieurs raisons le petit nombre des actes (1). Ruinart en cite les principales dans la préface générale de sa collection, §. I, n. 4.

Il en fut des Actes des Martyrs comme de tous les écrits de moindre étendue qui appartiennent aux premiers temps de l'Église. Combien d'écrits n'ont pas été perdus dans l'abîme des temps? Que l'on examine Eusèbe notre premier historien, les sources auxquelles il a puisé, les documens dont il s'est servi et l'on se convaincra qu'une grande partie de ce que l'historien possédait alors, est perdu pour nous (2). Lui-même se plaignait déjà de la disparition et peut-être de la perte totale de plus d'un précieux monument des temps passés. Voyez *Hist. eccl. liv. V, chap.* 36. Combien de livres d'Origène, de Tertullien etc. ne cite pas Vincent de Lérins? Où sont-ils maintenant?

Les Actes des Martyrs sont d'ailleurs dans un cas particulier. Si des zélés confesseurs les recherchèrent et les répandirent, ils eurent d'un autre côté des ennemis qui cherchaient à les détruire. Lorsque les empereurs et les juges apprirent que les chrétiens mettaient beaucoup d'activité à recueillir et à répandre ces actes, qui ne servaient pas seulement à confirmer le christianisme, mais à confondre le paganisme et à mettre au jour la cruauté des empereurs et des juges, on employa tous les moyens pour anéantir ces actes par le feu ou au moins pour les arracher aux chrétiens. Quelques gouverneurs ordonnèrent même de détruire les documens judiciaires immédiatement après la mise en exécution du jugement, afin qu'ils ne fussent pas publiés. Les anciens chrétiens se plaignent souvent de cette conduite des juges, qui empêchaient les noms des fidèles confesseurs d'être trans-

---

(1) Casti Innocentii Ansaldi ord. Prædicat. *Diss. de causis inopiæ veterum monumentorum pro copia martyrum dignoscenda. Mediolani* 1740.

(2) Voyez J. Th. Libr. Danz. Diss. historico-ecclesiast. de Eusebio Cæsariensi. Ienæ, 1815.

mis à la postérité. Ecoutons saint Prudence, dans son hymne sur les saints martyrs Eméthère et Chélidoine :

O vetustatis silentis obsoleta oblivio !
Invidentur ista nobis, fama et ipsa extinguitur.
Chartulas blasphemus olim nam satelles abstulit,
Ne tenacibus libellis erudita sæcula
Ordinem, tempus modumque passionis proditum
Dulcibus linguis per aures posterorum spargerent.

Cette raison n'existe à la vérité que pour les actes des proconsuls. Néanmoins ceux qui furent rédigés par des chrétiens n'étaient pas à l'abri de ces tentatives hostiles. Les païens savaient combien ils étaient estimés par les fidèles, ils avaient appris par expérience l'effet qu'ils produisaient, et avec quelle ferveur ils étaient lus dans les assemblées religieuses. Ils y attachèrent donc autant d'intérêt qu'aux saintes Ecritures, qu'ils firent chercher et brûler partout, comme le témoigne Arnobe (1). Sous Dioclétien et Maximien, la persécution fut dirigée plus violemment contre les saints livres dont les chrétiens se servaient dans les réunions solennelles, dont parle Eusèbe dans le liv. VIII de son *Histoire ecclésiastique*, chap. 11 (2). Voyez aussi les *Acta SS. Saturnini, Dativi etc. et Acta SS. Agape, Chioniæ et Irenes*, dans Ruinart. Dans ces derniers le président adresse à saint Irène ces reproches : « Ta folie paraît mainte- » nant dans son véritable jour, puisque tu conserves tant de » rouleaux, tant de livres et de volumes, tant de feuilles et » de papiers, qui tous traitent de la religion des chrétiens, » depuis qu'il en existe jusqu'à ce jour (3). » Parmi ce grand

(1) Nostra scripta cur ignibus meruerint dari ? *Arnob. lib. IV, contra Gentes cap. ult.*

(2) Sacri codices flammis absumi jubebantur.

(3) Tuæ insaniæ propositum ex his, quæ facis, manifeste apparet, quæ tot membranas, libros, tabellas, codicillas et paginas scripturarum, quæ sunt impiorum christianorum, qui unquam fecerunt usque ad hodiernum diem, servare voluisti, n. 5.

nombre de livres il y en avait sans doute plusieurs qui contenaient les Actes des Martyrs ; c'est même le sens de ces mots : *Paginas scripturarum, quæ sunt impiorum christianorum, qui unquam fuerunt ad hodiernum usque diem.* Le roi des Vandales Genséric fit enlever tous les livres pour ôter aux chrétiens les armes qui soutenaient leur constance, comme le dit Victor (1). Qui pourra maintenant calculer le nombre des actes qui ont été saisis et anéantis pendant le cours de ces persécutions. En vérité quand on considère mûrement toutes ces choses, et que l'on réfléchit aux guerres dont ces pays ont été le théâtre, et qui exercent toujours une influence si défavorable sur tous les ouvrages littéraires, on a droit de s'étonner que nous possédions encore un aussi grand nombre de vrais actes de martyrs qui ont échappé aux persécutions, aux recherches, aux guerres d'extermination et à la dent meurtrière du temps. Il est néanmoins certain que l'on n'a pas rédigé et que l'on n'a même pas pu rédiger des actes pour tous les martyrs des temps anciens. Quelques-uns souffrirent à des époques où les chrétiens ne trouvaient même pas de repos dans les cavernes et dans les tombeaux (2). Qui aurait pu dans ces temps de calamité mettre quelque chose par écrit. La persécution était quelquefois si violente, que les chrétiens, sans interrogatoire, sans enquête, sans jugement, étaient souvent exécutés par centaines, comme à un jour de bataille, *quasi jure belli*, dit Eusèbe, ou bien consumés par les flammes dans les églises, ou bien garottés par des bourreaux placés dans des nacelles et ainsi jetés au fond de la mer. Eusèbe

(1) Gensericus mittit Proculum quemdam in provinciam *Zeugitanam*, qui coarctaret ad tradenda ministeria divina, vel libros cunctos, Domini sacerdotes. ut primo armis nudaret, et ita facilius inermes hostis callidus captivaret. Libr. I de Persecutione Vandalica, n. 12, edit. Ruinart, pag. 16.

(2) Voyez l'épitaphe d'Alexandre dans Aringhius, *Roma subterrannea* Lib. III, ch. 21 ; et dans Mabillon *Iter. Italic.* pag. 135, où on lit : *O tempora infausta, quibus inter sacra et vota ne in cavernis quidam salvari possumus.*

nous fait le récit détaillé de tous ces faits dans le 8e livre de son histoire de l'Eglise, chap. 6 et 9. Ce qu'il dit dans son sixième chapitre, en parlant des chrétiens qui se trouvaient à la cour, et qui souffrirent aussi le martyre, est très remarquable : « Les officiers de l'empereur croyaient nécessaire de » déterrer les corps de leurs propres maîtres qui avaient été » enterrés d'une manière convenable, et de les jeter à la mer » afin d'éviter que quelque chrétien, les trouvant dans de » beaux tombeaux, ne s'avisât de les honorer et de les » mettre, comme ils pensaient, au nombre des dieux. » Lactance porte le même témoignage ; il dit : que l'on mettait ensemble des chrétiens de différentes provinces, de contrées éloignées, de différens sexes, de différens âges et de différentes conditions, et qu'ainsi on les brûlait, on les exécutait ou on les jetait à la mer (1). Il ajoute que s'il avait cent langues, autant de bouches et une voix d'airain, il ne serait pas en état de dire tous les genres de martyres et de nommer tous les tourmens qu'eurent à souffrir les chrétiens (2). Qui donc aurait pu dans de telles circonstances écrire une histoire détaillée de chaque martyr ? Bien souvent lorsqu'on en conduisait un devant les tribunaux, l'on arrêtait plusieurs des assistans et des spectateurs, qui pour avoir montré quelque pitié pour le prévenu, avaient fait naître le soupçon d'être eux-mêmes des chrétiens. Les noms de ceux-ci n'étaient pas seulement connus (3). La persécution n'était pas moins violente dans les

(1) Comprehensi presbyteri ac ministri, et sine nulla probatione ad confessionem damnati cum omnibus suis deducebantur. Omnis sexus et ætatis homines ad exustionem rapti. Nec singuli, quoniam tanta erat multitudo, sed gregatim circumdato igni ambiebantur ; domestici alligatis ad collum molaribus mari mergebantur. Nec minus in ceterum populum persecutio violenter incubuit. Nam judices per omnia templa dispersi, universos ad sacrificia cogebant. *De mort. Persecutorum*. Cap 15.

(2) Non mihi si linguæ centum oraque centum, ferrea vox, omnes scelerum comprehendere formas, omnia pœnarum percurrere nomina possem, quæ judices per provinciam justis atque innocentibus intulerunt. *Ibid.* Cap. 16.

(3) Voyez dans les Bollandistes *Acta* S. Fidis, tom. III. Octobris ad

petites villes, dans les bourgs, dans les villages et dans les hameaux. Les païens campagnards ainsi que les prêtres des idoles, poursuivaient et arrêtaient les chrétiens partout où ils le trouvaient (1). Denys d'Alexandrie dit en parlant de l'Egypte : *sed et alii complures per oppida et vicos a gentilibus discerpti sunt.* (Eusèbe libr. II, cap. 11.) Il écrit aussi dans la lettre adressée à Domitius et à Didime (Eusèbe L. c.) : « Il est superflu de vouloir faire la nomenclature de tous les » nôtres, attendu qu'ils sont si nombreux et en même temps » inconnus. Qu'il suffise de savoir qu'hommes et femmes, » jeunes et vieux, filles et vieilles matrones, soldats et bour- » geois de tout âge et de tout sexe succombèrent au fouet, » au feu ou au glaive et remportèrent ainsi la palme des » martyrs. »

Il est plus que probable que dans ces massacres généraux des familles entières furent exterminées jusqu'au dernier rejeton. Nous en trouvons la certitude dans les épitaphes que l'on retrouva et dont Mabillon cite la suivante (*Itiner. ital. pag.* 139) : *Hic Gordianus Galliæ nuncius jugulatus pro fide cum familia tota. Quiescunt in pace. Usphila ancilla fecit.* N'est-pas déjà quelque chose de grand que de voir une servante conserver à la postérité le souvenir du triomphe de son maître et de toute sa famille ? Sans elle, tous ces martyrs seraient peut-être restés inconnus pour toujours. Nous lisons dans Aringhius une autre épitaphe dans laquelle on associe encore à Marcelle cinq cent cinquante autres martyrs (Lib. III *Rom. subterran.* cap. 23) : *Marcella et Christi martyres CCCCL.* Qui aurait pu annoter les noms de tous ces confesseurs, et écrire l'histoire de leur martyre ? n'était-ce pas déjà très-glorieux d'avoir le nom de l'un et le nombre exact des autres ?

---

diem sextam mens. p. 289. « Multi sunt, quorum ignoramus nomina, qui ea die videntes S. Fidis constantiam a sacrilego dæmoniorum jugo pia colla solventes, crediderunt in dominum J. C. et gloriosam sunt coronam martyrii consecuti.

(1) Voyez les *Acta S. Theodoti*, dans Ruinart, n. 22.

Pour terminer ce paragraphe nous citerons encore comme raison secondaire, que dans les premiers siècles une grande partie de chrétiens appartenaient au peuple, qui ne savait ni lire ni écrire. Comme dans toutes les persécutions l'on commençait toujours par emprisonner les évêques, les prêtres et autres serviteurs de l'Eglise, et après eux les riches et les personnes les mieux élevées; il ne restait bien souvent que ceux qui n'étaient pas en état de faire une relation par écrit. S'ils racontaient peut-être à d'autres ce qui s'était passé, ceux-ci n'étaient pas toujours disposés à annoter ce qu'ils avaient entendu, et se contentaient d'en être instruits eux-mêmes.

§. IV.

Quand et comment les anciens célébraient l'anniversaire des Martyrs, NATALITIA MARTYRUM.

L'on considérait le jour où le martyr avait combattu et donné sa vie pour la religion de Jésus-Christ comme le jour le plus heureux et comme le commencement de la vie éternelle (1). Le saint martyr Ignace écrit dans sa lettre aux Romains : *Bonum est, a mundo ad Deum occidere, ut in ipso oriar,* ou selon les anciennes variantes : *bonum est proficisci a mundo ad Deum, ut in ipso exoriar* (§. 2. edit. Cotelerii). C'est pour cette raison que les anciens chrétiens ne célébraient jamais le jour de naissance, mais bien le jour de la mort, parce que celui-ci mettait fin aux vicissitudes, aux tentations temporelles et était le commencement de la vie éternelle (2). On nom-

(1) Voyez Clement Alexandr. Lib. VI, Stromat. p. 492.

(2) « Nos non nativitatis diem celebramus, cum sit dolorum atque omnium tentationum introitus; sed mortis diem celebramus utpote omnium dolorum depositionem atque omnium tentationum effugitationem. Diem mortis celebramus, quia non moriuntur hi, qui mori videntur. » Auctor libr III. Commentar. in Job. inter opera Origenis. Voyez aussi Ephraem Syr. Orat. *De morte*, t. I, edit. Vossii, p. 204.

mait donc le jour de la mort d'un martyr son jour de naissance, *dies natalis*, parce qu'il naissait ce jour-là pour le ciel. L'église de Smyrne se servit déjà de cette expression dans son épître sur le martyre de saint Polycarpe : *Conventus alacriter factus, ut præcepit Dominus ad diem natalemque martyrii*, ou d'après l'édition de Cotelier : *in exultatione ac gaudio præbebit Dominus natalem martyrii ejus diem celebrari* (n. 18) au lieu de *diem natalem*. Ruffin dit *diem passionis*, ce qui est à-peu-près synonyme; cependant l'on rencontre plus souvent la première expression dans les documens ecclésiastiques, et dans les saints Pères, particulièrement lorsqu'ils parlent de martyrs dont on célébrait la fête. Saint Augustin se sert toujours du mot *natalis* en parlant d'un martyr (1).

Pierre Chrysologue et Césarius en expliquèrent la signification ainsi que le motif pour lequel ces jours sont nommés ainsi (2). Ce terme se trouve aussi dans les liturgies. On lit dans la liturgie de saint Léon n. 16 : *Orat. super oblata :* « *Sacrificium tibi Domine, pro sanctorum martyrum natalitiis immolamus etc.*

Les anciens mettaient beaucoup de soin à découvrir le jour où un martyr avait succombé en combattant, afin de pouvoir le célébrer annuellement. On sait combien saint Cyprien tenait sévèrement à ce qu'on lui indiquât exactement les jours où les confesseurs étaient morts dans les cachots, ou ceux auxquels les martyrs avaient terminé leur vie, pour que l'on pût à chaque anniversaire en célébrer solennellement le souvenir (3). Cependant Antoine Pagi pose en principe que l'Eglise

---

(1) Digne natalem istorum colimus, quos beatius æternæ vitæ mundus edidit, quam mundo maternorum viscerum partus effudit. Sermon. 10 de Sanctis. — Natalitia Sanctorum cum sobrietate celebrate. Enarrat. in psalm. 88, t. IV, Oper. fol. 954.

(2) Natalem Sanctorum cum auditis, charissimi, nolite putare illum dici, quo nascuntur in terram de carne, sed de terra in cœlum etc. Serm. 129 Chrysolog. — Beatorum martyrum passiones natales vocamus dies, etc.

(3) Denique dies eorum, quibus excedunt, annotate, ut commemora-

célébrait généralement la fête des martyrs à un autre jour qu'à celui où ils avaient souffert. De cette manière les *natalitia* ne désigneraient pas proprement les jours de la mort, mais bien ceux auxquels on célébrait la fête des martyrs (1). Pagi fait remarquer à l'appui de son opinion que dans les temps de persécution l'on n'aurait pas pu connaître exactement les véritables jours de la mort, ni par conséquent l'indiquer, ou bien que les jours où les reliques étaient levées de terre étaient plus célèbres que ceux de la mort. Mais bien que ces raisons puissent subsister pour certains cas, on ne peut pas en tirer une conclusion générale, surtout pour ce qui regarde les fêtes les plus remarquables des martyrs dont les actes sont connus. Aussi Muratori a refuté Pagi dans une dissertation spéciale (2). Il est bien certain que le jour de l'année où l'on célébrait la fête du martyr ne devait pas être une chose indifférente aux chefs de l'Eglise ni aux fidèles, mais ils tenaient fortement aux jours où le martyr avait terminé sa carrière (3). C'est pourquoi chaque église avait ses calendriers ou ses martyrologes dans lesquels étaient annotés, comme l'é-

---

tiones eorum inter memorias martyrum celebrare possimus; quamquam Tertullus scripserit et scribat, ac significet mihi dies, quibus in carcere beati fratres nostri ad immortalem vitam gloriose mortis exitu transeunt et celebrantur hic a nobis oblationes et sacrificia ob commemorationes eorum, quæ cito vobiscum Deo protegente celebravimus. Epist. 37 ad Presbyt. et Diacon. — Sacrificia pro eis semper, ut meministis, offerimus, quoties martyrum passiones et dies anniversaria commemoratione celebramus. Epist. 34.

(1) Sancti plerumque aliis diebus, quam quibus ad cœlestem patriam migrarint, culti, sive quia persecutionis tempore minus exquisita notatio haberi potuerit dierum, quibus passi sunt, sive, quia celebriores fuerint *translationes* reliquiarum eorumdem sanctorum, quam dies natales feriæ, sive denique ob alias causas nunc nobis ignotas. Critic. ad an. 67, n. 23.

(2) Ludovici Anton. Muratorii de Sanctorum Martyrum natalibus : ad clariss. virum Anton. Felic. Marsilium.

(3) Voyez *Acta S. Ignatii*, dont nous donnons un extrait à la fin de ce §.

crit saint Grégoire, le lieu et le jour de la souffrance (1). Il est vrai que plusieurs de ces calendriers ne s'accordaient pas constamment avec le jour. C'est ce qui engagea entr'autres Adon à composer un nouveau martyrologe : *Huic operi ut dies martyrum verissime notarentur, qui confuse in calendis inveniri solent, adjuvit martyrologium ab urbe Roma Aquilejam transmissum.* Plusieurs actes sincères des martyrs que nous possédons encore, indiquent le jour auquel le martyr termina sa vie (2); ce jour s'accorde exactement avec celui indiqué dans le martyrologe, jour auquel on célèbre la fête du martyr. Il suffit de lire les remarques de Baronius sur le martyrologe et les *admonitiones* de Ruinart ou les commentaires et les notes des Bollandistes. Nous ne parlerons pas ici de quelques exceptions isolées.

Muratori prouve par plusieurs passages des saints Pères que ceux-ci considèrent et font ressortir le *dies natalis* comme étant le véritable jour de la mort. S. Paulin dit, *Natal. XIII* :

Et merito Sanctis iste natalis dies
Notatur, in quo lege functi carnea
Mortalitatis exuuntur vinculis,
Et in superna regna nascuntur Deo.

Et un peu plus loin il dit encore :

Hinc ergo Sanctis sive Confessoribus
Dies sacratas, in quibus functi diem
Mortalis ævi morte vitali suum
De labe mundi transierunt ad Deum
Populi fideles gaudiis solemnibus
Honore Christi gratulantes excolunt.

---

(1) Tantummodo nomen, locus et dies passionis ponitur.

(2) Nous ne citerons qu'un exemple d'entre mille. Dans les actes de sainte Symphorose et de ses sept enfans, il est dit : « *Natalis* sanctorum martyrum Christi beatæ Symphorosæ et septem filiorum ejus... celebratur sub die XV calendas augusti. » Dans Ruinart N. 4.

Dans le troisième poème il chante ainsi l'anniversaire de saint Félix :

Venit festa dies cœlo, celeberrima terris,
Natalem Felicis agens, qua corpore terris
Occidit, et Christo superis est natus in astris,
Cœlestem nactus sine sanguine Martyr honorem.

Saint Jean Chrysostôme dans les homélies qu'il a tenues aux fêtes des martyrs, parle communément du jour de leur mort. (Il dit dans la vingt-sixième *in Epist.* 2, *ad Corinth.*) : *At vero servorum Christi vel monumenta ipsa sunt illustria, quæ regiam et dominam omnium civitatum obtinuerunt : tum mortis illorum dies noti sunt omnibus, qui festi per orbem totum aguntur.* Rien ne nous montre plus clairement les soins que les pasteurs de l'Eglise mettaient à rechercher le véritable jour du decès, que l'histoire que Muratori a tirée de saint Grégoire de Tours. Au cinquième siècle, sous l'épiscopat de saint Germain, l'église d'Auxerre voulait célébrer solennellement la fête du saint martyr Julien, mais l'on ignorait le jour auquel il avait souffert, ce qui tourmentait et affligeait beaucoup le peuple. On eut recours au saint évêque Germain. Celui-ci ordonna des prières et le lendemain, le jour où le martyr était mort et où il fallait célébrer sa fête, lui fut révélé (1). Le peuple se serait-il tant inquiété et saint Germain aurait-il employé un moyen aussi peu commun, si l'on avait été indifférent à l'égard du jour où l'on devait célébrer la fête?

Pendant le carême on ne célébrait aucune fête de martyr. Ceci força de remettre les fêtes qui tombaient au mois de mars et avril. On ne laissa pas pour cela de retenir exactement le

---

(1) « Hujus festivitatis temporis ignara plebs mœsta pendebat, nesciens diem, in quo martyr beatus debuerat pro virtutis ac passionis gloria honorari, et hæc ignorantia usque ad B. Germanum Antisiodorensem antistitem est protracta... Tunc ille, oremus, inquit, et fortasse nobis hæc Domini potentia revelabit. Quod cum fecissent, mane orto ait, v. Kalend. mensis septimi celebrandam esse festivitatem. » Libr. II, de miracul. Martyr. c. 29.

jour de la mort et de l'indiquer dans les martyrologes. De là, dans le langage de l'Église, la distinction entre *natale genuinum* et *ingenuinum*. Il est encore digne de remarque, que dans le martyrologe de saint Jérôme et dans l'antiphonaire de saint Grégoire, le jour de naissance de saint Agnès, est indiqué par ces mots: *Natale S. Agnetis de nativitate*, maintenant *Agnetis secundo ;* tandis que le jour de son martyre s'appelle simplement *natale S. Agnetis*, ou avec l'addition de *passione*. Cette exception confirme la règle que nous avons posée plus haut.

L'usage de lever de terre les saintes reliques et de les transporter, ne s'établit que sous Constantin-le-Grand, comme l'affirme saint Paulin, dans son onzième poème :

> Ut Constantino primum sub Cæsare factum est.
> Tum famulis retegente suis, ut sede priori
> Martyres accitos transferrent in nova terræ
> hospitia etc.

Les lois romaines ne permettaient pas d'ouvrir les tombeaux ni d'en sortir les ossemens des défunts. Mais lorsque sous Constantin la religion chrétienne remplaça le paganisme, on commença à honorer les martyrs de cette religion, en levant de terre leurs dépouilles mortelles, et à les transporter d'un lieu à un autre comme les trésors les plus précieux, soit pour secourir les nécessiteux en invoquant l'intercession des saints dont on transportait les reliques, soit pour donner plus de splendeur à leur culte, soit enfin par d'autres raisons. C'est ce qui fait dire à saint Paulin :

> Ex illo sacri cineres quasi semina vitæ
> Diversis sunt sparsa locis, quæque ossa minuto
> De modica sacri stipe corporis exiguus ros
> Decidit, ingentes illic pia gratia fontes
> Et fluvios vitæ generavit gutta favillæ.

Par le mot *translatio*, translation, les agiographes n'entendent pas toute espèce d'ouverture des tombeaux, ni la simple inspection des ossemens, mais le translation réelle des reliques d'un endroit où elles reposent à un endroit plus dis-

tingué et plus convenable. L'histoire ecclésiastique fait mention d'un grand nombre de semblables translations qui eurent lieu sous les rois des Francs. A partir de cette époque on commença aussi à instituer pour ces jours là des fêtes particulières sous les rubriques de *Elevatio* ou *Translatio*, parce que Dieu à cette occasion a glorifié les saints par de nombreux miracles.

On a lieu de douter (1) si avant l'époque des Francs, il existait dans l'église latine une fête de la translation. En revanche on fêtait solennellement dans les temps primitifs les *Natalitia* des martyrs, c'est-à-dire, les jours de leur mort. Déjà l'église de Smyrne dit, qu'à l'anniversaire de la mort de saint Polycarpe, elle tint une assemblée solennelle. L'auteur des actes de *saint Ignace* dit à la fin du récit : *Cum ergo multo cum gaudio ista vidissemus et somniorum visa contulissemus, Deum datorem bonorum laudavimus et sanctum beatum diximus, vobisque diem et tempus indicavimus : ut tempore ejus martyrii convenientes, athletæ et generoso martyri communicemus.* Voici donc un nouveau témoignage du soin que l'on prenait à célébrer la fête d'un martyr au temps et au jour qui lui appartenaient. Les actes des saints Epipiode et Alexandre viennent à l'appui de ce fait (2). Mais il conviendra de rechercher la manière dont on célébrait ces *Natalitia.* Saint Cyprien dit, dant la lettre citée plus haut, que le jour même on célébrait le saint sacrifice. La fête consistait donc principalement dans la célébration du saint Sacrifice de la messe, ce que les actes des saints martyrs Thryphon et Respicius disent encore plus clairement. On lit à la fin de ces actes qu'au jour anniversaire les pieux fidèles et les prêtres s'étaient rassemblés, avaient visité avec vénération le tombeau des saints et célébré le mystère de notre rédemption (3). Ils recommandèrent en

(1) Exuperius même se fit un scrupule de faire transporter du premier lieu de repos les restes du saint martyr Saturninus. Voyez dans Ruinart. *Passio S. Saturnini episc. Tolosani*, n. VI.

(2) Dum alternis diebus festa illorum proveniunt, et illos inseparabili veneramur affectu; non singulis diebus, sed geminatis obsequiis utrumque bis colimus. Voyez la note de Ruinart sur ce passage.

(3) Convenerunt religiosi viri et sacerdotes domini, et dedicaverunt

même temps leur âme à la protection puissante des saints martyrs.

Durant la cérémonie, on récitait les Actes des Martyrs, afin de rappeler à la mémoire leurs actions. On trouve des traces de cette coutume dans les anciens actes des saintes Perpétue et Félicité (1). Dans l'église africaine, cet usage fut généralement adopté par un décret de concile, c'est pourquoi saint Augustin se réfère souvent, dans ses discours, aux actes récités publiquement (2). Après la lecture, l'évêque prononçait un discours sur le martyr. Il existe encore beaucoup de discours de S. Jean Chrysostôme, de S. Basile, de S. Grégoire de Nazianze, de S. Grégoire de Nisse, de S. Augustin, de S. Ambroise etc. que Ruinart a in sérés en grande partie dans son recueil. Nous avons fait remarquer ailleurs que les préfaces ou contestations dans la messe, surtout dans la liturgie mosarabique et gallicane, contiennent les actions les plus remarquables des martyrs, et le récit des tourmens qu'on leur infligea (3).

§. V.

Des différens recueils des Actes des Martyrs de toutes les époques.

Avant que l'Église jouît de la paix on ne pouvait pas s'attendre à un recueil régulier des Actes des Martyrs. De même que Denys d'Alexandrie a rédigé une courte histoire des événemens survenus en Egypte sous Dèce, et des cruautés qu'on exerça contre les chrétiens, d'autres évêques peuvent en avoir fait autant à l'égard de leurs districts ou provinces. Ce n'était

---

martyrium illorum cum omni honore atque disciplina reverentiæ, participaverunt mysterium redemptionis nostræ, commendantes animas suas sanctis Beatorum martyrum patrociniis. Ruinart n. 6.

(1) Utique et hæc non minus veteribus exempla in ædificationem ecclesiæ legere debet, ut novæ quoque virtutes unum et eumdem Spiritum S. usque adhuc operari testificentur. etc.

(2) Ruinart *Præfat. general.* §. I, nº 5.

(3) V. *Denkwurdigkeiten etc.* tom. VIII, p. 88 et 133.

cependant qu'une histoire particulière de l'une ou de l'autre contrée, ou bien d'une seule persécution. Ce ne fut qu'après avoir recouvré la tranquillité, qu'Eusèbe, évêque de Césarée, entreprit de rassembler les Actes des Martyrs des différens pays et de toutes les persécutions. Comme il était un favori de la cour et qu'il était renommé par son savoir et son zèle, on mit à sa disposition les bibliothèques des villes, les archives des églises et des palais impériaux (1). Eusèbe composa deux ouvrages sur les martyrs. Le premier était un aperçu des événemens qui se sont passés en Palestine, dont il fut lui-même en grande partie témoin oculaire, ou dont il a pu être exactement informé par des hommes sûrs. Cet ouvrage porte le titre : *de Martyribus Palestinæ*. Nous ne savons pas si Eusèbe lui-même, ou si un autre après lui, saint Jérôme peut-être, a inséré cet ouvrage dans son histoire ecclésiastique; il est également incertain, s'il est compris en entier dans le VIIe livre de cette histoire. Dans quelques éditions d'Eusèbe il ne se trouve pas du tout, ce qui prouve que c'était un ouvrage à part. L'anglais Jean Christophorson, qui a soigné une nouvelle traduction de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe, plaça les douze chapitres dont se compose l'ouvrage *de Martyribus Palestinæ*, après le onzième chapitre du huitième livre. Il se trouve sans doute là à sa véritable place, puisqu'Eusèbe dans ces onze premiers chapitres traite de la persécution sous Dioclétien; mais Du Valois le sépara de nouveau dans sa nouvelle édition des *Historiens de l'Église*, et le publia séparément, sans y joindre le huitième livre de l'histoire ecclésiastique. Ruinart l'imita dans ses *Acta sincera Martyrum*. Dans l'édition allemande d'Eusèbe par Frédéric-André Stroth, il est tout-à-fait omis.

Le deuxième ouvrage d'Eusèbe a pour titre : *Synagoge martyriorum*. Dans la *Dissertation sur les Martyrologes* §. 2. nous indiquons les passages de l'histoire ecclésiastique qui font mention de ce recueil. D'après Fabritius (*Biblioth. græc.* libr. V,

---

(1) Eusebii *Hist. eccl.* Libr. VI. *Hist. eccl.* cap. 20. *Vit. Constantin.* libr. IV, cap. 36.

part II, pag. 101) plusieurs morceaux de cet excellent ouvrage, maintenant perdu pour nous, sont compris dans la vie des anciens Pères, sous le nom de saint Jérôme. Siméon Métaphraste doit aussi avoir puisé à cette source.

Papebrochius croit que les actes de saint Justin et de ses compagnons (tom. I, Junii Bolland, pag. 20.), ainsi que l'histoire des dix martyrs d'Égypte (ibid., pag. 420) sont des fragmens du grand ouvrage d'Eusèbe. Usser présume que Simon Métaphraste avait également tiré d'Eusèbe les actes de saint Lucien, qui ont été traduits du grec en latin, et qui se trouvent dans Surius et Bollandus sous le 7 Janvier. L'ouvrage d'Eusèbe se trouvait encore en entier dans la *Bibliotheca scoriacensi*, si l'on en croit F. Bivarius (*ad Pseudo Dactri chronic. ad anni* 308). Trois livres en langue grecque furent effectivement insérés dans le catalogue de cette bibliothèque. Lindanus écrivit à ce sujet à Baronius, l'an 1579, comme celui-ci le raconte lui-même dans les notes sur les martyrologes, sous le 23 septembre. Cependant d'après le témoignage de l'auteur des actes de saint Sylvestre, dans Combefis, l'ouvrage entier doit avoir fait l'objet de onze livres. Gérard Casteel de Duisbourg se réjouit de l'idée d'avoir trouvé l'ouvrage complet d'Eusèbe parmi les manuscrits syriaques, dont le nombre s'élevait dit-on à 150, rapportés de Syrie par Assemann, qui y avait été envoyé par le Pape en 1715 (1). Il n'y trouva cependant aussi que des fragmens isolés d'Eusèbe. Déjà au sixième siècle l'ouvrage d'Eusèbe sur les martyrs en général semble n'être plus connu à Rome. Car lorsque Euloge, patriarche d'Alexandrie, le demande à Grégoire I. Celui-ci répondit: *Ago gratias, quia sanctissimæ vestræ doctrinæ scriptis eruditus, cœpi scire, quod nesciebam. Præter illa enim, quæ*

---

(1) Atque ille idem creditur liber, quem Joseph Assemani maronita anno 1715 a Pontifice missus in Syriam post biennium redux inter 150 Mss. Codices tum syriacos tum arabicos Romam tulit sub titulo : *Eusebii* Historia Martyrum Occidentis. Syriace, ut ex notata cera Antiochena apparet, anno Christi 473 exaratus. Diss. 21. *De Pluralitate Martyrum contra Dodwellum*, pag. 212.

in ejusdem Eusebii libris de gestis sanctorum martyrum continentur, nulla in archivo hujus nostræ ecclesiæ vel in Romanæ urbis Bibliothecis esse cognovi; nisi pauca quædam in unius codcis volumine collecta. (*Epist.* 29, *libr. VIII*, *pag.* 30, *tom. VIII*, *oper. S. Gregorii*, *noviss. edit.*) Saint Théodore Studite fait mention d'un grand ouvrage des Actes des Martyrs composé de douze volumes (1). Mais il n'en nomme pas l'auteur. Etait-ce peut-être le recueil complet d'Eusèbe? selon toute probabilité, Théodore trouva cet ouvrage à Constantinople où était son couvent; et nous aurions ainsi découvert la source où Siméon Métaphraste compila plus tard son ouvrage *De Actis Sanctorum.* Dans le dixième siècle, Siméon était chancelier à la cour royale de Constantinople; il avait donc la faculté de fouiller dans les bibliothèques et dans les archives. Pourquoi n'aurait-il pas aussi trouvé l'ouvrage en douze volumes découvert par Théodore. Il est possible qu'il en ait fait un extrait. L'inégalité de style qui règne dans l'œuvre de Siméon prouve qu'il a pris son livre dans plusieurs autres. Nous n'aurons pas de motifs suffisans pour l'appeler avec Bellarmin un interpolateur; nous ne pouvons pas prononcer un jugement précis sur son travail, faute de connaître les sources où il a puisé. Le reste de ses autres ouvrages posthumes prouve qu'il possédait des connaissances étendues. Voyez Leo Allatius, *De claris Simeonibus.* C'est pourquoi Bollandus, Papebrochius et Honoré de Sainte-Marie ne se bornent pas à le défendre mais l'estiment aussi beaucoup comme écrivain loyal, dont le zèle a sauvé plus d'un ancien document. Molanus publia au seizième siècle l'ouvrage de Métaphraste, traduit du grec en latin. Il contient plus de 120 actes de martyrs ou vies de saints; mais Léon Allatius n'en attribue que 93 à Métaphraste; les autres selon lui ayant été ajoutés dans la suite par différens auteurs.

Nous n'avons pas dans l'Eglise latine avant Lipomanus et Surius

---

(1) In multa martyria incidi duodecim voluminibus descripta, ita ut cor obstupesceret, nec me aliquid pro Christo passum dicere auderem. *Epist.* II *ad Platonem* lib. I. edit Sirmondi, pag. 181.

un seul ouvrage qui mérite le nom de recueil des Actes des Martyrs. Dans le sixième siècle, Grégoire de Tours avait à la vérité écrit deux livres *De gloria Martyrum ;* mais ils renferment peu d'histoires de martyrs. Au septième siècle Leranius, évêque de Paris, doit avoir commencé une collection dont Warner parle dans une lettre à Bollandus. Au neuvième siècle, le bibliothécaire Anastase traduisit quelques actes grecs en latin ; à la même époque le diacre romain Jean était occupé à faire un recueil d'après ce que nous devons inférer d'une lettre de l'évêque Gaudericus au pape Jean VIII (1). Ici nous pouvons aussi citer Flodoard, qui écrivit vers le même temps un ouvrage en vers intitulé *De triumphis Italicis Martyrum et Confessorum.* Il se composait de 15 livres. Bünder en fait mention dans son ouvrage : *Indiculus manuscriptorum codicum*, qui se trouvaient en Belgique ; mais seulement douze de ces livres sont parvenus jusqu'à nous, Mabillon les a publiés *Annal. ord. S. Benedicti sæc. III.* Part. 2. Notker le Begue paraît avoir possédé une collection que nous ne connaissons pas. Elle contenait, dit-il, l'histoire des apôtres Pierre et Paul, André et Jacques, celle du frère de Jean ainsi que de Jacques, le frère du Seigneur. Puis il ajoute : *Quarum passionum Bartholomæi verisimillimam, seu certe veracissimam noveris. Historia vero de Petro et Paulo et eorum discipulis Processo et Martiniano Carcerariis, Nicomede presbytero, Nereo et Achileo, Marone, Victorino, Euticete, Marcello, Petronella, Felicula, Domitilla, Potentia et Euphrosina, pro omnium œdificatione legitur..... Post apostolos sequitur passio de sancto Clemente. Dehinc mirabilis liber de S. Alexandro, Eventio et Theodulo, Hermete, Quirino et cæteris.* Dans le chapitre suivant il parle des actes de saint Laurent : *Passionum S. Laurentii integram et non particulatim reperire quiveres, quanta bella et quot victorias martyrum invenies* (2)? Notker a très-vraisemblablement

---

(1) Epistola Gauderici Veliterni episcopi ad Joannem VIII, tom. I. Musei ital. Mabillon. pag. 79.

(2) Notatio Notkeri Balbuli de viris illustrib. in Pezii *Tesaur. noviss. Anecdot.* tom. I, part I, pag. 12.

vécu avant Siméon Métaphraste : il n'est pas permis de penser à l'ouvrage de ce dernier. Ceci prouve toutefois qu'au dixième siècle on connaissait déjà en Allemagne une collection des Actes des Martyrs.

Lipomanus et Laurent Surius publièrent au 16e siècle, d'après l'ordre des mois, les Vies complètes des Saints et les Actes des Martyrs. On accuse Surius d'avoir changé le style des anciens auteurs et d'avoir puisé plus d'une fois à des sources apocryphes. Jean Schulting (1), qui donna vers la fin du seizième siècle sa *Bibliotheca ecclesiastica,* y fit entrer une critique étendue de l'ouvrage de Surius. Jules Mombritius entreprit la révision de cet ouvrage, corrigea beaucoup d'après les anciens manuscrits, rétablit le style et rendit par là de grands services à l'ouvrage de Surius (2). Après la mort de ce dernier, Jacques Musander, également de Cologne, l'augmenta encore de trois volumes et du martyrologe d'Adon. Enfin Jean Krepsius et Hermanus Milius le publièrent en 1618 en douze volumes avec de nouvelles augmentations. Nonobstant tout cela l'ouvrage de Surius resta très-imparfait, il déchut de plus en plus dans l'opinion des critiques, principalement parce que les anciens actes des martyrs avaient perdu leur caractère et leur intérêt primitif et ne possédaient plus dans bien des points leur authenticité, si précieuse pour le théologien dogmatique.

Les choses en étaient là lorsque le savant Bénédictin Thierri

---

(1) Le jugement de Schulting sur Lipomanus est satisfaisant ; il lui attribue toutes les qualités d'un bon agiographe, tel que Melchior Canus le décrit. Il le loue particulièrement d'avoir renvoyé par des notes marginales aux dogmes. *Est autem in vitis sanctorum Aloysii Lipomani inprimis utile et admirandum, quod ubique scholia adjicerit marginalia, quibus omnes hæreses nostri temporis acutissime telis inevitabilibus confunduntur.* En parlant de Surius il dit entre autre : *Atque non aliter, quam δυσφωνια in musica, omnem jucundum concentum perturbat atque tollit, ita hæc dubiorum atque certorum conjunctio non parum autoritatem et fidem historiarum Surii elevat.* Tom. I. *Bibliothec.* P. I. Cap. 51 et 52.

(2) Bollandi *Præfat. General.* Ad tom I. *Januar.*

Ruinart, de la célèbre congrégation de Saint-Maur et disciple du grand Mabillon, forma et exécuta avec succès le plan d'une nouvelle collection des Actes des Martyrs. Son ouvrage est intitulé : *Acta Martyrum sincera et selecta.* Ces actes, dont plusieurs sont tirés de manuscrits trouvés dans différentes bibliothèques, sont purs et sans aucune addition. Sa savante préface, dans laquelle il refute par des arguments irrécusables l'opinion de Dodwell sur le petit nombre des martyrs, est une preuve pour l'étendue de ses connaissances et de son grand talent de critique. Aussi fut-elle souvent réimprimée et publiée dans différentes collections telles que celles de Sprenger (*Thésaur. Patristic.*) de Lumper (*Theologia Historio-critica*) etc. Dans les *Admonitiones* qui précèdent les actes, Ruinart examine 1° l'époque de la mort du martyr, 2° l'authenticité des actes, 3° le culte du martyr et plusieurs autres questions que soulèvent souvent les Actes des Martyrs. Dans les petites notes qu'il y ajoute, il donne l'explication des expressions étrangères, la description géographique des lieux qui y figurent et justifie les diverses variantes des manuscrits, ou bien des éditions connues. Cette excellente collection parut en premier lieu à Paris en 1689, puis à Amsterdam en 1713, peu de temps après la mort de Ruinart. La meilleure édition est celle de Vérone, dans laquelle on a ajouté les actes des saints Firmin et Rustique, tirés des meilleurs manuscrits de cette ville. Le célèbre Bernard Galura fit réimprimer l'édition de Vérone à Augsbourg en 1802.

Nous pouvons considérer comme supplément à la collection précédente l'*Historia persecutionis Vandalicæ in duas partes distincta*, également de Ruinart, 1696 et 1737. Le titre de cet ouvrage indique ce qu'il contient : *Prior pars complectitur libros quinque Victoris Vitensis episcopi et alia antiqua monu-*

---

(1) V. La traduction française de cette préface à la fin du Traité de la Mort des Persécuteurs de Lactance, Louvain 1835, in 8°, faisant suite à la nouvelle édition de Butler.

menta ad cod. Mss. collata et emendata, cum notis et observationibus. Posterior commentarium historicum de persecutionis Vandalicæ ortu progressu et fine. Dans cette seconde partie se trouvent les actes de la sainte vierge et martyre Julie, de saint Eugène évêque de Carthage, et la *Confessio S. Fulgentii.* Cet ouvrage traite en général de l'histoire de l'église d'Afrique depuis 406 jusqu'à 535.

Bien que la collection de Ruinart porte actuellement le titre : *Acta sincera*, l'auteur donne cependant à entendre dans sa préface, qu'il n'a accueilli que les *Acta sinceriora* (1), Ruinart omit en effet plusieurs actes dont l'authenticité n'est pas contestée. Honoré de Sainte-Marie en compte tant, que l'on pourrait fort bien donner un second volume à la première collection. Après la mort de Ruinart on a découvert encore beaucoup de bons actes. Lorsque Ruinart mourut à Paris en 1709, les Bollandistes avaient à peine achevé le mois de mai. Il emprunta plusieurs pièces aux dix-huit premiers volumes de cet immortel ouvrage, que ne contiennent pas les trente-six suivans? que d'actes ont été mis au jour par d'autres depuis lors réunis; ils surpasseraient en étendue l'ouvrage de Ruinart. Evode Assemani, maronite, publia à Rome en 1748 les *Acta Sanctorum Martyrum Orientalium et Occidentalium*, en deux volumes in-folio.

Nous croyons avec droit pouvoir ajouter aux collections des Actes des Martyrs, *Les Confesseurs de l'Eglise gallicane à la fin du dix-huitième siècle*, par l'abbé Carron (2), et les *Mar-*

(1) Porro etsi nihil omiserim, ut, quantum in me fuit, hæc Actorum collectio accurata et numeris omnibus absoluta redderetur : non ita tamen rem me confecisse existimo, ut nulla penitus, præter ea, quæ hic exhibemus, sincera Martyrum Acta reperiri posse existimem. Nec etiam animus est ea omnia inter spuria rejicere, quæ hic non habentur... Ego ea, quæ mihi *sinceriora* visa sunt, consultis etiam viris doctis et in ejusmodi sacris monumentis discutiendis versatissimis, edenda selegi §. I. *Præfat.* n. 2.

(2) MM. Ræss et Weiss en ont publié une traduction allemande.

tyrs de la Foi pendant la révolution française, ou Martyrologe de pontifes, prêtres, religieux, religieuses, lais de l'un ou de l'autre sexe, qui périrent alors pour la foi; par M. l'abbé Aimé Guillon, 4 tom. in-8°. Paris, 1821 (1). Si le lecteur de ces ouvrages retrouve ici l'ancienne cruauté des premiers persécuteurs, il découvre également l'ancien courage et la fermeté des premiers martyrs dans les confesseurs du dix-huitième siècle; et nous ne savons pas en vérité si l'on doit plus s'étonner de la cruauté des persécuteurs que de l'héroïsme des confesseurs. C'est ainsi que dans tous les temps le triomphe de l'Eglise se manifeste dans ses fidèles enfans.

---

(1) Nous nous proposons de publier un jour une notice des Martyrs et Confesseurs de la foi en Belgique, pendant la révolution française.

L'EDDA;

LES TRADITIONS SCANDINAVES MISES EN RAPPORT AVEC LES TRADITIONS BIBLIQUES.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Odin se donne douze assesseurs, ce sont les douze grands dieux des Scandinaves. — Leur analogie avec les douze fils de Japhet. — Déesses et fées. — Valkyries. — Du Valhalla et du Niflheim. — Lutte opiniâtre entre les dieux et leurs nombreux adversaires. — Grand combat. — Catastrophe finale. — Alfader reparait pour rendre son divin jugement. — Nouveaux cieux, nouvelle terre. — Réflexions générales sur les croyances des Scandinaves, et sur l'accusation de Sabéisme qu'on a portée contre eux.

Odin est devenu, par suite de la dégénération successive des traditions scandinaves, le dieu prépondérant et l'objet spécial du culte. Toutefois, et comme le scalde islandais n'a jamais osé élever *Odin* jusqu'à la hauteur d'*Afader*, et dire en parlant d'*Odin*, *qu'il gouverne les grandes choses comme les petites*, les théologiens du nord se sont vus contraints de donner à cet être mythologique, borné dans sa puissance, restreint dans ses moyens d'action, des ministres et des aides auxquels ils ont assigné des départemens divers.

Et d'abord l'*Edda* nous apprend qu'*Odin*, après que la forteresse d'*Asgard* eût été construite, établit *douze gouverneurs* pour juger les différends qui s'éleveraient entre les hommes, et régler ce qui concernait le gouvernement de la cité céleste. Le premier soin de ces ministres fut de bâtir la salle dans laquelle devaient être placés leurs douze siéges, au milieu desquels s'éleverait le trône qu'*Odin* devait lui-même occuper.

Or, à l'occasion de ces *douze* assesseurs que s'est donnés le dieu des Scandinaves, il a été fait par le traducteur de l'*Edda* un rap-

---

(1) V. ci-dessus. tom. page 504.

prochement ingénieux. M. Mallet croit trouver en effet dans cette fable l'origine du Sénat, de cette institution politique qu'on voit existant de toute ancienneté dans le Danemark, la Norwège et la Suède. « Les sénateurs, dit-il, jugeaient autrefois en dernier » appel les différends considérables; ils étaient, pour ainsi dire, » les assesseurs du prince; ils étaient au nombre de *douze*. Saxon » nous l'apprend dans la vie du roi *Regner Lodbrog*. Les mo- » numens ne nous manquent point sur ce sujet. On trouve en Zé- » lande, en Suède près d'Upsal, et ailleurs dans le nord, de » grosses pierres au nombre *douze*, rangées en cercle, et une plus » élevée au milieu. Telle était dans ces âges rustiques la salle d'au- » dience; les pierres de la circonférence étaient les siéges des sé- » nateurs, celle du milieu, le trône du roi. Des monumens sem- » blables se trouvent aussi en Perse près de Tauris; on y rencontre » fréquemment de grands ronds de pierre de taille; et la tradition » du pays porte que ce sont les lieux où les géans tenaient conseil. » Il pourrait bien y avoir quelques vestiges de cet ancien usage » cachés dans la fable des *douze* pairs de France et dans l'insti- » tution des *douze* jurés en Angleterre; mais c'est une conjecture » que j'abandonne à mes lecteurs (1). »

Quoi qu'il en soit de cette dernière assertion, que M. Mallet livre à la sagacité de son lecteur, il n'en reste pas moins pour certain que l'auteur de la traduction française de l'*Edda* a été frappé de la généralité de cet usage qui fixait primitivement à *douze* assesseurs le sénat dont les chefs de plusieurs nations s'entouraient; et quand il veut trouver la raison de cette ancienne coutume, il ne cache point qu'il est disposé à remonter au système mythologique, pour en découvrir l'origine (2). Les peuples du nord, aussi-bien que les Grecs et les Romains, dit M. Mallet, avaient originairement *douze* dieux; ces dieux composaient le sénat divin; ne serait-ce pas là le type du sénat politique? La chose nous paraît, ainsi qu'à lui, vraisemblable. Mais ne pourrait-on pas, en suivant cette idée jusqu'au bout, chercher aussi la raison qui a fait

(1) Voir la remarque 3e sur la 7e *fable* de l'*Edda*.

(2) Id., ibid.

restreindre à *douze* le nombre des dieux formant le sénat divin ? et s'il arrivait que ce nombre fût précisément celui des chefs de tribus qui se groupaient autour du père de la race *Japhétique*, au moment de la dispersion, ce motif alors ne serait-il pas suffisamment indiqué ? Le nombre des fils de *Japhet* est connu ; la *Genèse* en compte sept ; voici leurs noms : *Gomer*, *Mogog*, *Madai*, *Javan*, *Thubal*, *Mosoch*, *Tiras* (1). Il paraît que *Gomer* et *Javan* étaient décédés avant la dispersion, car la *Genèse*, qui donne le dénombrement des descendans des fils de Noé, pour faire connaître les chefs de famille existant à cette époque mémorable, désigne par leurs noms les fils de *Gomer* et ceux de *Javan*, ce qui n'eût pas eu lieu si les pères eussent encore vécu ; ce qui n'a pas été fait par rapport aux cinq autres fils de *Japhet :* il ne restait donc des sept fils de *Japhet* que *Madaï*, *Thubal*, *Mosoch* et *Thiras ;* mais *Gomer* en mourant avait laissé trois fils, savoir : *Ascenez*, *Ripphat*, *Thogorma ; Javan* de son côté en avait laissé quatre, savoir : *Elisa*, *Tharis*, *Cetthim* et *Dodanim* ; voilà ceux que nous croyons pouvoir désigner comme étant les chefs des tribus de la race *Japhétique.* Il sont au nombre de *douze*, sans y comprendre *Japhet.* Ces douze chefs de tribus qui entouraient le père commun, formaient le sénat de la race japhétique, dans les temps qui précédèrent immédiatement la dispersion.

Lors donc que nous trouverons, en nous enfonçant dans les profondeurs de l'antiquité, des institutions de même nature chez des peuples de la même race, on nous permettra de croire que ces institutions se sont modelées sur le sénat primitif. De cette sorte, nous faisons rentrer dans l'histoire ce que M. Mallet, en s'arrêtant à mi-chemin, faisait simplement dériver de la mythologie ; nous donnons la dernière raison des choses, lui, il n'en donnait pas ; il avait bien vu que les institutions politiques des Scandinaves avaient été calquées sur la composition du sénat d'*Odin*, mais il ne se rendait pas compte de ce qui avait déterminé cette composition, parce qu'il n'était point remonté jusqu'à la source, parce

(1) *Genèse*, ch. x, v. 2.

qu'il avait négligé de constater que l'être mythologique était un personnage historique des premiers temps : pour nous, qui avons reconnu l'identité de *Japhet* et d'*Odin*, nous avons pu nous hasarder à la recherche des motifs qui ont amené les mythologues scandinaves à former un sénat divin, et à le composer de *douze* membres seulement.

Voilà donc *Odin* entouré de douze assesseurs qui forment son conseil divin. Ce conseil avait été créé originairement pour juger les différends ; mais le pouvoir des membres qui le composent ayant pris de l'extension, en même temps qu'*Odin* s'élevait, ces êtres déifiés se présentent maintenant comme investis de fonctions particulières, chacun d'eux exerçant une sorte d'empire dans le département qui lui est confié : ainsi, on voit qu'ils ont pris la place de ces génies préposés aux diverses parties de la nature, qui tiennent le premier rang après l'Être-Suprême dans la religion civile de la *Chine*, qui occupaient tant de place dans les traditions de la *Perse*, et dont on trouve des vestiges, comme nous l'avons fait remarquer précédemment, dans la mythologie *scandinave*. Cependant il a paru convenable aux théologiens du Nord d'adjoindre, pour des fonctions qui semblaient appartenir plus spécialement au sexe, un certain nombre de *déesses* aux dieux formant le conseil d'*Odin*; et cette porte une fois ouverte, les êtres mythologiques du sexe féminin se sont multipliés ; les *fées* sont arrivées, puis les *nymphes* ou *volkyries* à la suite, et au milieu de tout cela des personnages allégoriques apparaissent toujours à point, dès qu'il s'agit de rendre raison de quelque phénomène naturel ; ajoutons à cela les *génies*, les *géans*, les *nains*, et nous aurons une idée de cette mythologie du Nord, telle que les poètes l'ont faite, telle que l'*Edda* la décrit : car ici, comme ailleurs, l'idée de la divine Providence s'étant altérée, les hommes se sont persuadé qu'ils ne pouvaient pas multiplier trop les êtres mythologiques, y ayant tant de ressorts secrets à mettre en jeu pour donner le mouvement à toutes les choses de la nature.

Mais revenons à la cour céleste.

Odin la préside : et quoique les autres dieux soient eux-mêmes très-puissans, ils lui obéissent comme des fils soumis obéissent à leur père. *Frigga* est l'épouse d'*Odin* ; seule elle connaît l'a-

venir, elle est la patronne des sybiles et des prophétesses qui avaient un grand crédit chez les Scandinaves, les Germains et les Celtes : cette déesse était en outre confondue avec la Terre, *Thor*, le premier né des enfans d'*Odin* et le plus vaillant des dieux, se confond d'un autre côté avec le génie qui a dans son département l'élément aérien ; il est armé d'une massue qui brise tout, quand elle est lancée par son bras vigoureux. Cette allégorie désigne assez bien l'émission de la foudre ; aussi *Thor* passe-t-il généralement pour être le dieu du tonnerre. *Niord* règne sur les eaux ; il est le maître des vents, il apaise la mer ; on doit l'invoquer pour qu'il rende heureuses la navigation et la pêche : c'est le *Neptune* des Romains. Nous avons dit précédemment que *Surtur* est le génie du feu ; il est invincible ; mais il ne figure point au nombre des dieux, attendu qu'il est leur ennemi, et qu'il doit contribuer à les anéantir au dernier jour. *Balder*, autre fils d'*Odin*, nous est donné comme un dieu sage, éloquent, plein de douceur et doué d'une grande majesté. L'*Edda* fait mention de *Tyr*, dieu guerrier, protecteur des braves ; il a beaucoup d'analogie avec le dieu *Mars* des Romains. *Uller*, le gendre de *Thor*, doit être invoqué par ceux qui se battent en duel. *Vale*, qui est encore un des fils d'*Odin*, est le dieu des archers ; *Brage* est celui des poètes. *Forsete* est fils de *Balder* ; il assoupit les querelles : tous ceux en effet, qui le prennent pour juge, s'en retournent réconciliés. *Frey*, fils de *Niord*, préside aux saisons. *Heimdal* est le portier des dieux. Les fonctions de *Hoder* et de *Vidœr*, qui complètent le sénat divin, ne sont pas clairement déterminées dans l'*Edda*.

Quant aux *déesses*, indépendamment de *Frigga*, dont il a été question plus haut, nous trouvons *Eyru*, qui est la déesse de la médecine. — *Géfione* est la patronne des filles chastes. — *Freya*, la plus illustre des déesses après *Frigga*, est favorable aux amans ; mais plus fidèle que *Vénus*, elle pleure sans cesse *Oder*, son mari, qui est absent, et ses larmes sont des gouttes d'or. — *Varar* préside aux sermens que font les hommes, et surtout aux promesses des amans ; elle punit ceux qui ne gardent pas la foi donnée. Inutile de pousser plus loin cette nomenclature.

Il y a des *fées* de diverse origine ; quelques-unes viennent des

dieux, d'autres des génies, d'autres des nains. Les fées qui sont d'une bonne origine dispensent des destinées heureuses aux hommes; ceux qui sont malheureux dans le monde, doivent l'attribuer aux méchantes fées. Dans le nombre des fées, il y en a trois qu'il importe de distinguer, voici leurs noms : *le passé, le présent, l'avenir;* ce sont elles qui règlent pour chaque individu la durée de sa vie (1). En outre, il y a plusieurs vierges qui portent le nom de *Valkyries*; *Odin* les envoie dans les combats pour choisir ceux qui doivent être tués, et pour faire pencher la victoire du côté qu'il lui plaît. Ce sont celles qui sont chargées de servir les héros dans le *Valhalla*; car tous ceux qui périssent les armes à la main sont admis dans le palais d'*Odin*, où ils participent à de grands festins, et les *Valkyries* leur préparent des coupes dans lesquelles elles versent la bière largement (2).

Nous venons de parler du *Valhalla*, c'est le cas de dire un mot du *Nefleim ;* il est à remarquer, en effet, que la mythologie islandaise distinguait expressément deux différentes demeures pour les bienheureux, et autant pour les coupables; la première est ce palais nommé *Valhalla*, dans lequel *Odin* devait recevoir tous ceux qui mouraient dans les combats, jusqu'à la catastrophe finale; la seconde est cette ville de *Gimle*, où les hommes vertueux doivent habiter après le grand bouleversement, pour y vivre heureux pendant tous les âges. Or, il en était de même du lieu des supplices; on en distinguait deux, dont le premier, nommé *Nistheim*, destiné à recevoir les timides et les lâches, les hommes qui mouraient autre part que sur le champ de bataille, ne devait pas durer au-delà de l'époque du renouvellement du monde; tandis que le second nommé *Nastrand*, réceptacle des parjures, des adultères et des assassins, devait au contraire durer toujours.

Après être entré dans ces explications, si nous voulions donner une idée complète de l'*Edda*, nous aurions à décrire le grand frêne *Ygdrasil* (3), à parler des voyages du dieu *Thor*, à ra-

---

(1) *Edda.,* fable 8.

(2) *Id.,* fable 18.

(3) *Ydrasib* dans le *Dictionnairs de la Fable*, de Noel.

conter des choses merveilleuses : mais tout cela n'irait point à notre but; car notre intention n'est pas de suivre l'imagination des Scaldes, lorsque, cessant d'être guidée par le fil des traditions premières, elle s'égare en mille détours. Nous nous bornerons donc à faire, au sujet de ces fictions et autres du même genre, que nous mettons de côté, une remarque dont l'application doit être générale : c'est qu'au fond de tout ce merveilleux, se trouve toujours déposée l'idée fixe de la mythologie scandinave par rapport à la catastrophe finale, dont les dieux, au moyen de leurs efforts, retardent l'approche autant qu'il est en eux, se flattant peut-être, mais en vain, de pouvoir l'empêcher.

Cependant la lutte continue : les *Géans* sont maintenus, le grand Serpent de *Midgard*, grièvement blessé par *Thor*, est caché au fond des mers; le loup *Fenris* est enchaîné; *Odin* enlève à *Héla* successivement les héros qui meurent, et les fait entrer dans le *Valhalla; Loke*, lui-même est enfermé dans une sombre caverne : ainsi les dieux, en employant tantôt la force et tantôt la ruse, se sont rendus maîtres pour un temps de leurs antagonistes redoutables; mais le jour du grand combat approche graduellement, et l'*Edda*, en s'appuyant des oracles de la prophétesse, va nous décrire les particularités les plus importantes de ce grand événement.

Il viendra un temps, un âge barbare, un âge d'épée, où le crime infectera la terre, où les frères se souilleront du sang de leurs frères, où les fils seront les assassins de leurs pères, et les pères de leurs fils; on ne verra qu'adultères; les boucliers seront mis en pièces, et les malheurs se suivront rapidement. Cependant un hiver désolant surviendra, la neige tombera des quatre coins du monde, la gelée sera forte, la tempête violente, et le soleil cachera son éclat; trois hivers semblables se suivront, sans qu'aucun été les tempère; alors il arrivera des prodiges étonnans : la terre est violemment ébranlée, les montagnes s'écroulent; les arbres sont arrachés, et les liens des prisonniers sont rompus. Le loup *Fenris*, devenu libre, dévore le soleil; un autre monstre emporte la lune; les étoiles s'évanouissent dans le ciel; la mer s'élance sur la terre, parce que le *grand Serpent* se roule dans l'Océan et gagne le rivage. Dans ce tumulte le ciel se fend, et par

cette ouverture les *Génies du feu* entrent à cheval ; *Surtur* est à leur tête, son épée est flamboyante. L'armée de ces génies passant sur le pont du ciel le met en pièces ; ils se rendent dans une plaine où ils sont joints par le loup *Fenris* et le *grand Serpent.* Là se trouve aussi *Loke* et le géant *Rymer*, et avec eux, tous les géans de la gelée qui suivent *Loke* jusqu'à sa mort.

Cependant *Heimdal*, le portier des dieux, se lève ; il souffle avec force dans sa trompette pour réveiller les dieux qui s'assemblent aussitôt ; les dieux et les héros s'arment ; *Odin* se couvre d'un casque d'or et d'une brillante cuirasse ; il prend son épée, il marche droit au loup *Fenris ; Thor* est à ses côtés, mais il ne peut pas secourir *Odin*, car lui-même combat contre le *grand Serpent ; Frey* tient tête à *Surtur*, de part et d'autre on se porte des coups terribles, mais *Frey* à la fin est abattu. Le chien nommé *Garma*, monstre redoutable pour les dieux, attaque *Tur*, et ils se tuent réciproquement. *Thor* terrasse le *grand Serpent*, mais en même temps il recule de neuf pas, et tombe mort, étouffé par les flots de venin que ce serpent, en expirant, vomit contre lui ; le loup *Fenris* dévore *Odin*, et c'est ainsi que ce dieu périt ; au moment même *Vidar* s'avance, et, appuyant son pied sur la mâchoire inférieure du monstre, il prend l'autre de sa main, et le déchire ainsi jusqu'à ce qu'il meure. *Loke* et *Heimdal* se battent et se terrassent l'un l'autre ; après cela, *Surtur* lance des feux sur toute la terre, et le monde entier est consumé (1).

Telle est l'issue de cette lutte : et c'est ainsi que la poésie menteuse, après avoir élevé à grands frais un édifice fantastique, le sape par la base, et le détruit elle-même en entier. Elle a commencé par déifier les hommes des premiers âges ; elle en a fait ensuite des dieux naturels, en les confondant avec les forces de la nature ; puis enfin elle vient nous dire que tout cela n'est qu'illusion.

Mais laissons de côté, pour un moment, les réflexions qui pourraient s'offrir, et suivons jusqu'au bout la mythologie scandinave.

Tout est consommé ; les hommes et les dieux ont péri ; les

---

(1) *Edda*, fable 32e.

monstres et les géans sont exterminés ; mais voilà qu'ALFADER, qu'on avait perdu de vue, reparaît avec éclat et majesté. *Le Maître Souverain, celui qui gouverne tout, sort avec puissance des demeures d'en haut pour rendre ses jugemens et prononcer ses sentences. Il met fin au désordre, et établit les sacrés destins qui dureront toujours* (1). Alors s'ouvriront pour les hommes justes ces demeures célestes dont nous avons parlé plus d'une fois où l'on jouira d'un bonheur sans fin, tandis que les méchans iront habiter ce lieu infâme, ce *Nastrant*, que nous avons décrit également : après quoi, il sortira de la mer, à la place de l'ancienne terre, une autre terre, belle, agréable, parée de verdure et couverte de moissons, car le grain croîtra naturellement dans les champs. Cette terre sera bientôt peuplée d'habitans nouveaux, amis, de l'ordre et de la paix; elle sera éclairée d'une lumière douce et pure, qui remplacera avantageusement la lumière du soleil (2).

Ces derniers traits indiquent un retour vers la tradition originale, à la suite des écarts, que nous avons été dans le cas de signaler. Il fallait qu'elle fût gravée dans la mémoire des hommes en caractères bien profonds, cette tradition primitive, pour qu'on la retrouve encore formulée aussi nettement dans la mythologie scandinave. Il n'y a rien, en effet, de plus opposé aux préjugés des conquérans de la Scandinavie, que le système d'idées dont nous venons de faire l'exposition en dernier lieu. Ces hommes farouches, pour qui le repos était insupportable, et qui mettaient au-dessus de tout le courage et la gloire militaire, n'auraient rien imaginé de semblable. Ce qui le prouve, c'est que lorsqu'ils ont voulu créer un paradis provisoire, et un enfer temporaire; lorsqu'ils ont cherché à déterminer, d'après leurs propres idées, sur quoi s'établirait, à l'époque de la mort, le jugement qui placerait chaque individu dans l'un ou l'autre de ces lieux; c'est tout autre chose : les poètes alors, subissant l'influence des mœurs locales, nous dé-

(1) Strophe de la *Voluspa*, citée par Bartholin, et rapportée par Mallet, dans sa remarque 2e sur la 33e fable.

(2) *Edda*, fables 9e et 33e.

peignent, à leur manière, et le *Valhalla*, dans lequel tous ceux qui meurent les armes à la main, sont reçus, et le *Niftheim*, dans lequel sont recueillis tous les autres. Ces héros qu'*Odin* rassemble dans son palais, à mesure qu'ils tombent sur les champs de bataille, ont tous les jours le plaisir de s'armer, de combattre, et de se tailler en pièces; mais dès que l'heure du festin approche, ils retournent sains et saufs dans la salle d'*Odin*, et se livrent aux plaisirs de la table. Quoiqu'il y en ait un nombre infini, la chair d'un sanglier leur suffit à tous; chaque jour on le sert, et chaque jour il redevient entier : leur boisson, c'est la bière et l'hydromel; leurs coupes sont les crânes des ennemis qu'ils ont tués; les *Valkyries* remplissent ces coupes, à mesure qu'ils les vident.

Tels sont les plaisirs que les poètes théologiens du Nord réservaient aux hommes vaillans, à dater du jour de leur trépas jusqu'à l'époque fatale de l'embrasement du monde. Quant aux hommes qui mouraient de vieillesse ou de maladie, ils passaient sous l'empire de *Héla*, et ils étaient destinés à subir une longue attente, renfermés dans un séjour de langueur et de malaise, de tristesse et d'ennui. Mais le dernier jour arrive, et la mythologie scandinave, forcée de rentrer dans la vérité traditionnelle, laisse de côté ses vues fantastiques. Le *Souverain Maître* descend du haut des Cieux, pour mettre un terme aux discordes, imposer la justice, établir la paix, et replacer tout dans l'ordre. Un jugement équitable appelle à jouir d'un bonheur éternel les hommes les plus *justes*, et non pas les plus *vaillans;* d'un autre côté, les méchans sont punis, fussent-ils d'ailleurs renommés par leur courage. Ainsi la vérité traditionnelle reprend ses droits; et cette vérité, qui avait éclairé nos pas à l'entrée de la carrière, jette une dernière lueur au moment où nous allions atteindre le terme.

Voilà ce que nous avions à dire sur le fond de la doctrine de l'*Edda*. Si nous avions à nous occuper maintenant de ce que cette doctrine religieuse est devenue dans le cours des siècles, des modifications qu'elle a pu subir, jusqu'à ce que les Scandinaves aient été convertis au Christianisme, nous trouverions que cette religion, dans laquelle on a peine à reconnaître les vestiges de la tradition primitive, a encore éprouvé des altérations notables, par suite des rapports que les peuples du nord ont contractés avec les peuples

méridionaux. Il paraît que les Scandinaves ont eu, dans des temps plus rapprochés, des idoles et des temples. Ce n'était point leur usage d'abord; ils ont cru long-temps, ainsi que les Germains et les Celtes, ainsi que les Perses et tant d'autres, que ce serait offenser les dieux que de prétendre les renfermer dans une enceinte de murailles. Les Scandinaves adoraient la Divinité en rase campagne, et ils n'avaient point d'images pour la représenter. On trouve encore en Danemarck, en Suède, en Norwège, au milieu d'une plaine, ou bien sur quelque hauteur, des autels autour desquels on s'assemblait pour les cérémonies religieuses; le plus souvent, ces autels sont environnés de pierres formant une enceinte circulaire; mais nulle trace d'idoles et d'images figurées. Dans les poésies d'Ossian, il est fait mention, à plusieurs reprises, de la *pierre du pouvoir*, en parlant de la Scandinavie; et l'on voit très-bien que les adorateurs de l'esprit de *Loda* essayaient de le rendre présent sur cet autel, au moyen des sacrifices et de certaines pratiques théurgiques; mais rien ne donne lieu de supposer que l'esprit de *Loda* fût représenté en manière quelconque. Cependant il est certain que les Scandinaves ont eu dans la suite, des idoles et des temples, et qu'ils ont à la fin adopté cet usage sans réserve. On doit attribuer ce changement aux liaisons qu'ils formèrent avec les autres peuples de l'Europe, et peut-être aussi à l'exemple que leur donnèrent les colonies étrangères qui vinrent s'établir parmi eux.

Les mêmes causes ont sans doute engendré les apparences de *Sabéisme* qu'on a pu remarquer ensuite dans leur culte; car, à s'en tenir à l'*Edda*, il serait difficile d'imaginer qu'on ait adoré primitivement le Soleil et la Lune, dans la Scandinavie. M. Mallet, préoccupé de l'idée que le soleil, qui occupait une si grande place dans la mythologie des peuples orientaux, devait être pour les Scandinaves un dieu de premier ordre, a cherché dans les 12 dieux qui formaient la cour d'*Odin*, celui dans lequel le soleil se trouvait personnifié; il s'est arrêté sur *Balder*, et le désigne comme étant le *Soleil*, ou plutôt l'*Apollon* des Grecs. Il est très-vrai que *Balder* nous est dépeint dans l'*Edda* comme un dieu aimable et bienveillant, très-beau, très-éloquent, et d'un regard si éblouissant, qu'il semble répandre des rayons (1) : sous ces différens rapports,

(1) *Edda*, fable 12e.

il peut être assimilé à l'Apollon de la Grèce. Mais, comme l'*Edda* fait mourir *Balder* misérablement, et bien long-temps avant la grande catastrophe, sans que les tentatives faites par les dieux pour le tirer du palais de la mort, aient obtenu le moindre succès (1), il est impossible de voir dans *Balder* la personnification du Soleil et le même dieu qu'Apollon. On ne pourrait pas même le mettre en rapport avec l'*Osiris* égyptien; *Osiris*, il est vrai, meurt périodiquement chaque année, mais c'est pour ressusciter quelque temps après; tandis qu'il est dit positivement de *Balder*, qu'il ne reparaîtra qu'au dernier jour, lorsque *Héla* sera forcée de délivrer tous ceux qu'elle retenait captifs. Il est aisé d'ailleurs d'observer, en faisant une lecture attentive de l'*Edda*, que ce livre est empreint généralement d'une teinte mythologique qui ne s'accorderait guère avec le Sabéisme. Les intelligences supérieures, ministres du Très-Haut se sont, il est vrai, confondues insensiblement avec les hommes des premiers âges; ainsi il y a eu dans la mythologie scandinave des êtres humains déifiés; mais le soleil, la lune et les astres sont restés dans le rang des objets créés. L'*Edda* rappelle plus d'une fois que les astres ont été formés des rayons qui jaillissaient du monde de feu : cependant les dieux ont jugé convenable de préposer à la conduite du char du soleil une jeune fille, du nom de *Sunna*, et de placer son frère, nommé *Mane*, sur le char de la lune, pour le diriger. Le sort de ces deux êtres, que du reste l'*Edda* ne compte point au nombre des dieux, est assurément peu digne d'envie; poursuivis par deux loups furieux, qui cherchent à les atteindre pour les dévorer, et qui les mettent souvent en péril, ils précipitent leur course, et n'échappent à ce danger que par la vîtesse de leurs coursiers; mais ils seront engloutis au dernier jour, comme nous l'avons précédemment remarqué; car c'est là, suivant la fable, la destinée de tous ces êtres imaginaires, dont elle semble prendre à tâche de constater elle-même l'illusion.

Cette mythologie des Scandinaves est, comme on voit, tout aussi fantastique que celle de la Grèce. Considérée en elle-même,

---

(1) *Edda*, fables 28e et 29e.

on pourrait n'y voir qu'un tissu d'extravagances; considérée dans ses rites abominables, elle pénétrerait l'âme d'horreur; mais il est un point de vue sous lequel elle est digne de fixer l'attention : car, elle a conservé dans le fond de ses dogmes, elle offre dans les fables qu'elle raconte, des restes précieux de la tradition primitive. Les *trois fils de Noé* se détachent de ce tableau d'une manière très-distincte; le grand cataclysme y est dépeint; la race anté-diluvienne y est dessinée à grands traits; le mélange des enfans de *Seth* et de *Caïn*, d'où sont nés les *Géans*, race perverse, y est indiqué suffisamment : le génie du mal y est caractérisé, et on lui donne pour accessoires la mort, la destruction et le péché figuré dans le *serpent; Adam* n'est point oublié; il figure aussi parmi les êtres mythologiques que l'*Edda* met en scène; et même on reconnaît, nonobstant l'altération du fait primitif, le trait consigné dans nos livres saints, qui se rapporte à la formation de la *femme :* la *création*, le *chaos* sont décrits de manière à faire naître des rapprochemens dans l'esprit de ceux qui ne songeraient point à comparer les fables de l'*Edda* avec les récits de la *Genèse*. Enfin apparaît au sommet de cette mythologie, la grande figure du *Tout-Puissant,* qui plane majestueusement au-dessus de ces débris traditionnels. Mais tout cela est altéré, interverti, dénaturé à tel point, que ce n'est qu'à la vue des traditions originales, qu'on peut essayer de dégager et de coordonner ces différens faits.

Voilà ce que nous a fourni une lecture attentive et réfléchie de l'*Edda* de *Snorro-Sturleson*, telle qu'elle se présente dans la traduction française que M. Mallet a donnée. Nous avons regretté plus d'une fois que ce littérateur estimable, dans la vue de s'accommoder au goût d'un siècle qui professait ouvertement le mépris des traditions, ait fait des retranchemens; et nous aurions vivement désiré, puisqu'il ne pouvait pas nous faire connaître l'*Edda* rythmique, qu'il se fût fait une loi de nous donner entière et complète l'*Edda* prosaïque, en y joignant la traduction des deux chants qui figurent ordinairement à la suite. Si nous avions eu sous les yeux la *Voluspa*, et quelques-unes des pièces que Sœmund avait recueillies, nous aurions sans doute offert à nos lecteurs des résultats plus positifs que ceux auxquels nous sommes arrivés; car il y a toujours de l'avantage à se rapprocher des sources. Un autre

plus heureux, travaillant sur des documens qui nous manquaient, donnera quelque jour à nos observations un plus grand développement.

Du reste, il n'est pas inutile de rappeler, en terminant cet essai, que l'*Edda* n'acquerra jamais toute l'autorité d'un livre sacré. L'*Edda* de Sœmund, l'ancienne *Edda*, elle-même, est trop récente, pour qu'elle puisse soutenir, sous le rapport de l'authenticité et de l'ancienneté, la concurrence avec le *Zend-avesta*, par exemple. Cette remarque était à faire.

EXAMEN CRITIQUE

DE QUELQUES ASSERTIONS RELATIVES A LA SUPPRESSION DE L'ACADÉMIE *DEL CIMENTO*, DE FLORENCE, PUBLIÉES PAR M. LIBRI, DANS UN MÉMOIRE LU A PARIS A L'ACADÉMIE DES SCIENCES ; PAR LE P. J. B. PIACIANI, JÉSUITE (1).

Exposition de la question. — Les Papes n'exigèrent point la destruction de l'*académie del Cimento*. — Les Médicis n'avaient aucune raison d'y consentir. — Véritables causes de cette suppression. — Ce n'est point à cause de ses idées, mais à cause de quelques menées secrètes, que le savant Oliva fut persécuté. — Les manuscrits de Galilée n'ont point été dispersés par ordre de la cour de Rome. — Les instrumens de physique n'ont été ni enlevés ni détériorés par elle.

M. Libri, physicien toscan, en ce moment professeur de physique à Paris, lut, il y a quelques temps, à l'académie des sciences, un travail ayant pour titre : *Mémoire sur la détermination de l'échelle du thermomètre de l'académie florentine del Cimento* (2).

C'est dans ce Mémoire que l'on lit le tableau suivant :

« Des raisons politiques, dit-il, déterminèrent le prince Léopold » de Médicis, protecteur de l'académie *del Cimento*, à demander » le chapeau de cardinal.... Sa demande ne lui fut accordée qu'à » condition qu'il sacrifierait l'académie qu'il dirigeait, à la haine » implacable que la cour de Rome portait à la mémoire de Galilée » et à ses disciples. En conséquence, l'académie *del Cimento* fut » dissoute, et l'on vit Borelli mendier dans les rues de Rome, et

---

(1) V. ci-dessus, p. 304.

(2) Ce Mémoire fut imprimé dans le tom. XLV des *Annales de Chimie et de Physique*. 1830.

» Oliva, les os à moitié brisés par la torture, se soustraire par » le suicide aux nouveaux tourmens que lui préparait l'inquisition. » Plusieurs écrits originaux de Galilée et de ses disciples furent » livrés aux flammes, et, pendant plus d'un siècle on crut perdus » tous les autres. Cependant, après que la plupart de ces manus- » crits avait été employée aux usages les plus vils, on en retrouva, » comme par miracles quelques volumes.

» La proscription, qui avait frappé les écrits des grands hom- » mes de Florence, n'avait pas épargné les instrumens. Ceux qui » avaient échappé à la destruction étaient des instrumens de luxe, » dont on ne se servait presque jamais, tandis qu'on ne trouvait » nulle part de ces petits thermomètres à alcool, dont l'échelle était » divisée en cinquante parties, et que les académiciens *del Cimento* » nous décrivent comme marchant toujours d'accord entr'eux. »

Or, c'est contre ces assertions aussi malveillantes pour la cour de Rome et pour la religion, que contraires à la vérité et à l'histoire, que l'auteur de l'article que nous publions ici, vient s'élever.

D'abord, rappelons une phrase d'un de ses ouvrages, où il protestait que le *premier besoin de tout Italien étant la gloire de l'Italie* (1), l'auteur demande à M. Libri, si c'est bien la gloire de la Toscane, sa patrie, qu'il cherche, lorsque, pour soutenir la réputation douteuse de deux savans, l'un calabrois, l'autre napolitain, il calomnie Urbain VIII, Alexandre VII, Clément IX, tous trois toscans, et les deux princes de Medicis, Ferdinand II et Léopold, que tout le monde savant reconnaît comme deux grands protecteurs des lettres, et la gloire de la Toscane. Leurs torts fussent-ils réels, un Toscan devrait les atténuer ou les cacher. Que sera-ce que de les accuser faussement? Or, c'est ce que va prouver l'auteur de ce Mémoire, que nous allons laisser parler.

L'académie *del Cimento*, honteusement sacrifiée par la politique de Florence *à la haine implacable que la cour de Rome portait à la mémoire de Galilée et à ses disciples*, la persécution des savans qui en étaient membres, la destruction presqu'entière de leurs écrits et de leurs instrumens, tels sont les trois chefs d'accu-

(1) *Antologia*, Firenze, octobre 1830.

sation contenus dans les deux passages du *Mémoire*, que nous avons cités.

Nous ignorons l'impression que produisit leur lecture sur l'esprit de ceux qui l'écoutaient. Il est probable qu'un grand nombre d'entre eux ajouta à tout ce qu'il entendit une foi entière; et en cela, il faut bien l'avouer, ils n'étaient pas tout-à-fait inexcusables. L'auteur avait commencé par leur faire savoir que *depuis quelques années* il s'était *livré à des recherches sur l'histoire des sciences en Italie*. Toutefois nous osons affirmer qu'un homme exempt de passion ne saurait entreprendre un examen sérieux des trois points auxquels se réduisent les faits qu'il avance, sans se trouver à la fin obligé de lui refuser son assentiment.

En premier lieu, sur quelles raisons plausibles M. Libri peut-il appuyer la réalité de cette haine de la cour de Rome contre l'académie *del Cimento?* Celle-ci ne pouvait user d'une plus grande circonspection à l'égard du point unique qui avait occasionné des dégoûts à Galilée. Elle était tout occupée d'expériences qui n'avaient avec les doctrines religieuses aucune espèce de relation. Quelles craintes pouvaient inspirer à l'autorité sacrée les thermomètres, les baromètres, les hygromètres? D'ailleurs, ne fabriquait-on pas aussi à Rome des instrumens de physique, et les savans (le P. Kircher entre autres) ne s'y livraient-ils pas aussi à leurs expériences? Si quelque instrument avait été capable de faire ombrage à la cour de Rome, sans contredit c'eût été le télescope. Or, ne savons-nous pas que les deux artistes les plus accrédités à cette époque pour la fabrication des instrumens astronomiques, Joseph Campani et Eustache Divini (1), travaillaient à Rome, imprimaient à Rome leurs opuscules, et de Rome envoyaient leurs instrumens à Florence et à Paris? Du reste, pouvait-il en être autrement sous le règne d'Alexandre VII, de ce pape que l'histoire nous représente ici comme un homme d'*inclinations douces et paisibles*, *versé dans la littérature latine, et plein de goût pour l'italienne* (2); là,

---

(1) Le premier était de Saint-Félix, en Ombrie : le second de Saint-Séverin, dans la Marche.

(2) Giordani, *Elogio del card. Pallavicino.*

comme un pontife *grave, prudent, aimant les belles-lettres* (1); ailleurs, comme *un personnage savant, doué de bon goût, particulièrement porté pour les recherches de la mécanique et de la physique expérimentale* (2); Grâces aux documens authentiques recueillis avec soin par J. Targioni, nous savons que plus d'une fois le prince Léopold de Médicis, désirant faire à ce pontife quelque présent qui fût de son goût, ne crut pas pouvoir trouver d'objet plus à propos que des instrumens de physique (3). On n'ignore pas non plus que ce même prince se plaisait à donner à plusieurs personnes du plus haut rang, et qui jouissaient à Rome de la première autorité, les relations des diverses expériences de son académie; qu'il chargea conjointement de la révision des *Saggi del Cimento*, Magalotti, né et élevé à Rome, et Mgr. Michel-Ange Ricci, correspondant de l'académie, connu par son dévouement à Alexandre VII et à ses successeurs; qu'enfin, durant même l'impression de ces *Saggi*, Mgr. Octave Falconieri, membre de l'académie, se fit un plaisir de communiquer plusieurs feuilles au cardinal Sforza Pallavicini, cet homme qui jouissait à un si haut degré de l'estime du pontife, et qu'il en rapporta le témoignage d'une extrême satisfaction. Voit-on dans tout cela les traces de cette prétendue haine de la cour de Rome contre l'académie *del Cimento?* Ce n'est rien encore. Léopold de Médicis fut revêtu de la pourpre romaine par Clément IX. Ce pape serait donc, dans la théorie de M. Libri, l'auteur de la mesure qui anéantit l'académie de Florence. Clément IX! ce pape dont l'élection fut en particulier pour la cour de Florence le sujet d'une joie si extraordinaire, qu'elle voulut, par un zèle sans exemple, contribuer à la pompe de sa marche triomphale dans la cérémonie de sa *prise de possession!* ce pape qui, avant et après son élévation au siége pontifical, ne cessa de témoigner à la maison des Médicis un si cordial attachement, et qui, d'après son biographe, Mgr. Ange Fabroni (4), eut

(1) Botta, *Storia dell' Italia continuata*, etc. T. VII, p. 136.

(2) Jiov. Targioni, *Attie Memorie inedite dell' academia del Cimento*, etc. T. I. p. 264, 429, 465, 466; t. II, p. 337.

(3) *Ibid.*

(4) *Vitæ Italorum*, etc., auctore Aug. Fabronio; *Vita Clementis IX.*

toujours grand soin de cultiver, par les démonstrations de l'affection la plus sincère, l'amitié de ces princes! ce pape qui, élevé dans les sciences à l'université de Pise, par le célèbre père Benoît Castelli, ancien ami, collaborateur et enfin successeur de Galilée, se montra si zélé protecteur des travaux de J. Dominique Cassini, et qui, à l'insinuation d'un illustre ami de ce savant, Mgr. Michel-Ange Ricci, depuis cardinal, avait déjà formé des projets dont la science aurait eu à s'applaudir, si une mort trop prompte n'était venue en arrêter l'exécution! Ce fut donc ce pape qui, à peine assis sur le trône pontifical, débuta par demander aux deux princes de Médicis la destruction d'une illustre académie, fondée et soutenue par l'un, hautement protégée par l'autre, et qui l'attacha à une telle condition la promotion de Léopold au cardinalat!....

Mais faisons, si l'on veut, pour un moment, abstraction d'une invraisemblance si manifeste. Cette condition de la part de la cour de Rome, supposée vraie un instant (on verra bientôt la fausseté d'une telle supposition), où sont donc ces raisons politiques qui furent capables de déterminer le prince Léopold à acheter ainsi, au prix de quelque sacrifice qu'on voulût lui imposer, un chapeau de cardinal? Où sont les raisons qui purent engager ces deux princes de Médicis, dont les hautes qualités sont assez connues, à se mettre au-dessus de tout l'odieux attaché à l'exécution de la condition prétendue, et surtout à ses circonstances et à ses suites? Que dis-je? Ces suites, ces circonstances, telles que nous les avons vues décrites par M. Libri, même dans la supposition absolument inadmissible de l'adhésion de Florence à la condition de Rome, comment peuvent-elles se concevoir? Quelle espèce de liaison y a-t-il entre l'objet de cette condition et les détails historiques qu'il plaît à M. Libri, d'y rattacher comme autant de conséquences? On veut supprimer à Florence l'*académie del Cimento*, en conséquence les savans de cette académie, qui occupaient quelque place dans l'université de Pise, en sont privés; Borelli est obligé d'aller mendier son pain dans les rues de Rome et Oliva d'aller chercher dans la même ville des tourmens qui le conduisent au désespoir et au suicide : admirable logique!....

On n'avait pas attendu jusqu'à ce jour pour publier que le pape Clément IX exigea du prince Léopold de Médicis, comme condition

de sa promotion au cardinalat, qu'il renoncerait à *l'étude des sciences à laquelle il s'était livré, et à ses travaux académiques.* Mais un tel bruit, qui d'ailleurs ne dépassa jamais les bornes du soupçon, se dissipa entièrement lorsque Mgr. Ange Fabroni donna au public la vie de Clément IX. Cet historien eut entre les mains les pièces originales de la correspondance du comte Torquato Montanti, ambassadeur du grand-duc Ferdinand II, résidant à Rome, à l'époque où l'on traitait l'affaire de la promotion de Léopold. Il ne trouva pas dans ces papiers le moindre vestige de la condition qu'on allègue. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« Quelques personnes ont eu l'imprudence d'avancer que Clément » accorda au prince Léopold la pourpre sacrée, à condition qu'il » cesserait de s'occuper de physique et de cette académie (appelée » par lui *del Cimento*), qu'il cultivait avec tant de soin. J'avais » même été, je l'avoue, entraîné dans cette opinion ; mais des mo- » numens d'une autorité irréfragable en démontrent l'entière faus- » seté, et on ne saurait l'appuyer sur aucune raison ni sur aucune » conjecture admissible. »

Fabroni nous a laissé lui-même tout le récit de la promotion de Léopold : nous le rapporterons en peu de mots. A peine élevé à la dignité suprême, Clément IX se hâta de faire savoir à Ferdinand II, qu'il avait destiné à l'un de ses frères une place dans le sacré collége, tant il est faux que ce pape fut disposé à se montrer difficile dans une telle affaire. Les deux princes, Matthieu et Léopold, frères du grand-duc, furent également flattés de cette offre spontanée. Clément en ayant été informé : « Pourquoi, dit-il, ne satisferions- » nous pas les désirs de l'un et de l'autre? Les plus hautes dignités » ne sauraient qu'être honorées par les nobles qualités d'aussi grands » princes. » Cependant le premier d'entre eux fut bientôt affaibli par de cruelles infirmités, qui l'avertirent de porter ailleurs ses pensées, et Léopold fut seul décoré de la pourpre. Nous ne sommes assurément pas disposés à prêter indistinctement à tous les récits de Mgr. Fabroni une foi entière ; mais peut-on raisonnablement la lui refuser dans une matière qu'il a été à même d'examiner à fond mieux que tout autre, lorsqu'il appuie sa narration sur des monumens incontestables, lorsqu'il débute par la rétractation d'une opinion fausse, qu'il avoue avoir autrefois partagée, et qu'il ne fait pas dif-

ficulté de taxer d'impudence? Nous n'ignorons pas que J. Targioni, non moins porté que qui que ce fût à voir partout l'aversion pour les sciences, fut aussi dans cette opinion pendant quelque temps; mais nous savons aussi qu'il la rejeta entièrement après avoir lu la vie de Clément IX, dont nous avons parlé, qu'il déclara hautement que tous ses soupçons s'étaient évanouis, et qu'il ne craignit pas de corriger, par une rétractation honorable, son imprudence à les divulguer.

Quelle fut donc la cause de la suppression de l'académie *del Cimento?* A proprement parler, il est faux que cette académie ait jamais été supprimée. Le concours de diverses circonstances occasiona successivement sa chute. Tel est, du moins dans nos contrées, le sort de ces institutions, qui ne doivent leur existence qu'au goût particulier de quelque grand personnage : elles ne sauraient manquer de partager les vicissitudes de sa fortune, et de trouver au plus tard à sa mort le terme de leur propre durée. Pour nous restreindre au cas particulier qui nous occupe, les circonstances qui amenèrent la chute de l'académie *del Cimento* sont assez connues : les écrits des académiciens eux-mêmes auraient pu les faire connaître à l'auteur du *Mémoire*.

Léopold, déjà cardinal depuis deux mois, écrivait au célèbre Huygens : « Quand même mes occupations me permettraient de » promouvoir avec toute l'application nécessaire, et à l'aide d'un » nombre suffisant de dignes sujets, les travaux de notre académie, » je ne laisserais pas de souhaiter à celle que vient d'ériger Sa Ma» jesté très-chrétienne, les plus brillans succès (1). A combien plus » forte raison ne dois-je pas les lui souhaiter, lorsque d'un côté » je ne puis guère donner par moi-même à nos travaux qu'un soin » très-médiocre, et que de l'autre je me suis vu abandonner par » les trois sujets les plus distingués de mon académie. »

Il parle ici de Borelli, d'Oliva et de Rinaldini, qui quittèrent presqu'au même temps la Toscane. Que ces trois savans fussent comme l'âme de cet illustre corps, c'est ce que personne ne peut

---

(1) Tragioni, *ibid.*, t I, p. 462. — *Lettere inedite d'uomini illustri*, t. I, p. 221.

ignorer. Aussi J. Targioni a-t-il lu de ses propres yeux, dans l'original du *Diarium del Cimento*, « qu'en juin 1657, il fut décrété » que les docteurs Rinaldini, Borelli et Oliva, se réuniraient tous » les jours, l'après-midi, au palais, afin de concerter ensemble » et de donner les ordres nécessaires pour les expériences du len- » demain (2). »

Voici les détails relatifs au départ du premier; nous parlerons plus bas des deux autres. Né à Ancône, Rinaldini ne tarda pas à donner des preuves non équivoques de talens au-dessus de l'ordinaire. Il fut d'abord employé au service d'Urbain VIII et d'Innocent X, en qualité d'ingénieur militaire, et chargé, vers la même époque, par le prince Th. Barberini, de l'instruction de ses enfans. Il se transporta ensuite en Toscane, et il occupa avec honneur, dans l'université de Pise, l'une des premières chaires de philosophie, jusqu'à ce que Ferdinand II, l'ayant appelé à sa cour, le nommât précepteur du jeune prince son héritier présomptif. En 1667, il quitta la Toscane, alléguant pour motif de son départ des raisons de santé, et il se retira à Padoue. Enfin, après avoir professé pendant quelques années la philosophie dans l'université de cette ville, il alla terminer ses jours dans sa patrie. Quelle part eut donc à sa retraite le prince Léopold? La voici : c'est J. Targioni qui nous l'apprend. « Une telle retraite causa, dit-il, à Léopold un » grand déplaisir, et il la sentit d'autant plus vivement, qu'elle » porta un coup plus fatal aux travaux et aux progrès de l'*académie* » *del Cimento* (2). » Et en effet, pouvait-il en être autrement? Presque au même temps où Léopold est obligé d'entreprendre successivement deux voyages à Rome, l'un pour y être revêtu de sa nouvelle dignité, l'autre pour le conclave de 1669, et que, de son côté, Magalotti, secrétaire de l'académie, est chargé d'accompagner dans ses voyages, plus longs encore, le jeune prince, fils de Ferdinand, les sujets les plus distingués *del Cimento*, les plus fortes colonnes de cette institution se retirent de concert; comment pouvait-elle se soutenir? On conçoit, d'ailleurs, qu'il eût été dif-

(1) *Ibid.*, t. I, p. 409.

(2) Targioni, *ibid.*, t. I, p. 346.

ficile à Léopold, au milieu de tant d'autres occupations qui l'assiégeaient, de donner à l'académie les soins assidus qui auraient été nécessaires pour suppléer en quelque manière à cette désertion. Avant même que personne eût pensé à sa promotion au cardinalat, il se plaignait à Mgr. Ricci de ne pouvoir pas concourir aux progrès de la science avec toute l'application qu'il eût désirée, parce que le temps lui manquait (1).

Magalotti, dans son discours préliminaire aux *Saggi del Cimento*, écrit avant que Léopold eût été créé cardinal, loue hautement le zèle avec lequel « on voyait ce prince honorer de ses pas la carrière épineuse des sciences, et se délasser ainsi, par de nouveaux travaux, de la fatigue des affaires indispensablement attachées à sa condition. » A cette première classe d'occupations, qu'on ajoute celles que lui occasiona sa nouvelle dignité, et l'on pourra juger s'il lui était facile, dans le triste état où la perte de ses meilleurs sujets avait laissé son académie, de continuer à en promouvoir suffisamment les opérations (2). Le même Magalotti, qui fut l'intime confident de Léopold, nous apprend que chez lui, « à l'étude des sciences naturelles succéda peu-à-peu celle de la jurisprudence et de la théologie, et qu'environ dix ans avant sa mort, mais surtout depuis son élévation au cardinalat, il s'adonna à celle-ci avec une application que semblait à peine lui permettre la faiblesse de sa santé (3). »

On ne saurait donc nier raisonnablement, et nous ne l'avons jamais nié, que l'entrée de Léopold au Sacré-Collége, ait influé en quelque manière sur le sort de l'*académie del Cimento*, comme aurait pu faire tout autre changement notable survenu dans son premier genre de vie; mais ce que l'on doit nier, et ce que nous nions hautement, c'est que cette académie ait été *sacrifiée à la haine de la cour de Rome*, c'est que sa destruction ait été exigée de Léopold pour condition de sa promotion au cardinalat. Aussi, le sentiment de M. Botta sur cette question, nous paraît-il digne de

(1) *Ibid.*, p. 424.

(2) Fabroni, *vita Borellii.*

(3) *Lettere inedite*, etc. T. I, p. 3. — *Targioni*, *ibid.*, t. I, p. 470.

trouver ici une place. Après avoir rappelé la noble ardeur avec laquelle on vit, aux jours d'Alexandre VII, les savans de Florence interroger la nature et en dévoiler les secrets, « Rome, dit-il, à » cette époque, ne le désapprouvait pas. Alexandre... n'avait pas » été imbu des doctrines péripatéticiennes, et il n'était pas ennemi » des sciences positives que l'on voyait se développer de jour en » jour. Florence pouvait observer, sans encourir la disgrâce de » Rome ; un désir ardent de savoir et une sage tolérance, l'amour » de la vérité et le zèle à la faire connaître, unis à une même fin, » se prêtaient un mutuel secours (1). » L'historien en vient ensuite à l'académie *del Cimento*, dont il termine ainsi l'article : « L'existence de cette académie ne fut pas de longue durée; elle » ne subsista guère plus de neuf ans. Son extinction fut amenée » par la discorde qui s'introduisit entre quelques-uns de ses mem- » bres, et par l'élévation du prince Léopold, son zélé protecteur, » à la dignité de cardinal. Du reste, sa mémoire se perpétuera » avec ses bienfaits ; et, de leur côté, Ferdinand et Léopold ne » demeurent point privés d'une gloire d'autant plus méritée, que, » selon la remarque de Galluzzi, non-seulement ces princes se » montrèrent, aussi bien qu'Alexandre-le-Grand, Auguste et » Louis XIV, généreux bienfaiteurs de la science et des savans, » mais ils eurent encore le mérite de pouvoir occuper une place » distinguée parmi les savans qu'ils protégeaient (2). » Nous laissons à l'auteur du *Mémoire* le soin d'accorder tous ces documens avec son récit : mais ce n'est pas tout encore.

Léopold, devenu cardinal, ne perdit pas même alors de vue les sciences qui avaient pour lui tant d'attrait ; il n'abandonna pas même alors entièrement son académie. Magalotti, qui en était secrétaire, après lui avoir témoigné, dans une lettre qu'il lui écrivait d'Anvers, la joie que lui causait la réunion de Nicolas Sténon à l'unité catholique : « Je m'en réjouis d'autant plus, ajoutait-il, » qu'au principal motif de son propre intérêt, deux autres viennent » se réunir : celui de la vive satisfaction que votre Altesse en a

(1) Botta, *Storia dell' Italia continuata*, etc.
(2) *Ibid.*

» éprouvée, et celui de la précieuse acquisition que la cour fera » vraisemblablement dans sa personne. Dans le triste état de dis- » persion où le départ de Borelli, d'Oliva et de Rinaldini a mis » notre académie, l'événement ne pouvait être plus conforme à » nos désirs. Si nous pouvions remplir, dans la même proportion, » les deux autres places vacantes, nous aurions quelque motif de » nous consoler des pertes que nous avons faites. Il ne faut pour- » tant pas nous le dissimuler, nous avons perdu beaucoup. Sauf » la portion d'estime et d'éloges qu'on ne saurait refuser à Oliva » et à Rinaldini, nous devons avouer que Borelli, homme d'ailleurs » fastidieux, pour ne pas dire absolument insupportable, était, » sous le rapport du talent, un sujet précieux, doué d'un juge- » ment droit et sûr, né en un mot pour faire honneur à une » cour (1). »

Dans cette même lettre, Magalotti expose au cardinal les tentatives inutiles qu'il avait faites, durant son séjour à Leyde, pour attirer à Florence un chimiste distingué. Sont-ce là, je le demande, les indices de cette suppression de l'académie *del Cimento*, exigée par Rome et accordé par Florence, pour la promotion de Léopold au cardinalat? De plus, n'est-il pas notoire que ce prince, déjà en possession de sa dignité, continua sa correspondance avec plusieurs savans de son époque, sur des questions de physique et d'astronomie? Il suffit de citer Cassini, Hévélius, Huygens, Montanari, le père H. Fabri et Borelli lui-même (apparemment on ne le voyait pas mendier dans les rues de Rome : il était en effet professeur à Messine). Voici comment s'exprime ce dernier, dans le préambule de son opuscule intitulé : *Historia et meteorologia incendii Ætnei* (2) : « Je n'ai pu me refuser aux demandes de plu- » sieurs insignes personnages, et particulièrement de Son Eminence » Mgr. le cardinal de Médicis.... C'est lui qui, le premier, dans » une lettre pleine de bonté, a bien voulu me recommander de » ne pas frustrer la science du service que je pouvais lui rendre,

---

(1) *Lettere inedite*, etc. T. I, p. 295. — *Targioni*, *ibid.*, t. I, p. 495.

(2) L'éruption de l'Etna, dont il est ici question, est celle qui eut lieu en 1669.

» en publiant une histoire raisonnée de ce phénomène épouvanta-
» ble, d'après les règles de la société académique *des expériences,*
» érigée sous son auguste nom, et dans laquelle, grâce à sa bien-
» veillance, j'eus autrefois l'honneur d'occuper une place. » L'on sent assez que Borelli aurait été bien loin de parler de la sorte, et que surtout il ne lui serait guère venu en pensée de mettre ici en avant l'académie *del Cimento* et ses statuts comme subsistant encore, s'il était vrai que Léopold eût dû, pour obtenir le cardinalat, supprimer l'académie, et que Borelli eût été obligé *en conséquence* d'abandonner la Toscane, et de venir mendier dans les rues de Rome.

Nous croyons en avoir dit assez pour éclairer le jugement de nos lecteurs sur le premier chef d'accusation contenu dans le *Mémoire.* Nous remettons la décision à leur équité. Passons aux deux autres. Il est vrai qu'après les documens que nous avons apportés, on voit assez que le sort de Borelli et d'Oliva, après leur départ de la Toscane, quel qu'il eût pu être d'ailleurs, ne saurait raisonnablement être attribué, être même lié en aucune manière à la promotion de Léopold; que la désertion de ces savans soutiens de l'académie, causa à ce prince un vrai déplaisir, et qu'elle fut, pour parler franchement, non l'effet de la suppression *del Cimento*, mais la cause de sa chute; qu'enfin les relations scientifiques que Léopold, devenu cardinal, eut encore avec Borelli, supposent et nous montrent même la condition de celui-ci bien différente de celle dans laquelle l'auteur du *Mémoire* nous la représente : toutefois nous ne saurions nous dispenser de donner en peu de mots les détails que nous avons promis, et qui achèveront de mettre la vérité dans tout son jour.

Un goût décidé pour les mathématiques et pour la physique, détermina Borelli, jeune encore, à quitter Naples, sa patrie, pour venir à Rome où il espérait les cultiver avec plus de succès. Il fit en effet, sous la direction du père Castelli, des progrès rapides, et bientôt, appelé à Messine, il se trouva en état de donner publiquement, dans cette ville, des leçons de mathématiques. Son rare mérite engagea le grand-duc Ferdinant II et Léopold, son frère, à l'appeler dans leurs états. Il se rendit à leur invitation, et alla s'établir en Toscane, en mars 1656. En 1667, c'est-à-dire sous

le pontificat d'Alexandre VII, lorsque personne ne songeait encore à la promotion du prince Léopold au cardinalat, Borelli demanda de lui-même à la cour de Florence la permission de se retirer, afin, disait-il, de pourvoir aux besoins de sa santé, et de se livrer à l'étude avec plus de liberté (1). Conséquemment à ses projets, deux mois après cette demande, quoiqu'il fût encore professeur à l'université de Pise, il fit imprimer hors de la Toscane, son ouvrage *De vi percussionis*, et sans même y faire mention des princes de Médicis, à l'insinuation desquels il l'avait entrepris : il le dédia à Jacques Ruffo, vicomte de Francavilla, qui n'oublia ni sollicitations ni promesses pour le déterminer à se rendre en Sicile. Sa résolution déplut extrêmement à Ferdinand et à Léopold : « Peut-être, lui dit celui-ci, un temps viendra-t-il » où vous regretterez cette cour. » Il ne se trompa point. « A » parler franchement, écrivait Redi dans une lettre, Borelli eut » bien lieu de se repentir par la suite, d'être ainsi parti de » Pise, au grand mécontentement de Ferdinand; et si nous vou» lons rendre hommage à la vérité, nous ne saurions dissimu» ler les tentatives secrètes qu'il fit pour être de nouveau accepté.» Le grand-duc lui-même rappelle, dans une de ses lettres, au prince son frère, le déplaisir qu'il éprouva en voyant Borelli abandonner sa cour pour se rendre aux invitations des habitans de Messine. « Du reste ajoute-t-il, je suis bien persuadé que la bizarre» rie de ses goûts et de ses idées, et l'inquiétude de son caractère » n'ont pas peu contribué à son envie de changer d'air. » On sait assez qu'un homme d'un naturel chaud, susceptible, pointilleux, tel en un mot qu'on s'accorde assez généralement à dépeindre Borelli, ne saurait manquer d'être dans une association quelconque une source de dissensions et un principe de discorde (2).

Le chevalier Marmi rapporte que Borelli et Oliva reçurent un jour une insulte, au palais du grand-duc, de la part de quelques gardes ivres : il pourrait bien être que cette aventure ait contribué à mûrir le projet de retraite que le premier avait formé (3). Quoi

(1) *Lettere inedite*, etc. T. I, p. 133. — *Targioni*, *ibid.*, t. I, p. 215.

(2) *Lettere inedite*, etc. T. I, p. 135. — *Targioni*, *ibid.*, t. I, p. 211, 215.

(3) Nelli, *Saggio*, *letter.*, p. 116.

qu'il en soit de cette circonstance, il est certain qu'après la demande qu'il avait faite à la cour, il ne tarda pas à se transporter à Messine. Il reçut dans cette ville l'accueil le plus honorable, et il y vécut pendant quelques années dans une condition aisée. L'insurrection qui éclata à Messine, en 1674, est assez connue. Tel est d'ordinaire le sort des gens de lettres : ils ne sauraient se mêler impunément des révolutions politiques. Borelli, accusé d'avoir soufflé le feu de la révolte contre le gouvernement espagnol, est envoyé en exil. Errant alors, dénué de toute ressource, il vient chercher un asile à Rome ; il l'y trouve. Christine de Suède, en particulier, l'accueille avec bonté, et bientôt il se trouve en état de seconder, dans la compagnie de plusieurs savans de cette ville, son goût toujours renaissant pour les sciences. Cependant des circonstances critiques pour la reine Christine, viennent arrêter le cours de ses libéralités, et presque au même temps Borelli est entièrement dépouillé par un domestique. On ne le vit pourtant pas, même à cette époque, *mendier par les rues de Rome*. Il n'avait plus rien à attendre du cardinal de Médicis; ce prince avait cessé de vivre, mais Rome n'avait pas besoin que Florence se mît en peine de secourir ses savans. A l'invitation des Pères des *écoles pies*, Borelli alla habiter dans leur maison, et il se chargea de donner des leçons de physique et de mathématiques aux jeunes religieux de cet ordre, sans toutefois interrompre ses relations scientifiques avec les personnes les plus éclairées de Rome. Il semble que l'âge, la réflexion, les vicissitudes de la vie eussent en grande partie corrigé le vice de son caractère. Ses deux dernières années furent particulièrement signalées par son assiduité aux exercices de la piété chrétienne, et par une pratique constante de la vertu : et le père Charles-Jean de Jésus, général de l'ordre des écoles pies, atteste qu'il donna en mourant les marques de la religion la plus sincère. Grâces aux soins de ce digne religieux et à la libéralité de Christine, peu après la mort de Borelli, Rome vit paraître avec une admiration bien juste à cette époque, son ouvrage célèbre *De motu animalium*, dont il n'avait pas eu le temps de terminer l'impression.

Nous nous estimerions heureux de pouvoir donner, sur le compte d'Oliva, des détails au moins aussi satisfaisans ; mais il s'en faut

bien que la vérité des faits soit d'accord avec nos désirs. Encore à la fleur de l'âge, il vint à Rome, où ses talens furent reconnus; il se livra à l'étude avec succès. Après avoir joui pendant quelque temps de la bienveillance du cardinal François Barberini, qui avait bien voulu l'admettre auprès de lui, avec le titre de *Théologien*, il mérita, par la corruption de ses mœurs, d'être renvoyé. Il se retira dans la Calabre; mais, bien loin de songer à réformer sa conduite, il se montra bientôt à la tête d'une poignée d'insurgés. Il fut pris, et demeura quelque temps en prison. Rendu à la liberté, il partit pour la Toscane, et il commença à donner des leçons de médecine à l'université de Pise. Il persévéra dans cet emploi pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'en 1667, divers motifs l'engagèrent à sortir des Etats du grand-duc. On se rappelle l'aventure que nous avons rapportée, en parlant de Borelli, et qui fut commune à tous deux; mais outre ce motif de dégoût, qui ne pouvait que contribuer à le détacher de Florence, l'histoire nous en a transmis plusieurs autres. Selon quelques écrivains, les inimitiés et les haines que lui attira la découverte d'un procédé pour colorer le sel de Volterra, et le rendre par là aisément reconnaissable, l'obligèrent de pourvoir à la sûreté de ses jours. Voici ce qu'a écrit J. Targioni: « Oliva jouit en Toscane de la réputation de savant; » mais la moralité de sa conduite n'y fut pas jugée irrépréhensi- » ble. On rapporte que certains soupçons lui firent encourir l'indi- » gnation de la grande-duchesse Victoire de la Bovère. Il ne le » céda guère à Borelli en hauteur de caractère, en pointillerie et » en susceptibilité : aussi réussit-il moins à se concilier une amitié » affectueuse, qu'une respectueuse défiance (1). »

Après avoir abandonné la cour de Florence, Oliva se rendit à Rome, et se mit à exercer tranquillement la médecine. Pauvres esprits! s'ils ignoraient tous, ces disciples de Galilée, la haine implacable que la cour de Rome portait à la mémoire de leur maître et à eux-mêmes : aussi, chassés, persécutés, en vertu de cette haine, les voyait-on venir avec une simplicité ravissante,

---

(1) *Ibid.*, t. 1, p. 227, 228.

chercher un asile dans les bras de leur persécutrice. Poursuivons :

La famille de Clément IX, qui, apparemment n'était pas étrangère à la cour, confia, bien qu'avec peu de succès, aux soins d'Oliva, les derniers momens de Thomas Rospigliosi, neveu du pape (1). » Du reste, écrit Tiraboschi, plusieur pontifes accueillirent ce » savant avec bonté (2). » Innocent XI l'admit à sa cour en qualité de *Bussolante* (3). Enfin, après la mort d'Innocent XI, on découvrit qu'Oliva était un des principaux chefs de certaines réunions secrètes, vraies écoles d'immoralité. Il est aussitôt arrêté. A peine avait-il subi le second interrogatoire, que, désespérant de pouvoir se soustraire à la peine due à ses délits, il se précipita par une fenêtre, et expira. Telle fut la fin du savant Calabrais, digne sujet, en vérité, des attendrissemens d'un homme sensé, et que personne, jusqu'à ce jour, n'avait songé à attribuer qu'à lui seul. « La vie et la mort, également tristes et criminel- » les du docteur Oliva, jadis professeur à l'université de Pise, » sont une ample justification des invectives de notre poète (Men- » zini). Le chevalier Marrii nous a laissé surs on compte de pré- » cieux documens. Il nous apprend que ce fut un homme de » conduite peu honorable, plein d'arrogance, prompt à l'impos- » ture, de principes au moins suspects....; que s'étant fortement » compromis dans une intrigue, vis-à-vis une personne de haute » condition, et craignant pour sa vie, il abandonna la place qu'il » occupait dans l'université de Pise, et se retira à Rome ; qu'enfin, » après avoir exercé dans cette ville divers emplois, il mérita, par » le désordre de sa conduite, d'être cité au Saint-Office, et, qu'ayant » à peine subi le second interrogatoire, aveuglé par l'enfer, il gagna » une fenêtre, s'en précipita, et ne survécut que trois heures à » sa chute (4). »

---

(1) Grandi, *Risposta apologet.*, p. 176.

(2) *Storia della letterat. Ital.*, ediz. Rom, t. VIII, p. 210.

(3) Celui qui marche à côté du Pape, lors qu'il est en chaise à porteurs.

(4) Pierre-Casimir Remolini, *Discours sur la satire*, imprimé avec les satires de Menzini.

A quel propos l'auteur du *Mémoire* vient-il donc, au milieu de ses recherches, nous raconter d'une manière fausse la mort d'Oliva, et la donner si hardiment pour conséquence de faits, faussement racontés eux-mêmes, qui n'eurent avec elle aucune espèce de relation? Les questions de physique ou d'astronomie eurent-elles la moindre part dans le sujet unique de la comparution de cet homme au tribunal du Saint-Office et dans l'unique objet de ses interrogatoires? Où est-ce que M. Libri a lu qu'*Oliva eut les os à moitié brisés par la torture?* De pareilles assertions ne s'admettent pas sans preuves : où sont les siennes? quant à nous, parmi tous les écrivains que nous avons été à même de consulter, nous n'en avons pas trouvé un seul qui nous offrît le moindre vestige d'un fait semblable (1). Mais, que dis-je? M. Libri raconte-t-il des faits, et ne sont-ce pas là des rêves qu'il veut faire prendre pour l'histoire?

Reste encore le troisième chef d'accusations contre la cour de Rome, celui de l'horrible vandalisme déployé contre les manuscrits de Galilée et de ses disciples, et contre les instrumens de physique de l'Académie. L'histoire à la main, poursuivons nos recherches sur les beaux résultats de celles de notre auteur. On rapporte qu'un petit-fils de Galilée, par une délicatesse de conscience, qu'il ne s'agit pas de juger ici, brûla de lui-même quelques manuscrits de ce savant illustre : on voit assez qu'un tel fait est absolument étranger à la question qui nous occupe. Je trouve aussi écrit, qu'après la mort du père Reniéri, qui arriva en 1648, « son cabinet fut dépouillé (par l'inquisiteur, dit-on) de tous les » manuscrits de Galilée qu'il possédait, ainsi que des siens, et » que tous furent malheureusement détruits (2). » Remarquez, en

---

(1) La manière dont la plupart d'entr'eux décrivent la mort d'Oliva, semble bien plutôt s'opposer à la vérité de cette circonstance. Il est en effet assez difficile de concevoir qu'un homme qui a assez de vigueur et un usage assez libre de ses membres pour gagner précipitamment une fenêtre, et pour s'en précipiter furieusement, malgré les gardes qui l'environnent, eût *les os à moitié brisés par la torture*.

(2) *Lettere inedite*, etc. T. 1, p. 74.

passant, la grâce admirable de ce *dit-on* : mais ce n'est rien. Observez de plus, que le père Reniéri ne possédait qu'une partie des manuscrits de Galilée : ce n'est rien encore; mais voici assurément quelque chose. Cette destruction des papiers trouvés dans le cabinet du père Reniéri, supposée vraie, est-ce celle que M. Libri a eue en vue dans son Mémoire, et qu'il a prétendu nous donner comme une circonstance déplorable de la suppression de l'académie *del Cimento*, accordée à la haine de la cour de Rome? S'il en était de la sorte, nous nous contenterions de lui faire observer, qu'à l'époque de cette horrible invasion du cabinet du père Reniéri, l'académie *del Cimento* n'existait point encore. Quoi qu'il en soit donc de ce fait, qui serait trop long de discuter ici, il est manifeste que M. Libri ne saurait en tirer aucun parti pour sa thèse.

Quant aux manuscrits dont M. Libri déplore la profantaion, voici quelques détails, propres à mettre dans tout son jour la fidélilité de sa relation et la droiturede sa logique. Ces manuscrits sont ceux qu'eut entre les mains le fameux Viviani. Ce savant avait formé le projet d'une magnifique édition des œuvres de Galilée. Encouragé dans ce dessein par Léopold, il était parvenu à former une collection précieuse, et sa correspondance avec ce prince, devenu déjà cardinal, nous fait connaître le zèle de l'un et de l'autre pour la réussite de leur commun projet (1). Surpris par la mort, Viviani laissa tous ces papiers à Panzanini, son neveu, qui lui succéda dans la place qu'il occupait. Celui-ci mourut en 1737, laissant encore inédite la riche collection dont il était possesseur. Après sa mort, un domestique ignorant, las apparemment de voir cet amas de papiers oiseux dans la maison de son maître, commença à faire main-basse sur eux, il en prend un paquet, et le porte à certain épicier de sa connaissance, dont l'érudition était égale à la sienne. Celui-ci ne tarda pas à en donner au public une édition à sa manière, c'est-à-dire, à en envelopper ses comestibles, et à les débiter avec eux. Enfin, après qu'une partie de ces manuscrits eût été ainsi dispersée le hasard les fit recon-

(1) Grandi, *Risposta apologet.*, p. 66.

naître; mais il était trop tard; presque tous avaient péri. Voilà l'histoire de la profanation des écrits de Galilée : c'est à J. Targioni que nous sommes redevables de ces détails (1). Quelle espèce de relation y a-t-il entre ce singulier événement et les faits, d'époque d'ailleurs si différente, dont M. Libri veut bien nous le donner comme une conséquence? Qu'est-ce donc qu'ont à faire ici et l'Inquisition et la cour de Rome?

Pour ce qui regarde les papiers de l'académie *del Cimento*, on sait, grâces aux soins du même J. Targioni, ce lecteur si zélé de documens relatifs à la littérature toscane, qu'ils furent consignés entre les mains du sénateur Alexandre Ségui, intendant du secrétariat du cardinal de Médicis, et premier secrétaire de l'académie. Ce fut apparemment Magalotti qui les lui remit, lorsqu'il dut entreprendre, par ordre de Ferdinand, ces longs voyages dont nous avons déjà parlé. Après la mort du cardinal de Médicis, Ségui continua à tenir en dépôt tous ces papiers, et lui-même en mourant les laissa dans sa famille (2).

Que dirons-nous enfin sur le point délicat de la *proscription* et de la *destruction* des instrumens de physique? C'est ici le triomphe de l'érudition et de la bonne foi de l'auteur du *Mémoire*. A la lecture de sa description pathétique, on se figure une compagnie de sapeurs, entrant la hache à la main, au nom de la cour de Rome, dans les salles de l'académie de Florence, renversant et brisant tous les instrumens qu'ils y trouvent, et les savans empressés de soustraire à leurs coups les objets les plus chers à la science. Eh bien! faussetés que tout cela! La cour de Rome éleva Léopold à la dignité de cardinal, et ce prince se revêtit de la pourpre romaine, sans que ni l'une ni l'autre occasionât, à l'académie de Florence, l'effraction d'une seule vitre, la perte du plus petit instrument, le déplacement de la moindre de ses machines. Même après la mort du cardinal, le cabinet de physique de son académie se conserva, à très-peu de chose près, dans son premier état et dans sa première disposition : chose assez remarquable, pour une

---

(1) *Ibid.*, p. 337.

(2) *Ibid.*, t. 1, p. 124.

époque à laquelle ces sortes de collections avaient d'ordinaire un sort bien différent. Ce ne fut que lorsque Florence eut passé sous le sceptre de François Ier, que Vayringe, célèbre mécanicien, établi dans cette même ville avec le titre de Machiniste de sa Majesté Impériale, fit transporter chez lui les instrumens dont il est question. Après sa mort, François I[er] ordonna qu'une partie en fût transférée à Vienne; l'autre, qui était la plus considérable, fut placée dans deux chambres attenantes à la bibliothèque du palais Pitti; J. Targioni l'y a vue de ses propres yeux. Cet écrivain vit aussi dans la galerie du même palais, précisément dans la salle des mathématiques, une collection de divers instrumens en laiton, avec cette étiquette : *Instrumens pour les mines*, *provenant de l'héritage de son Altesse Sérénissime monseigneur le cardinal Léopold* (1). Enfin, en 1829, le chevalier Vincent Antinori a fait, dans le musée royal dont il est directeur, l'intéressante découverte d'une caisse remplie d'anciens instrumens, et entr'autres d'un grand nombre de thermomètres à 50° de l'*académie del Cimento* (2), ceux-là même qui ont fait l'objet du mémoire de M. Libri. Quelle trace de cette proscription et de cette destruction lamentables, nous offre donc l'histoire des instrumens de physique *del Cimento*?

Nous laissons aux lecteurs équitables le soin de porter, sur les déclamations qui ont donné occasion à cet écrit, le jugement qu'elles leur sembleront mériter. Nous croyons avoir répandu sur notre sujet assez de lumière, pour aider ceux qui auraient pu avoir besoin d'être mieux informés, à juger avec connaissance de cause. Du reste, notre unique but a été, comme nous l'avons dit en commençant, de donner une nouvelle preuve de la confiance que méritent tant d'assertions calomnieuses, au moyen desquelles quelques hommes, obstinément incrédules, ne cessent de dénigrer la Religion et ses ministres, et par-dessus tout, cette autorité suprême, fondement inébranlable de l'une, et principe d'unité et de force pour les autres. Ainsi, tandis que d'un côté l'on rêve à une unité politique de l'Italie, que rejettent également sa constitution phy-

---

(1) *Targioni*, *ibid.*, t. 1, 464, 465, 469.

(2) *Antologia di Firenze*, ottobre 1830, p. 141.

sique, le caractère de ses habitans et l'état actuel de la société; de l'autre on n'oublie rien pour relâcher ou même pour rompre ce lien sacré, dont la vertu puissante est presque la seule qui forme de nous tous un seul corps. Rome seule put autrefois, par sa puissance et son autorité, forcer l'Italie à la reconnaître comme centre de son unité : Rome seule peut aujourd'hui, par la sainteté de la religion, dont elle est le siége, procurer à l'Italie une unité, dont l'espoir ne soit pas une folie, et dont les moyens ne soient pas des désastres et des crimes.

DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES

A LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (1).

N° I.

Arrêté royal du 4 Décembre 1835, pour la réorganisation de l'enseignement supérieur aux frais de l'Etat.

LÉOPOLD, etc.

Vu le titre 1er de la loi du 27 septembre 1835, relative à l'enseignement supérieur aux frais de l'Etat;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons:

Art. 1er. L'année académique est divisée en deux semestres.

Art. 2. Les Cours sont semestriels; néanmoins notre ministre de l'intérieur déterminera, dans l'intérêt des études, les cours pour lesquels un semestre n'est pas nécessaire et ceux qui doivent durer une année.

---

(1) V. ci-dessus p. 556.

Il permettra également aux professeurs chargés de cours qui exigent plus d'une année, d'employer le temps nécessaire pour le donner d'une manière complète, sans qu'il puisse toutefois en résulter une augmentation de frais d'inscription.

Art. 3. Des programmes semestriels annoncent les cours, ainsi que les jours et heures des leçons à donner par chaque professeur ou agrégé.

Art. 4. Les cours sont distribués dans les programmes, et les leçons sont données de manière que les étudiants puissent, dans chaque faculté, suivre indistinctement les cours des professeurs ou ceux des agrégés, et achever leurs études en trois ans.

Les leçons sont données en langue française; néanmoins notre ministre de l'intérieur pourra permettre que certains cours soient donnés en une autre langue.

Art. 5. Les programmes des cours sont préparés par les facultés, après avoir entendu les agrégés; ils sont arrêtés dans le conseil académique; chaque agrégé est admis à en prendre immédiatement connaissance.

Les programmes doivent être soumis à l'approbation du ministre un mois avant l'expiration du semestre.

Aucun changement de cours ne peut être proposé au programme s'il n'a été préalablement autorisé par une disposition spéciale du ministre.

Les programmes pour le 1er semestre de l'année académique 1835-1836 sont préparés pour chaque Université par le recteur, et sont soumis immédiatement à l'approbation du ministre.

Art. 6. Chaque cours semestriel ou annuel comprend au moins cinq leçons par semaine; les leçons de clinique sont données tous les jours.

La durée des leçons est d'une heure au moins.

Art. 7. Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui troubleront l'ordre.

Art. 8. Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours auxquels ils sont inscrits.

Les professeurs peuvent s'assurer de leur présence par un appel nominal ou de toute autre manière.

Ils peuvent les interroger oralement ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès.

Art. 9. Le recteur est nommé par nous chaque année.

Art. 10. Le conseil académique et le collége des assesseurs sont convoqués par le recteur.

La convocation sera faite, sauf les cas urgents et imprévus, de manière qu'il y ait un intervalle de trois jours francs entre le jour de la convocation et celui fixé pour la séance.

Toute convocation énoncera sommairement les affaires à traiter.

Art. 11. Les membres du conseil académique et du collége des assesseurs ne peuvent se dispenser de se rendre aux convocations, à moins d'un empêchement légitime, dont ils auront à justifier par écrit au recteur.

Art. 12. Le conseil académique et le collége des assesseurs ne peuvent délibérer si la moitié au moins des membres ne sont présents. Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix. Néanmoins, au second tour de scrutin, il suffit de la majorité relative : en cas de partage des voix au second scrutin, la voix du recteur est prépondérante.

Art. 13. Le conseil académique élit chaque année son receveur; il élit également chaque année deux candidats pour la place de secrétaire. Le secrétaire est nommé par le Roi parmi ces candidats.

Art. 14. Le secrétaire du conseil académique dresse les procès-verbaux des séances du conseil et du collége des assesseurs. Il inscrit ces procès-verbaux, dans les trois jours à partir de leur approbation, sur les registres tenus à cet effet.

Art. 15. Le secrétaire du conseil académique est chargé :

1° De la garde du sceau et des archives de l'Université;

2° Des expéditions, communications et envois des pièces prescrites par la loi et les réglements, ou ordonnées par le conseil académique ou le collége des assesseurs;

3° De la transcription sur un registre particulier des arrêtés du gouvernement qui sont adressés à l'Université;

4° De la rédaction des programmes arrêtés par le conseil académique; du soin de leur impression et de leur publication.

Art. 16. Le receveur fera, conformément à la loi, la retenue

du quart sur les rétributions payées par les élèves pour la fréquentation de tout cours donné par un professeur ordinaire ou extraordinaire.

Une disposition ultérieure fixera la répartition du montant de cette retenue.

Art. 17. Les doyens des facultés et les secrétaires sont choisis annuellement, le 1er mardi d'octobre, par les professeurs de chaque faculté.

Le droit de convoquer les facultés appartient aux doyens.

Art. 18. Les élections mentionnées au présent arrêté se font au scrutin secret et à la pluralité des voix ; néammoins, au troisième tour de scrutin, il est procédé au ballottage, et il suffit de la majorité relative.

Art. 19. Le recteur est chargé de toutes les affaires courantes : il peut prendre l'avis du collége des assesseurs, toutes les fois qu'il le juge utile.

Art. 20. Les professeurs donneront régulièrement leurs cours conformément au programme. Le professeur qui ne pourra donner sa leçon indiquera, par lettre adressée au collége des assesseurs, la cause de son empêchement. Les lettres sont conservées en original ; les absences, ainsi que les motifs énoncés par les professeurs, sont mentionnés par ordre de date dans un registre tenu à cet effet.

Le recteur est spécialement chargé de l'exécution de ces dispositions.

Art. 21. Le recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle. Il a soin, et surtout lors de la première inscription, de leur faire connaître leurs nouvelles relations, ainsi que les conséquences d'une bonne conduite et du bon emploi du temps destiné aux études académiques.

Art. 22. Le recteur a la direction supérieure de la police académique.

Il surveille la conduite des étudiants.

Art. 23. Le recteur peut, dans tous les cas où il le juge nécessaire, faire comparaître devant lui tout étudiant pour lui faire les observations ou admonitions et lui donner les avis qu'il juge utiles.

Art. 24. Le ministre de l'intérieur donne aux commissaires du gouvernement près des Universités, des instructions pour l'exercice de leurs fonctions.

Art. 25. Les commissaires du gouvernement et le recteur prètent le serment prescrit par la loi entre les mains du ministre de l'intérieur.

Art. 26. Les professeurs et les agrégés prêtent le même serment entre les mains du recteur.

Art. 27. Le ministre de l'intérieur fixe l'époque de la première réunion du conseil académique. Dans cette réunion il est procédé à la prestation du serment des professeurs et à l'élection du secrétaire du conseil et du receveur; ensuite, les professeurs de chaque faculté se réunissent pour procéder immédiatement à l'élection des doyens et des secrétaires des facultés.

Art. 28. Le ministre de l'intérieur fixe également l'époque de l'ouverture des cours.

Art. 29. Le costume des professeurs sera ultérieurement déterminé par nous.

Art. 30. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, et prendra toutes les autres mesures nécessaires pour assurer l'exécution de la loi.

Donné à Bruxelles, le 3 décembre 1835. — LÉOPOLD. — Par le Roi: le ministre de l'intérieur, — DE THEUX.

N° II.

Lettre de M. le Ministre de l'Intérieur à MM. les Administrateurs des universités de Gand et Liége.

Bruxelles, le 18 janvier 1836.

Monsieur l'administrateur, — Plusieurs doutes m'ayant éte soumis au sujet du réglement de 1816, et de l'arêté du 16 décembre 1830, mis en rapport avec les dispositions transitoires de l'art. 68 de la loi du 27 septembre dernier, et des instructions étant désirées à cet égard, j'ai cru devoir, pour la facilité des aspirants aux grades réunir dans le programme ci-joint, les matières sur lesquelles les divers examens devront avoir lieu. Avant

d'arrêter ce travail, j'ai dû prendre des renseignements sur ce qui se passait dans les Universités supprimées, pour que les dispositions transitoires de l'art. 68 précité puissent recevoir une pleine exécution.

Vous remarquerez que je n'ai point porté dans ce programme les matières qui, étant comprises dans l'ancien réglement, ne sont plus obligatoires aux termes de la loi nouvelle, par le motif que l'art. 68 de cette loi n'a pas pour objet de maintenir toutes les dispositions de l'ancien réglement sur les examens, et qu'il a seulement pour but de dispenser provisoirement les récipiendaires de l'examen sur les matières nouvellement prescrites par la loi.

La disposition de l'art. 14 de l'arrêté du 16 décembre 1830, ayant continué d'être observée dans les anciennes Universités, doit également servir provisoirement de règle.

La loi établit deux examens pour le grade de docteur en médecine ; rien ne s'oppose à ce que cette disposition reçoive immédiatement son exécution; seulement, les matières prescrites par l'ancien réglement pour un examen unique doivent être divisées de manière à correspondre aux art. 50 et 68 de la loi.

Je vous invite, M. l'administrateur, à porter la présente et le programme ci-annexé à la connaissance des professeurs et des élèves de l'Université. — Le ministre de l'intérieur, — DE THEUX.

No III.

Programme des matières faisant l'objet des divers examens.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Candidature (pour l'année 1836.)

Soit comme grade préparatoire aux études du droit, soit comme grade préparatoire aux doctorat en philosophie et lettres :

1° La langue grecque ;

2° La langue latine;

3° Les antiquités romaines;

4° L'histoire ancienne ;

5° La logique.

Doctorat (pour les années 1836 et 1837).

1° La littérature grecque ;
2° La littérature latine;
3° L'histoire ancienne;
4° La métaphysique ;
5° L'histoire de la philosophie ancienne;
6° L'histoire du pays.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Candidature (année 1836.)

A. Comme grade préparatoire aux études médicales, ou au doctorat en sciences naturelles;

1° Les mathématiques élémentaires, y compris la trigonométrie rectiligne ;
2° La physique;
3° Les éléments de la botanique ;
4° Les éléments de la chimie générale.

B. Comme grade préparatoire à celui de docteur en sciences physiques et mathématiques:

1° Les mathématiques (les mathématiques élémentaires, la trigonométrie rectiligne, la géométrie élémentaire, l'introduction aux mathématiques supérieures (haute algèbre), le calcul intégral, le calcul différentiel) ;
2° La physique expérimentale ;
3° Les premiers éléments de l'histoire naturelle;
4° Les premiers éléments de la botanique.

Doctorat en sciences physiques et mathématiques.
(Année 1836 et 1837.)

1° Les mathématiques appliquées (la mécanique analytique);
2° La physique mathématique;
3° L'astronomie.

Doctorat en sciences naturelles.

1° L'astronomie ;
2° La botanique ;
3° L'anatomie et la physiologie végétales ;

4° La zoologie;
5° La minéralogie;
6° La géologie;
7° L'anatomie et la physiologie comparées.

FACULTÉ DE DROIT.

Candidature (année 1836.)

1° Les institutes du droit romain;
2° L'histoire du droit romain;
3° L'encyclopédie du droit;
4° Le droit naturel;
5° L'histoire du pays;

Doctorat (années 1836 et 1837.)

1° Le droit civil moderne;
2° Le droit criminel;
3° Les pandectes;
4° Le droit public;
5° La médecine légale;
6° L'histoire politique de l'Europe;
7° La statistique ou l'économie politique, au choix du récipiendaire.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Candidature (année 1836.)

1° L'anatomie générale et descriptive;
2° La physiologie;
3° La matière médicale;
4° Les éléments de la pharmacie;
5° Les éléments d'histoire naturelle;
6° Les éléments de l'anatomie comparée.

Doctorat (années 1836 et 1837.)

1er EXAMEN,

1° La pratique des médicaments (la pathologie et la thérapeutique générale et spéciale des maladies internes);

2° L'instruction clinique ;
3° La diététique (hygiène).

2e EXAMEN.

1° La théorie de la chirurgie (la pathologie externe);
2° La théorie des accouchements ;
3° La médecine légale.

Nul n'est admis à l'examen de docteur en médecine s'il ne prouve qu'il a fréquenté avec assiduité et succès, pendant un an au moins, la clinique interne et la clinique externe.

Pour réunir au grade de docteur en médecine celui de docteur en chirurgie ou en accouchements, il est requis, en outre, de subir un examen spécial et pratique sur les opérations chirurgicales ou les accouchements.

Nul n'est admis au grade de docteur en accouchements s'il ne prouve qu'il a suivi avec assiduité et succès, pendant un an au moins, le cours pratique des accouchements.

Le ministre de l'intérieur, — DE THEUX.

N° IV.

Arrêté royal du 9 Février 1836, concernant les examens du jury et les bourses d'étude.

Léopold, etc.

A tous présents et à venir, salut.

Voulant déterminer les dispositions réglementaires pour l'exécution de la loi du 27 septembre 1835, sur l'enseignement supérieur, en ce qui concerne les examens et les bourses ;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

CHAPITRE PREMIER.

Dispositions relatives aux examens.

Art. 1er. Les inscriptions pour les examens pourront être prises, soit chez les administrateurs-inspecteurs des universités de Gand

et de Liége, soit chez le recteur de l'université catholique de Louvain, soit à l'administration de l'université libre de Bruxelles.

Elles devront être accompagnées du paiement des frais.

2. Les inscriptions pourront également être prises chez la personne à ce spécialement préposée à Bruxelles par le ministre de l'intérieur.

3. Il sera tenu une liste distincte des inscriptions pour chaque examen.

Cette liste contiendra les noms, prénoms, domicile ou lieu de naissance des récipiendaires, et le montant des sommes versées.

4. Les listes des inscriptions seront closes vingt jours francs avant celui de l'ouverture de la session des jurys.

Elles seront remises, au plus tard, dans les cinq jours après celui de leur clôture, au ministre de l'intérieur, avec le montant des droits d'examen.

5. Les récipiendaires dûment inscrits seront répartis, par la voie du sort, en autant de séries qu'il y a de semaines comprises dans la session des jurys.

6. Le tirage au sort sera fait au moins dix jours avant l'ouverture de la session, et sera fait publiquement aux jours, heures et lieu désignés par le ministre de l'intérieur et en présence de son délégué ; l'avis en sera donné par le *Moniteur*.

7. La liste nominative des récipiendaires de chaque série, telle qu'elle aura été déterminée par le sort, sera immédiatement insérée dans le *Moniteur*.

Les récipiendaires seront avertis, tant par le *Moniteur* que par lettres, du jour auquel ils sont appelés à l'examen écrit.

8. Le ministre de l'intérieur adresse aux jurys les listes des inscriptions et celles mentionnées à l'article précédent.

Les individus portés sur ces listes seront seuls admis aux examens.

9. Les récipiendaires ajournés dans une session ne peuvent se représenter dans la même session qu'aux derniers examens.

10. Les récipiendaires devront, au besoin, produire au jury, avant l'examen, leurs diplômes et certificats dans les cas prévus par les art. 37, 38, 39, 47 et 68 de la loi.

11. Le jury pour la philosophie et les lettres, et celui pour les sciences, procéderont d'abord à l'examen de candidat, et ensuite à celui de docteur.

12. Les jurys s'assembleront le jour de l'ouverture de la session, à 9 heures du matin, sous la présidence provisoire de leurs doyens d'âge, pour procéder à l'élection du président et du secrétaire.

Cette nomination est faite pour toute la session.

13. Les jurés prêtent, avant d'entrer en fonctions, le serment prescrit par la loi.

14. Les présidens provisoires prêtent le serment entre les mains du ministre de l'intérieur; ils reçoivent ensuite le serment des autres membres.

15. Les jurys règlent les heures des examens, et prennent toutes les dispositions concernant leurs séances.

Ils s'assemblent au moins deux fois par jour, le dimanche excepté.

Il est tenu par le secrétaire de chaque jury un registre de présence.

16. Le premier examen par écrit a lieu le deuxième jour de la session, à 9 heures du matin, entre tous les récipiendaires de la première série.

Chaque jury fixe les autres jours des examens écrits, de manière qu'il y ait un examen par semaine.

17. Le jury s'assemble à l'effet de rédiger ou arrêter, immédiatement avant l'examen par écrit, les questions à jeter dans les différentes urnes, conformément à l'art. 54 de la loi. Chaque question tirée au sort est dictée à tous les récipiendaires.

18. Les récipiendaires prennent place dans la salle, d'après un numéro d'ordre, tiré au sort.

Les jurés surveillent soigneusement les récipiendaires, pendant leur travail.

Les récipiendaires ne peuvent communiquer entre eux, ni avoir des livres, écrits ou notes quelconques.

19. Les réponses écrites et signées sont recueillies par séries de trois récipiendiaires, en commençant par le numéro le moins élevé dans l'ordre de l'article précédent.

Chacune de ces séries est renfermée dans une enveloppe scellée du sceau du jury, en présence des récipiendaires.

20. Le premier examen oral a lieu le troisième jour de la session, à 9 heures du matin.

21. Les récipiendaires se réunissent pour l'examen oral dans l'ordre des séries, ci-dessus indiqué.

Les réponses sont décachetées et lues publiquement avant l'examen oral.

22. Toute marque d'approbation ou d'improbation est interdite.

Le président a la police de la séance ; il peut faire expulser de l'auditoire toute personne qui trouble l'ordre.

23. Immédiatement après chaque examen oral, le jury se retire pour délibérer sur l'admission des récipiendaires, et fixer leur rang, s'il y a lieu.

Les jurés votent à haute voix. Le procès-verbal de la délibération est immédiatement dressé. Il contient la mention du mérite de l'examen oral et de l'examen écrit. Il en est donné lecture en séance publique.

24. Les récipendaires qui étant présens, se sont rétirés de l'examen écrit ou oral, sans motif légitime admis par le jury, ou qui, étant inscrits ne se sont pas présentés, ne peuvent plus se représenter à l'examen dans la même session.

25. Si le nombre des récipiendaires pour l'examen oral est inférieur à trois, l'examen n'en a pas moins lieu.

26. Les certificats et diplômes sont délivrés aux candidats et docteurs, à la diligence des secrétaires des jurys, dans les trois jours de leur admission.

27. Les certificats et diplômes sont rédigés conformément aux modèles annexés au présent arrêté.

28. Les certificats ainsi que les diplômes de candidat sont imprimés ou lithographiés sur papier, les diplômes de docteur, sur parchemin.

Ils portent la date du jour de l'admission et le sceau du jury qui les a délivrés.

29. Le sceau de chaque jury est aux armes du royaume, avec la légende :

Jury d'examen.	Candidature en droit.
id.	Doctorat en droit.
id.	Candidature en médecine.
id.	Doctorat en médecine.
id.	Sciences.
id.	Philosophie et lettres.

30. Les registres des divers jurys d'examen sont clos à la fin de chaque session.

Ils sont remis au ministère de l'intérieur.

Des copies certifiées conformes pourront être délivrées à ceux qui en demanderont, et à leurs frais, par la personne spécialement désignée par le ministre de l'intérieur.

31. Les dispositions du présent arrêté relatives aux inscriptions seront rappelées dans le *Moniteur*, au moins 6 semaines avant l'ouverture de chaque session.

CHAPITRE II.

Des Bourses.

Art. 32. Immédiatement après les examens du mois d'août, les jurys s'occuperont des demandes de bourses, ainsi que des présentations à faire, conformément à l'article 55 de la loi.

Néanmoins, pour l'année 1836, l'examen des demandes de bourses aura lieu à la session de Pâques.

33. Tout Belge, se destinant aux études supérieures, qui prétend à une bourse, doit justifier, au moyen d'un certificat délivré par l'autorité communale du lieu de son domicile, que lui ou ses parens sont peu favorisés de la fortune.

Il doit également justifier de son aptitude extraordinaire à l'étude, au moyen de certificats délivrés par les professeurs dont il a fréquenté les leçons, et au moyen d'autres preuves, s'il en a.

Dans le cas où il jouit déjà de quelque bourse de fondation, il est tenu d'en faire la déclaration.

34. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin officiel*.

Donné à Bruxelles, le 9 février 1836. — LÉOPOLD, — Par le Roi : — Le ministre de l'intérieur, — DE THEUX.

N° V.

Modèle des certificats et diplômes annexés à l'arrêté qui précède.

JURY D'EXAMEN POUR LE GRADE DE ETC.

Au nom de S. M. le roi des Belges.

Le sieur N. . . . (nom et prénoms du récipiendaire). . . . de. . . . (lieu de naissance ou de domicile). . . . après avoir subi avec. . . . (le mérite de l'examen). . . . l'examen prescrit par la loi du 27 septembre 1835, a été proclamé, en séance publique du jury, candidat, docteur en. . . . .

Bruxelles, le

(*Suivent les signatures.*)

N° VI.

Arrêté royal du 5 *Mars* 1836.

Léopold, etc.

Revu notre arrêté du 9 février 1836, sur les jurys d'examen et les bourses;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1. Les individus qui voudront obtenir plus d'un grade dans la même session, pourront prendre simultanément les inscriptions pour les examens requis pour l'obtention de ces grades.

2. Ils seront interrogés successivement, et autant que posible, d'une semaine à l'autre, par les différens jurys devant lesquels ils devront paraître.

Il leur sera réservé de droit, lors des tirages, des numéros qui leur assureront la priorité devant chaque jury.

3. Ceux qui auront été refusés ou ajournés au premier examen, s'il n'y en a que deux à subir, ou à l'un des deux, s'il y

en a trois, pouront reprendre les frais d'inscription pour l'examen auquel ils n'auront pas été appelés, à défaut des certificats exigés par la loi.

4. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bullettin officiel* et au *Moniteur*.

Donné à Bruxelles, le 5 mars 1836. — LÉOPOLD. — Par le Roi : — Le ministre de l'intérieur, — De Theux.

N° VII.

Composition générale des jurys d'examen (1).

FACULTÉ DE DROIT.

Membres titulaires. (Doctorat.)

MM. Raikem, président de la Chambre des représenans.
Dubus aîné, membre de la Chambre des représenans.
De Haussy, sénateur.
Ernst (Lambert), professeur ordinaire à l'Université de Liége.
De Ryckere, professeur émérite à l'Université de Gand.
De Coster, ci-devant professeur à l'Université de Louvain (2).
Derote, professeur ordinaire à l'Université de Gand.

Membres suppléans. (Doctorat.)

MM. Molitor, professeur à l'Université libre.
Peteau, conseiller à la Cour de cassation.
De Wandre, avocat-général à la Cour de cassation.
Le chevalier de Guchteneere, conseiller à la Cour de cassation.
Duprez, professeur ordinaire à l'Université de Liége.
Van Laeken, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.
De Cuyper, avocat-général à la Cour d'appel de Bruxelles.

---

(1) Conformément à l'art. 41 de la loi du 27 Septembre 1835, les deux premiers jurés ont été nommés par la Chambre des Représentans, les deux suivans par le Sénat, et les trois derniers par le Gouvernement.

(2) Mr. De Coster n'ayant point accepté, Mr. De Bruyn, professeur ordinaire à l'Université Catholique, a été nommé pour le remplacer.

Membres titulaires. (Candidature.)

MM. Ernst aîné, professeur ordinaire à l'Université catholique.
Fallon, vice-président de la Chambre des représentans.
Joly, conseiller à la Cour de cassation.
Lefebvre, conseiller à la Cour de cassation.
Plaisant, procureur-général à la Cour de cassation.
Dupont, professeur ordinaire à l'Université de Liége.
Bailliu, professeur ordinaire à l'Université de Gand.

Membres suppléans. (Candidature.)

MM. Nelis, professeur ordinaire à l'Université de Gand,
Quirini, membre de la Chambre des représentans.
Fernelmont, procureur-général à la Cour d'appel de Bruxelles.
Bosquet, procureur du Roi au tribunal civil de Bruxelles.
Defooz, professeur extraordinaire à l'Université de Liége.
De Page, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.
Levieux, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Membres titulaires. (Doctorat.)

MM. Craninx, professeur ordinaire à l'Université catholique.
Franquinet, professeur ordinaire à l'Université de Liége.
Baud, ci-devant professeur à l'Université de Louvain.
Seutin, professeur à l'Université libre.
Van Coetsem, professseur ordinaire à l'Université de Gand.
Caroly, président de la commission médicale de la province du Brabant.
Camberlin, docteur en médecine et en chirurgie à Namur.

Membres suppléans. (Doctorat.)

MM. Ghislain, professeur ordinaire à l'Université de Gand.
Laisné, professeur à l'Université libre.
Marcq, docteur en médecine à Charleroy.
Van Mons, médecin en chef de l'hôpital St-Pierre et professeur à l'Université libre.

Verbeek, professeur ordinaire à l'Université de Gand.
Dalavacherie, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchemens, agrégé à l'Université de Liége.
Sauveur (D.-D.) secrétaire du conseil supérieur de santé, à Bruxelles.

Membres titulaires. (Candidature.)

MM. Martens, professeur ordinaire à l'Université catholique.
De Block, professeur extraordinaire à l'Université de Gand.
Van den Corput, professeur à l'Université libre.
Kluyskens, professeur ordinaire à l'Université de Gand.
Van Cutsem, docteur en médecine à Bruxelles.
Comhaire, professeur ordinaire à l'Université de Liége.
Leroy, professeur ordinaire à l'Université de Liége.

Membres suppléans. (Candidature.)

MM. Froidmont, docteur en médecine à Bruxelles.
Van Esschen, professeur à l'Université libre.
Royer, docteur en médecine et agrégé à l'Université de Liége.
Uytterhoeven père, docteur en chirurgie, à Bruxelles (1).
Michaux, professeur extraordinaire à l'Université catholique.
Graux, professeur à l'Université libre.
Mercier père, docteur en médecine, à Ath.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Membres titulaires.

MM. Quetelet, membre de l'Académie.
Crahay, membre de l'Académie et professeur ordinaire à l'Université catholique.
Pagani, membre de l'Académie et professeur ordinaire à l'Université catholique.
Cauchy, ingénieur des mines à Namur.
Delvaux, professeur ordinaire à l'Université de Liége.
Plateau, professeur extraordinaire à l'Université de Gand.

---

(1) A cause de non-acceptation il a été remplacé par M. Lantier, ci-devant professeur à l'Université de Louvain.

Wesmael, membre de l'Académie et professeur à l'Athénée de Bruxelles.

Membres suppléans.

MM. Wesmael, membre de l'Académie et professeur à l'Athénée de Bruxelles.

Kickx, professeur extraordinaire à l'Université de Gand.

Cantraine, professeur extraordinaire à l'Université de Gand.

Dumont, professeur extraordinaire à l'Université de Liége.

Lemaire, professeur ordinaire à l'Université de Liége.

Nollet, professeur à l'Ecole militaire et à l'Université libre.

Kumps, professeur ordinaire à l'Université catholique.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

Membres titulaires.

MM. De Reiffenberg, professeur ordinaire à l'Université de Liége et membre de l'Académie.

De Ram, membre de la Commission royale d'Histoire et recteur de l'Université catholique.

Le baron de Stassart, président du Sénat et président de l'Académie.

Baguet, professeur ordinaire à l'Université catholique.

De Gerlache, premier président de la Cour de cassation et vice-président de l'Académie.

Borremans, professeur extraordinaire à l'Université de Gand

Bergeron, professeur à l'Université libre.

Membres suppléans.

MM. Roulez, professeur extraordinaire à l'Université de Gand.

Ubaghs, professeur ordinaire à l'Université catholique.

Kersten, à Liége (1).

Serrure, professeur extraordinaire à l'Université de Gand.

Voisin, professeur à l'Athénée de Gand, et ci-devant professeur à la faculté libre de philosophie.

Vautier, professeur à l'Athénée de Bruxelles.

Schwartz, docteur en philosophie, à Liége.

---

(1) Il a été remplacé par M. l'Echevin, professeur à l'Athénée de Tournay.

MÉLANGES. — Novembre et Décembre 1835.

Existence de reptiles monstrueux dans les fleuves et dans la mer. — Autre reptile monstrueux dans le fleuve des Amazones. — Vérification de quelques animaux sculptés sur les édifices égyptiens. — Nouveau Recueil d'ouvrages anonymes et pseudonymes par de Manne. — MS. du Poème flamand du Renard. — Publication d'un Poème flamand de Dirsen Van Assenede.

— Nous avons déjà parlé de quelques passages du livre de Job et de l'histoire de Jonas, où il est question de reptiles monstrueux qui habitent au milieu des eaux (1). Nous avons cité à cette occasion différens faits qui viennent à l'appui de ce que disent nos Ecritures. En voici quelques autres, qui prouvent que nous sommes loin encore de connaître toutes les merveilles de la création, et qu'il n'est pas prudent de s'inscrire en faux contre les passages de la Bible, où il est parlé de l'existence d'animaux que nous ne connaissons pas. Nous lisons dans la *Revue britannique* :

« Au mois de décembre dernier, dit M. Piddington dans une lettre adressée à la *Société asiatique du Bengale*, je commandais un petit brick espagnol ; nous avions jeté l'ancre dans la baie de Marivellas, près de Manille. Vers midi, ayant entendu du bruit sur le pont, j'y montai : mais tout à coup, regardant à babord et à tribord, je crus que nous avions été entraînés par un courant sur un banc de sable ou de corail. Mon premier mouvement fut de commander de mouiller une seconde ancre. Cet ordre fit un instant sourire mes gens, pour la plupart nés dans ces contrées. « Vous vous trompez, capitaine, me dirent-ils ; c'est un *chacon.* » Je ne comprenais pas. Cependant, avec plus d'attention, je distinguai le dos d'un énorme poisson qui passait sous le vaisseau. Sa robe, roux fauve, était à certaines distances, couverte de taches noires. C'est ce que j'avais

(1) Voir ci-dessus tom. V, p. 51.

pris pour un banc de sable. Le contre-maître, marin intrépide, se jeta aussitôt dans une chaloupe avec quatre hommes pour le harponner. Mais au moment de lancer le harpon, le monstre, secouant ses nageoires, faillit engloutir la chaloupe : mon contre-maître, effrayé de cette manœuvre, devint aussi craintif qu'il avait été d'abord empressé Le *chacon* resta environ vingt minutes à fleur d'eau, il regagna ensuite lentement les régions inférieures. D'après ce que que j'ai vu de mes propres yeux, ce monstre peut avoir 60 à 80 pieds de long et 30 de large. Les gens du pays m'ont assuré qu'on voit assez souvent sur les côtes des poissons de cette espèce. Pour moi, je suis très-fâché de n'avoir pu l'observer plus longs-temps. »

— Dans son voyage au *Chili*, au *Pérou* et sur le *fleuve des Amazones*, le professeur *Pœppig* mentionne un fait qui a été déjà plusieurs fois observé et qui est encore, en quelque sorte, inexplicable. Lorsqu'on voyage la nuit sur ce fleuve, et que le silence règne dans l'air et sur les eaux, il arrive souvent que ces eaux s'agitent tout-à-coup au loin et que les vagues semblent arriver avec furie vers l'observateur. Le bruit cesse ensuite peu à peu, et l'on devient calme comme auparavant. Cette agitation momentanée et fréquente inspire une grande frayeur aux Indiens : ils l'attribuent à un monstre marin qu'aucun d'eux n'a vu, mais dont l'existence est pour eux tous une chose avérée, et qui offre aussi une grande probabilité aux voyageurs qui ont exploré ces contrées. Selon M. *Pœppig*, le bruit en question serait pareil à celui d'un vaisseau qui remonterait le fleuve, poussé par un grand vent; il dit l'avoir entendu distinctement, à trois reprises différentes, dans le *Solimoes* près de *Fonteboa*. Ce phénomène n'a jamais été remarqué pendant le jour. Quoiqu'on l'attribue à la présence d'un serpent gigantesque, les Indiens affirment que ce n'est pas le grand *Boa*, qu'on rencontre fréquemment étendu sur les rives du *Palisadas*. A l'appui de cette observation, on rapporte encore qu'on a trouvé près d'*Ega*, dans les grands lacs, des amas d'excrémens dans lesquels on distinguait des os du *Capyguaras* et du *Lamantin*, et qui formaient des cônes de cinq pieds de long. M. *Martins* admet aussi l'existence d'un reptile énorme dans le fleuve des Amazones.

— L'expédition scientifique, entreprise en Egypte par l'ordre du gouvernement de Toscane, a fourni un nombre considérable de faits remarquables et nouveaux, qui sont consignés dans un très-bel ouvrage, intitulé : *Monumenti dell' Egitto e della Nubia, designati dalla spedizione scientifico-letteraria toscana in Egitto*, etc. On y trouve une liste des oiseaux figurés sur les tombeaux égyptiens; ce sont :

Oiseaux de proie, *neophron.*

Passereaux : *lanius personatus*, — *collurio*, — *caracias-garsrulla bombicilla? alcedo, upupa epops, sylvia phœnicurus, troglodytes, alanda calandra? motacilla, fringilla, sardoa, columba turtur, struthio camelus, otis tetrax, cursorius isabellinus, charadrius armatus, limosa, solapar, ibis religiosa, grus cinerea, ardea nycticorax, ardeosa, ciconia platalea.*

Oiseaux de rivage : *reçurvirostra avoceta, porphirio, hyacinthinus.*

Oiseaux aquatiques : *julica atra, sterna cantiaca, pelecanus onocrotalus, mergus? anas clypeata, penelope, crecca, quercedula, acuta, leucocephela, tadorna, anser œgyptiacus, uria, larus.*

Le professeur Rosellini, qui a dirigé l'expédition, fait connaître aussi les quadrupèdes qui sont représentés sur les tombeaux. Ce sont principalement des antilopes, le *loup*, — le *chacal*, — le *lièvre d'Egypte* à longues oreilles, — le cerf, — la *hiène*, — le *viverra zibetta*, — le *bœuf*, le *singe mâle* qui se rapproche beaucoup du cynocephalus, le *chat*, le *rat*, le *lion*, le *girafe*, l'*éléphant*, et le *tigre* conduit par un Ethiopien. Parmi les animaux dont les analogues se trouvent à l'état vivant, il y en a aussi un très-grand nombre d'imaginés. Entre les reptiles et les poissons figurés, on reconnaît le *crocodile*, et le professeur Savi a cru pouvoir en rapporter quelques autres aux *serrasalmus oithanus, cyprinus lepidotus, characinus* et *heterobranchus anguillarius.*

— *Nouveau Recueil d'Ouvrages anonymes et pseudonymes*, par feu M. de Manne, chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur, conservateur-administrateur de la Bibliothèque du Roi. 1 vol. in-8°. Paris, Gide, rue Saint-Marc, n° 23. Prix, 86 fr.—Depuis l'époque

où parut la deuxième édition du *Dictionnaire* de M. Barbier sur les *Ouvrages anonymes*, chaque année a vu toutes les branches de la littérature s'accroître d'un nombre considérable de productions dont les auteurs ne se sont plus fait connaître, ou bien ont caché leur véritable nom sous un nom supposé : cette méthode, on peut le dire, est devenue générale. Il y a donc quelque chose de piquant pour le lecteur à soulever le voile qui lui dérobe des traits souvent fort connus. C'est d'ailleurs pour l'histoire littéraire une recherche utile.

C'est à M. de Manne qu'il appartenait de produire ce travail, lui qui a signalé le trop court passage de son administration par des services tels que la Bibliothèque a subi sous lui d'immenses augmentations et un régime qui ne laissait à faire que ce que le temps permet d'entreprendre, mais dont il avait d'ailleurs préparé les élémens, lorsque la mort est venue l'enlever à ses laborieux travaux.

Les fonctions de conservateur-administrateur, que M. de Manne remplissait à la Bibliothèque du Roi, conjointement avec son collègue et ami, le célèbre Van Praet, rendaient les recherches du travail dont nous parlons faciles et exactes.

L'auteur ne s'est pas borné seulement à soulever le voile de l'anonyme des auteurs de nos jours ; il a aussi porté ses investigations sur d'anciens ouvrages qui avaient échappé aux recherches du savant Barbier : quelquefois même il a rectifié ce dernier, en s'appuyant sur des documens authentiques. De nombreuses notes, qui révèlent des faits curieux ou des anecdotes, forment de ce volume une espèce de *Biographie bibliographique*. Un grand nombre d'anonymes anglais et autres figurent dans cet ouvrage.

Cet ouvrage complète jusqu'à nos jours le travail de M. Barbier, et comble la lacune existant depuis 1828, époque de la dernière édition de son Dictionnaire.

— Les amis de notre vieille littérature flamande apprendront avec un vif plaisir que notre gouvernement vient d'acquérir à Londres, à l'une des ventes de feu M. Heber, pour la somme d'environ 4000 francs, l'unique manuscrit du célèbre *Poème du Renard*, qui se compose d'environ 12,000 vers flamands. Jusqu'à présent, on n'en connaissait guères qu'une partie de 4000 vers, qui ont

été publiés dernièrement par de savans littérateurs allemands, et dont notre concitoyen, M. Willems, nous a donné l'an dernier une traductiou en flamand moderne.

— Un savant allemand, M. H. Hollman, vient de publier pour la première fois, dans le troisième volume de ses *Horæ belgicæ*, le texte complet du poème flamand de *Floris ende Blancefloer* (3975 vers), dont il n'existe qu'un seul manuscrit. L'auteur se nomme *Dirsen van Assenede* et paraît avoir vécu dans la moitié du quatorzième siècle.

FIN DU TOME ONZIÈME ET DERNIER.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

I.

II.

III.

IV.

V.

VI.

FIN.